



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172228 6

*Presented by*

*John Bigelow*

*to the*

*Century Association*

72

*Presented by*

*the Century Association*

*to the*

*New York Public Library*

14 Jan. 1905.

\*DM  
Mercure







→ receive

\*IM



MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROI.  
JUILLET. 1754.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix;  
JEAN DE NULLY, au Palais.  
PISSOT, Quai de Conty, à la  
descente du Pont-neuf.  
DUCHESNE, rue Saint Jacques,  
au Temple du Goût.

---

M. DCC. LIV.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

A V I S.

ADRESSE du *Mercur*e est à M. MERIEN,  
 L'Commis au *Mercur*e, rue des Fosses, S. Germain  
 l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour  
 remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoie aussi par la Poste aux personnes de Province qui le desirerent, les frais de la Poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit Sr Merien, Commis au *Mercur*e; on leur portera le *Mercur*e très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront; sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province à qui on envoie le *Mercur*e par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du *Mercur*e à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet Ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le Sr Merien, chez lui les Mercredis, Vendredis & Samedis de chaque semaine.

P R I X   X X X   S O L S.



MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROI.  
JUILLET. 1754.



L'ÉLOGE  
DE LA SINCÉRITÉ.

---

P O E M E

*Qui a remporté le prix de l'Académie de  
Pau, en l'année 1754; par M. Lemiere.*



Ymphes du double Mont, Dieu des  
Muses, silence;  
Je ne veux rien de vous : la Vertu que  
j'encense

N'a que la Vérité pour guide, pour objet;  
Dieux de la fiction, respectez mon sujet.

A ij

#### 4 MERCURE DE FRANCE.

Oui , sur nos premiers ans , Sincérité , tu re-  
gnes ;

L'homme , dès qu'il est né , marche sous tes en-  
seignes ;

Son berceau semble un temple à ta gloire érigé :  
Qu'on m'amene un enfant , qu'il soit interrogé ,  
Son cœur n'hésite point , il vole sur sa bouche ,  
Chaque réponse est simple , & nous charme &  
nous touche ;

Son maintien , son air seul peint l'ingénuité ;  
Avant qu'il la prononce , il dit la vérité.

Précieuse Vertu , fille de l'innocence ,  
O toi qu'on abandonne au sortir de l'enfance ;  
Lorsque des passions , trop promptes à germer ,  
Le feu féditieux commence à s'allumer ;

Es-tu le don d'un âge , & le rebut des autres ?

Non , tes loix en tout tems peuvent être les nô-  
tres ;

On voit des mortels vrais te suivre avec ardeur ,  
Cœurs purs , hommes par l'âge , enfans par la  
candeur.

Quelle foule brillante , empressée , inquiète ,  
Sous ces lambris dorés en tumulte se jette !  
Je reconnois la Cour , ce dédale éclatant ,  
La feinte au double front y marche en serpentant ;  
C'est là que tout est fard , illusion , surface ,  
Que l'amitié trahit , & que la haine embrasse ;  
C'est là que l'orgueil rampe , & qu'aux déguise-  
mens

La folle ambition vend tous les sentimens :  
 Tu parus cependant sous ce ciel infidelle ,  
 Rare Sincérité, tu n'y fus que plus belle ;  
 Tu guidas Philoxene à la Cour de Denis ,  
 A la Cour de nos Rois les Mornai , les Sullis ,  
 Ardens à te servir , sans passer les limites  
 Qu'à ton culte ingénu la sagesse a prescrites.  
 On peut , sans rien outrer , suivre par-tout ta loi ;  
 Et l'œil de la raison n'a jamais pris pour toi  
 Cette aveugle manie , ou dure ou téméraire ,  
 Qui ne peut rien souffrir , rien voiler, ni rien taire ;  
 Caractere importun , par qui tyrannisés  
 Les esprits sont aigris , & les cœurs divisés ;  
 Tu sçais paroître nue , & n'avoir rien qui blesse ,  
 Libre sans imprudence & ferme sans rudesse ;  
 Tu sçais être par-tout l'organe de l'honneur ,  
 L'écho de la pensée , & l'image du cœur.

C'est toi qui confondant de lâches artifices ,  
 Opposes près des Rois les Burrhus aux Narcis-  
 ses ;

Sur l'autel des flatteurs , avec art préparé ,  
 Le poison sous l'encens par toi seul est montré ;  
 Par toi la vérité fait les plus grands miracles ;  
 Prêtresse , sans trépied , tu dictes ses Oracles  
 Simples , mais plus puissans que ne fut l'art subtil  
 Des Sybilles de Grèce & des fourbes du Nil.

Que vois-je aux champs d'Ivri ! Vaincu par sa  
 foiblesse ,

A iij

## 6 MERCURE DE FRANCE.

Cet immortel Henri s'endort dans la mollesse ;  
Le Héros cède à l'homme , & le Roi n'est qu'a-  
mant ;

Quel écueil imprévu ! Quel dangereux moment !  
Sully parle ; à sa voix son Prince avec surprise  
S'éveille , voit ses fers , en rougit , & les brise.

C'est toi , Sincérité , que l'on vit quelquefois  
Severe & courageuse oser parler aux Rois ,  
Ou pour la vérité contre la flatterie ,  
Ou pour l'humanité contre la tyrannie.  
Ainsi des conquérans le plus ambitieux  
Veut-il , fils d'un mortel , passer pour fils des  
Dieux ,

A cette sacrilege & vaine apothéose  
Le sage Calisthene est le seul qui s'oppose.  
Ainsi le jour qu'Auguste , abusant de son rang ,  
Alloit changer le trône en tribunal de sang ,  
Mécene sçut sauver ( zèle inoui peut-être )  
La vie aux accusés , & la gloire à son maître.

Eh ! quelle autre vertu sur la société  
Répandit plus de biens que la Sincérité !  
En tous lieux , en tout tems , & sous diverses  
faces ,

Elle a même pouvoir , même prix , mêmes graces ;  
Par la main d'un ami nous ôtant le bandeau ,  
Du devoir à nos yeux elle offre le flambeau ;  
D'une voix tour à tour modeste ou tutelaire ,  
Elle donne ou demande un conseil salutaire ,

Elle cède au mérite, elle avoue une erreur,  
 L'Art est son ennemi, la Justice est sa sœur.  
 Peut-il être sans elle un ami véritable ?  
 Peut-il être un lien qui soit sûr ou durable ?

Viens, céleste Vertu, l'artifice pervers  
 N'a que trop asservi ce parjure univers ;  
 Brise un joug si honteux : que ta lumière pure  
 Dissipe même en nous l'ombre de l'imposture ;  
 Que l'homme qui se fuit, change & retourne à  
 toi,  
 Que l'enfant qui croîtra, reste épris de ta loi :  
 Fais-nous paroître enfin toujours tels que nous  
 sommes,  
 Et conserve ou reprends tes droits sur tous les  
 hommes.

*Ore animum gere.*



R E M A R Q U E S

*Sur quelques Livres nouveaux concernant  
 la beauté & le bon goût de l'Architecture.*

**I**L est sans doute très-avantageux aux  
 beaux Arts que des gens d'esprit & de  
 Lettres en deviennent amateurs, & qu'ils  
 communiquent au public les réflexions  
 qu'ils ont faites sur les moyens de les per-  
 fectionner & d'en déterminer le bon goût ;

A iiiij

## § MERCURE DE FRANCE.

mais parce que ceux qui n'y sont point exercés sont rarement assez profonds dans la pratique pour raisonner bien conséquemment , il est aussi fort utile au public que ceux qui y sont initiés fassent appercevoir la légereté de quelques-unes de leurs décisions , en fait de beauté conciliée avec la convenance , pour une facile & solide exécution.

L'Architecture ne manque pas présentement de ce genre d'amateurs qui prétendent lui donner des principes de bon goût , sur lesquels ils veulent établir une beauté réelle & véritable.

M. *Esteve* , de l'Académie de Montpellier , vient de publier un Livre intitulé *l'Esprit des beaux Arts* , où après avoir traité de ceux de la parole , des sons & des mouvemens du corps , il passe à l'examen des beautés de l'Architecture , qu'il veut ramener à quelques principes primitifs & constans qui soient l'origine du plaisir mécanique des sens.

Le projet est beau & en bonnes mains ; mais il remarque lui-même que dans la confusion étonnante des goûts , il est des contradictions singulieres qui rendent difficile de distinguer les sentimens vrais des faux. Par conséquent il est aussi bien difficile de faire convenir tout le monde de quelques

principes autres que ceux de la nature des édifices, & de la fin qu'on se propose.

Ceux-ci se réduisent à deux, sçavoir la *solidité* & la *commodité*, qui n'ont point de connexité nécessaire avec la beauté; car un bâtiment peut être solide & commode sans être beau: or la beauté dans ce qui concerne les Arts, m'a paru le plus souvent un effet du préjugé de nation ou d'éducation qui n'a rien de constant, parce qu'elle est fondée sur la mode, comme je crois l'avoir prouvé dans ma *Dissertation sur les ordres d'Architecture*, insérée à la fin du troisième tome de ma *Stéréotomie*, imprimée à Strasbourg en 1739; & qui se vend à Paris, chez Jombert, Libraire, rue Dauphine.

En effet si l'on considère l'Architecture dans son principe à l'égard de la solidité, on doit la chercher dans la nature des matériaux qu'on y peut employer, & que la terre fournit le plus abondamment dans le pays qu'on veut habiter; si les bois y sont communs & faciles à transporter, il est naturel qu'on s'en serve, par préférence, pour se mettre à couvert des injures de l'air; & dans la supposition assez ordinaire que les premiers hommes ont habité des forêts, c'est de l'arrangement des pié-

## 10 MERCURE DE FRANCE.

ces nécessaires pour construire une cabane que Vitruve & tous les Architectes , après lui , ont tiré l'origine de ces manieres de bâtir en charpente , qu'on a ensuite imité en pierre , sous le nom des *ordres d'Architecture*. Mais comme l'on doit souvent habiter des lieux où les bois sont rares , on est réduit à se servir des matériaux de toute espèce , de pierre , de terre cuite façonnée en briques , & même quelquefois de crues ; alors on n'est sujet à aucun de ces arrangemens de pieces de bois qui formoient des ordres , sans en excepter celles qu'on employe à faire des toîts , auxquels on peut suppléer par des voûtes , comme l'on fait dans les pays où les bois sont trop rares ; ce qui constitue un genre d'édifice tout différent du premier.

D'où il suit qu'il faut distinguer de deux sortes de bâtimens , sçavoir de ceux qui sont ou en bois , ou en imitation de charpente , & ceux qui ne consistent qu'en murs , cloisons de pierre ou de terre , & couverts de voûtes.

Venons présentement à la seconde fin qu'on se propose , qui est la *commodité*. Il est évident qu'à cet égard il n'y a point de *principe constant* , puisque la forme des bâtimens doit varier ; 1°. suivant les maté-

riaux du pays ; 2°. suivant les climats où ils sont , chauds , ou froids , ou tempérés ; 3°. suivant leur position à l'égard de l'horizon , pour s'exposer ou se cacher au soleil ou aux vents les plus incommodes & fréquens , ou se présenter à ceux qui sont utiles pour rafraîchir l'air ; 4°. suivant leur situation à l'égard du sol , qui peut être plan , de niveau , ou incliné , & où l'on doit profiter de la vûe d'un beau paysage , ou éviter celle du disgracieux ; 5°. suivant les usages auxquels on les destine , l'état , les facultés & les emplois de ceux qui les doivent occuper ; 6°. suivant la mode , non seulement des lieux , mais encore des tems , parce qu'elle varie de jour en jour dans le même pays , plus encore en France qu'ailleurs ; ensorte que ce qui étoit réputé beau & bon il y a moins de quatre-vingt ans , n'est plus supportable aujourd'hui. J'ai vû depuis ma jeunesse les édifices changer considérablement dans les mesures & dispositions de leurs parties principales : donc on ne peut y assigner une *beauté* & une commodité constante.

» Le second Livre qui paroît aussi de  
 » puis peu sur le même sujet , est un *Traité*  
 » *du beau essentiel* , appliqué particuliere-  
 » ment à l'Architecture , où l'on veut dé-  
 » montrer physiquement & par l'expérien-

## 1.2 MERCURE DE FRANCE.

» ce , que c'est des *seules proportions harmo-*  
» *niques* que les édifices généralement ap-  
» prouvés , empruntent leur beauté *réelle*  
» & *véritable*.

Cette découverte est fort belle , & digne d'un Artiste amateur des Mathématiques ; mais c'est faire beaucoup d'honneur aux Architectes du tems passé , & au plus grand nombre du présent , que de leur attribuer des principes scientifiques auxquels aucun d'eux n'a jamais pensé , pas même les auteurs , si on en juge par leurs écrits , dans lesquels il n'en est fait aucune mention.

Scamozzi qui est un de ces célèbres dont on cite les bâtimens pour exemple de ce qu'on avance , avec ceux de Palladio , & quelques autres des plus estimés , est celui qui s'est le plus piqué de science & d'érudition , qu'il a répandu avec surabondance dans son Livre , & qui a le plus amplement écrit sur toutes les parties d'Architecture dans un grand volume *in-folio* de sept cens pages ( en Italien ) , y a aussi donné quelque peu de pratique de Géométrie. Cet auteur fastueux n'auroit pas manqué d'y révéler son secret concernant l'usage des proportions harmoniques , dont il auroit eu occasion de parler à la page 78 de la première partie , lorsqu'il a dit

que les proportions des édifices devoient faire une belle *harmonie*, comme un concert de voix ; *che facciano bella armonia.....* & *in guisa tale que dal concerto che fanno le parti contutto il corpo, como le voci nella musica, &c.* où l'on voit qu'il s'en tient à la métaphore. C'est apparemment de là qu'est parti M. Briseux, pour chercher dans ses ouvrages *des proportions harmoniques* ; & plein de cette idée géométrique, il a trouvé dans les édifices des maîtres en Architecture, ces sortes de proportions. C'est ainsi qu'un Dessinateur qui a l'imagination vive, considérant les variétés des traces & des contours des racines de buis, d'olivier ou d'érable, ou d'un caillou ou agathe polis, y trouve des contours, des figures d'hommes, d'animaux, d'arbres, de paysages & d'incendies, que l'on conserve en conséquence dans les cabinets de curiosités naturelles. J'ai vû dans la couverture d'une tabatiere de caillou du cabinet du Cardinal Schomborn, une tête de vierge coiffée, & si bien exprimée suivant les représentations les plus ordinaires, qu'on a lieu de douter si l'art n'y a point opéré.

Au reste, il est assez naturel que dans un grand nombre de combinaisons des parries & des mesures des bâtimens estimés,

#### 14 MERCURE DE FRANCE.

il s'en trouve par hazard qui soient entr'elles en proportion harmonique.

Quoique je sois de moitié avec Perrault sur l'insuffisance des proportions pour établir une beauté *réelle*, je ne veux pas me mettre sur les rangs pour contester la découverte de cette nouvelle *cause de beauté*; je dirai seulement, en passant, que la grandeur, je veux dire le volume, y entre pour beaucoup, comme je crois l'avoir prouvé dans une lettre insérée dans le Mercure de France en 1734, à l'occasion du Livre de M. le Blanc, *sur le goût de l'Architecture des Eglises anciennes & nouvelles*, où j'ai fait remarquer que les pyramides d'Egypte & les obélisques, comme celui du Vatican, & d'autres ouvrages de grandeurs extraordinaires, étant proportionnellement imités en petit, n'ont rien de beau & d'admirable, ainsi que ces petits colifichets d'ordres d'Architecture exécutés scrupuleusement dans les proportions les plus approuvées, autour des tabernacles de nos Eglises.

Je ne conçois pas non plus comment certain auteur veut établir la nécessité d'y observer des proportions rigides & comme essentielles à la beauté des ordres d'Architecture, sur le ridicule parallele de celles que la nature observe dans le corps

humain ; quel rapport y a-t-il d'un homme à un édifice ? l'un est l'ouvrage de la nature , où l'organisation est nécessaire pour en animer les mouvemens auxquels chacune des parties doit concourir ; l'autre est une masse inanimée qui peut contenir nos corps sous toutes sortes de figure concave , avec lequel elle n'a pas même le rapport des habillemens ; & quand on voudroit en tirer une comparaison , il seroit encore vrai de dire qu'ils n'en seroient pas moins assujettis à la mode , puisque celle des habits est variable à l'infini , comme on le voit chez toutes les nations. Sans sortir de la nôtre , n'est-il pas ridicule qu'on estime beau celui d'une femme , qui n'apporte que de l'embarras , par une étendue suffisante pour en envelopper trois ou quatre ? cependant cette extravagance est réputée pour une beauté d'ajustement depuis plus de trente ans. On pense de même des bâtimens , plus ils sont grands , plus on leur trouve de beauté , quoique en cela souvent fort incommodes , comme étant plus susceptibles des intempéries du froid & des vents pendant plus de la moitié de l'année , dans un climat froid comme le nôtre.

Mais faisant abstraction de la commodité en faveur d'un air de grandeur qui

## 16 MERCURE DE FRANCE.

est une *beauté*, examinons si elle est causée par la *seule* proportion harmonique des parties de l'habitation.

Premièrement les rapports de celles qui ne sont considérées que par deux dimensions, longueur & largeur, ou bien hauteur, & même par une troisième, comme la profondeur, ne peuvent constituer une *proportion harmonique* qui consiste essentiellement en quatre termes, où la *différence des deux premiers est à celle des deux derniers, comme le premier est au dernier*. Par la seule exposition de cette définition, il est visible que s'il se trouve des proportions harmoniques dans quelques parties des bâtimens approuvés, & sur tout dans le rapport de celles des ordres d'Architecture qu'on y veut aussi comprendre, ce ne peut être que par un pur hazard, parce que leurs nombres en petits membres, & les diversités qui y sont introduites, étant comparées entr'elles; y fournissent aussi de grandes variétés de différence; de sorte que l'on peut dire que les combinaisons y sont infinies dans les ouvrages les plus estimés. Cette vérité se prouve non seulement par l'exemple de ceux de notre tems qui ont été exécutés d'après les idées de nos auteurs, mais encore par ceux de l'antique, subsistant dans

des restes de mesures , ou dans les écrits qui en ont conservé les proportions , dont le parallele en a été fait par M. de Chambray. J'ai circonstancié cette preuve dans ma dissertation critique qui a paru il y a plus de quatorze ans , dont j'ai parlé ci-devant , à laquelle on peut avoir recours si l'on veut s'en convaincre. Donc cette prétendue *seule cause* & origine d'une beauté qualifiée de *réelle & véritable* , peut être contestée à bon titre.

Quoiqu'en aient voulu dire quelques Physiciens qui ont comparé le plaisir de la vûe avec celui de la sensation de l'ouïe , je n'admets pas que celle-ci qui est rendue agréable par les sons , dont les longueurs des cordes qui les forment sont en raison harmonique , produise le même effet à nos yeux , comme l'a cru l'inventeur du *Clavecin oculaire* ; il me paroît évident , par l'expérience , que ce qui est un sujet de plaisir pour un de nos sens , ne l'est pas pour les autres. Si la proportion harmonique est la seule cause de la beauté *réelle & véritable* , il sera difficile de la trouver par-tout dans un même bâtiment : or le défaut de cette qualité dans les parties où ce rapport ne se trouveroit pas , terniroit le plaisir qui résulteroit des autres , & suffiroit pour le mettre au rang

## 18 MERCURE DE FRANCE.

des défectueux , suivant cet ancien axiome : *Bonum ex integra causa , malum ex quocumque defectu.*

Le troisième des Livres qui paroissent depuis peu sur le bon goût des bâtimens , est celui que le P. Laugier , Jésuite , a intitulé *Essai sur l'Architecture* , qui est écrit d'une maniere agréable & intéressante pour toutes sortes de lecteurs , même pour ceux qui ne sont point initiés dans cet art. Il y décide de tout en maître , suivant le style & le système de M. de Cordemoy , Chanoine régulier , qui donna en 1706 un petit Livre in-12 de 216 pages , gros caractère , qu'il n'hésita cependant pas d'intituler *Traité de toute l'Architecture* , dont le R. P. fait l'éloge dans sa préface , comme du seul digne de son attention. » Cet auteur ( dit-il ) plus profond que la plupart des autres , a apperçu la vérité qui leur étoit cachée. Son traité d'Architecture est extrêmement court , mais il renferme des principes excellens , & des vûes extrêmement réfléchies . Cet éloge donne occasion au Lecteur de conclure que puisqu'il a apperçu ce qui étoit caché aux Architectes qui l'ont précédé , il a , sans doute , donné du nouveau.

Cependant c'est lui faire plus d'honneur qu'il ne s'en fait lui-même dans

J U I L L È T. 1754. 19

son Epitre à M. le Duc d'Orléans ( première édit. 1706 ), où il n'annonce son petit Livre que comme un *Recueil* où S. A. R. *verra en peu de mois*, & très-clairement, ce qu'on trouve *dispersé dans les ouvrages des plus habiles, soit anciens ou modernes.*

En effet, il n'y a rien de nouveau qu'un embarras de divisions de trois différens modules, imaginés pour une futile précision des parties de ses profils, qui n'ont cependant pas fait fortune, parce qu'ils n'ont rien de plus beau que ceux des auteurs d'après lesquels ils sont imités; il y a même de la dissonance dans ses proportions, en ce qu'il a ajouté à la seconde édition, du rapport des pedestaux dont les différences d'un ordre à l'autre ne sont pas les mêmes que celles des colonnes & des entablemens.

Cet auteur n'étoit donc pas capable de *bannir la fâcheuse incertitude qui rend les règles de l'Architecture comme arbitraires*, ainsi qu'il l'a cru; & je doute avec raison qu'on trouve jamais un Architecte qui réussisse dans l'entreprise de *sauver l'Architecture de la bizarrerie des opinions*, en nous en *découvrant les loix fixes & immuables*, comme le P. Laugier le souhaite, parce que l'objet n'en est pas susceptible. Je crois en avoir donné la raison dans ma disserta-

## 20 MERCURE DE FRANCE.

tion citée aux pages 14, 15 & suivantes ; sur le nombre des ordres d'Architecture, qui ont été ridiculement multipliés, sans diversité suffisante de mesures & de profils.

Cependant notre Auteur prétend ( dans sa Préface ) qu'il s'agit d'un art qui doit avoir, comme les autres, *un objet déterminé, auquel il faut parvenir par une route qui mène directement au but, qu'elle est unique, qu'il faut la connoître, qu'en toutes choses il n'y a qu'une manière de bien faire, laquelle doit être établie sur des principes évidens, & appliquée à l'objet par des principes invariables.*

Examinons donc quel est le primitif & principal objet de l'Architecture ; c'est sans contredit de se mettre à couvert des injures de l'air, comme l'annonce l'étymologie du mot. Pour parvenir à cette fin, il ne faut pas d'autre connoissance que celle que la nature a donné aux hommes les plus grossiers, & aux nations que nous appelons sauvages ; c'est de faire avec des branches d'arbres, mutuellement inclinés, un espace vuide en prisme triangulaire, couvert à deux égouts, de feuilles, de paille ou autres choses équivalentes, pour empêcher l'eau de pluie d'y pénétrer, le soleil de les échauffer, les vents de les rafroi-

dir , ou de les inquieter , ou de les découvrir , ménageant à une des faces verticales triangulaires une porte pour y entrer , & si l'on veut , une fenêtre à son opposé pour l'éclairer ; c'est encore ainsi que sont faites nos tentes de campagne pour la guerre , avec cette différence , qu'elles sont ordinairement de toile pour être plus facilement transportées.

Voilà , sans contredit , le *principal objet de l'Architecture* , pleinement atteint par la *voje la plus directe* , par des principes *évidens & invariables* ; en effet ils se réduisent tous à celui de mettre les hommes bien à couvert de la pluie , du chaud & du froid , & solidement , contre les efforts des vents qui agissent avec violence pour renverser de tels édifices. Les autres objets qu'on peut envisager dans leur construction , comme la commodité & la beauté du logement , n'y sont pas essentiels ; ce ne sont que des accessoires auxquels on ne peut assigner de principes *évidens & invariables*.

Premièrement , quant à la commodité ; elle doit varier suivant les besoins différens de toutes les conditions , les facultés & les usages du pays qu'on habite , comme je viens de le dire. Secondement , quant à la beauté , je n'hésiterai point de dire

qu'elle est arbitraire , & un effet du préjugé de l'éducation & de la nation : je crois l'avoir bien prouvé dans la dissertation citée ci-devant ; je vais seulement y ajouter une preuve de fait : c'est que ce qui *ravit* nos Architectes & amateurs en Europe , ne fait aucun plaisir aux Chinois , qui ne sont cependant ni des stupides ni des sauvages en fait de goût pour les décorations , puisque nous recherchons avec avidité leurs ouvrages en ce genre.

On voit dans le 27<sup>e</sup> tome du recueil des *Lettres édisantes & curieuses* , ce qu'on pense à la Chine de nos ordres d'Architecture , par ce qu'en dit le Frere *Attiret* , Jésuite , habile Peintre & Architecte de la Cour de Pekin. » Il ne faut pas vanter » aux Chinois ( dit-il ) , l'*Architecture Grec-* » *que & Romaine* , & leur parler des di- » vers ordres dont la combinaison & les » règles nous enchantent ; ce monde Asia- » tique est un monde à part ; cepen- » dant ( ajoute-t-il ) si mes yeux & mon » goût , devenus un peu Chinois , ne sont » pas trompés , ce monde avec lequel nous » communiquons si peu , a des graces » dans son Architecture , de la délicatesse » dans sa maniere de décorer , de l'intel- » ligence dans la distribution de ses ap- » partemens.

Il est donc bien prouvé que le plaisir mêlé de *transports* (Préface, p. 9.), d'*enthousiasmes*, de *ravissmens* & d'*extases* que cause au R. P. Laugier la vûe des *ordres* d'Architectures en certaines proportions, ne vient pas d'une beauté intrinseque qui seroit universelle, mais de l'effet d'un préjugé de nation, d'éducation & d'habitude de voir & entendre louer une chose plutôt qu'une autre; c'est ainsi qu'on remarque assez souvent que des gens qui avoient regardé un ouvrage assez indifféremment du premier coup d'œil, s'efforcent d'y trouver de l'art & des choses merveilleuses, lorsqu'on leur a dit qu'il sort des mains d'un grand maître.

Je le répète; si la beauté des *ordres* d'Architecture leur étoit intrinseque, ou, comme quelques-uns le disent, *réelle & véritable*, elle seroit universellement & constamment reconnue en Asie comme en Europe.

Or sans sortir de chez nous, n'est-il pas vrai qu'on a cessé de les imiter dans les Gaules, lorsqu'il s'est agi d'édifier les Eglises & autres bâtimens les plus considérables? On a donc crû pendant plusieurs siècles, avoir quelque chose de mieux & de plus agréable à présenter aux yeux les plus éclairés de ces tems, pendant les-

quels on a substitué à ces ordres si vantés & connus auparavant, l'Architecture appelée gothique, moderne ou morisque : c'étoit ( dit-on ) des siècles barbares ; c'est beaucoup trop dire puisqu'on y reconnoît des *parties admirables*. M. de Cordemoy & son disciple, le P. Laugier, si dévoués à l'antique, n'ont pû s'empêcher d'*admirer* dans cette moderne, de la *hardiesse*, des belles proportions, de la délicatesse, & une exécution admirable. » Peut-on ( dit » ce Pere, p. 5. ) ne pas admirer la hardiesse des traits, la délicatesse du » seau, l'air de majesté & de dégagement » que l'on remarque dans certains mor- » ceaux, qui par tous ces endroits ont » quelque chose de *désespérant & d'inimi- » table* ?

Quant à la solidité, malgré la légèreté apparente, elle est bien prouvée par le grand nombre de monumens qui nous en restent depuis plusieurs siècles, dans presque toutes les grandes villes du Royaume & des pays circonvoisins : telles sont la plûpart de nos églises cathédrales & autres qui subsistent encore dans leur premier état, & qu'on voit toujours avec plaisir, quoique l'ancienne Architecture ait repris le dessus.

Cependant cette mode de bâtir, qui  
avoit

avoit si bien réüssi & regné pendant plusieurs siècles , a eu le sort de toutes les modes ; on l'a quitté pour revenir à l'ancienne Grecque & Romaine , qui doit peut-être son retour à une espece de droit de nouveauté , par une longue interruption de la domination des Romains qui avoient laissé peu de monumens dans les Gaules de leur maniere de bâtir ; mais dès que leurs Architectes y sont revenus avec quelque crédit , ils ont remis leur architecture en vogue. En effet c'est de l'Italie que nous avons eu les auteurs qui ont les premiers traité des ordres d'architecture depuis Vitruvè , & qui ont formé tous ces prosélites qui se sont copiés les uns les autres, que nos Architectes ont pris en telle considération , depuis deux cens ans , qu'on les a regardés comme des législateurs auxquels il falloit obéir pour faire quelque chose de beau. Le préjugé a été si fort en leur faveur , qu'on n'a pas osé examiner s'il n'y avoit rien de contraire au bon sens dans ce qu'ils avoient donné pour modele , en faisant usage de tous leurs ornemens , sans égard aux circonstances & aux lieux où on les employoit. C'est ainsi qu'on introduisit des frontons , qui sont des images des toits , dans des lieux couverts & voûtés , des corniches portant des

B

## 26 MERCURE DE FRANCE.

caractères des égouts de pluie où elle ne doit jamais tomber, & dont les grandes failles cachent inutilement les naissances des voûtes, & offusquent l'habitation intérieure, en ôtant une partie du jour; extravagance qu'on ne peut reprocher à nos Eglises d'Architecture Gothique.

Ce ne seroit pas les seuls reproches que je pourrois faire à cette Architecture Italienne, si j'adoptois le goût de notre nouvel Architecte, quoiqu'il en soit un partisan déclaré, à l'exception des *pilastres* qu'il en veut bannir totalement, *comme des platitudes introduites par l'ignorance*: ce sont ses expressions, auxquelles il ajoute qu'il en parle ainsi *par une aversion qui est née avec lui*. On peut donc penser judicieusement qu'elle est antérieure à sa raison, qui n'a dû venir qu'avec l'âge & l'expérience. Mais raison ou non, il prononce » qu'on doit tenir pour certain que » l'usage des pilastres est un des grands » abus qui se soient introduits dans l'ar- » chitecture; qu'on doit les regarder com- » me une *innovation* bizarre, qui n'étant » fondée en nature d'*aucune façon*, & n'é- » tant autorisée par *aucun besoin*, n'a pû » être adoptée que par ignorance; cepen- » dant (continue-t-il) le goût des pilas- » tres a gagné par tout. Hélas! où n'en

» trouve-t-on point ? Les anciens n'ont  
 » pas été plus scrupuleux sur l'article  
 » que les modernes ; ceux-là même ont  
 » été quelquefois moins délicats que ceux-  
 » ci, puisqu'ils ont fait des portiques al-  
 » ternativement mélangés de colonnes &  
 » de pilastres ». Ici l'on peut reprocher à  
 l'Auteur de se contredire lorsqu'il les ap-  
 pelle des *innovations*, puisqu'il reconnoît  
 qu'ils étoient communs chez les anciens.

On voit aussi par ce discours qu'il n'a  
 d'autre raison pour donner l'exclusion aux  
 pilastres que celle de son aversion naturelle,  
 qui ne paroît pas suffisante, contre le goût  
 général. Il faut quelque chose de plus pour  
 le combattre que des imputations d'igno-  
 rance, avancées gratuitement. Ne doit-il  
 pas craindre de se déclarer seul contre tout  
 le monde à l'abri d'une si foible autorité ?  
 Un Poëte Latin disoit, *nil ego solus amem*,  
 qu'il ne vouloit rien aimer tout seul, par-  
 ce qu'il auroit lieu de se défier du mérite  
 de l'objet aimé que les autres n'apperçoi-  
 vent pas. Je crois que l'on doit raisonner  
 de même sur la sensation contraire, & se  
 défier d'une *aversion* que personne n'a que  
 le R. Pere; bien loin de là, qui tombe sur  
 un objet intrinsequement raisonnable, an-  
 ciennement approuvé, fondé en nature, &  
 dans le *besoin*, comme je vais tâcher de le  
 prouver.

## 28 MERCURE DE FRANCE.

Premierement, que l'usage des pilastres soit fondé dans la nature, je le prouve par la construction de la cabane que notre Auteur reconnoît, après tous les Architectes, pour l'origine & le modele des ordres de l'architecture, laquelle cabane ne peut être rendue habitable si l'on ne remplit les intervalles des poteaux montans, représentés en architecture par des colonnes, parce qu'il convient lui-même ( pag. 17 ),  
» *qu'on veut habiter des lieux à couvert &*  
» *non des halles ouvertes . . .* Dans ce cas,  
» ( dit-il ), l'engagement de la colonne  
» ne sera point regardé comme un défaut,  
» ce sera une licence autorisée; mais qu'on  
» se souvienne que toute licence annonce  
» une imperfection, qu'il en faut user so-  
» brement dans la seule impossibilité de  
» faire mieux.

Il reconnoît donc une nécessité indispensable d'enclaver ces poteaux; mais ils le feront toujours mal, s'ils sont ronds comme des colonnes; car de quelque matiere que soit le remplage de terre ou de pierre, il n'empêchera point la communication de l'air extérieur à l'intérieur de la cabane, s'il ne touche la colonne que par le profil de son épaisseur en retour de surface plane, quand même la colonne seroit sans diminution, parce qu'il ne la toucheroit

que suivant une ligne droite sans épaisseur : il faut donc que ce profil soit creux pour embrasser la colonne , suivant une surface concave qui s'adapte à la convexe , pour opposer un plus grand obstacle au passage de l'air entre deux. Mais alors la colonne sera en partie enfermée dans l'épaisseur du mur , & son diamètre apparent étant diminué , n'aura plus de proportion à sa hauteur : enfin si elle est totalement embrassée dans l'épaisseur du mur , elle ne sera plus apparente ; comment faire , puisqu'on veut s'en faire honneur , comme d'un ornement à ménager ? & quand on la cacheroit , il se trouveroit encore un inconvénient de solidité au remplage , en ce que de quelque matière qu'il soit , son épaisseur venant à diminuer à rien vers le milieu de la colonne , n'auroit plus de consistance suffisante pour subsister en approchant de la ligne d'attouchement de la surface du mur.

Pour éviter cet inconvénient , faut-il mettre le pilier au dehors ? alors la colonne sera sans fonction à l'égard du toit , & un ornement superflu , puisque le mur intérieur sera suffisant pour en supporter la charge & l'égoût.

Il ne reste donc d'autre moyen de se clore & de conserver l'apparence des pi-

### 30 MERCURE DE FRANCE.

liers , que de les équarrir , pour qu'ils s'adaptent de toute leur épaisseur à la cloison & paroissent dans toute leur largeur , laissant seulement une petite saillie au dehors , pour cacher ce qui peut se trouver de déféctuosité à la surface du mur , en interrompant le coup d'œil de l'alignement : ainsi voilà les *pilastres fondés dans la nature & autorisés par le besoin* , contre ce qu'avance notre Auteur.

Cette exposition doit aussi servir de réponse à la question qu'il fait faire *aux valets & aux servantes* ( pag. 22 ) qui *demandent pourquoi on n'a pas fait les pavillons du vieux Louvre ( qui sont à pilastres ) comme le reste* , qui est à colonne , du côté de S. Germain l'Auxerrois. Cette question est digne du genre de personnes qu'il fait parler , ne comprenant rien à ce qu'ils voyent ; car c'est demander pourquoi ces parties du Louvre n'ont-elles pas été rendues inhabitables comme le portique de la colonnade , qui ne peut servir qu'à se promener par un beau tems , puisque de son aveu on ne peut pas habiter sous des balles toutes ouvertes ?

Je prouve , en second lieu , que les pilastres n'ont pas été *adoptés par ignorance* , ( comme il le dit page 21 ) , & qu'il n'est pas vrai que *par tout où on les employe , les*

*colonnes y seroient employées avec ansans d'avantage.*

Premierement , je viens de montrer que les colonnes ne peuvent être dans un mur de cloison , & ne doivent pas être au dehors , suivant les règles du bon sens : j'ajoute ici qu'elles ne peuvent être employées sous des angles saillans sans y laisser un *porte-à-faux* , que l'on ne peut éviter qu'en y mettant un pilastre ; ce genre de défaut qui fut toujours & par tout intolérable en architecture , parce qu'il offense l'idée de la solidité , qui est le premier & le plus essentiel de tous les principes de l'art de bâtir , est desagréablement exposé à la vûe , sous les angles saillans des entablemens portés par des colonnes , où ils paroissent plus ou moins en l'air hors de l'appui , selon que cet angle est aigu , droit , ou obtus , parce que la diagonale s'allonge dans l'angle aigu , se raccourcit dans l'obtus , & est moyenne dans l'angle droit. Pour m'expliquer plus clairement , je dois dire que ce *porte-à-faux* est un prisme triangulaire de l'entablement , qui a pour base le triangle mixte formé par les deux lignes droites des arêtes de l'architrave , qui concourent à l'angle saillant de part & d'autre des deux faces , & par l'arc de cercle du sommet de la co-

### 32 MERCURE DE FRANCE.

colonne, compris entre les deux points d'attouchement de ces lignes droites ; la hauteur de ce prisme est celle de l'entablement, & sa longueur à la diagonale est celle de sa partie qui est au-delà de l'aplomb de la colonne.

C'est par cette raison que tous les bons Architectes mettent des pilastres sous les angles saillans de l'entablement, quoiqu'à la suite d'une file de colonnes ; tels sont Palladio, Scamozzi, & d'autres, qui ont raisonné sur les convenances pour éviter ce défaut. Donc il n'est pas vrai que les colonnes soient employées par tout avec autant d'avantage que les pilastres, puisqu'en certains cas elles occasionnent des porte-à-faux que sauvent les pilastres. Donc ils font l'effet d'un raisonnement judicieux, émané des loix de la Statique, & non pas de l'ignorance, comme le prétend notre Auteur, par une pure aversion déclarée sans aucune raison.

D'où il suit qu'à la tête ou profil d'un mur qui présente dans son épaisseur deux angles saillans, on peut encore moins se dispenser d'y mettre un pilastre plutôt qu'une colonne, parce que le même porte-à-faux s'y trouve double ; c'est pourquoi les anciens n'ont jamais manqué à cette attention, qui est, sans doute, la cause

qu'on les a appelé *Antes*, *ante murum*. M. de Cordemoy, qui probablement a semé le germe de l'aversion de notre auteur contre les pilastres, ne peut s'empêcher d'en reconnoître la nécessité dans cette circonstance. Que peut-on répliquer à ces raisons ? sera-ce celle de notre auteur, que les *pilastres ont un air plat* ? Rien n'est plus vrai dans le sens littéral ; mais peut-on parler ainsi sérieusement dans le sens métaphorique ? la surface plane n'a-t-elle pas sa beauté aussi-bien que la cylindrique, quand elle est appliquée à propos ? La nature, dit-on, a fait les arbres ronds ; mais a-t-elle défendu de les équarrir pour les mettre en usage dans la charpente, où la ronde n'est pas propre à faire des assemblages ? Les architraves sont originairement des pièces de bois équarries, comme l'explique l'étimologie de ce mot *principale poutre* ; cependant elles sont aussi belles dans leur situation horizontale que les rondes dans la verticale, parce qu'elles seroient ridicules si elles étoient rondes, de même que les poteaux corniers, qui sont nécessairement équarris & beaux dans leur place. Or quelle différence y a-t-il d'un poteau cornier à un pilastre ? c'est que l'un est fait pour les angles & les piédroits, & l'autre est en fonction d'un poteau de

## 34 MERCURE DE FRANCE.

remplage. Mais on insiste : la nature , dit le R. Pere , *ne fait rien de quarré* ; cette assertion est un peu trop générale : s'il s'agit des plantes , on en trouvera qui ont des tiges quarrées , telles sont celles de la classe des fleurs labiées de M. de Tournefort , & la plupart de celles à masque qui ont quatre faces ; telles sont la *sauge* , le lamium , le phlomis , la scrophulaire , & une infinité d'autres : s'il s'agit des arbrisseaux , nous avons le cierge du Pérou ( où j'ai été , comme l'on sçait par ma relation ) qui montent , sans branches , à plus de vingt pieds ; on en trouve même du genre des euphorbes , qui ont quatre , cinq , six & sept pans bien formés , comme j'en avois grand nombre à mon habitation d'Aquin à l'isle Saint Domingue. Il n'est pas donc exactement vrai que la nature ne fait rien de quarré dans le genre des plantes ; il est trop connu qu'en fait de pierres elle en forme une infinité à angle droit , par les lits des carrieres qui se croisent. Je pourrois même dire plus , qu'elle fait des *cubes* très-exacts ; j'en ai un petit où l'art n'a eu aucune part.

Le R. Pere n'est pas mieux fondé dans les exemples des productions de la nature , lorsque pour improver le renflement des colonnes , il dit qu'*il ne croit pas que la na-*

*sure ait jamais rien fait qui puisse l'autoriser ; s'il avoit lû ma dissertation qui est à la fin du troisième tome de ma Stéréotomie , il auroit vû à la page 26 , que les palmistes de l'Amérique à Saint Domingue , qui sont des arbres extrêmement droits , ronds & unis comme des colonnes sans branches , quoique montans à la hauteur de cinquante à soixante pieds , sont presque tous renflés vers le tiers & le milieu de cette grande hauteur , à peu-près comme nos colonnes modernes ( dont on peut cependant condamner le renflement ) ; il est assez étonnant qu'un amateur d'architecture n'ait pas eu connoissance de l'ouvrage que je cite , mais seulement de celui du P. Derand , Jésuite , sur l'art de la coupe des pierres ; il auroit peut-être tempéré son aversion contre les pilastres , qu'il trouve *insupportables & vicieux* , parce que j'en avois bien prouvé l'origine & les qualités dans cette dissertation ; ne pourroit-on pas le rapatrier avec ces pièces si utiles en architecture , sur les raisons que je viens d'alléguer ci-dessus ? ce seroit une belle occasion de manifester cette noble docilité dont il a fait profession à la fin de sa lettre aux Auteurs des Mémoires de Trévoux , du mois d'Août 1753 , où il dit que *si on le trouve en erreur , on ne lui trouvera point d'excusation.**

Bvj

Dans la confiance qu'il parle aussi avec sincérité, lorsqu'il dit ( préface ) » que si » il relève comme de vrais abus certains » usages universellement reçus, il ne pré- » tend point qu'on s'en rapporte à sa seule » opinion, qu'il soumet de grand cœur » à une judicieuse critique ». Je le prie de trouver bon que je lui fasse remarquer que la disposition intérieure d'une Eglise qu'il nous propose pour modèle de construction, est contraire à celle des premiers siècles, quoiqu'il paroisse vouloir les imiter. » Mon sentiment ( dit-il ), ( pag. 222 » & 223 ) est de mettre toujours l'autel » dans le fond du chœur, environné de » près par le péristyle du sanctuaire; un » tombeau en est la forme la plus conven- » ble, parce qu'elle rappelle l'ancien usage » de l'Eglise de célébrer les saints mys- » teres sur les tombeaux des martyrs, &c. » les *stales* seroient en avant à droite & à » gauche.

Je vais prouver, 1°. que l'autel n'étoit point au fond du chœur; comme il l'entend.

2°. Que dans toutes les Eglises les plus considérables, bâties depuis que le Christianisme a été en liberté d'exercice, & où il ne s'étoit pas trouvé de corps de martyrs, l'autel avoit été fait en forme de table &c.

non pas en *Cenotaphe*, c'est-à-dire en tombeau vuide ou en façon d'urne funéraire.

3°. Que les stales n'étoient point en avant à droite & à gauche, comme dans nos nouvelles Cathédrales, mais derrière l'autel.

Les preuves de la première thèse me rappellent à la discussion que j'ai eue avec M. de Cordemoy, Prieur de la Ferté-sous-Jouarre, insérée dans les Mémoires de Trevoux en Septembre 1709 & Septembre 1711, contre une autre position d'Autel, au centre de la croisée de l'Eglise, qui n'étoit pas plus conforme à l'usage des premiers siècles que celle dont il s'agit actuellement.

Avant que d'entrer en preuves, il faut rappeler ici un trait de l'histoire de l'Eglise, connu de tous ceux qui sont un peu instruits de celle des premiers siècles; sçavoir, que lorsque le Christianisme délivré des persécutions des Payens, fut autorisé par la conversion de Constantin, on donna aux fideles pour lieux de leurs assemblées, ces édifices publics, qui servoient auparavant de *Palais* pour la justice, appellés *Basiliques*, c'est-à-dire maisons royales, qui servoient aussi au commerce, à peu près comme celui de Paris.

*Aufone* écrivant ( dans le quatrième siècle ) à l'Empereur Gratien pour le remercier du Consulat dont il l'avoit honoré , lui dit qu'on faisoit pour lui des prieres où l'on faisoit auparavant les affaires & le commerce : *Basilica olim negotiis plena , nunc votis votisque pro tua salute susceptis.*

Il y avoit des Basiliques dans toutes les grandes villes en Orient , & plus encore en Occident ; on en a vû vingt-deux en même tems à Rome , dont cinq avoient été bâties par Constantin , qui servirent ensuite d'Eglises , & dont quelques-unes conservent encore le nom , comme la Basilique de S. Pierre , de S. Sauveur ou de S. Jean de Latran , & plusieurs autres. Cette expression est même si ordinaire dans les écrivains ecclésiastiques , qu'elle signifie en général une Eglise de Chrétien , pour la distinguer d'un temple de Payen. C'est ainsi que S. Optat de Milere comptoit plus de quarante *Basiliques* à Rome de son tems , quoiqu'il n'y en eut qu'environ la moitié de proprement dites. Leur forme étoit un vaisseau beaucoup plus long que large , voûté en berceau , terminé au bout par un enfoncement hemicirculaire , c'est-à-dire en demi-tour concave , au fond duquel étoit le :

trône du Prince , ou le siège du juge qui le représentoit , comme le dit expressément Vitruve ( Liv. 5. ) : *Tribunal est in eâ ade , hemicirculi schematis minore curvatura formatum* , & ses assesseurs avoient leurs places à droite & à gauche.

Lorsqu'on s'empara de ces Basiliques pour l'exercice de la Religion , l'Evêque \* prit la place du Prince , & les Prêtres celles de ses Assesseurs ; alors cette partie fut appelée le Presbytere , & plus communément le *Sanctuaire* ; au centre duquel , c'est-à-dire de la concavité du demi cercle , fut placée la *Sainte table* , qui servoit d'autel où l'on célébroit les saints Mysteres.

Les Eglises qu'on édifia dans la suite furent faites sur le même modele , & l'autel placé de même , comme il conste par celle de Tyr , bâtie par l'Evêque Paulin vers l'an 330 , suivant la description d'un inconnu , qu'Eusebe nous a transmis dans son Histoire ecclésiastique , *Sellis in altissimo loco ad Præsidium Ecclesiæ honorem collocatis. . . . . Altari denique tanquam Sancto Sanctorum in medio sanctuarii suo* , où il faut remarquer

\* Il est dit dans le livre des *Constitutions Apostoliques* , attribué à S. Clément au second siècle , que le siège de l'Evêque doit être au milieu , les Prêtres assis de chaque côté , & les Diacres debout & légèrement habillés.

qu'il appelle l'Autel le *Saint des Saints* dans le milieu du Sanctuaire. Cette disposition fut encore continuée dans des Eglises élevées sur des plans différens des anciennes Basiliques, comme il paroît par celle de Ste Sophie, achevée par Justinien, environ 230 ans après, dont Paul le Silentiaire a fait la description en vers Grecs, traduits par Ducange, ainsi : *In media hac majori concha erat Sancta mensa.* [ Ἀγία Τραπέζα ] c'est-à-dire au milieu du plus grand enfoncement, en demi tour concave, sous le pôle de la voûte en coquille qui est en quart de sphere, étoit l'Autel appelé la *Sainte table*, laquelle par conséquent étoit éloignée du fond où étoit le siège de l'Evêque, de la longueur du rayon de l'hemicule, appelé quelquefois l'*Abside*, d'un mot Grec qui signifie une arcade, & plus souvent une voûte.

Dans les Basiliques ordinaires où la voûte de la nef étoit en berceau, le pôle de la voûte du *chevet*, appelée *concha*, étoit à peu près à la même hauteur que la clef de cette nef, seulement un peu plus bas, suivant le rapport des deux diamètres de la nef & de la coquille, supposant les deux naissances de ces voûtes de niveau, comme elles doivent être ; mais à Sainte Sophie où il y a un dôme sur la croisée, ce pôle

ou cette clef n'étoit qu'environ au tiers de la hauteur totale de ce dôme , suivant le profil que nous en a donné *Gretot* , qui eut l'honneur de présenter au feu Roi les desseins de cette Eglise (à présent Mosquée de Turc ) qu'il avoit levée sur les lieux ; car la clef de la voûte sphérique en niche n'est élevée que de douze toises ou soixante-douze pieds , & celle du dôme de trente-six toises ou deux cens seize pieds , ce qui est une assez grande hauteur pour avoir donné occasion à Paul le Silentiaire de dire en style poétique , toujours un peu hyperbolique , parlant du ciboire ou baldaquin qui étoit sur l'autel, porté par quatre colonnes d'argent , *supra incontaminatam mensam vastum in aerem in mensa turris exurgit, quadrifidis verò arcibus incumbens argenteis perinde columnis attollitur.* Je me crois obligé d'entrer dans ce détail par deux raisons ; la première pour prouver en passant que les baldaquins ou ciboires , que le R. P. Laugier , épousant l'avis de M. de Cordemoy , veut supprimer ( pag. 221 ) étoient en usage dans les premiers siècles de l'Eglise , comme je l'ai prouvé dans ma réplique à la réponse de M. de Cordemoy , dans les Mémoires de Trevoux , Septembre 1711.

La seconde , pour corriger une faute

#### 43 MERCURE DE FRANCE.

d'impression qui s'est glissée dans ce mémoire à la page 1577, où l'on a mis sept pieds au lieu de soixante-douze, c'est-à-dire les douze toises de hauteur trouvées à la clef de cette voûte en niche, au-dessus du pavé de l'Eglise, suivant l'échelle des desseins de Grelot que je viens de citer, gravés dans son voyage de Constantinople; ce qui avoit donné occasion à mon adversaire de se divertir à mes dépens, en m'imputant un raisonnement ridicule sur l'application du mot *vastum in aerem* à une hauteur de sept pieds où il y devoit avoir sans erreur soixante-douze pieds & au-dessus encore, jusqu'à la clef du dôme cent quarante-quatre pieds, ce qui peut s'appeller *vastum in aerem*, avec Paul le Silenciaire.

Il est à propos que les curieux qui ont le recueil de ces mémoires, soient avertis de cette faute d'impression pour la corriger.

De ces autorités historiques, j'ai deux conséquences à tirer contre le sentiment du R. P. Laugier; l'une en faveur des baldaquins, comme je viens de le dire; l'autre que l'autel, suivant l'ancien usage de l'Eglise, ne doit point être placé au fond du chœur de la manière qu'il l'entend; car il prend le sanctuaire pour le chœur,

ce qui a toujours été bien différent ; mais qu'il étoit entre le sanctuaire & le chœur proprement dit.

Je dois en second lieu prouver qu'à l'exception de quelques Eglises où il se trouvoit par extraordinaire des corps de Martyrs, les autels n'ont jamais été faits en façon de *cenotaphe*, c'est-à-dire tombeau vuide, ou d'urne funéraire, mais en simples *tables* toutes nues, portées par de petits piliers, quelquefois par une seule colonne ; en voici les preuves.

« Dans la *Liturgie* Grecque de l'Eglise de Jerusalem, qu'on appelle de S. Jacques (parce que cet Apôtre en a été le premier Evêque), laquelle est encore observée par les Grecs & Syriens orthodoxes, l'autel est appelé la table céleste, *cœlestis mensa*; les Historiens & les Peres des IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> & VI<sup>e</sup> siècles de l'Eglise, l'ont appelé de même du nom de *table*. On cite sur cela Théodoret, S. Grégoire de Nice, S. Augustin, S. Léon, S. Ildore, & Paul le Silentiaire, y ajoutant seulement des épithetes peu différentes, comme la *sainte table*, la *table mystique*, la *table de Jesus-Christ*, & jamais le saint tombeau.

Ces autorités sont en trop grand nombre & trop connues pour qu'il soit nécessaire de les citer en particulier à un Reli-

#### 44 MERCURE DE FRANCE.

gieux estimé par son érudition & son éloquence dans la chaire.

Il paroïssoit indifférent de quelle matière fussent ces tables ; il y en avoit d'or & d'argent , comme celles qui furent données aux Eglises par Constantin ; quelquefois avec des pierres précieuses , comme à Sainte Sophie par Justinien ; souvent aussi de pierre ordinaire , & le plus anciennement de bois ; telle étoit , selon la tradition , celle que S. Silvestre fit mettre ( au quatrième siècle ) à S. Jean de Latran , qui n'étoit pas en forme de tombeau , mais en forme de coffre : *per modum arca* , dit le Bréviaire Romain , sur lequel on croit que S. Pierre a célébré les saints Mysteres. Il y en avoit de même en Afrique du tems de S. Augustin , comme il paroît par ce qu'il raconte de la mort de Maximien , Evêque de Bagaye , qui étant poursuivi par les Donatistes , se réfugia sous l'autel , qu'ils lui enfoncerent sur le corps , & l'assommerent avec les éclats des planches , des bâtons & des poignards : *Sub altari quo confugerat eodem supra se fracto ejusque lignis , aliisque fustibus ferro etiam casus*. Cependant ils étoient plus communément en façon de tables ordinaires , portées par de petits piliers qui sont quelquefois appelés colonnes , comme parle Paul le Silen-

taire en décrivant l'autel de Ste Sophie :  
*Columnis porro aureis sacra mensa ex auro  
 conflata terga sustentantur, aureisque perinde  
 fundamentis incumbit illa, & preciosorum  
 lapidum fulgore variegatur.*

Que les autres autels (à la richesse près) fussent tous de même façon en table ordinaire, on en a une preuve bien circonstanciée dans le récit d'un événement singulier arrivé au Pape Vigile à Constantinople, où il étoit allé pour calmer les troubles de l'Eglise. S'étant opposé à un Edit affiché de la part de Justinien, cet Empereur en fut tellement irrité qu'il envoya le Préteur pour le prendre dans l'Eglise de S. Pierre, au Palais d'Hormisda, où il s'étoit retiré pour se mettre en sûreté; mais étant informé que cette espèce de Grand Prévôt, destiné à la recherche des voleurs & des assassins, venoit à lui suivi de soldats armés, il se jetta sous l'autel, environné de quelques Diacres & Clercs, que ces soldats écartèrent bientôt avec violence pour l'en arracher, le tirant par la barbe, les cheveux & les pieds; mais comme il étoit grand & vigoureux, il se tenoit si fort aux piliers qu'il en cassa quelques-uns, de sorte que la table tomba sur lui, & l'auroit fort incommodé si les Clercs ne l'avoient soutenue. Alors le peu-

ple accourut, & le Préteur fut obligé de se retirer. C'est le Pape lui-même qui le raconte dans une lettre qu'il écrivit à ce sujet : *Cùm à sancto ejus Altari tracti pedibus traheremur, columnas tenuimus & super nos ipsa altaris mensa ceciderat.*

Donc cet autel n'étoit pas fait en façon de tombeau, comme l'on veut qu'il soit aujourd'hui; il est vrai que dès la fin du sixième siècle on les paroit de reliquaires pour les dédicaces, puisque le Pape S. Grégoire envoya des reliques à Pallade, Evêque de Saintes (vers l'an 590), pour *dédier* quatre autels d'une Eglise qu'il avoit fait bâtir, où il y en avoit *treize*; ce que l'Abbé Fleury met au nombre des choses remarquables, puisque plus de deux cens ans après il n'y en avoit ordinairement qu'un dans chaque Eglise, d'où il conclut qu'on ne s'en servoit pas en même tems. L'époque la plus ancienne en est tirée de la vie de S. Benoît d'Aniane, écrite par son disciple Ardon, qui parlant de l'Eglise de S. Sauveur de la même ville en Languedoc, dit que l'autel y servoit d'armoire pour y garder les habits sacerdotaux, & des reliques : *Altare illud forinfecus est solidum, intus autem est concavum, retrorsum habens ostiolum, quo privatis diebus inclusa tenentur capsæ cum diversis*

*reliquiis patrum.* Depuis ce tems là on s'est piqué d'y avoir des reliques, & enfin l'ordre a été donné d'en mettre dans toutes les pierres sacrées des autels, que le Prêtre doit baiser en disant *quorum reliquia hic sunt.* Cela n'empêche pas qu'on ne s'y conforme en faisant les autels en forme de table, sans avoir recours à la nouvelle méthode introduite depuis peu, de les faire en tombeaux, par un motif de ménagement, pour épargner les ornemens d'étoffes de couleurs qu'on y mettoit depuis le dixième siècle, par lesquelles on désignoit l'office que l'Eglise faisoit chaque jour, comme l'on sçait; ce qui avoit son utilité, sans égard à la décoration.

Après avoir prouvé que l'autel n'étoit point au fond du chœur, comme l'entend & le veut le R. P. Laugier, & qu'il n'étoit point en forme d'urne funéraire, il me reste à prouver que les stales des Prêtres n'étoient point en avant à droite & à gauche, suivant sa nouvelle disposition, mais au fond du sanctuaire, derrière l'autel.

J'ai dit ci-devant que dans les Basiliques changées en Eglises, dès que la religion chrétienne eût obtenu la liberté d'un exercice public, les Evêques avoient pris la place du Prince ou du Juge, & les Prêtres celles de ses Assesseurs; qu'ensuite

l'autel fut placé dans le centre de l'arrondissement du sanctuaire , comme il est prouvé par la description de l'Eglise de Tyr chez Eusebe ( au quatrième siècle ) , & celle de Ste. Sophie de Constantinople , usage qui subsiste encore dans toutes les Eglises Grecques de l'Orient.

Dans cette position il est clair qu'il étoit éloigné du peuple de l'intervalle de toute la profondeur du chœur , qui en étoit séparé par une balustrade ; ce fait est si généralement reconnu qu'il semble inutile de le prouver , d'autant plus qu'il y a encore un grand nombre de nos Eglises où cette disposition nous a été transmise , & s'est conservée jusqu'à nous , laquelle est à présent encore généralement observée dans les Eglises Grecques , orthodoxes ou schismatiques , depuis les Apôtres , suivant la note qu'en fait le P. Goar , Dominicain , qui a traduit en Latin leur *Eucho-logue* , c'est-à-dire *Ritual* ; elle mérite d'être ici rapportée tout au long , parce qu'elle prouve que l'Eglise d'Occident s'y conformoit aussi.

*In absidis sinu ( dit-il ) , sedes Sacerdotibus Pontifici assistentibus, & simul celebrantibus , sunt extructa ; in medio thronum eminentiorem obtinet Pontifex , quem Chrysostomus in Liturgia Tyr avw Karλoσpav intel-*  
*ligit ,*

ligit , talem fuisse thronum illum in quo  
*Stephanus Pontifex ad catacumbas Roma ne-*  
*catus est ; vel quem Alexandria Sancto Mar-*  
*co primo erectum Petrus Alexandrinus ve-*  
*rebatur ascendere , vel quem Hierosolimis*  
*Jacobi , fratris Domini , confessu decoratum ,*  
*& deinde usque ad Galieni tempora con-*  
*servatum testatur Eusebius , l. 7. Hist. c. 14.*  
*Nulli dubium esse potest. C'est à-dire :*

» Au fond du sanctuaire ( qu'il appelle  
 » abside , du mot Grec expliqué ci-de-  
 » vant ) il y a des stales ou sièges , pour  
 » les Prêtres qui officient avec l'Evêque ,  
 » dont le trône est au milieu , un peu plus  
 » élevé. S. Chrysostome en parle de mê-  
 » me dans sa Liturgie ; c'est sur un pareil  
 » que le Pape Etienne fut tué dans les  
 » catacombes de Rome ( au troisième sié-  
 » cle ) : c'est encore sur un pareil que S.  
 » Pierre d'Alexandrie craignoit de monter  
 » par respect , de ce qu'il avoit été pre-  
 » mierement érigé pour S. Marc. Tel étoit  
 » encore celui de Jerusalem qu'on avoit  
 » conservé jusqu'au tems de l'Empereur  
 » Galien ( vers le milieu du troisième sié-  
 » cle ) parce qu'il avoit été honoré de la  
 » séance de S. Jacques , frere du Seigneur ,  
 » qui en étoit le premier Evêque ; ce qui  
 » est certifié par Eusebe , dans son Histoire  
 » Ecclésiastique , Livre 7. chap. 14. &

C

» dont personne ne peut douter.

Donc , puisque l'Évêque & les Prêtres occupoient le fond du sanctuaire , l'autel ne pouvoit y être situé ; mais il étoit , comme nous l'avons prouvé , entre le sanctuaire & le chœur , qui est du côté du peuple , séparé par une balustrade de bois , comme le dit le même Eusebe , parlant de l'Eglise de Tyr. Par conséquent l'Evêque & les Prêtres étoient à l'égard du peuple , derrière l'autel ; donc les stales n'étoient pas *en avant* , contre la disposition de l'Eglise que le R. Pere propose pour modèle , sans égard à la sainte antiquité.

Que l'usage de l'Eglise d'Occident ait été conforme à celui de l'Orient , nous en avons un grand nombre de preuves chez les Ecrivains ecclésiastiques , dont une seule nous suffira , qui est tirée du plus ancien des *Ordres Romains*, antérieur au Pape S. Grégoire , où il est dit qu'au commencement de la messe , le Pape étant entré dans l'Eglise , disoit une oraison debout devant son siège , le dos tourné au peuple ( car ce siège étoit *derrière l'autel* ) , après laquelle il s'asseyoit , tourné vers le peuple , & faisoit signe aux Evêques à droite , & aux Prêtres à gauche , de s'asseoir dans le *demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière*. ( Fleury , liv. 36 , art. 17. )

Mais les plus convaincantes & à notre portée , sont les monumens existans dans les cathédrales de Vienne & de S. Jean de Lyon ; & à Rome aux Eglises de S. Clément , qu'on croit du troisième siècle , & à celle de S. Nerée & Achille , où les thrones des Evêques subsistent encore en pierre , au fond du chevet arrondi , accompagnés de droite & de gauche de banquettes de même matière , qui servoient anciennement de sièges pour les Prêtres.

Dans la suite des tems , vers le douzième & treizième siècle , les Chanoines se trouvant exposés de jour & de nuit , par la longueur des offices , aux rigueurs des hyvers dans de grands vaisseaux de nef & de bas côtés , vinrent se placer au devant de l'autel pour se renfermer par des murs qui les séparoit , & même les cachoit au peuple. Cet usage devint presque général , excepté dans peu de cathédrales , fideles aux anciens usages ; telle est celle d'Avignon , où les Papes ont officié pendant soixante-dix ans , laquelle a conservé ses stales derrière l'autel , sur lequel cependant on a introduit une nouveauté d'un tabernacle d'argent , dont la hauteur cache au peuple la vûe de l'ancien throne de l'Archevêque , contre l'ancien usage de ne rien mettre au-dessus de l'au-

tel que le livre des Evangiles , ce qui est encore actuellement observé à S. Jean de Lyon , où l'on a cependant introduit la nouveauté de la clôture des murs autour du chœur. On voit que supposant la table de l'autel toute nue ; le peuple avoit en face son pasteur , dont le trône étant élevé de quelques marches , il étoit vû par dessus l'autel ; ce respectable objet imposoit aux assistans du respect , de la modestie & du recueillement à ceux qui étoient portés à la dissipation.

Je bornerai ici les remarques auxquelles l'*Essai sur l'architecture* fournit une ample matiere , quoiqu'il soit d'ailleurs estimable & mêlé de bonnes critiques sur les édifices exécutés.

Le plan qu'il propose pour modèle d'une Eglise de son goût , ne seroit pas un des objets les moins susceptibles de discussions , quoiqu'il dise ( pag. 200 & 204 ) , *que ce qu'il imagine , lui paroît beaucoup mieux que ce qu'on suit , & qu'il est convaincu que jusqu'à présent nous n'avons point eu de vrai goût de ces bâtimens.*

Les gens purement de lettres , qui ne sont point artistes , montrent bientôt que cette partie leur manque dès qu'ils veulent projeter ; c'est ainsi que M. de Cordemoy , s'en vante par notre auteur , & son frere qui

voulut se mêler, sans vocation, dans notre dispute en qualité d'Apologiste, pendant mon absence du voyage de la mer du Sud, ont manifesté leur insuffisance. Lorsqu'il voulut réformer l'église & le dôme de S. Pierre de Rome, dans l'état qu'il est, ( disoient-ils ) en substituant aux arcades des colonades de leur façon ; à mon retour j'eus bientôt montré le défaut de solidité de ces idées par des raisonnemens appuyés de calculs, qui pour n'être pas à la portée de tout le monde, ne furent pas insérés dans les ouvrages périodiques, d'autant plus que deux ans & demi d'absence sembloient avoir dû affoupir notre dispute.

Cette épisode n'est pas tout-à-fait hors d'œuvre, puisqu'il s'agit de combattre le même système peu varié, & venant de la même source. L'auteur de l'*Essai* dont il s'agit ici, a fait comme ces Messieurs ; il a plus entrepris qu'il ne convenoit à l'étendue de ses connoissances dans l'art de bâtir ; car s'il avoit réduit son idée d'un nouveau projet d'église en plans & profils géométriques, comme l'auroit fait un Artiste, il en auroit reconnu les imperfections.

Premièrement, qu'en mettant deux ordres l'un sur l'autre au long de la nef, il

#### 54 MERCURE DE FRANCE.

diminuoit de moitié l'épaisseur du diamètre de la colonne d'un seul ordre , qui auroit porté plus solidement son entablement , la naissance & le poids de la voûte de la nef.

Secondement , que c'est rendre l'architecture mesquine en mettant deux petites colonnes l'une sur l'autre , au lieu d'une grande ; *frustrâ fit per plura quod potest fieri per pauciora* , dit un ancien axiome. On pensoit de même dans le siècle d'Auguste , comme il paroît par la conduite de Vitruve dans la composition de la Basilique de Fano ; qui est un édifice du genre des modèles de nos premières églises. Il fit porter la voûte de la nef par un seul ordre de colonne , depuis le pavé jusqu'à l'architrave , qui soutenoit immédiatement la naissance de la voûte , sans autre corniche ni autre entablement au dessus , qui ne font qu'obscurcir le vaisseau , lorsque les vitraux sont au dessus , comme dans la plûpart de nos églises de France & d'Italie. Il est encore vrai qu'une telle ordonnance , avec une noble simplicité , rend l'ouvrage plus solide , de meilleur goût , avec un air plus magnifique , au jugement des bons connoisseurs de tous les tems , comme le remarque cet Architecte. *Ipsa vera columna* ( dit-il ) , *alitudine perpetuâ sub trabe testitudinis producta , & magnificentiam impensa*

*& autoritatem operi adaugere videntur.* Je ſçai bien qu'à la maniere dont le R. Pere parle de Vitruve , il ſemble en faire peu de cas ; cependant il étoit Architeccte d'un grand Empereur , & dans un tems où l'architecture Romaine étoit dans ſa vigueur , laquelle ſert encore de modèle à nos meilleurs Architecctes ; d'ailleurs c'eſt à lui que nous devons le rétabliſſement du raiſonnement dans l'architecture ; on peut comparer ceux qui le critiquent à ces enfans qui battent leur ſourrices après s'être fortifiés de leur lait.

Je reviens à l'examen du projet d'églife du R. Pere , & je remarque en troiſième lieu , que quoiqu'il veuille que les vitraux occupent tout l'intervalle des entrecolonnemens , il ne pouvoit ſe diſpenſer de leur faire des piédroits pour y attacher les vitres , n'étant pas probable qu'il veuille les attacher immédiatement aux colonnes du ſecond ordre. Comment faire ? Faudra-t-il y enclaver les colonnes ? c'eſt contre ſon ſyſtême & la bonne architecture ; faudra-t-il laiffer les colonnes iſolées en dedans ? mais ſur quoi ſeront portés les piédroits , & les murs de tremeaux de l'un à l'autre vitrail , puisſque les colonnes du premier ordre ſont auffi iſolées & ſans doſſerets le long des bas côtés qui peuvent

## 56 MERCURE DE FRANCE.

servir de base au mur extérieur des tre-maux , fermant les espaces où il n'y a point d'ouvertures au jour à la hauteur du second ordre , au dessus du toit des bas-côtés.

Le quatrième inconvénient de l'idée de son projet , consiste en ce que faisant ses colonnes accouplées , suivant le goût de M. de Cordemoy , au second ordre , à plomb sur celles du premier , au rez de chaussée , on ne peut faire porter le mur supérieur & extérieur en l'air ; & comme il lui faut une base , on ne pourra se dispenser d'ajouter pour cet effet un nouveau rang de colonnes le long des bas-côtés , outre celui qui porte en dedans celles du second ordre dont nous venons de parler ; c'est-à-dire qu'il en faudra faire des groupes de quatre , ce qui n'est pas énoncé dans la description du modèle d'église , & qui augmente beaucoup la dépense & le nombre des colonnes pour faire la fonction d'un seul piédroit d'arcade. Si c'est en vûe d'une plus grande beauté , on ne pourra du moins disconvenir que c'est la chercher dans une grande superfluité qui ternira beaucoup le prétendu-mérite de l'Architecte.

Le cinquième inconvénient du même projet vient de l'exacte symmétrie de l'ac-

couplement des colonnes des bas-côtés, qui doit correspondre à celles du premier ordre de la nef; d'où il résulte une nouvelle difficulté pour y placer les murs de refend entre les chapelles établies le long des bas-côtés, auxquels leurs autels doivent être adossés, & qui sont encore indispensables pour servir de base aux contreforts qu'on ne peut se dispenser d'élever au dessus pour buter & contenir la poussée de la grande voûte de la nef en berceau, parce que l'intervalle des colonnes accouplées ne fournit pas une place suffisante pour l'épaisseur qui est nécessaire à la solidité de ces murs; il faudra donc qu'elle soit prise en y enclavant les colonnes, ce qui est encore contre la beauté de leur dégagement & l'intention de l'auteur.

Je serois trop long si je voulois discuter tout ce qu'on peut raisonnablement & sans esprit de critique, trouver à redire dans la construction & distribution des parties de cette église, particulièrement au chevet, où l'auteur se trouve embarrassé, si l'on veut, suivant l'usage le plus ordinaire, qu'il y ait quelque partie circulaire; car il est voué, sans doute pour plus grande facilité, aux *lignes droites* ( pag. 208 ), dans le contour de son édifice, & non pour la beauté.

Il n'est pas moins embarrassé à la croisée de la rencontre des berceaux de sa voûte disposée en croix latine ; mais en cet endroit , ( p. 219 ) , il semble avoir affecté de se rendre inintelligible. » Si l'on veut ( dit-il ) dans le centre de la croisée donner à la voûte plus d'élévation que dans les autres parties , on peut , en façon de dôme , y élever une sorte de baldaquin , dont le dessein léger puisse sympathiser avec l'idée de voûte ; dès lors point de colonnes & rien de tout ce qui a besoin de porter dès les fondemens. Un Architecte comprendra sans peine les raisons qui me déterminent à prononcer ainsi : avec du génie & du talent il imaginera sur l'idée que je lui présente, un dessein de voûte qui aura toute la singularité , tous les avantages du dôme sans en avoir les inconvéniens.

Comme l'auteur ne nous donne ni plan ni profil qui puisse nous aider à développer cette énigme , on ne voit point de rapport entre un baldaquin , qui n'est qu'un dais postiche , élevé sur de petites colonnes proportionnées à cette légère charge , & une voûte de croisée de rencontre de deux berceaux , qui est tout simplement une *voûte d'arrêtes* ; mais selon son idée , on doit la convertir en *une voûte* , dont la *sitt-*

JUILLET. 1754. 59

gularité ait tous les avantages du dôme sans en avoir les inconvéniens , & où il ne faille rien de tout ce qui a besoin de porter dès les fondemens : c'est un problème à proposer à tous les plus habiles Architectes de l'Europe.

*A Brest , le 11 Octobre 1753.*

*Frézier , Directeur général des Fortifications de Bretagne.*



## PLAINTES ET PROPHETIES.

### ODE AUX NATIONS ;

*Par M. de Fentry , de Lillo en Flandres ,  
couronnée en 1754 , par l'Académie des  
Jeux Floraux.*

O Lumen obscurum malis ! quam tua obscuritas bonis lucida est !

*O lumiere , que tu es obscure pour les méchans !  
Mais que ton obscurité est lumineuse pour les bons !*

**C**ieux , terre , mers , faites silence ;

Courbe-toi , vaste firmament :

Vous , qui peuplez l'espace immense ;

Globes , cessez tout mouvement.

A ma voix terrible , plaintive ,

C vj

## 60 MERCURE DE FRANCE.

Nature , foyez attentive ,  
Etres vivans , prosternez-vous :  
L'Eternel m'inspire , me touche ,  
L'esprit Saint parle par ma bouche ,  
J'annonce le jour du courroux.



Tremblez . . . ce jour affreux approche ,  
Il va consommer nos malheurs ;  
Prévenons un juste reproche  
Par des vertus & par des pleurs.  
Mais de mes sens quel feu s'empare ! . . .  
La voûte des cieus se sépare ,  
Les fastes des tems sont ouverts ;  
Hélas ! . . . mon ame en est frappée . . .  
Je vois sous la tranchante épée  
Le fil qui soutient l'univers.



Tombez ! . . . l'Eternel va paroître ;  
Malheureux ! pourquoi vous cacher ?  
Celui qui put vous donner l'être ,  
Des autres peut vous arracher.  
O vous , qui braviez le tonnerre ,  
Philosophes , grands de la terre ,  
Qu'à ses yeux vous êtes petits !  
Vos discours , vos grandeurs suprêmes ,  
Vos titres & vos vains systêmes  
Sont pour jamais anéantis.



Eh quoi ! vous niez l'existence  
 D'un Dieu , souverain Créateur !  
 Contemplez . . . . voyez sa puissance ,  
 Les cieux annoncent leur Auteur.  
 Homme aveugle ! ignorant superbe !  
 Depuis le cédre jusqu'à l'herbe ,  
 Tout marque la Divinité :  
 Ah ! si votre cœur étoit juste ,  
 Vous y verriez ce Maître auguste  
 Dans l'éclat de sa majesté.



Ces insectes & ces reptiles  
 Que vous écrasez sous vos pas ,  
 Parlez , Philosophes futiles ,  
 Se plaignent-ils de leur trépas ?  
 Contre les loix de la nature  
 L'homme seul sans cesse murmure ,  
 Il forme des vœux indiscrets ;  
 Sois soumis . . . . Dieu veut qu'on l'adore ,  
 Que , sans la sonder , on ignore  
 La profondeur de ses decrets.



Aux desirs de la chair en proie ,  
 Tu combles tes iniquités ;  
 La mollesse , la fausse joie ,  
 Sont tes seules divinités.  
 L'oppression & l'injustice ,  
 L'inhumanité , l'avarice ,

## 62 MERCURE DE FRANCE.

Font sans cesse-fumer l'autel ;  
Sans cesse , victime sanglante ,  
L'innocence foible & tremblante ,  
Y tombe sous le coup mortel.



Précédé du sombre mystère,  
Et voilant son horrible front ,  
Je vois avancer l'adultère ;  
Que suivent la honte & l'affront ;  
Ministre de ce temple infâme ,  
Il partage l'encens , la flamme  
Qu'on offre aux plus noirs attentats :  
Rois , écoutez . . . ces sacrifices  
Creusent les vastes précipices  
Où s'abimeront vos états.



Quels prodiges mon œil découvre !  
Les tems seroient-ils accomplis ?  
Nations ! . . . la terre s'entr'ouvre . . .  
Hélas ! nos destins sont remplis.  
Enfant & destructeur du crime ,  
Un monstre ailé sort de l'abîme  
Pour dévaster cet univers ;  
Dans le calice amer trempée ,  
Je vois sa flamboyante épée  
En frappant allumer les airs.



Les forêts , les villes s'embrasent ,  
 L'Océan bouillonne , tarit ;  
 Les rochers se fendent , s'écrasent ,  
 Tout se consume , tout périt.  
 Vainement pour fuir ces ravages ,  
 Les humains cherchent les rivages ,  
 L'onde roule des flots de feu ;  
 Ses gouffres sont leur sépulture ,  
 Et bientôt l'aride nature  
 N'offre plus qu'un désert affreux.



O terreur ! . . . & cris ! . . . je frissonne . . .  
 Serois-je au ténébreux séjour ?  
 La fatale trompette sonne ,  
 Les éclairs seuls forment le jour :  
 Les élémens , les cieux frémissent ,  
 Les tombeaux s'ouvrent & gémissent ,  
 Ils rendent les pâles humains . . . . .  
 Tremblans , ils détournent la vûe ;  
 Leur juge paroît sur la nue ,  
 Et la vengeance arme ses mains.



Par quel aveuglement funeste  
 Persévérez-vous dans l'erreur ?  
 Coeurs endurcis . . . un instans reste . . . .  
 Frémissez d'une sainte horreur.  
 Pleurez , croyez-en mes alarmes ,

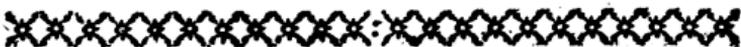
Pleurez , & qu'un torrent de larmes

Puisse effacer tant de forfaits !

Gémissez , tombez dans la poudre . . . .

Dieu terrible ! suspens ta foudre ,

Ou sur moi seul lancé tes traits.



## L'AMOUR DES ARME'S.

*Traduit de l'Anglois de Prior, par M.  
l'Abbé Yart.*

**C**Hloé étoit couchée & à demi-endor-  
mie , à l'ombre d'un myrte verd ; l'A-  
mour qui l'aperçut , vola sur son sein ,  
étendit ses aîles sur sa gorge , & s'y endor-  
mit. La nymphe s'étant réveillée , fut sur-  
prise : mais comme elle se sentoît encore  
maîtresse de sa liberté , elle pensa aux  
moyens de fixer ce petit Dieu errant , &  
de captiver celui qui captive tout.

Son corset étoit à moitié délacé ; elle  
s'avisa de lier l'Amour avec le bout du  
lacet , & de le serrer de toutes ses forces.  
Le Dieu s'éveilla ; trois fois il s'efforça de  
rompre sa cruelle chaîne , trois fois il es-  
saya de débarrasser ses aîles du cordon de  
soie ; mais en vain.

Il s'agite ; & enfin il a recours aux lar-  
mes. Beauté généreuse , lui dit-il , ayez  
pitié de l'Amour : vous sçavez qu'il est

aveugle ; il s'est perdu en voyageant , & il s'est égaré sur votre sein. Hélas ! il n'a fait que s'y égarer , il ne sçait que trop qu'il ne peut pas espérer d'y demeurer long-tems. Rendez la liberté à ce malheureux prisonnier , qui n'a jamais eu dessein de vous faire aucun mal.

Il m'est assez indifférent , lui répond Chloé , de sçavoir où va l'Amour , où il s'arrête , où il s'égare : mais je le tiens , & je ne lui rendrai pas assurément la liberté. Le perfide avoit dessein de blesser quelqu'un , & ce pouvoit bien être moi.

Votre cœur est tourmenté par des craintes bien frivoles , lui répliqua l'Amour : eh bien , je vais vous donner mon arc & mes flèches ; rompez mes liens , & laissez-moi retourner dans les airs.

Je le veux bien , lui dit la Nymphé ; mais pour rassurer mon cœur il faut que vous me livriez sur le champ votre arc & vos flèches ; alors je romprai vos liens , & vous volerez comme auparavant , où vous voudrez.

C'est ainsi que Chloé délivra son prisonnier : le petit Dieu lui donna son carquois , & fut desarmé. Depuis ce jour , cet hôte badin & léger s'amuse à des jeux innocens ; quelquefois il voltige autour de Chloé , quelquefois il se repose sur son cœur.

## 66 MERCURE DE FRANCE.

Depuis ce jour , aussi cette jeune beauté  
a pris la place de l'Amour ; elle gouverne  
le monde à son gré ; elle lance ses flèches  
où elle veut , elle cause du plaisir ou de  
la douleur , elle nous laisse la vie ou nous  
donne la mort.



### E P I T R E.

**D**E ces lieux où les monts s'élevent jusqu'aux  
Cieux ,  
Et dont le front audacieux  
Soutient le séjour du tonnerre ;  
De ces lieux , où jadis les enfans de la terre ,  
Contre le plus puissant des Dieux ,  
Oserent soutenir une funeste guerre ,  
Cher ami , reçois mes adieux.  
Trouvant la saison temperée ,  
Séduit par l'appas d'un beau jour ,  
Echappé des rigueurs de l'inconstant Borée ,  
Je me rendis dans ce séjour ,  
Près du mortel le plus aimable ,  
Dieu du goût & de l'agrément ,  
Et qui marche toujours d'un pas ferme & durable  
Dans la route du sentiment.  
Le Ciel dépouillé de nuages ,  
Mille essains d'amoureux zéphirs  
Qui folatroyent dans les boccages ,

Pour presser les tendres ramages

De favoriser les plaisirs.

Les fleurs qui s'empressoient d'embellir les riva-  
ges ,

Les oiseaux de ces lieux sauvages

Ne cachant plus leurs amoureux desirs ,

Adressoient à l'amour , leurs vœux & leurs hom-  
mages.

Tout annonçoit enfin le retour du Printems ,

Et les délices des amans.

Flaté de cet espoir frivole ,

J'abandonnai mes yeux aux douceurs du sommeil ;

Tandis que les enfans d'Éole

S'efforçoient d'hâter mon reveil.

Morphée cependant dans les bras du mensonge ,

Captivoit mes sens enchainés ;

Et les efforts de ces vents mutinés

Ne sçurent leur causer que les efforts d'un songe.

Mais de l'astre du jour le flambeau radieux ,

Eclairant la voûte étherée ,

S'empressa d'offrir à mes yeux

Les désordres du froid Borée

Et des Aquilons furieux ,

Qui jaloux de l'intelligence

De Flore & Zéphire amoureux ,

Déchainoient leur triste vengeance

Contre ces amans malheureux ;

Et de leur souffle rigoureux ,

Trainant des tourbillons de glace

## 68 MERCURÉ DE FRANCE.

Avec leur téméraire audace ,  
Confondoient la terre & les cieux.  
Sur cette rive désolée  
Par les neiges & les frimats ,  
Ma Muse est déjà consolée ,  
Et la préfère à nos climats.  
A l'abri de leur inconstance ,  
Dans un palais où l'abondance ,  
L'esprit , le goût & l'enjouement  
Folâtrant toujours en cadence ,  
Sur le haut ton du sentiment.  
A l'abri des froides grimaces ,  
Et la Prudence \* , & la Gaité \*\* ,  
De la Vertu suivant les traces ,  
Y regnent avec majesté.  
Enfin , en toute vérité ,  
Malgré les frimats & les glaces ,  
C'est ici le temple des Graces ;  
Et le séjour de la beauté.

\* Mlle de G.

\*\* Mlle de L.

B O R E L L I aîné.

Du Château de Gudanes , ce 15 Mars 1754.





## L E T T R E D E P O P E ,

*A Jacques Grægs, Ecuyer, 1720. Traduite  
de l'Anglois par M. l'Abbé Tart.*

» **U** Ne ame pleine de mérites & *voids*  
 » d'orgueil, qui ne cherche point à  
 » paroître, qui n'a pas besoin de se ca-  
 » cher, qui ne doit sa prudence ni à la  
 » vanité ni au crime, ni son feu à l'ardeur  
 » des passions; un front qui n'est point  
 » instruit dans l'art de feindre, un œil  
 » pénétrant, qui lance des regards sévères  
 » sur le fourbe hardi, qui couvre de con-  
 » fusion le flatteur impudent; voilà vos  
 » grandes qualités: vous les aviez dans  
 » une condition privée, les Rois & la for-  
 » tune n'y peuvent rien ajouter. Dédai-  
 » gnez donc aujourd'hui de devoir vos  
 » amis à la bassesse de leurs sentimens.  
 » Ne souhaitez point de perdre vos enne-  
 » mis qui ont des vertus égales aux vôtres.  
 » Continuez d'être ingénu, sincere, libre;  
 » soyez Ministre sans cesser d'être hom-  
 » me. Ne rougissez dans quelque rang  
 » que vous soyez élevé d'aucun ami; ne  
 » rougissez pas même de moi. Marchez har-  
 » diment dans les sentimens peu battus du

» citoyen , sinon il faudra bien que je rou-  
» gisse de vous.

Ces fieres louanges sont des leçons pour les Ministres , les Poètes & les amis : il n'en faudroit pas davantage pour caractériser Adisson & Pope. L'un est un homme de Cour insinuant , l'autre est un Philosophe sincere. Le premier loue avec politesse , le second avec orgueil. Adisson est un épagneuil bien instruit qui s'abaisse en caressant , le second un lion à peine dompté qui se soumet en menaçant. L'hommage d'Adisson semble être le langage du respect, c'est celui de la flaterie. L'éloge de Pope paroît être un aveu de la vérité , c'est un sentiment d'indépendance. Le premier loue plus , le second loue mieux. Mais que les Rois & les Ministres ne s'y trompent pas ; ces deux langages si différens peuvent être des mensonges.

Ce n'en étoit certainement pas un dans M. Pope : Craggs & lui étoient amis intimes. Je ne dis pas la même chose de Craggs & d'Adisson : ils étoient amis comme on l'est à la Cour ; s'ils eussent été sincèrement unis, Pope n'auroit pas écrit à Craggs cette Lettre , dont voici un extrait :

15 Juillet 1715.

» Je saisis l'occasion que me procure

» Mylord Duc de Shrewsbury , pour vous  
 » assurer de la continuation de cette estime  
 » & de cette affection que j'ai depuis long-  
 » tems pour vous , & du souvenir des  
 » agréables entretiens que nous avons eus  
 » ensemble. Il n'y a plus de ces conversa-  
 » tions , car l'esprit de discorde regne par-  
 » mi nous. L'Angleterre n'est plus la patrie  
 » de l'hospitalité , de la société , de la bon-  
 » ne humeur. L'esprit de parti s'empare de  
 » nos beaux esprits même, quoiqu'ils soient  
 » aussi peu avancés par leur politique que  
 » par leurs talens. Nous raisonnons beau-  
 » coup du *sens* délicat , du *sens* raffiné , du  
 » *sens* sublime : mais nous avons peu de  
 » *sens* commun pour notre usage & pour  
 » notre bonheur. J'ai ici en vûe certai-  
 » nes personnes de notre connoissance  
 » qui s'imaginent pouvoir faire de grands  
 » Poëmes , au milieu des accès furieux de  
 » la politique. La partie inquiète de notre  
 » nation n'est pas plus partagée entre les  
 » Wighs & les Torrys , que ces petits  
 » compagnons *de plume* le sont sur la tra-  
 » duction de l'Illiade par Tickel , & sur  
 » la mienne. Nous avons un *grand Turc*  
 » en Poësie , qui ne peut souffrir des freres  
 » sur son trône. Il a aussi ses muets , une  
 » petite troupe de gens qui ne sçavent  
 » autre chose que faire des signes de

» tête & d'yeux , souffler dans l'oreille , &  
 » étrangler les enfans des Muses dès leur  
 » naissance. Le nouveau traducteur d'Ho-  
 » mere est le plus honteux esclave de ce  
 » Turc , c'est-à-dire son premier Minif-  
 » tre ; ce nouveau Visir reçoit les hon-  
 » neurs que le Grand Seigneur lui fait ,  
 » mais en tremblant. Après tout , il n'y a  
 » point de rupture entre le Sultan & moi ;  
 » car nous sommes tous deux si civils & si  
 » obligeans l'un pour l'autre , que nous ne  
 » nous croyons point obligés , &c.

On sçait que ce grand Seigneur étoit Adisson. Quand Pope écrivit cette Lettre à M. Graggs , il étoit à Paris ; il fit une réponse qui donnera une idée de son esprit , & de la maniere dont il pensoit de nos Françoises.

2 Septembre 1716.

» J'habite un pays où le plaisir est dans  
 » un mouvement perpétuel , où le plaisir  
 » est continuellement coulant. Les Princes  
 » donnent l'exemple , & les sujets les sui-  
 » vent de loin. Les femmes sont de toutes  
 » les parties ; ainsi la conversation des hom-  
 » mes est ici beaucoup plus douce & plus  
 » polie que ne l'est celle de nos compatrio-  
 » tes : elle est débarrassée de ces disputes  
 » grossieres & de ces mauvaises plaisan-  
 » teries

» teries dont nous sommes coupables. La li-  
 » berté dont ces femmes usent, éloigne  
 » toute cérémonie & toute contrainte. J'a-  
 » voue en même tems que toutes ces beau-  
 » tés sont parées avec trop d'art pour me  
 » plaire ; vous avez vû des portraits de  
 » Françoises , leurs figures sont encore  
 » plus peintes. Il y a une croûte épaisse  
 » de pommade & de poudre sur leurs che-  
 » veux , &c ». Il lui échappe ensuite quel-  
 » ques indécences Angloises, sur le desha-  
 » billé commode & galant dans lequel les  
 » femmes se mettent à leurs petits soupers ;  
 » mais il se repent sur le champ de la li-  
 » berté qu'il vient de prendre. » Je suis sur-  
 » pris dans le moment de vous avoir fait  
 » cette médifance ; je m'imaginois être un  
 » bel esprit, & qu'il falloit écrire dans ce  
 » style à un bel esprit.



V E R S

A MADEMOISELLE DE G.....

**L**A nature toujours bizarre,  
 De qui souvent la main s'égare  
 Lorsqu'elle place une faveur,  
 Se dépouilla de sa rigueur,

D

Et pour vous cessa d'être avare,  
 En formant l'objet le plus rare  
 Dont la vertu forma le cœur.

*Borelli aîné.*

LE JOUEUR DE GOBELETS.

TRADUIT DE L'ANGLAIS;

*Par M. l'Abbé Yart.*

UN Joueur de Gobelets ayant couru long-tems toute la ville, y fit fortune, & y acquit une grande réputation. Vous auriez cru, tant il étoit adroit, que le *Diable étoit au bout de ses doigts.*

M. Vice ayant entendu parler de lui, lût son affiche; & comme il étoit persuadé que le Charlatan lui cédoit en habileté, il alla le chercher à son petit théâtre, & du milieu de la foule il lui fit un défi (a) à haute voix sur son talent.

» Est-ce là, s'écria-t-il, cet homme qui fait tant de bruit pour si peu de chose ?

(a) Littéralement : *il défia l'homme de l'art.* Hébraïsme commun dans la langue Angloise, qui est pleine d'Hébraïsmes, de Gallicismes, de Saxonismes, d'Italianismes, de Germanismes, de Latinismes, &c. si j'ose parler ainsi.

» Est-il possible que ce mal- adroit vous  
 » trompe? qu'il ose seulement me disputer  
 » le prix ; je m'en rapporte à des yeux sans,  
 » prévention ». Je le veux bien , s'écria  
 le Joueur de Gobelets : je soutiens que  
 personne ne l'emporte sur moi en adresse.  
 Ayant parlé ainsi , il se met à jouer de ses  
 muscades , & à les faire aller de côté &  
 d'autre : les cartes obéissent à ses paroles ,  
 en un tour de main elles sont changées en  
 oiseau ; les grains de mil ne se trouvent  
 plus sous les gobelets. Les tours se sui-  
 vent , & trompent toujours les yeux : il  
 secoue son sac , il le retourne , il étend ses  
 doigts , il fait voir qu'il n'y a rien ; il en  
 fait tomber une pluie d'or , qui se change  
 tout à coup en œufs d'yvoire : mais quand  
 la poule sort du sac , toute l'assemblée bat  
 des mains , & applaudit.

M. Vice avance à son tour , & prend la  
 place du Joueur de Gobelets. Après le  
 préambule & toutes les façons ordinaires :  
 ce miroir magique , dit-il , va charmer vos  
 yeux ; faites-le passer de main en main.  
 Chacun s'empresse de se voir ; il n'est per-  
 sonne qui ne s'admire.

S'adressant ensuite à un Magistrat ; voyez  
 ce billet de banque , ajouta-t-il , remar-  
 quez les biens qu'il renferme ; soufflez sur  
 ce papier , allons , passez , c'est fait ; un

D ij

## 76 MERCURE DE FRANCE.

cadenat s'attache aux lèvres du Magistrat ; le Magicien souffle encore , le cadenat s'évanouit , le Magistrat parle.

Il pose sur une table deuxbouteilles de liqueur forte , & les ayant fait disparaître adroitement , il montre deux épées sanglantes.

Il tient dans sa main une bourse pleine d'or ; il la ferme & la donne à un voleur. Il l'ouvre , le trésor n'est plus , on n'aperçoit qu'une corde.

Il ordonne à un ambitieux de prendre la baguette d'un Ministre : il la prend , & il n'aperçoit dans sa main qu'un sabre pour lui couper la tête.

Ayant fait voir un tronc pour les pauvres , il dit à un Marguillier ou à un Administrateur , soufflez ; il souffle : ce tronc de charité devient un mets très-délicieux qui couvre une table.

Il roule des dés , il frappe la table & il remplit son cornet de l'argent qui sort des poches de tous les spectateurs.

Adressant la parole à un jeune libertin , mais maigre & exténué , il lui dit : voyez ce portrait ! quelle beauté , quelle gorge ! quelle jeunesse ! quels yeux ravissans ! levez-le : mais quelle est sa surprise ! Le jeune homme ne découvre dans ses mains qu'une boîte de pilules : l'éclat de rire qui

s'éleve dans l'assemblée , apprend la maladie.

Il met un jetton dans la main d'un avaré , le jetton produit vingt guinées ; il ordonne à son héritier de garder cette somme qui se réduit encore une fois à un jetton.

Une guinée dans ses doigts prend toutes sortes de figures , excepté celle de la charité. Enfin vous ne voyez , vous ne touchez rien qui ne soit différent de ce qui vous avoit paru d'abord.

Le Joueur de Gobelets fut affligé , il se reconnut vaincu par l'art du Magicien. Comment pourrois-je tenir contre votre adresse incomparable , lui dit-il ? Il faut avouer que l'habitude a bien perfectionné votre main : je trompe quelquefois le public , mais vous , M. Vice , vous le trompez tous les jours & à tous les instans ( a ).

( a ) Cette Fable est si originale qu'il n'y a pas moyen d'en trouver avec lesquelles on puisse la comparer.





## D U R A N T I.

*Poëme qui a remporté un des prix réservés,  
au jugement de l'Académie des Jeux Flo-  
raux. Par M. Dutour, Avocat au Par-  
lement de Toulouse,*

**J**E chante ce héros (a) qui fidele à sa foi,  
Généreux citoyen, s'immola pour son Roi:  
Duranti, de ta mort j'ose tracer l'histoire;  
Viens, prête à mes accents un rayon de ta gloire!  
Dans ces jours de douleur où, la France aux  
abois,

Vit presque anéantir sa puissance & ses loix,  
Où l'auguste cité des pieux Tectosages (b)  
De la ligue effrénée, éprouvoit les ravages;  
D'un faux zèle enyvres, de vils séditieux  
Entraînoient dans le crime un peuple furieux:  
Ils portent la terreur au sein du Capitole (c);

(a) *Duranti, Président du Parlement de Tou-  
louse, qui s'immola aux intérêts de son Prince, &  
qui fut massacré par un parti de la Ligue.*

(b) *Nom des anciens Toulousains, qui bâtirent  
Ancire dans la Grèce.*

(c) *L'Hôtel de ville de Toulouse porte le nom  
de Capitole; nom qu'il a retenu depuis que cette  
ville étoit sous la domination des Romains. Il le  
portoit sous les Rois Wisigots, dont elle étoit la  
capitale, & le conserve encore.*

- » Périfions, difent-ils, ou renverfons l'idole :  
 » De la Religion reconnoifions la voix ,  
 » Brisons avec éclat le fceptre de Valois.  
 » Arrêtez , s'écrioit le héros intrépide ,  
 » Vous méditez en vain ce lache parricide :  
 » Ses plus tendres fujets feroient fes ennemis ?  
 » De la divinité les droits lui font transmis.  
 » Peuple ingrat & léger , refpectez votre maître.  
 » Dépofer votre Roi ! . . . parlez . . . quel eft le  
     traître ? . . .  
 » Mais , non : vous frémiffez à ce noir attentat ;  
 » Venez , ô citoyens , affemblons le Sénat :  
 » De nos peres conſcripts les augustes fuffrages ,  
 » Diffiperont bientôt ces funeftes orages.

A ces mots que dictoient l'amour & la candeur,  
 Le peuple, malgré lui, ſent calmer ſa fureur.  
 Mais à peine au Sénat, les yeux baignés de lar-  
     mes,

Duranti confioit ſes trop juſtes alarmes,  
 La ſuperſtition, ſecouant ſon flambeau,  
 Arme les factieux pour un crime nouveau.  
 Du palais à l'inſtant leurs nombreuses cohortes,  
 Le feu, le fer en main, ont aſſiégé les portes ;  
 Le Sénat ſe préſente, & ces audacieux  
 N'en peuvent ſoutenir l'éclat majefteux ;  
 Pénétrés à la fois de reſpect & de crainte,  
 Du ſacré ſanctuaire ils ont quitté l'enceinte.

Duranti, le front calme & plein de fermeté,  
 Remonte ſur ſon char, traverse la cité ;

## 80 MERCURE DE FRANCE.

De farouches Ligueurs une foule l'assiége ,  
Il voit de toutes parts un acier sacrilege ;  
On a soif de son sang ; ses esclaves troublés  
Expirent à ses yeux sous des coups redoublés.  
Le poignard est levé sur sa tête sacrée ;  
Il trompe avec succès leur main mal assurée ;  
Tandis que ses Coursiers, par un puissant effort ,  
Renversent les brigands , l'arrachent à la mort ,  
Plus prompts que les éclairs , dans leur course  
rapide ,

Ils n'obéissent plus à la voix qui les guide :  
Le char tombe & se brise ; un invisible bras  
Sauve encor Duranti des horreurs du trépas.

D'un maintien toujours ferme & d'un esprit  
tranquille ,

Il marche au Capitole , il y cherche un asyle ...

On veut que par la fuite il assure ses jours.

» Est-ce à moi , lui dit-il , d'en prolonger le cours ?

» Le danger m'est connu ; s'il faut que je périsse ,

» Je veux que tout mon sang scele ce sacrifice ;

» Quand je meurs pour mon Dieu , quand je meurs  
pour mon Roi ,

» Ose-t-on espérer de surprendre ma foi ?

» La crainte de la mort n'étonne point mon ame ,

» Ma gloire est toujours pure , & je mourrois in-  
fame !

» Pour qui vit dans la honte un opprobre n'est  
rien ;

» Pour qui meurt glorieux le trépas est un bien.

O superstition ! quel crime se prépare !  
 Il est environné d'une garde barbare ,  
 On l'amene captif , sans secours , sans appui ;  
 Son épouse le suit & s'enferme avec lui.  
 Dans l'horreur des prisons , cette épouse chérie  
 Partage ses douleurs & veut finir sa vie.

Sur des avis secrets , sur des fausses rumeurs ,  
 Le peuple a fomenté les plus noires fureurs :  
 Ces tigres affamés . . . Ah ! rien ne les arrête . . .  
 De leur pere à grands cris ils demandent la tête ;  
 La garde est repoussée , & le chef consterné  
 Aborde le héros , le regard étonné.

Sur ses genoux tremblans le perfide chancelle.  
 Le peuple , lui dit - il , vous nomme & vous ap-  
 pelle . . .

J'entens , dit le héros , sans changer de couleur ,  
 Je vous suis ; vers le ciel il élève son cœur ,  
 Il fléchit les genoux , & le Dieu de son ame  
 De ses vives clartés le pénètre & l'enflamme.

Il se leve , & percé des plus sensibles coups ,  
 » Pour la dernière fois embrassez votre époux ,  
 » Chère épouse , dit-il , que je quitte & que j'ai-  
 me :

» Adorez du Seigneur la volonté suprême ;  
 » Eh ! s'il peut être encore attendri par nos vœux ,  
 » Que de nos ennemis il daigne ouvrir les yeux ;  
 » Que ces vils instrumens de sa juste vengeance,  
 » Deviennent à leur tour l'objet de sa clémence.

Hélas ! aucun espoir ne m'est donc plus per-  
 mis ,

D v

## 52 MERCURE DE FRANCE.

Dit-elle , cher époux , vous mourez .... & je vis.  
C'est donc là cet hymen , le bonheur de ma vie ?  
Eh ! ces cruels encor ne m'e l'ont pas ravie ! ..

» Chère épouse , vivez , .. elle ne m'entend plus ;  
» Mon Dieu , sauvez ses jours , couronnez ses ver-  
tus .

A ces mots Duranti rappelant sa constance ,  
Se revêt de la pourpre ; il soupire , il s'avance.  
Il tarde à ce grand cœur de remplir son destin :  
Dans les mains d'un brigand il a remis sa main.  
Le traître . . . on ouvre .. ô ciel ... exécration blas-  
phème !

Voilà l'homme , dit-il , » oui frappez , c'est moi-  
même ,

» C'est moi , qui de vos droits , fidele défenseur ,  
» De vos prospérités faisois tout mon bonheur :  
» Est-il un seul de vous , dans ce jour déplorable ,  
» Qui puisse m'accuser ou me trouver coupable ?  
» Mais vous voulez mon sang ; un affreux souve-  
nir

» Portera vos forfaits aux siècles à venir.  
» Joignez encore ce sang à tant d'autres victimes ;  
» Puisse-t-il à jamais être un frein à vos crimes.  
» Le méchant quelquefois goûte un calme impos-  
teur ;

» Mais il n'échappe point au bras d'un Dieu ven-  
geur.

Les Ligueurs étonnés admirent son courage ,  
Une soudaine horreur a suspendu leur rage :

Que dis-je ? C'en est fait , atteint du coup mortel ,  
 Ce grand homme succombe ; & d'un œil paternel  
 Il fixe l'assassin : » ô mon Dieu ? que j'implore ,  
 » Ne le punis jamais d'un crime qu'il ignore.  
 Il meurt. Je sens tomber mon fidele pinceau ;  
 Je ne finirai point cet horrible tableau.  
 O fureur incroyable ! aveuglement étrange !  
 Ce cadavre sanglant & traîné dans la fange ,  
 Ne peut encor laisser ces monstres odieux ;  
 De cet affreux spectacle ils repaissent leurs yeux.  
 Hélas ! si chez les morts ma voix se fait entendre ,  
 Reçois les pleurs amers que je donne à ta cendre ,  
 Ombre illustre : à ce marbre , où tes concitoyens  
 Vont nourrir leurs regrets, j'irai joindre les miens :  
 C'est le seul bien qui reste à mon ame attendrie ;  
 Veille du haut des cieux sur ta chere patrie.



L E T T R E

*D'un Académicien de M. . . . à un Académicien de R . . . sur la Christiade , ou le Paradis reconquis , pour servir de suite au Paradis perdu de Milton.*

**V**ous me demandez mon sentiment ,  
 Monsieur, sur la Christiade , qui fait  
 beaucoup de bruit dans votre province , &  
 qui y partage les suffrages. Je vous dirai  
 tout ingénument que la singularité de cet

D vj

#### 84 MERCURE DE FRANCE.

ouvrage fait ici le même effet, c'est-à-dire qu'on en dit tout-à-la fois du bien & du mal. Le programme qui en parut il y a deux ans, soit que l'Auteur eut trop ou trop peu développé son système poématique, soit que l'idée de voir le plus grand de nos mystères traité en poème, ait alarmé les âmes simples qui n'ont que de la piété, & qui ne voyent que des précipices pour ceux qui s'écartent de la route & de l'ordre des idées reçues; ce programme, bien loin de disposer les esprits à la réception favorable de l'ouvrage, selon l'intention de l'Auteur, n'a servi au contraire qu'à les indisposer contre son livre. Il a enfin paru après bien des altercations & des écrits qui sembloient devoir le couler à fond; mais il en est arrivé ce qui se voit ordinairement quand les critiques prématurées ne sont point exactes. Les préventions se sont dissipées à la lecture impartiale, & elles continuent à se dissiper par la réflexion désintéressée. Cependant il reste toujours une difficulté qu'il n'est pas aisé de résoudre. La *Christiade* est un de ces ouvrages auquel il n'est pas facile d'assigner une qualification nette & précise: il est trop d'opinions diverses dans le monde; & en fait d'ouvrages d'esprit toute personne se porte aujourd'hui pour juge

compétent ; mais comme la compétence n'est pas souvent bien établie & encore moins reconnue , il en naît plus de jugemens subordonnés ou frivoles que de jugemens éclairés , impartiaux & dégagés de tout préjugé. Les demi-sçavans , chez qui , faute de connoître l'essence des choses , tout merveilleux passe pour fabuleux , nomment la Christiade un roman ; certains cercles qui donnent le ton dans le monde , lui refusent celui de poëme , uniquement parce qu'il est écrit en prose. Certaines personnes qui veulent tout lire sans sçavoir si toute lecture est à leur portée , sont déroutées lorsqu'elles voyent les actions du Sauveur peintes dans un autre ordre & sous d'autres couleurs que la narration pure & simple des Evangélistes ; elles pensent que c'est un crime de s'écarter de cette forme , & que les vérités de la religion n'ayant pas besoin d'ornemens , c'est un attentat & une impiété de prétendre les donner sous un autre jour que l'Evangile ; c'est là une opinion & rien de plus. Les véritables sçavans , toujours lents à prononcer , & dont les jugemens long-tems attendus , n'en sont que plus sûrs , après avoir bien analysé toutes les parties de la Christiade , & comparé le juste rapport qu'elles ont entr'elles , n'hésitent pas à la

nommer un poëme. Je n'entre pas davantage dans cette discussion , je vous renvoye au discours préliminaire , qui est à la tête du premier volume , vous y trouverez la justification & l'analyse des idées traitées tout au long dans l'ouvrage , nous le regardons ici comme le manifeste de l'Auteur ; il est d'un style sérieux , & il y a des traits de force & de vérité qu'il est difficile de rétorquer.

Pour ce qui est du sujet , il est le plus heureux & le plus grand que la Poësie épique puisse choisir ; mais c'est précisément parce qu'il est trop grand , trop merveilleux , & que le vulgaire n'est pas accoutumé à voir tant de grandeurs dans les actions de l'Homme-Dieu , qu'on accuse l'auteur d'avoir fait un roman des actions héroïques du vrai Dieu , & une fable des vérités les plus respectables & les plus incompréhensibles tout-à-la fois : ainsi c'est moins la faute de l'Auteur que du sujet même. La Christiade révolte certains esprits ; mais les gens de génie & les sçavans la regardent comme un ouvrage admirable quant à l'idée , & abandonnent la critique de l'exécution aux Ecrivains amateurs de la justesse & de l'exactitude des pensées & des expressions. C'est là dessus que je vais hasarder mon sentiment

particulier , & vous rendre compte de celui des personnes les plus éclairées de nos provinces.

Le début de l'ouvrage est plein de grandeur & de dignité ; la voix de l'Eternel qui annonce son Fils dans le monde , devient le signal de la guerre nouvelle entre Dieu & les enfers. Le Verbe revêtu d'un corps mortel est le héros à qui le Tout - puissant a commis le soin de sa vengeance & de ses intérêts ; Satan qui se réveille , ( l'Auteur avoit oublié qu'il le fait veiller du haut du Liban sur les intérêts de l'enfer , & qu'on ne peut veiller ni dormir tout ensemble ) les observations sur le Jourdain & le déguisement sous lequel il aborde le Sauveur dans le désert , tout cela annonce des événemens intéressans. Je vous avouerai , Monsieur , que nous avons été trompés bien agréablement dans cette tentation du désert , & qu'en la comparant à celle de Milton , nous avons eu le plaisir de voir qu'elle est traitée d'une manière toute différente sans s'écarter aucunement du sujet. Satan qui dans l'énumération géographique , peut-être un peu diffuse , des empires de la terre & de sa puissance , se qualifie , non seulement le prince , mais le dieu de ce monde , par ses temples qu'il y compte , & les sacrifices qu'il y reçoit ;

## 33 MERCURE DE FRANCE.

Satan qui après avoir offert au Fils de Dieu le trône de la monarchie universelle , lui propose des temples & des autels , ce sont là des idées qui caractérisent l'orgueil de Satan , & l'aveuglement dans lequel le genre humain étoit plongé à l'avènement de Jésus-Christ.

Le début du second chant n'est pas moins remarquable : c'est un beau morceau de Physique poétique. Nous avons trouvé la description du palais du prince de l'air , d'une invention & d'un sublime admirable ; nous n'avons point du tout été scandalisés de voir Satan imiter le rôle de Junon auprès d'Eole , & de solliciter comme elle une tempête pour faire périr son ennemi. Nous sçavons que ces sortes d'imitations sont permises , & n'ont rien de profané quand elles sont bien & décemment ajustées au sujet. De jeunes Rhétoriciens pourront encore remarquer le *Quos ego* de Neptune , dans l'ordre absolu que le Sauveur donne en s'éveillant pour dissiper la tempête ; mais les applications profanes ne peuvent nuire à l'idée du Poète chrétien , puisque ce *Quos ego* de Neptune , fabuleux dans l'Eneïde , devient une vérité de foi dans la Christiade.

La variété & la rapidité des événemens qui font la matière du conseil des démons

dans le troisiéme chant, entraîne & ravit le lecteur. Cette narration seroit néanmoins plus vive & plus intéressante si certains détails ne la faisoient un peu languir dans quelques endroits. La description en action que Satan fait du massacre des Innocens à Bethléem, est un morceau qui, au jugement de quelques sçavans, peut aller de pair avec les tableaux que les le Brun & les Michel Ange en ont faits, & figurer avec le sac de Troye dans l'Éneïde & le massacre de la saint Barthelemi dans la Henriade. La tête de ce conseil est véritablement un conseil infernal qui n'est pas inférieur pour sa force à celui que Milton fait tenir à Satan dans son Paradis perdu ; nous y avons trouvé plus de choses que de mots, principalement dans la dispute originale des démons & le partage des opinions sur la divinité & l'humanité de Jésus-Christ.

La description des peintures profanes qui ornent le temple de Tibériade, où se fait l'apothéose de Tibere, & l'explication des aventures des Dieux & des Déeses, qui font le sujet de ces peintures & des bas-reliefs, choquent des personnes pieuses, qui veulent que dans un sujet saint, tout soit saint. Je ne blâme pas assurément leur délicatesse, on peut néanmoins permettre cette

description à l'Auteur, attendu qu'elle n'est qu'en récit passager, & qu'elle n'a aucun rapport à l'action principale, qui est toujours sainte & dévote dans Jesus-Christ. Le festin dissolu d'Hérode, qui causa la vie à Jean-Baptiste, est le triomphe de l'impudicité & de la vengeance de la fille d'Hérodiade, célèbre par une danse dans le goût des Grecs. L'Auteur a tiré parti de cet épisode que l'Evangile lui fournit; mais je ne sçais s'il a aussi bien réussi dans un autre épisode fort décrié dans certaines feuilles périodiques; c'est l'épisode de la Magdeleine qui paroït être la pierre d'achoppement de tout l'ouvrage. En effet les esprits, partie révoltés par la lecture du programme, & partie en suspens, (ceux-ci étoient les plus sensés) attendoient avec impatience de voir comment l'Auteur d'un écrit périodique en parleroit, pour approuver ou improuver un épisode si critique; mais nous ignorons les raisons qui l'ont empêché d'en faire une analyse entière; & sans la justification exacte & sans réplique que l'Auteur a pris la précaution d'en faire dans l'analyse de son quatrième chant, justification qui a calmé les esprits & dissipé nos alarmes, nous aurions été tentés de croire que c'est un peu malicieusement que cet

Auteur a voulu laisser ses lecteurs dans l'embarras & le public dans ses préjugés, en lui cachant le revers de la médaille, c'est-à dire la conversion de Magdeleine, qui dans le cinquième chant fait un effet bien capable de détruire les impressions que son projet d'illusion avoit fait naître, & que la censure précipitée d'un Journaliste avoit nourries.

La conspiration projetée entre l'ambitieuse Hériodade, Hérodes Antipas son mari, & Séjan, favori de Tibere, pour faire déclarer Hérodes Roi & Messie, & exciter une révolution dans l'Empire, est un épisode pris dans l'Historien Joseph, & dans la nouvelle histoire des Juifs, par Basnage. Le caractère de cette Princesse, animée de l'esprit d'une politique infernale, est bien amené & parfaitement soutenu. Les ressorts & le caractère des passions que l'ambition renferme, s'y développent admirablement, & l'on n'est pas étonné qu'une femme qui sçait si bien ménager des intrigues politiques, ait réussi dans son projet de vengeance contre Jean-Baptiste.

La Transfiguration du Thabor, ou la médiation du Verbe après la chute de l'homme, est un épisode plein de grandeur, de noblesse & de dignité; l'humana-

## 92 MERCURE DE FRANCE.

nité y admire avec plaisir sa réparation , & c'est avec un art infini que l'Auteur a sçu faire entrer dans ce sixième chant la narration de la création , le plan de la médiation du Verbe , sa naissance temporelle , ses mysteres , & les peindre avec des couleurs nouvelles , & dans un goût tout différent de Milton , quelquefois égal , & jamais inférieur au pinceau de ce grand homme.

L'assemblée du Sanhedrim ou le conseil des Princes des Prêtres , qui fait la matiere du septième chant , est véritablement le morceau des sçavans , & je ne doute pas que vous ne l'avez lû avec plaisir : c'est un plaidoyer en faveur du Christ. Les preuves de sa divinité & de sa mission y sont développées avec ordre & avec force par les passages de l'Écriture , dont les deux parties se servent & se combattent ; mais Nicodeme triomphe , parce qu'il a la vérité pour lui , & l'on peut avancer qu'il ne se fit jamais une plus belle apologie du Sauveur , & plus à la portée de tout le monde , tant le genre démonstratif est victorieux dans ces sortes de matieres.

Mais je m'apperçois que celle que vous m'avez engagé de traiter , m'entraîne , & que j'ai déjà passé les bornes d'une lettre. Je me réserve donc à vous communiquer mon sentiment sur le reste de la Christiade

dans une nouvelle lettre, si ce que je vous en dis dans celle-ci pique votre curiosité & celle de vos illustres confreres. Je suis, &c.

---

Le mot du premier Logogryphe du second volume du Mercure de Juin est *Sonnet*, dans lequel on trouve *son, non, sot, note*. Celui du second est *Lin*, où l'on rencontre *Lin, Pape; Nil, ni, il*. Celui du troisième est *Moisson*, dans lequel se trouve *mois, son, Mons, mi, si, Sion, Minos, sin, moi, si, moins, ni, Ino, lo, os, mon, oison*.



E N I G M E.

**A**près une lecture ou deux,  
 Œdipe, nomme moi de grace;  
 Mon corps est haut & tortueux,  
 Souvent on en parcourt l'espace;  
 Mon propre est d'élever quiconque est abaissé;  
 Comme aussi d'abaisser quiconque est exhaussé.  
 Afin que point tu ne me rates,  
 J'habite où sont tes Dieux pénates.  
 Caché, je marque les plaisirs;  
 Visible, à tes moindres desirs

Je donne un secours favorable.  
 Sile mot ne s'offre à ton gré,  
 De ce qui t'est si serviable  
 Cherche à le sçavoir par degré.

*Par M. M. \* \* \* \* . de Paris.*

## LOGOGRYPHE.

**M** On frere , ces jours-ci , parut sur l'horison ;  
 Aujourd'hui c'est à moi de monter sur la scene.  
 Lecteur , à me trouver tu n'auras pas de peine.  
 Mais . . . . puis-je me flater d'être lu ? Pourquoi  
 non ?

On l'a bien lu ; je lui ressemble :  
 Pourquoi ne me liroit-on pas ?  
 Quoique même réduit , même lit nous rassemble ;  
 Jamais nous n'avons de débats.  
 Le passager , sur son voyage ,  
 Aussi bien que tout l'équipage  
 Nous consultent toujours avant de s'embarquer ;  
 Le petit-maître avant de se parer ;  
 La jeune & brillante coquette  
 Avant de faire sa toilette ,  
 Et ce n'est que sur nos avis  
 Qu'elle compose sa parure ,  
 Et prend tel ou tel autre habit.  
 Enfin . . . . Mais , c'est assez , passons à ma struc-  
 ture.

Trente mots au moins je contiens,  
 Latins, François, Italiens ;

Mais j'en retrancherai une bonne partie.

Un Lecteur aisément s'ennuie

Quand son esprit est trop long-tems gêné.

Je renferme d'abord un mot de procédure ;

Un ornement d'Architecture,

Certain métal d'un chacun recherché ;

Ce qui finit notre carrière

Et fait rentrer l'homme dans la poussière ;

Un poisson qui, dit-on, malgré le cours des  
 eaux

Arrête les plus forts vaisseaux.

Deux mots assez communs, l'un dans l'Astrono-  
 mie,

L'autre dans la Géométrie ;

Le chef-d'œuvre du Créateur ;

Une élévation, mais de peu de hauteur ;

Cette ville du monde autrefois la maîtresse,

La première aujourd'hui de l'empire chrétien ;

Une province de la Grece ;

Ce par quoi quelques musiciens

Rendent leur mémoire immortelle ;

Le nom de cette belle

Dont l'amant se noya par un excès d'ardeur ;

Un élément, un arbre, un terme de cuisine,

Une conjonction ou Françoisise ou Latine,

Qu'importe : un mot Latin qui désigne la peur,

Un autre Italien, qui s'exprime par *craindre*,

Un autre enfin qui marque le *trépas*.

Si je voulois je ne finirois pas :

Mais, ce seroit, Lecteur, trop long-tems te con-  
traindre.

D. P. N. T.

*A Nogent-sur-Seine le 3 Mai 1754.*



## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

**V**OCABULAIRE universel Latin-François, contenant les mots de la latinité des différens siècles, à l'exception de ceux qui sont analogues à la langue françoise, avec un vocabulaire François Latin des mots qui sont le plus d'usage dans la langue latine. *A Paris*, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue Saint Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1754. 1 vol. in-8°.

» Les mots étant les premiers matériaux  
» de toutes les langues, c'est une nécessité  
» indispensable, dit M. Chompré, de  
» bien connoître tous ceux de la langue  
» qu'on veut sçavoir. Pour y parvenir avec  
» plus de facilité, on employe le secours  
» des Dictionnaires. Nous en avons un  
» assez grand nombre pour la langue La-  
» tine; mais il n'y en a pas un seul qui  
» renferme tous les mots de cette langue.

» On

» On ne peut les trouver tous qu'en feuil-  
 » letant plusieurs de ces Dictionnaires ,  
 » qui ne sont rassemblés que dans les gran-  
 » des bibliothèques , qu'on n'est pas tou-  
 » jours à portée de consulter.

» Ces Dictionnaires même , quelque  
 » riches qu'ils soient , n'offrent le plus sou-  
 » vent qu'un secours imparfait , parce que  
 » les uns se bornent ou à la belle, ou à l'an-  
 » cienne, ou à la basse latinité ; les autres  
 » employent une méthode ou trop sçavan-  
 » te , ou trop profonde , ou trop éloignée  
 » de l'objet qu'on a en vûe ; d'autres enfin  
 » ne donnent qu'en Grec ou qu'en Latin la  
 » signification des mots qu'on cherche:

» Expliquer du Latin par un autre La-  
 » tin ou par toute autre langue qu'on n'en-  
 » tend pas comme la sienne propre , c'est  
 » mettre une difficulté à la place d'une au-  
 » tre. Donnons un exemple entre mille. En  
 » lisant un auteur , je rencontre *Passarina* ;  
 » ce mot m'arrête : j'ai recours à tous les  
 » Dictionnaires , & après de longues &  
 » pénibles recherches , je trouve ce mot  
 » dans un qu'on ne consulte que rarement :  
 » *Passarina* , me dit Mathias Martinius ,  
 » *est inter spurias Leucoii appellationes* : je  
 » n'en suis pas plus instruit. Cette expli-  
 » cation m'impose un nouveau travail , &  
 » me rejette dans de nouvelles recherches.

E

» Quand pour faire les premiers pas il  
 » faut passer une partie du tems à feuille-  
 » ter ainsi les Dictionnaires , il n'est pas  
 » possible que la science ne paroisse à trop  
 » haut prix : on se décourage à la vûe d'un  
 » travail si long , si fastidieux , & l'on se  
 » livre à des études plus attrayantes.

» C'est pour diminuer la peine & les  
 » dégoûts des premières lectures que nous  
 » avons essayé de comprendre dans un vo-  
 » lume commode à parcourir , facile à  
 » transporter , tous les mots qui peuvent  
 » arrêter un lecteur médiocrement initié  
 » dans la langue Latine. Il les y trouvera  
 » suffisamment expliqués d'après les meil-  
 » leurs Dictionnaires & les plus célèbres  
 » Traducteurs , avec autant de précision  
 » qu'il nous a été possible de le faire ; nous  
 » n'avons eu recours aux périphrases que  
 » dans le cas où notre langue ne fournis-  
 » soit pas un mot correspondant au mot  
 » Latin.

» Les Dictionnaires qu'on met entre les  
 » mains des jeunes gens , donnent ordinai-  
 » rement les mots employés par ceux qu'on  
 » appelle les bons Auteurs ; mais lorsqu'on  
 » veut aller plus loin , il faut chercher  
 » d'autres secours. La langue Latine n'est  
 » pas toute renfermée dans un seul âge.  
 » Son commencement , ses progrès , sa

» perfection, sa décadence sont répandus  
 » dans différens Ecrivains, & ce seroit  
 » donner des bornes bien étroites à la litté-  
 » rature, que de la réduire au siecle d'Au-  
 » guste.

» Nous avons compris dans ce Vocabu-  
 » laire, non seulement les mots de la plus  
 » ancienne & la belle Latinité, mais en-  
 » core ceux des tems de sa décadence,  
 » ceux que les Latins ont empruntés des  
 » Grecs; enfin tous les mots bizarres, ex-  
 » traordinaires. Pour rendre ce volume  
 » portatif, nous en avons exclus ceux qui  
 » s'expliquent d'eux-mêmes par leur gran-  
 » de affinité avec la langue Françoisé,  
 » comme ceux qu'il est aisé de trouver par  
 » le moyen de la clef que nous allons don-  
 » ner. En ce sens on peut dire que ce Vo-  
 » cabulaire est universel.

» Nous croyons important d'avertir qu'il  
 » n'est pas propre à aider la composition  
 » de François en Latin. Comme il renfer-  
 » me tous les mots de tous les âges de la  
 » Latinité, les mots barbares, & même les  
 » mots qui sont reconnus pour être des  
 » fautes réelles, quoiqu'ils se trouvent  
 » dans les anciens auteurs, on courroit  
 » un risque évident de faire un mauvais  
 » Latin, si l'on s'avisoit de prendre notre  
 » Ouvrage pour guide; il n'est que pour

E ij

335284

» ceux qui veulent traduire du Latin en  
» François.

» Nous disons que nous y avons com-  
» pris jusqu'aux fautes réelles des anciens  
» auteurs. Il ne nous convenoit pas d'ex-  
» clure ce que Scaliger , Juste-Lipse , Ca-  
» saubon , Turnebe , Lambin , & tant  
» d'autres Sçavans du premier ordre ont  
» respecté. Ces sçavans se sont contentés  
» de remarquer les fautes ; mais par res-  
» pect pour leur antiquité , ils les ont  
» laissé subsister dans le texte des auteurs  
» dont ils ont enrichi la république des  
» Lettres : nous nous sommes bornés à en  
» donner les significations ; c'est la chose  
» dont on a d'abord le plus de besoin pour  
» traduire. Nous n'aurions pû indiquer  
» le véritable mot Latin sans entrer dans  
» de longues discussions , sans citer des au-  
» torités qui nous auroient entraînés au-  
» delà de notre but : tout cela est fait par  
» les commentateurs.

» Nous avons omis les citations , parce  
» qu'elles nous ont paru inutiles. En lisant  
» Vitruve , Cicéron , Gregoire de Tours &  
» autres , on ne cherchera pas dans notre  
» Vocabulaire si le terme qui embarrasse  
» est véritablement de Vitruve , de Cice-  
» ron , de Gregoire de Tours ; on en a la  
» preuve en main.

» Pour rassembler dans un seul volume  
 » portatif tous les mots d'une langue aussi  
 » abondante que la Latine, il a fallu mé-  
 » nager le terrain, & user de certaines  
 » precautions dont il est bon que le lecteur  
 » soit instruit.

» On nous a demandé à la suite de cet  
 » Ouvrage un autre petit Vocabulaire  
 » François-Latin des mots d'usage, afin  
 » de faciliter à ceux qui composent en La-  
 » tin, & qui veulent s'exercer à parler  
 » cette langue, la recherche d'un terme  
 » qui ne se présente pas dans le moment  
 » à la mémoire. Il en contient environ  
 » quatorze à quinze mille employés par  
 » les meilleurs Auteurs.

Tout le monde connoît la passion de  
 M. Chompré pour l'éducation des jeunes  
 gens, & le Royaume entier jouit des  
 moyens ingénieux que cet écrivain reli-  
 gieux, modeste & vertueux a imaginés  
 pour la procurer. Le nouveau fruit de son  
 travail que nous annonçons, a un objet  
 plus étendu : il sera utile à tous ceux qui  
 par goût ou par état lisent des Auteurs  
 Latins.

Idée de la poésie Angloise, ou traduc-  
 tion des meilleurs Poëtes Anglois, &c.  
 Par M. l'Abbé Yart, de l'Académie royale

des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Rouen; tome V & VI<sup>e</sup>, chez *Briasson*.

Le cinquième volume commence par la traduction de quelques Odes Pindariques. Guillaume Congreve est celui qui a le mieux réuffi dans ce genre de poésie; il n'a pas autant de génie que Pindare, mais il ne tombe pas non plus dans les écarts, les digressions & le desordre éternel qui régnerent dans les Odes du Poëte Grec: échauffé par la lecture de ses Odes, il s'est laissé aller comme lui aux transports de son imagination, mais il l'a réglée & l'a renfermée dans de justes bornes. Une des plus belles Odes que M. l'Abbé Yart ait traduites est celle du Docteur Akinfide à Mylord Hastings: elle est plus Pindarique que les Odes de Congreve, dit le Traducteur; il y a du feu, de l'enthousiasme & des écarts, non-seulement d'idées, mais de sentimens. L'Auteur est le plus fier républicain qui fut jamais; il ne reconnoît pour Poëtes que ceux qui comme lui sont fous de la liberté.

Les Odes Pindariques sont suivies d'une *Ballade* satyrique sur la prise de Namur; par M. Prior: c'est une parodie de l'Ode de Despréaux sur le même sujet, où Louis XIV & notre Poëte sont traités avec peu de décence & de modération. La *Ballade*

est un genre de poésie dont les Anglois nous sont redevables.

Les Anglois ont des espèces d'Odes qui leur sont particulieres, & qui sont des soliloques ou monologues lugubres, où l'on trouve une tristesse sombre, une mélancolie noire, qui est assez dans le caractère de la nation. Ce sont des Odes, dit M. l'Abbé Yart, qu'un cœur affligé & qu'une ame consternée peuvent soupirer dans ces momens terribles où la vie commence à être un fardeau pénible.

Le génie des Odes Anacréontiques n'a pas été moins bien saisi par quelques Poètes Anglois; M. l'Abbé Yart en a traduit plusieurs très-agréables, mais je ne crois pas qu'il y en ait eu une plus délicate que *l'Amour désarmé*, de Prior.

Les Panégyriques & les Elégies funebres sont un genre de Poèmes que nous connoissons peu, & dans lequel les Anglois ont des morceaux sublimes; ce sont des éloges historiques consacrés à la mémoire de quelques personnages illustres, & où l'on trouve beaucoup de noblesse, de force & de sentiment.

Ce volume finit par la traduction de plusieurs épitaphes Angloises, qui sont fort différentes des nôtres: chez nous elles ne sont presque toutes que des Epigram-

des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Rouen; tome V & VI<sup>e</sup>, chez *Briasson*.

Le cinquième volume commence par la traduction de quelques Odes Pindariques. Guillaume Congreve est celui qui a le mieux réussi dans ce genre de poésie; il n'a pas autant de génie que Pindare, mais il ne tombe pas non plus dans les écarts, les digressions & le désordre éternel qui régnerent dans les Odes du Poète Grec: échauffé par la lecture de ses Odes, il s'est laissé aller comme lui aux transports de son imagination, mais il l'a réglée & l'a renfermée dans de justes bornes. Une des plus belles Odes que M. l'Abbé Yart ait traduites est celle du Docteur Akinfide à Mylord Hastings: elle est plus Pindarique que les Odes de Congreve, dit le Traducteur; il y a du feu, de l'enthousiasme & des écarts, non-seulement d'idées, mais de sentimens. L'Auteur est le plus fier républicain qui fut jamais; il ne reconnoît pour Poètes que ceux qui comme lui sont fous de la liberté.

Les Odes Pindariques sont suivies d'une *Ballade* satyrique sur la prise de Namur; par M. Prior: c'est une parodie de l'Ode de Despréaux sur le même sujet, où Louis XIV & notre Poète sont traités avec peu de décence & de modération. La *Ballade*

est un genre de poésie dont les Anglois nous sont redevables.

Les Anglois ont des espèces d'Odes qui leur sont particulieres, & qui sont des soliloques ou monologues lugubres, où l'on trouve une tristesse sombre, une mélancolie noire, qui est assez dans le caractère de la nation. Ce sont des Odes, dit M. l'Abbé Yart, qu'un cœur affligé & qu'une ame consternée peuvent soupirer dans ces momens terribles où la vie commence à être un fardeau pénible.

Le génie des Odes Anacréontiques n'a pas été moins bien saisi par quelques Poètes Anglois; M. l'Abbé Yart en a traduit plusieurs très-agréables, mais je ne crois pas qu'il y en ait eu une plus délicate que l'*Amour désarmé*, de Prior.

Les Panégyriques & les Elégies funebres sont un genre de Poèmes que nous connoissons peu, & dans lequel les Anglois ont des morceaux sublimes; ce sont des éloges historiques consacrés à la mémoire de quelques personnages illustres, & où l'on trouve beaucoup de noblesse, de force & de sentiment.

Ce volume finit par la traduction de plusieurs épitaphes Angloises, qui sont fort différentes des nôtres: chez nous elles ne sont presque toutes que des Epigram-

104 MERCURE DE FRANCE:  
mes ; celles des Anglois font de courtes  
oraifons funebres confacrées aux talens ,  
à la vertu & à l'amitié , & où l'on peint  
avec foin les mœurs & le caractere de ceux  
qui en font le fujet. Quelques Anglois  
ont auffi réuffi dans les épitaphes badines  
& faryriques.

Le fixieme volume renferme des Eglo-  
gues , des Fables , des Madrigaux , des  
Chanfons & des Epigrammes : les Eglo-  
gues font précédées de la traduction des  
discours de M M. Pope & Gay , & d'un  
extrait de celui de Walsh fur la poëfie  
pastorale , auxquels le Traducteur a joint  
fes propres idées pour déterminer les vrais  
principes de ce genre de Poëme : il justifie  
en même tems M. de Fontenelle contre la  
critique que M. Walsh a faite de fon dif-  
cours fur l'Eglogue.

Il y a parmi les Anglois trois fortes  
d'Eglogues , dit M. l'Abbé Yart : les Eglo-  
gues d'un ftyle pur & élégant , où font re-  
présentées d'une maniere noble & ingé-  
nieufe les mœurs de l'âge d'or , où l'on  
imagine que les hommes étoient ver-  
tueux , fages , galans & heureux ; ce font  
celles de Pope & de Walsh. Les Eglogues  
d'un vieux ftyle , où l'on a prétendu pein-  
dre auffi les mœurs de l'âge d'or , mais  
d'une maniere plus naïve que fpirituelle ,

& plus rustique qu'élégante ; ce sont celles de Spencer, d'Allen - Ramsay & de Philips. Enfin les Eglogues entierement rustiques de Gay, écrites, comme il l'avoue lui-même, d'un style bizarre.

La premiere Eglogue de ce recueil est la plus belle qu'ait fait M. Pope ; elle est intitulée *le Messie* : cette Eglogue est pleine de feu & d'images sublimes qu'il a tirées presque toutes de l'Écriture sainte.

La plûpart des Fables traduites dans l'ouvrage de M. l'Abbé Yart se liront avec plaisir ; on y trouvera toujours des choses pensées, des idées neuves, & une morale forte & hardie ; mais elles n'ont ni la gaieté, ni le naturel, ni la vivacité de celles de la Fontaine, elles sont toujours recherchées, & ont un air trop réfléchi. Ils ont aussi beaucoup de Fables politiques qui se ressentent de la liberté que les Anglois ont de tout dire ; ce sont des satyres ameres où rien n'est respecté.

La satyre, l'impiété, le libertinage, la joye & la volupté effrenée, le mauvais goût qui en est la suite ordinaire, dominent dans les chansons Angloises. M. l'Abbé Yart a fait choix de celles qui pouvoient faire connoître le génie Anglois dans ce genre d'ouvrage, sans allarmer la décence : on trouve dans celles-là beau-

E v

coup de finesse & de bonne plaisanterie ; mais elles manquent de cette naïveté & de cette gaieté franche que l'on trouve dans nos bonnes chansons.

Il y a beaucoup de délicatesse & d'agrément dans la plupart des Madrigaux dont on trouvera la traduction ; mais on ne peut pas juger du goût Anglois pour les Epigrammes , par le petit nombre de celles que M. l'Abbé Yart a données.

Ces deux derniers volumes sont , comme les précédens , remplis de discours & de notes critiques, de recherches & de discussions utiles , peut-être trop prodiguées , mais qui marquent beaucoup d'esprit , de goût & de connoissances dans M. l'Abbé Yart : il s'est attaché sur tout à rapprocher le génie des différentes nations , par la comparaison des différens ouvrages dans le même genre , & de plusieurs morceaux imités les uns des autres , qui font sentir la différence du goût dans chaque nation. Cet ouvrage estimable mérite l'accueil qu'il reçoit unanimement , & on ne peut qu'exhorter l'Auteur à continuer de nous enrichir des trésors littéraires d'une nation aussi spirituelle & aussi féconde en bons ouvrages que la nation Angloise.

**REMARQUES** sur les avantages & les

désavantages de la France & de la Grande Bretagne, par rapport au commerce & aux autres sources de la puissance des Etats. Traduction de l'Anglois du Chevalier John Nickolls. *A Leyde*, 1754, in-12.

Le titre de cet ouvrage annonce assez quel en est l'objet ; nous allons tâcher d'en suivre la marche. L'Auteur commence par exposer l'état de la France relativement au commerce. Cette première partie, qui est fort succinte, contient peu de détails & de vûes particulières ; ce ne sont guère que des choses générales, mais qui seront neuves pour le plus grand nombre, & plairont encore aux personnes instruites par la manière agréable & piquante dont elles sont présentées.

Nos avantages par rapport au commerce, sont, les productions naturelles, la subordination, la docilité & la sobriété du peuple ; la facilité du commerce intérieur par le nombre des chemins, des canaux & des rivières ; les soins vigilans d'un Conseil de commerce, le grand produit des Colonies Françaises, l'activité & l'industrie de la nation, l'emploi des ouvriers étrangers dans les Manufactures : mais un avantage inestimable, selon l'Auteur, c'est la fureur des étrangers pour nos modes & nos goûts, qui a introduit nos Manufactures par tout,

& nous a ouvert une source de richesses dans un luxe ruineux pour les autres nations.

» Le même empire que la France a usur-  
 » pé sur les goûts des autres nations, la  
 » Cour de France l'exerce avec plus de  
 » puissance encore sur les sujets de la ca-  
 » pitale, & la capitale sur les autres villes ;  
 » cette influence est capable des plus  
 » grands effets. Que le Roi paroisse affec-  
 » tionner quelque Manufacture naissante,  
 » elle est sûre de sa consommation & de  
 » sa réussite. Veut-on prohiber quelque  
 » étoffe étrangère ? que le Roi la proscrive  
 » dans ses Palais, ce moyen sera plus effi-  
 » cace que la prohibition la plus positive,  
 » &c.

Le premier de nos desavantages & celui dont les conséquences sont les plus frappantes & les plus étendues, c'est le nombre prodigieux des Célibataires : cinq cens mille Abbés, Moines & Religieux sont *comme un gouffre dans lequel un quarantième de la nation est continuellement anéanti, sans être jamais réparé.* Cent cinquante mille soldats sur pied, même en tems de paix, dont il y en a fort peu de mariés ; tant de gens qui par goût, par libertinage, ou par préjugés restent dans le célibat ; l'excès du luxe & la grande inégalité des richesses,

qui ne permettent pas à une grande partie de la noblesse & de la robe de marier tous leurs enfans ; la misere des laboureurs , qui empêche les uns de se marier , & fait craindre aux autres comme un malheur le grand nombre d'enfans ; voilà les principes destructifs de la population.

On trouve une seconde source de desavantages pour nous dans l'emploi des hommes. D'abord nous n'avons pas assez de laboureurs , puisque le Royaume étant assez fécond en productions naturelles pour vendre aux étrangers de son superflu , nous sommes cependant quelquefois obligés d'acheter d'eux une partie du nécessaire : cette disette de laboureurs est la suite de leur misere , qui est occasionnée par le poids des impôts , & sur tout par les taxes de l'industrie , qui étouffent l'émulation du cultivateur , & lui ôtent le desir d'acquiescer en lui ôtant l'espérance de se mettre à son aise ; de là la non-valeur des terres , & le dépérissement de cette classe d'hommes : cette profession étant la plus pénible & la plus malheureuse, doit perdre tous les jours des sujets. Combien y a-t-il de paysans qui en voyant un laquais bien vêtu , bien nourri , avec de l'argent , des plaisirs , & peu d'occupation , ne soient pas tentés de troquer leurs haillons , leur pain noir

## 110 MERCURE DE FRANCE.

& leur charrue pour un état qui doit leur paroître brillant ? C'est aux dépens des laboureurs que se forment les armées, la quantité énorme de domestiques, & une multitude de gens inutiles ou nuisibles à l'Etat. Et quel est le malheureux qui, après avoir quitté la charrue, s'avise de la reprendre ? Voilà les objets qu'on ne sçauroit trop exposer au grand jour, & qui doivent intéresser quiconque est citoyen.

Il n'y a pas moins d'abus dans la classe des artisans ; la longueur & la cherté des apprentissages, le nombre des privilèges exclusifs, la création de nouvelles charges &c. sont des entraves que l'on met au commerce ; la taxe de l'industrie est encore bien plus pernicieuse. » Ils payent à l'Etat, » précisément parce qu'ils produisent dans » l'Etat une valeur qui n'y existoit pas ; ce » qui est proprement un moyen imaginé » pour décourager l'industrie.

Le nombre des Fêtes produit encore une diminution du travail, ce qui augmente par conséquent le prix de la main d'œuvre, & rend la subsistance plus difficile à cette classe d'hommes.

L'oppression des artisans influe visiblement sur les commerçans ; mais ce qui dépeuple davantage la classe de ceux-ci,

c'est la passion commune à tous ceux qui sont devenus riches, d'acquiescer la noblesse; le peu de distinction que l'on accorde aux négocians les avilit à leurs yeux mêmes, & les oblige de chercher dans d'autres états une considération ruineuse pour les particuliers & pour le Royaume.

L'accroissement continuel de la Noblesse, de la Finance, du Clergé, de la Robe & du Militaire, entraîne encore des abus infinis; ces classes d'hommes qui devroient être le moins nombreuses qu'il est possible, puisqu'elles vivent aux dépens de l'Etat, se multiplient tous les jours à vûe d'œil.

On considère ensuite nos desavantages, quant à l'emploi du génie & de l'esprit; on ne peut s'empêcher de blâmer cette multiplicité d'Académies littéraires qui enlèvent au commerce, à l'agriculture & aux arts utiles une infinité d'écrivains, qui *eussent peut-être mieux labouré la terre, mieux fabriqué du papier qu'ils ne font des livres, & sûrement eussent été plus utiles à l'Etat*, tandis que les arts nécessaires sont entièrement négligés, & n'ont aucun genre d'encouragement. On remarque ensuite les défauts de l'éducation de nos jeunes gens.

» Les François voyagent peu, dit l'Auteur; je ne crois pas volontiers que ce soit par mépris pour des nations qu'ils

## 112 MERCURE DE FRANCE.

» ne connoissent pas ; plus simplement , le  
» luxe des parens s'accorde mal avec la dé-  
» pense de faire voyager leurs enfans. Ce-  
» pendant on rencontre des François qui  
» ont fait leur tour d'Italie ; il semble mê-  
» me qu'il commence d'être du bon air  
» d'avoir été en Angleterre , &c.

Autre desavantage dans l'économie de la distribution des richesses. L'inégale distribution des richesses est un des principaux liens de la société , mais l'excès en devient vicieux : la disproportion excessive des fortunes est peu favorable à la consommation. » Une maison de vingt mille livres sterlings de rente ne consommera pas tant de vin , par exemple , que vingt ménages de mille livres de rente chacun . Si les grandes fortunes viennent se réunir dans un même lieu , & ne sont pas réparties dans tout le Royaume , l'effet sera encore plus pernicieux : c'est ce qui arrive en France, où Versailles & Paris réunissent tous les honneurs & les richesses de l'Etat ; ce qui depeuple les provinces , ruine les campagnes , affoiblit l'émulation & nuit à la consommation.

L'intérêt trop haut de l'argent est encore un grand desavantage pour la France ; nous l'avons soutenu à cinq pour cent , tandis que la Hollande & l'Angleterre l'ont ré-

duit à deux & demi & trois pour cent. Outre le profit qu'y font les étrangers dont l'argent vient chercher l'intérêt le plus fort, cet abus grossit le nombre des Rentiers oisifs, gens inutiles à l'Etat.

Quelque sévère que soit le détail qu'on nous présente, on ne peut guère se refuser à la justesse de ces observations : mais ces vérités amères font naître naturellement une réflexion consolante ; c'est que nos forces & nos avantages sont fondés la plupart sur des principes solides, & tiennent à la nature du sol & du climat, au caractère de la nation, à la constitution du gouvernement, au lieu que nos désavantages ne sont guère que des préjugés & des abus particuliers, que le tems, les lumières de l'expérience, les cris des citoyens philosophes, & le zèle actif des Ministres citoyens détruiront insensiblement : l'état florissant de notre commerce actuel nous fait juger de ce qu'il sera lorsque nous sçaurons profiter de tous nos avantages.

Nous allons maintenant suivre avec l'Auteur l'analyse des avantages de la Grande Bretagne relativement au commerce. Sa forme naturelle en est un des premiers. Comme Isle, elle possède beaucoup de provinces maritimes, disposition déjà fa-

vorable pour le commerce : la guerre lui est moins à charge qu'à aucune autre Puissance , parce qu'elle n'a pas besoin d'un aussi grand nombre de troupes : possédant une étendue suffisante de terres fertiles , elle n'est pas tentée de s'agrandir ; enfin sa position isolée l'affranchit des dépendances qu'entraîne le voisinage des autres Etats. » Mais qu'est devenue cette indépendance si précieuse , depuis qu'un Roi de la Grande Bretagne possède en Allemagne un domaine qui lui donne un intérêt étranger à celui de la nation , qu'il faut défendre , qu'il veut augmenter , qu'il enrichit de ses épargnes ; un domaine enfin qui donne à un Roi d'Angleterre un revenu & des troupes qu'il ne tient pas de la nation ? « Des bleds , des laines & des bestiaux , des mines de plusieurs sortes , sont les richesses naturelles de l'Angleterre. Cette nation a senti toute l'importance de la culture , & y a donné tous ses soins. Tant que les Anglois n'avoient cultivé que pour leur propre subsistance , ils avoient souvent manqué de bled ; mais depuis qu'ils en ont fait un objet de commerce , la culture a tellement augmenté , qu'une bonne récolte pourroit suffire pour cinq années , & ils en fournissent aujourd'hui à toute l'Euro-

JUILLET. 1754. 115

pe. Pour faire juger de l'abondance actuelle de l'Angleterre , on rapporte un extrait des exportations de grains des cinq années, de 1746 à 1750 , qui montent à cent soixante-dix millions trois cens trente-trois mille soixante-dix-huit livres de notre monnoie, dont la France a payé dix millions quatre cens soixante - cinq mille livres pour les trois années seulement de 1748 , 1749 & 1750.

Les Anglois doivent les progrès rapides de leur culture à la gratification qu'ils accordent à tous ceux qui exportent des grains du Royaume ; ce règlement admirable pour encourager les cultivateurs , facilite l'exportation du superflu , en mettant les marchands en état de soutenir la concurrence dans les pays étrangers. Les avantages que l'Angleterre en a retiré , sont inconcevables. L'argent des nations étrangères , que les exportations ont attiré dans son sein , s'est répandu en partie sur les laboureurs , & a servi au défrichement & à l'amélioration des terres ; ce qui étoit inculte ou négligé , est devenu des champs fertiles ou des prés très riches ; les terres mises dans toute leur valeur , ont doublé de revenu ; on a employé plus de chevaux , de bœufs & de moutons pour labourer & engraisser les terres : de là une augmenta-

tion de richesses en bestiaux , précieuse à tant d'égards ; la population , le nombre des vaisseaux , des matelots , les consommations , tout a augmenté avec la culture.

» On pourroit pousser à l'infini le détail  
 » des avantages résultans d'un bien qui a  
 » produit en terres , en bestiaux , en hom-  
 » mes , tant de valeurs qui n'existoient  
 » point ..... Ainsi de nos jours l'Angle-  
 » terre , sans peine & sans dépenses rui-  
 » neuses , a découvert sur la surface de ses  
 » terres une mine nouvelle , d'une posses-  
 » sion plus précieuse & d'une richesse plus  
 » vraie que celle de l'Amérique.

Les Anglois possèdent des laines d'une excellente qualité & dans la plus grande abondance ; le produit en est considérable , & augmente tous les jours par les soins qu'ils donnent à l'entretien des pâturages & des bestiaux ; la prohibition sévère de ces laines leur donne l'avantage de les avoir au plus bas prix , & d'en vendre très-cher le superflu à l'étranger.

Les mines de l'Angleterre sont des fers , des cuivres , du plomb , de l'étain ; mais celles qu'elle estime le plus , ce sont ses *marnes* dont elle possède tant de différen-tes sortes , qu'il n'y a pas de nature de terre qu'elle ne puisse rendre fertile par leur moyen ; la *terre à foulon* si précieuse pour

l'apprêt de ses étoffes de laine, que l'exportation en a été défendue sous les mêmes peines que celle de ses laines : son *charbon de terre* qui lui tient lieu de bois, & dont l'usage lui est plus avantageux, parce qu'au lieu du terrain immense que couvrieroient des forêts, elle possède des champs & des pâturages fertiles.

Les *pêcheries* des Anglois sont celles des saumons de Berwick & de Newcastle, les huitres de Colchester, les harengs de Yarmouth & de Leostof, &c. ; mais ils semblent n'avoir voulu faire usage de ces richesses que pour leur propre consommation.

Les Hollandois ont profité de l'indolence de l'Angleterre pour faire la pêche du hareng, dont le produit est immense. Un état de leur pêche de 1748, prouve qu'elle leur a rendu cette année huit cens cinquante mille liv. de profit net, sans compter le nombre de vaisseaux, de matelots & d'ouvriers qu'elle a employés. Cette pêche est l'époque des forces de la marine Hollandoise ; & malgré la diminution du commerce de cette nation, cette branche est celle qui a le moins souffert. Les Anglois ont voulu depuis se rétablir dans les droits qu'on leur avoit usurpés : mais leurs efforts n'ont eu aucun succès ; ils se sont même laissés en-

lever d'autres pêcheries , dont les autres nations ont bien sçu tirer avantage. » Nous les avons laissé s'enrichir de nos dépouilles , dit l'Auteur des *Remarques* , comme si nous ignorions que les pêcheries sont la pépinière des matelots , & que la Puissance qui a la plus nombreuse marine employée à la pêche , est à même d'avoir la marine militaire la plus formidable.

Parmi les avantages de l'Angleterre , on n'oublie pas la constitution du gouvernement , *le premier & le plus fécond de tous les principes.*

» Une population & une culture florissante , une marine puissante , un commerce étendu , ne peuvent s'établir & subsister que par le secours des loix les plus sages & d'un gouvernement vigilant. Dans les autres Etats , ces loix & cette administration seront l'ouvrage de législateurs particuliers , de ministres différens , à qui les finances , la marine , le commerce , seront confiés séparément. En Angleterre , ces intérêts si importants seront traités dans le Conseil général de la nation , représentée par les Députés de toutes les Provinces , pris dans tous les ordres. Une pareille assemblée doit naturellement faire les loix les plus sa-

ges, & les plus conformes à l'intérêt général de la nation sur tous ces objets.

Après avoir fait un détail de tous les avantages qui résultent d'une pareille administration, il ne peut s'empêcher d'avouer que la corruption en dérange beaucoup l'harmonie.

*Venalis populus, venalis curia patrum.*

Un des principes de la séduction est la facilité d'avoir le droit de voter. Un citoyen qui a vingt livres sterlings de rente, jouit de ce droit; si on le fixoit à une somme plus forte, ce citoyen se trouveroit d'une condition & peut-être de mœurs moins susceptibles de corruption, ou du moins il se vendroit plus cher, ce qui revient au même.

La liberté, l'égalité, l'émulation, sont les effets de la constitution du gouvernement d'Angleterre; chaque citoyen peut aspirer aux honneurs & aux dignités. La considération dont jouit un commerçant, ne peut manquer de lui inspirer l'estime de son état & la noblesse dans les sentimens; l'intérêt particulier tenant de près à l'intérêt général, doit répandre dans tous les esprits l'amour de la patrie. Chacun sera occupé de la chose publique: de là tant d'ouvrages qui étendent les lumières & le

patriotisme. Les plus grands génies de l'Angleterre n'ont pas dédaigné d'écrire sur le commerce, le change, les monnoyes, l'agriculture, &c, les artisans même s'instruisent & écrivent sur leurs métiers.

L'esprit public a formé beaucoup d'établissmens très-utiles, tels que des sociétés adonnées uniquement à l'étude & à l'avancement du commerce, de l'agriculture & des manufactures. La société de Dublin, une des plus célèbres, distribue tous les ans environ cent prix, montant ensemble à quatorze à seize mille livres de notre monnoye, & dont les fonds sont dûs à la générosité de ses membres & du public; & ces prix sont destinés à celui *qui aura le mieux teint en écarlate, &c.; qui aura fait les meilleurs desseins pour des étoffes; aux maîtres & maîtresses qui auront fait les meilleurs apprentifs en tel métier; à celui qui aura desfêché tel nombre d'acres de marais, & l'aura mis en valeur, &c.* Des objets si estimables ne peuvent manquer d'exciter l'émulation & de produire les plus grands effets. Plusieurs prétendans, contens de l'honneur d'avoir obtenu le prix, rendent l'argent destiné pour augmenter les fonds de l'année suivante.

Un effet bien singulier de l'esprit public est la société des *Antigallicans* de Londres, dont

dont le premier vœu est de ne se servir dans leur habillement d'aucun ouvrage de fabrique Française.

L'Auteur , après avoir proposé quelques réflexions sur l'utilité d'une société uniquement occupée de l'étude de la culture & du commerce , & des moyens de perfectionner & d'encourager ces deux objets , examine ensuite les abus qui se rencontrent dans le commerce de la Grande Bretagne.

Il commence par les monopoles dans le commerce intérieur ; c'est ainsi qu'il appelle les privilèges exclusifs de certains corps de marchands , de fabriquans , d'artisans , &c. qui excluent comme étranger , tout homme qui n'est pas né parmi eux , & qui même n'admettent que ceux qui sont nés dans leurs corps , ou qui ont acheté le droit de travailler , soit à prix d'argent , soit par un apprentissage long & coûteux. Ces compagnies exclusives mettent des entraves à l'industrie , diminuent & gênent la consommation , parce qu'étant maîtresses du prix de leur travail , elles donnent la loi aux consommateurs.

Les privilèges donnés à un particulier seul , sont encore plus pernicieux ; c'est un vol fait à la société. » Un citoyen a été assez

» heureux pour rapporter de ses voyages

F

» un art, un secret qu'une autre nation  
 » possédoit seule ; sans doute il faut le ré-  
 » compenser. . . . Mais si on lui accorde un  
 » privilège, l'Etat ferme la porte à tous  
 » les étrangers qui auroient pû nous ap-  
 » porter ici le même art, & l'y multiplier ;  
 » il décourage les citoyens, qui dans leurs  
 » voyages pourroient avoir le même but de  
 » recherches. « Il vaudroit mieux que  
 l'Etat lui payât son secret, ou par des ré-  
 compenses pécuniaires, ou par des hon-  
 neurs & des distinctions.

Les monopoles du commerce extérieur  
 sont les compagnies exclusives : les prin-  
 cipaux griefs qu'on allégué contre elles  
 sont :

» 1°. Qu'elles font l'avantage de quel-  
 » ques-uns, aux dépens de la république.

» 2°. Qu'elles ne peuvent faire le com-  
 » merce à des termes aussi avantageux que  
 » des particuliers.

» 3°. Que leur intention est la plus op-  
 » posée à l'intérêt général du commerce,  
 » en ce qu'elles ne visent qu'à vendre au  
 » plus haut prix, au dehors & au dedans du  
 » Royaume, les marchandises qui font  
 » l'objet de leur commerce.

» 4°. Qu'elles resserrent le commerce  
 » loin de l'étendre, parce qu'une compa-  
 » gnie ayant un profit sûr & un droit ex-

» clusif, elle n'a point l'esprit de décou-  
 » verte & d'essais comme les particuliers,  
 » &c.

L'Auteur entre dans ces détails & en fait l'application aux compagnies de la Baye d'Hudson, d'Afrique, des Indes orientales, de la mer du Sud & de Turquie, & il conclut que la dissolution de ces compagnies seroit un profit certain pour le commerce en général.

» Enfin, dit-il, tous les établissemens  
 » ou réglemens concernant le commerce,  
 » doivent être essayés sur les principes sui-  
 » vants, comme sur autant de pierres de  
 » touche; sçavoir, que dans le commerce  
 » l'industrie naît de la liberté; la consom-  
 » mation intérieure & extérieure du bon  
 » marché, suite de la concurrence; de la  
 » consommation enfin, l'emploi des hom-  
 » mes & la population, seuls principes ac-  
 » tifs & créateurs dans un Etat.

L'Auteur fait sentir ensuite l'utilité qu'on retireroit de la connoissance de l'état de la population, & il propose une façon de faire le dénombrement exact des terres & des hommes, qui seroit connoître quel est le terrain, quelles sont les productions, les espèces de travail qui occupent le plus d'hommes, sont les plus favorables à la population, &c.

F ij

» Par le moyen d'un dénombrement  
 » général , que de connoissances se déclara-  
 » roient à nos yeux ! que d'erreurs s'éva-  
 » nouiroient ! que de vérités prouvées par  
 » des faits ! que d'effets inconnus nous fe-  
 » roient remonter à des causes nouvelles  
 » pour nous !

On cherche ensuite les moyens d'augmenter le nombre des citoyens utiles , & ceux de diminuer en même tems celui des hommes inutiles , des pauvres & des mendiens sur tout , dont la quantité est prodigieuse en Angleterre , quoiqu'il n'y ait point d'Etat où il y ait des loix aussi sages & aussi humaines , & des établissemens aussi charitables.

Les moyens que l'on propose pour augmenter la population , sont l'encouragement des mariages & la naturalisation. Il semble , dit l'Auteur , qu'il n'a jamais été plus besoin qu'à présent de loix excitatives ou même coactives , pour engager au mariage trop de sujets rebelles ou sourds à la voix de la nature ; les formalités gênantes que l'on exige pour cet engagement , lui paroissent un obstacle qui en diminue le nombre , & il voudroit que l'on tolérât les mariages clandestins : il faut observer que les inconvéniens qui en résultent , sont des disproportions de fortunes & de nais-

sances , qui ne sont pas d'une conséquence dangereuse en Angleterre , où l'égalité est en recommandation , & où la noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance : on remarque très-bien que le nombre des hommes non mariés & des filles prostituées dans les villes , croissent en raison réciproque.

La naturalisation seroit encore d'un avantage considérable en Angleterre , où le décroissement sensible de la population indique naturellement la nécessité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter , & où les productions naturelles pourroient nourrir une moitié en sus de la population actuelle.

L'Auteur finit son ouvrage par des considérations sur les causes & les progrès des dettes de l'Angleterre , qui commencèrent par un abus du crédit national , & furent continuées par des guerres & des intérêts étrangers à la nation. La dette actuelle monte à 1,761,780,712 livres de notre monnoye , dont les intérêts montent par an à soixante-neuf millions. L'immensité de cette somme fait bien sentir l'importance de pourvoir au remboursement : mais quelles sont les ressources pour y parvenir ? plus elle s'acroitra , dit l'Auteur , plus s'avancera le moment inévitable de la déplorable catastrophe du crédit de la nation.

L'augmentation des dettes a dû causer en même tems la multiplication des taxes , & le manque d'exa<sup>c</sup>titude à rembourser a produit leur continuation & leur éternité. Le poids excessif de ces taxes & l'inégalité de leur imposition accable une partie de la nation , multiplie le nombre des pauvres , diminue le travail & la circulation ; on ne peut trop s'attacher à trouver les moyens de la rendre plus juste , plus égale & moins à charge au peuple.

» Mais il n'est pas permis aux citoyens  
 » d'espérer pour leur patrie tout le bien  
 » qu'ils imaginent & voyent possible , les  
 » propriétaires des dettes ont acquis un  
 » trop grand crédit ; les propriétaires des  
 » terres resteront aveugles sur leurs vrais  
 » intérêts ; enfin le ministère continuera  
 » de suivre ses voyes ordinaires ; la séduc-  
 » tion & la corruption sont devenus pour  
 » lui les ressorts du Gouvernement ; les taxes  
 » multipliées sous tant de formes , produi-  
 » sent des places utiles sans nombre à don-  
 » ner , & multiplient son influence dans  
 » les élections ..... Lors donc que tant d'in-  
 » térêts réunis s'opposent au bien public ,  
 » quel espoir peut nous présenter l'avenir ,  
 » si ce n'est d'inutiles regrets sur le ren-  
 » versement déplorable de la constitution  
 » la plus sage , la plus noble , la plus capa-

» ble de rendre heureux des hommes qui  
 » veulent être libres, & la plus digne  
 » d'un Roi content & glorieux de com-  
 » mander à des hommes libres, & qui mé-  
 » ritent de l'être »

Le Livre dont on vient de lire l'extrait, est déjà parvenu à sa troisième édition : l'Auteur est visiblement un homme d'esprit, fort instruit, & très-bon citoyen.

LES Olympiques de Pindare, traduites en François, avec des remarques historiques. *A Paris*, chez *Guerin & Delatour, Briasson, Durand, Desaint & Saillant*; & à *Lyon*, chez *Aimé Delaroche*, 1754, in-12, 1 vol.

La traduction que nous annonçons est précédée d'un discours sur Pindare; c'est un morceau plein de chaleur & d'énergie, destiné à faire connoître le caractère de l'auteur original, & à le justifier contre les critiques ignorans ou injustes qui l'ont attaqué. On trouve ensuite une histoire des Jeux Olympiques, qui renferme avec beaucoup d'ordre tout ce qu'on peut désirer de sçavoir sur ce sujet. La traduction des Odes est accompagnée de beaucoup de notes destinées à expliquer des points d'histoire ou de fable: quelques remarques de goût auroient peut-être été mieux reçues.

## 128 MERCURE DE FRANCE.

HISTOIRE des conjurations, conspirations & révolutions célèbres, tant anciennes que modernes, dédiée à S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang. Par M. Duport du Tertre. *A Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques. 1754, in-12, 3 vol.

Le premier volume de cet Ouvrage, qui doit en avoir dix, offre toutes les conjurations que fournit l'histoire romaine pour l'Empire d'orient & pour celui d'occident. Le second volume contient les conjurations formées en Allemagne & dans le nord; le troisième est consacré aux conjurations d'Espagne, de Portugal, d'Italie & de France. On sent que c'est un fond très-riche. L'Auteur en a tiré un fort bon parti; son ouvrage est écrit avec beaucoup de naturel, d'ordre & de sagesse.

LES Œuvres de Virgile traduites en François, le texte vis-à-vis la traduction, avec des remarques. Par M. l'Abbé Desfontaines; nouvelle édition. *A Paris*, chez *Quillan*, rue Saint Jacques; & chez *Babuy*, quai des Augustins, 1754. in-8°. 4 vol.

Cette traduction fit, lorsqu'elle parut, un grand bruit. Aujourd'hui que les cir-

constances étrangères à l'ouvrage ne causeront point de mouvemens, on conviendra, à ce que nous croyons, qu'il est sorti de la plume d'un homme qui sçavoit bien les deux langues, & que les discours & les notes qui l'accompagnent, respirent le bon goût, & sont dans les grands principes d'une saine littérature.

*LUSUS Poëtici allegorici, sive Elegia oblectandis animis, & moribus informandis accommodata, in tres libros aut decurias tributa. Auctore P. Petro-Justo Sautel, Societatis Jesu. Parisiis, typis Josephi Barbou, viâ Jacobea.*

*Gabrielis Madaleneti carmina. Nova editio auctior.*

Les Poësies que nous annonçons ne forment qu'un volume. Le premier des deux auteurs a plus de facilité, de naturel & de douceur ; nous croyons plus d'idées au second. Ils méritent tous deux d'être lus par ceux auxquels il reste encore du goût pour la Poësie latine.

PRÔNES sur les Commandemens de Dieu. Par M. Ballet, Prédicateur du Roi, ci-devant Curé de Gif ; tom. 2 & 3. A Paris, chez Prault pere, quai de Gêvres. 1754. in-12.

### 130 MERCURE DE FRANCE.

PANEGYRIQUES de Saints , par M. Ballet , Prédicateur du Roi ; tom. 3<sup>e</sup>. *A Paris*, chez le même Libraire. 1754.

M. Ballet donna en 1746 deux volumes de Panegyriques de Saints ; en 1747 un volume de Prônes sur les Commandemens de Dieu ; en 1750 un Traité de la dévotion à la Sainte Vierge ; au commencement de cette année un Traité de l'abstinence du Carême. Il vient de publier un volume de Panegyriques , & deux volumes de Prônes , dont nous allons rendre compte.

» L'Auteur enseigne dans sa Préface  
» qu'il est nécessaire de s'élever , autant  
» qu'on en est capable , dans les éloges ,  
» qu'il y faut employer les beautés de l'art ,  
» les ornemens de l'éloquence , les graces  
» de la parole , les images brillantes , les  
» comparaisons ingénieuses , sans perdre  
» rien du zele apostolique ; qu'il faut y fe-  
» mer des réflexions pieuses , des traits de  
» morale qui touchent & instruisent les au-  
» diteurs , & que le Saint qu'on loue, serve  
» de modèle sans cesser d'épuiser l'admira-  
» tion ; qu'il faut qu'un Panegyrique soit  
» rempli de faits , & de ceux qui sont les  
» plus intéressans dans la vie de son héros ;  
» qu'on doit tellement le caractériser , qu'on  
» n'en puisse appliquer aucun lambeau à  
» un autre.

Nous pouvons assurer que M. Ballet ne se fait pas illusion s'il croit avoir approché de l'idée qu'il s'étoit faite d'un Panégyrique : il y a du tour , de l'abondance , un ton très-religieux , & un choix heureux dans les matériaux de tous ses éloges. Nous avons remarqué dans celui de Saint François d'Assise un portrait de Bayle , que nous allons transcrire , pour faire connoître la maniere & le style de l'Orateur.

On diroit ( dit M. Ballet ) à entendre certains esprits brillans , vantés par les plus médiocres , que Dieu ne sçauroit sortir des routes ordinaires. Ce qui leur paroît extraordinaire est selon eux impossible , & les faits les plus authentiques ne sont que de pieuses fictions quand ils ne sont pas adoptés au tribunal de leur raison. C'est ainsi que les glorieuses stigmates dont Dieu a honoré S. François ont été rejetées par cette académie de beaux esprits : ils n'ont pas rougi de se parer des raisonnemens indécens du plus libre de tous les Auteurs , quoiqu'il ne soit plus à la mode : ce sçavant mort , les armes de l'impiété à la main , qui défend dans son ouvrage énorme de critiques , toutes les sectes , & que toutes les sectes desavouent ; qui a passé des Protestans chez les Catholiques ,

& des Catholiques chez les Protestans , fans jamais avoir été sincèrement ni l'un ni l'autre ; cet homme de mensonge qui passe pour l'oracle de la vérité , & qui est rempli de contradictions ; cet homme flétri même dans les plus fameux Consistoires de la religion protestante , & auquel les mondains ont érigé tant de trophées ; cet homme qui , comme ces impies dont parle le Prophète , a porté sa bouche jusques dans le ciel , & éguisé sa langue sur la terre , qui a osé sonder les abîmes du Seigneur , percer les ténèbres sacrées qui l'environnent , pénétrer les mystères , & les citer à son tribunal ; qui a tenté de faire tomber les Saints dans l'avilissement sans épargner la mere de Dieu même ; qui blâme leurs vertus , qui leur arrache leurs couronnes , & les met au rang de ces héros fabuleux , que l'imagination échauffée des peuples a divinisé ; cet homme qui a déchiré les plus saints Conciles , calomnié les plus saints Docteurs , prodigué des éloges aux plus grands hérésiarques , insinué délicatement le Socinianisme , le Manichéisme & l'Athéisme , & dont le fameux ouvrage seroit certainement sans crédit & sans estime s'il étoit sans obscénités & sans impiétés , & s'il n'y avoit point dans notre siècle des mondains sans religion : voilà le

héros dont on emprunte les traits que l'on lance avec satisfaction contre les glorieuses stigmates de S. François.

Les Prônes de M. Ballet présentent encore un plus grand objet d'utilité que ses Panégyriques. Je rends hommage ( dit-il ) au mérite , à l'éloquence de ces grands Orateurs Chrétiens , à ces hommes fameux qu'on s'empresse d'entendre ; mais le peuple peut-il profiter de ces pièces travaillées avec art ? Découvre-t-il toutes les grandes vérités de la Religion sous les beautés du langage & la magnificence des expressions ? Paul , à Athènes , se leve , parle d'une maniere sublime à ces sages qui se piquoient de goût & d'érudition ; il est nécessaire que dans une ville , le centre des sciences , où brillent tant de sçavans , de génies délicats , il y ait des Orateurs Chrétiens assez habiles pour les attirer dans le S. Temple & captiver leur attention. Mais est - il nécessaire aussi d'expliquer la loi du Seigneur aux fideles dans toute son étendue ?

On suivra un célèbre Prédicateur un Avent , un Carême , toute l'année même , sans entendre parler de toutes les matieres qui sont traitées dans l'explication des Commandemens de Dieu ; & si les Pasteurs ne le font point dans les instructions

## 134 MERCURE DE FRANCE.

familieres , dont ils sont redevables à ceux qui sont sous leur conduite , combien qui demeureront dans une funeste ignorance de tous les péchés qu'on peut commettre contre la loi du Seigneur ?

Les superstitions , les vaines observations , les abus des personnes grossieres , les erreurs des Hérétiques sur le culte des saintes Reliques & des saintes Images ; les juremens , les sermens indirects , les profanations du Dimanche , les péchés des peres & des meres , des enfans , des maîtres , des domestiques ; les haines , les querelles , l'envie , la jalousie , les péchés d'impureté , les vols , les mensonges inonderont les campagnes , & conduiront à la réprobation des gens grossiers qui n'en conçoivent pas une juste horreur.

**PNEUMATO-PATHOLOGIE , ou Traité des maladies venteuses ; traduit du Latin de M. Combalusier , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris , Professeur de Pharmacie dans la même Faculté , & Docteur de celle de Montpellier. Par M. J . . . Docteur en Médecine , & Professeur Royal ; 2 vol. in-12 , chez *Debure* l'aîné , Libraire , quai des Augustins , à l'image S. Paul. 1754.**

On trouve parmi les ouvrages d'Hy-

» pocrate , un Livre entier sur les vents  
 » ou flatuosités. Quelques - uns assurent  
 » qu'il est véritablement de ce Prince de  
 » la Médecine ; plusieurs en doutent , d'au-  
 » tres le nient : il ne nous appartient pas  
 » de décider une question si difficile ; mais  
 » soit que ce Livre ait été écrit par Hypo-  
 » crate , ou par Polybe , ou par quelqu'au-  
 » tre que l'on voudra , on ne sçauroit nier  
 » qu'il ne contienne des choses excellen-  
 » tes & dignes d'Hypocrate. Il faut néan-  
 » moins avouer que l'Auteur s'est un peu  
 » trop livré à l'enthousiasme dont il étoit  
 » saisi pour son sujet , en établissant les  
 » vents comme la source commune de tou-  
 » tes les maladies. C'est aussi ce qui a don-  
 » né lieu de regarder Hypocrate comme  
 » le chef des Médecins pneumatiques ,  
 » quoiqu'il ne soit pas facile d'en juger ain-  
 » si par ses autres ouvrages. Cette matiere  
 » d'ailleurs est traitée avec peu de méthode  
 » dans ce Livre , & à peine y trouve-t-on  
 » leur siège dans leurs premières voyes.

» Jean Fienus publia en 1682 un traité  
 » particulier sur les vents ou flatuosités qui  
 » affligent le corps humain. Il y décrit  
 » nettement plusieurs maladies venteuses ,  
 » & donne beaucoup d'excellens préceptes  
 » sur la maniere de les traiter ; mais ce  
 » qu'il avance touchant les causes des fla-

### 136 MERCURE DE FRANCE.

» tuosités , paroît peu conforme aux loix de  
» la bonne Physique & de l'œconomie  
» animale. Charles Delafont , Professeur à  
» Avignon , dans sa sçavante dissertation  
» médecinale sur la tympanité, a donné de  
» très-bonnes idées sur les vents ; mais il  
» s'est trompé en ne faisant attention qu'à  
» une seule de leurs causes. On trouve dans  
» les œuvres de Vanhelmont beaucoup de  
» choses sur cette matiere qui ne sont pas  
» à mépriser. La dissertation du célèbre  
» Stalh sur la passion flateuse , & ce que  
» l'illustre Frédéric Hoffman , dans sa mé-  
» decine systématique raisonnée , ensei-  
» gne sur cette maladie & sur le mal hy-  
» pocondriaque & flateux , m'ont beau-  
» coup servi dans la composition de cet  
» ouvrage , quoique l'un & l'autre soient  
» imparfaits.

» Mais dans les divers ouvrages qu'il  
» m'a fallu parcourir , je n'ai rien lû de  
» plus exact ni de plus lumineux sur l'ori-  
» gine des vents , que le peu qu'en dit le  
» fameux Herman Boerhaave dans ses ad-  
» mirables aphorismes , sur la maniere de  
» connoître & de guérir les maladies. Je  
» déclare avec satisfaction , & avec les  
» sentimens de la plus sincere reconnois-  
» sance , que je dois infiniment à ce grand  
» homme dans l'étude de la Médecine. &

» dans ce que j'ai fait pour éclaircir de  
 » mon mieux ce sujet intéressant. Mais  
 » comme ce n'est qu'en passant, & pour  
 » ainsi dire par occasion, qu'il a parlé des  
 » rapports & des flatuosités comme d'un  
 » symptôme de la fièvre, il n'est pas éton-  
 » nant que ce célèbre Auteur ait traité  
 » cette matiere avec son laconisme ordi-  
 » naire, & qu'il ait passé sous silence quel-  
 » ques causes importantes des vents. Aussi  
 » cette partie de l'ouvrage de Boerhaave,  
 » quoique excellente d'ailleurs, & solide-  
 » ment éclaircie par les sçavans commen-  
 » taires de l'illustre Baron Van-Swieten,  
 » premier Médecin de l'Empereur & de l'Im-  
 » pératrice Reine de Hongrie, laisse encore  
 » beaucoup de choses à désirer sur la ma-  
 » tiere dont il s'agit.

» A l'exception des auteurs que nous  
 » venons de citer, & peut-être de quel-  
 » ques autres en très-petit nombre, la plû-  
 » part regardent les flatuosités comme un  
 » sujet vil & frivole, qui ne demande  
 » qu'une doctrine vulgaire & triviale, &  
 » qui est indigne de l'attention d'un Mé-  
 » decin; c'est pourquoi ils n'en parlent  
 » ordinairement qu'avec la plus grande  
 » négligence, à la hâte, & comme par  
 » maniere d'acquit. Ce qui montre toute-  
 » fois que les vents ne sont point à mé-

### 138 MERCURE DE FRANCE.

» prifer , c'est la multitude de maux qu'ils  
» produisent , maux incommodés , cruels ,  
» & souvent funestes , qu'il n'est pas moins  
» difficile d'expliquer mécaniquement ,  
» que de combattre avec succès.

» Bien éloigné de cette façon de penser  
» & d'agir , que je condamne avec raison ,  
» j'entreprends volontiers d'écrire un traité  
» des affections ventueuses , & j'y suis  
» spécialement excité par les plaintes de  
» tant de malades qui gémissent sous la  
» tyrannie de ces maux bizarres , & sur  
» tout par celle du beau sexe , que sa dé-  
» licatesse naturelle y rend si sujet.

Ceux auxquels il appartient de juger  
du mérite de cet Ouvrage , en paroissent  
extrêmement satisfaits.

DISCOURS prononcés dans l'Académie  
Françoise, le Jeudi 30 Mai 1754, à  
la réception de M. de Bougainville. *A Paris*,  
chez *Brunet*, rue S. Jacques, in-4° ,  
15 pages.

» La mort , en nous enlevant M. de la  
» Chaussée , dit M. de Bougainville en  
» parlant de son prédécesseur , a privé l'A-  
» cadémie , le Théâtre François , la société  
» d'un Auteur ingénieux & sage , d'un  
» Poète citoyen , dont les drames intéres-  
» sans ont annobli la scène comique , &

» fait rentrer Thalie dans des droits qu'elle  
 » avoit laissé prescrire depuis long-tems.  
 » Admirateur de l'inimitable Moliere , il  
 » tendit au même but que lui par une rou-  
 » te différente : il étudia dans l'école de ce  
 » grand maître les règles de l'art , mais il  
 » n'en copia ni le ton ni la maniere; il  
 » voulut , comme lui , que ses ouvrages  
 » fussent des leçons utiles & de fideles ta-  
 » bleaux. Mais au lieu de peindre ces tra-  
 » vers passagers , qui seroient aujourd'hui  
 » des défauts trop peu séduisans pour être  
 » contagieux , il réserva son pinceau pour  
 » ceux dont la source est dans des abus ac-  
 » crédités par le préjugé , ou dans des vices  
 » consacrés par la mode. Les hommes de  
 » son siècle lui parurent assez éclairés pour  
 » n'avoir plus besoin d'être avertis des ri-  
 » dicules grossiers que la malignité saisit  
 » d'elle-même , & que l'amour propre évi-  
 » te ; mais en souhaitant qu'ils devinssent  
 » meilleurs , il pensa qu'un des plus sûrs  
 » moyens de leur faire aimer la vertu , étoit  
 » de la leur montrer sous des images tou-  
 » chantes , & dans des situations à peu-  
 » près semblables à celles qui se répètent  
 » tous les jours sur la scène ordinaire de  
 » la société.

» Vous reconnoissez , Messieurs , le fond  
 » sur lequel travailla constamment M. de

## 140 MERCURE DE FRANCE.

» la Chauffée. Son cœur l'avoit guidé dans  
» son choix , & les ressources de son esprit  
» firent valoir le mérite du genre qu'il  
» avoit choisi.

» Les gens du monde , juges nés des ou-  
» vrages de cette espece , ont donné de jus-  
» tes applaudissemens à des pièces bien  
» écrites , dont l'objet est d'inspirer aux  
» hommes le goût d'une morale bienfai-  
» sante , & de les convaincre par le senti-  
» ment que le devoir est le fondement du  
» bonheur. Des caracteres aimables & ver-  
» tueux y jettent un intérêt noble , soute-  
» nu par l'élégante facilité du style & par  
» la régularité de l'ordonnance. L'action  
» simple & conduite avec art , amene un  
» dénouement presque toujours heureux.  
» Le spectateur , tantôt saisi d'admiration ,  
» tantôt ému de tendresse , sort en mesu-  
» rant le degré d'estime qu'il se doit à lui-  
» même sur le degré de plaisir qu'il a  
» ressenti ; plaisir dont l'impression douce  
» & pure s'étend à ses mœurs , parce qu'el-  
» le lui est communiquée par des person-  
» nages qu'après le spectacle il retrouve  
» dans le monde , sous les noms de ses  
» amis , de ses pareils , de ses rivaux.  
» Comme leur sphere est la sienne , il se  
» sent capable d'atteindre à leurs vertus :  
» comme il ne leur arrive rien qu'il ne

» puisse éprouver , il s'approprie leur  
 » expérience , il apprend d'eux à se ga-  
 » rantir des mêmes écueils. Convaincu  
 » par leur exemple que la dignité des ames  
 » est indépendante de celle des rangs , il  
 » reconnoît qu'il n'est point d'état d'où  
 » l'on ne puisse aspirer à l'héroïsme , par-  
 » ce que ce n'est ni l'éclat des titres , ni la  
 » pompe de l'appareil , mais la grandeur  
 » de l'effort & la noblesse du motif qui  
 » constituent le mérite d'une action.

» Si l'imitation des mœurs fait l'essence  
 » de la Comédie , l'objet en est rempli dès  
 » qu'on a tiré de nos mœurs imitées fidé-  
 » lement , des modèles capables de les épu-  
 » rer ; & c'est ce que M. de la Chaussée a  
 » fait avec succès. Les suffrages du Public  
 » ont défendu ses pièces contre l'intole-  
 » rance de quelques censeurs exclusifs ,  
 » qui prétendoient en proscrire le genre ;  
 » les uns comme irrégulier , les autres  
 » comme nouveau. On a pu répondre aux  
 » premiers , que ce genre ne s'écarte point  
 » des règles , puisqu'il est dans la nature ;  
 » aux seconds , qu'il est ancien , que l'Au-  
 » teur de l'Andrienne l'a connu , & que  
 » peut-être le devons-nous au réformateur  
 » de la Comédie Grecque. En le faisant  
 » revivre de nos jours , M. de la Chaussée  
 » a l'honneur de l'avoir introduit & fixé

## 142 MERCURE DE FRANCE.

» pour jamais sur la scène françoise , à la-  
» quelle on peut dire qu'il appartient plus  
» qu'à toute autre , par le rapport qu'il  
» semble avoir avec le caractère de la na-  
» tion.

» Ainsi s'est vérifié le présage du grand  
» Corneille , qui ne doutoit pas que ce  
» genre , selon lui , plus utile aux mœurs  
» que la Tragédie même , ne dût réussir en-  
» tre des mains habiles. Heureuse en effet la  
» société où les Mélanides & les Conf-  
» tances , ou les Aristes & les Cenies fe-  
» roient le grand nombre ! plus heureuse  
» encore celle dont chaque membre trou-  
» veroit au fond de son cœur l'éloge de  
» pareils ouvrages ! Socrate les eût estimés ;  
» Platon , l'ennemi des Poètes , en eût ad-  
» mis l'Auteur dans sa République.

M. le Duc de Saint-Aignan , qui rece-  
voit M. de Bougainville , lui dit des cho-  
ses vraies & flatteuses. » Quoique je sente  
» parfaitement , dit il modestement , tout  
» ce qui me manque pour remplir à mon  
» gré la fonction dont je suis chargé , je  
» ne me plaindrai point du sort qui me  
» l'impose pour la première fois. Peu s'en  
» faut même que je ne m'en applaudisse , par  
» la satisfaction que mon amitié pour vous  
» me fait trouver à vous introduire dans  
» ce temple des Muses , où des succès pré-

» maturés vous marquoient depuis long-  
 » tems une place. Vous y acquites sur  
 » tout un droit bien légitime , lorsque  
 » l'Académie des Belles-Lettres , peu d'an-  
 » nées après vous avoir adopté , vous dé-  
 » féra l'emploi de son Secrétaire perpé-  
 » tuel , sans que votre âge pût balancer  
 » l'opinion qu'on avoit de vos talens . . . .  
 » La publication de plusieurs volumes de  
 » l'Histoire de l'Académie des Belles-Let-  
 » tres , a déjà mis l'Europe sçavante en  
 » état de juger du zèle avcc lequel vous  
 » vous en acquittez dans la partie la plus  
 » intéressante ; je parle de la rédaction des  
 » Mémoires , genre de composition qui  
 » demande autant de justesse d'esprit que  
 » de variété de connoissances , autant de  
 » précision que d'élégance de style , &  
 » dans lequel il étoit devenu plus difficile  
 » encore de réussir , depuis qu'on avoit  
 » connu la perfection de ce genre , par les  
 » deux volumes qui précèdent immédia-  
 » tement ceux que vous avez donnés.

» Vos extraits , Monsieur , & les élo-  
 » ges des Académiciens que la mort enle-  
 » ve à votre célèbre Compagnie , assurent  
 » l'immortalité de vos Confreres. Mais  
 » avant que d'être appliqué à cet emploi ,  
 » vous aviez assuré la vôtre par un ou-  
 » vrage que la difficulté de l'entreprise ,

## 144 MERCURE DE FRANCE.

» le mérite de l'exécution , & principale-  
» ment la nature des motifs qui vous l'ont  
» fait entreprendre , rendront à jamais  
» estimable. Vous comprenez que j'ai en  
» vûe la traduction de l'Anti-Lucrece ....  
» Cet ouvrage admirable , connu d'un petit  
» nombre de personnes à qui la Langue  
» Latine est encore familiere , auroit trou-  
» vé peu de lecteurs , si cet Interprète ,  
» aussi fidele qu'élégant , ne l'avoit mis à  
» la portée de tout le monde. En le tra-  
» duisant , Monsieur , vous en avez étendu  
» l'utilité ; & par là vous partagez avec  
» M. le Cardinal de Polignac la gloi-  
» re d'avoir éclairé les hommes sur le  
» point qui les intéresse le plus essentielle-  
» ment. Ce n'est pas seulement par votre  
» traduction que vous avez rendu cet im-  
» portant service à l'humanité ; la préface  
» qui est à la tête , & que je ne craindrai  
» pas de nommer votre chef-d'œuvre , doit  
» être regardée comme un des plus pré-  
» cieux monumens que la raison ait éle-  
» vés à la religion.

TRAITÉ historique & moral du Bla-  
son ; ouvrage rempli de recherches curieu-  
ses & instructives sur l'origine & les pro-  
grès de cet art. Par M. Dupuy Demportes.  
*A Paris , chez Ch. A. Jombert , Imprimeur*  
du

du Roi en son Artillerie , rue Dauphine ,  
à l'Image Notre-Dame in-12. 2 vol.

**D**ISCOURS sur la nécessité de l'étude  
de l'Architecture , dans lequel on essaye  
de prouver combien il est important pour  
le progrès des Arts , que les hommes en  
place en acquierent les connoissances élé-  
mentaires ; que les Artistes en approfondis-  
sent la théorie , & que les Artisans s'appli-  
quent aux développemens du ressort de  
leur profession. Ce discours a été prononcé  
à l'ouverture du cinquième Cours public  
donné par M. Blondel , Architecte , Pro-  
fesseur & Directeur de l'Ecole des Arts.  
*A Paris* , chez le même ; broch. in-8°.

L'ON trouvera aussi chez le même Li-  
braire , dans le courant du mois de Juillet ,  
des Observations sur les antiquités de la  
ville d'Herculanum ; avec quelques réflexions  
sur la Peinture & la Sculpture des  
Anciens , & une courte description de  
quelques antiquités des environs de Na-  
ples ; par MM. Cochin fils , & Bellicard.  
in-12. avec figures.

**G**UILLAUME *Sandby* , Libraire à  
*Londres* , vient de donner au Public un  
ouvrage en Anglois , intitulé *l'Histoire du*

**G**

## 146 MERCURE DE FRANCE.

*Parlement d'Angleterre*, en huit volumes in-8°. contenant un récit fidele de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Parlement depuis les tems les plus reculés, jusqu'au long Parlement qui s'assembla le 3 Novembre 1640, tiré des Journaux des deux Chambres des archives publiques, des manuscrits originaux, & de plusieurs mémoires & harangues très-rares; le tout comparé avec les auteurs contemporains & les histoires de ces tems-là, compilé par une société de gens de Lettres. Les autres volumes qui contiennent la suite de cet ouvrage, sont sous la presse, & seront dans peu de tems publiés. Cet ouvrage est dédié à l'Archevêque de Cantorbery, au Grand Chancelier du Royaume, & à l'Orateur de la Chambre des Communes.

### *Problèmes proposés aux jeunes Géomètres.*

Newton, dans sa méthode des fluxions, a proposé, parmi plusieurs autres, ce problème sans le résoudre : *De toutes les ellipses qui passent par quatre points donnés, déterminer celle qui est le moins ellipse, c'est-à-dire qui approche le plus du cercle.* Non seulement on propose aux jeunes Géomètres le même problème, mais encore ceux-ci :  
1°. *De toutes les ellipses qui passent par qua-*

tre points donnés, déterminer celle qui est le plus ellipse, c'est-à-dire qui approche le moins du cercle. 2°. De toutes les hyperboles qui passent par quatre points donnés, déterminer & celle qui approche le plus de l'hyperbole équilatère, & celle qui en approche le moins, c'est-à-dire qui approche le plus du triangle réctiligne.

LETTRE à M. \*\*\*, dans laquelle on discute divers points d'Astronomie-pratique, & où l'on fait quelques remarques sur le supplément au Journal historique du voyage à l'équateur, de M. de la C. par M. Bouguer. *A Paris*, chez Hipp. Louis Guerin, & L. Fr. Delatour, rue saint Jacques. 1754, in-4°. 51 pages.

C'est la suite de la célèbre controverse qui s'est élevée entre MM. Bouguer & la Condamine; elle a occasionné quelques éclaircissemens sur plusieurs objets importants d'Astronomie. On en trouvera en particulier de très-bien discutés dans la Lettre que nous annonçons. Le nom seul de l'Auteur doit donner une grande idée de l'Ouvrage.



## B E A U X A R T S.

**S**ONNATES pour le clavecin , del Sr Ferdinando Pellegrini , Napolitano. Opera prima ; avec une lettre sur les pièces de clavecin , en rondeau. *A Paris*, chez *Bayard* , rue S. Honoré , à la règle d'or ; *Vernadé* , rue du Roule , à la croix d'or ; & *Mlle Castagneri* , rue des Prouvaires , à la Musique royale , 1754.

Nous appellons pièce de clavecin un morceau de caractère fait pour cet instrument. Les Italiens donnent le nom de sonnates à leurs pièces , qui consistent ordinairement en trois morceaux , l'*allegro* , l'*andante* ou l'*adagio* , & le *presto*. Les sonnates que nous annonçons , nous ont paru mériter de l'attention.

M. l'Abbé de la Grive qui travaille depuis plusieurs années à un plan de la ville de Paris , détaillé par maisons , dans lequel on reconnoisse avec précision les longueurs , largeurs & sinuosités des rues , sur lequel on puisse constater pour leur alignement ; & pour s'assurer de la justesse des projets que l'on peut former pour l'embellissement de cette ville , après en avoir déterminé géométriquement par plus de trois cens

triangles qu'il se propose de publier, la position des clochers & autres principaux objets, vient de mettre au jour la première feuille de ce grand ouvrage sur une échelle de deux lignes pour trois toises. Cette feuille en papier de grand aigle comprend la Cité avec les quais & les ports qui regnent des deux côtés de la rivière. Chaque propriétaire y peut reconnoître sa maison; les Seigneurs pourront y désigner par des couleurs celles qui relevent de leurs fiefs, & Mrs les Curés pourront y marquer de même celles qui dépendent de leurs Paroisses. L'Auteur qui ne procède pas si promptement qu'il désireroit à un travail si dispendieux, compte donner au mois d'Octobre l'Isle Notre-Dame, ou de Saint Louis, avec l'Isle Louvier, & tout le cours de la rivière, depuis la pointe de l'Arsenal.

---

### *LETTRE SUR HERCULANUM.*

**N**'Admirez-vous pas, Monsieur, les Gazetiens qui nous disent qu'on a découvert dans les ruines d'Herculanum cent volumes en parchemin écrits en Grec, & la plûpart bien conservés? J'ai visité ce qui s'appelle bien scrupuleusement cette ville souterraine; j'ai fait plus, pour ne

laisser rien à désirer à ma curiosité, j'ai intéressé le Concierge pour me promener par tout dans les endroits interdits à tout ce qu'on appelle étranger ; il ne m'a jamais paru possible qu'un trésor aussi précieux pût échapper au désastre que le feu du Vesuve a causé dans cette ville : en voici les raisons que je vais abréger pour ne vous pas ennuyer. Lorsque l'irruption se fit sous l'Empereur Tite, il jeta avant une prodigieuse quantité de cendres, qui portées sans doute par un vent de nord, se rabattit sur Herculanium, dont l'assise n'étoit qu'à une élévation très-modique du niveau de la mer ; cette ville en fut pour ainsi dire inondée, & la lave de l'irruption conduite par sa pente sur les cendres qui couvroient cette ville, les consoliderent, & par sa chaleur & par son propre poids. Dans quelques endroits cette lave a 6, 8, 10, & dans d'autres jusqu'à 12 & 15 pieds d'épaisseur ; c'est une matière vitrifiée & d'une dureté qui souffre le poli : tous les objets que l'activité du feu n'avoit pû permettre aux habitans en se sauvant d'enlever, se doivent donc trouver dans l'espace que les cendres occupent ; & c'est aussi en les brisant (car le laps de tems leur a donné une consistance de pierres tendres) que l'on trouve la plûpart des

antiquités que l'on cherche , soit dans les maisons , soit dans les temples , soit dans les amphithéâtres , car elles remplirent jusqu'aux endroits les mieux fermés , puisque par tout on les trouve sans aucun vuide , du moins jusqu'à ce jour ; ce qui ne me paroît point surprenant dans un pays brûlé & par l'ardeur du soleil & par le voisinage d'un volcan , & où l'on a toujours besoin pour respirer , de prendre l'air extérieur , joint à ce que l'on ne connoissoit point l'usage du verre ( pour les vitres ). Dans cette position , la cendre échauffée par la masse énorme de la lave qui la fouloit , a dû prendre un degré de chaleur assez considérable , pour réduire en charbon toutes les matieres combustibles , telles que les portes , les poûtres , les soliveaux , &c. Aussi voyons nous que le feu n'étant point aidé de l'air extérieur , au lieu de les réduire en cendres , a réduit toutes ces matieres en véritables charbons qui subsistent tous , & que l'on y voit par tout à mesure que l'on découvre. Or si le bois est dans ce cas , les manuscrits qui étoient d'une destruction bien plus facile encore , ont bien moins résisté que lui à l'activité du feu ; j'en ai vû plusieurs retirés des cendres , & desquels à peine on déchiffoit quelques mots , en les enlevant par feuilles

comme une oublie roulée sur elle-même , & que l'on voudroit déplier : figurez-vous un morceau de papier écrit brûlé , dans lequel on découvreroit encore quelques mots , dont l'un qui domine dans l'encre , conserve encore quelque empreinte. J'en ai vû & manié plusieurs dans ce cas entre les mains d'un jeune homme qui travailloit à les déchiffrer ; mais il m'avoua qu'il étoit bienheureux quelquefois d'attrapper un mot ou deux sur un seul morceau du corner qu'il enlevoit à mesure , que souvent même voulant en enlever un , il en emportoit dix autres. Le cœur me saignoit en voyant cette besogne , & mes esprits travaillant à trouver quelque expédient contre ce defastre , je lui conseillai de ne toucher à chaque charbon de manuscrit qu'avec une grande circonspection , d'avoir une table de marbre blanc , gommée d'une eau légère , & d'y dérouler son manuscrit , au moyen de quoi il lui seroit bien plus aisé d'en tirer bon parti : il me répondit à cela , qu'il étoit si mal apointé qu'il ne prendroit pas tant de peine , & que sans les libéralités des curieux voyageurs , il n'avoit pas de quoi vivre dans une place qui ne seroit donnée en France ou en Angleterre qu'à une personne du premier mérite : je lui fis mes largesses &

je partis. Je serois moins étonné que l'on trouvât des manuscrits à Pompeyane, qui fut renversée par un tremblement de terre, ils n'auroient pas essuyé la rigueur du feu, & pourroient s'être sauvés dans des décombres, à l'abri du ravage de l'humidité; mais rien ne nous en a fait découvrir dans les débris de cette ville depuis qu'on y fait des recherches, du moins que je sçache; cependant il ne seroit pas impossible que cette ville nous en donnât si l'on faisoit les dépenses nécessaires pour y parvenir; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle nous fournit plus de monumens de détails qu'Heraclee, & la raison en est très-sensible: elle fut abîmée & bouleversée par un tremblement de terre, qui ne laissa aucun loisir de sauver les objets même les plus précieux. Herculane eut le tems que donne la lave en se précipitant de la montagne pour s'y rendre, & ce tems est proportionné à l'espace, à l'abondance de la matiere, & à la pente de la montagne; ainsi il fallut pour gagner cette ville trois ou quatre jours, peut-être même plus; ce qui donna le tems de sauver les effets les plus précieux, & c'est ce qui fait qu'on y trouve tant de statues & si peu d'or, d'argent, de pierres fines & de médailles. On débite bien des choses sur cette découverte, dont il

faut au moins retrancher les trois quarts : tout ce que j'ai vû portoit les impressions charbonnées du feu , si je peux me servir de ce terme , excepté les matieres qu'une chaleur de même degré ne peut affecter , telles que les marbres , les bronzes. J'ai cependant vû un pain qui se ressentoit médiocrement de cette impression ; mais on m'assura qu'il avoit été trouvé dans un es-pèce de souterrain : j'ai vû du froment , mais tout converti en charbon , & qui s'en alloit en poussiere au moindre tact. Je me suis un peu trop étendu peut-être sur cet article ; mais j'ai crû que ce témoignage oculaire d'une personne qui se pique de sincérité ne vous déplairoit pas.

---

*LETTRE de M. R. Godefroy , Horloger , à M. l'Abbé Raynal , en réponse à la Lettre de M. P. le Roi , inserée dans le Mercure d'Avril 1754.*

**M**onsieur , je m'étois flaté que M. P. le Roi auroit accepté le défi que je lui avois proposé dans ma Lettre inserée dans le Mercure du mois de Mai 1753. Mais après avoir laissé écouler un espace de tems assez considérable , M. P. le Roi se détermine à refuser le défi par des raisons

qu'il croit valables, en disant que c'est la ressource des gens qui n'ont pas de bonnes raisons à dire, & qui ne font un défi que pour se tirer d'embarras. Quand j'ai fait un défi à M. P. le Roi, ce n'a point été dans la vûe d'en imposer ni à lui ni au public; je croyois seulement que c'étoit le moyen le plus simple de terminer notre dispute; mais il fait naître toutes les difficultés imaginables pour empêcher de finir. Quand M. P. le Roi aura levé ces difficultés, mon défi aura lieu; je crois pouvoir entrer en lice avec lui sans trop de témérité.

M. P. le Roi m'objecte plusieurs certificats pour prouver la validité de ses nouvelles découvertes & de sa construction des montres à minutes de renvoi, pour avoir une grande roue de rencontre & pour éviter le recul; c'est ce qu'il a tant répété dans sa lettre qui est inserée dans le Mercure de Juin 1752, & qui a fait naître notre dispute. Dans toute sa lettre il n'est point question d'échappement à repos; il oppose seulement la montre dont je ferai l'analyse, à l'échappement de M. Graham qu'il prétendoit auéantir.

J'ai démontré par ma lettre précédente, qu'il ne nous avoit donné rien de nouveau dans sa construction à grande roue de

rencontre , dont il perce la platine des piliers pour faire passer le talon de la po-  
tence. Les minutes de renvoi qu'il a ap-  
pliquées à sa nouvelle montre, & les gran-  
des roues de rencontre sont inventées avant  
lui. Je pourrois le renvoyer aux montres  
à corde & à celles qui ont suivi à barillet  
tournant ; il y a plus de soixante ans qu'on  
a fait des minutes de renvoi. Ainsi quand  
j'ai avancé que tous les anciens Horlogers  
en avoient vû , je suis en état de le prou-  
ver par les personnes même qui lui ont  
donné des certificats.

Au reste il est bon de découvrir la façon  
dont il s'y est pris pour avoir ces certifi-  
cats de ses confreres. M. P. le Roi a été  
chez eux leur faire voir son échappement  
à cône ou à plans inclinés , qui sont deux  
échappemens à repos. Il dit à ces MM.  
qu'on lui disputoit ces échappemens , sur  
quoi il les a priés de certifier que ces  
échappemens étoient de lui.

Je ne m'attendois pas à une pareille su-  
percherie de la part de M. P. le Roi , puis-  
que je ne lui ai jamais disputé ses échap-  
pemens , & que s'il étoit venu chez moi me  
demander un certificat pour cela , je lui en  
aurois donné un comme M. Ervé & ses au-  
tres confreres , à la reserve que je lui aurois  
dit que le dernier étoit de l'invention de M.

JUILLET. 1754. 157

de Suilly, Horloger de feu M. le Régent. Si M. P. le Roi avoit été d'aussi bonne foi que moi, il auroit fait voir la montre qu'il a mise en parallèle avec l'échappement à cylindre de M. Graham, & je suis persuadé que tous les Horlogers qui lui ont donné des certificats, n'auroient pas pû s'empêcher de lui dire qu'ils avoient vû des montres à minutes de renvoi & à grandes roues de rencontre, nommément M. Ervé, habile Horloger, qui m'a permis de le citer, & qui m'a assuré que son certificat ne portoit que sur un des échappemens, que je n'ai jamais disputé à M. P. le Roi. M. Ervé m'a assuré qu'il ne regardoit point comme nouvelle la construction des minutes de renvoi & des grandes roues de rencontre, puisqu'il a dit à M. P. le Roi avoir fait une montre de cette construction il y a plus de vingt ans, pour M. l'Evêque de Bayeux, à présent Archevêque de Sens; mais il est bon d'observer qu'il ne le fit que par nécessité, parce que cette piece étoit à réveil & à secondes, & qu'on lui demandoit les trois aiguilles concentriques: ce qui prouve évidemment que M. P. le Roi n'est pas l'inventeur de cette construction, quoique mauvaise. Je dis *mauvaise*, puisqu'on ne doit s'en servir que dans un cas de nécessité, comme a fait M. Ervé.

J'ai été voir M. Arсандau , qui a donné aussi un certificat. Il m'a assuré que son certificat ne portoit que sur les échappemens que M. P. le Roi lui avoit fait voir. Cela prouve que tous les certificats portent à faux , puisque M. Arсандau m'a assuré d'ailleurs avoir vû des montres à minutes de renvoi.

Je crois avoir assez prouvé l'invalidité des certificats de M. P. le Roi : il faut maintenant que je fasse l'analyse d'une montre qu'il a vendue il y a deux ans à M. Mulochin , Bourgeois de Paris , & qui a été portée chez M. l'Hadmirauld , habile Horloger , pour la rétoyer , quoique M. P. le Roi ne craigne pas d'avancer que ses montres peuvent aller six & huit ans sans perdre rien de leur justesse ni de la constance de leurs frottemens. Cette montre est de la construction tant vantée dans le Mercure de Juin 1752 , époque de notre dispute.

La grande roue moyenne est placée hors du centre pour y substituer un pignon de douze mené par la grande roue. La tige de ce pignon porte celui des minutes sous le cadran , ce qui fait le renvoi des minutes. De plus la platine est percée pour laisser passer le talon de la potence , & pour avoir une grande roue de rencontre figurée com-

me les roues de rencontre ordinaires. Le premier pignon de la grande roue moyenne est de huit au lieu de douze qu'on lui donne ordinairement ; par là M. P. le Roi est obligé de mettre des pignons de sept aux autres roues , & c'est ce qui lui fait dire qu'il n'augmente pas le nombre des dents de ses roues. L'avantage qu'il prétend tirer de là est plutôt une perte réelle qu'il fait sur son premier pignon , puisqu'il perd le tiers des aîles de ce pignon & le tiers de son diamètre , perte qu'il ne sçauroit regagner par ces pignons de sept. Il est évident que M. P. le Roi perd beaucoup plus qu'il ne gagne par la diminution de son premier pignon , l'engrenage de la grande roue se faisant beaucoup plus près du centre des pivots , qui reçoivent un effort bien plus grand que si le pignon étoit plus nommé , ce qui force les trous à devenir ovales. Nous en avons fait l'épreuve M. l'Hadmirauld & moi , ce qui contredit M. P. le Roi dans ce qu'il dit de la constance de ses frottemens.

Le défi que je lui ai proposé regarde non seulement une montre de cette construction , mais encore tel autre qu'il voudra de ses échappemens à repos , je lui en laisse le choix , & je l'assure que je ne copierai aucun de ses échappemens , vû

que je les trouve fort au dessous de l'échappement à cylindre.

Quand M. P. le Roi me répète l'histoire de Lisbonne, qu'il lise le Mercure d'Avril 1744, il verra que la montre qu'il donne pour soutenir le défi, n'a subi les épreuves que pendant quatre mois & demi, & moi je lui proposois un an; il demande quatre ou cinq ans. Ne vaudroit-il pas mieux dire qu'on ne veut point accepter le défi?

A l'égard du reproche qu'il me fait de vanter les Anglois au préjudice des François, & de ce qu'il ajoute que les Anglois ne m'ont pas chargé d'être leur champion; je puis lui répondre que les François ne l'ont point choisi non plus pour être le leur. Mon défi n'est point une dispute de nation; c'est une dispute de particulier à particulier, d'Horloger à Horloger, & de François à François. Je ne vois pas qu'il puisse en résulter rien au préjudice du commerce de France, si les Horlogers François font de bonnes montres; au contraire, c'est un avantage pour l'Etat. Je prie M. P. le Roi de calmer ses frayeurs, & de croire que je suis au moins aussi bon François que lui.

J U I L L E T. 1754. 161

VOYAGE fait par ordre du Roi en 1750 & 1751, dans l'Amérique septentrionale, pour rectifier les cartes des côtes de l'Acadie, de l'Isle royale & de l'Isle de Terre-neuve, & pour en fixer les principaux points par des observations astronomiques. Par M. de Chabert, Enseigne des Vaisseaux du Roi, membre de l'Académie de Marine, de celle de Berlin, & de l'Institut de Bologne. *A Paris*, de l'Imprimerie royale, 1753.

*Extrait des registres de l'Académie royale des Sciences, du 6 Septembre 1752.*

MESSIEURS le Comte de la Galissonniere, Bouguer & le Monnier, qui avoient été chargés d'examiner un ouvrage de M. de Chabert, intitulé *Voyage fait par ordre du Roi, dans l'Amérique septentrionale*, &c. en ayant fait leur rapport, & dit :

Que la premiere partie de cet ouvrage est un abrégé du Journal de l'Auteur, qui après avoir montré combien il étoit nécessaire pour la perfection de la Géographie & la sûreté de la navigation, d'avoir des observations de longitude sur les côtes qui sont à l'Orient de Boston, & dont la position étoit absolument incertaine,

## 162 MERCURE DE FRANCE.

donne le résultat des observations qu'il a faites en divers endroits de ce continent , & principalement à Louisbourg , auxquelles il a joint les opérations de Géométrie pratique qu'il a été obligé d'employer pour découvrir les vrais contours de ces côtes , dont il a dressé une nouvelle carte , en se servant aussi quelquefois des moyens que fournit l'hydrographie , lesquels étoient seuls praticables lorsqu'il s'agissoit de fixer la situation des Isles & des Caps trop éloignés les uns des autres : ( travail qu'il a heureusement exécuté , malgré les périls auxquels il s'est trouvé souvent exposé , en traversant en divers sens une mer qu'on sçait être fort orageuse. )

Que M. de Chabert a fait entrer dans cette même partie de son ouvrage , diverses remarques , soit de Physique , soit de Marine , entr'autres sur la déclinaison de l'aimant , les marées , les courans , &c.

Que la seconde partie contient les observations astronomiques même , dont la première ne présente que les seuls résultats ; qu'elle en fournit comme les pièces justificatives , & qu'enfin l'Auteur y entre dans le plus grand détail sur tous les procédés des calculs qu'il a été obligé de faire

pour parvenir à ses déterminations , qui sont tirées pour la plûpart des observations de la lune.

L'Académie a jugé que tous les différens moyens que M. de Chabert a employés pour déterminer la longitude des endroits où il a observé , en surmontant les obstacles que causoit la rigueur du climat , servent non seulement de confirmation les uns aux autres , & justifient la bonté de son travail , mais qu'ils pourront aussi servir de modèle dans la suite aux Navigateurs qui seront animés par le même zèle que M. de Chabert ; qu'on doit lui sçavoir bon gré d'avoir rassemblé dans le même ouvrage des exemples de calculs propres à applanir toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans des méthodes qui n'avoient été que peu ou point employées jusqu'ici , & dont on n'avoit donné que des explications générales ; que les réflexions de l'Auteur sur divers sujets de Physique ne pouvoient qu'être utiles pour les progrès de cette Science & pour ceux de la navigation en général ; & qu'enfin tout l'ouvrage qui est écrit avec autant de netteté que d'ordre , & d'une manière intéressante , seroit sans doute reçu favorablement du Public. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Paris , ce 8

164 MERCURE DE FRANCE.  
Août 1753. Signé Grandjean de Fouchy,  
Secrétaire perpétuel de l'Académie royale  
des Sciences.



## C H A N S O N .

**L'**Amant frivole & volage  
Chante par tout ses plaisirs ;  
Le Berger discret & sage  
Cache jusqu'à ses desirs.  
Telle est mon ardeur extrême :  
Mon cœur soumis à ta loi ,  
Te dit sans cesse qu'il aime ,  
Pour ne le dire qu'à toi.

Sur une écorce légère ,  
Amans , tracez votre ardeur ;  
Le beau nom de ma Bergere  
N'est gravé que dans mon cœur.  
Je n'ose occuper ma lyre  
A chanter un nom si doux ;  
L'écho pourroit le redire ,  
Et j'aurois trop de jaloux.

Vous , qu'un fol amour inspire ,  
Connoissez mieux le plaisir ;  
Vous n'aimez que pour le dire ,  
Je n'aime que pour jouir.

Qu'un aussi profond mystere  
 Dure autant que mes amours :  
 L'Amant content doit se taire ;  
 Fais moi taire pour toujours.



S P E C T A C L E S.

L'Académie royale de Musique continue à donner trois fois la semaine le *Ballet des Elemens*.

LES Comédiens François ont donné le Lundi 10 Juin, *la Fête villageoise*, nouveau ballet pantomime, dans lequel le Sr Cosimo & la Dlle Boujany, danseurs Italiens, qui ont fait tant de plaisir l'Eté dernier dans les divertissemens du Bourgeois Gentilhomme & des trois Cousines, ont reparu avec encore plus d'éclat. La Dlle Auguste & le sieur Riviere sont aussi fort applaudis dans le même ballet, qui est de la composition de M. Dourdet ; c'est le plus joli qu'il ait donné sur le Théâtre de la Comédie.

Une maladie de Mlle Clairon a fait discontinuer les représentations d'*Amalazonte*, après la sixième. Nous ne doutons pas qu'on ne les reprenne, ou immédiatement après la

guérison de cette grande Actrice , ou dans un autre tems. En attendant que nous donnions un extrait de cette nouveauté , nous allons transcrire quelques vers heureux , dont l'application est sensible , & a été faite par tous les Spectateurs.

Si mon Roi de sa gloire eût été moins jaloux ,  
Il pouvoit aisément envahir vos frontieres ,  
De l'Etat aggrandi reculer les barrieres ,  
Et du droit du plus fort couvrir des droits douteux ;

Mais pour lui tout succès , s'il n'est juste , est honteux.

Content de maintenir un exact équilibre ,  
Il ne veut subjuguier ni le Rhin ni le Tibre.  
L'éclat des conquérans n'éblouit point ses yeux ;  
Il est sûr d'obtenir des noms plus précieux ,  
Et son cœur gémissant du prix d'une victoire ,  
Du sang de ses sujets croit payer trop sa gloire.  
Et si tant de héros volent aux champs de Mars ,  
Si son tonnerre gronde autour de ces remparts ,  
Pour épargner le sang qu'il est prêt à répandre ,  
La voix de ses bienfaits cherche à se faire entendre ,

Il vous offre sa main , &c.

Les Comédiens François ont remis au Théâtre le Mercredi 19 Juin , *Cenie* ; cette pièce si intéressante , & qui eut un si grand

succès dans la nouveauté. L'impression que fait aujourd'hui ce drame, est très-vive, très-forte & très-générale. Madame de Graffigni fait verser des larmes : De combien peu d'Auteurs en peut-on dire autant ?

LES Comédiens Italiens ont donné le Dimanche 16, la première représentation d'*Arlequin dans l'Isle de Ceylan*, Comédie nouvelle Italienne en trois actes, avec trois divertissemens.

Les mêmes Comédiens donnent les *Jardins Chinois*, ballet de M. Pitro, Compositeur des ballets de l'Opéra de Dresde ; cette nouveauté nous paroît avoir un fort grand succès.





## NOUVELLES ETRANGERES.

## DU NORD.

DE STOCKHOLM, le 14 Mai.

**L**A Compagnie des Indes orientales a fait des représentations au sujet de l'Ordonnance qui interdit dans ce Royaume, à commencer du premier Janvier de l'année prochaine, l'usage des étoffes de Perse & des Indes, & elle demande qu'on révoque cette défense, ou du moins qu'on y apporte quelque restriction. Comme la consommation du café est considérablement diminuée depuis l'augmentation des droits sur cette marchandise, le Gouvernement a jugé à propos de les diminuer.

DE COPPENHAGUE, le 1 Mai.

Le Président Ogier, Envoyé extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de France, étant sorti à cheval le 11 de ce mois, pour faire un tour de promenade, son cheval se cabra, & le renversa par terre. Ce Ministre s'est fait une blessure à la tête, mais cet accident n'a point eu de suites. Le Baron de Flemming, Ministre du Roi de Suède, est de retour de Stockholm. Le 6, le Baron de Rosencrantz, ci-devant Envoyé de Sa Majesté auprès du Roi de la Grande Bretagne, arriva de Londres. Il a pris possession de la place de Commissaire général de la Marine, dont Sa Majesté l'a pourvu.

*Allemagne.*

JUILLET. 1754. 169

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le premier Juin.

Le 27 du mois dernier, l'Impératrice fut saignée par précaution; cela n'empêcha pas cette Princesse d'aller dîner à Fassendorf chez le Comte de Colloredo, Vice-Chancelier de l'Empire. Aujourd'hui, à quatre heures & demie après midi, Sa Majesté est accouchée heureusement d'un Prince, & elle se porte aussi-bien qu'on puisse le désirer.

DE PRAGUE, le 19 Mai.

Avant-hier, à onze heures du soir, le feu prit dans la *Vieille Ville*, & l'on n'a pu parvenir à l'éteindre qu'aujourd'hui à quatre heures après-midi. Presque toutes les maisons de la rue-Longue, de la rue du Saint-Esprit, & de celle de la Croix, sont réduites en cendres. Plusieurs personnes, soit en tâchant d'arrêter le progrès des flammes, soit en voulant sauver leurs effets, ont eu le malheur de périr dans cet embrasement.

DE BERLIN, le 25 Mai.

Il paroît un Edit de Sa Majesté, concernant les Colléges de Justice. Le Gouvernement a enjoint à tous les Baillis de donner des déclarations de la quantité de grains qui sont dans les greniers de leurs ressorts, afin de pouvoir régler ce que chaque Bailliage fournira pour remplir les magasins royaux. On doit construire à Wriezen sur

H

## 170. MERCURE DE FRANCE.

l'Oder, vingt nouvelles maisons pour un pareil nombre de familles, dont le Roi augmente cette colonie.

### D'EMBDEN, le 30 Mai.

Le navire *le Château d'Emden*, appartenant à la Compagnie Aliatique, entra le 28 de ce mois dans ce port. Ce bâtiment revient de Canton, où il étoit arrivé le 15 Juillet de l'année dernière, & d'où il a remis à la voile le 24 Décembre.

### DE SLESWICK, le 4 Juin.

Le camp que le Roi a ordonné de former, est à une demi-lieue de cette ville, & est commandé par le Margrave de Brandebourg-Culmbach. Sa Majesté y est arrivée le premier de ce mois. Elle fera demain la revue générale de l'Infanterie, & après demain celle de la Cavalerie.

### DE RATISBONNE, le 30 Mai.

Voici le *Conclusum* donné par le College Electoral & par celui des Princes, pour l'admission des Princes de la Tour-Taxis & de Schwarzbourg dans le second de ces deux Colleges.

» Avis des deux Hauts Colleges de l'Empire à  
» Sa Majesté Impériale, concernant la séance &  
» le suffrage adjugés à S. A. le Prince de la Tour  
» & à la maison des Princes de Schwarzbourg en  
» commun, daté de Ratisbonne du 10 Mai, & y  
» dicté de la part du Directoire Electoral de Mayen-  
» ce le 13 du même mois.

» Au Commissaire Plénipotentiaire Impérial  
» principal à la première Diète générale de l'Em-  
» pire, S. A. le Prince *Alexandre-Ferdinand de*

» *la Tour-Taxis*, on fait dûment ſçavoir, au  
 » nom des deux Hauts Colleges de l'Empire, que  
 » les Decrets de Commission Impériale, commu-  
 » niqués par la Dictature publique le 17 Décem-  
 » bre de l'année dernière, & le 6 Mars de la pré-  
 » sente année, touchant l'admission à ſéance &  
 » ſuffrage dans le College des Princes, du Prince  
 » *de la Tour-Taxis* & de la maison de *Schwarz-*  
 » *bourg* ayant été dûment mis en proposition &  
 » délibération dans les deux Hauts Colleges, les  
 » avis recueillis, il a été eſtimé & arrêté: Que ſon  
 » Alteſſe le Prince *Alexandre-Ferdinand de la*  
 » *Tour-Taxis*, Commissaire Impérial principal  
 » actuel, étoit à recevoir dans le College des  
 » Princes à ſéance & ſuffrage ſur le banc ſeculier,  
 » pour lui & pour ſes descendans mâles légitimes,  
 » & à y introduire au plutôt, effectivement ſelon  
 » l'obſervance, en lui assignant la place; à char-  
 » ge, 1<sup>o</sup>. de donner au préalable reverſales en  
 » bonne forme, en vertu deſquelles ſadite Alteſſe  
 » s'obligera pour lui & ſes descendans, à faire ac-  
 » quiſition auſſi-tôt qu'il ſera poſſible & praca-  
 » ble, des territoires & ſujets immédiats conve-  
 » nables à un Prince; à ſe charger & acquitter, en  
 » attendant, des contingens matriculaires, tant  
 » pour les ſubſides de l'Empire que pour la Cham-  
 » bre Impériale, & à ne préjudicier en aucune  
 » maniere à d'autres qui pourront avoir un droit  
 » plus ancien à l'introduction pour raiſon des  
 » decrets de Commission impériale, des *Conclu-*  
 » *ſum* des Colleges ou autrement. 2<sup>o</sup>. A la char-  
 » ge, & ſous la condition & réſervation expreſſe,  
 » que ce qui ſe fait ainſi à l'égard de ſadite Al-  
 » teſſe, principalement à l'honneur de l'Empe-  
 » reur, & en après auſſi en conſidération des mé-  
 » rites acquis juſqu'ici par ſon Alteſſe près de

» l'Empereur & de tout l'Empire, ne pourra ja-  
 » mais être allégué d'une ou d'autre maniere par  
 » personne, ni tirer à conséquence.

» Que pareillement & conjointement avec son  
 » Altesse, la maison de *Schwarzbourg* en com-  
 » mun, avec ses descendans mâles Princes légi-  
 » times, étoit à recevoir & à introduire, de la  
 » maniere que dit est, eu égard aux mérites par-  
 » ticuliers de cette maison, déjà acquis dans les  
 » anciens tems envers l'Empire, & aussi moyen-  
 » nant des reversales en bonne forme, ne vouloir  
 » pas par là préjudicier à personne qui pût avoir  
 » un droit antérieur.

» C'est ce qui étoit à porter à la notice de Sa  
 » Majesté Impériale, par forme d'avis des deux  
 » hauts Colleges sur les decrets de Commission  
 » Imperiale allégués ci-dessus, afin qu'elle veuille  
 » bien très-gracieusement agréer & confirmer  
 » l'avis des deux Colleges qu'on présente ici. Et à  
 » S. A. le Commissaire Impérial principal, les  
 » Légations des Electeurs, Princes & Etats sub-  
 » sistans ici, se recommandant diligemment &  
 » déceamment.

*Signé à Ratisbonne, le 10 Mai 1754.*

(L. S.) *Par la Chancellerie Electorale  
 de Mayence.*

Avant que les deux hauts Colleges donnassent  
 leur *Conclusum*, les Ministres de Hesse-Cassel &  
 de Hesse-Darmstadt demanderent la réintégra-  
 tion des suffrages de Rheinfels & de Cätzenelbo-  
 ghen. Les Ministres de Wolfenbüttel & de Wir-  
 temberg firent la même demande pour les suffra-  
 ges de Blanckenbourg & de Teck; le Ministre  
 de l'Electeur de Cologne, comme grand Maître  
 de l'Ordre Teutonique, & comme Evêque de  
 Munster, pour Engern & pour Stromberg; celui

JUILLET, 1754. 173

de Constance, pour Reichnau; celui de Magdebourg, pour Mors; celui de Schwartzemberg, pour Gletkau, & celui de Bade-Baden pour Sponheim.

Lorsque l'avis des deux hauts Colleges des Electeurs & des Princes, pour admettre les Princes de la Tour-Taxis & de Schwartzbourg à la voix & séance dans le second de ces deux Colleges, fut proposé; les Princes des anciennes maisons de l'Empire renouvelèrent la protestation qu'ils avoient faite contre cette admission, & elle fut insérée au Protocole, ainsi qu'elle l'avoit été lors de la proposition de l'affaire & de la réquisition des suffrages.

Malgré cette protestation, l'introduction des Princes de la Tour-Taxis & de Schwartzbourg dans le Collège des Princes se fit solennellement le 30 Mai, & tous les Ministres de la Diète y assisterent en habit de fête, excepté ceux des Princes opposans, qui se retirèrent immédiatement avant l'acte d'introduction, après avoir donné au Protocole la protestation suivante, qui est relative à celles qui avoient précédé.

*Reservation & déclaration finale, que la plupart des Légations des anciennes Maisons de Princes correspondans ensemble ont été nécessitées de faire à Ratisbonne le 30 Mai 1754.*

» Autant on a été prêt pour marquer son dévouement à l'Empereur, ainsi que pour conserver la tranquillité & la concorde, & pour contribuer avec zele à l'avancement du bien public selon le tems & les circonstances, *praesuppositis praesupponendis*, à ne point traverser la demande à introduction du Prince de Taxis;

H iij

» notoirement destitué de toutes les qualités  
 » requises, en l'accommodant autant qu'il étoit  
 » possible aux loix de l'Empire & aux intérêts des  
 » anciennes Maisons de Princes, & en la fai-  
 » sant quadrer, comme une pure grâce & com-  
 » plaisance, aux mesures les plus raisonnables,  
 » les moins offensantes, & les plus conformes  
 » aux droits des Etats; autant on déclare présen-  
 » tement avec regret, que l'affaire ayant été  
 » poussée à l'excès, accompagnée depuis son com-  
 » mencement, pendant sa poursuite & jusqu'à ce  
 » jour; sans nécessité, de déclarations desagréa-  
 » bles & injurieuses, on est obligé d'inhérer aux  
 » oppositions stables & irréfragables formées jus-  
 » qu'ici; d'autant plus que de la part du plus grand  
 » nombre des anciennes Maisons des Princes cor-  
 » respondans, on n'a jamais conclu à autre chose  
 » qu'à ce qui est conforme aux loix fondamentales  
 » de l'Empire, & particulièrement à son dernier  
 » Recès §. 197, & aux Capitulations Impériales  
 » les plus récentes art. 1. §. 5 & 7; & d'autant  
 » plus qu'on a toujours insisté pour que dans le  
 » présent cas, qui est le premier depuis l'insér-  
 » tion du §. 2 dans l'article 22 de la Capitulation  
 » Impériale, sa disposition claire ne fut pas ou-  
 » bliée. Ici les contraventions à tous ces diffé-  
 » rens articles sont si manifestes, que les anciennes  
 » Maisons de Princes ont à craindre plus que ja-  
 » mais de se voir frustrées de tout leur lustre &  
 » de leur autorité.

» On ne relevera pas ici davantage de quelle  
 » maniere despotique on a refusé d'écouter un  
 » grand nombre d'Etats les plus considérables,  
 » tant dans les délibérations comitiales que hors  
 » d'icelles; combien on a méprisé de faire atten-  
 » tion à leurs représentations & oppositions son-

» dées sur les loix de l'Empire ; avec quel soin on  
 » a cherché à annéantir le *Jus quasitum singulare*  
 » du Banc séculier des Princes , sous le foible  
 » prétexte d'une dispense contraire aux loix , &  
 » à l'emporter sur le droit acquis à la prétendu  
 » pluralité des suffrages ; combien peu d'égards  
 » on a eu à leur protestation solennelle & provo-  
 » cation *ad Jura singulorum* ; comment on a passé  
 » de fait à la publication d'un projet de *Conclusum*  
 » déjà minuté , avant que tant de Maisons consi-  
 » dérables eussent fait ouvrir leurs suffrages ; quel  
 » préjudice on a porté par ces irrégularités à ce  
 » qui constitue l'essence de la liberté du Corps  
 » Germanique , & au privilège le plus précieux  
 » des Etats de l'Empire , qui est le droit de libre  
 » suffrage , si expressément établi dans le traité de  
 » paix de Westphalie ; enfin avec combien peu de  
 » ménagement on a précipité toute l'affaire , sans  
 » discuter auparavant les questions préliminaires ,  
 » & l'on a violé tout ce que les loix & le systéme  
 » de l'Empire exigent pour procéder avec ordre.  
 » Par modération , on attendra avec patience le  
 » redressement de ces griefs *sub reservatione reser-*  
 » *vandorum* , en laissant à juger combien de sui-  
 » tes dangereuses pourroient naître de ce désor-  
 » dre si on négligeoit d'en couper la racine.

» Quant aux Reversales insuffisantes , non com-  
 » muniquées jusqu'ici , dont on avoit prétendu  
 » informer le Collège des Princes , après que les  
 » démarches susdites avoient obligé les Légations  
 » correspondantes ensemble , de s'en retirer *in*  
 » *vim realis contradictionis* , on ne comprend pas  
 » comment il est possible de les produire incon-  
 » tinent en original , & de prétendre les agréer  
 » tout de suite au nom du Collège des Princes  
 » sans en faire communication au préalable à tous

» les Etats de l'Empire , & sans leur laisser le tems  
 » nécessaire pour les peser , ou pour demander les  
 » instructions nécessaires à ce sujet ; étant bien à  
 » remarquer 1°. qu'il n'y avoit que deux Léga-  
 » tions de Princes d'anciennes Maisons , présen-  
 » tes alors ; 2°. que les Légations Electorales qui  
 » ont séance dans le College des Princes , & cel-  
 » les des Princes Ecclésiastiques ne sont pas in-  
 » teressées autant que les anciennes Maisons des  
 » Princes , lorsqu'il s'agit d'augmenter les suf-  
 » frages dans le banc séculier ; 3°. qu'en général  
 » il importe à ces derniers plus qu'à tous autres  
 » votans ou co-membres , de faire valoir l'arti-  
 » cle 1. §. 5. de la Capitulation Impériale , si dé-  
 » cisif , si bien éclairci & déterminé par les addi-  
 » tions y insérées en 1742 , mais auquel on don-  
 » ne si évidemment atteinte , en adoptant un prin-  
 » cipe erroné , sur lequel on veut fonder la pré-  
 » tendue réception.

» Par ces raisons on se trouve pressé d'étendre  
 » de la maniere la plus valable les protestations , &  
 » respectivement les provocations *ad Jura singula-*  
 » *rum* , faites les 3 , 6 , 10 & 30 du présent mois  
 » de Mai , aussi à la maniere inusitée & très-pré-  
 » judiciable , par laquelle on a prétendu admet-  
 » tre lesdites Reversales ; déclarant y prendre aussi  
 » peu de part qu'à d'autres actions contraires aux  
 » loix ; & qu'au cas que tôt ou tard on voulut  
 » affecter à l'Office de Maître général des Postes  
 » quelques prestations à acquiter à l'Empire , faire  
 » usage du Decret de Commission Impériale du 17  
 » Décembre 1753 , pour anticiper sur la Jurisdic-  
 » tion territoriale , ou sur les autres Regaliens des  
 » Etats de l'Empire , ou faire des arrangemens  
 » contraires & préjudiciables à ceux qu'ils sont en  
 » droit de faire en vertu de leur supériorité ter-

JUILLET. 1754. 177

» ritoriale , on réservoir de la maniere la plus so-  
» lemnelle aux Sérénissimes Principaux *quævis*  
» *competentia* , en ajoutant encore une nouvelle  
» déclaration , sçavoir que telles étant les cir-  
» constances , les Cours correspondantes avoient  
» donné des instructions spéciales à leurs Léga-  
» tions respectives , afin de ne pas prêter la main  
» à une introduction si contraire aux loix & au  
» bon ordre , de ne la jamais considérer comme  
» valable ou admissible , de ne pas permettre  
» qu'on appelle ou reçoive le suffrage du Prince  
» de Taxis , comme non qualifié pour être exercé ;  
» de ne reconnoître non plus en cette qualité de  
» la part des Cours correspondantes , ni par ceux  
» qui en dépendent , le prétendu représentant du  
» Prince Taxis : ces mêmes Cours étant bien ré-  
» solues à contredire à telles entreprises en toute  
» occasion , comme les estimant tout-à-fait inad-  
» missibles , & se se réservant dûement toutes au-  
» tres voyes & mesures quelconques pour faire  
» valoir leurs oppositions selon le tems & les  
» circonstances , & pour donner réellement aux  
» déclarations , auxquelles elles ont été forcées ,  
» le poids & la force nécessaires pour les pousser  
» avec vigueur.

*A Ratisbonne le 30 Mai 1754.*

## E S P A G N E.

DE MADRID , le 21 Mai.

Don Richard Wall , Lieutenant Général des  
armées du Roi , & ci-devant son Ambassadeur à  
la Cour de la Grande Bretagne , étant arrivé ici de  
Londres le 17 de ce mois, Sa Majesté le déclara sur  
le champ Secrétaire d'Etat *del Despacho Universal* ,

H r

## 178 MÈRCURE DE FRANCE.

En même tems le Roi donna au Duc de Huefcar ; son Majordôme-Major , la place de Doyen du Conseil d'Etat.

Les Carmes Déchauffés ont élu pour leur Général dans ce Royaume le Pere Manuel de Jesus-Marie Joseph , qui a été deux fois leur Provincial en Portugal.

## I T A L I E.

DE GÈNES , le 6 Juin.

Une Felouque dépêchée de l'Isle de Corse , a apporté les nouvelles suivantes. Le 10 du mois dernier , un corps de Rebelles s'avança à Saint Pancrace , qui n'est qu'à trois milles de la Bastie. On apprit le lendemain qu'ils avoient sommé les Capitaines Pasqualini , Mattei & Patrimonio , de payer chacun dans le terme de trois jours la somme de trois mille livres , sous peine d'éprouver les plus cruels traitemens. Le 12 , on fut informé que la tour de San-Peligrino étoit investie par les Rebelles , & qu'ils se dispoient à former une ligne de circonvallation. Les assiégés manquant d'eau , le Marquis Grimaldi , Commissaire général , se hâta de leur donner du secours. Il se transporta du côté de la mer , & en peu de tems deux grands bâtimens munis de canons de six livres de balle , se trouverent prêts à mettre à la voile avec quatre chaloupes. Cette petite Escadre , sur laquelle s'embarqua un détachement commandé par le Capitaine Golis , étant partie au commencement de la nuit , arriva le lendemain matin à San-Peligrino. Le Capitaine Golis chassa les ennemis , les poursuivit assez loin , ruina leurs travaux , & approvisionna la tour de San-Peligrino ,

ainsi que celle de la Paludella. Le 13, les Rebelles, après avoir reçu un renfort de trois cens hommes que leur amenerent Matra & Santucci, marcherent de Monferato & des vallées voisines pour faire feu sur notre cordon extérieur. En même-tems on eut nouvelle que la tour de Centuri & celle de la ville de Cap-Corse étoient attaquées depuis deux jours. Aussi-tôt le Marquis Grimaldi ordonna d'établir une batterie à la Croix. Les ennemis s'en étant apperçus, s'approcherent à la faveur des arbres, à une demi-portée de fusil; mais ils n'osèrent se hasarder plus avant, parce que le Commissaire général fit soutenir les travailleurs par un détachement de soldats d'élite, armés d'épingardes. L'établissement de la batterie fut poussé avec tant de diligence, que le soir on fut en état d'y placer de l'artillerie. Toute la nuit suivante les ennemis tirèrent sur le Couvent des Capucins. Le Capitaine Philippe Spinola, qui commandoit de ce côté, leur répondit par un feu si vif & si continu, qu'il les obligea de se retirer. La petite Escadre que le Commissaire général avoit envoyée le 12 à la tour de San-Peligrino, revint le 15, avec la nouvelle que les Rebelles avoient abandonné le Cap-Corse, & qu'ils s'étoient enfuis, les uns du côté de la mer, les autres vers le Nebbio. La même nouvelle s'étant répandue dans le camp de Saint-Panrace, les troupes ennemies qui l'occupoient, prirent aussi la fuite. On les a poursuivies, & l'on a atteint quelques-uns de leurs détachemens, ce qui a donné lieu pendant la nuit à diverses escarmouches, dans une desquelles le neveu du Colonel Fabiani a été tué. Actuellement tout le territoire dépendant de la Bastie est délivré d'ennemis. Le zèle, le courage & l'activité des habitans, la vigilance du Marquis.

Grimaldi à visiter tous les postes , l'intrépidité avec laquelle il s'est porté dans les endroits les plus dangereux , sa prévoyance & les sages mesures qu'il a prises , tout s'est réuni pour garantir la ville de toute surprise , & pour y entretenir , même au milieu des armes , une parfaite tranquillité.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES , le 30 Mai.

L'ouverture du nouveau Parlement a dû se faire le 1<sup>er</sup> Juin. Les seize Pairs d'Ecosse qui ont été élus pour avoir séance à cette assemblée , sont le Duc d'Argyll , les Marquis de Tweedale & de Lothian , les Comtes de Rothnefs , de Moreton , de Murrai , de Humes , de Lauderdale , de Loudon , de Finlater , de Breadalbine , d'Aberdeen , de Marchmont & de Hyndford ; le Vicomte de Stormont & le Lord Cathcart. Dans un Conseil qui se tint hier , on délibéra sur les principaux articles du discours que le Roi fera aux deux Chambres.

Plusieurs des Ministres étrangers ont été ces jours-ci en conférence avec les deux Secrétaires d'Etat. Le Chevalier d'Abreu , chargé des affaires de Sa Majesté Catholique , a présenté au Chevalier Robinson un mémoire , par lequel la Cour de Madrid réclame un petit bâtiment Espagnol qui a été enlevé sur la côte de la Nouvelle Angleterre. Les Négocians de cette ville , intéressés au commerce de Portugal , étant allés remercier le Comte de Holdernes & le Chevalier Robinson des mesures prises pour accommoder le différend survenu entre cette Cour & celle de Lisbonne ; ces deux Ministres les assurèrent que Sa Majesté très-

Fidèle se prêtoit à tout ce qu'on pouvoit désirer pour faciliter l'accommodement, & qu'elle paroïssoit disposée à cultiver de plus en plus la bonne intelligence qui subsiste entre les deux nations.

Les deux Chambres du nouveau Parlement s'étant assemblées le 31 du mois dernier à Westminster, & celle des Communes ayant été mandée à la Chambre des Pairs par les Commissaires du Roi, le Lord Chancelier fit la lecture de la commission de Sa Majesté. Le même jour, les seize Seigneurs élus pour représenter en Parlement le corps de la noblesse d'Ecosse, prêterent serment & prirent séance dans la Chambre haute. On procéda dans celle des Communes au choix d'un Orateur, & le sieur Arthur Onslow fut nommé de nouveau pour remplir cet important emploi, qu'il a exercé avec éclat dans sept Parlemens consécutifs. Le lendemain les deux Chambres se rassemblèrent. Les Commissaires du Roi, en vertu des pouvoirs qu'ils avoient reçus de Sa Majesté, approuverent l'élection du sieur Onslow. Le Lord Chancelier annonça aux Communes, que Sa Majesté leur accordoit les mêmes droits qui leur ont été accordés ci-devant par elle ou par ses prédécesseurs. Il adressa ensuite la parole aux deux Chambres, & leur dit : Mylords & Messieurs, » Conléquemment aux ordres du Roi, nous de- » vous vous informer que Sa Majesté s'est fait un » plaisir de vous convoquer le plutôt qu'il a été » possible, afin de vous mettre à portée de ré- » gler les affaires dont il importe à la satisfaction » de ses sujets que la décision ne soit point retardée. » Le Roi ne juge pas à propos de faire remettre » actuellement devant vous aucun des articles des » affaires générales, & Sa Majesté réserve tous » les objets de ce genre pour les séances que vous

## 182 MERCURE DE FRANCE.

» tiendrez pendant l'hiver. Elle nous a chargé ex-  
» pressément de vous assurer qu'elle a la plus grande  
» confiance dans votre affection pour la personne  
» & pour son Gouvernement, ainsi que dans vo-  
» tre zèle pour les intérêts de la Patrie, & qu'elle  
» en attend les meilleurs effets. Nous n'avons point  
» d'autres ordres, si ce n'est de vous recomman-  
» der, autant pour l'avantage public que pour le  
» vôtre, d'expédier avec la plus grande diligen-  
» ce les affaires sur lesquelles vous avez pour le  
» présent à délibérer. α. Chacune des deux Cham-  
bres fit le même jour la lecture de plusieurs Bills  
particuliers. Hier les Commissaires du Roi, après  
avoir confirmé au nom de Sa Majesté les divers  
Bills passés par les deux Chambres, mandèrent  
les Communes, & le Lord Chancelier déclara que  
le Roi prorogeoit le Parlement jusqu'au huit du  
mois d'Août prochain.

---

## F R A N C E.

### *Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**A Compagnie des Indes Orientales a reçu  
avis que ses Vaisseaux *le Lys & le Rouillé*,  
qui viennent de Pondichery, sont entrés le 24  
de Mai dans le port de l'Orient. Quelques jours  
auparavant elle avoit appris l'arrivée de ses Vais-  
seaux *le Bourbon & le Maréchal de Saxe*. Ces  
deux derniers Bâtimens reviennent, l'un de Ben-  
gale, l'autre de la Chine. Ils avoient été obligés,  
ainsi que l'ont annoncé les nouvelles publiques,  
de passer l'hiver à l'Isle de France.

Mesdames Victoire & Sophie communierent le

**JUILLET. 1754. 183**

31 Mai par les mains de M. l'Abbé Bibeau, Chapelain du Roi.

Le premier de Juin, veille de la fête de la Pentecôte, la Reine accompagnée de la Famille royale, assista aux premières Vêpres, chantées par la Musique, auxquelles M. l'Abbé Gergoy, Chapelain ordinaire de la Chapelle-Musique, officia.

Le Roi revint le même jour du Château de Crecy.

Le même jour, Monseigneur le Dauphin communia par les mains de M. l'Abbé Tanneguy-du-Châtel, Aumônier du Roi ; Madame la Dauphine par celles de M. l'Archevêque de Sens, son premier Aumônier ; & Madame Adélaïde par celles de M. l'Evêque de Meaux, premier Aumônier de cette Princesse.

Le 2, jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le cabinet du Roi, Sa Majesté sortit de son appartement pour aller à la Chapelle. Le Roi, devant qui les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs massés, étoit en manteau, le collier de l'Ordre par dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'Or. Sa Majesté étoit précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Comte de Charolois, du Prince de Conti, du Comte de la Marche, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. M. le Prince Constantin, Commandeur de l'Ordre, & premier Aumônier du Roi, célébra la grande Messe. Au sortir de la Chapelle, le Roi fut reconduit à son appartement en la manière accoutumée.

## 184 MERCURE DE FRANCE.

La Reine , Madame Adélaïde , & Mesdames Victoire & Sophie , entendirent la grande Messe dans la Tribune. Madame la Dauphine l'entendit dans une des Lanternes du bas de la Chapelle.

Leurs Majestés accompagnées de la Famille Royale , assistèrent l'après midi à la Prédication du Pere Couterot , Supérieur des Barnabites de Passy , près de Paris. Elles entendirent ensuite les Vêpres chantées par la Musique , auxquelles M. l'Abbé Gergoy officia , & le Salut chanté par les Missionnaires.

Le 3 de Juin , le Prince de Condé prêta serment de fidélité entre les mains du Roi , pour le Gouvernement de la province de Bourgogne.

La Comtesse de Valentinois eut le 4 l'honneur de saluer leurs Majestés & la Famille royale. Elle prit le Tabouret comme Grande d'Espagne , ayant hérité par la mort de M. le Duc de Ruffec son oncle , de la Grandesse , qui dans la Maison de Saint-Simon , au défaut des mâles , passe aux femelles.

Le même jour , M. l'Evêque de Meaux bénit dans l'Eglise de l'Abbaye royale de Saint Cyr , la Dame de Valence , Abbessse de Fontevrault ; la Dame de Soulange , ci-devant Religieuse à Fontevrault , & Sous-Gouvernante de Madame Louise dans cette Maison , & depuis nommée Abbessse de Royal-Lieu ; & la Dame de Fontenille , Abbessse de Pont-aux-Dames. Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France virent cette cérémonie , dans laquelle les Abbesses de Panthemont & de Port-Royal , & la Prieure perpétuelle de Saint-Nicolas de Pontoise firent les fonctions d'Assistantes.

Le 5 , le Roi retourna à Crecy , où Sa Majesté demeura jusqu'au 10.

Le même jour, Madame Adélaïde fut saignée par précaution.

Madame se porte beaucoup mieux.

M. le Comte de Baschi, Ambassadeur du Roi à la Cour de Portugal, a obtenu l'expectative de la première place de Conseiller d'Etat d'Epée qui deviendra vacante.

Le Roi a accordé la Charge de Premier Président de la Cour des Aydes & Chambre des Comptes de Montpellier à M. le Président d'Aigrefeuille, Président de cette Compagnie. Cette Charge vacquoit par la démission de M. Bon, qui a été nommé Premier Président du Conseil supérieur de Perpignan, & Intendant du Roussillon.

Les Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, dans un Chapitre qu'ils viennent de tenir en l'Abbaye de Marmoutiers près de Tours, ont élu pour leur Général Dom Jacques-Nicolas Maumoussau, & pour ses Assistans Dom Omer Delville & Dom Jean-Baptiste Dehen.

M. de Maupeou, Premier Président du Parlement, ayant été mandé par le Roi, se rendit le 4 de Juin à Versailles, & Sa Majesté eut avec lui une conférence qui dura cinq quarts d'heure.

Par un Arrêt du Conseil du 18 du mois de Mai, il est ordonné que dans deux mois, à compter du jour de la publication de cet Arrêt, tous porteurs de Billets solidaires, Billets de direction & Actions, & autres créanciers intéressés en la Compagnie de la mer du sud, seront tenus de représenter leurs titres de créance aux Directeurs, & que faute par eux d'y satisfaire dans ledit délai, après lequel ils n'en ont point d'autres à espérer, les effets non représentés seront censés nuls & de nulle valeur, & comme tels éteints & supprimés au profit de la Compagnie. Ceux qui dans le dé-

lui prescrit représenteront les originaux de leurs titres de créance, seront compris dans la répartition des fonds que Sa Majesté a assignés par l'Arrêt de son Conseil d'Etat du premier Avril 1738. La publication de l'Arrêt du 18 du mois dernier a été faite le 5 de Juin par M. Vassal, Huissier des Conseils du Roi, & ledit Arrêt a été affiché le même jour, avec un avertissement de porter les titres de créance chez M. Bronod, Notaire, qui donnera les instructions dont on aura besoin.

La Reine communia le 9 Juin par les mains de l'Archevêque de Rouen, son grand Aumônier.

Le 10, le Roi revint de Crecy.

Le 11, M. Acciajuoli, Archevêque de Petra, Nonce du Pape auprès du Roi de Portugal, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par le Marquis de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour, le Lord Marshall, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il présenta à Sa Majesté sa Lettre de rappel. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de toute la Famille royale, par le même Introduceur.

Le même jour, M. de Sorba, Patricien Génois, Ministre de la République de Gênes, ayant reçu de nouvelles lettres de créance pour prendre le titre de Ministre Plénipotentiaire, eut l'honneur de les présenter au Roi dans le cabinet de Sa Majesté, en audience particulière, où il fut

Introduit par le Marquis de Verneuil , Introdacteur des Ambassadeurs. Ce Ministre en assurant le Roi de la sincere & respectueuse amitié de sa République , lui a réitéré les protestations de la plus vive reconnoissance de ses concitoyens pour le soin généreux que Sa Majesté apporte en toute occasion à préserver leurs libertés des plus légères atteintes ; & étant né en France pendant le ministere de feu son pere , il n'a pas omis de faire connoître à Sa Majesté combien il se glorifie de voir le Souverain du pays qui lui a donné le jour , avoir aussi à cœur la tranquillité de sa patrie.

Le 13 , Fête du Saint Sacrement , le Roi , accompagné de Monseigneur le Dauphin , de Madame Adélaïde , & de Mesdames Victoire & Sophie , s'est rendu à l'Eglise de Notre-Dame , & Sa Majesté y a entendu la grande Messe , après avoir assisté à la Procession , qui est venue , suivant l'usage , à la Chapelle du Château. La Reine , ainsi que Madame la Dauphine & Madame Louise , a reçu dans la Chapelle la Bénédiction du S. Sacrement.

Leurs Majestés ont assisté l'après-midi aux Vêpres chantées par la Musique , auxquelles M. l'Abbé Gergoy , Chapelain ordinaire de la Chapelle-Musique , a officié , & au Salut célébré par les Missionnaires.

Le Roi soupa le même jour au grand couvert chez la Reine avec la Famille royale.

Les Directeurs & Inspecteurs Généraux d'Infanterie & de la Cavalerie ont reçu leurs ordres pour leurs revûes , & ils les ont commencées le 10 de Juin.

Le 15 , le Roi alla coucher au Château de Choisy. Sa Majesté se rendit le lendemain à celui

de Bellevûe. Elle vint ici le 18 , & retourna le soir à Bellevûe , d'où elle est revenue le 19.

On suppléa le 16 les cérémonies du Baptême au fils de M. Robillard , ancien Trésorier principal des troupes de la Généralité de Rouen. Cet enfant a été tenu sur les Fontés au nom de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine , par M. Binet , Mestre-de-Camp de Cavalerie , Gouverneur de la Tour de Cordouan , premier Valet de chambre de Monseigneur le Dauphin , & Contrôleur Général de la Maison de Madame la Dauphine , & par Madame Gonet-du-Four , première Femme de chambre de cette Princesse.

Le même jour , MM. les Evêques de Senlis & de Verdun furent sacrés dans le Chœur de l'Eglise Métropolitaine de cette ville , par M. l'Archevêque de Paris , assisté des Evêques de Rhodéz & d'Evieux.

Le 18 , la Comtesse d'Egmont , seconde Douairière , reçut le voile des mains de M. l'Archevêque de Paris , dans le Monastere du Calvaire de la rue de Vaugirard.

Le 19 , le Roi fit dans la cour du Château , la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires de sa Garde. Le Roi passa dans les rangs , & après que les deux Compagnies eurent fait l'exercice , Sa Majesté les vit défilér. Monseigneur le Dauphin accompagna le Roi dans cette revûe. La Reine , Madame la Dauphine , & Mesdames de France , la virent de l'appartement du Comte de Clermont , Prince du Sang.

Le 20 , jour de l'Octave de la fête du S. Sacrement , le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin , de Madame Adélaïde , & de Mesdames Victoire , Sophie & Louise , se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château , & Sa Majesté après avoir

assisté à la Procession , y entendit la grande Messe.

Leurs Majestés & la Famille royale assisterent le 19 & le 20 dans la Chapelle , au Salut chanté par la Musique & célébré par les Missionnaires.

Le Roi a donné au Chevalier de Pracontal , Sous-Lieutenant dans le Corps des Grenadiers de France , le Guidon des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté , vacant par la mort du Comte de Pracontal son frere.

La Compagnie des Indes a reçu la nouvelle de l'arrivée de ses Vaisseaux *le Phelypeaux* , *le Maupas* & *l'Achille*.

Le 19 , les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens quatre-vingt-quinze livres ; les billets de la premiere Loterie royale à sept cent cinquante-quatre , & ceux de la seconde à six cens cinquante-six.

### M A R I A G E.

**M**essire Michel - Louis - Christophe - Roch-Gilbert du Motier , Marquis de la Fayette , fils de feu Edouard du Motier , Marquis de la Fayette , & de Catherine de Chavagnac , fut marié le 22 Mai à Marie-Louise-Julie de la Riviere , fille de Joseph-Yves-Thibault-Hyacinte , Marquis de la Riviere , Député des Etats de la province de Bretagne pour l'ordre de la Noblesse ; & de feu Julie-Louise-Celeste de la Riviere , Dame de compagnie de Madame Adélaïde , & ci-devant Dame du Palais de la feu Reine d'Espagne , veuve de Louis I.

La maison du Motier ou Montier de la Fayette , de laquelle il y a eu un Maréchal de France & un Grand-Maître de l'Artillerie , doit être comptée parmi les plus illustres de l'Auvergne par son ancienneté & par ses alliances. Elle en a pris entr'au-

tres dans les maisons de Dienne , la Roche-Tor-noelle , Joyeuse , Polignac , Rouville , Vienne de Listenois , Montmorin , Alegre , Bourbon-Busset , Marillac , Aumale , Montravel , la Barge , Remond de Modene , Murat , Pons , Chavagnac , &c.

Elle a donné de ses filles aux Maisons de la Roche , Maumont , du Lac-Monteil , Chovigniblot , Maubec , Silly , Lastie , la Platières , Jaucourt , Daillon du Lude , la Martonie , la Tour-Murat , Loup de Pierrebrune , Rivoire du Palais , Saconnay , Apchier , Bourbon-Busset , Chauvigny de Montespèdon , la Trimouille , Gaillard de Longjumeau , le Clerc du Tremblay , des Friches , Chaumont de Persigny , Dreux de Morainville , Brouilly de Silly , Pas de Feuquieres , Taillefer de Chambon , Pelet , Violles de Saint Remy , Pons de la Grange , Foudras , Fontanges d'Auberoques , Rabeau de Givry , Vogué , Bouchard d'Aubeterre , Oradour , Clavieres de Saint-Agreu , Boulier du Chariol , Montboissier-Canillac . Pons Motier , Seigneur de la Fayette , qui vivoit au commencement du XI<sup>e</sup> siècle , laisse de sa femme Helis de Brun , Dame de Champestieres , Gilbert Motier , Seigneur de la Fayette , & Pons , Seigneur de Champestieres , par lesquelles cette Maison fut partagée en deux branches. De Gilbert I du nom étoit issu Gilbert III , qui fut élevé en 1421 à la dignité de Maréchal de France , & qui rendit d'importans services aux Rois Charles VI & Charles VII. Antoine de la Fayette , Seigneur de Pontgibault , petit fils de ce Maréchal , & fils de Gilbert IV & d'Isabeau de Polignac , fut établi par le Roi Louis XII , maître de son Artillerie au-delà des Monts , emploi dont il se démit en 1515 , & fut fait Sénéchal du Boulonnois & de Ponthieu. Il est le quatrième ayeul de

René-Armand, Comte de la Fayette, mort en 1694, le dernier de cette branche, ayant laissé pour fille unique Marie-Magdeleine, Marquise de la Fayette, mariée à Charles-Louis-Bretagne, Duc de la Tremouille, ayeul du Duc de la Tremouille d'aujourd'hui, à laquelle il avoit substitué par son testament du 11 Mai 1692, aux noms & biens de la Maison de la Fayette, Charles Motier de Champestieres, Baron de Wiffac, avec tous ses descendans mâles, lequel étoit issu au dixième degré de Pons Motier second du nom, Seigneur de Champestieres, frere cadet de Gilbert premier du nom, Seigneur de la Fayette. Le Baron de Wiffac avoit épousé le 13 Décembre 1665 Marie de Pons, Dame du Boucher, fille de François de Pons, Seigneur de la Grange de Bart, & de Françoise du Douhet de Marlet; de laquelle il eut entr'autres enfans, Edouard Motier de la Fayette, Baron de Wiffac, Seigneur du Boucher, qui prit le nom de la Fayette en vertu de la substitution, & pere du Marquis de la Fayette qui a donné lieu à cet article, & qui possède la terre de la Fayette en vertu de la donation que Marie-Magdeleine Motier, Marquise de la Fayette, Duchesse de la Tremouille, en avoit faite par son testament du 3 Juillet 1717 à son frere aîné Jacques-Roch Motier de la Fayette, tué au siège de Milan en 1733, sans avoir été marié. *de Maria*

La Maison de la Fayette porte pour armes de gueules à la bande d'or, & une bordure de vair.

La Maison de la Riviere n'est pas moins illustre en Bretagne, où elle a contracté des alliances avec les plus considérables de cette Province, telles que celles de Rohan, Rostrenen, Dinan, Kergorlay, Beaumanoir, Tournemine, Goyon de Matignon, &c. Elle tire son origine, comme il est

marqué dans les Lettres patentes de l'érection du Comté de Ploëuc en faveur d'Yves-Olivier de la Riviere, Marquis du Pleffis & de la Riviere, Gouverneur de Saint Brieu, *des anciens Comtes de Mur, Sires de Corlay, puînés des Comtes de Cornouailles, desquels ils possèdent encore aujourd'hui le partage, dont ils ont rendu des aveux aux Ducs de Bretagne il y a plus de \* trois cens ans, comme Juveigneurs des sieurs de Rohan, possesseurs de Mur & de Corlay,*

Geoffroy de Mur, fils de Christophe, fut le premier qui prit le nom de la Riviere, que ses descendans ont toujours porté depuis, suivant les conditions de mariage de son pere & de Louise, fille de Thibaut de la Riviere sa mere. Geoffroy fut pere de Thibault de la Riviere, Chevalier portant banniere, & servant au siège de Brest en 1373. Celui-ci fut le cinquième ayeul de Guillaume & de Pierre de la Riviere, qui formerent les deux principales branches de cette maison. De Guillaume, l'aîné; Seigneur de Saint Quiouait, descend au cinquième degré Joseph-Yves-Thibaut-Hyacinthe, Marquis de la Riviere, pere de la Marquise de la Fayette.

De Pierre de la Riviere, Seigneur du Pleffis, étoit issu au cinquième degré Charles-Yves-Jacques de la Riviere, Comte de Ploëuc, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Anglois, Gouverneur de Saint Brieu, allié à Marie-Françoise Céleste de Voyer, Dame de Paulmy; duquel mariage est sorti entr'autres enfans Charles-Yves-Thibaut, Comte de la Riviere, Lieutenant-Général des armées du Roi, Capitaine-Lieutenant de

\* C'est en 1696 que ces Lettres patentes furent données.

La seconde Compagnie de ses Mousquetaires, & Gouverneur de Saint-Brieu, ayeul maternel de la Marquise de la Fayette.

La maison de la Riviere porte pour armes d'azur à la Croix d'or engrelée. Voyez les Tablettes historiques & chron. V. part. pag. 219.

*PLAN d'une maison d'association, dans laquelle au moyen d'une somme très-mo-  
dique chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer.*

L'Etablissement que nous proposons nous a paru avantageux aux citoyens, & d'une exécution facile. Nous allons en montrer le besoin & en exposer le plan avec le plus de clarté & de simplicité qu'il nous sera possible, afin que le public qui en recueillera les fruits, puisse juger de l'intérêt qu'il y doit prendre.

Les hommes sont la plus grande richesse d'un Etat, & la santé est le bien le plus précieux des hommes. Mais ce n'est pas assez qu'il ne leur manque rien pour la conserver lorsqu'ils en jouissent; un objet pour eux des plus importants, c'est de pouvoir, en cas de maladie, compter sur tous les secours nécessaires pour la recouvrer.

Ces secours supposent trois choses principales, dont le concours n'est pas moins essentiel que rare. De la dépense de la part des malades, de l'intelligence dans ceux qui les traitent, du zèle dans ceux qui les soignent. La privation de l'une de ces trois choses a des suites fâcheuses, dont on n'est que trop instruit par l'expérience,

Cependant les riches même peuvent-ils se flatter de les réunir ? peuvent-ils avoir à leurs ordres , à toutes les heures du jour & de la nuit , des Médecins habiles , des Chirurgiens expérimentés , tous attentifs à administrer ou à suspendre à propos un remède , qui selon les circonstances devient d'un moment à l'autre salutaire ou nuisible ? peuvent-ils toujours compter sur l'exactitude & sur les lumières des personnes destinées à la préparation des remèdes ? D'ailleurs que n'ont-ils pas à craindre du zèle peu éclairé d'une famille effrayée qui , par empressement , use de précipitation où il faut des délais , ou qui , par une pitié mal entendue , use de remises où il faut de la célérité ? Je ne parle point des dangers auxquels ils sont exposés , lorsqu'ils ne sont servis que par des valets pris au hazard , ou par des gens qui ne soupirent qu'après leurs dépouilles.

Il est des asyles ouverts à la misère , & c'est une ressource utile à ceux pour qui il n'est pas humiliant de recevoir les secours gratuits que la charité leur offre.

Mais entre ces deux extrêmes est la classe de ce grand nombre de citoyens , qui n'étant pas assez riches pour se procurer des secours suffisans chez eux , ni assez indigens pour se faire transporter dans une maison de charité , languissent , & souvent périssent misérablement , victimes de la décence à laquelle ils sont assujétis par leur état. Tels sont les Artisans industrieux , les Marchands dont le commerce est borné , & en général tous ces hommes précieux qui vivent journellement du fruit de leur travail , & qui souvent par cette raison n'ont recours aux remèdes que quand le mal est devenu incurable. Les commencemens d'une maladie suffisent pour épuiser toutes leurs

ressources ; plus ils sont dignes de secours , moins ils peuvent se résoudre à profiter des seuls qui leur restent , & qu'ils trouveroient dans les asyles publics.

L'air leur paroît devoir y être corrompu par le nombre de malades & de mourans. Ils se figurent que les soins y sont toujours insuffisans , parce qu'ils sont purement gratuits ; & le spectacle continuel de la douleur , de l'agonie & de la mort dans la salle où on les transporte , souvent dans le lit où on les met , leur fait envisager dans les Hôpitaux des dangers beaucoup plus effrayans que ceux auxquels la seule misere les expose chez eux.

Les gens de lettres qui se rassemblent à Paris de toutes les parties du Royaume ; les Militaires qui viennent solliciter la récompense de leurs services ; les plaideurs , forcés d'y faire de longs séjours pour soutenir leurs droits , & cette foule d'Etrangers que la curiosité y amene , sont dans la situation la plus dangereuse si-tôt qu'ils tombent malades. Isolés & abandonnés à la discretion d'inconnus qui les environnent , que doivent-ils attendre des soins de gens , pour la plupart avides & intéressés ? Combien peu d'hommes peuvent donc s'assurer d'avoir dans une maladie tous les secours nécessaires ? Mais ceux-là même pourroient-ils n'être pas touchés de la situation de leurs concitoyens ? N'est-il pas de l'humanité qu'ils s'intéressent au moins à la conservation de leurs domestiques ? peuvent-ils se résoudre à abandonner des malheureux qui ont perdu leur santé à leur service ? leur est-il toujours possible de les faire traiter chez eux ? & quand ils le peuvent , leurs affaires leur permettent-elles d'y donner des soins ? ne sont-ils pas obligés de s'en reposer sur d'autres domestiques , c'est-à-dire sur des hommes

que la dureté ou la jalousie rend presque toujours négligens ?

Il est donc de l'intérêt de tous les citoyens, qu'il se forme un établissement qui fournisse tous les secours nécessaires aux malades, & qui pare à tous les inconvéniens dont nous venons de parler. Pour cet effet il faut, 1°. Que les riches y soient reçus d'une manière qui ne laisse rien à désirer même à leur délicatesse ; 2°. que le traitement dans la maladie soit absolument le même, & pour eux & pour ceux qui sont mal partagés de la fortune ; 3°. que la dépense soit proportionnée aux facultés des moins aisés ; 4°. enfin que la décence n'empêche personne de profiter des secours qui lui seront offerts. Tel est l'objet principal de l'établissement qu'on propose au public, & l'on y satisfera par une association libre, qui ne durera qu'autant que chaque associé y trouvera son propre avantage, & par laquelle on acquerra en payant par mois la somme la plus modique, le droit de se procurer, ou chez soi ou dans une maison, dont on deviendra co-propriétaire par cette association, généralement tous les secours dont on peut avoir besoin dans l'état de maladie.

On peut ou remplir cet objet dans toute son étendue, ou tenter d'abord un essai d'établissement, dont le succès puisse conduire à l'exécution en grand. Dans le premier cas on construira en bon air, un bâtiment spacieux divisé en logemens propres & commodes, & composé de plusieurs corps de logis entièrement séparés & distribués selon les conditions différentes des personnes auxquelles ils sont destinés ; les uns pour les hommes, & les autres pour les femmes. Dans chacun le service se fera uniquement par des personnes de même sexe.

On y établira une Pharmacie complète , composée des plus excellentes drogues , & gouvernée par les hommes les plus intelligens On y rassemblera des Médecins & des Chirurgiens en chef , que l'on choisira avec tout le soin possible , & qui seront également attirés par l'honneur de remplir de telles places , & par les appointemens qui y seront attachés. D'autres Médecins & Chirurgiens en nombre suffisant , & demeurant aussi dans la maison , travailleront avec assiduité , & sous les yeux de leurs chefs , à la guérison des malades ; les uns à faire exécuter les ordonnances , & les autres aux pansemens des personnes qui auront souffert quelque opération. On recevra un nombre fixe de jeunes Médecins , logés & nourris pour une pension modique , qui s'empres seront sans doute de venir s'y former , & qui seront en même tems d'un grand secours par leur assiduité au chevet des malades , faisant rapport au Médecin ordinaire de l'effet de ses ordonnances , & d'une infinité d'observations propres à éclairer & à rendre le traitement plus certain.

Deux des plus célèbres Médecins de Paris viendront régulièrement tous les jours pour consulter avec ceux qui demeureront dans l'établissement , & décider conjointement les cas embarrassans qui demandent une mûre délibération. S'il arrive qu'un malade ait de la confiance dans un Médecin ou Chirurgien qui ne soit pas de la maison , il sera libre de l'associer , à ses frais , aux Médecins & Chirurgiens de la maison.

Pour prévenir les méprises & remettre toujours sous les yeux du Médecin l'état des malades , & les indications sur lesquelles il s'est déterminé , toutes les ordonnances seront écrites , ainsi que le régime , & placées à côté du lit des

## 198 MERCURE DE FRANCE.

malades. Ce sera de plus un nouveau moyen d'étude & d'observation pour les jeunes Médecins, sans compter que cette maniere de publier les ordonnances ne pourra que rendre les Médecins ordinaires encore plus attentifs à les méditer\*.

La Chirurgie ne sera pas cultivée avec moins de soin, & l'on ajoutera de même au nombre de Chirurgiens, d'aides & de garçons admis & pensionnés dans la maison, d'autres élèves payant aussi une très-modique pension pour leur nourriture & leur logement. Ils se formeront sous les yeux des maîtres, & seront animés dans leurs travaux par l'espérance & le désir de vaincre dans le concours, seul moyen par lequel toutes les places s'obtiendront dans cette maison. Joignez à cela des gardes vigilantes & surveillées, un choix scrupuleux d'alimens convenables, & toutes les attentions de propreté qui peuvent prévenir le dégoût & garantir du mauvais air. Telles sont les principales précautions qui seront prises pour le traitement de tous les malades, & la cure des maladies en général.

On voit par ces détails que les riches auront dans cette maison des secours prompts & continus, qu'ils ne peuvent pas se flater de trouver chez eux, quelle que soit leur opulence; & ces secours étant donnés à tous avec le même zèle, cet établissement contribuera au soulagement des familles & à la conservation des citoyens.

Mais il résultera nécessairement de cette police de la maison deux avantages généraux qui doivent frapper vivement tout homme qui aime son

*\* On publiera chaque mois un état abrégé du traitement & des remèdes qui auront le mieux réussi dans les maladies courantes.*

semblable , & qui s'aime lui-même.

Le premier est cette attention si nécessaire aux révolutions momentanées qui surviennent dans l'état d'un malade. Combien de fois n'est-il pas arrivé à la nature de se déclarer lorsqu'il n'y avoit personne pour l'entendre ? combien cet inconvénient seul , dont l'opulence même ne garantit pas toujours , n'a-t-il pas fait périr de malades ? Si l'on ne peut en accuser l'art , en est-il de même de la manière de l'exercer , à laquelle il est sinon impossible , du moins très-difficile d'obvier ?

Le second est le progrès de l'art même de guérir. On conviendra que des histoires de maladies faites d'après des observations continuées , pour ainsi dire de momens en momens , depuis le commencement jusqu'au terme heureux ou malheureux , seront nécessairement plus circonstanciées , plus exactes , & par conséquent plus propres à l'avancement de la Médecine & de la Chirurgie que celles qui peuvent être publiées par des Médecins qui voyent d'autant plus de malades qu'ils sont réputés plus habiles , & qui ne peuvent jamais décrire toutes les maladies qu'ils ont traitées , comme s'ils n'en n'avoient suivi qu'une ou deux.

La maison sera gouvernée par une administration élective de trois ans en trois ans , & suffisamment nombreuse ; mais personne ne pourra être élu sans être associé.

L'intelligence , le zèle & l'intégrité seront les seuls titres pour être admis , & probablement pour se présenter au gouvernement d'une maison où l'on ne trouvera d'autre avantage que celui de se dévouer au soulagement de l'humanité , & au service de ses concitoyens. Paris renferme un grand nombre d'habitans éclairés , riches & bien-faisans , qui se tiendront honorés d'un choix qui

portera témoignage de leur probité & de leur zèle pour le bien public.

On n'aura droit au secours de cette maison que quand on se fera fait recevoir parmi les associés ; & pour avoir égard à la différence des conditions & des moyens , on établira cinq classes d'associés qui payeront plus ou moins , non pour le traitement de leurs maladies ( car il sera fait dans toutes les classes avec le même soin ) , mais pour ces commodités arbitraires qui varient selon les états , & qui ne sont nécessaires qu'à ceux qui ont l'habitude d'en jouir. Au moyen de cet arrangement , le plus riche & le moins aisé seront admis avec le même droit , sans être ni confondus ni négligés. Chacun se trouvera logé & servi comme il le seroit dans sa propre maison , mais toujours traité avec plus d'intelligence & de soin , & à beaucoup moins de frais , comme on le verra bientôt.

Chaque associé de la première classe occupera un appartement complet , & sera meublé & servi d'une manière convenable à son logement. Ceux de la seconde classe auront chacun une chambre séparée ; ceux de la troisième seront dans des chambres à deux ou trois lits ; la quatrième sera distribuée dans des salles à douze lits ; & la cinquième dans des salles à trente lits , dans lesquels les malades ne seront jamais qu'un. Chacun de ces lits sera même renfermé dans une séparation qui formera comme une petite chambre.

Ainsi tout associé délivré d'inquiétude pour le traitement des maladies qui peuvent lui survenir , pour les opérations de Chirurgie dont il peut avoir besoin , & même pour sa subsistance pendant ces tems où son travail est suspendu , n'aura plus de soin à donner qu'au rétablissement de sa santé.

Ce qu'il en coûtera pour se faire associer sera

suffisant pour l'établissement en grand du projet qu'on propose, & n'excédera pas les facultés des citoyens les moins aisés. C'est une chose méditée de longue main, & fondée sur des supputations très-exactes. On a même lieu d'espérer que les frais de cet établissement étant une fois faits, on pourra rendre les conditions des associés encore plus favorables, attendu qu'on a été obligé d'évaluer la dépense au plus haut, afin d'être bien assuré dans toutes sortes de cas de pouvoir tenir les engagements qu'on aura pris avec le public.

Voici la table des différens prix que payeroient les associés suivant leurs âges & leurs classes. On voit qu'on ne pourra commencer à s'associer que depuis quinze ans jusqu'à soixante. Mais le prix de l'association ne changera jamais pour ceux qui seront exacts à la continuer; il restera tel qu'il étoit quand ils sont entrés, & leur association n'aura d'autre terme que celui de leur vie. On propose aux maîtres qui voudront s'associer pour toute leur maison, un avantage sur tous les autres associés, celui de ne payer par tête de tous âges compris dans leur souscription, que le prix fixé pour la classe de 15 à 35 ans.

Les associés payeront par mois	Salles à 30 lits.	Salles à 12 lits.	Chamb. à 3 lits.	Chamb. à 1 lit.	Appartemens.
De 15 à 35 ans	25 f.	30 f.	40	3 l.	5 l.
De 35 à 40	26	32	43	3 4 f.	5 8 f.
De 40 à 45	27	34	46	3 8	5 16
De 45 à 50	28	36	49	3 12	6 4
De 50 à 55	29	38	52	3 16	6 12
De 55 à 60	30	40	55	4	7

Les associés payeront par mois, tant en santé  
Lx

qu'en maladie. Cette maniere a paru la plus convenable pour eux, soit à cause de la plus grande facilité qu'ils trouveront à faire leurs payemens, soit afin qu'ils ne se mettent point en avance avec l'établissement, ni dans le cas d'avoir aucune ré-pétition à faire, quelque événement qui puisse arriver.

Pour cela ils porteront de mois en mois leur contingent chez un des Notaires ci-après nommés, où il restera en dépôt jusqu'à la fin du mois pour lequel il sera donné : ceux qui trouveroient plus commode de payer une année d'avance, seront libres de remettre la somme entiere aux Notaires, qui ne s'en désaisiront de même que de mois en mois révolu. Ils en recevront en payant le premier mois, un billet d'association dans une forme capable de prévenir toute équivoque & toute surprise. Sur ce billet accompagné des autres quittances de mois en mois, s'il y en a plusieurs d'écoulés depuis sa date, ils seront admis en cas de maladie à occuper leur logement dans la maison.

On propose quelques conditions que la prudence suggere, & que l'équité doit faire agréer. C'est 1<sup>o</sup>. qu'il y ait du moins un mois d'intervalle entre la date du billet d'association & le jour qu'on se présentera à la maison, pour la premiere fois seulement. 2<sup>o</sup>. Qu'en cas qu'on ait cessé de nourrir son billet & qu'on en reprenne un autre, on paye le double de sa petite valeur, la premiere fois seulement. 3<sup>o</sup>. Qu'en pareil cas on subisse l'intervalle du mois prescrit, comme si l'on étoit nouvellement associé. La valeur du billet d'association est si modique, & les autres peines de la négligence sont si justes & si légères, qu'elles ne doivent rebuter personne. Si les billets ne s'étei-

gnoient pas par la négligence à les nourrir, il seroit impossible de connoître & les associations & les places vacantes.

Les Corps ou Communautés qui voudront s'associer, payeront chaque mois dans quelque classe que ce soit, pour les maîtres, apprentifs, ouvriers, & même leurs domestiques, cinq sols par tête de moins que les autres particuliers; & alors des Syndics ou des Députés élus par chaque corps, feront la recette des associés de la Communauté, & remettront immédiatement au trésorier de l'établissement les sommes qu'ils auront reçues; & pour la satisfaction commune, un de ces Syndics sera admis chaque année au nombre des Administrateurs.

Il y aura des lieux éloignés & séparés pour les maladies contagieuses. Et pour les grossesses, on exigera seulement des femmes enceintes au moins neuf mois d'association, & l'on donnera la préférence entr'elles à celles dont les maris seront associés. Les seules maladies exclusives de l'association seront les maladies vénériennes & les maux incurables \*: mais en cas d'exclusion pour des maux incurables, & jugés tels par consultation des Médecins, on rendra à l'associé qui en sera attaqué toutes les sommes qu'il pourroit avoir

*\* On sent qu'il seroit impossible dans les premiers momens d'un pareil établissement, de se charger des incurables, dont on seut sans espoir de guérison, priveroit de secours plusieurs citoyens qui pourroient l'obtenir successivement: ainsi on est obligé de les exclure jusqu'à ce que l'empressement du public pour l'association présente, nous engage à lui présenter un projet que nous méditons, d'une maison particulière où on les recevroit par la suite.*

payées pour son association pendant tout le tems qu'elle a duré, quand même il auroit déjà profité des secours de la maison dans des maladies précédentes.

Combien ces secours ne leur auront-ils pas épargné de dépense ? car ce n'est pas communément en se déclarant qu'une maladie paroît incurable ; ce n'est qu'après plusieurs atteintes qu'elle se fixe dans cet état fâcheux, qui s'adoucit encore en ceux qui auront le malheur de s'y trouver, par la restitution entière de tout ce qu'ils pourront avoir déboursé peu à peu depuis le jour de leur association jusqu'au moment de leur incurabilité constatée.

Toute maladie, à l'exclusion des cas ci-devant spécifiés, qui sera accompagnée de fièvre, ou qui exigera une opération, donnera à l'associé qui en sera attaqué, le droit de se faire transporter dans la maison, & d'y occuper un lit, une chambre, ou un appartement, selon la classe dans laquelle il sera inscrit ; & l'on ne pourra jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'obliger de quitter la maison qu'il ne soit parfaitement guéri ou déclaré incurable. On ne pourra non plus jamais refuser la maison à un associé sorti de maladie, & qui y retombera immédiatement, quelques longues & fréquentes que soient ses rechûtes, soit qu'il y ait de sa faute ou non.

On donnera à tous les malades étrangers ou autres, une reconnoissance des effets qu'ils auront avoir déposés dans la Maison, & ces effets seront portés sur un registre, pour leur être rendus, soit à eux-mêmes lorsqu'ils seront guéris, soit à ceux qui les représenteront dans la supposition contraire.

Tout le tems qu'un associé restera malade dans

la Maison , il sera visité , traité , nourri , médica-  
 menté , éclairé , chauffé , blanchi , &c. avec le plus  
 grand soin jusqu'à son entière guérison ; il jouira  
 de toutes les commodités particulières à sa classe ,  
 sans aucune exclusion ni préférence pour qui que  
 ce soit. S'il a besoin de quelque opération de  
 Chirurgie , elle lui sera faite sur la délibération si-  
 gnée des Médecins & Chirurgiens qui le traite-  
 ront , sans que pour quelque opération , ou quel-  
 que traitement dont il ait besoin , & quelque  
 durée que puisse avoir sa maladie , on puisse lui  
 demander au-delà de son contingent ordinaire  
 d'association , le même seulement qu'il payoit  
 en parfaite santé.

Dans le cas extraordinaire où une épidémie aug-  
 mentant brusquement le nombre des malades ,  
 la Maison ne seroit pas suffisante pour loger tous  
 les associés qui se présenteroient , elle sera tenue  
 de leur fournir chez eux les mêmes secours qu'elle  
 leur doit en Médecins , Chirurgiens , médica-  
 mens , bouillons & nourritures. Mais dans toutes  
 autres circonstances , s'il arrive que les associés  
 malades préfèrent de rester chez eux , il ne leur  
 sera fourni que les Médecins , Chirurgiens & mé-  
 dicamens , la nourriture restera à leurs frais , à  
 moins que dans des cas particuliers , l'administra-  
 tion qui ne sera animée que par l'amour du bien  
 public , ne juge qu'il soit à propos de laisser le  
 malade aux soins d'une famille à qui sa présence  
 pourroit être nécessaire , soit pour sa propre con-  
 solation , soit pour la conduite d'un travail qu'il  
 peut diriger de son lit , soit pour le soutien de sa  
 famille.

Dans les cas pressans , comme aussi dans ceux  
 où le malade , sans avoir besoin d'occuper un lit  
 dans la Maison , seroit cependant hors d'état de

s'y transporter pour consulter les Médecins, il lui sera provisoirement fourni par la Maison les remèdes nécessaires. Pour remplir cet engagement, la Maison donnera des honoraires à des Médecins & à des Chirurgiens en différens quartiers de Paris.

Ceux qui faisant leur séjour ordinaire dans les provinces, sentiront tout l'avantage qu'il y auroit à participer aux privilèges de l'association, dans ces circonstances fâcheuses qui demandent des secours que l'on ne trouve que dans la capitale, & qu'on est si souvent obligé d'y venir chercher, se procureront les conseils des plus célèbres Médecins & la main des Chirurgiens les plus habiles, dans la Maison même où ils seront reçus & traités en cas de maladies chirurgicales, & hors de la Maison où on leur fournira tous les secours de la Médecine, de la Chirurgie & de la Pharmacie, en cas de maladies chroniques : on exige seulement qu'ils ne trouvent point mauvais qu'on prenne avec eux une précaution qu'il est si raisonnable de prendre indistinctement avec tous, c'est de s'affurer qu'ils étoient en santé lorsqu'ils se sont associés. L'éloignement empêchant ces associés étrangers de tirer aucun secours de la Maison dans les maladies courantes, ils ne payeront que moitié des associés ordinaires ; mais comme l'établissement ne peut s'étendre dans le commencement qu'à un certain nombre d'intéressés, on préférera ceux qui se présenteront les premiers par les personnes qu'ils commettront auprès des Notaires indiqués, chez lesquels on ira prendre date pour eux.

A l'égard des personnes qui étant tombées malades sans avoir acquis droit à l'association, voudront être reçues dans la Maison, elles ne pour-

ront l'être qu'en qualité d'externes, & elles payeront par jour & d'avance les prix marqués ci-dessous. Mais comme ils n'auront aucun droit à la Maison, on ne les recevra qu'autant qu'il y aura dans la classe qu'ils auront choisie, des logemens au-delà du nombre d'associés qui peuvent se présenter pour les remplir.

On a tant de confiance dans l'efficacité des secours qui seront procurés à tous, qu'on propose aux externes attaqués de maladies aiguës, qui n'auront point encore fait de remèdes, & à ceux qui seront dans le cas d'opérations chirurgicales, d'entrer dans la Maison en donnant caution pour toute la durée de leur résidence, à la condition qu'il sera payé le quart du prix ordinaire en sus, s'ils guérissent, & qu'il ne sera rien payé du tout s'ils meurent.

Les externes de la première classe payeront par jour	.	.	.	.	7 l-
La seconde classe	.	.	.	.	5
La troisième classe	.	.	.	3	10 s.
La quatrième classe	.	.	.	2	10
La cinquième classe	.	.	.	2	

Dans la suite, lorsque l'établissement aura pris toute la faveur & toute la solidité qu'on a lieu d'espérer de son importance & de ses avantages, on pourra de diverses manières se procurer le droit aux secours de l'association. Il y aura des abonnemens à vie, des abonnemens à tems; il y aura encore des tarifs particuliers pour ceux qui avec une légère addition à leur contingent, voudront s'acquérir dans la Maison le droit de retraite perpétuelle en cas de maladie incurable ou de ca-

## 208 MERCURE DE FRANCE.

ducité ; ainsi cette Maison pourra devenir une ressource pour ceux même qui auront été exclus de la première association.

Aucun citoyen, de quelque condition qu'il soit, ne peut avoir d'éloignement pour un établissement de cette nature ; car l'exposé que nous venons d'en donner, fait voir que la décence en est la base. L'établissement appartenant en propre au corps des associés, il n'y aura rien de gratuit dans l'assistance qu'ils en recevront. Si le besoin les oblige de chercher un asyle dans la Maison, ils y seront chez eux, les soins qu'on leur rendra seront une dette qu'ils pourront exiger, le fonds de l'établissement fera le leur. On n'y recevra ni dons, ni legs, ni fondations ; nul ne pourra donner au-delà de son contingent ; toutes récompenses reçues par ceux qui environneront les malades, à quelque titre & sous quelque prétexte que ce puisse être, seront traitées d'exactions ; comme elles deviendroient le germe d'une corruption dangereuse, on exigera des associés de n'y donner aucun lieu ; & pour que leur droit ne puisse jamais souffrir la moindre altération, ni leur délicatesse la moindre inquiétude, la Maison même n'acceptera rien de qui que ce soit, hors la protection du Souverain, qu'il sera supplié d'accorder par Lettres Patentes, aussi-tôt que l'expérience aura fait connoître les meilleures constitutions qu'on puisse donner à l'établissement, afin que l'autorité royale les rende irrévocables & inaltérables.

L'établissement n'ayant d'autre fonds que le contingent des associés, il ne sera point honteux de recevoir des secours qu'on aura payé d'avance. On ne devra rien à la commisération des autres ; car chacun n'aura eu en vue que son

propre intérêt. Tous concourent en commun à établir des fonds , parce qu'aucun ne peut être assuré d'une santé constante ; & si ceux qui sont assez heureux pour n'être pas dans le cas d'y avoir recours , fournissent à l'association plus qu'elle ne leur rend , ils jouissent de l'avantage d'envisager un asyle qui peut d'un jour à l'autre leur devenir nécessaire , & par là ils sont exempts de bien des inquiétudes. Si quand je me porte bien , je paye par le prix modique de mon association pour celui qui souffre , il en fait autant pour moi dans le même cas. C'est la loi générale de l'humanité mise en exécution d'une manière prudente & déterminée , c'est le lien de la société civile étendu à une circonstance encore plus nécessaire que toutes celles auxquelles elle a pourvu jusqu'ici.

En un mot , l'association , comme toutes celles dans lesquelles on se fait honneur d'entrer , est une communauté de fonds établie pour les besoins de tous les membres. Peut-il donc y avoir une condition pour laquelle il ne soit pas honnête de jouir des avantages qu'elle se procure elle-même ?

Cet établissement n'est pas tout-à-fait une nouveauté , il s'exécute en partie à Lyon , à Châlons-sur-Saonne , Beaune , Besançon , &c. mais avec moins de nécessité par la nature des lieux , & avec moins de décence par la réunion de ces Etablissements avec les Hôpitaux ; ce qui n'a point empêché des personnes de la première condition de s'y faire transporter , pour y jouir de secours encore plus continus , plus sûrs , & plus réunis que ceux que l'opulence leur promettoit dans leur domestique.

Il est évident qu'une entreprise de cette impor-

rance ne peut se commencer sans le secours de ceux à qui la providence a donné la richesse accompagnée du zèle du bien public ; & nous avertissons avec plaisir qu'il s'est trouvé des ames sensibles , qui non contentes d'accorder leur protection à notre projet , sont toutes prêtes à contribuer aux sommes nécessaires pour en commencer l'exécution. Il s'agit de jeter les premiers fondemens d'un établissement , dont le succès dépend absolument du goût du public & du nombre des souscripteurs. Les sommes que des personnes également bien intentionnées pourront nous offrir , ne seront acceptées qu'à titre de prêt. Une condition qu'on s'imposera volontiers , c'est de les mettre en état de juger & de l'emploi de leurs fonds , & du tems où ils en peuvent espérer la rentée.

On s'est assuré de maisons propres à recevoir les malades : on les indiquera aussi-tôt qu'on aura fait un nombre suffisant de souscriptions. Alors les portes en seront ouvertes , & tout particulier sera reçu à donner ses avis sur la distribution d'une maison dont il peut devenir un des propriétaires par l'association.

L'établissement , soit dans ses commencemens , soit dans son exécution complète , appartiendra tellement aux associés & à eux seuls , que s'il venoit à manquer par quelque événement imprévu , les sommes provenant des effets & des fonds seroient reversibles aux associés actuels selon la proportion de leurs mises , à compter du jour de leur association.

L'administration jouira au nom des associés , & sous les yeux des Magistrats , du droit qu'ils ont eux-mêmes d'acquérir & d'aliéner suivant l'exigence des cas, Ainsi les épargnes faites sur la som-

me que paye chaque associé dans les années favorables où il y aura eu peu de malades, seront placées, soit pour parvenir promptement à l'exécution en grand, soit pour servir de ressources dans les années de disgrâces, en faisant des aliénations jusqu'à concurrence des besoins; car il n'est pas question de former une maison riche, mais de la rendre capable de remplir en tout tems les engagements mutuels que les membres de l'association contractent de soulager aux dépens de tous, ceux d'entr'eux qui tombent malades.

Les associés étant tous propriétaires par indivis des fonds de l'établissement, il n'y en a point qui ne soit en droit d'en prendre connoissance. Aussi l'administration se fera-t-elle un devoir de rendre tous les ans au public un compte exact des progrès de l'association, de ses dépenses & de son produit. On verra dans un état imprimé qui se distribuera au commencement de Janvier, le nombre des associés dans chaque classe, la quantité de malades qui pendant l'année seront entrés dans la Maison, le nombre de ceux qui y ont recouvré la santé, les frais qu'il en a coûté, soit pour les soigner, soit pour les autres dépenses de l'établissement; enfin ce qui reste de fonds dans la caisse de l'association. Cet usage sera le fondement de la confiance du public.

On sera peut-être étonné des avantages que nous nous flatons de procurer par cet établissement. Mais si l'on réfléchit sur ce que nous avons exposé au commencement de ce mémoire, où nous avons fait voir combien il y a peu de citoyens qui puissent dans le cas de maladie s'assurer tous les secours qui leur sont nécessaires, on concevra que le nombre des associés doit devenir considérable, & que les sommes qu'ils four-

niront ne peuvent manquer d'excéder les dépenses auxquelles l'établissement sera engagé.

Car on sçait par les observations des Médecins , que sur un nombre donné d'hommes il y a par année , l'une portant l'autre , tant de malades. Les mêmes observations fournissent encore les moyens d'évaluer en général la durée des maladies , & les frais qu'elles entraînent. Ainsi la possibilité de l'établissement que nous proposons , porte sur des suppositions qui ont leur fondement dans la proportion donnée par l'expérience entre le nombre des Associés , celui des malades , & les sommes destinées à les secourir.

Il y a des établissemens utiles dans leur origine qui deviennent à charge par les abus qui s'y introduisent. Celui-ci par sa constitution est tel que , ne pouvant subsister que par l'intérêt que le public y prendra , il doit nécessairement tomber de lui-même dès qu'il cessera d'être avantageux : totalement volontaire , il ne peut être onéreux à personne ; & réunissant la décence & la modicité des frais , il sera accessible à tous les ordres des citoyens.

Les secours qu'on y trouvera , ne s'étendant pas au-delà du tems du véritable besoin , ne pourront entretenir l'oïveté. Leur efficacité rendra les maladies plus courtes & en préviendra même de plus dangereuses , parce qu'on ne sera pas dans la nécessité d'attendre l'extrémité pour avoir recours aux remèdes , & qu'au contraire on aura des secours dès qu'on se sentira indisposé. Par là les services que chacun doit à la patrie , seront moins long-tems suspendus ; on ne verra plus des familles d'artisans se ruiner par la longueur & les frais excessifs des maladies , & des citoyens qui pourroient être le soutien de l'Etat , en devenant le fardeau.

Ceux qui en approuveront le projet , & qui seront disposés à entrer dans l'association , sont priés de s'inscrire chez les Notaires ci après indiqués , en leur faisant remettre un billet signé d'eux , dans lequel ils auront soin de marquer le nombre des places d'associés qu'ils demandent , & les classes où ils les choisissent. Les Notaires n'exigeront rien pour le dépôt de ces billets.

Quoique ces especes de souscriptions ne soient nullement obligatoires , c'est cependant sur le nombre qu'on en pourra faire , que les personnes qui le proposent , en hâteront l'exécution. Les mille premiers souscrivans regardés comme fondateurs , seront dispensés à ce titre de nourrir leur association au-delà des dix premières années révolues.

A l'égard de la contribution , les associés ne commenceront à la payer que quand les maisons se trouvant en état de recevoir des malades , on pourra distribuer des billets d'association , qui seront le titre en vertu duquel on y sera reçu. Un essai d'établissement demande qu'on se borne d'abord à un certain nombre. On préférera , comme il est juste , les premiers en date , les autres seront remis au tems du grand établissement.

Il ne nous reste plus qu'à prier les personnes éclairées , zélées pour le bien public , & animées des mêmes sentimens qui ont suggeré ce projet , d'examiner avec attention le plan qu'on vient de remettre sous leurs yeux , & de nous communiquer , soit par la voye des mêmes Notaires , soit par les écrits & papiers qui paroissent périodiquement , les observations utiles qu'ils pourront faire sur le projet en général , ou sur quelque partie de son exécution.

*Noms & demeures de Messieurs les Notaires.*

## MESSIEURS,

**J**ourdain , rue de la Verrerie , au coin de la  
rue du Renard.

Guerin , rue S. Martin , vis-à-vis S. Julien des  
Ménétriers.

Bronod , rue Sainte Avoye.

De Bougainville , rue Bardubecq.

Hachette , rue Sainte Avoye.

Doyen & Vanin , rue du Roule , près la rue Betizé;

Loyson , rue S. Jacques de la Boucherie.

Bricault , rue de la Croix des petits Champs.

Junot , rue d'Orléans , au Marais.

Judde , Carrefour S. Benoît , fauxb. S. Germain.

Deshayes , quai d'Orléans.

Fortier , au coin de la rue des petits Champs Ri-  
cheliu.

Prevost jeune , rue Montmartre , au coin de la rue  
Neuve S. Eustache.

De Langlard , rue S. Honoré , près S. Roch.

Mouette , rue de la Harpe , au coin de la rue des  
deux Portes.

Gervais , rue S. Honoré , derrière la Barrière des  
Sergens.

Daoust , rue S. Thomas du Louvre.

Alleaume , rue de Condé.

Laidéguive , rue des grands Augustins.

Melin , rue S. Antoine , près la rue des Ballets.

Huet , rue S. Denis , vis-à-vis la Trinité.

Brillon , Cloître Sainte Opportune.

Hurrelle , rue de la Verrerie , près les Consuls.

Bouron , au Marché neuf.

De Lan , place Dauphine.

Gouvion , rue S. Denis , vis-à-vis le Sepulchre.

Bellanger , rue S. Jacques , près la rue des Noyers,  
 Desmeures J. Parvis Notre-Dame.  
 Brochant , rue des Mauvaises paroles.  
 Chomel , rue Pavée , du Petit Lion.  
 Marchand J. rue S. Severin.  
 Delaleu , rue Sainte Croix de la Bretonnerie.  
 Vatry , rue S. Victor , près la Place Maubert.  
 Dubois , rue Comtesse d'Artois.  
 Angot , rue S. Honoré , vis-à-vis le Gr. Conseil.  
 Boutet , rue S. Antoine , vis-à-vis la rue Royale.  
 Boulart , rue S. André , vis-à-vis la rue Pavée.  
 Le Jay , au coin de la rue des Tournelles S. Antoine.  
 Charlier , rue du Four , près le portail S. Eustache,  
 L'Escuyer , place de Gréve.  
 Desplafles , vis-à-vis le Palais.  
 Besson et , rue Coquilliere.

Quelque nombreuse que soit déjà cette liste nous devons cette justice au zèle que MM. les Notaires ont déclaré en cette occasion , qu'elle s'est trouvée encore trop bornée : ainsi on est dans le cas d'avertir , que les engagemens de souscription & d'association pourront être pris & remplis chez tous ceux d'entr'eux que l'amour du bien public engage à se charger du soin de les recevoir.

---

## *A V E R T I S S E M E N T .*

**L'**Adresse du Mercure n'est plus au S<sup>e</sup> Merien , mais à M. LUTTON , Commis au recouvrement du Mercure de France , rue Sainte-Anne , vis-à-vis la rue Clos-Georgeot , pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

---

**A P P R O B A T I O N.**

**J** Ai lû , par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Mercure de France du mois de Juillet 1754. A Paris, le premier Juillet 1754.

LAVIROTTE.

---

**T A B L E.**

<b>P</b> IECES FUGITIVES en Vers & en Prose.	
L'Eloge de la Sincérité; Poëme, &c. page 3	
Remarques sur quelques Livres, concernant le goût de l'Architecture,	7
Plaintes & Prophéties; Ode aux Nations, &c.	59
L'Amour des arts; traduit de l'Anglois,	64
Épique,	66
Lettre de Pope; traduite de l'Anglois,	69
Vers à Mademoiselle G....	73
Le Joueur de Gobelets; traduit de l'Anglois,	74
Duranti; Poëme, &c.	78
Lettre d'un Académicien de M.... &c.	83
Mots des Logogryphes du second volume de Juin,	93
Enigme & Logogryphe,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Littéraires,	96
Beaux Arts,	148
Chançon,	164
Spectacles,	165
Nouvelles Etrangères,	168
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	182
Mariage,	189
Plan d'une Maison d'association,	193
<i>- La Chançon notée doit regarder la page 164.</i>	

---

De l'Imprimerie de Ch. A. JOMBERT.

MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROI.  
A O U S T. 1754



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.  
JEAN DE NULLY, au Palais.  
PISSOT, Quai de Conty, à la  
descente du Pont-neuf.  
DUCHESENE, rue Saint Jacques,  
au Temple du Goût.

---

M. DCC. LIV.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

**L'**ADRESSE du Mercure est à M. LUTTON,  
Commis au recouvrement du Mercure, rue Ste  
Anne, Butte S. Roch, vis-à-vis la rue Clos-Geor-  
geot, entre deux Selliers, au second; pour remet-  
tre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adres-  
seront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le  
port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuser,  
& à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers  
qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la  
premiere main & plus promptement, n'auront qu'à  
écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste aux personnes de  
Province qui le desirant, les frais de la Poste ne  
sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le  
porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire  
sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure  
audit Sr Lutton, Commis au Mercure; on leur por-  
tera le Mercure très-exactement, moyennant 21 li-  
vres par an, qu'ils payeront; sçavoir, 10 liv. 10 s.  
en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s.  
en recevant le second volume de Décembre. On les  
supplie instamment de donner leurs ordres pour que  
ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province à qui on  
envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire  
payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque se-  
mestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir  
les avances considérables qu'exige l'impression de cet  
Ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Pro-  
vince.

On trouvera le Sr Lutton les Mardi, Mercredi  
& Jendi de chaque semaine, l'après-midi.

P R I X X X X S O L S .



MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROI.  
A O U S T. 1754.



PIECES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

GRILLON; CONTE.



Le hazard quelquefois protège la folie.  
Un malheureux, pendant sa vie  
N'ayant fait aucun bon repas,  
Disoit, j'affronterois volontiers le tré-  
pas

Pour pouvoir me repaître au gré de mon envie.  
Que je suis malheureux de n'avoir pas le fou!  
Pauvre Grillon ! ( c'étoit le nom du personnage )  
Tu n'as jamais mangé ton saoul,  
A ij

#### 4 MERCURE DE FRANCE.

Que de pain sec & de fromage ,  
De fèves , pois & *catena* ;  
Eh quoi ! Grillon , jamais fricasse ,  
Jamais perdrix , jamais becasse ,  
Dans ton gosier ne tombera ?  
Par Sainte Barbe si fera ,  
C'est trop long-tems faire Carême ;  
Inventons quelque stratagème  
Qui nous procure trois repas :  
Ceci n'est pas un si grand cas ;  
Il en ira tout ainsi comme . . . .  
Mon dos peut-être en pâtira ;  
Mais Grillon se contentera.  
Ainsi raisonna le bon homme.  
Or il advint , pour son bonheur ,  
Que la femme d'un grand Seigneur  
Perdit un diamant d'un prix inestimable ;  
Un chacun en louoit la forme & la beauté.  
Trois Laquais l'ayant sur la table  
Furtivement escamoté ,  
Le bruit aux carrefours en est bientôt porté.  
Grillon , à ce récit ouvre les deux oreilles ,  
S'en va trouver la Dame de ce pas ,  
Dit qu'il est devineur , & qu'il sçait à merveille  
Trouver joyaux perdus moyennant trois repas ,  
Trois repas tout au plus ; mais qu'il faut & pour  
cause ,  
Avant de le faire parler ,  
Superbement le régaler.

Grillon demandoit peu de chose :

Aussi tout aussi-tôt lièvres , cailles , perdreaux ;

Tourtes , pâtés & pigeoneaux

Au devant de Grillon tombent en abondance ,

Et pigeoneaux d'entrer en danse :

Vous remarquerez en passant

Que le Seigneur étoit absent.

Voilà donc Grillon dans son centre ;

Dieu sçait comme il bourre son ventre :

Onc on ne vit un tel gourmand ,

On eût dit qu'il faisoit curée

Tant il avaloit goulument ;

Le rôti , l'entremets & l'entrée ;

Tout fut grugé dans le moment.

Pendant ce tems , à ce que dit l'histoire ;

Un Laquais lui verfoit à boire ;

Et ce Laquais étoit précisément

Un des voleurs du diamant ,

Qui plein d'émotion examinait le fire ;

Pour voir s'il n'auroit point quelque soupçon du  
cas.

Qu'on juge de son embarras ,

Quand le dîner fini , Grillon se prit à dire :

Pour le coup le premier ne m'échappera pas ,

Je le tiens. Le galant parloit de ses repas.

Le voleur tremble ; il s'imagine

Qu'on a déjà formé sur lui quelques soupçons ;

Et de courir à la cuisine :

Freres , dit-il aux deux autres larrons ,

A iij

## 6 MERCURE DE FRANCE.

Je pense qu'en effet cet homme-ci devine ,  
Nous ferons sagement de nous en défier ;

Il a dit , je tiens le premier.

L'un des deux là-dessus lui coupant la parole :

Ami , dit-il , ceci commence à me troubler ;

Le hazard cependant peut l'avoir fait parler ,

Et ma peur peut être frivole :

J'irai ce soir le servir à souper ,

Peut-être ses discours pourront me détromper ;

Mais s'il dit deux , je vous proteste

Que je n'attendrai pas mon reste.

Le soir venu l'on sert notre glouton ,

Et de se mettre en exercice ,

Et le Laquais de lui verser du bon.

On ne met devant lui ni ragoût ni jambon ,

Andouille , tourte ni saucisse ,

Poulet , poularde ni chapon ,

Que tout d'abord il n'engloutisse.

On sert pour surcroît un dindon ;

Il en mange tant qu'il en creve .

Enfin le voilà qu'il se leve ,

Disant , grace au ciel , le second

Est dans mon sac. Ce mot acheve

De desespérer le larron.

Il descend l'escalier d'une vitesse extrême ;

Freres , c'est à présent qu'il nous faut décamper ;

Ami , nous pourrions nous tromper ,

Lui répartit le troisième ,

La fuite au demeurant n'est pas notre plus court :

J'irai demain le servir à mon tour ;  
 J'étudierai de près notre homme ,  
 Et selon ce qu'il me dira  
 Chacun de nous opinera.

Ceci dit, nos voleurs s'en vont prendre leur somme.

Le lendemain arrive , & le dîner aussi ;  
 Voilà mes gens en grand souci.

Pour la troisième fois Grillon se voit à table ,  
 Toujours à bouche que veux-tu ,  
 Toujours mangeant comme un perdu ,  
 Et toujours plus infatiable.

Le Laquais cependant a toujours l'œil dessus.

Enfin Grillon n'en pouvant plus ,  
 S'étend , se leve & puis s'écrie ,  
 Ainsi que les deux autres fois ,  
 Fortune , au gré de mon envie ,

Vous me les avez donc envoyés tous les trois !

A ces mots le voleur s'évade ,

Court à ses compagnons , s'approche en lar-  
 moyant.

Qu'est-ce ceci , notre camarade ,

Lui dirent-ils en le voyant ?

Amis , notre perte est certaine ,

Et je ne vois qu'un seul moyen

Qui puisse nous tirer de peine.

Et quel est-il ? ne nous déguise rien ;

C'est qu'il faut aller à notre hôte

Et lui découvrir notre faute ,

Car il devine assurément ;

A iiij

## 8 MERCURE DE FRANCE:

Lui remettre sur-tout ce maudit diamant ,  
Et pour l'encourager à nous sauver la vie ,

Lui promettre unanimement ,

Bon vin , bon gîte & chere lie.

C'est , répondirent-ils , pensé fort prudemment :

Ils vont , & le devin charmé de l'aventure ,

Ayant d'eux reçu le joyau ;

Et voyant des oisons qui dans une onde pure

S'égayoient au pied du Château ,

Descend , attrape le plus beau ,

Et vous lui fait gober l'anneau.

Après cette cérémonie ,

La Dame accourt toute ravie ,

Ayant appris que le devin ,

Après avoir encor bû trois verres de vin ;

Difoit l'aventure finie ,

Et que le diamant perdu

Alloit sur l'heure être rendu.

Quoi , je la reverrois cette bague chérie !

Oui , Madame , elle a pour prison ,

Dit-il , en marmotant quelque mot de magie :

Le ventre de ce gros oison.

On égorge la pauvre bête ,

Et le bijou s'étant trouvé

On en chaume soudain la fête.

Le devin à son but pensoit être arrivé ;

Quand le Seigneur , par sa venue ,

Penfa bouleverser tant de prospérité :

Il blâme son épouse , il dit qu'on l'a déçue ;

Et qu'un fourbe abusant de sa crédulité,

A surpris sa facilité.

Comme il disoit ces mots , près de la cheminée

Vous sort un animal cornu ,

Dont le grisâtre corps forme l'individu ;

Il le prend , & la bête à ramper condamnée ;

Est enfermée entre deux plats.

Qu'on me fasse venir mon drôle ,

Dit le Seigneur : son embarras

Vous prouvera , sur ma parole ,

Qu'ainsi que vous on ne me trompe pas :

On conduit Grillon dans la sale :

Ah , ah , vous voilà donc , Monsieur le devineur ;

Lui dit à l'instant le Seigneur ;

D'un plat de ma façon il faut qu'on vous régale :

Approchez , Monsieur le Docteur.

Voyez-vous ces deux plats ? il faut faire paroître

Votre science aux yeux de tous.

Qu'enferment ils ? dites le nous ,

Sinon nous vous faisons voler par la fenêtre :

Vous ne repondez rien , vous voilà bien surpris !

Qu'on me lui donne la torture.

Pauvre Grillon ! te voilà pris ,

Dit notre homme , en songeant à sa triste aventure.

Or l'animal qu'on avoit enfermé

Etoit un vrai Grillon. Parbleu tu l'as nommé ;

Dit le Seigneur , surpris comme on peut croire ;

A v.

## 10 MERCURE DE FRANCE.

Vîte qu'on me le fasse boire ;  
Comme un homme divin je veux qu'il soit traité ;  
Et que trente loüis lui prouvent ma largesse.  
Ainsi Grillon , repû , payé , fêté ,  
Vit son effronterie érigée en sagesse.

Si ses raisonnemens avoient été plus sains ;  
Peut-être qu'il eût vû détruire ses desseins.  
Le hazard bien souvent est le Dieu qui nous guide ;  
Eh que peut la sagesse où le destin préside ?  
Nous fuyons vainement le malheur qui nous suit.  
Quand la fortune est courroucée ,  
Au lieu de nous servir , la prudence nous nuit.  
Avec un effroyable bruit ,  
Dans le milieu des airs une bombe est lancée :  
Le soldat fuit de l'œil le globe redouté ;  
On crie en corps : gare la bombe :  
Je crois voir un endroit propre à ma sureté ;  
J'y cours pour me sauver , & c'est là qu'elle tombe ;  
Le hazard regle tout ; on a beau raisonner ,  
Réfléchir , régler , combiner ,  
Le fou souvent triomphe où le sage succombe ;

*Par M. Simem Vallette.*





*La cause tout-à-fait primitive de la pesanteur, expliquée par le P. Castel, Jésuite.*

**A**ristote a distingué deux sortes de corps, les uns pesans, les autres légers ; on s'en est moqué. Il n'y a point de légèreté absolue, a-t-on dit, & l'on a eu une sorte de raison de le dire. Mais y a-t-il une pesanteur absolue ? a-t-on raison, a-t-on tort de le dire, de le croire, de le supposer aujourd'hui ? car il me semble qu'on le suppose d'après Newton, si on ne le dit pas. Il est vrai qu'on substitue une attraction, & je laisse à penser si ce n'est pas là la qualité absolue & occulte dont on n'ose convenir sous le nom de pesanteur.

Autant aimerois-je convenir d'une légèreté absolue. On a toujours voulu expliquer la légèreté par la pesanteur : que n'a-t-on donc expliqué la pesanteur pour expliquer ensuite par son moyen la légèreté ? on ne l'a pu : *Facit indignatio versum*. En désespoir de cause j'ai renversé la médaille, & j'ai entrepris d'expliquer la pesanteur par la légèreté, qui n'est peut-être pas si inexplicable : car enfin si la légèreté est une

A vj

moindre pesanteur , la pesanteur peut bien n'être qu'une moindre légereté ; & peu importe en soi par laquelle on commence , pourvu qu'on aille au but.

Il y a bien trente ans que je me flate de tenir la cause de la pesanteur ; il ne me manquoit que le point de vûe que je viens de saisir en la dérivant d'une légereté primitive. Je dois pourtant avertir que je saisis ce point de vûe pour la première fois il y a dix ans , dans le cours de Physique que je composai pour un célèbre Professeur qui le dicte avec éclat depuis ce tems-là.

Comme ce cours a passé dans plusieurs mains moins habiles & moins instruites & équitables que celle-là , je suis bien aise de prendre acte de ma façon d'expliquer la pesanteur par la légereté. Encore ne fais-je pas de la légereté une qualité occulte , ni même absolument primitive. La création de la matiere est censée antérieure à la production du mouvement. Mais c'est à cette première production du mouvement que je mets la propre époque de la légereté.

Et je dis , que de soi le mouvement , le mouvement en général , tout mouvement est un principe de légereté , sauf au propre mouvement de pesanteur de résulter

de plusieurs mouvemens contradictoires ou contraires , divers enfin ; ce qui réduit cette pesanteur à n'être au plus qu'une moindre légereté.

Supposons tous les corps légers , mais plus ou moins. Il est bien clair qu'alors les moins légers seront les plus pesans , seront même absolument pesans , & tout court. Supposons tous les corps portés à la circonférence , il n'y a pas à douter que par cela seul une partie de ces corps ne doive rester au centre , ou s'y porter , ou y être portés , repoussés. Un plat de balance montant l'autre descend , tout comme celui-ci descendant , celui là monte.

Supposons tous les corps de ce monde en mouvement , mouvement quelconque en tout sens ; par cela seul ils se porteront tous à la circonférence , & rendront même à se dissiper. Les obstacles qu'ils se font les uns aux autres dans leur mouvement , les écarte les uns des autres , & de tout centre auquel on voudroit les assujettir.

Descartes a observé que de soi le mouvement de tourbillon , le mouvement courbe est centrifuge , & c'est bien par là qu'il a voulu expliquer le mouvement centripète de la pesanteur. J'ai observé au-delà de Descartes , que non seulement le mou-

#### 14 MERCURE DE FRANCE.

vement courbe , mais tout mouvement est centrifuge. Au centre les corps sont fort contraints , & ne peuvent s'y remuer librement. Qu'un corps y soit agité , il va par cela seul chercher une circonférence plus étendue ; & comme les circonférences deviennent de plus en plus étendues à mesure qu'elles s'éloignent du centre , & que de soi tout mouvement est infini ou indéfini , tout corps en mouvement cherche de circonférence en circonférence à étendre de plus en plus son mouvement.

Que fait un homme qui court , un cheval qui galope , un troupeau qui bondit sur un fond sablonneux ? Il agite le sable , la poussière , aussi-tôt cette poussière quitte la terre , vole en l'air , s'élève , forme un tourbillon ; ce tourbillon s'accroît , se dissipe , & ne retombe sur la terre que lorsque son mouvement est éteint. Un tourbillon de fumée fait de même , le mouvement seul le rend léger , & le soustrait aux loix de la pesanteur. Un carrosse même qui va vite , passe sur une jambe d'homme sans la fracasser , tant le mouvement rend les corps légers ou non pesans.

On cherche la cause de l'ascension , de l'élévation des vapeurs & des exhalaisons. C'est le soleil , c'est la chaleur , c'est le feu qui les agite , les saisit , les évapore , les

rend légers. Dès que ce mouvement cesse, les vapeurs forment des gouttes, les gouttes des pluyes, & les pluyes des ruisseaux qui vont par les rivieres se précipiter dans la mer, & jusqu'au centre de la terre s'il leur est permis.

Le repos, l'inertie est le propre appanage des corps pesans; & par la seule raison des contraires, on voit assez que le mouvement est l'appanage des corps légers. Ainsi le mouvement étant une cause active & le repos une cause passive, il est naturel de chercher & de trouver dans le mouvement la cause du repos, & dans la légereté la cause de la pesanteur. Or cette légereté venant du mouvement, & n'étant que le mouvement même, on ne peut pas me dire que j'en fais une qualité occulte & que j'en donne une cause non physique. Toute la Physique a droit de s'expliquer, & de tout expliquer par le mouvement.

Il reste un pas à faire, il nous ramene à Aristote. La fortune de ce Philosophe a été toujours variable dans la Philosophie. Le siècle dernier s'est passé à le mépriser, à le fronder. Son tour est donc venu dans le siècle suivant de se relever au moins un peu de ce mépris outré. Et du reste Descartes qu'on méprise aujourd'hui beaucoup à son tour, pourra, si j'en suis cru, se pré-

## 16 MERCURE DE FRANCE.

valoir du retour d'Aristote, en se conciliant tous deux, ce qui n'est pas aussi difficile qu'on le diroit bien.

Au principe de la légèreté il faut joindre celui de la subtilité ; c'est le même principe. Ce sont les corps subtils qui sont les plus légers. Selon Aristote, la terre & l'eau étoient pesantes, l'air & le feu ou l'éther étoient légers, non qu'Aristote exemptât l'air de la pesanteur commune à tous les corps ; il y a près de 30 ans que j'en ai cité ce passage : *Omnia gravitatem habent, etiam aër ipse.* Siècle heureux ! siècle éclairé que le nôtre ! il lui a fallu pourtant dix-huit cents ans depuis Aristote pour retrouver la pesanteur de l'air dans la machine du vuide. Encore Aristote connoissoit-il cette machine, puisqu'il ajoute aux mots précédens ceux-ci : *Plus enim habet gravitatis iter inflatus quam vacuus.*

De soi la subtilité paroît rendre les corps légers, mais non sans raison physique. Les corps subtils ne sont plus légers que parce qu'ils sont plus mobiles, & c'est toujours le mouvement qui fait la légèreté. Un fétu, un atôme ne se soutient long-tems dans l'air avant que de retomber, que parce que le moindre souffle le soutient ou le relève. C'est ce qui soutient & élève les vapeurs & les nuages.

Tous les principes s'accordent lorsqu'on tient le vrai. Ce sont les corps grossiers qui sont les plus inertes & les plus pesans, parce qu'ils sont les moins mobiles. Il est heureux, je crois, de dériver la pesanteur de la nature primitive du mouvement en général, du mouvement comme mouvement, mouvement tout court. De tous ceux qui au siècle dernier ont voulu expliquer la pesanteur, je ne vois que Varignon qui en ait approché, en la dérivant du simple mouvement de fluidité en tout sens.

Seulement il a pris son principe qui est celui de Descartes, il l'a pris trop littéralement, & l'a manqué dans l'application. Le principe est général, il faut le maintenir dans sa généralité, en faisant voir que c'est celui de la légèreté qui est un principe général aussi.

Il n'est pas douteux qu'il ne regne dans ce monde un mouvement général & incessant de division, de desunion, mouvement qui se fait sentir à tous les corps & à toutes leurs parties & atômes, & sur tout aux parties & aux atômes, plus ou moins, suivant qu'il sont plus ou moins desunis & subtils. Ce mouvement est en tout sens, & porte les corps grossiers & subtils, les uns à l'orient, les autres à l'occident, au nord, au midi, en haut & en bas, & sur tout en

## 18 MERCURE DE FRANCE.

en haut vers la circonférence , vers le ciel ;  
vers les extrémités de l'univers.

Comme le monde est plein & limité , & que ce mouvement centrifuge ne peut avoir son effet absolu , tout ce mouvement se tourne en une tendance , en un effort général qui ne peut avoir son effet que dans les corps subtils ou les plus subtils. L'éther plus subtil que l'air , en prend donc le dessus , l'air le prend sur l'eau , & l'eau sur la terre par la même raison , par la raison , dis-je , de la subtilité , de la légèreté , de la mobilité , qui sont la même raison dans toute sa plénitude.

Je ne dis rien que de fort simple , je ne fais point de système , point d'hypothèse. Il y a long-tems que j'ai dit dans divers ouvrages , dans divers Journaux que la pesanteur devoit être l'effet du simple mouvement tonique de la nature. Dieu a composé ce monde , & a voulu qu'il fût composé de corps moitié grossiers , moitié subtils. C'est un fait , fait visible , & que tous nos sens nous attestent.

A cette totalité de corps il a donné du mouvement ; je pourrois dire avec Descartes & Aristote , qu'il a donné aux uns du mouvement & aux autres du repos. Il me suffit d'observer que les corps subtils sont les plus propres au mouvement , les gros-

fiers au repos. C'est là encore un fait visible & sensible.

Par cela seul les corps subtils se démentent le plus qu'il est possible des corps grossiers , les rejettent , les ramassent & les tiennent ramassés autour des centres que ce discernement seul occasionne , comme des gouttes d'huile s'arrondissent au milieu de l'eau , ou des gouttes d'eau au milieu de l'huile ou de l'air. Ainsi sont ramassés & arrondis tous les astres au milieu du firmament , composé, selon tout le monde , de corps subtils , liquides , mobiles & légers.

Tous les corps subtils & grossiers , leurs parties au moins , ont ce mouvement de légèreté , de tendance centrifuge vers la circonférence , vers le ciel , vers la dernière voûte de l'univers. Le plus fort , le plus léger , le plus mobile , le plus subtil se tient le plus loin du centre , le plus près de la circonférence & de la voûte même générale. On jette une pierre en l'air , elle prend la place d'un pareil volume d'air ou d'autre matière plus légère , plus mobile , plus subtile. Celle-ci reprend ses droits , & bientôt sa place , en forçant la pierre de rentrer dans la sienne , dans sa sphère d'inertie & de repos.

A un corps en repos ou fait pour le re-

## 20 MERCURE DE FRANCE.

pos, toute place est bonne, tout espace suffit, il est suffisamment enterré dans sa propre circonférence. A un corps mobile, nul espace ne suffit; il en affecte sans cesse un plus grand. C'est la mobilité plutôt que l'inertie qui règle les rangs & maintient les spheres.

Nous jugeons de toutes choses un peu trop par les yeux & par les sens les plus grossiers. Les yeux & le toucher déterminent tous nos jugemens. Nous voyons le liége remonter du fond de l'eau où on l'a enfoncé, & nous voulons croire que c'est l'eau qui descend pour faire remonter le liége. Cela va pourtant au même de croire que le liége montant fait descendre un pareil volume d'eau.

Raisonnons au moins : il nous faut ici une cause physique. Le mouvement est, je crois, le seul principe bien averé de la Physique. Le liége est sûrement plus mobile & plus plein de matiere fluide & mobile que l'eau, ne fut-ce que parce ce qu'il a plus de pores & moins de matiere crasse, dense & inerte dans son volume; au lieu que dans l'eau que nous voulons faire descendre la premiere, nous ne pouvons articuler d'autre raison physique que sa pesanteur, son inertie, son excès de matiere crasse & grossiere.

L'inertie , le repos , la tendance de l'eau au repos , au centre , ne peut être cause d'un effet physique , tel qu'est le mouvement du liège. J'ose le dire , en Physique le repos ne peut produire le mouvement , mais le mouvement peut produire le repos , c'est - à - dire peut se changer en repos dans les corps inertés , & qui y sont déterminés par leur nature propre , comme le sont tous les corps grossiers , plus ou moins , à mesure qu'ils sont plus ou moins grossiers.

Les corps grossiers peuvent avoir du mouvement , un mouvement même assez vif , assez fort. Mais il ne leur est pas naturel , ils le perdent bientôt , & tendent à le perdre à chaque instant. En tombant même la pierre acquiert un grand mouvement. Mais ce mouvement n'est qu'une tendance précipitée au repos. Ce sont les corps subtils , l'air , la matiere étherée ou subtile qui se précipitent naturellement vers la circonférence , & en quelque façon vers leur sphere de mouvement , qui les précipitent vers leur sphere de repos , sphere qui n'est qu'un centre fort borné , fort resserré , mais qui leur suffit pour se reposer.

Prenez garde dans tout corps qui tombe , il y a un corps qui monte , & dans tout corps qui monte il y a un corps qui tom-

be. Ainsi il n'y a qu'à opter en faveur de celui qui monte pour faire tomber, ou celui qui tombe pour faire monter l'autre, & il faut dans tout système que l'un des deux corps par son action soit cause de l'action ou de la réaction de l'autre. Il faut en un mot que la pesanteur cause la légèreté ou que la légèreté cause la pesanteur; il faut ou que le repos & l'inertie produise le mouvement & la mobilité, ou que celle-ci enfin produise celle-là.

Entre les deux il faut prendre ici, je crois, celui qui a le moins d'air de qualité occulte, qui a le plus l'air & est plus dans l'analogie des causes physiques. La pesanteur n'a point de cause apparente; la légèreté est évidemment l'effet propre & immédiat du mouvement, de la fluidité, de la mobilité. Il est donc naturel d'en faire la cause physique de la pesanteur. La pesanteur est un effet trop grossier pour être une cause, si ce n'est d'effets encore plus grossiers qu'elle.

Dès le commencement, dès 1724 j'avois dans mon traité de Physique fortement insinué la légèreté comme la cause propre de la pesanteur universelle des corps. On peut le voir dans la table même où je partage le regne de la Nature & de la Physique entre la pesanteur & la légè-

reté. Depuis ce tems-là j'ai toujours été surpris qu'on me demandât la cause de la pesanteur : je croyois l'avoir donnée. Il est pourtant vrai que je l'avois promise , c'est que réellement je ne l'avois point faisie avec cette précision avec laquelle je crois la donner ici.

Tout se réduit à dire que par le mouvement répandu dans toute la nature & dans l'intérieur même des corps les plus grossiers , ils ont tous une tendance qui les porte à se dissiper , à se desunir , parce qu'ils se font tous un obstacle mutuel au mouvement , duquel naît une tendance générale de tous & de toutes leurs parties & atômes vers la circonférence, vers le ciel, & vers la dernière circonférence de toutes choses ; effort plus vif dans les plus mobiles , dans les plus subtils , qui sont donc ceux qui repoussent les plus grossiers , & ceux qui ont le moins de cet effort général, les repoussent à contre-sens vers leurs divers centres.

C'est cet effort général à tous les corps , & particulier dans chacun , qui est ici la cause précise que j'assigne de la pesanteur & de la chute des corps. Cet effort au reste n'est point un simple *nifus* , comme celui de la lumière chez Descartes. Comme il résulte du mouvement actuel de toutes

choses , il occasionne en elles des secouffes continuelles , des vibrations , comme je l'ai dit souvent , & ce sont ces vibrations infiniment vives & répétées à chaque instant , qui sont les coups de marteau réitérés qui précipitent vers le centre avec accélération tout corps grossier qui s'en écarte , & qui les clouent en quelque sorte , en l'y attachant à chaque instant.

C'est le redoublement de ces especes de coups de marteau qui fait l'accélération , qu'on a tant de peine à expliquer dans tout autre système de gravité , dans celui de Descartes sur-tout. Du reste la perpendicularité centrale de la chute inexplicable chez Descartes , n'a presque pas besoin qu'on en fasse ici une mention expresse.

Un groupe de corps tels que ceux de la terre s'entreheurte sans cesse , & se repoussant en tout sens , se dirigent selon les loix de la Statique ordinaire du centre vers la circonférence générale de tous ces corps , & la légereté faisant son effet général du centre vers la circonférence , le contrefort naturel qui fait la pesanteur , doit être directement porté de la circonférence vers le centre.

La légereté n'est qu'un terme , non plus que la pesanteur jusqu'ici. Mais dès qu'on reconnoît la pesanteur inexplicable par  
aucun

aucun mouvement jusqu'ici imaginé, & que dans le simple mouvement qui regne incontestablement dans toute la nature, je découvre le principe physique de la légèreté, je crois avoir droit, sans hypothèse ni système nouveau, de la regarder comme la propre cause physique de la pesanteur.

Après cela par surabondance de droit, je crois pouvoir observer que c'est un sophisme de dire que de soi nul corps n'est ni léger ni pesant. Qu'on le dise de la pesanteur, il est évident que c'est une qualité secondaire & un effet physique dont il faut assigner la cause; au lieu que la légèreté est la première en date, & de soi en possession. Dès que la matière n'est pas pesante, elle est de soi légère; & le monde entier ne chargerait point Atlas, & il le porteroit fort gayement s'il n'étoit pas pesant.

Il est vrai que ce ne seroit là qu'une légèreté négative, une négation de pesanteur; mais c'est pour dire qu'au moins la légèreté a un degré de supériorité ou d'antériorité à la pesanteur, & un droit naturel d'en être la cause physique & naturelle. Il n'a fallu qu'un acte de la création pour donner à la légèreté sa force & son droit de dominer la pesanteur. Il a suffi de produire le mouvement; au lieu qu'il a fallu un second acte pour donner aux corps leur

B

*corporeité*, leur grossiereté, leur inertie & leur pesanteur, sans quoi le mouvement auroit rendu légère toute la matière.



## E P I T R E

*A l'Amitié en faveur de l'Amour, écrite à M. A. D. Rauchis, pour le prier de me servir auprès de mon amante, & de lui remettre la lettre que je lui adressois pour elle.*

**J**E viens au sein d'un ami véritable  
 De mon cœur allarmé répandre les soupirs ;  
 Je viens au cœur d'un confident aimable  
 Verser les cruels déplaisirs  
 Dont l'amour aujourd'hui m'accable.  
 Et dans qui, cher Rauchis, bannissant le détour ;  
 Pouvois-je jamais mieux placer ma confiance ?  
 A qui dûs-je adresser avec plus d'assurance,  
 Qu'à la vive amitié les troubles de l'amour ?

Posséder un cœur vrai, dont l'exacte droiture  
 Détestant les complots de la sombre imposture,  
 N'ait jamais sous les loix ni molli ni plié ;  
 Avoir un cœur sensible au cri de la nature,  
 Un cœur toujours ouvert à la douce pitié ;  
 Tel est ton cœur, ami, c'est lui que je couronne  
 C'est à lui que le mien déferé son encens.

Telle est ma règle aussi ; je n'estime personne  
Que par le cœur & par les sentimens.

O combien à ce prix , tendre esclave d'Alzire ,  
Dois-je prifer & chérir mon bonheur !

Combien dois-je éprouver de charme & de dou-  
ceur

Sous ses loix & sous son empire !

Tu connois son grand cœur , tu sçais qu'il ne  
respire

Que les vertus & la candeur.

Ami , remets-lui cette lettre ,

Elle y verra les traits d'un amour inquiet ;

Mais seroit-ce un crime de l'être ?

Les craintes en amour font toujours reconnoître

Le cas qu'on fait de son objet.

Hé , quel objet ! ô cieux ! quelle maîtresse !

Il n'appartient qu'à moi d'en sentir tout le prix ;

J'ai vû dans son esprit briller tant de finesse ,

Je trouvai dans son cœur tant de délicatesse ,

En elle j'apperçus tant d'appas réunis ,

Qu'assis auprès de cette enchanteresse ,

Et d'un attrait vainqueur tous mes sens attendris ;

J'ai cru souvent trouver un paradis

Aux pieds d'une aimable Déesse.

Après cela , quel censeur rigoureux ,

De mes soucis mortels empoisonant la source ,

Viendra de mes soupirs faire un crime à mes  
feux ,

B ij

28 MERCURE DE FRANCE.

Et ravir à l'amour son unique ressource ?

Ah ! si trop éloigné de l'objet de ses vœux ;

Mon cœur, mon tendre cœur soupire ;

Si de ses traits perçans le soupçon le déchire ,

Ce cœur dès là , ce cœur est amoureux ,

Il est trop décidé qu'il passionne Alzire.

Sans doute comme moi , cher Rauchis , tu le

sens ,

Tu juges , comme moi , d'un amour véritable ;

A ton œil éclairé , mes chagrins dévorans

En font un indice palpable.

Sers-moi donc , va trouver une amante adora-

ble ,

Et d'après mes soucis peins-lui mes sentimens ;

Qu'elle connoisse enfin l'ardeur qui me dévore :

Elle en doutoit jadis malgré tous mes sermens ;

Peut-être , ô ciel ! en doute-t-elle encore ;

Ah ! détruis dans son cœur ces soupçons outra-

geans.

Dis-lui cent fois , ne cesse de lui dire ;

Que fidele à l'amour autant qu'à l'amitié ;

J'ai sçu me partager par égale moitié

Entre les droits sacrés de l'un & l'autre empire.

Je dépose en tes mains mes plus chers intérêts ;

Puissai-je ressentir les effets de ton zèle !

Puisse le tendre amour ne devoir ses succès

Qu'au secours empessé de l'amitié fidele !

*Ondurzeau.*



## L E T T R E

*A M. Molinard, Docteur en Médecine,  
Aggrégé en l'Université d'Aix, sur la ma-  
ladie de la rage & la façon de la guérir ;  
le tout accompagné de réflexions critiques  
& d'observations récentes, &c.*

**M**onsieur, l'exactitude avec laquelle vous souhaitez que l'on procède dans les nouvelles découvertes, la sûreté que vous exigez encore plus dans les faits qu'on y décrit, furent peut-être la cause que vous ne donnâtes pas une entière approbation aux observations que je vous communiquai en 1748, sur quelques personnes mordues par un loup enragé, que je prétendois avoir préservées de la rage ; ou du moins suspendites-vous votre jugement, jusqu'à ce que ces guérisons, suffisamment attestées & à l'épreuve du tems, vous parussent de plus en plus décisives ?

Ce n'étoit pas sans raison que vous exigiez un plus grand nombre de faits pour autoriser la pratique dont je m'étois servi. Le mercure que j'employai uniquement pour combattre cette maladie, a ses partisans tout comme ses adversaires. Je

B iij

### 30 MERCURE DE FRANCE:

connois bien des Médecins qui indépendamment de quantités d'observations victorieuses qui en établissent la sûreté, hésiteroient encore à le mettre en usage. Vainement ce minéral nous fut-il annoncé en 1735 par le Journal des Sçavans, d'après M. Default, comme un bon préservatif contre la rage; vainement avons-nous vû depuis-lors nombre de célèbres praticiens s'en servir avec succès: on objecte avec assez de fondement que la plupart des observations qu'on a ramassées avec soin sur cette matière, sont encore trop douteuses, trop succintes, trop déchargées de circonstances nécessaires à leur sûreté, pour s'en appuyer en pratique. M. de Sauvage, Professeur à Montpellier, sur le jugement duquel on peut faire foi sans crainte d'erreur, ne regarde point ces observations si décisives en faveur du mercure, qu'il ne propose l'amputation des parties mordues (a) lorsqu'elle est possible, jusqu'à ce que de nouvelles expériences en ayent rendu l'application plus certaine.

Tous ceux qui sont mordus par un animal enragé ne meurent pas tous hydrophobes; on en a vû plusieurs être exempts

(a) Voyez la Dissertation sur la rage, vers la fin.

de la rage, les-uns pour avoir reçu leurs playes à travers les habits, où l'on sçait que la dent de l'animal peut coler aisément la bave venimeuse; d'autres pour avoir été mordus lorsque l'animal n'avoit qu'une rage commençante; ceux-ci parce que le virus a été introduit dans certains endroits trop éloignés des grands vaisseaux pour être entraîné par la circulation, & qu'il s'y est dissipé à la longue; ceux-là pour avoir mis en usage des secours dont l'expérience a prouvé quelquefois l'utilité. Il n'y a que les playes faites au visage qu'on a vues constamment suivies de la mort, & sans qu'aucun remède connu ait pû jusqu'ici la prévenir.

Ces réflexions sembloient vous induire à présumer que si le mercure avoit eu contre la rage le succès qu'on s'étoit proposé, peut-être n'en étoit-on redevable qu'aux circonstances énoncées ci-dessus où les personnes mordues avoient pû se trouver? Palmarius nous assuroit avoir composé de son tems une poudre spécifique contre la rage, pourvû qu'on n'eût point été mordu à la tête. Dans les observations rapportées par les modernes, parmi ceux qu'on a guéris avec le mercure, en voit-on beaucoup qui ayent reçu leurs playes sur cette partie? tous n'ont-ils pas été

B iiij

### 32 MERCURE DE FRANCE.

mordus aux extrêmités inférieures, & la plupart à travers leurs habits ( a ) ? peut-être en est-il ici de ce remede comme de la poudre de Palmarius ? Si le mercure en a sauvé quantité de ceux-là, peut-être n'a-t-il été appliqué que dans quelques-unes de ces circonstances heureuses où le virus s'introduit rarement dans le sang ? Du moins pouvons-nous le croire insuffisant, jusqu'à ce que les playes de la tête ayent cédé à ce nouveau préservatif. C'est ce que l'expérience ne nous a point encore fait voir, ainsi que cette poudre si vantée que j'ai trouvée fautive à mille égards.

On se déclare aisément pour toute nouveauté intéressante : celles qui regardent la conservation de notre espèce sont encore plus fécondes en partisans ; mais c'est aux sçavans à démêler le vrai d'avec le faux, c'est à eux à faire une exacte révision des faits, à les peser, à les réduire à leur juste valeur. Que n'a-t-on pas répandu dans toute l'Europe de curieux & d'intéressant sur l'électricité médicale ? ne s'est-on pas flaté de trouver dans cette expérience physique un remede assuré contre les maladies

( b ) Voyez M. Default, tome premier, sur la rage. Le Dictionnaire de Médecine, tom. 4. voy. Rage. M. Lazerme, de *Morbis capitis*, cap. de *hydroph.* &c.

les plus opiniâtres ? combien de guérisons merveilleuses , de faits qui semblent tenir du prodige n'a-t-on pas annoncés avec empressement à ceux qui s'intéressent aux progrès des arts ? Qu'on lise ce qu'en ont écrit MM. Veraty, Pivaty, & quantité d'auteurs célèbres en Italie , qui se sont déclarés les inventeurs de cette nouvelle méthode curative. Le prestige auroit duré plus long-tems, si des sçavans, par des expériences mieux concertées, n'avoient dépouillé ces faits exagérés de leur merveilleux ; l'enthousiasme & la prévention ont fait place au vrai. L'électricité médicale peut-elle passe-t-elle encore pour un problème ? en seroit-il de même du mercure contre la rage ? La comparaison ne me paroît pas soutenable, car tout comme il y a beaucoup à espérer des tentatives que l'on fait en divers endroits du Royaume sur l'électricité médicale, ainsi que les guérisons rapportées d'après M M. Jallabert & Sauvage, & d'autres plus récentes encore, semblent le promettre : on doit se persuader que de nouvelles observations décideront enfin de la sûreté du mercure contre la rage, d'autant mieux que son application a presque toujours eu d'heureux succès, tandis que l'électricité médicale ne peut s'étayer encore que d'un très-petit nombre de guérisons.

B v

Il nous faudra bien du tems pour parvenir au but que nous cherchons. Nous voici cependant sur les voyes ; il n'y qu'à perfectionner cette heureuse tentative , corriger ce qu'elle a de défectueux , & lui donner par l'expérience la certitude dont elle a besoin. Personne n'a été plus en état que moi de constater ce qu'il y a d'assuré ou de douteux sur ce chef. Le hazard m'a offert tant de gens mordus par des chiens & des loups enragés ; j'ai employé tant de fois le mercure & avec un succès si constant ; j'ai vû mourir un si grand nombre d'hydrophobes , & dont j'ai ouvert les cadavres , que je croirois le cas décidé si ce qui m'arriva il y a deux ans ne suspendoit encore mon jugement. Permettez-moi de vous rappeler tous ces faits , je parcourrai les observations les plus récentes que nous ayons sur ce sujet , pour m'en appuyer autant que je les croirai assurées , rejetant avec raison celles qui me paroîtront douteuses ; je joindrai les miennes qui ne sont pas en petit nombre , à celles-là , & peut-être que de tout cet assemblage & des réflexions qu'il fera naître , en déduirai-je une route plus sûre que celle que nous avons suivie jusqu'ici dans le traitement de cette maladie ; ou du moins exciterai-je ceux qui liront ces remarques , à

faire , si jamais ils en ont l'occasion , des plus grands efforts que moi pour y parvenir.

Le premier qui en France eut l'heureuse idée d'employer le mercure contre la rage , fut le célèbre M. Astruc ; la plupart des remedes que nous vantoient les anciens lui parurent si peu assurés, qu'il conjectura, avec assez de vraisemblance , que les salivans auroient un meilleur effet dans une affection ( a ) où le virus qui la cause , attaque principalement la mucosité des glandes du gosier , sur lesquelles on sçait que le mercure a tant d'empire. Cette conjecture a eu tout le succès qu'on peut desirer , & vous verrez que pour sauver ceux qui ont été mordus à la tête , un flux de bouche léger & modéré est souvent nécessaire.

M. Default , Médecin de Bordeaux , sur une idée bien différente de celle du Professeur de Montpellier , se servit du mercure en 1734. Il en dût la méthode à une théorie peu conforme au vrai ; suivons-le :

( a ) Voyez sa thèse de l'hydrophobie , soutenue à Montpellier en 1718. *Quin imo si in re gravi conjecturis locus sit salivantia proficua judicamus ? &c.* Quelques autres Médecins , comme Julius Palmarius , Revelli , Boiüillet , conseillent pareillement les préparations du mercure contre la rage , mais on ne voit pas qu'ils les aient mises en usage.

B. vj.

pourtant dans ses observations. Quatre hommes, nous dit-il, dans la première, sont mordus aux parties inférieures du corps par le même loup, tous quatre vont à la mer, & reviennent assurés de leur guérison. Quelques jours après, Dumenieu, l'un des quatre, ayant été mordu au bras & à la main, ressent une douleur sourde aux cicatrices de ses playes, elles se relevent en broderie; dans peu la rage se développe, il meurt aussi bien que Crie, qui avoit été mordu à la cuisse. Coufiot & Jean Guiraud, qu'un pareil accident jette dans la consternation, ont recours à M. Default; déjà une douleur sourde se faisoit sentir sous les cicatrices de leurs playes; soudain M. Default fait appliquer l'onguent mercuriel au poids d'une dragme & demie, qu'on réitere pendant plusieurs jours, tant sur la main que sur les parties voisines des playes. A la troisième friction la douleur se tait, le courage & l'espérance renaissent, les cicatrices déjà relevées s'applanissent, les malades sont exempts du malheur arrivé à leurs compagnons.

C'est là l'unique observation sur laquelle on peut asséoir quelque fondement, d'autant mieux que les playes avoient été faites sur la main, partie découverte & tou-

jours dangereuse par les suites. Quant aux autres que M. Default nous détaille encore , elles paroissent trop douteuses pour s'en appuyer , aussi n'insiste-t-il que sur la premiere comme la plus concluante. Il nous parle dans la seconde , d'une Dame qui fut mordue aux environs de Bordeaux , ainsi que son fils & son bouvier , par un chien égaré dans la campagne , & qui avoit toutes les apparences de la rage. Il nous décrit l'étrange consternation où fut cette Dame long-tems après son accident , se croyant déjà hydrophobe , demandant de l'eau à tous momens pour l'éprouver , malgré le bain de la mer qu'elle fut prendre dans la saison la plus rigoureuse de l'année , & l'omelette à l'huitre calcinée qu'elle mangea ; il nous détaille encore plus au long la maniere avec laquelle il obvia à son état , en lui faisant prendre les remedes décrits ci-dessus ; & par une négligence impardonnable il nous tait la suite qu'eurent les playes du bouvier & du fils de la Dame , reçues à la même heure & sur des parties non moins dangereuses. Sans doute il ne fit rien à ces deux personnes , qui selon son exposé ne moururent pas de la rage , puisqu'il n'auroit pas manqué d'en faire mention. On peut aisément conclure de là que le chien n'é-

toit pas enragé, & que les symptômes qu'il remarqua dans cette Dame dépendoient plutôt du caractère de son esprit timide & craintif que de la qualité de sa playe; ou du moins l'auteur n'a-t-il pas manqué, en oubliant de nous instruire d'un événement qui auroit si bien servi à constater le vrai de son observation? ce que j'ai de la peine à croire dans un cas aussi important que celui-là, & sur tout lorsqu'on veut étayer un remède nouveau par des faits constans & indubitables.

On peut encore moins faire foi sur la dernière observation; c'est un chat vraisemblablement enragé qui mordit son maître à la jambe, & que M. Default difféqua avec une scrupuleuse attention, pour chercher dans son cerveau ces prétendus vers qu'il croit être la cause prochaine de la rage, & où il n'en vit pas la moindre apparence. La vraisemblance ne suffit pas pour autoriser une nouvelle pratique, il faut du réel.

M. James, célèbre Médecin de Londres, a mis en usage dans son pays le turbith minéral, qui n'est autre chose, comme vous sçavez, que le mercure dissous dans l'huile de vitriol, & distillé à siccité. On lit diverses observations dans le Dictionnaire de Médecine, dans les Tran-

factions philosophiques d'Angleterre, que le turbith minéral donné à haute dose, a sauvé de la rage plusieurs personnes qui avoient été mordues par des chiens enragés ; mais comme la plupart de ces observations ne sont pas suffisamment détaillées, que les playes qu'on y décrit ne paroissent point avoir été reçues au visage, mais plutôt sur des parties vêtues ; qu'on n'y fait pas mention dans quelques-unes des suites qui décideroient que les chiens étoient enragés, comme de cette jeune fille à qui un chien Irlandois de race de loup, égratigna le visage, & lui mit la tête dans sa gueule ; de ce jeune homme qui devint mélancolique, fut abbatu, eut des tremblemens, des insomnies, six jours après avoir été mordu, que l'auteur nous assure avoir été préservés de la rage par le turbith minéral, quoiqu'il nous taise le sort qu'eurent les chiens qui les avoient mordus. Toutes ces raisons font présumer qu'on ne doit pas tant s'appuyer sur ce remède, dont les effets sont quelquefois si violens qu'on est obligé de l'abandonner pour avoir recours à la pommade mercurielle, ainsi que fit M. James dans plusieurs occasions. D'ailleurs l'on sçait que la rage des chiens est moins dangereuse que celle des loups ; leur<sup>e</sup> venin moins

40 MERCURE DE FRANCE.  
prompt , moins terrible , a cédé aisément  
au turbith minéral ; peut-être n'en auroit-  
il pas été de même si toutes les personnes  
eussent été mordues par des loups enragés ,  
ainsi que nous avons lieu de l'éprouver.  
Les loups manquant en Angleterre , l'expé-  
rience n'est pas facile à faire.

M. Bertrand , Médecin de Marseille ,  
sur le rapport de M M. Bouillet & Sauva-  
ge , traita en 1743 trois hommes qui  
avoient été mordus à la main par un loup  
enragé , ainsi que deux femmes qui le fu-  
rent au bras & à l'épaule. Il employa les  
frictions mercurielles sur les playes , qu'il  
eut soin de tenir long-tems ouvertes , le  
turbith minéral & la poudre de Palmarius ,  
moyennant quoi tous furent guéris. Il  
semble qu'on doive d'autant plus compter  
sur ces observations , qu'un cheval mordu  
par le même loup , mourut enragé pen-  
dant le cours de ces remedes , & que la  
plupart des playes avoient été reçues sur  
des parties découvertes.

Enfin M. Lazerme & quelques autres  
habiles praticiens ont employé le mercure  
aussi heureusement que ces premiers , mais  
toujours sur des parties mordues à travers  
les habits. Je n'en sçache aucun jusqu'ici  
qui l'ait mis en usage sur les playes de la  
tête. Le cas est alors bien différent , & les

effets du virus hydrophobique sont quelquefois si prompts , sur tout lorsqu'on a eu le malheur d'avalier de la bave de l'animal enragé , qu'on n'a pas le tems d'y remedier. Quelquefois le virus a pénétré par tant d'endroits dans le sang , les playes sont si cruelles , si profondes & en si grande quantité , qu'on appréhende avec raison de ne pouvoir en prévenir assez tôt les tristes suites. Voyons si nos observations répandront un nouveau jour sur ces doutes , & si la théorie & la curation de cette maladie en deviendront plus certaines ; c'est ce que j'aurai l'honneur de vous communiquer le mois suivant , ne pouvant dans un ouvrage périodique comme le Mercure , qui a souvent des choses non moins importantes à annoncer au Public , vous tout dire à la fois.

Je suis , Monsieur , &c.

D A R L U C ,  
Docteur en Médecine.

A Caillan , ce 30 Avril 1754.





## E P I T R E

*A un ami.*

**V**ous voulez qu'en rimant je vous écrive ;  
hoho !

Suis-je donc le Greffier de Messire Apollo ?  
Non. Mais comme j'ai bû jadis à sa fontaine ;  
Je vais vous enfiler des vers à la douzaine ;  
Tels Lucile en dictoit \* *stans pede in uno*.  
Autant faut-il , ami , qu'en vers je vous apprenne  
La résolution que j'ai prise *in petto* ,  
Et qui de jour en jour devient fixe & certaine.

Deformais je prendrai l'essor *poc' a poco* :  
La liberté sera ma souveraine :

Pour la trouver j'irois jusqu'à Congo ;  
Et chez moi la gaité , sa cousine germaine ,  
Tiendra lieu de café , de thé , de cacao ;

Mieux qu'aucun simple , aucune graine ;  
Elle chasse la bile , & rend la tête saine ,  
C'est un remede à tout bobo.

Le reste ne me sent qu'onguent miton-mitaine ,  
Et drogue , qui pis-est sujette , à *qui pro quo* ,  
Qui brusquement , ou *pian piano*  
Droit au grand *requiem* vous mène.

\* *Horace. Satyr. 4. liv. 1.*

Quand on peut se donner *campo* ,  
 Folâtrer , & rire à gogo ,  
 Pourquoi fouler d'un lit le duvet & la laine ,  
 Exprès pour dorloter une sombre migraine ?  
 Pourquoi dans un fauteuil assis en domino ,  
 De quelque Docteur \* Sangrado ,  
 Suivre de point en point l'ordonnance inhumaine ;  
 Donner son sang à jatte pleine ,  
 Et boire de l'eau chaude à tirelarigo ?

Ami , depuis une quinzaine  
 Je suis devenu libre. *Ergo*  
 Je ne veux plus , après la sainte quarantaine ,  
*Sicut nicticorax in domicilio* ,  
 Pâlir. , comme j'ai fait , sur un *in-folio* :  
 Moins encore , attendant qu'une pratique viennoise  
 Me morfondre *in telonio* ;  
 J'aime mieux profiter de la saison prochaine ,  
 Pour me donner de l'air un tantino.  
 Alors prenant la canne , & quittant la mitaine ;  
 J'irai sur nos côteaux , j'erreraï dans la plaine ,  
 Accompagné d'Horace , de Maro ,  
 Et de Terence , & de Naso.  
 Mais à cette escorte Romaine ,  
 Mes amis de *Capitulo* ,  
 Seront préférés *de plano*.  
 Je les visiterai , chacun dans son domaine ;  
 Et là s'agira moins d'obits , *de finito* ,

\* Médecin du Roman de Gil-Blas,

#### 44 MERCURE DE FRANCE.

Que des chansons de Melpomene.  
J'oublierai Galien , Hyppocrate , Avicene ,  
C'est un trop ennuyeux trio ;  
Eux , & leur race hétérogene ,  
Je les saluerai net d'un *abrenuntio*.

Si quelquefois aux champs je reste une semaine,  
Personne ne pourra s'en plaindre *in populo*.  
Aucun bibus à poursuivre *in foro* ,  
Nul chat à fesser *in clero*  
N'empêchera que je ne me promene.

Quelque grave *Virtuoso*  
Qui de moi voudroit faire un Capucin d'ébene ,  
Viendra me proposer l'exemple d'un Bruno ,  
D'un Hilarion , d'un Arsene ;  
Fût-il plus éloquent que défunt Cicero ,  
Son éloquence sera vaine ,  
Et j'en dirai du mirliro.

Ne craignez pourtant point que ma Muse en-  
treprenne  
De décrier personne , & comme un Alecô ,  
Troubler de chaque état l'aimable concerto :  
Elle est trop bonne citoyenne.  
Sans emprunter la dent du bourru Diogene ,  
La langue de Pasquin , ni de Marforio ,  
Qui loin de plaire aux gens , souvent les aliene ,  
Au badinage on me verra *presto* ;  
De tems en tems *ab abrupta* ,

Je laisserai saillir ma veine,  
Et mes vers au hazard courir la prétentaine.

Que je sois un balourd au premier numéro ;  
Qu'au mois où nous avons le soleil *in Cancro* ,  
Je pisse du Verglas pour glacer Hippocrene ;  
Si pendant les beaux jours , en soupant *sub dio* ,  
Le verre en main , je n'enseigne à l'écho  
Trente couplets sur l'air de la faridondaine ,  
Qu'en votre honneur , ami , le jus du vieux Si-  
lene  
Me fera rimer tout de go.

C'est , direz-vous , un vertigo.  
C'est ce qu'il vous plaira , pourvû que bien m'en  
prenne ,  
Et qu'en riant j'attrappe un tranquille dodo ,  
Plus rare jusqu'ici pour moi qu'un phénomène :  
Qu'on me raille à *fronse* , qu'on me blâme à *tergo* ,  
J'en tiendrai compte autant que d'un zéro ,  
Et reviendrai toujours à mon antienne.

Nonobstant clameur de haro ,  
Voire argumens en baroco  
Qu'on me poussera par centaine ;  
Pour jamais je renonce au triste *incognito* ;  
Qui me rendoit , par la morguienne ;  
Aussi méditabond qu'étoit Sacrobosco ;  
Et je prétends , ribon-ribene ,  
M'entretenir en joye , & fuir l'ennui , la peine

C'est vous dire tout *in globo*.

Mais aussi, c'est assez rimer en ene, en o.

J'en suis, ma foi, tout hors d'haleine:

Bon soir. Pégase ira plus rapide qu'un rhénne,

Vous porter pour première étrenne,

Ce poétique Farrago,

Auquel j'attends réponse à la Quasimodo.

*Par \*\*\* de la Société Littéraire.*

*A Orléans, le 2 Avril 1754.*



## P L A N

*Des différentes matières qu'on doit enseigner  
dans une Ecole de Mathématique Militaire.*

**U**Ne école de Mathématique instituée pour un Régiment ou pour de jeunes Officiers, doit avoir pour objet de les instruire par règles & par principes des parties de cette science nécessaires à l'Art militaire.

Elle doit donc différer à bien des égards d'une école destinée à former de simples Géomètres & des Physiciens. Dans celle-ci le Professeur doit travailler à mettre ses élèves en état de s'élever aux spéculations les plus sublimes de la haute Géométrie. Dans celle-là il faut qu'il se borne aux

objets qui ont un rapport immédiat à la science militaire ; qu'il s'applique à les rendre d'un accès facile aux jeunes Officiers , & à faire enforte qu'ils puissent remplir dans le besoin avec intelligence & distinction les fonctions d'Ingénieur & d'Artilleur.

C'est dans cet esprit que l'on a rédigé le plan que l'on va exposer. Les différentes matieres qu'on y propose d'enseigner , renferment assez exactement les véritables élémens de l'Art de la guerre. On croit qu'il est important de les fixer , parce qu'un Professeur , dont le goût se porteroit vers des objets plus brillans , mais moins utiles aux Militaires , pourroit s'y livrer & négliger les connoissances dont ils ont le plus de besoin. Cet inconvénient , auquel on ne fait peut-être pas assez d'attention , est pourtant très-considérable ; mais il n'aura pas lieu , en réglant l'ordre & la matiere des leçons relativement au but ou à l'objet de l'établissement de l'école.

Un plan de cette espee , qui outre le détail des matieres que le Professeur doit enseigner , contiendrait encore l'énumération des livres les plus propres à mettre entre les mains des Militaires , pour leur faire acquérir les connoissances dont ils ont besoin sur chacune de

#### 48 MERCURE DE FRANCE.

ces matieres , pourroit être d'une grande utilité. Les jeunes Gentilshommes répandus dans les provinces , dans les Régimens & dans les lieux où il n'y a point d'école de Mathématique , pourroient même , en étudiant successivement & avec ordre les différens ouvrages indiqués dans ce plan , se former eux-mêmes dans la science de la guerre & dans les parties des Mathématiques dont elle exige la connoissance.

On est fort éloigné de croire que le plan qu'on propose , réponde entièrement à ces vûes. Il a été dressé pour le Régiment de F \*\*. auquel M. de N \*\*. vient de procurer un Maître de Mathématique.

Ce Colonel , pour rendre cet établissement vraiment utile au service du Roi , a désiré qu'il servît particulièrement à donner aux Officiers la science de leur état , & qu'on ne s'y occupât pas uniquement des parties des Mathématiques qu'on enseigne dans toutes les écoles , ou qu'on peut apprendre avec tous les Maîtres. C'est l'objet qu'on a tâché de remplir dans ce plan : on le donne comme un essai qu'on pourra perfectionner dans la suite , si l'on trouve qu'il puisse mériter quelque attention.

On le soumet aux observations & aux réflexions

réflexions des personnes instruites de la Géométrie & de l'art militaire qui voudront bien l'examiner. On l'a divisé en dix articles, qu'on peut regarder comme autant de classes particulières.

## ARTICLE PREMIER.

Comme l'Arithmétique sert d'introduction à la Géométrie & aux autres parties des Mathématiques, & qu'elle est également utile dans la vie civile & militaire, on en donnera les premiers élémens, c'est-à-dire les quatre premières règles. On y ajoutera les principales applications qui peuvent servir à en rendre l'usage familier. On traitera aussi de la *régle de trois* ou de proportion.

On aura soin de faire entrer les commençans dans l'esprit de ces diverses opérations, & de les leur faire démontrer, pour qu'ils contractent l'habitude de ne rien faire par routine ou sans en sçavoir la raison,

### I I.

Après l'explication des premières règles de l'Arithmétique, on traitera de la Géométrie. Et comme un traité trop étendu pourroit lasser aisément l'attention de jeu-

C

nes Officiers , peu accoutumés aux travaux qui demandent quelque contention d'esprit , on se bornera d'abord aux choses les plus faciles & les plus propres à les familiariser avec ce nouveau genre d'étude , & à les mettre en état de passer à la fortification. L'abrégé de la *Géométrie de l'Officier* ou l'équivalent peut suffire pour remplir cet objet.

## I I I.

On commencera la fortification par l'explication de ses règles & de ses principes. On ne parlera d'abord que de la régulière : l'on donnera tout ce qui appartient à l'enceinte des places de guerre , & la construction de leurs différens *dehors*.

On aura soin de joindre aux plans des ouvrages de la fortification les coupes ou profils pris de différens sens , pour ne rien omettre de tout ce qui peut contribuer à en donner des idées précises & exactes.

L'explication suivie de la troisième édition du livre intitulé *Elémens de fortification* , &c. , depuis le commencement jusqu'au chapitre ou à l'article des systèmes de fortification exclusivement , peut remplir l'objet qu'on propose ici.

## I V.

A la suite de cette premiere partie de la fortification , on donnera quelque teinture du lavis des plans. Cette occupation utile à plusieurs égards , peut rendre l'étude de la fortification plus agréable & plus intéressante ; mais on aura soin de faire observer aux jeunes Officiers que ce n'est point par des plans bien lavés que les personnes instruites jugent du mérite & de l'habileté de ceux qui les présentent , mais par des explications nettes & précises sur la forme , l'emplacement , la construction , les usages & propriétés des différens ouvrages marqués sur ces plans. C'est pourquoi on les excitera à s'occuper plus sérieusement de la théorie de la fortification que du lavis des plans , qu'on peut regarder comme une espece de délassément des autres études qui demandent plus d'attention.

## V.

Après les préliminaires de Géométrie & de fortification , on reviendra à cette premiere science , que l'on fera en état alors de traiter avec plus d'étendue. On donnera d'abord tout l'essentiel des élémens , & ensuite la Géométrie - pratique dans un

C ij

## 52 MERCURE DE FRANCE.

grand détail. On ne négligera rien pour mettre les commençans en état d'exécuter toutes les différentes opérations qui se font sur le terrain , soit pour le tracé des figures , soit pour lever des plans , des cartes , &c.

La Géométrie élémentaire & pratique de M. Sauveur , que l'on vient d'imprimer , peut servir à remplir ces différens objets. Les élémens de cet Auteur , quoique très-courts , contiennent néanmoins toutes les principales propositions qui servent de base aux différentes parties des Mathématiques. Il a sçu réunir ensemble le mérite de la clarté , de la facilité & de la briéveté. A l'égard de sa Géométrie-pratique , on y trouve tous les détails nécessaires pour travailler sur le papier & sur le terrain. Par ces différentes raisons , on croit cet ouvrage très-propre à une école de l'espece dont il s'agit. Lorsqu'il sera bien entendu , on passera aux Mécaniques & à l'Hydraulique.

### V I.

On ne propose pas de donner des traités bien étendus de ces deux matieres ; il suffira pour la premiere , de se borner à l'explication & aux usages des machines simples & des composées qui peuvent s'entendre aisément.

ment. A l'égard de l'Hydraulique, on donnera les principes pour comprendre les effets des machines ordinaires mises en mouvement par l'action des liquides & des fluides ; tels sont les moulins à eau, à vent, les pompes, &c. On enseignera aussi à mesurer la dépense des eaux jaillissantes, la quantité que peuvent donner les courans, les rivieres, à évaluer la force de leur action contre les obstacles qu'on peut leur opposer, &c.

Il sera aussi très-convenable de donner la théorie du mouvement des corps pesans, pour expliquer celle du jet des bombes, qu'un Officier ne doit guères ignorer. *L'abregé de Méchanique de M. Trabaud* a presque toute l'étendue nécessaire pour remplir ces différens objets. Il s'agira seulement d'en appliquer les principes à la résolution des problèmes les plus propres à en faire voir l'utilité & à en faciliter l'usage & l'intelligence. La premiere partie du nouvel ouvrage du même Auteur intitulé *le mouvement des corps terrestres considéré dans les machines, &c.*, peut servir de supplément à cet égard à son abrégé de méchanique.

Si quelqu'un doutoit de l'utilité de ces connoissances pour un Officier, on lui répondroit qu'à la vérité elles sont moins

## 54 MERCURE DE FRANCE.

indispensables que la Géométrie & les fortifications ; mais que cependant il peut se trouver , & qu'il se trouve en effet plusieurs circonstances à la guerre où l'on en éprouve la nécessité. Il s'agira , par exemple , de mouvoir des fardeaux très-pesans , de mettre du canon en batterie , de le relever lorsqu'il est tombé , ou que son affut est brisé , de le transporter dans des lieux élevés par des passages difficiles , où les mulets & les chevaux ne peuvent être d'aucun usage , &c.

Pour l'Hydraulique elle peut servir à pratiquer des inondations aux environs d'une place , d'un camp ou d'un retranchement pour les rendre moins accessibles ; à saigner des rivières , des ruisseaux , à détourner leurs cours , à donner aux ouvrages qu'on oppose à leur action les dimensions nécessaires pour qu'ils puissent résister à leur impression , & enfin à beaucoup d'autres choses que l'usage de la guerre peut faire rencontrer souvent.

## V I I.

Les parties des Mathématiques qu'on propose de traiter dans les articles précédens , peuvent être regardées comme les seules nécessaires dans une école composée d'Officiers. Lorsqu'elles seront bien

entendues, il ne s'agira plus que d'en faire l'application aux différentes branches de l'Art militaire auxquelles elles servent de fondement.

La fortification irréguliere ayant été omise d'abord à cause de sa difficulté, on y reviendra après les mécaniques & l'hydraulique.

On expliquera auparavant les différens systêmes de fortification proposés par les Ingénieurs les plus célèbres. On en examinera les avantages & les défauts, & l'on fera entrer les commençans dans les vûes des inventeurs de ces systêmes. On tâchera par là de les acoutumer à raisonner par principes sur la fortification : c'est presque le seul avantage qu'on puisse tirer de l'étude de ces différentes constructions.

Pour la fortification irréguliere, on la traitera avec toute l'étendue qu'elle mérite par son importance ; on expliquera fort en détail ses regles générales & particulieres ; & pour les rendre plus sensibles, on les appliquera à diverses enceintes auxquelles on supposera les différentes irrégularités qui peuvent se rencontrer le plus ordinairement. On examinera les fortifications de nos meilleures places, pour faire voir la maniere dont ces regles s'y trouvent observées, & pour faire juger de la

Position des dehors dans les terrains irréguliers.

On ne peut gueres indiquer de Livres où l'on trouve tous ces objets traités ou discutés comme il conviendrait qu'ils le fussent. Mais l'on pourra s'en former des idées assez exactes , en joignant si l'on veut aux *Elémens de fortification* dont on a déjà parlé, la *Fortification d'Ozanam*, le premier & le second volume des *Travaux de Mars*, par *Alain Manesson Mallet*; l'*Architecture militaire moderne*, par *Sebastien-Fernandès de Medrano*; ce que dit *M. Rozard* de la fortification irrégulière dans son *Traité de la nouvelle fortification françoise*; l'*Architecture militaire*, par le *Chevalier de Saint Julien*; le *Parfait Ingénieur François*, &c.

On traitera aussi de la fortification des camps, de la construction des lignes & des retranchemens, de celle des redoutes, forts, &c. qu'on fait souvent en campagne.

On fera tracer tous ces différens ouvrages sur le terrain, & l'on donnera la manière d'en déterminer la grandeur relativement aux usages auxquels ils peuvent être destinés, & au nombre de troupes qu'ils doivent contenir.

## VIII.

Comme la science de l'artillerie est une des plus essentielles à l'art militaire, & qu'elle influe également dans la guerre des sièges & dans celle de campagne, on donnera un précis de ce qu'elle a de plus intéressant pour tous les Officiers.

Les *Mémoires d'artillerie* de M. de Saint-Remi, sont l'ouvrage le plus complet & le plus étendu sur cette matière; mais comme ils sont remplis de beaucoup de détails peu importants & peu nécessaires à la plupart des Officiers, on se contentera de donner un extrait de ce qu'ils contiennent de plus généralement utile; ou bien l'on se servira du premier volume des *Elémens de la guerre des sièges*, qui traite des armes en usage dans les armées depuis l'invention de la poudre à canon.

## IX.

Après l'artillerie on donnera tout ce qui concerne le détail de l'attaque & de la défense des places. On pourra se servir pour cet effet du 2<sup>e</sup> & du 3<sup>e</sup> volume des *Elémens de la guerre des sièges* que nous venons de citer; du traité de M. le Maréchal de Vauban, sur la même matière, & de l'*Ingénieur de campagne*, par M. de Clairas.

## 58 MERCURE DE FRANCE.

On trouve dans ce dernier ouvrage beaucoup de regles , d'observations & d'exemples sur l'attaque & la défense des petits lieux , comme Bourgs , Villages , Châteaux , &c. qui peuvent être d'un grand usage à tous les Officiers à qui l'attaque ou la défense de ces sortes de postes est ordinairement confiée.

### X.

On traitera aussi de la Castrametation ; on donnera les regles générales qui doivent toujours s'observer dans l'arrangement ou la disposition des camps. On pourra se servir pour cet effet de *l'Essai sur la Castrametation* , imprimé chez Jombert en 1748. On terminera ce cours d'étude par un abrégé de tactique & un précis des ordonnances ou réglemens militaires.

On ne peut indiquer d'autre Livre pour servir de base aux leçons de tactique que *l'Art de la guerre* , par M. le Maréchal de *Puysegur*. Il est vraisemblable que cette matière ne sera pas traitée d'abord d'une manière aussi parfaite qu'on pourroit le désirer, mais il est très-important de l'essayer ; car en faisant des efforts pour la rendre intéressante , on pourra disposer insensiblement les esprits à ce genre d'étude , & parvenir à en donner le goût.

Lorsqu'il se trouvera plusieurs Régimens dans un même lieu, les Officiers de ces Régimens seront invités d'assister aux leçons de tactique, & ils pourront y communiquer leurs réflexions ou leurs observations sur l'exécution des différentes évolutions & manœuvres enseignées dans l'ouvrage de l'illustre auteur que nous venons de citer. C'est un moyen très-propre à exciter l'émulation des jeunes Officiers, à les engager à réfléchir sur les opérations militaires, & à en étudier les regles & les principes; & ce sont ces différens avantages qui doivent résulter d'une école établie pour les former dans la science de la guerre.

On pourra dans le cours des leçons de tactique faire usage du *Commentaire sur Polybe*, par M. le Chevalier de Folard; mais on choisira les endroits où cet auteur donne des préceptes sur les différentes actions des armées, & l'on ne le suivra point dans les digressions & les paragraphes moins importans qui se trouvent dans son ouvrage, dont l'examen ou la discussion demanderoit trop de tems. Le Professeur aura soin d'indiquer à ceux qui voudront s'occuper de cette matiere, les autres Livres dont la lecture peut leur être la plus utile; tels sont les *Mémoires de*

## 60 MERCURE DE FRANCE.

*Montecuculli*, de M. de Feuquieres ; le *Parfait Capitaine*, par M. le Duc de Rohan ; les *Réflexions militaires*, par M. le Marquis de Santa-Cruz ; l'*Art de la guerre*, par Vautier, M. de Quincy ; l'*Exercice de l'Infanterie*, par M. Botté, &c.

A l'égard des Réglemens militaires, on se servira pour les expliquer de l'abrégé contenu dans la troisième édition du Livre intitulé *Elémens de l'art militaire*, par M. d'Hericourt : on aura soin d'y ajouter les ordonnances & les instructions postérieures à cette édition. Cette matiere est extrêmement importante à tous les Officiers, tant pour connoître les droits attribués à leurs différens grades, que pour la régularité du service & l'observation de la police militaire.



## R E M E R C I M E N T

A M. Mertrud, Démonstrateur en Anatomie au Jardin du Roi.

**V**ous qui de l'humaine structure  
Connoissez les divers ressorts,  
Cher Mertrud, à qui la nature  
Développe tous ses trésors,  
Quel prix, quelle reconnoissance

M'acquitteront de ce que je vous dois :

Conduites par l'expérience ,

Vos mains ont sçu détruire en moi

Ce principe fatal , cette triste semence

De mort , de douleur & d'effroi

Qui menaçoit mon existence.

Une langueur mortelle empoisonnoit mes jours ;

Les noires Deités de l'empire des ombres

Déjà m'avoient ouvert , sur les rivages sombres ,

La tombe qui devoit m'enfermer pour toujours.

Vos soins , par d'utiles secours ,

Ont détourné la faux de la mort ennemie ,

Et votre art me redonne une nouvelle vie ,

Dont la Parque long-tems respectera le cours,

Rempli du Dieu qui vous éclaire ,

Formé par vos leçons , & sûr de ses progrès ;

Votre digne neveu court la même carrière ,

Et se rendra fameux par les mêmes succès.

Puissent vos longues destinées

Egaler vos talens , nos besoins & mes vœux !

Qui sçait à l'exemple des Dieux ,

Prolonger à son gré le fil de nos années ,

Devroit encor être immortel comme eux ;





## L'AMOUR ET LA FOLIE,

*Poëme Anglois , en quatre chants ; Extrait  
tiré du Journal Britanique de M. Maty.*

**L**E sénat des Dieux se tient sur l'Olympe. Jupiter y rassembla un jour la cour céleste , pour faire le procès à l'Amour. Diane avoit formé une ligue contre ce dangereux enfant ; & Mercure l'avoit arrêté par l'ordre de Jupiter. Emprisonné malgré ses larmes , il fut conduit dans l'assemblée des Dieux pour répondre aux accusations de son ennemie , & recevoir les arrêts de Thémis.

Il parut ce cruel ennemi. Quel ennemi , grands Dieux ! quels charmes dans ses traits ! quelle douceur dans ses regards ! quelle éloquence dans ses pleurs ! La moitié des juges se sentit émue , & Venus ayant prié le maître des Dieux de faire asseoir son fils , affoibli , dit-elle , par sa prison & par ses veilles , Jupiter se hâta de consentir à sa demande.

C'étoit à Diane à commencer l'accusation. » Jamais , dit-elle aux Juges , une  
» cause plus importante ne fut portée à  
» votre tribunal. Vous voyez un criminel

» qui trouble votre bonheur dans le ciel ,  
 » & qui détruit votre pouvoir sur la terre.  
 » Il se joue des Dieux & des hommes ;  
 » viole toutes les loix , & ramene l'ancien  
 » cahos.

» Lui le premier, sous prétexte d'augmen-  
 » ter notre félicité , détruisit notre repos.  
 » Il remplit les ames divines de flammes  
 » impures , & rendit les Dieux méprisa-  
 » bles aux mortels. Les chansons de leurs  
 » Poètes leur ont appris les infidélités de  
 » Jupiter & les fureurs de Junon. Ils sça-  
 » vent que le petit Dieu foule aux pieds  
 » l'arc d'Apollon , le trident de Neptune ,  
 » le thyrsé de Bacchus , le caducée de  
 » Mercure. Il a subjugué le Dieu de la  
 » guerre , & celui des enfers confesse que  
 » ses flammes ne font rien au prix de celles  
 » de l'Amour.

» Plus dangereux encore sur la terre ,  
 » il lance ses traits à l'aventure. Il rit des  
 » vœux de la vestale , & des prieres de la  
 » prêtresse. Il ne flatte que pour détruire , &  
 » ne ruine que pour insulter. Par lui le  
 » jeune homme parvient à une vieillesse  
 » anticipée , le vieillard retombe dans l'en-  
 » fance. Doux ou cruel , mais toujours  
 » faux & changeant , il divise ceux que  
 » l'hymen a joint , blesse l'épouse de traits  
 » empoisonnés , & l'époux de craintes ja-

#### 64 MERCURE DE FRANCE.

» louses. Tel , Venus , tel est votre fils ; si  
» dans ses veines coule le sang du maître  
» des Dieux , il y fut corrompu par votre  
» lait.

» Il ne désolé pas moins les nations que  
» les familles. Ses regards décident d'un  
» empire , & ses souris d'une couronne. Il  
» précipite le monarque au tombeau , &  
» élève l'esclave sur le trône. Il remplit la  
» place du destin , & rassemble autour de  
» nouvelles Troyes des armées de peuples  
» qui ne combattent que pour lui.

» N'est-ce point cet enfant qui a changé  
» le plaisir en crime , & qui fait regner  
» l'impiété ? Nos Prêtres ont oublié de  
» prier ; nos temples sont déserts ; des  
» cœurs pénétrés par l'Amour ne peuvent  
» se tourner vers nous , & le ciel n'est plus  
» pour eux qu'un vuide immense que leurs  
» Luciens ont dépeuplé.

» Telles sont mes plaintes , Dieux im-  
» mortels ! Que votre justice aussi sévé-  
» re qu'impartiale , fasse porter au cou-  
» pable la peine de ses crimes. Grand Ju-  
» piter , remontez sur le trône , & con-  
» damnez l'Amour à porter ses traits chez  
» les ombres infernales , qu'il privera d'un  
» oible reste de repos.

Elle dit . . . . les Dieux lui applaudirent  
en soupirant. Ils jetterent sur l'Amour des

regards de honte & d'indignation ; mais pendant qu'ils prononçoient sa sentence dans leurs cœurs, il se leva & s'adressa ainsi aux Divinités assemblées.

» L'amour, dit-on, ne parle jamais  
 » qu'avec une éloquence persuasive ; mais  
 » ce n'est point à elle que j'ai recours, la  
 » vérité me suffit ; si je suis innocent, vous  
 » êtes justes, & l'envie ne peut rien sur  
 » vous.

» Que ne peut-elle point cependant ?  
 » Diane est mon ennemie, elle qui devoit  
 » me défendre & n'oublier ni Latmos ni  
 » le berger qu'elle y vient chercher.

» Que ceux qui ne connoissent point l'A-  
 » mour l'accablent de reproches ; le plus  
 » grand qu'on lui puisse faire c'est de ne  
 » pas assez prolonger ses faveurs. Mais  
 » est-ce à lui, ou plutôt à l'absence, au  
 » destin, & au tems qu'il faut s'en pren-  
 » dre ? ses chagrins l'emportent sur les au-  
 » tres plaisirs. Quelle douceur dans les  
 » pleurs des amans ! Quels transports dans  
 » leurs espérances ! Délices que procure un  
 » souris ou un baiser, vous n'êtes connus  
 » que des amans !

» Si tels sont mes crimes, je les confesse  
 » tous. Me reprocherez-vous de vous avoir  
 » rendu aussi heureux que des mortels ?  
 » Sans moi les Cieux cessent de l'être, &

## 66 MERCURE DE FRANCE.

» la terre est sans habitans. Tandis que des  
» millions d'hommes viennent à mes autels  
» reconnoître leur existence , & me bénir  
» de leur félicité , ils rendent hommage à  
» votre pouvoir , & en moi seul adorent  
» tous les Dieux.

» En vain les planetes dardent leurs  
» rayons , les rivieres roulent leurs flots ,  
» les montagnes recueillent la rosée , & les  
» terres la pluie , si d'un pole à l'autre ma  
» chaleur ne vivifie l'univers. Mes souris  
» calment les mers , réchauffent les zé-  
» phirs , & rendent à la terre les fleurs  
» du printems & les fruits de l'automne.  
» L'air renvoye aux hommes les rayons du  
» soleil , & les yeux les plus brillans ont  
» besoin pour plaire d'être vûs de ceux de  
» l'Amour.

» Tout aime dans la nature , oiseaux ,  
» poissons, animaux & insectes ; tous éga-  
» lement échauffés par mes feux , s'empref-  
» sent à réparer les ravages de la mort &  
» du tems , & les loix paternelles de Jupi-  
» ter ont voulu que l'univers se renouvel-  
» lât par l'Amour. Pere de la joye & des  
» tendres désirs , je regne dans les cœurs ,  
» mais j'y regne par le plaisir ; & vous  
» grands Dieux qui les formâtes , vous-  
» mêmes vous m'en donnâtes la clef.

» Les richesses , la santé & la vie reçoivent

» vent de moi tout leur prix. L'indigent  
 » aime & goûte des plaisirs fans fin : les  
 » Rois n'en ont que d'insipides s'ils ne  
 » connoissent pas l'Amour.

» Tous les talens sont mon ouvrage.  
 » Les muses riantes me doivent leur viva-  
 » cité ; l'esprit que j'anime se polit & se  
 » perfectionne ; le cœur qui me sent per-  
 » suade sans art. De mes flammes naissent  
 » les vertus & les sentimens , & l'homme  
 » ne commence à vivre que lorsqu'il ap-  
 » prend à aimer.

» C'est à vous , puissances suprêmes ,  
 » que je dois mon autorité ; ce sont vos  
 » bienfaits que je dispense. Si les bergers  
 » violent leurs sermens , si les nymphes  
 » sont infideles , leur cœur corrompu en  
 » est la cause. Jupiter est toujours géné-  
 » reux , quoique les hommes abusent de  
 » ses dons.

» Cependant si pour épargner l'humana-  
 » nité , vous me punissez pour elle , je  
 » m'attendris moins sur moi-même que sur  
 » la nature entiere . . . . . Je vois à vos re-  
 » gards séveres qu'il ne me reste plus de  
 » ressource. Mais avant que de m'exiler  
 » recevez mes derniers adieux , & ne con-  
 » damnez l'Amour qu'après avoir senti ce  
 » qu'il sçait faire.

A ces mots il lança sur ses juges des

## 68 MERCURE DE FRANCE

traits tirés de son carquois. Diane en fut hérissée. Mars perdit un œil, & Bacchus tous les deux. Le Dieu de l'éloquence eut la langue percée, & l'on dit que depuis lors nos orateurs, au défaut du bon sens, n'ont produit que de vains mots, des figures & du vent. Cependant les Divinités blessées n'eurent pas plutôt recouvré leurs membres qu'elles voulurent se vanger de leur ennemi; mais un de ses regards les désarma, leurs playes leur parurent douces, & la piété s'insinua dans leurs cœurs.

Diane cependant crut son honneur intéressé à ranimer leur zèle. » Où donc, » leur dit-elle, est votre sagesse & votre » pouvoir? Un rébellé subjugue les Dieux! » envoyez-le plutôt sur les bords du Léthé. » Enchaînez ce dangereux vainqueur, & » rendez-nous la liberté.

Les juges balançoient. Vénus s'en aperçut, & ne désespéra pas de sauver son fils. Les larmes couloient de ses yeux, & son attendrissement redoubloit ses graces. » Ecoutez, dit-elle, une mere qui n'a » voit point encore connu la douleur; » exaucez-la, ou Venus. . . . ou l'univers » n'est plus. Non, je n'excuse ni les foi- » blesses ni les défauts de mon fils. Trop » occupé d'une maîtresse il lui doit ses dé- » réglemens. Depuis long-tems la Folie a

» scû se l'affujettir. Elle possède des graces  
 » enfantines ; la Raison craint ses faillies ,  
 » ses discours frivoles l'emportent sur le  
 » bon sens. Mais légère , coquette , em-  
 » portée, elle aime à paroître dans les lieux  
 » publics , & à badiner dans l'obscurité.  
 » Elle a inspiré ses défauts à mon fils ; en-  
 » fant , il étoit doux & faisoit le bonheur  
 » du monde ; dirigé par la Folie , il sou-  
 » lève contre lui les Divinités , & déchire  
 » le cœur de Venus.

» Guérissez cet enfant volage & le fixez  
 » par l'hymenée. Je vois ici une Déesse  
 » qui seule pourroit le réformer. Connue  
 » des Dieux sous le nom de Métis , elle est  
 » appelée Sageffe chez les hommes.

Métis à ces mots ne put s'empêcher de  
 rougir ; mais le plaisir l'emporta sur la sur-  
 prise. Quelques craintes virginales rempli-  
 rent son ame , & la pudeur l'empêcha de  
 parler. La déesse de Paphos qui observoit  
 avec plaisir ses divers mouvemens , pour-  
 suivit en ces termes.

» La Sageffe doit être à la fois l'épouse  
 » & le guide de mon fils. Par elles les  
 » amans cesseront de se rendre méprisa-  
 » bles. Elle veillera sur des instans de sur-  
 » prise , & préviendra les chûtes de la rai-  
 » son. Accordez-moi cette aimable Divi-  
 » nité , je l'emmenerai dans mon char avec

« l'Amour. La pitié est la vertu des Dieux.  
 » Si l'Amour se corrige , Jupiter ne doit-  
 » il pas pardonner ?

La cour céleste ne put résister ; l'Amour & la Sagesse se donnerent la main. La séance finit. Les Dieux furent attendris. Diane seule semblable à un nuage , noya ses foudres dans ses larmes.

En vain la tendresse & l'amitié se promettent-elles une constance éternelle. Leurs empressemens ne tardent pas à se ralentir , semblables aux fleurs , les passions les plus vives durent quelques heures , & se fanent pour jamais.

C'est ce qui arriva dans l'isle de Chypre , où Venus avoit conduit le couple qu'elle vouloit unir. D'abord les bergers & les nymphes exprimerent leur joye. Ils se flatoient que leur Dieu , sous la garde d'une telle Divinité , feroit sentir aux hommes l'heureux accord de l'Amour & de la Sagesse. Venus s'épuisa en préparatifs pour les nœces de son fils , & différa la fête pour la rendre plus magnifique.

Métis eut préféré moins d'appareil & plus de diligence. Elle se défoit de l'Amour. Faisoit-il le personnage d'amant , ses regards ne marquoient point une ame touchée. Il bailloit quelquefois auprès d'elle , souvent il louoit sa sagesse & jamais sa

beauté. Elle lui trouvoit d'ailleurs tous les défauts d'un enfant. Il la caresse ou il la gronde ; il boude ou il sourit : aujourd'hui tout de feu & demain tout de glace. Tantôt il cherche à plaire par sa magnificence, & tantôt il affecte d'avance tout le négligé d'un époux.

L'état eut été trop cruel si la Déesse elle-même n'eut travaillé à se tromper. Elle attribuoit le désordre de son amant à la passion qu'elle lui inspiroit. Il avoit des défauts, mais résistera-t-il à une épouse qui n'en a aucun ? Il est aimable, & elle ne pouvoit souffrir qu'on le blamât. Cependant Cupidon abusoit de son indulgence. Il s'absentoit des nuits entières ; il folâtroit avec les nymphes, & reservoit ses caprices à Métis. Il se trouvoit lui-même dans une situation violente, & cherchoit en secret la Folie dans les lieux où il avoit appris qu'elle s'étoit cachée.

Cytherée se fâchoit-elle contre son fils ? un baiser l'apaisoit. Métis étoit moins bien traitée. Cupidon recevoit ses avis avec dureté ; il la traitoit de prude, la prioit d'attendre qu'elle fut mariée pour manifester sa mauvaise humeur, & opposoit sa divinité à la sienne.

A la vérité, la sage Déesse s'y prenoit mal. Ses reproches étoient fondés, mais

72 MERCURE DE FRANCE.  
offensans ; elle s'étoit engagée de réformer  
l'Amour. Elle l'aimoit & craignoit de le  
perdre. Le petit Dieu la voyoit tous les  
jours , il lui juroit de l'aimer , & Métis  
s'en remettoit pour l'exécution de ses pro-  
messes à Jupiter & au tems.

Enfin le jour des nûces arriva ; rien ne  
peut égaler la pompe que Venus y avoit  
étalée. Elle prit dans son char le couple  
céleste & le conduisit au temple , où le  
Grand Prêtre s'appretoit pour la cérémo-  
nie.

Il n'omit aucun des rites sacrés. Il en-  
tonna l'hymne à Junon , & rompit le gâ-  
teau nuptial. Il alloit joindre les mains de  
l'Amour & de la Sagesse , lorsque la Folie  
perça subitement la foule. *Le Dieu*, dit-elle,  
*m'appartient. Parle , Cupidon , & reconnois*  
*ton amante aux marques qu'elle porte de ta ten-*  
*dresse. Oui*, reprit le Dieu , en volant vers  
elle , *vous êtes à moi , & je veux être entie-*  
*rement à vous.*

A ces mots , le Pontife interdit , laissa  
tomber son livre. Métis s'évanouit dans les  
bras de Venus. Venus la baigna de ses  
pleurs. Rien ne s'opposoit à l'Amour , & au  
sortir du temple il conduisit sa maîtresse  
dans les bosquets de la Carie. La Folie lui  
raconta ce qui s'étoit passé depuis qu'on le  
lui avoit enlevé , ses frayeurs lorsqu'on le  
jugeoit ,

jugeoit , ses craintes qu'il n'épousât sa rivale. Elle lui dit le lieu où elle s'étoit placée pour troubler la cérémonie , & chaque mot étoit interrompu ou payé par un baiser.

Cependant Métis désolée regrettoit son volage vainqueur. Venus tâchoit en vain de la distraire. Le moyen qu'elle y réusît : elle lui disoit des nouvelles, & ne lui nommoit jamais son fils ; elle inventoit mille plaisirs nouveaux. Vains efforts : c'étoit le fugitif qu'il eut fallu ramener.

Cythérée se flata d'en venir à bout. Elle fit dire à son fils par une des Heures , qu'il étoit perdu s'il persistoit dans son obstination. *Rapporte-lui* , dit-elle à Irene , c'étoit le nom de la messagere , *que Métis remplit le Ciel de ses plaintes , & que Jupiter se prépare à le punir.*

Irene ne s'acquitta que trop bien de sa commission. Elle effraya l'Amour , mais sa maîtresse furieuse se jeta sur l'officieuse messagere , & la força de s'enfuir éplorée & meurtrie.

Alors la Folie prit l'Amour dans ses bras , lui demanda le sujet de ses craintes.  
 » Je vous aime , lui répondit-il , mais je  
 » dois épouser Métis. Vous êtes belle , mais  
 » elle est sage , & chez les Dieux comme  
 » chez les hommes on s'épouse parce qu'on

D

» se convient , & non parce qu'on s'aime.  
 » Vous rendrez-vous malheureux , ré-  
 » pliqua la Folie , parce que Diane le veut ?  
 » Métis renverfera votre empire , & je puis  
 » seule le rendre immortel.

» Souveraine de mon ame , reprit l'A-  
 » mour , ceux que la sagesse guide ne peu-  
 » vent jamais s'égarer. Ils ne le peuvent ,  
 » s'écria la Folie : ils se trompent eux-mê-  
 » mes , & séduisent l'univers. Ils s'aveu-  
 » glent pour se perfectionner la vûe , &  
 » quand ils y ont réussi ils s'écrient qu'il  
 » fait nuit. Leur science est un rêve , &  
 » leur vertu une chimere. La vérité qu'ils  
 » prêchent n'est point faite pour les hom-  
 » mes ; & par leur empressement à la pu-  
 » blier , ils ressembtent à cet homme qui  
 » pour s'assurer une gloire immortelle , se  
 » jetta dans l'Etna , & y périt en mortel &  
 » en insensé. Les abeilles en produisent  
 » d'autres , & des hommes il ne naîtra ja-  
 » mais que des fous. Laissez le monde tel  
 » qu'il est , & permettez aux mortels d'ap-  
 » procher d'un trône que je partagerai  
 » avec vous.

Cupidon vouloit répliquer. Il balan-  
 coit entre Métis & la Folie ; mais celle-ci  
 l'étourdit tellement par un discours sur les  
 Auteurs , les Héros , & les Rois , qui sou-  
 mis en apparence à la Sagesse , étoient en

effet ses propres esclaves , que le petit Dieu ne put, ou n'osa résister. La nuit fit cesser leur dispute , & sous des berceaux couronnés de roses , ils chercherent un repos qui leur étoit également nécessaire.

Rien ne troubla le sommeil de l'Amour. La Folie fut moins tranquille. Le Dieu avoit été effrayé , & elle sçavoit que souvent la crainte le fait fuir. Elle se leva tout à-coup , & alla trouver la Déesse de la nuit dans son sombre palais. *Reveillez-vous* , lui dit-elle , *& puisque je vous dois la naissance , aidez-moi à prévenir l'infidélité de l'Amour.* Elle lui raconta ensuite ce qui s'étoit passé , & obtint à peine de la Déesse les paroles suivantes. » Ma fille , prenez cette liqueur ; » oignez-en les paupieres de votre amant » pendant qu'il dort , & je jure par l'E- » rebe votre pere qu'il ne songera plus à » vous quitter «. Après ce peu de mois elle retomba dans son premier sommeil.

Ce présent & cette promesse hâterent le retour de la Folie. Elle retrouva Cupidon endormi , fit usage de sa liqueur , & se recoucha auprès de lui. Eut-elle pû prévoir les suites de son empressement , & qu'elle-même achevoit l'aveuglement de l'Amour ?

Le soleil se leva bientôt après , & la Folie réveilla son amant. Il reconnut sa voix enchanteresse , mais il tourna en vain

Dij

ses yeux vers elle. Il perdoit la vûe par degrés. » Les Dieux, s'écria-t-il, les cruels » Dieux ont achevé leur ouvrage, ou plutôt » Métis se venge. Je ne verrai plus le cé- » leste flambeau; chere Folie je ne vous » verrai plus vous-même.

La Folie fit éclater son desespoir, & un long évanouissement termina ses imprécations. Elle tomba aux pieds du Dieu, qui oubliant ses maux cola sa bouche sur la sienne, & par ses soupirs & ses larmes réchauffa son sang glacé. » Ma chere, lui » dit-il, votre affliction m'accable sans me » soulager. Prenez un de mes dards, écar- » tez ces funestes voiles.

Elle eut beau l'essayer; la douleur de l'Amour le força à la prier de retirer sa flèche. Sans lui rendre la vûe, elle porta dans son cœur de nouveaux feux. La flamme s'y insinua tellement qu'embrassant avec fureur sa maîtresse, Cupidon oublia dans ses bras les menaces de sa mere & son propre aveuglement.

On juge bien que la Folie se félicita en secret du succès de sa liqueur, & qu'elle répondit aux protestations de l'Amour par des assurances également tendres. Depuis lors elle lui a toujours servi de guide, & il n'a vû que par ses yeux. » La perte de » ma vûe, lui disoit-il un jour, n'a pour

» moi rien d'affligeant. La plus grande  
 » beauté perd à la longue son éclat ; mais  
 » vous ne me paroîtrez jamais moins belle.  
 » Si les mortels connoissoient mes avanta-  
 » ges ils souhaiteroient de me ressembler.  
 » Quelle belle ne préféreroit de devoir  
 » ses triomphes à son ame plutôt qu'à ses  
 » yeux ? L'esprit acquiert dans l'obscurité  
 » une plus grande étendue , & la multitu-  
 » de des objets empêche de rien voir de  
 » distinct. Mes autres sensations gagnent  
 » d'ailleurs à la perte de celle que je n'ai  
 » plus ; mais sur tout quelle nouvelle vi-  
 » vacité dans la plus douce de routes , celle  
 » que j'ai en vous aimant !

Les effets d'une tendresse aussi vive de-  
 voient se manifester. Les heures s'écoule-  
 rent , & la Folie mit au jour la Volupté.  
 Foible & délicate , un rien la déränge ,  
 & à peine la touche-t-on qu'on la voit  
 s'évanouir ; mais ses charmes dédomma-  
 gent de sa foiblesse. Elle a l'air de l'A-  
 mour , quelques-uns des traits de Jupi-  
 ter , le sein de Venus , & le souris de  
 la Folie. Quel cœur pourroit lui résister ?  
 celui de Cytherée lui seroit-il insensible ?  
 l'Amour ne put le croire , & prenant avec  
 lui la Folie & sa fille , il fit prendre à ses  
 pigeons la route de Paphos. Il y arriva  
 avant la nuit , & dépêcha un messager à sa

mere pour l'instruire de leur arrivée, & la supplier de les recevoir.

La Déesse des plaisirs jouoit avec Métis lorsqu'elle reçut cette nouvelle ; cette prude ne put s'empêcher de rougir au nom de l'Amour ; & piquée de la nouvelle insulte qu'il lui faisoit, elle souhaita de retourner au ciel. Venus charmée de s'en défaire, la pressa de rester, & se fit beaucoup prier avant que de la renvoyer dans son char.

Cupidon n'osa pas d'abord présenter sa maîtresse à sa mere. Il se contenta de lui dépeindre son état. La Déesse s'émut, versa des larmes, & invoqua tous les Dieux en faveur de son fils. Il ne perdit point l'instant favorable, & non content d'avoir obtenu son pardon il le demanda pour la Folie. Venus résista foiblement, elle releva la Folie qui s'étoit jettée à ses pieds, & se revit avec son fils dans l'enfant qu'elle lui présentoit.

Heureux amans, si Jupiter veut bien les recevoir en grace ! l'Amour pressa sa mere d'intercéder pour eux. Venus les conduisit au céleste séjour ; elle prit sa ceinture séductrice, & tenant la Volupté dans ses bras vint se jeter aux pieds de Jupiter, dans le tems qu'il achevoit de recevoir les plaintes de Métis.

» Que l'Amour prosterné, lui dit-elle,

» s'attire votre pitié. Un artifice cruel l'a  
 » plongé dans une nuit éternelle. N'ache-  
 » vez pas le malheur d'un Dieu qui rend  
 » tout l'univers heureux. Il vous demande la  
 » Folie. Elle est née pour lui servir de gui-  
 » de , & son aimable enfant doit desarmar  
 » le maître des Dieux , dont il porte les  
 » traits.

Elle n'en dit pas davantage ; sa ceinture fit le reste. Jupiter hésita un instant entre les raisons de la Sagesse & les charmes de sa rivale. Mais bientôt il forma dans son cœur le dessein de les reconcilier. Il reconnut la Volupté , & lui promit l'empire des cœurs. Les Heures reçurent l'ordre de préparer un céleste banquet. Ce fut là que Jupiter après avoir immortalisé la Folie , l'unit pour jamais à l'Amour. » Adoucissez , lui dit-il , les peines des foibles  
 » mortels , guidez le Dieu que vous avez  
 » aveuglé , & que la Volupté soit toujours  
 » l'ame des hommes & des Dieux. Pour  
 » vous , Métis , je vous prens pour mon  
 » épouse. Regnez à jamais sur mon ame , &  
 » dirigez tous mes arrêts «. La céleste troupe applaudit. Métis monta sur le trône du maître des Dieux ; & Venus après avoir consacré la couche nuptiale de Jupiter & celle de l'Amour , ordonna à une Muse vierge de faire part à Pollion de ce qui venoit de se passer.

D iiij

J'ai tâché de conserver dans l'abrégé qu'on vient de voir les principales idées du Poëme de M. Selden. Il y a certainement plusieurs beautés, & si l'Auteur a autant d'esprit que son ouvrage, il doit en avoir beaucoup. Son badinage est léger, ses idées sont gracieuses, ses sentimens sont délicats. Mais imitateur d'Ovide, il ne paroît pas s'être assez défié de sa facilité. On ne saisit pas bien le but de son Poëme, car ce n'est ni l'origine de l'aveuglement de l'Amour, ni l'institution du remede qui peut le rendre raisonnable. Il n'y voyoit pas plus clair avant que d'avoir été aveuglé par la Folie, & Jupiter s'est réservé la Sagesse. Les regles de l'allégorie ne sont pas toujours scrupuleusement observées. Les images sont souvent ou peu nobles ou trop recherchées, & le tour familier des vers de l'Auteur l'entraîne quelquefois dans le bas. Enfin les figures sont multipliées à l'excès, & dans un ouvrage de trois cens pages il n'y a pas moins d'une centaine d'antithèses & de deux ou trois cens comparaisons. Il est vrai que ce dernier défaut est peut-être moins celui du Poëte que celui de sa Nation, & qu'il tient à la plus grande des qualités de l'esprit humain, celle de saisir facilement les différences & les rapports des objets, & de transformer

les idées les plus abstraites en images sensibles & familières.



## E P I T R E

*A M. l'Abbé Poule, Abbé de Nogent, & Prédicateur du Roi, sur la méthode de diviser les Discours.*

**Q**UAND l'Eloquence dans Athènes  
 Etalant ses riches trésors,  
 Des passions brisoit les chaînes  
 Et voyoit ses heureux efforts ;  
 Maîtriser un peuple volage,  
 L'enflammer des guerriers transports ;  
 Et le préserver de l'orage  
 Qui venoit fondre sur ses bords ;  
 Alors sa beauté vive & pure,  
 Méprisant des charmes trompeurs,  
 Dans les sources de la nature  
 Puiſoit sa vie & ses couleurs ;  
 Pourquoi d'une frêle parure  
 Auroit-elle emprunté les fleurs ?  
 L'ajustement n'est qu'imposture,  
 Une belle, simple & sans art,  
 Sur les cœurs regne en souveraine ;  
 Tandis qu'une coquete vaine  
 Ne peut les toucher par son ſard.

D v.

## 82 MERCURE DE FRANCE.

Alors sa force impétueuse ,  
Sans porter des coups médités ,  
Sous sa puissance impérieuse  
Faisoit fléchir les volontés.  
Elle ignoroit l'art sophistique  
De ces fades transitions ,  
Et la méthode didactique  
De nos froides divisions ,  
Dont le compas géométrique  
Dirige les dimensions ,  
Et qui sous leur joug tyrannique  
Enchaînant nos sensations ,  
Rendent notre ame létargique ,  
Et d'un souffle soporifique  
Endorment nos affections.  
Aussi de sa voix foudroyante  
Elle étonnoit les auditeurs ,  
Et son action véhémence  
Troubloit & subjugoit les cœurs.  
Maintenant par quelle manie  
A-t-elle imité l'harmonie  
De ces concerts mélodieux ,  
Dont la douceur charmant l'oreille ,  
Affadit l'ame qui sommeille ,  
Dans un calme fastidieux ?  
Méthode si fort approuvée ,  
Trop subtile combinaison ,  
Fille de la froide raison ,  
N'es-tu pas la cause éprouvée

De ce funeste changement ?  
 Oui , dans tes liens captivée ,  
 L'éloquence foible , énercée ,  
 N'est plus qu'un corps sans mouvement.  
 L'esprit aime la symétrie ,  
 Mais il n'atteint jamais le beau ;  
 Gêné dans sa route chérie ,  
 Il est semblable à cet oiseau  
 Dont le vol rase la prairie  
 Ou les bords fleuris d'un ruisseau.  
 Le génie ardent , intrépide ,  
 Imite l'aigle audacieux  
 Qui seul , sans soutien & sans guide ,  
 Emporté d'une aîle rapide ,  
 Va se reposer dans les cieux.  
 Lorsque par sa vertu puissante ,  
 Cette flamme vive & pressante  
 Echauffe , embrase un Orateur ;  
 A chaque objet qui se présente  
 Il sent redoubler sa chaleur ;  
 Il court , il s'agite , il s'élançe ,  
 Il tonne , & les foudres qu'il lance  
 Pénètrent tout d'un feu vainqueur :  
 Dans le mouvement qui l'entraîne ,  
 Il ne connoît aucune chaîne  
 Qui doive arrêter son ardeur.  
 Tels sont les effets du génie ,  
 L'austere contrainte est bannie  
 De ses ouvrages excellens,

## 84 MERCURE DE FRANCE.

En vain l'art , maître despotique ,  
Veut par sa morgue flegmatique  
Refroidir ses accès bouillans :  
Il brave les règles qu'il trace ,  
Assuré qu'une noble audace  
Fait les succès les plus brillans.  
Ces grands traits d'un discours sublime  
Qui triomphent de l'auditeur ,  
Pourroient-ils partir d'un Rhéteur  
Que jamais un beau feu n'anime ;  
Qui sous le compas & la lime  
Arrange & polit tous ses mots ?  
Rarement voit-on des esclaves  
Agir & penser en héros.  
Un athlète dans des entraves  
Ne peut signaler sa valeur ,  
Et malgré sa menace fière ,  
S'il n'est libre dans la carrière ,  
Ses coups tomberont sans vigueur.  
Il est pourtant une structure  
Dont l'effet s'annonce toujours  
Dans l'édifice d'un discours :  
Un plan , de qui la marche sûre  
Sert à le régler dans son cours ;  
C'est ce fil dont l'heureux secours  
Présentant une route aisée ,  
Guida l'intrépide Thésée  
Au travers de nombreux détours.  
Mais ce plan où tout se rapporte ,

Faut-il toujours le respecter ?

Non , quand un Orateur s'emporte ,  
Quand un zèle ardent le transporte ,  
Il doit oser s'en écarter.

Ainsi , lorsqu'entre deux armées  
De même fureur enflammées ,  
On tente le sort des combats ;  
D'abord on s'ébranle , on s'avance ;  
Un ordre , fruit de la prudence ,  
Anime & conduit tous les bras.

Mais aussi-tôt que le carnage  
Echauffe les cœurs des soldats ;  
Aussi-tôt qu'armé par la rage ,  
Et traînant la mort sur ses pas ,  
Mars aux transports de leur courage

Vient joindre ses feux dévorans ,  
On se mêle , on se précipite ,  
Chacun suit l'ardeur qui l'excite ;  
Le désordre est dans tous les rangs.

Vengeur de la vertu flétrie ,  
Toi qui domptas la faction  
Dont le flambeau dans ta patrie  
Eût porté la destruction ;

Réponds-moi , fameux Cicéron : \*  
Quand ton invincible éloquence ,  
Telle qu'un vaste embrasement ,  
Ne trouvoit point de résistance ;

\* On a ici en vûe principalement les discours con-  
tre *Caïlina*.

## 86 MERCURE DE FRANCE.

Aux loix d'une exacte ordonnance  
La vit-on soumise humblement ?  
Non , une méthode timide  
Auroit de ton discours rapide  
Réprimé l'effor véhément.  
Loin cette forme régulière ,  
Divisée en tant de rameaux ,  
Semblable au cours d'une riviere ,  
Qui , coupée en plusieurs canaux ,  
N'a plus cette majesté fiere  
Qui faisoit admirer ses eaux.  
Un Orateur foible , stérile ,  
Dont les yeux n'embrassent jamais  
Toute la sphere des objets ,  
Les partage , & cet art facile ,  
Pour l'étayer est un secours.  
Mais à travers tous ces détours  
La raison apperçoit les traces  
D'un esprit lent & sans chaleur :  
Un nain monté sur des échasses  
N'a qu'une apparente grandeur.  
Le vrai , le sublime Orateur  
Commence , & termine sa course  
Sans recourir au moindre appui ;  
Sa plus infallible ressource  
Se trouve uniquement en lui.  
Ainsi dans la lice tragique ,  
Un Euripide prétendu ,  
De l'attrail épisodique

Soutient son esprit morfondu :  
 Tandis que l'auteur d'Athalie  
 D'une seule & simple action  
 Tient toujours la scene remplie  
 Sans aucune digression.  
 Dans votre route compassée ,  
 Froids Rhéteurs , Seneques nouveaux ,  
 Aiguisez , de vos Madrigaux ,  
 Votre diction empesée ;  
 Et puisque votre main glacée  
 Ne peut manier les pinceaux  
 Qui produisent les grands tableaux ,  
 Entrez dans une voie aisée ,  
 Ayez recours aux jeux de mots.  
 Si votre éloquence toisée  
 Dans ses sentiers marche à pas lents ,  
 N'accusons que votre foiblesse  
 Et l'impuissance des talens  
 Dont vous cachez la petitesse ,  
 En la couvrant des faux brillans.  
 Ainsi ce disciple d'Apelle ,  
 Qui des traits charmans d'une belle \*  
 Ne put rendre la majesté ,  
 Employa l'or , les pierreries ,  
 Dont il chargea les draperies ,  
 Pour suppléer à la beauté.  
 Pour toi , Poule , que la nature

\* *Hélene.*

## 88 MERCURE DE FRANCE.

Combla de ses rares bienfaits,  
D'une fastueuse parure  
Ta main rejette les apprêts.  
Mais, dis-moi, sur la contexture  
Qui dirige tous nos discours,  
Prétens-tu te régler toujours ?  
Par un industrieux mélange,  
On voit tes crayons enchanteurs,  
A la force de Michel Ange,  
De Rubens joindre les couleurs.  
Mais pourquoi d'une mélodie,  
Imiter les justes accords ?  
Que ton éloquence hardie  
Sur les aîles de ton génie,  
Se livre entière à ses transports.  
D'une exactitude servile  
Brise les fers impérieux ;  
Et puisque tu peux être utile ;  
Ne crains point d'être audacieux.  
Le vrai talent a l'avantage  
De pouvoir nous donner des loix :  
Tout s'empresse à lui rendre hommage ;  
Dès qu'il fait entendre sa voix.  
Commence donc ; que ton courage  
Nous délivre d'un esclavage  
Qui tient le génie abbatu ;  
Détruire un tyrannique usage,  
Aux regards éclairés du sage,  
C'est le comble de la vertu.

*Sabatier.*



## CARACTERE DU ROI CHARLES II.

*Avec des pensées & des réflexions politiques, morales & mêlées ; par George Savile, Marquis d'Halifax. Extrait tiré du Journal Britannique de M. Maty.*

**L**E portrait des Souverains est rarement fidele. L'élévation où ils se trouvent dérobe au public leurs principaux traits, & le respect est pour eux le fruit de l'éloignement. Les gens de Cour seroient, ce semble, plus propres à faire connoître les Rois, qu'ils ont tant d'intérêt d'étudier, & sur lesquels ils se moulent. Mais, ou trop superficiels pour approfondir leur caractère, ou trop esclaves pour oser les peindre, ou trop favorisés pour ne pas leur faire grace, ils ne tracent que des portraits flatés. Quelques génies trop fins prêtent leurs vûes à leurs maîtres, & soupçonnent du mystere dans les actions les plus simples. Enfin la postérité venge ses ancêtres de l'estime peu méritée que s'attirerent leurs Princes, & outre pour eux la censure autant qu'on outra l'éloge. Tous oublient que les Rois furent des hommes, que les vertus pures & les vices extrêmes

sont également rares , & que le hazard décide souvent de la gloire , de même que des actions des Princes.

Jamais peut-être il n'y en eut de plus difficile à peindre que Charles II , & jamais il n'y en eut qui ait occupé de meilleurs peintres. J'en juge ainsi par la ressemblance des divers portraits qu'on en a faits. M. de Rapin en a comparé deux des principaux. Ils furent composés par deux hommes , qui n'eurent pas pour ce Prince les mêmes sentimens ; mais malgré cette différence , on y découvre une surprenante conformité. En voici un troisième sorti également de main de maître , & dont je donnerai une idée , après en avoir fait connoître l'Auteur.

Le Chevalier George Savile , depuis Vicomte , Comte & Marquis d'Halifax , fut un de ces hommes , qui nés avec des talens singuliers trouverent l'art de les rendre nuisibles. A la force d'esprit d'un Philosophe , il joignit la bassesse d'un courtisan. Il connut la vertu , la chérit , & ne la suivit pas. Il étudia le monde , le méprisa , & ne songea qu'à lui plaire. Il eut pu être le soutien d'un Prince vertueux , & fut le flateur d'un Monarque indolent. Les titres & les honneurs lui parurent des jouets d'enfant ; & pour s'accommoder à

la foiblesse de son siècle, il consentit à s'en parer. En contradiction avec lui-même, il fit des maximes de la liberté & de l'honneur le sujet de ses discours, & la règle de sa vie privée; il s'en moqua avec son Prince, & les sacrifia dans sa conduite publique. Incertain dans ses idées de Religion autant que dans son système de politique, il changea de parti dans les diverses circonstances de sa vie, & se repentit de son inconstance. Son esprit fécond en faillies, négligea le secours de la réflexion & du jugement; & fidele imitateur, dirai je, ou corrupteur d'un maître qu'il méprisoit, nul ne fut plus propre à le peindre, parce que nul ne lui ressembla mieux.

Notre Auteur a divisé en six articles le caractère qu'il trace de son Roi. Essayons de le suivre, en abrégant ce qu'il nous dit de sa religion, de sa dissimulation, de ses amours, de sa conduite à l'égard de ses Ministres, de son esprit, & enfin de ses talens.

I. L'école de l'adversité ne fut pas pour ce Prince aussi utile qu'elle l'est d'ordinaire. Il y a lieu de croire que les mauvais procédés des Presbytériens d'Ecosse, & le ridicule qu'on donnoit à S. Germain aux foibles restes de l'Eglise Anglicane, firent

impression sur son esprit. En passant d'une religion à l'autre , il est naturel qu'il fût quelque tems indécis. Il ne tarda pas cependant à se déterminer , & les passions furent en lui le principal organe de la conviction. Le Cardinal de Retz en a déterminé l'instant critique ; mais il l'a fait avec d'autant moins de certitude , que le parti auquel se rangea le Profélite ne voulut pas s'en faire honneur. Il suffit de dire qu'avant que de monter sur le trône il avoit fait un choix. La répugnance qu'il marqua toujours à épouser des Princesses Allemandes , les railleries qu'essuyèrent de sa part les Protestans zélés , sa conduite dans ses maladies , mille autres circonstances où son cœur s'ouvrit malgré lui , décélérent son changement. S'il composa en faveur de la cause qu'il avoit embrassée les deux écrits qu'on trouva dans sa cassette , & que son successeur publia , il est moins surprenant qu'il ait choisi le sujet qui lui procuroit une douce tranquillité , qu'il ne l'est que peu disposé à écrire quoi que ce soit , il ait pu se résoudre à le faire avec tout l'appareil d'un Casuiste.

II. Ce qu'on reproché le plus à ce Prince , c'est sa profonde dissimulation. Rarement la nature humaine observe-t-elle un juste milieu. Plus Charles II eut lieu de

se contraindre , & plus il est excusable d'en avoir poussé l'habitude trop loin. En France il eut des raisons pour dissimuler des injures & des mépris : il eut en Angleterre des raisons pour cacher de même des ressentimens & des dégoûts. Un Roi sur le trône a d'aussi violentes tentations de se déguiser qu'un Monarque en exil. Ses excès dans cet art le lui rendirent inutile. Son visage trahit souvent les secrets de son cœur , & l'on en croyoit ses yeux plutôt que sa bouche. Tout le monde eut été sur ses gardes , si comme le dit ingénieusement notre Auteur , la bonne opinion que les hommes ont d'eux-mêmes n'entretenoit la société.

III. Les amours de ce Roi furent les efforts du tempérament. Il préféra les conquêtes durables. Il céda à l'influence , dirai-je , ou à l'importunité de ses maîtresses, choisit par leurs yeux , pouvant le faire par les siens , & ne se vengea de leur inconstance qu'en l'imitant lui-même. Une passion réelle ne pardonne point l'ombre d'une infidélité. La nature plus traitable suggere qu'un rival n'enleve que le cœur , & qu'il laisse tout le reste.

Dans les dernières années de sa vie , Charles n'eut plus d'inclinations , mais ses liens étoient devenus trop forts pour les

rompre. Un homme qui a beaucoup de secrets , doit des ménagemens extrêmes à qui il les a confiés. La chambre des maîtresses de Charles étoit véritablement celle du cabinet , & il en agissoit dans ses conseils comme dans ses repas ; il paroissoit en public à la table de la Reine , & soupoit dans l'appartement dérobé.

IV. Les Ministres de ce Prince n'étoient pas mieux traités que ses maîtresses. Il s'en servoit sans les aimer , & ne se livroit pas plus à eux qu'ils ne s'attachoient à lui. Ses récompenses n'étoient abondantes qu'à mesure que les choses qu'il exigeoit étoient déraisonnables , & il se souvenoit du moins des fautes autant que des services. L'empire passager que quelques personnes purent avoir sur lui fut dû à sa mollesse , & pour éviter l'embaras il souffrit d'être éclipsé. Son frere fut son Ministre , & il fut jaloux de son frere. En l'élevant il aimoit à le voir déprimé. Le Duc d'Yorck regnoit au Conseil , & on le jugeoit au petit souper. La disposition du Monarque à écouter les rapports tenoit ses Conseillers dans la crainte. Jamais il ne se fia assez à un homme ou à un parti pour n'avoir pour lui rien de caché ; & si par cette défiance il se vit moins bien servi , peut-être fut-il moins exposé à être trompé. Le Con-

seil, le cabinet & la ruelle avoient des Ministres particuliers ; mais le dernier appel étoit à la ruelle. Le Roi vouloit qu'on lui déguisât les affaires comme les remèdes, sous une enveloppe agréable ; ses plus graves Ministres s'accommodoient à son humeur, & devenoient pour lui plaire les plus grossiers bouffons.

V. L'esprit de ce Prince consistoit principalement dans sa sagacité à saisir les ridicules. Il oublioit en raillant les égards d'un homme poli, & aimoit à parler plus que le jugement n'eût dû le lui permettre. La nature de ses goûts se manifestoit dans ses conversations, & il fit à la fin par coutume ce qu'il avoit d'abord fait par choix. Sa maniere de conter étoit agréable, mais il abusoit de sa facilité. Il aimoit les gens d'esprit, & souffroit volontiers ceux qui en manquoient. Son affabilité fut un effet de l'art autant que de la nature ; mais l'habitude la lui rendit naturelle, sans y joindre la sincérité qui la lui auroit rendue plus utile.

VI. Le goût de Charles II pour la Méchanique, le porta à cultiver l'étude de la marine, des fortifications, &c. Il auroit pû se fixer aux affaires, s'il s'étoit moins livré aux plaisirs. La chaîne de sa mémoire surpassoit celle de ses pensées. L'âge rendit

le Prince économe de son tems. Il avoit ses heures pour ses affaires , pour ses exercices & pour ses plaisirs. Souvent il agissoit comme particulier contre ses intérêts en qualité de Roi , & il partageoit avec ceux qui s'engraissoient à ses dépens. Il ne fut ni avare ni libéral : il n'acquiesçoit point pour s'enrichir , ni ne donna pour obliger. L'amour du repos , le soin de sa santé , devinrent ses passions favorites ; mais il ne choisit pas toujours la meilleure voye pour les conserver. En un mot , ce Prince eut plus de talens que de vertus , & dur plus à la nature qu'à la lecture ou à la réflexion.

Telle est l'idée que Mylord Halifax nous donne de son maître ; mais ce maître fut son ami , & après l'avoir peint , il s'attache dans sa conclusion à adoucir les traits trop forts de son pinceau. Comme Prince , dit-il , & comme Prince malheureux , Charles mérita l'indulgence de tout homme qui a des sentimens. Il ne fut ni aigri par ses revers , ni enflé par sa prospérité. Si tous ceux qui eurent ses foiblesses pleuroient sur son tombeau , il n'y en auroit point de plus honoré ; & si ceux - là seuls qui en sont exempts jettoient la pierre contre lui , la grêle ne seroit pas abondante. Ce qu'un Philosophe qualifie-

roit

roit d'un nom plus dur , sera par des hommes plus foibles , appelé douceur de tempérament & épanchement de bonté. S'il manqua de fermeté , cherchons-en la cause , cherchons-en du moins l'excuse dans le desir d'être heureux , & de rendre tels ceux qui l'approchoient. S'il abandonna ses favoris , étoient-ils dignes qu'il les soutint ? Quel particulier le blâmeroit d'avoir connu l'amour ? quel Prince d'avoir dissimulé ? Il gouverna mal ses sujets ; mais ses sujets étoient-ils propres à être mieux gouvernés ? Le sort d'un Roi est plus digne de pitié que d'envie , & celui-ci a mérité qu'on couvrît de fleurs plutôt qu'on n'aggravât les fautes qu'il a commises. Que sa cendre royale repose donc avec tranquillité à couvert de reproches cruels , qui s'ils ne sont pas entierement injustes , sont du moins fort indécens.

Le portrait dont je viens de donner une idée , ne fait qu'une partie de l'ouvrage entier. Le reste consiste en maximes rangées sous trois classes générales , & divisées sous plusieurs titres particuliers. Elles me paroissent en général renfermer les mêmes idées qu'on a vûes dans le portrait. C'est un courtisan qui fait la satire de son siècle , mais qui la fait en badinant. C'est un homme né pour la liberté , qui

E

décourage ceux qui se flotent d'en avoir. C'est enfin un homme d'esprit, qui sent trop qu'il en a, & qui s'attache plus à exprimer finement ses pensées, qu'à en avoir de nouvelles ou de solides. Tâchons de justifier ces trois traits par le choix de quelques-unes des pensées de notre Auteur.

» Dans un âge corrompu, l'entreprise  
» de régler le monde causeroit le plus  
» grand désordre.

» Le tems a couvert d'un voile les fau-  
» tes des siècles passés; nous y verrions  
» sans cela les mêmes difformités que nous  
» condamnons à présent.

Nos vices & nos vertus s'allient ensem-  
» ble, & produisent des enfans qui leur  
» ressemblent.

» Ce sont les hommes qui sont les nerfs  
» de la guerre plutôt que l'argent.

» Ni le Roi ni le peuple ne s'accommo-  
» deroient à présent de la constitution ori-  
» ginale sans aucune variation.

» La prérogative des Rois doit être aussi  
» claire que l'obéissance des peuples.

» Cette prérogative est un dépôt.

» La raison de toute loi est que la vo-  
» lonté d'aucun homme ne soit une loi.

» Le pouvoir qui pourroit détruire tou-  
» tes les loix, ne peut avoir été établi par  
» elles.

» Le Prince qui perd son peuple , perd  
 » ce qu'il ne peut plus gagner.

» Si un homme seul avoit le pouvoir de  
 » se faire justice d'un dépositaire infidèle ,  
 » il ne manqueroit pas de le faire. Cette  
 » pensée bien digérée préviendroit en  
 » grande partie l'invasion des libertés.

» Si les enfans choisissent un maître  
 » d'école , ce seroit celui qui ne les châtie-  
 » roit point ; il en seroit de même si les  
 » Courtisans choisissent un Ministre.

» Ils demanderoient un grand nombre  
 » de jours de fêtes , rejetteroient les ver-  
 » ges , & voudroient qu'on leur permit de  
 » voler les vergers. Il n'y a qu'à faire le  
 » parallèle.

» Un homme qui a la patience d'aller  
 » pas à pas , en séduira un beaucoup plus  
 » sage que lui.

» Le peuple ne croiroit point du tout en  
 » Dieu , si on ne lui permettoit d'y croire  
 » mal.

» Ceux qui se disent de la maison du  
 » Tout-puissant , devroient montrer par  
 » leur vie qu'il a une famille bien réglée.

» Les disputes de la plupart des hommes  
 » sur la religion , ressembloient aux querel-  
 » les de deux rivaux pour une Dame , dont  
 » ni l'un ni l'autre ne se soucie.

» Un vieillard qui connoît le monde ,

» sent qu'il en est connu , & cette pensée  
» le rend réservé.

» C'est une grande arrogance à un hom-  
» me de s'enyvrer , parce qu'il se montre  
» sans masque.

» Un homme a trop peu de feu , d'esprit  
» ou de courage , s'il n'en a pas quelque-  
» fois plus qu'il ne devoit.

» Le bruit d'une grille qu'on gratte , n'est  
» pas plus désagréable que le jeu de mots  
» pour un homme de bon sens.

» L'homme qui *emprunte* ses opinions ,  
» ne *paye* jamais ses dettes.

» On n'est *sauvé* dans ce monde que par  
» le manque de *foi*.

Ces deux dernières maximes suffisent  
pour juger combien l'illustre Auteur avoit  
profité de celle qui les précède.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Juil-  
let est *Escalier*. Celui du Logogryphe est  
*Thermometre*, dans lequel on trouve *reméré*,  
*therme*, *or*, *mort*, *remore*, *météore*, *théo-*  
*rême*, *homme*, *tertre*, *Rome*, *Morée*, *mo-*  
*tet*, *Héro*, *terre*, *orme*, *rôt*, *Ô*, *tremor*,  
*temere*, *morte*.





ENIGMES EN VAUDEVILLES.

Air : *A notre bonheur l'Amour préside.*

**O**N me donne pour sceptre à l'enfance ;  
 J'appaise ses cris dans le berceau ;  
 J'amuse , j'occupe l'indolence ;  
 De l'air je tiens mon droit le plus beau ;  
 Chasseur & berger , le larron même  
     Dans leur crainte extrême  
     M'employent souvent ;  
 Parmi les roseaux l'on croit m'entendre ;  
     C'est à moi de prendre  
     Des leçons du vent

Air : *Cet oracle est plus sûr , &c.*

De Melpomene & de Thalie  
 Je suis l'effroi , l'ignominie :  
 Mes sons impérieux ébranlent leurs états :  
 Du goût quand j'y prends la défense ,  
 Adieu l'Acteur & sa constance ;  
 Mon oracle est plus sûr que celui de Calchas.



## A U T R E

*Air du Menuet d'Exaudet.*

**A** U vieux tems  
 Où contens ,  
 Vos bons peres  
 Des toisons de leurs brebis  
 Se formoient des habits  
 Que leur filioient vos meres ,  
 A mon ton  
 Ofoit-on  
 Rendre hommage ?  
 Je n'avois pas un autel ;  
 L'âge d'or , pour moi quel  
 Sot âge !  
 Les besoins & l'industrie ,  
 Le goût , même le génie  
 En naissant ,  
 Chez le Grand  
 Me placèrent ;  
 La bruyante vanité ,  
 Et la frivolité  
 M'aiderent.  
 Le nouveau  
 Toujours beau  
 M'intéresse ;  
 Un petit Rhinoceros  
 Fait Isis à Paphos

Par inpromptu, Déesse.

De la Cour

Droit je cours

A la ville ;

De là , craignant d'y vieillir ,

En province mourir

Tranquille.

*Par une société de Dames ,  
de Laval au Maine.*

## LOGOGYPHE.

**L**A fureur des humains a causé ma naissance ,  
Et certains animaux ajoutent à mon enfance :  
De leur dépouille on me forma long-tems.  
Mais bientôt l'industrie animant la prudence ,  
Vint reformer mes descendans.  
La vanité nous fit une parure ;  
Lors sur ma forme & ma figure  
On décida du mérite des gens.  
Un Dieu m'a fait ; & même une Déesse  
Des humains me fit la terreur ,  
En m'habillant. Depuis par la noblesse  
Je suis pris à titre d'honneur ,  
Qui des rangs différens peut désigner l'espece.  
Mon usage jadis étoit d'un grand secours ;  
Des malheureux mortels je défendois les jours.

E iiiij

104 MERCURE DE FRANCE.

A présent à ma résistance  
Vainement auroit-on recours ;  
Aussi m'a-t-on négligé pour toujours.  
Des services souvent telle est la récompense.  
De huit lettres je suis ; & si tu me sépars ,  
Tu trouveras par ta division  
Trois instrumens , un fleuve du Ténarès ,  
Un supplice , une passion ,  
Ce qu'à regret l'écolier montre au maître  
Pour souffrir la correction.  
Ce qu'un esclave à la fois ne peut être .  
Une parure au col , un animal cornu ,  
La femelle d'un pied fendu ,  
Une ville de Normandie ,  
Ce que la nuit ne peut souffrir ,  
Et qui n'est pas fait pour dormir ;  
Du corps la plus noble partie ,  
Un Evangéliste , un métal ,  
Une couleur , plus un ton musical ;  
Ce qu'un Mouffe avec art sçait replier & tendre.  
Un crime pour lequel un coupable on fait pendre  
Une Muse , une plante , un poids.  
Un insecte rempant qui loge dans le bois ,  
Ce que souvent demande un hydropique ,  
Une figure en tout géométrique ,  
Qu'à l'élipse on compare peu ;  
Ce qu'après la poudre on applique  
Lorsque l'on charge un arme à feu ;  
Le pere de Saturne , & le fruit pacifique.

Enfin ce que je brûle , en t'écrivant , Lecteur . . .  
Bon soir. Adieu , de tout mon cœur.

*Par M. G. L. K. n. r.*



## NOUVELLES • LITTERAIRES.

**L**A vérité de l'Histoire de l'Eglise de Saint Omer, & son antériorité sur l'Abbaye de S. Bertin , ou réfutation de la dissertation historique & critique sur l'origine & l'ancienneté de l'Abbaye de S. Bertin , &c. imprimé par ordre de M. l'Evêque & du Chapitre de l'Eglise de Saint Omer. *A Paris* , chez le Breton , rue de la Harpe , 1754 , in-4°. 1. vol.

Il parut en 1739 une dissertation historique & critique sur l'origine & l'ancienneté de l'Abbaye de S. Bertin & sur la supériorité qu'elle avoit autrefois sur l'Eglise de Saint Omer. L'ouvrage qu'on y oppose aujourd'hui , nous a paru plein de recherches , de très-bonnes discussions , & d'une logique à laquelle il ne sera pas aisé de répondre.

**T**R A I T E' physique & historique de l'Aurore boréale ; par M. de Mairan. Seconde édition , revûe & augmentée de plu-

E v

106 MERCURE DE FRANCE.  
sieurs éclaircissemens. *A Paris*, de l'Imprimerie royale, 1754. *in-4°*. 1. vol.

L'ouvrage célèbre dont nous annonçons une nouvelle édition, est rempli de ces recherches profondes, de ces observations sûres, de cette Logique exacte, de ces discussions pleines de sagacité, de cet ordre, de cette méthode, de cette élégance qui caractérisent le grand Physicien qui en est l'Auteur. Les éclaircissemens qu'il a ajouté à son traité, & qui en forment presque la moitié, rendront curieuse & précieuse la nouvelle édition.

OBSERVATIONS sur l'Histoire naturelle, dédiées à Mgr le Garde des Sceaux, Ministre d'Etat, Contrôleur général des Finances. Par M. Gauthier, de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de Dijon, & Pensionnaire de Sa Majesté. Tome premier, contenant la Zoonésie, année 1753. *A Paris*, chez *De Laquette*, rue S. Jacques. 1754. *in-12*. 1. vol.

LE Chrétien fidele à sa vocation, ou réflexions sur les principaux devoirs du Chrétien, distribuées pour chaque jour du mois, & utiles pour les retraites. Avec le tableau d'un vrai Chrétien, composé de passages choisis des SS. Docteurs de l'E-

glise. *A Paris*, chez *Lottin*, rue S. Jacques, 1754. in-16. 1. vol.

Ce livre plein d'onction, & dans les bons principes, ne peut manquer de réussir.

DICTIONNAIRE apostolique à l'usage de MM. les Curés des villes & de la campagne, & de tous ceux qui se destinent à la chaire. Par le P. Hyacinthe de Montargon, &c. Tome sixième. *A Paris*, chez Augustin-Martin *Lottin*, rue S. Jacques, 1754.

Cet ouvrage qui se trouvoit chez plusieurs Libraires, ne se vend actuellement que chez *Lottin*, qui en a acquis le privilege. Le volume que nous annonçons, est le dernier de la morale. Les six volumes suivans comprendront les Mysteres, Parnegyriques, Fêtes de la Vierge, Homélies de Carême, quelques sujets particuliers. Le treizième formera la table générale. Chaque volume se vend séparément 5 liv. 4 sols en feuille. Nous répétons avec plaisir que le Dictionnaire apostolique a du succès, & qu'il le mérite.

Le même Libraire vend les livres à l'usage du Diocèse de Paris, selon les nouveaux Missel & Bréviaire, imprimés depuis 1736.

LA taille latérale s'exécute-t-elle plus sûrement & plus facilement avec l'instrument connu sous le nom de lithotome caché? Question medico-chirurgicale proposée dans les écoles de la Faculté de Médecine de Paris, le 25 Avril 1754. Par Henri Jacques Macquart, &c.

L'événement dont nous rendons compte, prouve la célébrité de la méthode du Frere Cosme; & ce que nous allons copier de M. Macquart montre quelle est l'opinion de cet habile Médecin.

La taille considérée, dit-il, dans toutes ses parties, renferme tout l'objet de la Chirurgie, puisqu'elle embrasse ses trois sortes d'opérations; elle divise, elle extrait, enfin elle réunit & conglutine les parties séparées. Si le lithotome caché remplit ces trois points d'une manière supérieure, elle mérite la préférence sur les autres.

Examinons-le d'abord par rapport au premier point, qui est la division. Dans la taille il faut diviser certaines parties, mais de façon qu'on ne coupe précisément que ce qu'il faut couper, & qu'on ne touche pas ce qu'on doit respecter; mais les parties qu'on peut couper impunément, se trouvent malheureusement si voisines de celles dont il faut s'éloigner, que l'Artif-

re le plus habile court souvent risque de les offenser sans le sçavoir ou sans le vouloir, puisque ce n'est que par le raisonnement qu'on peut déterminer la route que doit suivre le scalpel : voilà les inconvéniens de l'appareil latéral, de celui-même qui est corrigé. Voyons présentement si ces inconvéniens sont moindres dans notre méthode, & peuvent s'éviter plus aisément. Pour cela mettons sous les yeux la maniere dont agit l'instrument que nous proposons. Mais auparavant il est à propos de dire quelque chose de la situation du malade, laquelle nous avons déjà indiqué devoir être parallele à l'horison, & cette situation pour laquelle nous nous déterminons, est fondée sur ce que la vessie prend & change de figure, suivant les différentes positions du corps. Lorsque le tronc est dans une situation verticale, la masse des intestins alors chasse en bas, repousse la vessie dans le fond du petit bassin : si elle est pleine, elle formera au-dessus des os pubis une faillie plus ou moins considerable, elle y souffrira même un certain étranglement ; si au contraire elle est vuide, elle tombe & s'affaisse sur elle-même, forme des'poches, des rides & des plis qui ne se présentent que trop souvent à la tenette ou à l'instrument. Que

le corps soit placé horizontalement , la vessie moins gênée garde sa place , & occupe le plus d'espace qu'elle peut.

Le malade étant assujetti dans la situation horizontale , l'instrument introduit de là maniere que nous l'avons prescrit , & placé comme il faut , sa courbure appuyée contre les os pubis qu'elle regarde , & sa convexité ou la partie tranchante tournée vers le bas de l'incision extérieure , examinons avec attention ce qui se passe , & nous verrons que sous quelque angle qu'on le tire ouvert de dedans au dehors , il ne peut couper aucune partie dont la section soit suivie de quelques dangers. \* 1°. La courbure de l'instrument appliqué contre les os pubis , comme sur un point d'appui , soutient par son extrémité saillante & mouffe le fond de la vessie , dans le cas où il y auroit risque que ce fond pût s'avancer jusques dans le col ; cette même languette éloigne en même tems le côté droit de la vessie , qu'elle empêche de se jeter sur le côté gauche , & cela d'autant plus sûrement que la vessie est dans un état qui n'est pas bien éloigné de sa position naturelle : alors la lame s'éloignant

\* On sent bien qu'il faut avoir égard aux différens âges.

de la gaine, plus ou moins, selon l'intention de l'opérateur, va de droite à gauche, où elle ne trouve l'interposition d'aucun corps, où elle ne rencontre ni plis ni rides. Tirée ainsi toute ouverte & selon la direction de la playe extérieure, elle coupe, non ce qu'elle touche, mais ce qui lui résiste; mais les seules parties qui offrent une résistance sous la prostate, le col de la vessie & une portion du bulbe de l'urethre, aussi seront-elles coupées parfaitement.

La prostate étant ainsi coupée net, & d'abord & sûrement par sa partie intérieure qui est celle qui est la plus dure & qui résiste avec plus de violence, les doigts de la tenette trouvent vers la vessie un chemin par où ils entrent, & d'où ils sortent sans délabrement. Cette section nette & parfaite de la prostate prévient ces phlogoses, ces suppurations, tous ces symptômes dangereux & si souvent mortels qui suivent les contusions, ou les dilatations forcées de ces parties, &c.

Dans une méthode qui ouvre un chemin tel que celui-là, la seconde partie de l'opération, ou, ce qui est la même chose, l'extraction de la pierre ne peut manquer de se faire heureusement.

Il ne nous reste plus qu'à examiner

## 112 MERCURE DE FRANCE.

notre opération dans la troisième partie, qui est la synthèse, ou la guérison de la playe. Pour amener ces sortes de playes à cicatrice, on a coutume d'y appliquer des plumaceaux chargés de baume, d'onguent, & d'autres drogues, par lesquels on veut exciter la suppuration; de plus on a soin de lier la playe avec des bandes qui doivent contenir tout cet appareil. Nous bannissons sévèrement de notre méthode ce traitement ordinaire; notre playe simple & sans contusion doit être abandonnée à elle-même: \* l'urine & les corps étrangers qui pourroient être dans la vessie, doivent s'échapper par la playe, sans que rien les retienne ou les fassent séjourner: les bandes, les emplâtres, & tout cet attirail nuisible les retiendroient, & exciteroient infailliblement au dedans

\* M. Rawet, avant lui le F. Jacques, se conduisoient de même après l'opération, ils abandonnoient la playe à elle-même sans y rien mettre dessus: mais ni l'un ni l'autre n'ont dit ni enseigné pourquoi ils en usoient ainsi. L'Auteur de la nouvelle méthode est réellement le premier qui ait appris & montré que dans le cas présent, non seulement les pansemens étoient inutiles, mais qu'ils étoient dangereux; & cette omission de pansemens fait une partie de l'essence de sa méthode. Les pansemens sont-ils bien nécessaires dans les méthodes ordinaires?

& au dehors de la playe ces accidens si communs & si ordinaires aux opérations de la taille, & dont on doit souvent encore plus accuser le traitement que la manœuvre de l'opération.

L'opération faite, nous remettons promptement le malade dans un lit bien chaud, dans lequel on a mis une alaise pour recevoir le sang & les excréments; nous avons soin de lui faire tenir les genoux approchés pendant tout le tems de la curation; on lui fait prendre d'abord beaucoup d'eau tiède; ensuite on lui donne des boissons adoucissantes, comme l'eau de veau ou l'eau de poulet. La guérison se fait ainsi promptement, en plus ou en moins de tems, selon la grandeur de l'incision, de l'âge, & le tempérament du malade.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, pourroit être regardé comme de simples conjectures, si nous nous dispensions de l'appuyer de preuves convaincantes. Mais les expériences sont les seules qu'on ne peut recuser, & qui décident souverainement en médecine; & c'est aussi à l'expérience que nous en appellons. Qu'on porte notre instrument sur un cadavre, dans la vessie duquel on aura mis une pierre, on verra que par le chemin qu'on se fera fait suivant notre méthode, on entrera sans

peine dans la vessie , & qu'on retirera sans déchirement & sans violence les corps étrangers. Qu'on répète les expériences & qu'on disseque ensuite les parties , on éprouvera que ce sont constamment les mêmes que l'on blesse , & qu'on ne touche qu'à celles dont les playes sont sans aucun danger.

Nous pourrions nous citer nous-mêmes pour ces épreuves faites sur des cadavres , mais nous renvoyons à des Chirugiens habiles & sans partialité , qui les ont répétées sur plus de deux cens cadavres ; ils ont observé constamment que l'instrument ne coupoit que la prostate , le col de la vessie , une portion du bulbe & une petite branche d'artere , dont la section n'entraîne aucune suite fâcheuse. Jamais , quoiqu'ils aient fait , l'instrument n'a pu blesser , ni le fond de la vessie , ni les ureteres , &c.

Mais pourquoi nous arrêter aujourd'hui à des expériences sur des cadavres , qui ne nous donnent après tout que de fortes probabilités , lorsque nous pouvons interroger des personnes qui fournissent des démonstrations les plus évidentes ? Plus de cent taillés avec le nouvel instrument attestent que la nouvelle méthode guérit sûrement & parfaitement. Si de ceux qui ont souffert

cette opération il en est mort quelques-uns, qu'on les compare d'abord avec ceux qui seroient morts si tous avoient passé par la méthode ordinaire, & on verra que le nombre des guéris est bien supérieur à celui qu'on en auroit eu.

Mais de plus il est important de considérer que ceux qui ont péri, étoient des sujets exténués dans le marasme, que l'opérateur avoit taillés comme malgré lui, & ils sont morts de phthisie, d'hydropisie, & d'autres maladies absolument étrangères à l'opération, ainsi qu'il est amplement prouvé par des preuves juridiques. \* L'ouverture des cadavres, ni aucun accident, n'a pu jusqu'ici charger en rien la méthode; & tous les taillés qui existent ne se plaignent d'aucunes de ces incommodités qui suivent souvent les autres méthodes d'opérer.

Voilà donc la *Lithotomie*, cette opération si douteuse & si cruelle, amenée au point où elle s'exécute dans toutes ses parties, *sûrement, promptement*; si l'on ne peut pas dire *agréablement*, on peut du moins assurer qu'elle cause beaucoup moins de douleur. Bien plus, elle est à la portée de pres-

\* Voyez le Recueil des pièces importantes sur l'opération de la taille faite par le lithotome caché. Deux volumes. in-12, chez d'Houry fils.

176 MERCURE DE FRANCE.  
que tous les Chirurgiens. La plus grande partie d'entr'eux peuvent la pratiquer avec des succès aussi complets que les plus grands Maîtres , puisqu'elle ne peut manquer d'être bien faite dès qu'on aura placé l'instrument comme il convient ; ce qui n'exige qu'une adresse ordinaire.

Plusieurs Chirurgiens \* ont déjà reconnu ces avantages ; ils se sont pourvûs du nouvel instrument , & ils n'ont pas rougi de s'instruire auprès de l'Auteur même , qui s'est fait un plaisir de leur donner tous les éclaircissemens nécessaires. Pouvoient-ils en effet ne pas trouver ces ressources & cette satisfaction dans un homme , qui sans autre vûe que celle de l'utilité publique , consacre toute son adresse & tous ses talens au soulagement de l'humanité ?

DICTIONNAIRE portatif des Théâtres, contenant l'origine des différens Théâtres de Paris ; le nom de toutes les pièces qui y ont été représentées depuis leur établissement , & des pièces jouées en province , ou qui ont simplement paru par la voie de l'impression depuis plus de trois siècles ; avec des anecdotes & des remarques sur la plûpart ; le nom & les particularités inté-

\* Voyez la liste qui se trouve dans le second volume du Recueil ci-dessus.

ressantes de la vie des Auteurs, Musiciens & Acteurs; avec le catalogue de leurs ouvrages, & l'exposé de leurs talens: une chronologie des Auteurs, des Musiciens & des Opéra; avec une chronologie des pièces qui ont paru depuis vingt-cinq ans. *A Paris*, chez C. A. Jombert, Imprimeur-Libraire du Roi en son Artillerie, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame. 1 vol. in-8°. 1754. Prix 5 liv. relié.

LES Echappemens à repos comparés aux échappemens à recul; avec un mémoire sur une montre de nouvelle construction, &c. suivi de quelques réflexions sur l'état présent de l'horlogerie, sur la police des Maîtres Horlogers de Paris, & sur la nature de leurs statuts. Par Jean Jodin, Horloger à Saint Germain en Laye. *A Paris*, chez le même, 1754. in-12.

NOUVELLE édition des Fables de la Fontaine. Cette édition sera en quatre volumes *in-folio*, & ornée de 276 planches de la même grandeur.

M. Oudry, Peintre du Roi, & Professeur de l'Académie royale de Peinture, en a composé les desseins. Quelques-uns sont gravés par M. Cochin le fils, de l'Académie royale de Peinture, & Garde des desseins du Roi, les autres sous sa direction,

## 118 MERCURE DE FRANCE.

par les plus habiles Artistes. Le nom de ces deux hommes illustres qui viennent d'être cités , suffit pour leur éloge & pour celui de l'ouvrage.

Tout devoit , sans doute , concourir pour le porter à sa plus grande perfection ; caractères , papier , impression de planches , fleurons , culs de lampe : aussi n'a-t-on rien épargné , ni pour les soins , ni pour la dépense. Les éditeurs , séduits uniquement par leur goût pour les Arts & pour les Lettres , contents de retirer leurs avances , n'ont eu pour objet que la gloire de la nation.

Le premier volume paroîtra au mois de Novembre prochain ; la moitié des planches qui composent le second est déjà gravée , il suivra de près le premier : le troisième & le quatrième seront délivrés avant Pâques 1756.

Pour satisfaire le Public , on a fait imprimer cet ouvrage sur différentes grandeurs de papier. Le prix de chaque volume en feuilles , tiré sur le papier ordinaire , est fixé à 75 livres ; celui des volumes tirés sur le grand raisin , à 87 livres ; & celui des volumes tirés encore sur de plus grand papier , à 100 livres.

Quoique le succès d'une entreprise aussi considérable ne dût jamais dépendre du se-

cours de la souscription, & que tous les arrangemens fussent pris en conséquence, tant de personnes ont paru désirer d'avoir, pour ainsi dire, quelque part à l'ouvrage, & de s'en assurer la possession d'avance, qu'on s'est déterminé à délivrer des souscriptions; mais elles n'auront lieu que lorsque le premier volume sera prêt d'être mis en vente, & que les Curieux auront pu s'assurer du mérite de l'exécution.

On moderera en faveur des Souscrivans le prix total de l'ouvrage: on s'engage aussi à fournir à ceux qui le désireront, sur leur récépissé, les planches à mesure qu'elles seront finies & tirées. Ce détail donnera des soins; mais les Editeurs se prêteront volontiers à l'impatience que souvent ils ont ressentie eux-mêmes dans des occasions pareilles, & qui est commune à tous les Amateurs, toujours avides de jouir & de comparer.

*Prix de la souscription en feuilles.*

		Papier ordinaire.	Grand raisn.	Tr. gr. papier.
1 <sup>o</sup> . En recevant le 1 <sup>er</sup> vol.	72 l.	84 l.	96 l.	
2 <sup>o</sup> . En recevant le 2 <sup>e</sup> vol.	48	60	72	
3 <sup>o</sup> . En recevant le 3 <sup>e</sup> vol.	48	54	60	
4 <sup>o</sup> . En recevant le 4 <sup>e</sup> vol.	48	54	60	
	<hr/>			
	216.	252.	288.	

On ne tirera qu'un petit nombre d'exemplaires, & il n'y en aura que cent en grand raisin, ainsi qu'en grand papier.

---

*LETTRE sur les Ephémérides Cosmographiques.*

**J**E reconnois, Monsieur, l'homme d'esprit dans votre analyse de mes éphémérides de 1754 (Journal des Sçavans de Mai); c'est aux Théologiens qui connoîtront ma théorie du monde & de la terre, de se déclarer, sans que je les en sollicite plus que les Physiciens: un Prédicateur instruit & exhorte ses auditeurs, sans recueillir leurs avis sur son sermon; un Académicien ou un Astronome lit son mémoire, & un Journaliste publie son extrait sans autre embarras: c'est ma réponse à l'invitation que vous me faites; je me flate d'avoir plus qu'indiqué ce qu'il y de dangereux en divers écrits récents où des textes sacrés sont contredits, & j'exhorte tout Physicien & Théologien à produire des objections valables contre le système moderne (*publié chez Jombert*), dont mes lettres sur la Cosmographie sont des préliminaires, & que mon explication du flux & reflux & mes éphémérides développent, sans pointiller sur des questions de pure possibilité. Je

Je me garderai toujours d'en agiter, malgré les reproches dont vous avez daigné parler, que me fait un auteur qui n'ignore pas que j'écris afin de servir la religion, en opposant une physique perfectionnée à une fausse physique, vraie cause, après le libertinage, de l'irréligion. L'approbation de l'illustre ex-Sindic de la Faculté de Théologie de Paris, d'un célèbre Lecteur royal, & de plusieurs Sçavans, m'est garant, avec ma façon de penser accréditée par mes découvertes, que j'ai dû puiser mes lumières sur le plan de l'univers, & sur son explication physique extensible à tout phénomène, dans des textes divins, dans les expériences, les observations, les tables, les regles & cartes astronomiques, & dans les mémoires académiques. Ainsi personne, j'ose l'espérer, ne pourra déprimer ma doctrine qu'en la déguisant, ni faire valoir contre elle aucune de ces objections si plausibles contre les hypothèses cosmographiques & physiques que je rejette.

Si de telles difficultés étoient applicables à mes principes sur le plan & le mécanisme de l'univers, sur l'électricité, la défélectricité & la compression qui détermine la pesanteur avec la matérialité, sur les phénomènes de la marée & de l'aiman,

F

## 122 MERCURE DE FRANCE.

sur l'ame des bêtes , l'action de l'ame & du corps , les idées humaines , les molécules organiques , sur la vraie figure de la terre en cylindroïde arrondi par ses bates , & la cause identique de ses trois lents mouvemens , de son illumination , de son ombre , de sa fraîcheur , & de sa chaleur , graduellement différentes en diverses contrées , à proportion qu'elles sont plus ou moins près de l'équateur , quoiqu'au solstice d'été le soleil en soit plus éloigné que des voisines du pôle , de tout le sinus de leur latitude ; les Journalistes feroient bien de ne pas même indiquer , comme vous en avez eu l'attention , les titres du moins des articles traités dans mes éphémérides.

Mais quand j'enseigne clairement que la même cause qui opere sur un thermometre , un barometre , un aiman , ou qui excite la lumiere , la chaleur , les couleurs , la transparence , l'électricité , le magnetisme , agit sur l'éther intermoyen de tout astre , & par l'éther sur son atmosphere ; & par l'air qui compose la terrestre , sur l'eau , sur tout autre élément , sur les corps , sur les fluides & solides , de sorte que les divers degrés de chaleur , ou de froid en tout canton , selon les saisons & les vents , ou l'inégale durée des jours & des nuits , s'expliquent ainsi naturellement ;

se m'écrie ; jusques à quand les Livres périodiques prôneront-ils des systêmes si bornés, dont le fondement fragile est une vague hypothèse astronomique , qui cachant ou déguisant les phénomènes , & en expliquant peu , reste inexplicable physiquement & mécaniquement , malgré tant de fictions auxiliaires & variables pour chaque objection neuve ? ou jusqu'à quand feront-ils moins connoître un plan détaillé de l'univers , qui rend raison méthodiquement au coup d'œil , des configurations successives , diurnes & horaires du soleil & des planetes , vis-à-vis les arcs de l'écliptique & du firmament , prévus par le calcul , annoncés dans les éphémérides en chiffres , & représentés dans mes éphémérides en planches , que M. le Rouge vient d'illustrer d'une table très-curieuse.

Qu'importe pour l'origine simultanée du mouvement avec le tems , l'espace & la matiere qu'indiquent les premiers versets de la Genèse , que les eaux ayent pû rester en repos quelques instans ? le mouvement auroit-il précédé le tems , l'espace & toute matiere ? auroit-il préexisté pour de purs esprits , comme les Anges , en ce sens qu'ils changeroient d'orientation mutuelle ? du moins ce mouvement n'étoit pas communicable. Ces mots *Spiritus Dei ferebatur*

F ij

*super aquas*, un souffle divin agitoit les eaux créées récemment & subitement, prouvent la coexistence du mouvement surnaturel, qui jusqu'à la création peu tardive de la lumière, dût empêcher leur inertie & congélation, non leurs ténèbres. Je le soutiens d'après ce texte sacré, loin de contester qu'elles pussent y être naturellement, comme toute matière jusqu'alors produite, ensemble ou séparément, si vous voulez : c'est exposer qu'originellement Dieu créa le ciel & la terre, c'est-à-dire leur matière, selon mon opinion empruntée de plusieurs interprètes de la Genèse, que la terre étoit informe, déserte & vaine, comme dénuée de tous les corps que sa masse renferma quelques jours après; que ce cahos d'éléments fut les premiers instans dans les ténèbres & la congélation, excepté les eaux qu'une agitation divine en préserva, non de l'obscurité, jusqu'à ce que Dieu créa le même premier jour, l'électre subtil & identique élément de la lumière, du feu, de la chaleur, de la fluidité, de la vision, des couleurs, de l'électricité & du magnétisme.

Expliquant aussi le mécanisme donné divinement à l'univers, d'après le sens littéral des textes divins, d'après les apparences, les observations, les règles, les

calculs , les cartes & tables d'astronomie , publiées par l'Académie dans ses mémoires , ou dans la *Connoissance des tems* , j'ai enseigné que cet arrangement subsiste par le mouvement qu'excite , gradue & perpétue la compression universelle , modifiée par l'électrification & la déflectrification des astres ; mais il auroit pû être rendu fort différent , quoiqu'il ne le soit pas certainement : le plan qui le représente fidelement manifestant avec la cause de toute apparente configuration ou révolution combinée du soleil & des planetes vis-à-vis les points du ciel , & pour le tems où elle est prévûe par le calcul , que leur cours dépend en tous ses arcs & rapports , de l'annuel du soleil.

Le grand Cassini n'a affirmé que comme apparent ce mouvement réel , dont la représentation forme dans les mémoires de l'Académie pour 1709 , le plus illustre monument d'Astronomie. N'ayant connu que la position respective de la terre & son mouvement rotatoire , non le progressif & regressif ; la détermination de l'un & de l'autre , en quoi consiste ma découverte , étoit nécessaire pour ériger ses cartes & celles de Kepler en plan de l'univers , pour détacher de l'hypothèse provisionnelle de Copernic , & pour démontrer la réalité de

## 126 MERCURE DE FRANCE.

ces orbes , qui par cette représentation & ce supplément essentiel , présentent en chacun de leurs arcs une preuve multipliée qu'ils sont réellement parcourus , à cause de l'électrification du soleil & des planetes du côté de leur radiation , & à raison de leur desélectrification sur l'ether ambiant à l'opposé dans leur ombre. Au défaut de la moindre preuve astronomique , ou physique , ou theologique du contraire , ne suffit-il par le contraste que les systêmes de Copernic , de Tico-Brahé & de Ptolomé , de Descartes & de Newton comportent en ces trois genres des preuves notoires de fausseté & de contradictions avec leurs propres fictions autant qu'avec les observations ?

Combien importerait-il que ce cours combiné du soleil & des planetes fût objectif chaque année , sur une carte planisphérique , qui feroit connoître les apulses des étoiles , & leurs rapports successifs avec ces astres ? ce qui seroit aisé & utile pour découvrir les longitudes sur mer , au moyen des tables proposées au Mercure de Septembre 1753 , pag. 147 , qui seroient composées & publiées d'avance avec la *Connoissance des tems*. Par ma théorie , la Géographie & l'Astronomie nautique peuvent & doivent être portées à une égale perfection

que la Cosmographie. Si je n'en puis faire la dépense, n'étant pas plus mystérieux qu'intéressé, mon secret est public, graces au zèle de M. l'Abbé Raynal ; & les Astronomes qui voudront suppléer à cette importante entreprise, trouveront d'eux-mêmes ou recevront tous les éclaircissemens convenables dans mes cartes, mes tables, mes ouvrages : c'est le propre du vrai de percer tôt ou tard à travers les ténèbres dont il est supposé couvert, afin de détourner de s'en instruire & d'en profiter.

Contre la vraie figure de la terre en cylindroïde arrondi par ses extrêmités, je vous prierois d'opposer, non des assurances personnelles des Geodistes, de n'avoir pas sacrifié les vrais résultats des dimensions par eux trouvées à divers degrés de différens méridiens & au pendule simple à secondes, mais des faits à ceux que j'expose, des difficultés aux inductions raisonnées que je tire du niveau des mers, de l'origine des fontaines, de la vraie cause & tendance de la pesanteur en perpendiculaire vers l'axe de la terre, non vers son centre excepté sous la ligne, de la comparaison de tous les degrés connus de longitude & de latitude, de la longueur & des oscillations diurnes du pendule simple à secondes, à l'équateur, au polaire & à

Paris , & du principe annuellement exposé dans la *Connoissance des tems* , pag. 193 , par ordre de l'Académie , ou dans son Histoire de 1740 , pag. 72 , ou pag. 44 de la même Histoire pour 1744. En reconnoissant dans mes éphémérides & dans mon explication du flux & reflux l'exactitude des opérations geodesiques , j'en infere & démontre bien mieux que les Geodistes ont tiré la conclusion la plus illégitime , opposée à ce principe publié chaque année sous les yeux de l'Académie , qui ne paroît nulle part l'avoir abandonné , après l'avoir consacré dans son Histoire & son Journal.

Malgré l'affectation de n'avoir pas mesuré le degré de longitude au polaire ni à l'équateur , après avoir trouvé qu'en s'en éloignant les degrés des méridiens sont à proportion plus amples , & par tout , que ceux des paralleles d'un bon tiers au moins , quoique la base de leur dimension ait été choisie vers le polaire sur un fleuve glacé , plaine la plus basse qui fût trouvable , & plus distante en latitude qu'en longitude de la base la plus élevée qui existe vers l'équateur & sur la terre ; comment les Géodistes en inferent-ils qu'elle soit moins oblongue par son axe & ses méridiens que par son équateur , où le degré de latitude est moins étendu de quatre cens toises que vers le

polaire ? loin d'en inférer l'oblongation en cylindroïde arrondi vers les pôles , selon le principe académique , & selon les regles de Géométrie dont ils étoient convenus , qu'ils ont sacrifié quand leurs opérations ont démenti l'idée de Newton.

Pourquoi m'avertir des vûes & des procédés du célèbre Archimede , comme si je les ignorois ? & que ma méthode de convertir l'aire d'un cercle , d'un triangle , d'un quarré , en l'une ou l'autre de ces figures , n'est que par extrême approximation , l'ayant moi-même déclaré , & aussi que cette méthode est pratique , non arithmétique ni algébrique , mais très-utile pour divers artisans ? falloit-il donc m'inviter à déclarer , si le quarré ou le triangle moyen proportionnel de celui qui aura été inscrit & circonscrit à un cercle donné , est proportionnel en ce premier ou second ordre , quand toute l'opération étant faite avec la regle & le compas , il est évident qu'il s'agit ici de Géométrie purement pratique , non algébrique ni transcendante , où j'ai dit que la quadrature du cercle & du triangle , la triangulation du quarré & du cercle , & la circulation du triangle & du quarré seront toujours un écueil , du moins pour les esprits de ma portée ? En me servant de votre comparaison , un Sculpteur

qui travaille sur un bloc de marbre, auroit-il à avertir que c'est afin d'y tracer un carré avec les proportions de Géométrie-pratique ? il me semble entendre demander quand on paye en espèces, si des loüis font des billets.

Devrois-je m'abstenir de raisonnemens & argumens théologiques avec des Physiciens, sous prétexte que ces armes employées contre eux ne les atteignent pas ? N'étant pas Astronomes, il s'enfuivroit donc aussi que les inductions tirées de l'Astronomie devroient être usitées contre leurs préjugés sur l'arrangement de l'univers, & que je ne devrois pas plus leur en présenter le plan que des vérités physiques fondées sur des textes divins autant que sur les expériences ? Ayant le bonheur d'être Catholique & Ecclésiastique, me seroit-il permis, pour des Payens ou de simples Chrétiens, sous prétexte de leur ignorance en Théologie, de contredire, ni dissimuler des textes sacrés sur l'animation des bêtes, plus que sur la formation & le cours du soleil ? est-il convenable d'en laisser mépriser sans réclamation, quand même, étant payen, un auteur ne publieroit pas moins son opinion avec éclat dans un Etat de la communion romaine ? Seroit-il singulier de lui enseigner, de même qu'aux lecteurs Catholiques qu'il veut avoir, que

les bêtes ont une ame vivante & mouvante qui existe par création, & périt à la séparation du corps par annihilation divine, parce qu'il n'auroit pas lû la Genèse, ni les passages relatifs de S. Augustin, de S. Gregoire le Grand, &c? c'est à la Sorbonne d'en décider.

Dispensez-moi donc de produire les avis des Théologiens sur ma doctrine; car c'est la plus insolite prétention pour s'excuser de la faire connoître comme la contraire. Je ne cherche pas à censurer, ni contredire, ni convertir personne à mes sentimens; mais préférant d'instruire à déclamer contre les erreurs, je me réduis à développer les vérités opposées, comme l'annonce l'avertissement en tête de mes dernières éphémérides. S'ensuit-il du silence des Journaux François sur les effets de la compression, de l'électricité & la desélectricité, que ces agens naturels, décelés en toute expérience sans exception, satisfont moins que les tourbillons & les attractions, chimères systematisées? Du moins que le plan de l'univers soit mis en parallèle avec l'hypothèse de Copernic, & le système de la compression & de l'électricité avec le système des attractions & des tourbillons, qui loin d'exciter des mouvemens réguliers, que des prix doubles & triples n'em-

pêcheront jamais d'être trouvés tels, les dérangeroient ; mais moins que ces attractions, de l'aveu même de Newton, dont on voudroit vérifier les craintes simulées par des inégalités supposées, qui prévûes par des regles certaines, ne sont qu'optiques à cause de la réalité même du cours épicycloïdal & en partie rétrograde des planetes dans ces orbes représentés d'avance, d'après les indications des éphémérides, sur ma carte du plan de l'univers.

---

*LETTRE à l'Auteur du Mercure sur les leçons publiques d'Architecture que donne M. Blondel, Architecte, Professeur & Directeur de l'Ecole des Arts, rue de la Harpe, à Paris.*

**M**onsieur, si des talens peu communs uniquement occupés à la perfection des Arts, à l'utilité & à la gloire de la patrie, ne sçauroient être trop applaudis par tout bon citoyen, qui a plus de droit à ces justes éloges que M. Blondel ? Non content d'avoir établi chez lui une école qui est devenue une pépiniere fertile, qui fournit à cette capitale, à nos provinces, aux pays étrangers même, des artistes éclairés & habiles ; non content d'avoir accordé gratuitement dans cette même école, douze

places annuelles à de jeunes élèves, qui sont moins favorisés de la fortune que des talens ; non content enfin, pour y entretenir l'émulation, de distribuer à ses propres dépens, toutes les années des prix pour l'Architecture, le Dessin, les Mathématiques, M. Blondel a cru que tant de secours ne suffisoient pas pour l'avancement de son art, & qu'il étoit nécessaire pour sa perfection & sa splendeur que les connoissances en fussent plus généralement répandues, sur tout parmi les personnes d'un certain rang, & il s'est proposé d'en donner des leçons publiques mises à la portée d'auditeurs de différentes classes : il a prononcé à ce sujet le 15 Juin, & fait imprimer un fort beau Discours *sur la nécessité de l'étude de l'Architecture*, dans lequel il a prouvé combien il est important pour le progrès des arts, que les hommes en place en acquierent les connoissances élémentaires, que les artistes en approfondissent la théorie, & que les artisans s'appliquent aux développemens du ressort de leur profession.

L'Auteur avoue d'abord ( pag 10 & 11 ) avec cette modestie qui décide le vrai mérite, qu'ayant commencé en 1743 l'essai du projet qu'il veut exécuter présentement, il n'avoit pas tardé à s'appercevoir de l'insuffisance de ses premières leçons ;

## 134 MERCURE DE FRANCE.

» qu'il avoit reconnu que la plus grande  
» partie de ceux que leur naissance con-  
» traint à s'appliquer à plusieurs genres d'é-  
» tudes , négligeoient absolument les pre-  
» miers principes de l'Architecture ; que  
» ceux même qui veulent en faire leur  
» profession , avoient encore besoin qu'on  
» leur offrît une théorie suivie , analyti-  
» que , & démontrée d'une manière claire  
» & convaincante ; enfin qu'il étoit néces-  
» faire que ceux qui se vouent par état à  
» la pratique du bâtiment , trouvaissent dans  
» des leçons publiques des principes pro-  
» portionnés & conformes à leurs besoins ;  
» qu'enfin il avoit été convaincu par cette  
» expérience qu'il tient d'une longue suite  
» d'études & de réflexions , que ces pre-  
» miers cours n'étoient que des leçons dé-  
» nuées de démonstrations , qu'une théo-  
» rie trop élevée pour des artisans , que  
» des dissertations trop mécaniques pour  
» des esprits éclairés ». Ainsi pour parler  
à chacun le langage qui lui convient , & se  
mettre à la portée de tous ces différens éle-  
ves , il avoit compris qu'il falloit , quoi-  
qu'il fût question des mêmes préceptes ,  
les leur présenter sous différentes faces ,  
les leur expliquer sous diverses formes , &  
qu'il falloit par conséquent les distribuer  
en un certain nombre de leçons différen-

tes. Dans cette vûe il en a institué trois ; le premier qu'il appelle *élémentaire*, » sera » spéculatif, & ne regardera que les per- » sonnes qui n'ont besoin d'acquiescer les » principes de cet art que par induction ; » son objet sera de multiplier les connois- » sances, d'éclairer le goût, de guider le » jugement de ceux qui, par leur naissance, » doivent un jour exercer les premiers » emplois de l'Etat, & qui ne doivent pas » ignorer les principaux élémens d'un art » sur lequel ils auront souvent des choix » à faire, des décisions à donner, & des » exemples à laisser à la postérité. Le deu- » xième, intitulé *Cours de théorie*, sera destiné non seulement pour ceux qui font leur objet de l'Architecture, mais encore pour les Peintres, Sculpteurs, Graveurs & autres artistes qui peuvent tirer de grands avantages de la connoissance des regles & des principes de l'Architecture. Le troisième, sous le nom de *Cours de pratique*, sera consacré à ceux qui se bornent à la construction des bâtimens.

La nécessité & les avantages de ces trois cours sont naturellement la division du Discours, dont la première partie, comme la plus neuve à traiter, la plus nécessaire à développer, devient la plus intéressante ; & comme la plus importante à

persuader , la plus fertile en conséquences , devient la plus éloquente & la plus brillante. En effet l'orateur y fait voir avec force & précision à quels dangers l'Architecture est exposée par le peu d'expérience des gens en place , & quels avantages un Ministre d'Etat , un Gouverneur , un Intendant de Province , un Prélat , les premiers Magistrats d'une ville , qui ont quelque connoissance de cet art , peuvent lui procurer ; quelle utilité ils en peuvent retirer pour leur propre gloire , pour celle de leur patrie , & pour leur commodité même ; il fait voir que , sans une notion des principes de l'Architecture , on voyage sans fruit , on passe dans les rues , on entre dans un jardin sans être frappé des beautés qui s'y rencontrent , sans les sentir , & les apprécier ; qu'au spectacle même on ne peut discerner une décoration médiocre d'une excellente ; qu'enfin on se loge mal soi-même , ou sans goût , & qu'on est souvent la dupe d'artisans mercenaires & trop avides. Ainsi il n'y a point d'homme , dans quelque rang , dans quelque condition qu'il soit , qui ne puisse trouver de l'agrément ou de l'utilité dans l'étude de cet art ; & pour y parvenir l'étude des Mathématiques & du Dessin est ce que l'Auteur recommande sur tout

comme la base de tous les arts. » Ne nous y  
 » trompons pas , Messieurs , dit l'Orateur ,  
 » un homme en place peut être bon Juris-  
 » consulte , Prélat respectable , grand Ca-  
 » pitaine , homme judicieux , excellent  
 » citoyen , & méconnoître les arts ; quels  
 » abus alors ne naîtront pas de son peu de  
 » discernement ? mais si ce défaut de lu-  
 » mieres est dangereux dans ceux qui n'ont  
 » que l'administration des Provinces , quel-  
 » les suites n'aura-t-il pas dans les hommes  
 » élevés aux premières charges de l'Etat ,  
 » eux qui sont les dispensateurs des gra-  
 » ces du Monarque , les dépositaires de ses  
 » trésors , qui ordonnent les monumens  
 » royaux , qui décident des embellisse-  
 » mens de la capitale , qui d'un seul re-  
 » gard favorable ou indifférent font fleu-  
 » rir ou anéantissent les talens , assurent  
 » ou détruisent les progrès des arts , per-  
 » pétuent la gloire ou précipitent la déca-  
 » dence de la nation ? Qu'on se rappelle les  
 » *Richelieu* , les *Colbert* , les *Seguier* , & tant  
 » d'autres Ministres auxquels la France &  
 » les arts doivent la plus grande partie de  
 » leur splendeur , & l'on se demandera  
 » à soi-même avec surprise , par quelle  
 » noble inspiration , par quel goût heu-  
 » reux , par quelle constante application ,  
 » ces hommes ont fait élever des édi-

### 238 MERCURE DE FRANCE.

» fices , qui tout solides & durables qu'ils  
» paroissent , le feront encore moins que  
» leurs noms.

Voici encore un morceau qui vous fera  
juger de l'élégance du style & de la solidité  
de ce discours.

» Mais en vain des Ministres soigneux  
» de leur renommée , des Gouverneurs zé-  
» lés , des Magistrats intelligens s'appli-  
» queroient à rendre à notre art son anti-  
» que splendeur ; ils se piqueroient inu-  
» tilement de faire élever dans la capitale  
» & dans les provinces des monumens  
» somptueux , dignes d'éterniser le goût  
» François , & le regne du meilleur des  
» Rois , si les merveilles qu'ils feroient  
» éclore n'étoient appréciés que par un  
» petit nombre de connoisseurs ; si ceux  
» qui , sans être chargés du poids fati-  
» gant de l'administration publique , mais  
» nés pour être amateurs des beaux arts ,  
» n'ont aucune notion de l'Architecture.  
» On les regardera continuellement sans'en  
» sentir les beautés ; on aura sans cesse sous  
» les yeux des palais superbes , des jardins  
» délicieux , des temples magnifiques , sans  
» les admirer ; on n'en sçaura ni discer-  
» ner les défauts ni estimer la perfection.  
» Tout bâtiment spacieux , tout édifice  
» colossal , attirera également ou l'indif-

» férence ou l'étonnement : que les proportions & la symétrie soient observées  
 » dans ces édifices ; que leur disposition  
 » soit agréable , leur ordonnance soumise  
 » aux regles de la bienséance ; à l'exception  
 » d'une exposition avantageuse &  
 » d'une distribution commode , tout paroîtra  
 » de même prix. Comment des hommes , d'ailleurs  
 » bien nés , seroient-ils en état , sans les  
 » connoissances que nous exigeons , de voyager  
 » avec fruit ? ne se promènent-ils pas dans nos  
 » plus beaux palais , ainsi que le vulgaire ? Nos  
 » édifices fixent-ils leurs regards ? au spectacle  
 » même , ne sont-ils pas frappés comme la  
 » multitude , d'une décoration d'un goût frivole ,  
 » sans choix & sans convenance ? s'apperçoivent-ils  
 » que le temple ou le palais qu'elle représente est  
 » peu digne de la divinité ou du Monarque qu'on  
 » y révere ? jusqu'à leur habitation tout se  
 » ressent du défaut d'intelligence à cet égard ;  
 » ils n'ont pû se soustraire à l'incapacité  
 » d'artisans mercenaires auxquels ils se sont  
 » adressés , & leur choix dépose également  
 » contre l'ignorance de l'Architecte , & contre  
 » celle du propriétaire.

Dans la deuxième partie , l'Auteur après avoir  
 indiqué les talens nécessaires pour

faire un bon Architecte , démontre aisément combien il lui est important d'approfondir la théorie & tous les secrets de son art. Il n'est pas ensuite plus difficile à l'Orateur de prouver combien cette théorie est utile à ceux qui exercent la Peinture , la Sculpture , &c. & il explique par quelle application & quelles études ils peuvent parvenir à ces connoissances.

» De quels secours ne seront pas pour  
 » le Sculpteur les notions des principes  
 » de l'Architecture , dit M. Blondel , qui  
 » secondée des préceptes de la perspective ,  
 » lui assigneront des proportions géomé-  
 » trales , constantes , invariables ? De quel  
 » secours ne lui sera pas l'histoire de notre  
 » art , de son origine , de ses révolutions ,  
 » des diverses opinions qui ont été plus ou  
 » moins répandues , approuvées , ou sui-  
 » vies chez les différentes nations ? alors  
 » on ne le verra point dans la multipli-  
 » cité des ouvrages de son ressort , se res-  
 » sembler , se répéter , & pécher conti-  
 » nuellement contre le costume ; les mo-  
 » numens qui lui serviront de fonds ou de  
 » fabrique , seront scrupuleusement con-  
 » formes aux convenances , aux bienséan-  
 » ces , aux usages & au goût national des  
 » différens peuples qu'il fera renaître sous  
 » son ciseau.

Voici pour les Peintres.

» De quelle utilité ne feront pas ces  
 » mêmes connoissances au Peintre qui se  
 » consacre à l'histoire & à la décoration  
 » des théâtres ? Chargé de sujets sacrés ou  
 » profanés , s'il veut enrichir sa compo-  
 » sition d'édifices publics , de monumens  
 » considérables , il sçaura distinguer habi-  
 » lement l'Architecture antique , ancien-  
 » ne , gothique , & moderne. On ne le  
 » verra jamais employer l'une pour l'au-  
 » tre , & il ne sera point obligé d'associer  
 » à son entreprise quelqu'Artiste , qui aussi  
 » peu instruit que lui dans le choix des  
 » allégories propres au sujet , ou qui fai-  
 » sissant mal les principaux motifs de l'ac-  
 » tion , concourera par sa négligence à  
 » faire un assez mauvais tout de deux par-  
 » ties , qui prises séparément , auroient  
 » pû , sans doute , mériter le suffrage des  
 » connoisseurs.

Le besoin qu'ont les artisans de connoître les principes de leur mécanique est si évident , que l'Orateur n'a pas dû s'étendre beaucoup sur la preuve , & que sa troisième partie a été par conséquent fort courte ; il s'est contenté de faire sentir la supériorité de l'artisan éclairé sur celui qui n'agit que par routine & par habitude.

J'ai l'honneur d'être , &c.

*Lettre à l'Auteur du Mercure.*

ON lit, Monsieur, dans les anecdotes de M. de Voltaire sur le siècle de Louis XIV, que M. Gourville assure dans ses mémoires que M. Fouquet sortit de prison quelque tems avant sa mort; que la Comtesse de Vaux, belle-fille de ce Surintendant des Finances, avoit déjà confirmé ce fait à M. de Voltaire même: ainsi, dit-il, on ne sçait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avoient de l'éclat quand il étoit puissant.

On seroit quasi porté à croire que cet illustre infortuné est mort dans la capitale des Cevennes: si on n'a point de preuves évidentes de cela, du moins les doutes qu'on en a paroissent assez bien fondés; & voici d'abord, Monsieur, sur quoi on les établit. Il parut ici en 1682 un homme singulier d'une très-belle figure, qui pour mieux cacher son étar, prit l'habit d'hermite: le bruit étoit commun alors que c'étoit un illustre personnage retiré de la Cour. Effectivement il étoit généralement estimé de tout le monde; l'Evêque sur-tout qui l'admettoit à sa table, en faisoit un cas particulier, & sembloit res-

pester dans lui une haute naissance.

Ce prétendu hermite s'adonnoit beaucoup à la chymie , & distribuoit des remèdes gratis à tous les pauvres. Quoiqu'il ne fît pas la quête & qu'il l'abhorât , on remarquoit qu'il ne lui manquoit jamais rien , & qu'il avoit toujours de l'argent ; il portoit sous sa tunique grossière du linge d'une finesse extrême ; il parloit & se plaisoit à entendre parler de la Cour ; il avoua même à quelques amis , à qui il s'ouvroit , qu'il avoit eu l'honneur de manger avec le Roi [ Louis XIV ]. Mais voici un fait qui pourroit passer pour une preuve de ce qu'on avance. Deux ou trois jours avant sa mort , qui fut des plus chrétiennes , & qui arriva par une rétention d'urine en 1718 , il avoua sincèrement à un saint Prêtre qui le confessoit , qu'il étoit de la Maison de Fouquet , qu'il avoit eu des raisons pour porter la robe d'hermite , qu'il avoit assez vécu & assez figuré dans ce monde pour le quitter sans regret. On peut donc dire , Monsieur , que si cet homme singulier n'étoit pas le même Fouquet , Surintendant des Finances , on seroit en droit de conclure que c'étoit du moins quelqu'un de ses parens , qui ayant été enveloppé dans sa disgrâce , se seroit retiré dans une solitude des environs d'Alais ,

144 **MERCURE DE FRANCE.**  
pour y mener une vie privée & inconnue.  
J'ai l'honneur d'être, &c.

*C. Lap... M.*

**SUPPLÉMENT** aux Tablettes dramatiques  
de M. le Chevalier de Mouhy, pour les  
années 1753 & 1754, contenant les pié-  
ces nouvelles jouées, les pièces remises,  
les débutans, les anecdotes du Théâtre,  
depuis le dernier supplément, les ballets,  
& les Auteurs du Théâtre, morts en 1753.  
*A Paris, chez Jorry, quai des Augustins;  
Duchefne, rue S. Jacques, 1754, in-8°.*  
pag. 8.

Tous ceux qui aiment le Théâtre, con-  
noissent les Tablettes dramatiques; ouvra-  
ge très-commode & très-utile. L'Auteur  
distribue régulièrement & gratuitement  
un supplément pour chaque année comme  
il s'y étoit engagé. Les articles du supplé-  
ment, comme ceux de l'ouvrage, sont  
courts, & renferment pourtant dans leur  
brièveté tout ce qu'on peut désirer raison-  
nablement de sçavoir sur le Théâtre Fran-  
çois.

**NOUVEAU** syllabaire ingénieux, com-  
posé des fables d'Esopé, tirées du labyrin-  
the de Versailles, auxquelles on a joint le  
sens moral. Ouvrage orné de figures, dédié

à Mgr le Duc de Bourgogne ; par Louis Lacroix , Maître de Pension à Paris. *A Paris* , chez Augustin-Martin *Lottin* , rue S. Jacques.

Le but que se propose l'Auteur de cette nouveauté , est d'inspirer aux enfans l'envie de sçavoir lire & d'exercer leur mémoire dans le dessein de répandre quelque charme sur la lecture. Chacune des fables qui composent le Syllabaire , est ornée d'une estampe qui en représente le sujet. M. de Lacroix pense que le plaisir que les enfans auront à voir ces figures , les portera à en chercher la signification : ils demanderont d'eux-mêmes ce que font ou ce que veulent faire les personnages de chaque estampe. On se hâtera alors de satisfaire leur curiosité , en leur faisant épeler , & ensuite lire les vers , d'abord du côté où les syllabes sont séparées , puis du côté où elles ne le sont pas. Lorsqu'ils les sçauront lire , on les leur fera apprendre par cœur ; travail qui leur sera moins pénible , étant soutenu de l'agrément du sujet & des sons harmonieux de la Poësie.

Il est à désirer que les personnes qui se consacrent à la première éducation des enfans , essayent la méthode de M. de Lacroix : si elle se trouvoit bonne , comme nous le croyons , elle épargneroit bien des

G

146 MERCURE DE FRANCE.  
larmes aux enfans , & du travail aux Maîtres.

VICTOIRES mémorables des François , ou les descriptions des batailles célèbres depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la fin du regne de Louis XIV. Par M. Alletz. *A Paris*, chez Nyon fils , & Guillin , quai des Augustins. 1754, in-12 , 2 vol.

Le recit des batailles d'une nation aussi guerriere que la nôtre , doit sur tout plaire aux jeunes militaires , auxquels il est spécialement adressé. Ils trouveront dans le recueil que nous annonçons ce qu'ils seroient obligés de chercher dans un grand nombre de volumes. L'Auteur a plus ou moins réussi , selon que les Ecrivains qu'il a suivi ou copié avoient des idées plus ou moins justes sur la guerre. Ainsi ce qu'il a donné sur le regne de Louis XIV est ce qu'il y a de meilleur dans sa collection , parce qu'il a eu Feuquieres & Folard pour guides.

LA théorie des sons applicables à la Musique , où l'on démontre dans une exacte précision les rapports de tous les intervalles diatoniques & chromatiques de la gamme , par M. Gallimard. *A Paris*, chez Bal-

*Lard*, rue S. Jean de Beauvais ; *Bauche*, quai des Augustins ; *Saugrain* fils, grande Salle du Palais ; & l'Auteur, rue de la Tixeranderie, attenant l'enseigne de la Macq. 1754, in-8°. pag. 14.

L'Académie des Sciences qui a approuvé l'ouvrage, a jugé que quoiqu'il ne contînt rien de différent pour le fond de celui que M. Rameau a publié sous le titre de démonstration des principes de l'harmonie ; comme cependant M. Gallimard y a joint des tables de tous les intervalles, tant diatoniques que chromatiques, il pourra être utile aux personnes qui seront curieuses de voir ces rapports rassemblés.

MEMOIRES de la Cour d'Auguste, tirés de l'Anglois du Docteur Thomas Blackwell, par M. Feutry. *A Paris*, chez P. G. Simon, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1754, tome premier, in-12.

Nous parlerons dans le Mercure prochain de cette nouveauté qui a fait du bruit en Angleterre.

LE Juge prévenu ; par Madame de V\*\*\* *A Londres*, & se trouve à *Paris*, chez Hochereau l'aîné, quai de Conti, 1754, in-12, cinq petits volumes. Nous parlerons de ce roman dans le prochain Mercure.

*Pour la Statue équestre de Louis XV.*

QUI sedet hîc tantâ Rex majestate decorus ;  
Haud curat Regem se dici , at plebis amorem.

*Fecit , & offert Nic. Jouin , Civis Parisiensis.*

*Lettre de M. Mussard à M. Jallabert ,  
Professeur en Philosophie expérimentale &  
en Mathématiques , à Geneve.*

**M**ONSIEUR , comme vous m'avez exhorté par une de vos sçavantes lettres à chercher les causes des couleurs des corps fossiles , c'est à vous que je dois rendre compte de l'extrait de mes études sur cette matiere , d'autant plus qu'avec l'indulgence que se doivent des patriotes , je puis attendre de vous les lumieres d'un guide & les avis d'un censeur.

J'ai observé d'une part , que la quantité prodigieuse de coquilles & autres corps marins, conservés, quant à leurs structures, dans plusieurs couches qui en sont encore entierement formées , n'offrent plus à la vûe les riches couleurs de leurs analogues qui sont dans le fond de la mer ou sur ses bords. D'autre part j'ai vû dans les couches & ailleurs des corps minéraux de plusieurs genres , qui m'ont paru avoir acquis les

admirables couleurs des coquilles de la mer. Enforte, Monsieur, que votre exhortation & ces deux remarques m'ont engagé à chercher les causes de cette transmutation. Voici celles qui m'ont semblé suivre de plus près les opérations ordinaires de la nature.

Pour être moins diffus, je distinguerai ces deux observations : j'expliquerai dans la première, les causes de la perte des belles couleurs des coquilles ; & dans la seconde, j'exposerai comment je conçois que plusieurs corps minéraux en ont acquis de si admirables.

#### P R E M I E R E O B S E R V A T I O N .

Je crois pouvoir regarder comme un principe reçu, que les propriétés particulières des différentes espèces de plantes viennent de la différence des substances dont elles sont composées. Il doit en être de même des espèces de corps marins, c'est-à-dire que les unes étant composées de substances différentes de celles qui composent les autres, elles diffèrent par cette raison, non seulement en propriétés spécifiques, mais aussi en dureté, en pesanteur, en légèreté, en grossièreté, en finesse, &c. d'où il arrive qu'il y a de ces corps beaucoup plus aisés à se fondre ou

à se décomposer les uns que les autres. Je dis plus, je crois qu'une même coquille de mer est composée de plusieurs substances; que les grossières sont celles qui constituent les diverses peaux ou écailles de la coquille, & que les plus fines sont celles de la superficie des écailles: ces fines substances, qui par les différentes inclinaisons de leurs pores occasionnent les différentes couleurs, sont, suivant mes idées, susceptibles d'une extension, d'une division & d'un mélange presque inconcevables; elles sont si subtiles & si déliées qu'elles ne peuvent nous être sensibles d'aucune autre manière que par les reflets des rayons de lumière. Or cette subtilité les rendant de facile enlèvement, a donné aux eaux ou à d'autres agens les moyens de les détacher des corps marins avant leur décomposition, & de les transporter dans des lieux inférieurs, pour y être plus ou moins confondues avec d'autres matières. C'est là, je m'assure, les raisons pourquoi on trouve un très-grand nombre de couches, toutes assez près de la surface du globe, entièrement composées de coquilles & autres corps marins, dépouillés seulement des fines substances qui tapissoient, pour ainsi dire, leurs écailles.

## II OBSERVATION.

Lorsque les productions de la mer , qui ont servi à former la plus grande partie , pour ne pas dire toutes les couches connues de notre globe , sont dans l'état de décomposition , les substances grossieres de ces productions qui sont restées dans les couches supérieures , soit en coquilles , soit converties en craie , en marne , en pierre , &c , n'offrent le plus souvent aux yeux qu'une unique couleur , parce que les fines substances décrites dans la première observation en ont été expulsées , comme je le suppose , & que la matiere qui constitue actuellement chacune de ces couches , a les pores également inclinés ; mais dans les couches & dans les masses où les fines substances sont restées , ainsi qu'à celles où elles ont été introduites , on voit une variété de couleurs plus riches dans les unes que dans les autres ; d'où peut-elle venir plus naturellement que de ces fines substances même , qui en se détachant des substances grossieres n'ont pas perdu la disposition de pores qui leur est propre , ni par conséquent le pouvoir de réfléchir la lumiere à peu près comme dans leur état primitif ? Il n'en restera presque aucun doute , si l'on considère que non seulement la

plûpart de ces couleurs sont exactement les mêmes , mais encore que dans celles qui paroissent altérées par des mêlanges ou par d'autres causes , on apperçoit des marques sensibles de leur origine. Ainsi lors de la fonte ou décomposition des corps marins , leurs différentes substances , tant les grossières que les fines , en se convertissant en corps pierreux & minéraux , s'étant plus ou moins séparées , ou incorporées & mêlangées , occasionnent présentement par l'égalité ou par les différentes inclinaisons de leurs pores , les couleurs simples ou les couleurs plus ou moins variées & mêlangées que l'on voit sur ces corps. Voilà , Monsieur , l'extrait de mes idées sur les causes des couleurs des corps fossiles.

Au surplus , j'ai avancé dans la première observation , qu'il y a des corps marins beaucoup plus aisés à se décomposer les uns que les autres , parce que j'ai dans mon cabinet nombre de morceaux qui m'ont convaincu de cette vérité : j'ai entr'autres des fragmens de pierre de roche fond jaune , de seize pouces de circonférence , qui ont été composées de plusieurs especes de productions de mer , sur lesquelles on ne découvre plus de coquilles univalves , quelques bivalves y laissent appercevoir de leurs vestiges , ainsi que des échinites ;

mais on y voit très-distinctement plusieurs fragmens de coraux branchus, gros comme le petit doigt, qui ont conservé leur couleur rouge, quoique très-durement pétrifiés, & qui sont cimentés dans la matiere fondue des autres corps marins. J'ai aussi des morceaux de même grandeur de pierre à fusil & d'agate orientale, qui sont à peu près dans le même état. Puisque ces coraux pétrifiés ont conservé leur couleur naturelle, & que les matieres environnantes ( qui dans l'état de fluidité ont coulé & circulé autour ) sont de couleur jaune, ce ne peut pas être des matieres métalliques qui ont rougi ces coraux, ni qui donnent les couleurs aux pierres, comme le croient plusieurs Physiciens; & ces couleurs, ou les fines substances qui les causent, sont donc capables de se conserver par elles-mêmes.

J'ai des preuves plus fortes encore qui me paroissent entierement opposées au sentiment des mêmes Physiciens. Entr'autres de grands pectinites convertis en pierres, qui donnent des étincelles en les frappant avec l'acier, lesquels ont encore des couleurs naturelles placées par symmétrie, comme on les voit sur leurs analogues de mer.

Je trouve la remarque du plus ou du moins de résistance des corps marins à la

décomposition, que vous aurez assurément faite avant moi, mais dont aucun auteur n'a fait mention, beaucoup plus importante pour l'étude de cette matière que je ne l'avois d'abord envisagé : dites-moi, je vous prie, ce que vous en pensez, & si vous avez aussi observé que les travaux des insectes de mer ou les loges qu'ils se construisent sont les corps les plus résistans ; j'en attribue la principale cause à la finesse de leur tissu.

Pour ne pas vous lasser par la lecture d'une trop longue lettre, je supprime plusieurs remarques qui pourroient donner plus de clarté à mes idées ; au reste, Monsieur, je sens toute mon incapacité à les rendre comme je les conçois. Il en est ainsi quand je veux vous exprimer les sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

*A Passy, ce 29 Juin 1754.*

*P. S.* Je vais tâcher à présent de m'éclaircir sur la nature & sur la transmission des fines substances des superficies des coquilles & des autres productions de la mer. Si l'on faisoit d'exactes observations sur cette matière, je ne serois point surpris qu'on découvrit quelque jour, que comme ces substances ont passé & passent, sui-

vant mes suppositions , du regne animal dans le minéral , elles sont introduites de celui-ci dans le végétal , & qu'étant poussées par l'action de la nature jusqu'à la superficie des fleurs , des fruits , &c , elles s'y étendent comme au terme de leur mouvement progressif , en conservant la disposition de pores de leur premier état , qui doit causer les mêmes réflexions de lumière , & par conséquent nous faire voir à peu près les mêmes couleurs. Je vous demande grace , Monsieur , pour une conjecture si hardie , du moins jusqu'à ce que je sois en état de la fortifier par de nouvelles observations.

L'ETOURDIE, ou Histoire de Mis Berzi Tallefs, traduite de l'Anglois. *A Paris*, chez *Prault* l'aîné, quai de Conti, 1754, in-12. 4 vol. C'est un Roman de caractère qui mérite d'être lû , & qui peut être utile.





## B E A U X A R T S.

*Lettre de M. de Lalande , de l'Académie  
Royale des Sciences , à M. l'Abbé Raynal ,  
au sujet du nouvel échappement.*

**L** Es inventions nouvelles ont toujours besoin , Monsieur , d'être long-tems examinées , discutées & contredites , parce que le tems , l'expérience & le raisonnement en manifestent toujours les avantages & les défauts.

Mais cet examen ne paroîtra jamais solide & désintéressé de la part de ceux qui ont tourné toutes leurs vûes du côté de la pratique des arts , à moins qu'ils ne tirent de l'expérience seule toutes leurs objections.

Celles que M. Jodin a proposées dans le Mercure de Juin , ( seconde partie , pag. 157 ) , ne font point de ce nombre ; aussi , Monsieur , m'ont-elles porté à vous faire part des idées que je m'étois formé de cet échappement au milieu des contestations dont il a été l'origine.

M. J. en se flatant de jeter quelque lumiere sur cette nouvelle invention , s'est efforcé de la représenter comme inutile , &

de lui contester même les avantages que l'Académie y avoit apperçus ; j'ai cru qu'on pouvoit y répandre toute la lumiere dont elle est susceptible , sans ôter rien de son mérite & de sa supériorité sur tous les autres échappemens.

Soit qu'un intérêt caché ou que le préjugé d'une ancienne habitude ait dicté à M. J. ses *Considerations* , il me paroît nécessaire , ou de le tirer d'erreur lui-même , ou de détromper ceux à qui peut-être il en auroit imposé.

M. J. commence par taxer MM. ses confreres de jalousie & d'ignorance , pour montrer le danger qu'il y auroit à s'en rapporter à leur jugement sur les nouvelles découvertes d'horlogerie ; j'ai cru découvrir dans ce début un desir secret d'être rappelé à la vérité par une autre voye que la leur ; peut-être , Monsieur , cet avantage vous est-il réservé.

Animé d'un esprit d'analogie & de comparaison , M. J. veut que l'échappement nouveau , aussi - bien que celui d'*Amant* , soient une suite de celui de Graham , & celui ci même d'un ancien échappement à recul & à ancre.

Cette génération d'échappemens tendroit à rapprocher & à confondre des choses qui ont des rapports bien éloignés , dont la

distance seroit prouvée quand on n'examineroit que le long espace de tems qui s'est écoulé entre ces différentes époques.

D'ailleurs ce seroit se tromper que de juger du prix & de la difficulté d'une nouvelle invention par la liaison qu'elle peut avoir dans le principe avec une autre. M. de Fontenelle, cité par le célèbre Horloger M. Sully ( pag. 205. ) disoit avec esprit  
 » que plus une premiere invention appro-  
 » che de la perfection dont elle est capa-  
 » ble , plus le peu qui lui manque est im-  
 » portant pour nous , & plus il est difficile  
 » à découvrir.

Le nom de levier naturel qu'on a employé si souvent dans le cours de cette dernière dispute , n'avoit point été exactement défini ; il semble même qu'il n'avoit pas besoin de l'être. M. J. y a-t-il suppléé , en disant que c'est celui qui se présente sur la ligne des centres , » en sorte que la force tangentielle entiere de la roue agisse sur lui ? au contraire il me paroît que le cas de cette définition ne sçauroit jamais arriver ; la force de la roue n'agit toute entiere que sur les arcs de repos , & alors elle ne produit aucun effet ; mais lorsqu'elle agit sur les plans inclinés, la loi de la décomposition montre qu'elle n'agit qu'avec une quantité de force qui est à la force

totale comme le *co-sinus* de l'inclinaison du plan , par rapport au rayon de la roue , est au sinus total , c'est - à - dire dans le rapport de 866 à 1000 , si l'on suppose cet angle de 60 degrés , comme il se fait communément.

Ainsi dans ce sens là il n'y auroit aucun échappement à leviers naturels ; il faut donc se contenter de dire *que les leviers naturels sont ceux sur lesquels la roue agit de part & d'autre avec des parties égales de force sous des angles égaux & dans un même sens*. Si cette dernière condition y manque , comme dans l'échappement de Graham , il sera toujours vrai de dire qu'ils ne sont pas aussi naturels qu'ils peuvent l'être.

Il dit ensuite que les différentes manières dont la roue agit sur les leviers du nouvel échappement , les rend très-inégaux ; mais les deux raisons qu'il en donne sont absolument fausses ; on diroit ou que M. J. ignore la construction du nouvel échappement , ou qu'il feint de l'ignorer , pour donner carrière à sa critique.

La roue de cet échappement fait précisément le même effet sur les leviers que si elle décrivait une ligne droite , puisqu'étant circulaire elle agit sur des surfaces qui ont la même courbure. En effet M. le Pauté

dans tous les échappemens qu'il a exécutés; a substitué aux plans inclinés sur lesquels doit agir la roue des arcs de cercle dont le rayon est le même que celui de la circonférence qui porte les chevilles, & dont la longueur est l'espace compris entre deux chevilles, c'est-à-dire douze degrés dans les montres, & six degrés dans les pendules, diminué d'un diamètre de cheville.

D'un autre côté, M. le Paute a placé presque toujours les deux rangées de chevilles sur deux cercles qui différoient entr'eux de la grosseur des chevilles, ces chevilles étant des demi-cylindres, ainsi qu'un grand nombre de personnes l'ont vû chez lui dans l'horloge horizontale de l'Hôtel des Fermes, qui étoit exécutée avec une si grande perfection, qu'elle pouvoit être mise en mouvement avec quatre onces de poids.

M. J. en disant que tous les échappemens peuvent avoir les leviers d'impulsion égaux par le moyen de deux courbes, dont il ignore la nature, en fait tout autant d'échappemens nouveaux; il entame une question qu'il n'appartient qu'à un Géometre de résoudre, & qui quand elle seroit résolue, ne rendroit pas ses idées plus applicables dans la pratique que les épicycloïdes qu'on a souvent proposé aux Hor-

logers pour les dentures, mais qu'ils ne mettent point en usage, & sur lesquels ils n'ont point de méthode.

On apperçoit d'un coup d'œil dans cette nouvelle construction de l'échappement de Graham, qu'il faudroit diminuer la raînée sur un des plans pour l'augmenter sur l'autre; que par conséquent il en résulteroit une inégalité de frottemens, qui seule a pu détourner ce fameux Artiste d'une pareille recherche.

D'après ce que vient de dire M. J. on est étonné de voir qu'il dise ensuite, ( p. 162 ) que la perfection d'un échappement » dépend principalement de ce que les parties » circulaires de chaque branche soient de » même rayon; ensuite ( pag. 164 ), que » les leviers de l'échappement de *Graham* » ne sont point naturels; ( pag. 168 ) que » les repos ne sont ni égaux ni à même » distance de l'axe. Tout cela étant rapproché, prouveroit que sa conviction intérieure est contraire à ce qu'il a entrepris de démontrer.

On sent assez que l'échappement de Graham, tel qu'il est décrit dans Thiouff & exécuté par la plûpart des Horlogers, auroit ses leviers égaux, en supposant les plans inclinés infiniment petits & réduits à un seul point de contact; de sorte qu'il

y a véritablement un point ou un instant où ils le font : mais comme il faut une certaine longueur à ces plans pour donner une durée à l'impulsion du rouage, il faut nécessairement que les leviers, à compter du point d'égalité, s'éloignent en sens contraire, l'un en s'approchant du centre, l'autre en s'en éloignant ; ce qui produit une petite inégalité à laquelle le nouvel échappement n'est point sujet.

Il est vrai que l'on peut réduire cette inégalité à une très-petite quantité, en diminuant l'épaisseur de l'ancre, & que les plans inclinés peuvent être faits de manière que les leviers d'impulsion deviennent moins inégaux ; mais dans le nouvel échappement l'égalité est entière, sans diminuer en rien la simplicité de la construction, & sans mettre aucune différence entre les situations ou les figures des deux plans. M. J. prétend ensuite que le côté de l'ancre sur lequel les Artistes ont toujours été inquiets, est celui sur lequel la roue souffre moins de résistance ; il a voulu en cela relever une erreur commune, & donner un nouvel avantage à l'échappement de G. sur celui dont il est ici question. Ce paradoxe avoit besoin d'être soutenu de quelques preuves ; car enfin la pratique usitée est de faire les deux plans égaux, de même

que dans les montres les arcs de repos inégaux ; donc les impulsions dans l'un & les repos dans l'autre sont sujets à cette inégalité. D'ailleurs M. J. ne s'est pas aperçu que l'envie de dogmatifer le faisoit retomber dans le même inconvénient qu'il vouloit éviter ; si le côté sur lequel on croyoit devoir être inquiet (à cause de la trop grande résistance), est celui qui en souffre le moins, il suffit que ce côté ait une moindre résistance pour qu'on puisse reprocher à cet échappement une inégalité réelle.

M. J. veut ensuite faire considérer l'usage des chevilles comme une nouveauté insupportable dans les montres, & il en donne plusieurs raisons.

Cependant, quoique peu exercé au travail de l'Horlogerie, j'ai éprouvé moi-même qu'il est très-facile, par le moyen d'une plate-forme bien divisée, de percer quinze trous sur un cercle, à des distances parfaitement égales, & par là d'éviter toute inégalité dans les chevilles. •

Mais il seroit encore plus facile d'égaliser quinze chevilles si elles n'étoient pas situées à des distances parfaitement égales, que de former à la main les plans d'impulsion, ou plutôt les arcs de levées de quinze dents.

Enfin l'inégalité de ces chevilles ne pourroit jamais influer que sur la distance d'une vibration à l'autre ; au lieu que dans l'échappement de G. pour les pendules, toutes les inégalités de la moitié de la circonférence qui se trouve comprise dans les bras de l'ancre, y sont accumulées.

La ressource que l'on a dans le nouvel échappement pour supprimer les chûtes en diminuant les chevilles de moitié sur leur rondeur, est également avantageuse & dans les montres & dans les pendules, quoiqu'en dise M. J.

Il est même plus facile de le faire dans les montres, parce qu'il y a la moitié moins de chevilles.

Tous les inconveniens de pratique paroissent avoir été grossis dans l'esprit de M. J. mais ce n'est point d'après sa propre expérience ; il paroît n'avoir jamais tenté d'exécuter le nouvel échappement. Or sur le plus ou le moins de difficulté dans ces détails, il faut un usage suivi pour pouvoir en juger ; parce que, comme il le dit lui-même (p. 174), il faut laisser à l'expérience à décider, si elles compensent les avantages que la spéculation donne au nouvel échappement.

Cependant les avantages du côté de la main d'œuvre me paroissent en faveur

de cet échappement. Il ne faut qu'avoir vû une fois la roue de l'échappement de G. en montre, pour sentir combien elle est exposée aux mal-propres, aux défauts, aux accidens. Une dent se cassera bien plus facilement qu'une cheville ne sortira de son trou, & la chose est sans remede pour l'une, tandis que l'autre n'exige qu'une très-petite réparation; on remet une cheville avec la plus grande facilité.

La roue d'échappement de Graham est d'une si grande délicatesse, qu'un ouvrier prêt à en finir une, ne peut jamais s'assurer qu'elle sortira de ses mains sans accident, & j'en ai vû qu'il avoit fallu recommencer après deux jours de travail.

MM. les Commissaires de l'Académie, qui dans leur rapport ont discuté les propriétés du nouvel échappement, n'ont pas prétendu le faire consister, comme M. J. dans le sterile avantage de pouvoir être comparé à celui de G. & d'en approcher beaucoup, quoiqu'inférieur.

L'Académie au contraire l'a jugé préférable à plusieurs égards, mais sur tout à cause de l'inégalité des arcs de repos. On ne conçoit gueres ce que veut dire M. J. par une compensation entre les frottemens des repos, parce que, dit-il, le repos extérieur est un peu plus éloigné, &

166 MERCURE DE FRANCE.  
celui du dedans un peu plus rapproché ;  
n'est - ce donc pas cette différence même  
qui produit la différence des frottemens ?  
& n'est-ce pas précisément parce qu'un des  
repos est plus éloigné du centre que l'iné-  
galité est nuisible ?

Cette inégalité n'est pas plus compen-  
sée par l'inconstance de l'action sur les le-  
viers ; cette dernière est commune à l'é-  
chappement de Graham & à presque tous  
les échappemens ; elle est même nécessaire,  
parce que si la cheville a plus de force à  
mesure qu'elle avance sur le plan , aussi la  
résistance du ressort spiral y devient un peu  
plus grande , & conserve le même rapport  
à peu près. Les meilleurs Horlogers don-  
nent ordinairement aux plans d'impulsion  
qui sont portés par les dents de la roue ,  
une courbure , d'autres les font absolument  
plans , il semble que cela soit une affaire  
de caprice ou d'ornement ; mais quelle que  
soit la courbure qu'on y voudra donner ,  
elle se fait uniquement à la vûe , sans qu'on  
ait aucune règle précise ; & quand on en  
auroit , quelle précision peut-on attendre  
d'un si grand nombre de courbes faites au  
hasard , & dans lesquelles une légère iné-  
galité ne sera pas appréciable ? Dans le nou-  
vel échappement il n'y a qu'une courbe ,  
parce que les deux portions se décrivent

d'une seule ouverture de compas.

Quant au nombre des chevilles , il n'est d'aucune considération ; rien n'empêche de réduire les quinze chevilles à un plus petit nombre , de faire même la roue plus grande ; je ne vois aucune limite à cet égard qui soit tirée de la nature de l'échappement.

M. J. malgré toutes ses objections , accorde ( pag. 168 ) au nouvel échappement des montres toutes les prérogatives d'un bon échappement à repos , celles-là même qui ne sçauroient convenir à celui de G.

Il en excepte la proximité des arcs de repos au centre du mouvement , & la durée constante de l'action de la roue pendant la durée de l'arc constant , enfin la grandeur des arcs de vibration.

Les deux premiers avantages , de son aveu , ne se rencontrent point dans celui de G. Pour le dernier on verra combien cette objection est peu fondée.

La proximité des arcs de repos au centre est un des avantages du nouvel échappement ; en effet , le diamètre du cylindre de G. doit occuper environ dix degrés de la circonférence de la roue , pour pouvoir renfermer l'arc entier ou le plan d'impulsion ; au contraire celui du nouvel échappement peut se réduire presque à l'épais-

leur de la cheville, du moins en se servant de la manivelle. Dans le premier, en essayant de rapprocher les arcs de repos, on diminueroit nécessairement les plans d'impulsion, & on les rendroit incapables de produire leur effet; dans l'autre au contraire, on peut diminuer les repos sans diminuer les plans.

C'est à cette occasion que M. J. saisit avidement ce que MM. les Commissaires ont dit dans leur rapport au sujet de l'échappement des pendules, pour le transporter à celui des montres, malgré la différence expresse qu'ils y ont mise.

En effet, en comparant le nouvel échappement des pendules à celui d'*Amant*, ils ont trouvé que toute la différence consistoit dans l'inégalité des arcs de repos que l'on reproche à celui d'*Amant*, qui à son tour a l'avantage d'un moindre nombre de chevilles.

Or ce raisonnement n'étoit plus applicable à l'échappement des montres, parce que jamais on n'a tenté d'y appliquer celui d'*Amant*. Il faut en revenir à celui de G. & à cet égard M. J. n'oppose rien de solide à leur décision en faveur du nouvel échappement, qui conserve toujours l'avantage de l'égalité des repos.

Dans l'échappement de G. pour les montres,

tres, les plans inclinés faisant toujours effort pour écarter l'axe du balancier de celui de la roue, il s'ensuit que par le frottement perpétuel & le jeu des pivots, qui en est une suite, l'effet de ces plans deviendra moindre, & par conséquent aussi les arcs du balancier: de même dans celui des pendules, la trop grande liberté du pivot de l'ancre qui est alternativement chassé vers le bas & repoussé vers le haut, deviendra extrêmement sensible; ce qui ne sçauroit arriver dans le nouvel échappement, où les arcs du balancier seront toujours les mêmes, & l'impulsion de l'ancre toujours de même sens.

La difficulté que M. J. regarde comme une des plus fortes contre le nouvel échappement, c'est la manivelle qui rassemble les repos & les leviers dans la construction de M. le Paute.

A cela il faut au moins convenir que cette difficulté n'est point tirée de l'échappement en lui-même, puisqu'on peut l'exécuter sans le secours de cette manivelle.

Cependant je ne vois pas en quoi consiste la difficulté d'exécution dans cette pièce; elle n'exige aucune précaution, aucune adresse, ce n'est qu'une pièce d'assemblage, dans laquelle il ne faut d'autre soin

H

que celui de tourner exactement l'axe de la manivelle ; ce qui sera toujours facile en conservant l'axe plein , & en ne l'évidant qu'après que les pivots seront faits.

La pesanteur de la manivelle ne peut produire de différence dans la force centrifuge , cela est facile à prouver.

La force centrifuge d'un corps mù circulairement dépend de sa masse , de sa vitesse ; de la grandeur du cercle qu'il décrit ; car le tems de la révolution restant le même , la force centrifuge augmente comme le diametre du cercle parcouru , ou comme le quarré de la vitesse si le cercle est le même , & si la vitesse est la même en raison inverse du diametre du cercle. Or si la manivelle est faite de maniere que la pesanteur totale du balancier n'en soit point augmentée , la vitesse ne changera pas non plus , la force centrifuge restera donc la même ; il y aura à la vérité quelque résistance d'air , mais après tout ce n'est point là le vice de l'échappement en lui-même , puisque la manivelle n'y est pas essentielle ; mais comme en rejetant la manivelle on s'expose à d'autres difficultés , il semble que M. le Paute remédie suffisamment à la premiere , en donnant des surfaces tranchantes à la manivelle , & en donnant au contraire une épaisseur aux bar-

retes du balancier , pour rendre la résistance égale des deux côtés.

Cette précaution sert aussi à maintenir l'équilibre du balancier en opposant un effort contraire à celui de la manivelle ; il ne faut que placer deux des trois barretes du balancier fort proches l'une de l'autre , comme à trente degrés de distance & dans une direction opposée à la manivelle , au lieu de les mettre à cent vingt degrés de distance , suivant l'usage ordinaire.

Au reste cette manivelle n'empêche point le balancier de décrire des arcs de plus de deux cens degrés , & il seroit indifférent de vouloir ménager un espace pour de plus grands arcs , puisque dans les meilleures montres on se contente de cent quatre-vingt degrés ; l'on pourroit dire encore que ce n'est point ici un vice intrinsèque de la machine , puisqu'on peut l'exécuter sans le secours de la manivelle , & par ce moyen lui faire décrire des arcs plus étendus , ainsi ce ne pourroit être une raison de préférer l'échappement de Graham à celui-ci.

C'est une bien petite objection contre le nouvel échappement , que de dire qu'il ne pourroit s'appliquer à des montres plates ; jamais on n'a pensé que la perfection de l'Horlogerie fût attachée au succès des

Hij

montres plates. Les plus fameux Horlogers ont reconnu qu'elles ne sçauroient être susceptibles de justesse , & ils n'en font que rarement.

Dans les montres plates le ressort a très-peu de hauteur , il a par conséquent moins d'élasticité , puisque la force élastique de deux ressorts semblables doit être comme le cube d'un des côtés homologues , c'est-à-dire comme le nombre des parties qui font effort pour se rétablir dans leur état naturel ; cependant comme les pignons y sont moins nombrés & les roues plus nombrées , le frottement y est plus considérable , & par conséquent elles exigeroient pour cette raison une plus grande force ; toutes les tiges d'une montre plate se trouvant raccourcies , le jeu de tous les pivots y augmentera dans la même raison que les tiges diminuent.

Enfin les difficultés d'exécution augmentent dans les montres plates , de manière à en proscrire l'usage parmi les Artistes jaloux de la perfection de leurs ouvrages.

Je finirai , Monsieur , une critique que vous trouvez peut-être trop obstinée & trop longue , par un aveu qui en deviendra moins suspect , & que je serois forcé de faire quand ma propre inclination ne m'y porteroit pas.

M. J. est un de ceux que je crois le plus capable de faire honneur à une profession aussi distinguée que celle de l'Horlogerie , dans laquelle on peut également faire briller & le genre de l'invention & l'adresse à perfectionner , de la profondeur dans les idées & des ressources dans l'exécution.

J'ai eu lieu de connoître tout ce qu'on doit attendre de M. J. en voyant la maniere dont il a perfectionné & exécuté l'échappement de Dutertre , qui a passé long-tems pour le meilleur que l'on eût , mais qui est aussi le plus difficile à bien exécuter & le plus compliqué , sur tout dans cette derniere construction : ainsi , Monsieur , ne croyez pas qu'il y ait de l'amertume , de l'intérêt ou du préjugé de ma part ; j'ai cru devoir un témoignage à la vérité , peut-être ne l'ai - je rendu qu'à mon sentiment particulier , mais du moins je l'abandonne avec plaisir au jugement que vous voudrez en porter. Je suis , &c.

DUFLOS , Graveur , rue Galande , à côté de S. Blaise , vient de graver d'après M. Boucher , deux Estampes. La premiere est intitulée *le Pasteur* , & on lit au bas les vers suivans , qui sont de M. Sticotti,

Ce Pasteur ne desire rien ;

Au doux son de sa cornemuse

H iij

Innocemment il se plait, il s'amuse  
 A voir danser son petit chien.  
 Dès qu'Amour de ses traits aura blessé son ame,  
 Son chien ne l'amusera pas ;  
 On ne le verra plus qu'occupé de sa flamme ,  
 Et pour lui deux beaux yeux auront seuls des ap-  
 pas.

Vers qui sont au bas de la seconde Es-  
 tampe , intitulée *la petite Fermiere* , com-  
 posés par le même.

Que cet enfant , cette aimable bergere  
 De la ferme aime le tracas !  
 Elle est déjà la petite fermiere ,  
 Et de la basse cour elle a tout l'embarras.  
 Filles , qui desirez que l'Hymen vous engage ,  
 Comme elle travaillez dans la jeune saison :  
 Femme qui sçait conduire son ménage ,  
 Est un trésor dans sa maison.

ON avertit ceux qui ont souscript pour la Cha-  
 pelle des Enfans trouvés , qu'ils pourront faire  
 retirer au premier Septembre , la gloire , le ta-  
 bleau qui est au-dessus de la sacristie , & celui  
 qui est vis-à-vis , lesquels ils auroient eu au mois  
 de Décembre dernier si de longues maladies n'a-  
 voient forcé le Graveur à manquer à ses engage-  
 mens. Cet habile Artiste souhaite aussi que le Pu-  
 blic soit instruit que passé le premier Septembre  
 chaque souscription sera encherie de douze livres.  
 Fessard demeure rue S. Thomas du Louvre , la

A O U S T. 1754. 175

troisième porte cochère en entrant à gauche par la place du Palais royal.

BAZAN vient de mettre au jour *la Jardiniere*, d'après le tableau original de Myeris, qu'on voit dans le cabinet de M. Radix, payeur des rentes. Le Graveur a très-bien rendu l'esprit du Peintre.

Le même Graveur, qui demeure rue S. Jacques, près de celle des Noyers, a rassemblé dans un même volume, & imprimé exprès sur la demi-feuille du papier de grand aigle, toutes les estampes gravées d'après les tableaux originaux qui font partie de la belle collection de M. le Comte de Venec. Ce recueil d'estampes gravées d'après les meilleurs Maîtres de l'école Flamande, sera composé de cinquante morceaux. Il l'est maintenant de trente-cinq, & se vend quarante-huit livres. Il y a des onglets dans le volume pour y insérer les autres estampes à mesure qu'elles paroîtront : elles sont entre les mains des meilleurs Graveurs de Paris.

CARTE générale pour servir à l'intelligence de l'Histoire Sainte, principalement par rapport à ses premiers âges, dressée par Philippe Buache, premier Géographe de Sa Majesté, & de l'Académie royale des Sciences.

Il est à desirer que cette carte dressée pour l'instruction de Mgr le Duc de Bourgogne, soit d'un usage général. La carte & l'explication qu'en donne M. Buache, peuvent devenir extrêmement utiles à l'instruction des jeunes gens.

LA troisième & dernière partie de la carte d'Asie, par M. d'Anville, de l'Académie royale des Inscriptions & belles Lettres, & Secrétaire de  
Hijij

## 176 MERCURE DE FRANCE.

S. A. S. Mgr le Duc d'Orleans, est actuellement publique. Tout le Nord de ce continent, depuis la frontiere de l'Europe jusqu'à la mer Orientale est l'objet de ce morceau de Géographie, qui contient deux feuilles, ainsi que chacune des deux autres parties qui ont précédé celle-ci. Avertir qu'il paroît une carte de M. d'Anville, c'est annoncer un ouvrage exact, profond, plein de vûes, & très-bien gravé.

---

*Lettre du Sr Thionst l'aîné, Horloger ordinaire de Mgr le Duc d'Orleans, à l'Auteur du Mercure.*

**A**yant lu, Monsieur, dans votre Mercure de France, mois d'Avril dernier, le rapport de MM. les Commissaires nommés par l'Académie royale des Sciences, sur le différend des Srs Caron fils & le Paute, au sujet d'un nouvel échappement de montre; j'ai été surpris qu'il y paroisse que les trois échappemens que j'ai composés sur le même principe, & que j'ai donnés dans mon *Traité de l'Horlogerie Mécanique & Pratique*, étoient pour les pendules à secondes, pendant que j'y ai expressément dit, tom. 1. pag. 110, qu'ils étoient pour les grosses horloges; & l'on y ajoute que ces échappemens ont l'inconvénient d'obliger à mettre une roue de plus dans ces pendules.

Dans le second volume de Juin dernier, le Sr Jodin, Horloger, rapporte le même fait dans son analyse des échappemens des sieurs Graham & Caron; l'on voit de là qu'il n'a pareillement pas lu mon livre, ce qui m'a déterminé de faire mes représentations à MM. les Commissaires, qui ont

bien voulu s'expliquer là-dessus par un écrit, dont copie suit.

» Les Commissaires de l'Académie ont désigné  
 » dans leur rapport par le mot de *pendule*, toutes  
 » les horloges, grandes, moyennes & petites qui  
 » ont un pendule pour régulateur. Ils n'ont point  
 » prétendu taxer le Sr Thioust d'appliquer mal-à-  
 » propos aux petites horloges à pendules à secon-  
 » des, un échappement qu'il a composé pour les  
 » grandes horloges de clocher, où l'on peut sans  
 » inconvénient faire vibrer le pendule dans un  
 » plan perpendiculaire à celui du cadran. Si le Sr  
 » Thioust croit avoir besoin de cet éclaircisse-  
 » ment, il peut le faire insérer dans le Mercure.

Signé, Camus, de Montigny.

*Au Louvre, le 26 Juin 1754.*

Quoique cette explication ne soit pas entièrement satisfaisante par son peu d'étendue, je vous serai néanmoins sensiblement obligé, Monsieur, si vous voulez bien l'insérer avec le contenu de la présente dans votre prochain Journal.

J'ai l'honneur d'être, &c.

HISTOIRE secrète du Prophète des Turcs, traduite de l'Arabe. *A Constantinople*; & se trouve à *Paris*, chez plusieurs Libraires, in-12. 1 vol.

Ce Roman est écrit avec une sorte de chaleur. L'Auteur a trouvé le secret de donner un air de vérité aux visions & au merveilleux dont la vie de Mahomet est remplie.



H x



## I D Y L L E.

*Le bonheur de la vie champêtre.*

**P**OUR le plus bel empire  
 Je ne changerois pas  
 Le doux air qu'on respire  
 Dans ces heureux climats :  
 Vous dont le cœur soupire  
 Après le vrai bonheur ,  
 C'est en vain qu'il désire  
 De le trouver ailleurs.

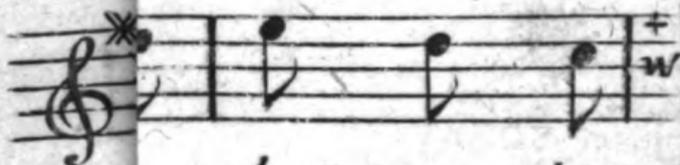


Loin du fracas des villes ,  
 Loin du bruit de la cour ,  
 Dans nos hameaux tranquilles  
 Il fixe son séjour :  
 Sous nos humbles demeures  
 Nous sommes sans desirs ,  
 Nous y coulons des heures  
 Que filent les plaisirs.

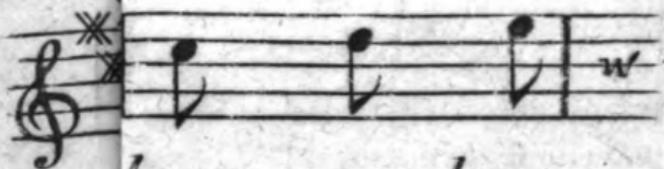


A l'abri des tempêtes  
 On y vit sans chagrin ,  
 Le soleil sur nos têtes  
 Est toujours plus serein :

spêtre.



chan.gerois



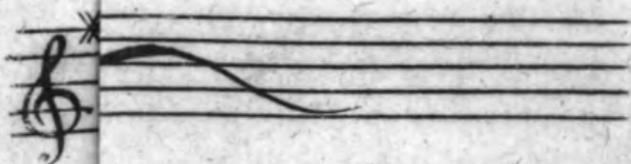
lans ces heu =



re après le



e de le trou =



Acoust 1754.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

Si par fois quelque orage  
 Trouble notre plaisir ,  
 C'est un foible nuage  
 Que dissipe un zépher.



Le ciel plus favorable  
 S'y montre plus constant ,  
 Le Printems plus durable ;  
 Y paroît plus charmant :  
 Oui , l'Automne y surpasse.  
 Par ses dons tous nos vœux ;  
 L'Hyver a moins de glace  
 Et l'Eté moins de feux.



La paix & l'innocence  
 Habitent parmi nous ,  
 Une heureuse abondance  
 N'y fait point de jaloux :  
 Dans le bonheur d'un autre  
 Chacun trouve son bien ,  
 Son plaisir est le nôtre -  
 Et le nôtre est le sien.



Notre aimable jeunesse  
 Ne connoît point d'écart ,  
 Sans ennui , sans tristesse ,  
 On y voit nos vieillards ;

H v i

180 MERCURE DE FRANCE.

Nous vivons sans contrainte ,  
Soumis aux loix du sort ,  
Et sans desir ni crainte  
Nous attendons la mort.



Puiffans maîtres du monde ;  
On vous nomme des Rois ;  
Sur la terre & sur l'onde  
Vous prescrivez des loix :  
Pour nous , sans diadèmes ,  
Encor plus Rois que vous ,  
Nous regnons sur nous-mêmes ;  
Quel empire est plus doux ?



Au sein de l'opulence  
Vous passez pour heureux :  
Pourquoi de l'indigence  
Formez-vous donc les vœux ?  
Le simple nécessaire  
Suffit à nos desirs ,  
Seul il sçait satisfaire  
Nos besoins , nos plaisirs.



Un chien , une houlette ,  
Un aimable troupeau ,  
Une simple mufette ,

Les bords d'un clair ruisseau :  
 Voilà notre partage ,  
 Voilà notre trésor ;  
 En faut-il davantage  
 Pour faire un heureux sort ;

*Par M. . . . Prêtre de l'Oratoire ,  
 du College de Dieppe.*



## S P E C T A C L E S.

L'Académie royale a remis sans prologue, le 9 Juillet, les *Fêtes de l'Hymen & de l'Amour*, ballet de MM. de Cahusac & Rameau, qui fut donné à Versailles le 15 Mars 1747, & à Paris le 5 Novembre 1748. Cet ouvrage qui eut un très-grand succès dans la nouveauté, a conservé depuis toute sa réputation. Il passe généralement à tous égards pour un des plus agréables ouvrages de ce Théâtre. Le premier acte est celui qui fait le plus d'honneur au Poète ; & le troisième au Musicien. Mlle Chevalier rend avec beaucoup de chaleur & de force dans le premier & le second acte les rôles d'Orthésie & de Memphis. M. Gelin a de quoi faire briller sa belle voix dans le rôle de Canope au second acte. Mlle Fel rend dans la plus grande perfection le rôle d'Orie dans le troisième acte. M. Jeliotte embellit les chants délicieux dont sont remplis les rôles d'Osiris & d'Arueris dans le premier & dans le troisième acte. On a été agréablement surpris que Mlle Davaux, qui ne fait que paroître au théâtre, ait joué aussi-

bien qu'elle l'a fait le rolle de Myrrine dans le premier acte; on auroit désiré qu'elle l'eût mieux chanté. Mlle Puvigné a dansé avec toute la grace possible dans le premier & le troisiéme acte; Mlle Lany dans les mêmes actes, avec beaucoup de précision & de force; & Mlle Lyonnois avec beaucoup de gayeté dans le troisiéme. Il y a dans le ballet deux morceaux de grande distinction, la contredanse du premier acte, & un pas de cinq dans le troisiéme. Ce pas est très-bien exécuté par Mlles Puvigné & Lany, & par MM. Lany, Lyonnois, Laval. Le débordement du Nil dans le second acte, est une machine qui fait honneur au Machiniste de l'Opéra.

LES Comédiens François ont donné le Lundi 3 Juillet la premiere représentation du *Souper*, Comédie en trois actes & en prose, qui n'a été jouée qu'une fois. Cette pièce a donné lieu aux deux lettres suivantes.

*Lettre à M. l'Abbé Raynal, écrite de Paris le 17 Juillet. 1754.*

» J'ai été averti, Monsieur, qu'on veut me faire  
 » passer dans le monde pour l'Auteur de la Comé-  
 » die, intitulée *le Souper*, qui fut représentée la se-  
 » maine passée sur le théâtre des Comédiens Fran-  
 » çois. Je vous proteste avec vérité que je n'ai au-  
 » cune part à cet ouvrage, que je ne l'ai vû que  
 » le jour de la représentation; & comme je se-  
 » rois très-fâché qu'on pût me soupçonner de voir  
 » avec plaisir que les ouvrages d'autrui me fussent  
 » attribués, je vous prie de vouloir bien insérer  
 » ma lettre en entier dans le premier Mercure.  
 Je suis, &c.

*Le Comte de Senectère.*

*Lettre à M. l'Abbé Raynal, écrite de Com-  
mercy, le 18 Juillet.*

» Il me revient de toutes parts, Monsieur ;  
 » qu'une Comédie, intitulée le *Souper*, passe dans  
 » le Public pour être de moi. Je crois que je n'au-  
 » rai nulle peine à vous persuader le contraire.  
 » Ceux qui, comme vous, Monsieur, me font  
 » l'honneur d'être de mes amis, se persuaderont  
 » difficilement qu'un homme de mon état, em-  
 » ployé depuis dix ans sur la frontière, & attaché  
 » par goût à des études sérieuses, se soit compro-  
 » mis à donner une pièce au Public.

» Je serois très-fâché, Monsieur, de vous don-  
 » ner à penser que je ne sente pas tout le prix de  
 » la gloire que s'acquiert un auteur ingénieux &  
 » éclairé en composant une bonne pièce de théâ-  
 » tre ; mais il faut des talens supérieurs pour y  
 » réussir, il faut être entraîné par le génie à ce  
 » genre de travail. Le peu que j'ai reçu de ce feu,  
 » qui nous anime & nous maîtrise, m'a détermi-  
 » né de bonne heure à donner à l'étude des Scien-  
 » ces de fait le tems que me laissent les fonctions  
 » de mon état ; je regarderois à mon âge comme  
 » une absurdité de m'exposer aux sifflets, & com-  
 » me une vanité téméraire & ridicule de préten-  
 » dre aux honneurs d'un succès brillant.

» J'habite souvent une cour aimable & éclairée,  
 » j'ai le bonheur d'y servir un second maître, un  
 » Roi qui protège les sciences & les lettres, &  
 » qui les cultive & les enrichit sans cesse. La  
 » protection dont ce Prince m'honore, le goût,  
 » les lumières qui brillent dans la société char-  
 » mante qu'il a rassemblé dans sa Cour, tout vous  
 » est un sûr garant, Monsieur, que je n'aurois

## 184 MERCURE DE FRANCE.

» pas fait la pièce qu'on m'attribue sans la sou-  
» mettre à un jugement toujours sûr, & tout doit  
» vous convaincre qu'on ne m'eût point pardon-  
» né la foiblesse de donner la pièce que le hazard  
» a fait passer sous mon nom.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Le Comte de Treslan.*

Les mêmes Comédiens ont remis au théâtre le Mercredi suivant le *Curieux impertinent*, Comédie en cinq actes & en vers, de M. Néricault Destouches, qui n'avoit pas été représentée depuis l'année 1741. Cet ouvrage est bien écrit, mais il est extrêmement froid, & le fond manque de vraisemblance; il eut un certain succès dans la nouveauté, mais il est tombé à toutes les reprises. Celle-ci n'a pas été plus heureuse que les précédentes, ayant à peine soutenu trois représentations, malgré l'art & la supériorité des Acteurs. Le principal rolle a été rempli par M. Grandval; ceux de Damon, du Pere, de l'Olive & de Crispin l'ont été par Mrs Belcourt, la Thoirilliere, Armand & Prévillle; & ceux de l'Amoureuse & de la Soubrette par Mlles Gauffin & Dangeville.

Les mêmes Comédiens ont repris le Mercredi le 7 *Cénie*, qu'on ne se lasse point de voir, ni d'applaudir. Mlle Gauffin, Mrs Grandval & Sarrazin représentent les rolles de Cénie, de Clerval & de Dorimond d'une manière inimitable.

Les Comédiens Italiens ont donné le Samedi 13 la première représentation des *Lacédémoniennes*, ou *Lycurgue*, Comédie nouvelle Françoisse, en trois actes, & en vers de M. Mailhol, suivie d'*Atlante & Hyppomene*, ballet nouveau de la compo-

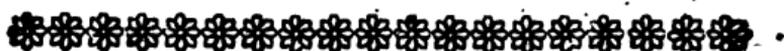
tion de M. Baletti ; la pièce a été jouée cinq fois. Le Mercredi 17, ils ont représenté le *Double mariage d'Arlequin*, Comédie Italienne, en trois actes, dans laquelle un Auteur nouveau, frere de Mlle Coraline, a joué le rolle du Docteur. Il a continué le même rolle le Vendredi 19.

L'OPERA Comique qui est plus fréquenté cet été que les trois autres Spectacles, a fait l'ouverture de son theatre à la Foire S. Laurent le Vendredi 28 Juin, par *la Coquette sans le sçavoir*, & *Le Trompeur trompé*, pièces en un acte, qui ont été suivies de la premiere représentation d'*Il étoit tems*, parodie de l'acte d'Ixion dans le ballet des Elémens. La nouvelle parodie, qui est de M. Vadé, a été jouée fort long-tems, & l'est encore quelquefois.

Le Lundi premier Juillet, on a donné pour la premiere fois sur le même théâtre les *Fêtes Chinoises*, ballet nouveau de la composition du Sr Noverré, fort connu en Province & dans les pays étrangers, mais qui ne l'étoit pas encore à Paris. Les Connoisseurs disent que ce ballet est très-varié, très-vif, très-bien dessiné, & que la contredanse qui le termine est extrêmement gaye & ingénieuse. Les Peintres trouvent que l'idée des habits & des décorations ne peut avoir été fournie que par un des premiers Peintres de l'Europe. La multitude a à ce ballet un plaisir moins raisonné, & y court avec une fureur qui n'a point d'exemple.

Le Samedi 20, on a donné sur le même théâtre un nouvel ouvrage, intitulé *le Chinois pâti en France*.





## NOUVELLES ETRANGERES.

## DU NORD.

DE PETERSBOURG, le 7 Juin.

LES Seigneurs de terres ne pourront plus à l'avenir faire subir de leur propre autorité la peine du *Knout* à leurs paysans, & le droit d'infliger cette punition est réservé aux seuls Tribunaux. Il paroît une ordonnance, dont l'objet est de favoriser les progrès du commerce dans quelques provinces, particulièrement dans l'Ukraine. On assure que le Gouvernement se propose d'établir une banque, qui prêtera à six pour cent, & qu'il sera défendu à toutes personnes d'exiger un plus fort intérêt.

DE STOCKHOLM, le 27 Juin.

Sur les représentations de la Compagnie des Indes orientales, le Roi a excepté de la défense qui concerne le débit & l'usage des étoffes de Perse & de la Chine, celles que cette Compagnie a reçues par son vaisseau *l'Espérance*, & celles que doivent lui apporter les vaisseaux *le Prince Adolphe-Frédéric*, & *le Lion Gothique*.

DE SLESWICK, le 12 Juin.

Le camp que le Roi a ordonné de former, est à une demi-lieue de cette ville, & est commandé par le Margrave de Brandebourg - Culmbach. A l'aîle droite sont les Gardes du corps, le Régi-

ment des Gardes - Dragons , & les Régimens de Cuirassiers de Jutland & de Sleswick. L'Infanterie occupe le centre. Elle est composée des Régimens de la Reine , d'Ahlefeld , d'Oldenbourg , de Sleswick , de Bornholm , de Moen & de Jutland. Les Régimens de Cuirassiers d'Oldenbourg , de Fuhnén & de Sélande sont à la gauche. Le Roi qui est arrivé ici le premier de ce mois , a établi le quartier général au Château de Gottorp. Sa Majesté fit le 5 la revue de l'Infanterie , & le 6 celle de la Cavalerie. Le 8 , les troupes marcherent en avant sur quatre colonnes. Au premier signal elles se formerent en bataillons & en escadrons , & elles se mirent en ordre de bataille comme si elles alloient présenter le combat à l'ennemi. L'aîle droite fit avant-hier un fourage : les fourageurs furent attaqués ; un détachement de Cavalerie vint à leur secours , & les couvrit jusqu'à ce que le fourage fut achevé.

On fit sauter le 13 de ce mois trois mines au camp de Gottorp en présence du Roi. Le même jour quelques Régimens se livrerent un combat simulé. Toute l'armée se mit le 15 en mouvement. Elle se forma à plusieurs reprises en ordre de bataille. Une aîle tâcha d'engager l'action , & l'autre fit diverses manœuvres pour l'éviter. Le 17 , on représenta l'attaque & la défense d'un poste fortifié. Les troupes se sont divisées ensuite en deux corps , dont l'un a disputé à l'autre le passage d'une riviere. Hier le corps d'Artillerie exécuta différens exercices. Ce matin les troupes se sont séparées pour retourner dans leurs quartiers , & demain le Roi reprendra la route de Copenhague.

# 188 MERCURE DE FRANCE

## A L L E M A G N E.

DE VIENNE, le 8 Juin.

Le Prince dont l'Impératrice Reine est accouchée le premier de ce mois, fut baptisé le 2 dans la Chapelle du Château de Schombrun par l'Archevêque de cette ville. Il a été tenu sur les Fonts au nom de leurs Majestés Siciliennes, par la Princesse Charlotte de Lorraine & par le Prince de Saxe-Hildburghausen, & il a été nommé *Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph-Jean-Stanislas*.

Le Gouvernement a résolu de diminuer les droits d'entrée, & de faire payer en compensation à chaque province une contribution annuelle. Tous les Présidens des Colléges des Pays héréditaires sont mandés pour assister à une conférence dans laquelle on doit délibérer sur ces deux articles.

L'Empereur partit hier pour Hollitsch. Au retour de Sa Majesté Impériale, l'Archevêque de Saltzbourg recevra l'Investiture des fiefs qu'il tient de l'Empire. Le Comte de Spaver représentera ce Prélat dans cette cérémonie. L'Impératrice Reine jouit d'une parfaite santé : elle a déjà recommencé à travailler avec ses Ministres, & le 29 elle sera relevée de ses couches.

DE BERLIN, le 22 Juin.

Le Comte de Gronsveld, Envoyé extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, eut dernièrement une conférence avec les Ministres du Roi. On prétend qu'il s'y est agi de la suppression de certains bureaux de péage établis le long de la Meuse qui retardent la navigation, & nuisent à la liberté du commerce.

## E S P A G N E.

DE CADIX, le 11 Juin.

Il est arrivé ici de Buenos-Ayres un vaisseau d'avis nommé *la Notre-Dame des miracles*, à bord duquel il y avoit de l'argent pour le compte du Roi. Le navire *la Conception & Saint-François d'Assise* est de retour de Cartagène. Le 3 le Navire le *Saint-Dominique*, appartenant à la Compagnie de la Havane, entra aussi dans cette Baye. Il étoit parti de la Havane avec le vaisseau le *Saint-Pierre*, qui revient de la Vera-Cruz. Un coup de vent les a séparés à la hauteur des isles Terceres. Le 18, ce vaisseau est arrivé richement chargé.

## I T A L I E.

DE NAPLES, le 4 Juin.

Une des Galeres du Roi s'est emparée d'un Bâtiment Algerien, de quatorze canons & de cent cinquante hommes d'équipage. Les Corsaires troublant plus que jamais la navigation sur les côtes de ce Royaume, Sa Majesté a ordonné d'équiper le vaisseau de guerre le *Saint-Charles* & la Frégate *la Conception*, pour leur donner la chasse. Les négocians de Sicile ont demandé la permission de faire un armement pour le même effet.

DE VENISE, le 17 Juin.

On a appris par un Navire revenu depuis peu de Smyrne, que le Grand Seigneur ayant reçu plusieurs plaintes au sujet des exactions commises par le Gouverneur de Damas contre les Chrétiens

190 MERCURE DE FRANCE.  
qui passoient par son Gouvernement pour aller à Jérusalem, sa Hauteſſe non-seulement avoit déposé ce Beglierbeg, mais avoit confisqué ses biens, & l'avoit fait enfermer dans une des Tours situées sur la mer noire.

DE GENES, le 13 Juin.

On a publié dans les Villes de la domination de la République le Decret suivant. » Les Doge, » Gouverneurs & Procureurs, &c. Il est parvenu » à notre connoissance que l'on a répandu depuis » peu dans quelques parties de nos Etats, en particulier dans notre ville & district de San-Remo, des écrits qu'on assure être venus de pays » étrangers, & qui tendent à attaquer ou à » révoquer en doute le domaine suprême & indépendant, ainsi que l'entière & absolue Souveraineté qui appartiennent uniquement & ont toujours appartenu à notre République. . . . . » lesquels écrits par leur contenu ont donné lieu » ou fourni le prétexte de s'abandonner à des discours indécens & scandaleux, capables de séduire & tromper nos sujets. Comme des écrits de ce genre sont manifestement erronés, séditieux & attentatoires aux droits souverains de notre République, aussi bien que les discours criminels qu'ils ont occasionnés, nous avons cru devoir mettre un frein aux désordres, & prévenir les préjudices qui pourroient résulter de semblables erreurs & illusions. En conséquence nous ordonnons par ces présentes à tous & chacun de nos représentans publics, de même qu'à nos Officiers civils, criminels & militaires, et particulier à notre Commissaire Général de San-Remo, de faire leurs recherches avec l'attention la plus exacte, & de procéder sans délai

» contre tous ceux de nos sujets nationaux ou  
 » étrangers, qui publieront & afficheront, ou qui  
 » retiendront dans leurs maisons de tels écrits ou  
 » d'autres semblables, dans lesquels on attaque-  
 » roit ou revoqueroit en doute notre absolue &  
 » entiere Souveraineté sur les territoire & ville  
 » de San-Remo, & où l'on supposeroit quelque  
 » dépendance médiante ou immédiate d'une autre  
 » Puissance que de notre République. Enjoignons  
 » d'informer & de procéder contre tous ceux qui  
 » s'émanciperont à tenir des discours de la na-  
 » ture de ceux que nous venons de designer; vou-  
 » lant que ceux qui se rendront coupables de l'un  
 » ou l'autre attentat, soient punis comme des  
 » rebelles & des criminels de leze-Majesté. Et afin  
 » que nos résolutions parviennent à la connois-  
 » sance du public, & que personne n'en puisse  
 » prétendre ignorance, ce décret sera signé par  
 » notre Secrétaire d'Etat, & publié dans tous  
 » nos Etats en la maniere accoutumée. Donné le  
 » 24 Mai 1754. Signé Dominique Maria.

### DE TURIN, le 8 Juillet.

Voici les principaux articles du traité que le Roi a conclu avec la République de Geneve.

» La banlieue de Geneve du côté de Gailliard,  
 » déjà limitée par le ruisseau de la Seime, dès  
 » son embouchure dans l'Arve jusqu'au Pont de  
 » Chenes, continuera jusqu'au Pont Bochet, d'où  
 » la limitation prendra ensuite par le chemin ten-  
 » dant à Miolans, & de là au Lac-à-Forme. Les  
 » villages de Gi & de Sionnet, avec les territoires  
 » figurés sur le plan topographique, & particu-  
 » lierement désignés par le verbal relatif à icelui,  
 » seront unis & incorporés au mandement de Jus-

## 152. MERCURE DE FRANCE.

» sy. Du côté de Ternier, le Roi cède à la Ville &  
» République de Geneve le terrein qui appartient  
» à Sa Majesté sur la rive gauche de la riviere  
» d'Arve, de la maniere tracée par le plan susdit,  
» qui laisse du côté de Savoye toutes les maisons  
» de Carouge par une ligne tirée dès le bord de  
» ladite riviere jusqu'au chemin qui conduit de là  
» au *Crest des morts*, lequel chemin servira ensuite  
» de limites, & de là sera tirée une ligne droite  
» jusqu'au Rhone entre la Batie & Saint-Geor-  
» ges, comme sera plus particulièrement expli-  
» qué dans ledit Verbal; à la charge qu'excepté  
» le Corps-de-garde existant au bout du Pont  
» d'Arve, tous les bâtimens qui sont dans le ter-  
» ritoire, y compris celui de Vernets, seront dé-  
» molis & rasés aux frais de la Seigneurie de Ge-  
» neve, dans le terme d'une année, sans qu'on  
» puisse à l'avenir y rien bâtir de nouveau. La Ré-  
» publique retiendra aussi les villages de Cartigny,  
» de la Petite Grave, d'Epaises & de Passery, avec  
» leurs territoires, depuis le grand chemin ten-  
» dant de Geneve à Charcy jusqu'au Rhosne-à-  
» Forme. Du Mandement de Jussey sera démembé  
» en faveur de Sa Majesté le territoire des Etoles  
» & Grange-Veigy jusqu'au Nant de Juerrant,  
» qui sera désormais le confin dudit mandement  
» du côté de Chablais. Le Roi fera remettre à la  
» République, lors de l'échange des ratifications du  
» présent traité, un acte en bonne forme, por-  
» tant cession des droits de fiefs, dîmes & autres  
» revenus, que l'Ordre de Saint Maurice & Saint  
» Lazare possède dans Geneve & son territoire.  
» Les habitans des lieux réciproquement cédés  
» pourront, pendant le terme de vingt-cinq ans,  
» continuer comme par le passé le libre exercice de  
» leur religion. Ils auront pendant ce terme la  
liberté

» liberté de se retirer sans obstacle ni paiement  
 » de finances avec leurs effets & le prix de leurs  
 » biens, s'ils ont occasion d'en faire la vente. A  
 » défaut de trouver à les vendre, il leur sera loisi-  
 » ble, après ledit terme, de les conserver, en les  
 » faisant cultiver par des personnes de la religion  
 » permise dans l'Etat où ces biens seront situés.

Ce Traité fut signé le 3 du mois de Juin, au nom du Roi, par le Baron de Montallieur, Conseiller d'Etat de Sa Majesté, & au nom de la République de Geneve, par le sieur Mustard, Conseiller d'Etat & Syndic de cette République. L'échange des ratifications s'est fait le 18.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 27 Juin.

La Compagnie des Indes Orientales ne s'est pas encore déterminée sur le nombre des vaisseaux qu'elle prendra cette année à son service. Tous les navires Anglois & Ecoissois qui ont été employés à la pêche de la baleine, rentrent successivement dans les ports. En général la pêche a eu assez de succès, mais la saison a été plus froide & plus orageuse sur la côte de Groënland qu'elle ne l'avoit été depuis plus de trente ans. Les glaces ont commencé de s'y former dès la fin du mois dernier. Cet inconvénient a précipité le retour des pêcheurs; plusieurs de leurs bâtimens ont été fort endommagés par les tempêtes, & quelques-uns ont péri. Les chaloupes de guerre le *Cygne* & le *Tryal* sont arrivées des Colonies de l'Amérique septentrionale. Il est venu aussi une allege qui a apporté des dépêches de l'Amiral Knowles, Gouverneur de la Jamaïque. Le bruit court qu'on doit

proposer au Parlement d'augmenter le nombre des matelots de la Flote royale. On mande d'Irlande qu'un particulier a présenté un projet pour tirer du port de Dublin les sables qui l'embarassent au nord & au sud.

Avant-hier la Banque commença à payer aux intéressés dans le prêt fait à la ville de Dantzick, les arrérages des six premiers mois de l'année courante.

Les Traités qui subsistent entre cette Cour & l'Empereur de Maroc, n'empêchant pas les Corsaires de Salé de commettre des hostilités contre les navires Anglois, le Gouvernement a résolu de faire croiser continuellement deux vaisseaux de guerre dans le Déroit de Gibraltar & dans les environs. On assure que les propriétaires du Paquebot *le Prince Frédéric*, qui fut enlevé il y a sept ans par les Algeriens, recevront une indemnité. Sur la nouvelle que le Roi de Danemarck exige le tiers des marchandises sauvées du bâtiment du Capitaine Bellman, les négocians de cette ville ont présenté un Mémoire pour que le Roi engage Sa Majesté Danoise à se désister de cette prétention. Un navire venu depuis peu de la Jamaïque, a confirmé que la révolte des Nègres avoit été apaisée par les soins de l'Amiral Knowles. Les lettres de la nouvelle Angleterre marquent qu'on doit construire un autre Fort à la place du Fort Dummer, & que les habitans sont convenus d'entretenir un corps de troupes pour la sûreté de la partie orientale de la Colonie,



## F R A N C E.

• *Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.*

**O**N a tiré le 19 Juin à l'Hôtel de la Compagnie des Indes , une lotterie d'accroissement en lots viagers , de la moitié du produit des parties éteintes depuis la lotterie de l'année dernière jusques & y compris les dernier Décembre suivant , qui sont venues à la connoissance de la Compagnie jusqu'au 29 Mai 1754. Ces parties sont au nombre de cent vingt-quatre , & elles portent la somme de cinquante-neuf mille vingt-cinq livres de rente , dont la moitié est éteinte au profit de la Compagnie , & l'autre moitié a formé le fonds de ladite lotterie.

Le 20 , M. Dortous de Mairan , l'un des Quarante de l'Académie Française , pensionnaire de l'Académie royale des Sciences , & ancien Secrétaire perpétuel de cette Compagnie , présenta au Roi la seconde édition de son Traité sur l'aurore boréale.

Le Chevalier d'Arcy , Mestre-de-Camp de Cavalerie , & Adjoint de l'Académie des Sciences , fit le même jour devant le Roi l'expérience d'une nouvelle machine à éprouver la poudre , beaucoup plus exacte que celles dont on s'est servi jusqu'à présent.

Le 21 , pendant la Messe du Roi , les Evêques de Senlis & de Verdun prêterent serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Leurs Majestés souperent le 20 & le 23 au grand couvert avec la Famille royale.

Le Marquis de Paulmy , Secrétaire d'Etat de la guerre , en survivance du Comte d'Argenson , & Chancelier de l'Ordre de Saint Louis , présenta le 23 au Roi les Grand-Croix , Commandeurs , Chevaliers & Officiers de l'Ordre , & les bourses de jettons , ainsi qu'il est d'usage.

Le même jour , le Duc de Châtillon prêta serment de fidélité entre les mains du Roi , pour la charge de Lieutenant-Général de la Haute & Basse Bretagne.

La Marquise de Choiseuil eut l'honneur de saluer leurs Majestés & la Famille royale , à l'occasion de la mort du Marquis de Choiseuil son époux.

Les Marquis & Comte de Pont-Saint-Pierre , & le Marquis de Rothelin , eurent le même honneur au sujet de la mort du Marquis de Pont-Saint-Pierre.

Le 25 , M. Gualterio , Archevêque de Mira , & Nonce ordinaire du Pape , eut sa première audience particulière du Roi , à laquelle il fut conduit , ainsi qu'à celles de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de Monseigneur le Duc de Bourgogne , de Madame Adélaïde , & de Mesdames Victoire , Sophie & Louise , par le Marquis de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roi alla le même jour à Bellevûe , & Sa Majesté en revint le 27.

Le 25 , la Reine fut saignée par précaution.

Les lettres de Bretagne marquent qu'il y a eu un incendie à Sarzeaux.

Selon les avis reçus de Marseille , les trois Galères du Pape qui y ont conduit M. Gualterio , Nonce auprès de Sa Majesté , se sont remises en mer après avoir pris à bord le Cardinal Enriquez , ci-devant Nonce en Espagne.

Le 22 Juin, le neuvième tirage de la Lotterie pour le remboursement de partie des capitaux des rentes établies sur la caisse des amortissemens par Edit du mois de Mai 1749, se fit à l'Hôtel de Ville, en présence des Prévôt des Marchands & Echevins.

On fit le 28, conformément à l'Arrêt du Conseil d'Etat du 12 Novembre 1752, le quatrième tirage de la lotterie pour le remboursement de partie des capitaux des rentes, établies sur les Postes en 1751.

Le 29, le Marquis de Paulmy, Secrétaire d'Etat de la guerre, en survivance du Comte d'Argenson, partit pour aller visiter les Provinces de Bretagne & de Normandie.

Leurs Majestés souperent le même jour au grand couvert avec la Famille royale.

Le même jour, le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la guerre, fit voir au Roi, dans la grande galerie, le plan en relief de la ville & des environs de Huningue, exécuté par M. Larcher, Ingénieur de Sa Majesté.

Le Comte de Lauraguais & le Comte de Brancas étant de retour des voyages qu'ils ont faits dans les principales Cours de l'Europe, ont eu l'honneur de rendre leurs respects à leurs Majestés & à la Famille royale.

M. le Monnier, pensionnaire de l'Académie royale des Sciences, a présenté au Roi le second livre, ou la suite des Observations sur la lune. Cette partie comprend les observations depuis 1736 jusqu'en 1740.

Le Roi qui étoit revenu de Bellevue le 27 Juin, alla y coucher le 30. Le premier Juillet, le Roi vint à Versailles pour voir la Reine & Madame

## 198 MERCURE DE FRANCE.

la Dauphine. Sa Majesté retourna le soir à Bellemeuse, & elle en est partie le 2 pour Compiègne.

Madame Adélaïde & Mesdames Victoire, Sophie & Louise allèrent joindre le Roi près de Louvres, afin d'accompagner Sa Majesté.

Le Roi arriva le 2 à Compiègne avec Mesdames de France. La Reine y arriva le 3.

Le 2, Madame la Dauphine communia dans la Chapelle du Château de Versailles, par les mains de l'Abbé de Poudens, son Aumônier en quartier.

Le 3 & le 4, Mesdames de France allèrent à l'Abbaye de Royal-Lieu.

Leurs Majestés souperent le 5 au grand couvert avec la Famille royale.

Les 5, 6 & 7, la Reine entendit la Messe dans l'Eglise des Carmélites de cette ville.

Le 6, l'Evêque de Laon, Supérieur du Collège royal de Navarre, & plusieurs autres Evêques, après avoir assisté à la thèse de l'Abbé de Phelipeaux, Bachelier de la Maison, voulurent entendre la leçon de Physique expérimentale. On les conduisit à la grande tribune. L'Abbé Nollet résuma ce qui avoit été dit dans les deux leçons précédentes : il continua ensuite son explication, & il fit les expériences. Les Prélats témoignèrent beaucoup de satisfaction, & donnerent de justes applaudissemens à un établissement qui fait honneur à la nation, & en particulier à l'Université de Paris. Ils parurent frappés de la beauté de l'amphithéâtre qu'on a construit pour cette école. Quelque grand que soit le nombre des auditeurs de l'Abbé Nollet, ils peuvent y être tous commodément placés. Cet embellissement est un nouveau bienfait qu'il a plû à Sa Majesté d'accorder à son Collège de Navarre.

Le 7, Madame Adelaïde & Mesdames Sophie & Louise entendirent la grande Messe dans l'Eglise de S. Jacques, Paroisse du Château.

L'après-midi, le Roi accompagné de Mesdames de France, assista au Salut dans la même Eglise.

La Reine a eu, ainsi que Madame Victoire, une légère indisposition.

Le 9, Monseigneur le Dauphin arriva de Versailles. Ce Prince demeura ici jusqu'au 16.

Madame la Dauphine a envoyé le Sr de Goy d'Ydogne, son Ecuyer en quartier, pour sçavoir des nouvelles de leurs Majestés.

Cette année pendant le mois de Septembre, le Roi fera assembler quatre camps; un à Aymeries dans le Haynault, sous les ordres du Prince de Soubise; un sous Sarrelouis, commandé par le Sr de Chevert; un à Plobzheim en Alsace, par le Comte de Maillebois; & un près de Gray, dans le Comté de Bourgogne, par le Duc de Randan.

Nous avons annoncé la condamnation de la thèse soutenue le 18 Novembre 1751 en Sorbonne, par l'Abbé de Prades. Nous devons aussi donner part au Public de la rétractation que cet Abbé vient d'envoyer au Pape, à l'Evêque de Montauban & à la Sorbonne. Elle est conçue en ces termes. » Moi Jean-Martin de Prades, ayant » fait imprimer une feuille, contenant plusieurs » propositions que j'ai soutenues en Sorbonne, » sous ce titre, *A la Jérusalem céleste, question Théologique*. La mauvaise doctrine que j'ai exposée a causé un grand scandale, & a attiré l'attention du Souverain Pontife Benoît XIV, aussi vigilant à la garde du troupeau qui lui est confié, que zélé défenseur de la vraie foi. » Après un mur examen, il a porté le 2 Mars 1752 un decret, qui condamne, par l'autorité.

» apostolique, ladite feuille, comme renfermant  
 » des propositions respectivement fausses, mal  
 » sonnantes, téméraires, erronées, blasphéma-  
 » toires, impies, approchantes de l'hérésie, hé-  
 » rétiques, & favorisant les erreurs des Deïstes  
 » & des Matérialistes. Repentant de ma faute, je  
 » me sou mets entièrement à ce décret, & j'y souf-  
 » cris purement & simplement. Je rejette & je  
 » déteste sous la même censure toutes les thèses  
 » & les propositions qu'il prescrit. Je condamne  
 » sincèrement tout ce que l'Eglise Romaine con-  
 » damne; je retracte de plus, & je déclare comme  
 » révoqué, tout ce que j'ai dit ou écrit pour la  
 » défense des erreurs contenues dans lesdites thè-  
 » ses condamnées, ainsi que toutes les injures  
 » que j'ai dites ou écrites contre qui que ce soit  
 » à cette occasion. Et pour réparer le scandale que  
 » j'ai donné, je signe de ma propre main, &  
 » rends public ce présent gage & monument au-  
 » tentique de mon obéissance & de mon sincère  
 » repentir, & je souhaite ardemment qu'il vien-  
 » ne à la connoissance de tous les Fideles. Je me  
 » réduis à supplier le très-saint Pere Benoît XIV:  
 » de vouloir bien imiter la clémence de celui  
 » dont il est Vicaire, & de me traiter avec indul-  
 » gence, en égard à ma pénitence sincère. Don-  
 » né à Potsdam, l'an 1754 «.

L'Evêque de Montauban a donné à l'occasion  
 de cette rétractation, un mandement, dont voici  
 quelques-uns des principaux traits. » Nos vœux  
 » se réunissoient pour que celui qu'une consé-  
 » cration solennelle destinoit à la défense des  
 » saints autels, cessât d'être au nombre de ces  
 » audacieux, qui élèvent leurs mains téméraires  
 » pour les renverser . . . . O homme ! qui depuis  
 » ta chute traînes après toi les tristes marques du

» néant d'où tu es sorti . . . . Qu'es-tu dans ce  
 » vaste univers , pour oser opposer ta vaine phi-  
 » losophie aux oracles de Dieu , tes conjectures  
 » aux prédictions des Prophètes les plus clairement  
 » accomplies , tes préjugés à des miracles si nom-  
 » breux & si éclatans . . . . ta critique à cette nuée  
 » de témoins irréprochables qui ont signé de leur  
 » sang la vérité de leur culte , tes recherches dont  
 » le doute est le principe , & dont l'erreur est le  
 » terme , à l'autorité inébranlable de l'Eglise ? ....  
 » Système insensé , trouveras-tu donc un appui  
 » parmi ceux qui par état doivent être la lumière  
 » du monde ? Les levres qui devoient être les dé-  
 » positaires de la science , ne s'ouvriront-elles  
 » que pour défendre l'erreur ? & par une profa-  
 » nation déplorable les pierres même du sanc-  
 » tuaire serviront-elles à l'édifice de l'irréligion ?  
 » Non , mes chers freres. Le soleil de justice se  
 » leve , les ténèbres se dissipent , l'esprit s'humilie ,  
 » la religion triomphe. Achan rend gloire au  
 » Dieu d'Israël , David confesse son crime , Ma-  
 » nassés renonce aux Autels profanes , Saal n'est  
 » plus le persécuteur de l'Eglise ; l'enfant prodig-  
 » ue , honteux de ses égaremens , revient dans  
 » la maison paternelle ; il pleure sa faute . . . . il  
 » ressuscite entre les bras du pere commun , &  
 » rentre dans les nôtres . . . .

Le 8 , le Duc d'Aumont , Lieutenant Général  
 des armées du Roi , premier Gentilhomme de la  
 chambre de Sa Majesté , & Gouverneur des ville  
 & château de Compiègne , présenta au Roi les  
 Officiers de la Bourgeoisie de cette ville , habillés  
 d'un nouvel uniforme bleu à brandebourgs d'or.

Le 11 , la Reine entendit la Messe dans l'Eglise  
 des Carmelites de cette ville. Sa Majesté , accom-  
 pagnée de Monseigneur le Dauphin & de Mesda-

mes de France ; assista l'après-midi au Salut dans l'Abbaye de Royal-lieu.

Le Roi soupa le 11 & le 14 au grand couvert chez la Reine.

Le 14, le Roi fit rendre les pains bénits dans l'Eglise de S. Jacques, paroisse du Château. Ils furent présentés par l'Abbé de la Châtaigneraye, Aumônier de Sa Majesté.

La Reine, Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France, entendirent la grande Messe dans la même Eglise.

L'après-midi, leurs Majestés, accompagnées de la Famille royale, assisterent au Salut dans l'Eglise des Cordeliers.

Le même jour, M. de Maupeou, premier Président du Parlement de Paris, que le Roi avoit mandé de Soissons, eut à Compiègne une audience particulière de Sa Majesté.

Monseigneur le Dauphin partit le 15 pour retourner à Versailles.

Le 16, Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, la Reine communia dans l'Eglise des Carmélites, par les mains de l'Evêque de Chartres, son premier Aumônier. Sa Majesté dîna dans le Monastere ; & l'après-midi elle assista au Sermon du Pere de Tilly, Religieux de l'Abbaye royale de Val-Sery, Ordre de Prémontré, & Prédicateur ordinaire du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. La Reine entendit ensuite les Vêpres & le Salut.

Madame Louise communia le même jour dans l'Eglise de l'Abbaye de Royal Lieu, par les mains de l'Abbé Solon, Chapelain du Roi.

Le 17, le Baron de Knyphausen, que le Roi de Prusse a nommé son Ministre plénipotentiaire pour résider auprès du Roi, eut une audience par-

ticuliere dans le cabinet , & il présenta ses lettres de créance à Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience , ainsi qu'à celles de la Reine , de Madame Adelaïde , & de Mesdames Victoire , Sophie & Louise , par le sieur Dufort , Introduceur des Ambassadeurs.

Le Comte de Montesquiou, premier Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires , ayant obtenu la permission de se démettre , le Comte de Carvoisin monte à la Sous-Lieutenance , & le Marquis de Cucé à l'Enseigne. Sa Majesté a accordé au Marquis de Montillet l'agrément de la Cornette vacante dans cette Compagnie.

Le 17 , les Pages de Madame la Dauphine eurent l'honneur de faire l'exercice du fusil & différentes évolutions militaires en présence de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine. Le Chevalier d'Artaize , leur Gouverneur , les leur a fait exécuter. Ils ont fait le nouvel exercice prescrit par l'instruction du 14 Mai dernier , d'abord au bruit du tambour , qui leur marquoit seulement les premiers tems de chaque commandement , & ensuite à la muette. On a trouvé qu'ils l'exécutoient avec beaucoup de précision & de facilité.

Après l'exercice ils ont fait la contre-marche par files à droite & à gauche , doublé les rangs en avant & en arriere , doublé de même les files. Les rangs ayant été serrés à la pointe de l'épée , la troupe , après avoir fait un à droite , a fait un quart de conversion à gauche pour se mettre en bataille. Elle s'est ensuite rompue à droite & à gauche par sections , par pelotons , par marches & demi-rangs. Elle a exécuté plusieurs quarts de conversion à droite & à gauche & sur le centre , formé le bataillon quarré en arriere & en avant , la colonne

renversée, le défilé du pont, & différentes autres manœuvres, comme le feu par peloton, le feu continu, de retraite, &c. le tout au bruit du tambour. Après ces manœuvres, les Pages ont eu l'honneur de saluer de l'esponton Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine. Le Comte de Mailly, sous les ordres duquel ils sont élevés dans les connoissances nécessaires à des Officiers, a présenté à Monseigneur le Dauphin & à Madame la Dauphine plusieurs plans & desseins, qu'ils ont exécutés suivant les principaux systèmes de fortification. Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine ont paru satisfaits de ces différentes marques d'application de cette jeune Noblesse. Madame la Dauphine a eu la bonté de le témoigner au Sr d'Artaizé par le présent d'une belle tabatiere d'or.

Le 18 de ce mois, les actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens quatre-vingt-cinq livres; les billets de la premiere lotterie à sept cens soixante, & ceux de la seconde à six cens soixante-huit.



*MARIAGES ET MORTS.*

**M**ESSIRE Denis-Louis d'Hozier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Normandie, ( sur la famille duquel on peut voir ce qui a été dit dans le second volume du mois de Juin 1752, pag. 203 & suivantes ) fils de Messire Louis - Pierre d'Hozier, Juge d'Armes & grand Généalogiste de France, Chevalier-Doyen de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, & de feu Dame Marie Anne de Robillard, a été marié le 14 Mars avec Demoiselle Elizabeth - Marguerite-Henriette de Besset, Dame de la Chapelle-Millon, fille de feu Messire Daniel-Henri de Besset-de la Chapelle, Seigneur de la Chapelle-Millon, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de Saint Domingue, & de feu Dame Elizabeth-Marguerite de Guiry.

La famille de Besset, originaire de Languedoc, y est connue dès l'an 1460 en la personne de noble Guillaume de Besset, premier du nom, qui cette année-là même acquit la terre & seigneurie de Coufinal, située dans la Sénéchaussée de Toulouse.

Noble Guillaume de Besset II du nom, son fils, Seigneur de Coufinal, épousa par contrat du 27 Novembre 1486, noble Gaillarde de Ribes; & de ce mariage il eut :

Noble Berenger de Besset, Seigneur de Coufinal, marié en 1523 avec noble Jacqueline d'Auffillon, fille de noble Pierre d'Auffillon.

Noble Olivier de Besset ( fils du précédent , ) Seigneur de Coufinal , épousa en 1555 Demoiselle Catherine de Villeneuve , fille de noble Guillaume de Villeneuve , co-Seigneur de la Crosilhe : & de ce mariage il eut deux fils , 1<sup>o</sup>. Noble Hugues de Besset , Seigneur de Coufinal , chef de la branche des Seigneurs de Coufinal , qui font encore aujourd'hui leur résidence en Languedoc. ( Raimond de Besset son petit-fils , Seigneur de Coufinal , fut déclaré noble & issu de noble race & lignée , par jugement de M. de Bezons , Intendant , en Languedoc , du 12 Novembre 1668 ) ; & 2<sup>o</sup>. François de Besset , qui suit.

François de Besset , Ecuyer , Seigneur de Millon & de la Chapelle , homme d'armes d'une Compagnie d'ordonnance du Roi , & Gouverneur de la ville & du Château de Chevreuse , épousa en 1615 Demoiselle Marie Simon , fille de Martin Simon , Ecuyer , & de Dame Marie le Bon. De ce mariage il eut entr'autres enfans , 1<sup>o</sup>. Claude de Besset , Docteur en Théologie , Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Soissons ; 2<sup>o</sup>. Denis de Besset , Ecuyer , Sr de Chantemesle , Capitaine & Commandant au Régiment du Roi en 1672 , mort Lieutenant de Roi de la Citadelle de Perpignan ; & 3<sup>o</sup>. Henri de Besset , qui suit :

Henri de Besset , premier du nom , Ecuyer , Sr de la Chapelle-Millon , Contrôleur Général des bâtimens du Roi , arts & manufactures de France , & Inspecteur des beaux Arts , est auteur de la relation des campagnes de Rocroy & de Fribourg en 1643 & 1644 , dont il y a différentes éditions. Nous n'avons rien de meilleur en ce genre ; & cette pièce n'a rien au-dessus pour la simplicité & la grace du style historique. Le mérite de M. de la Chapelle & la confiance particulière dont

M. le Marquis de Louvois, Ministre d'Etat, l'honoroit, le firent nommer pour assister aux assemblées de l'Académie royale des Inscriptions & Médailles, & pour en écrire les délibérations. Il se trouva ainsi Académicien & Secrétaire de cette Académie, qui dépendoit alors de la Surintendance des bâtimens. Il épousa en 1668 Demoiselle Charlotte Dongois, nièce maternelle du fameux Boileau des Préaux, & sœur du célèbre Nicolas Dongois, Greffier en chef du Parlement de Paris, ayeul maternel de M. Gilbert de Voisins, Conseiller d'Etat; & de ce mariage vint Henri de Besset, qui suit; & Anne Besset, femme d'Etienne Ferrant, Ecuyer, Seigneur de Saint Dizant, Intendant & Contrôleur général des menus plaisirs de Sa Majesté.

Henri de Besset, second du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle-Millon, Conseiller du Roi au Parlement de Metz, premier Commis de la Maison du Roi jusqu'en 1715, & ensuite Secrétaire du Conseil de la Marine depuis l'établissement jusqu'à la suppression de ce Conseil, épousa en 1697 Dlle Elizabeth Chardon, cousine germaine de même nom de la Comtesse de Courtomer, mere de Raoul-Antoine de Saint Simon, Comte de Courtomer, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, & Gouverneur de Thionville, qui a épousé en premières noces Demoiselle Marguerite Ferrant, propre nièce du même Henri de Besset. Le 26 Septembre il fut déclaré *noble & issu de noble race & lignée*, conjointement avec Pierre de Besset, Seigneur de Coufinal, son cousin, du trois au quatre de la branche aînée, par jugement de M. de Lamoignon, Intendant en Languedoc, & ce jugement fut confirmé en sa faveur, par ar-

## 208 MERCURE DE FRANCE.

rêt des Commissaires généraux du Conseil, établis sur le fait de noblesse, du premier Mars 1703. M. de la Chapelle mourut universellement regretté le 19 Avril 1748, s'étant acquis la plus haute réputation dans les divers emplois dont il avoit plu au Roi de l'honorer, & s'étant concilié la bienveillance de toute la Cour.

Daniel-Henri de Besset son fils aîné, Seigneur de la Chapelle-Millon, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de Saint Domingue, épousa en 1735 Demoiselle Elizabeth - Marguerite de Guiry, fille de Charles-Claude, Marquis de Guiry, Seigneur du Perchay, &c. & d'Anne-Marguerite Ferrand-d'Avernes; & de ce mariage est née la Présidente d'Hozier qui a donné lieu à cet article. M. de la Chapelle étant mort en 1737, sa veuve se remaria en 1741 avec Jean, Baron de Carver, Anglois de nation.

Nicolas-Pierre de Besset de la Chapelle, (frere puîné du précédent,) chef de Bureau des affaires étrangères, soutient avec honneur la réputation de ses ancêtres.

*Cette famille porte pour armes d'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or, & un chef d'argent abaissé.*

Elizabeth - Marguerite de Guiry, mere de la Présidente d'Hozier, étoit de l'ancienne maison de Guiry dans le Vexin François, où est située la terre de Guiry, à dix lieues de Paris.

Jean de Guiry, Chevalier, donna à ferme le moulin de Guiry au mois de Septembre 1236.

Mabille, Dame de Guiry, fit don de la cinquième partie de sa terre à l'Abbaye de Notre - Dame du Trésor, Ordre de Cîteaux, dans le Vexin Normand; & ce don fut confirmé par la Reine-Blanche au mois de Juillet 1245. En reconnoissance

De cette donation , il y eut une transaction passée peu de tems après , par laquelle les Religieuses s'engagerent de recevoir dans leur Abbaye , sans dot , & à perpétuité , une Demoiselle de la maison de Guiry , descendante en ligne directe de mâle en mâle. La maison de Guiry jouit encore de ce droit.

Adam de Guiry , Chevalier , fit un accord au mois d'Avril 1289 avec l'Abbé de Saint-Pere de Chartres , au sujet du différend qu'ils avoient ensemble , à cause des droits que cet Abbé prétendoit avoir dans la terre de Guiry.

Jean de Guiry se dit fils de Guillaume de Guiry , Seigneur - Châtelain de Guiry , dans l'acte d'une acquisition qu'il fit en 1339 d'Adam de Guiry son cousin.

Pierre de Guiry , dit le Galois , Seigneur de Guiry & du Perchay , Ecuyer du Corps du Roi , rendit avec le 9 Juillet 1380 à la Reine Blanche de Navarre , seconde femme de Philippe de Valois.

Richard de Guiry son arriere petit-fils , Chevalier , Seigneur de Guiry , du Perchay , de Chaumont , de Liencour , de Longueslé & de la Faquetiere , qualifié Maréchal hérédital des Vexins François & Normand , dans un acte du 29 Mai 1475 , eut entr'autres enfans , 1<sup>o</sup>. Simon de Guiry , Seigneur du Boisgencelin ( pere de Philippe de Guiry , Seigneur de Lainville , qui épousa en 1535 Marguerite de Dreux , fille de François de Dreux , Seigneur de Morainville , lequel avoit pour dixième ayeul paternel le Roi Louis le Gros) ; & 2<sup>o</sup>. Pierre de Guiry , Seigneur de la Faquetiere , auteur des branches des Seigneurs de la Faquetiere , de la Chapelle , d'Elvemont , d'Incourt , de Roncieres , de Chaumont en Valois & de Monneville.

## 210 MERCURE DE FRANCE.

Jean de Guiry, ( autre fils de Richard, ) Seigneur de Guiry, du Perchay & de Valieres, Maréchal hérédital des Vexins François & Normand en 1490, eut pour petit-fils André de Guiry, Baron de Guiry, Seigneur du Perchay & de Valieres, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Enseigne de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

Philippe de Guiry, Chevalier, Seigneur de Guiry ( frere d'André de Guiry qui précède ), a continué la branche aînée, dont il ne reste plus aujourd'hui que Charles-Claude, Marquis de Guiry, Mousquetaire du Roi, de la premiere Compagnie, frere de feu Dame Elizabeth-Marguerite de Guiry, femme de Daniel-Henri de Besset, Seigneur de la Chapelle - Millon, Conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de Saint Domingue, pere & mere de la Présidente d'Hozier, qui a donné lieu à cet article.

Les armes de la maison de Guiry sont *d'argent, à trois quintesfeuilles de sable.*

Le 14 du mois de Mai fut célébré par M. l'Abbé de Bourdeille, dans la Chapelle du Château de Vaudre en Périgord, le mariage de Pierre Arnaud, Vicomte d'Aubuffon de la Feuillade, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Bezons, fils de feu André Joseph, Comte d'Aubuffon, Marquis de Melzeard, Seigneur de Castelnouvel, Jauc, Saint Paul, Marconnay & Sansay, Lieutenant général des armées du Roi; & de feu Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Gharlotte de Vernou de Melzeard; avec Jeanné - Marie d'Hautefort, fille de Jean - Louis d'Hautefort, Comte de Vaudre, Marquis de Brusac & de Bouteville, Baron de Marquessac, Seigneur de la Marche, la Rasoire & Saint-Jori, Montbayol, Picon & Meige; & d'Anne-Marie de la Baume-

Forfac. Leur contrat de mariage avoit été signé le 10 Avril précédent par leurs Majestés & la Famille royale. Ces deux maisons sont assez connues pour n'en pas donner ici le détail. Voyez l'histoire des grands Officiers de la Couronne.

Dame Claude de Boharn , épouse de Messire André de Fay d'Hatys , Comte de Cilly , Maréchal des camps & armées du Roi , Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de S. Louis , & Gouverneur de Marle , est morte au Château de la Neufville de Beaumont le 5 Avril , dans sa soixante-quatorzième année.

Messire Antoine - Hyacinthe de Mommerel , Comte de Mainville , Maréchal des camps & armées du Roi , Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis , Seigneur-Châtelain de S. Just , le Plessis sur S. Just , Valecourt & Coivrel en partie , Vicomte de Gannes en Picardie , Baron de Marigny-le-Châtel , la Celle , Faux & Basson en Champagne , &c. est décédé à Paris en son Hôtel , Place Royale , le 5 Mai , & a été inhumé le 7 dans l'Eglise de S. Paul sa paroisse. Il étoit âgé de soixante-dix-huit ans six mois & dix-sept jours , étant né le 18 Octobre 1675. Cette maison est originaire du Bearn , & porte pour armes , *de gueules , au chevron brisé d'argent , chargé d'un lion rampant de sable , & trois harpes d'or , deux en chef & une en pointe.*

Il est le dernier de son nom & de cette maison qui soit connu.

Dame Magdeleine Poisson de Malvoisin , épouse de M. François Bouret d'Erigny , Fermier général , est morte le 6.

*Lettre de M. Morand , Secrétaire perpétuel  
de l'Académie de Chirurgie , &c. à M.  
Dibon.*

**V**ous venez , Monsieur , de publier une seconde lettre au sujet du remede de M. de Torrès pour la guérison des maladies vénériennes ; & après m'avoir bien précisément désigné à la page 9 , vous demandez , si M. de Torrès , en faisant imprimer sa lettre à M. de Vernage , a cru qu'après avoir surpris mon témoignage, il seroit assez adroit pour surprendre ensuite les suffrages de toute une Académie ? Je n'ai point à me plaindre de ce que vous censurez le remede de M. de Torrès , & de ce que vous lui faites un défi pour prouver que le vôtre est meilleur ; les gens de l'art examineront & jugeront : mais je n'ai point à vous louer de la légereté avec laquelle vous assurez le Public que je me suis laissé surprendre par M. de Torrès. Ceux qui croient avoir trouvé quelque chose de neuf dans l'art de guérir , m'en font part assez volontiers , parce que sans intérêt & sans aucun égard à la qualité des personnes je certifie ce que vois , lorsque l'on demande mon témoignage. J'ai donc fait à l'égard de M. de Torrès , ce que j'aurois fait pour tout autre qui m'auroit montré deux personnes fort malades , & qui me les auroit représenté guéries : & bienloin qu'il ait surpris mon témoignage , je le confirme par cette lettre , entant qu'il auroit besoin de l'être. Continuez , Monsieur , de vous escrire avec M. de Torrès , vous en êtes fort le maître ; mais je vous prie de ne me citer qu'à propos. Je suis , &c.

*Ce 12 Juin 1754.*

## A V I S.

**G**odeau, Marchand Distillateur, tenant le Caffé Militaire, rue & vis à-vis le Cloître Saint Honoré, fait & vend toutes sortes de liqueurs fines, tant Françoises qu'étrangères. Il fait aussi du chocolat de santé à la façon d'Espagne, & autre chocolat à la vanille. L'on trouve aussi chez lui de l'ancienne huile de Venus, vrai Sigogne, Marasquin, Ratafia de Bologne, huile royale, crème des barbades, crème de fleur d'orange, crème de framboise, crème d'Angélique, liqueur vanille, les délices de la santé, liqueurs très agréables, kirs-wafer, & généralement toutes sortes de liqueurs fines.

## A U T R E.

QUOIQUE l'on ait fait courir le bruit que la veuve du sieur Bailly avoit cessé de vendre des savonnettes, elle avertit le public qu'elle continue à vendre & débiter, avec le même succès que ci-devant, les véritables savonnettes légères de pure crème de savon, dont elle a seule le secret; comme plusieurs se mêlent de les contrefaire & les marquer comme elle, pour n'être point trompés, il faut s'adresser chez elle, *rue Pavée S. Sauveur, au bout de celle du Petit-lion, à l'image S. Nicolas, une porte cochère, presque vis-à-vis la rue Françoisse; quartier de la Comédie Italienne.*

## A U T R E.

**La veuve du sieur Bunon, Dentiste des Enfants**

## 214 MERCURE DE FRANCE.

de France , donne avis qu'elle débite journellement chez elle , rue S. Avoye , au coin de la rue de Braque , chez M. Georget son frere , Chirurgien , les remedes de feu son mari , dont elle a seule la composition , & qu'elle a toujours préparés elle-même ; sçavoir :

1°. Un élixir anti-scorbutique , qui affermit les dents , dissipe le gonflement & l'inflammation des gencives , les fortifie , les fait recroître , dissipe & prévient toutes les affections scorbutiques , & apaise la douleur des dents.

2°. Une eau appellée Souveraine , qui affermit aussi les dents , rétablit les gencives , en dissipe toutes tumeurs , chancres & boutons qui viennent aussi à la langue , à l'intérieur des levres & des joues , en se rinçant la bouche de quelques gouttes dans de l'eau tous les jours , & elle la rend fraîche & sans odeur , & en éloigne les corruptions , elle calme la douleur des dents.

3°. Un opiâte pour affermir & blanchir les dents , dissiper le sang épais & grossier des gencives , qui les rend tendres & molasses , & cause de l'odeur à la bouche.

4°. Une poudre de corail pour blanchir les dents & les entretenir ; elle empêche que le limon se forme en tartre & qu'il ne corrompe les gencives , & elle les conserve fermes & bonnes , de sorte qu'elle peut suffire pour les personnes qui ont soin de leurs dents , sans qu'il soit nécessaire de les faire nettoyer. Les plus petites bouteilles d'élixir sont d'une livre dix sols.

Les plus petites bouteilles d'eau souveraine sont d'une livre quatre sols , mais plus grandes que celles de l'élixir.

Les pots d'opiate , les petits , sont d'une livre dix sols.

Les boîtes de poudre de corail font d'une livre quatre sols.

### A U T R E.

Le sieur Arnould; Marchand Parfumeur, privilégié du Roi, à la Providence, rue Traverliere, près la fontaine de Richelieu, à Paris.

Fait & vend la pâte royale, si connue pour blanchir & adoucir les mains, en ôte les taches, comme rougeur, engelures & autres, en s'en frottant naturellement jusqu'à ce qu'elle tombe par petits rouleaux. L'on peut s'en servir sans eau & avec de l'eau: cela va à la volonté de ceux qui en font usage. Elle est d'une odeur très-agréable, & qualité à pouvoir être transportée par tout sans rien diminuer de sa bonté. On lui donne avec justice le titre de sans-égale.

Elle se distribue dans des pots de terre grise de Flandre, cachetés d'un cachet, qui a pour attribut *unico universus*, décoré d'un soleil, un bâton royal, d'une main de justice, & plusieurs fleurs de lys; le nom de l'auteur est gravé autour dudit cachet.

Le pot plein avec l'espatule d'ivoire, se vend quatre livres; & lorsqu'on le rapporte vuide, l'on le remplit pour trois livres.

Il vend aussi toutes sortes de poudres, pomma-des, eaux de senteurs, & généralement tout ce qui concerne les parfums; il compose un très-beau rouge, qui égale le naturel, & l'eau de beauté pour conserver le teint.

---

### A P P R O B A T I O N.

**J** Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Mercure de France du mois d'Août 1754. A Paris, le 31 Juillet 1754.

LAVIROTTE;

## T A B L E.

<b>P</b> IECES FUGITIVES en Vers & en Prose.	
Grillon, Conte,	page 3
La cause tout-à-fait primitive de la grandeur , expliquée par le Pere Castel , Jésuite ,	11
Epitre à l'Amitié en faveur de l'Amour ,	26
Lettre à M. Molinard , Docteur en Médecine à Aix , sur la maladie de la rage , &c.	29
Epitre à un ami ,	42
Plan de différentes matieres qu'on doit enseigner dans une Ecole de Mathématique militaire ,	46
Remerciment à M. Mertrud ,	60
L'Amour & la Folie ; Poème Anglois ,	62
Epitre à M. l'Abbé Poule ,	81
Caractere du Roi d'Angleterre Charles II.	89
Mots de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure de Juillet ,	100
Enigmes & Logogryphe ,	101
Nouvelles Litteraires ,	105
Beaux Arts ,	156
Le bonheur de la vie champêtre , Idylle ,	178
Spectacles ,	181
Nouvelles Etrangères ,	186
France. Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	195
Mariages & Morts ,	205
Lettre de M. Morand , &c. à M. Dibon ,	212
Avis divers ,	213

*La Chanson notée doit regarder la page 178.*

---

De l'Imprimerie de Ch. A. JOMBERT.

MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROI.  
SEPTEMBRE. 1754



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix;  
JEAN DE NULLY, au Palais.  
PISSOT, Quai de Conty, à la  
descente du Pont-neuf.  
DUCHESNE, rue Saint Jacques,  
au Temple du Goût.

---

M. DCC. LIV.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

**L'**ADRESSE du *Mercur*e est à M. LUTTON, Commis au recouvrement du *Mercur*e, rue Ste Anne, Butte S. Roch, vis-à-vis la rue Clos-Georget, entre deux Selliers, au second; pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoie aussi par la Poste aux personnes de Province qui le desireront, les frais de la Poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit Sr Lutton, Commis au *Mercur*e; on leur portera le *Mercur*e très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront; sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province à qui on envoie le *Mercur*e par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du *Mercur*e à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet Ouvrage.

On adresse la même prière aux Libraires de Province.

On trouvera le Sr Lutton les Mardi, Mercredi & Jeudi de chaque semaine, l'après-midi.

**PRIX XXX SOLS.**



#### 4 MERCURE DE FRANCE.

Du voile épais qui la recèle ,  
On peut se dire en toute sûreté ,  
Après un examen bien de fois répété ,  
Mais enfin la voilà ; oui , la voilà , c'est elle !

Partant de ce terme fécond ,  
Et rejetant tout esprit de système ,  
De réflexion en réflexion ,  
Aller ainsi par gradation ,  
Jusqu'à l'auteur de la vérité même ;  
Sûr de trouver en lui le Monarque suprême ;  
L'artiste de cet univers ,  
L'agent qui le régit , le conserve & l'anime ;  
Dans cette conviction intime ,  
Lui payer les tributs divers  
D'amour , de respect & d'estime ,  
De gratitude & de fidélité ,  
Malgré tous les efforts de l'incrédulité  
Qui feint en vain de ne pas le connoître ;  
Tout révoltant qu'il est , système accredité ,  
Monstre odieux que le vice a fait naître.

De là descendant jusqu'à foi ,  
Des yeux de la raison instruite par la foi ,  
Considérer tout le prix de son être  
Dans ses rapports avec l'Être éternel . . . . ?  
Éternel ! oui vraiment ; oui , rien de plus réel ;  
Tout doute ici seroit un crime ;  
Car en effet si cet Être sublime  
N'étoit pas éternel , il ne seroit point Dieu .

Ne nous y trompons pas, il n'est point de milieu ;  
 A tout esprit qui pense il deviendra sensible ,

Que Dieu doit être assurément  
 L'être le plus parfait possible ;  
 Le seroit-il réellement ,  
 S'il pouvoit être susceptible  
 D'un terme ou d'un commencement ?  
 Dans ce cas il seroit l'ouvrage  
 D'un être plus grand & plus sage ;  
 Car enfin il est évident  
 Qu'il n'eût pû se former soi-même.

Mais cet être plus grand , cet autre être suprême  
 Ne se seroit point fait non plus :  
 Qui donc eût pû le faire éclore ?  
 Un être plus puissant encore ?  
 Tous vos détours sont superflus ;

'Au cercle où vous voilà sçavez-vous une issue ?  
 Au moins n'éludons pas de vérité connue ,  
 Et soyons de meilleure foi.

De la raison la seule loi  
 Nous avertit , nous dicte & nous inspire  
 Qu'il est un Dieu qui devance les tems ,  
 Qu'il ne sera jamais de terme à son empire ;  
 Que la terre , les cieux , l'homme & les élémens ,  
 Leur beauté , leur magnificence ,  
 Ouvrage de ses mains , célèbrent sa puissance.

Mais , direz-vous , le monde est éternel ,  
 Incrédule , obstiné mortel ,

A iij

## **MERCURE DE FRANCE.**

**Vous vous perdez encore en tenant cette route ;  
De l'unité de Dieu vous convenez sans doute ;**

**Mais que devient cette unité ?**

**Si le monde est de toute éternité ,**

**Il fera Dieu. Voyez où vous en êtes.**

**Ces globes éclatans qui roulent sur nos têtes ,**

**Aussi sans doute éternels comme lui ,**

**Seront des Dieux encor. Sentez donc aujourd'hui**

**Le péril de votre système.**

**Allons plus loin. Cet ordre merveilleux**

**Toujours constant , toujours le même ;**

**Ces mouvemens réglés de la terre & des cieux**

**Qui n'ont jamais excédé leurs limites ;**

**Ce pouvoir étonnant , cet effort vigoureux**

**Qui les contient dans leurs orbites ,**

**Et les assujettit à des regles prescrites :**

**Quel peut-être l'agent qui leur donne ces loix ?**

**Les cieux , la terre eux-même ? ils ne sont que  
matiere ,**

**La plus fine & la plus légère**

**Cède , & n'agit jamais par principe ou par choix.**

**Il est certain qu'eux-même ils n'ont pu se pro-  
duire ,**

**Et que pouvant encor bien moins se préserver ,**

**Se maintenir & se conduire ,**

**Le tems qui détruit tout auroit pû les détruire ,**

**Si l'Ouvrier éternel qui voulut les former ,**

**Et les soumettre à son empire ,**

**Ne daignoit pas les conserver.**

Concluons donc , malgré l'impie ,  
 Qu'il est un esprit incréé ,  
 Auteur de tout , source de vie ,  
 Le seul moteur qui décide à son gré  
 De la marche de la nature ,  
 Qui seul puissant , & seul grand sans mesure ;  
 Sçait plier l'univers aux loix qu'il lui prescrit.

Mais comment est-ce qu'un esprit  
 Peut influencer sur la matiere ?

Je n'en sçais rien , j'adore ce mystere.

M'expliquerez - vous mieux , prétendus esprits-  
 forts

Comme quoi l'ame peut influencer sur le corps ,  
 En diriger le mécanisme ?

Me direz-vous comment cela se fait ? . . . . .

L'ame est donc un esprit ! oui , sans doute elle  
 l'est.

Jamais avec le corps elle ne fit de schisme ,  
 Et cependant il est réellement

Dans leurs opérations un ordre différent.

L'ame saillante & vive au-delà du prodige ,

L'ame pense , veut & dirige :

Le corps sans volonté , comme sans jugement ,

Le corps , être passif , cède au commandement.

En vain n'osant sortir de l'ombre du mystere ,

Au moins ouvertement ,

Le Matérialisme , à tout événement ,

Se hazarde & s'ingere

A iiij

## 3 MERCURE DE FRANCE.

De nous conter adroitement ,  
Quoique pourtant assez modestement ,  
Et d'un certain air d'indolence ,  
Que peut-être jamais on ne sçaura vraiment  
S'il est réel ou non que la matiere pense.  
J'entends la voix du sentiment ,  
Qui nous crie éternellement ,  
Gardez-vous du venin de ce doute critique.  
On voudroit vous faire illusion ,  
A l'aide d'un détour oblique ,  
Où l'on cherche à mettre en question  
Une vérité que les Sages  
De tous les lieux , de tous les âges ,  
Ont fait passer à leurs neveux ;  
Que risquez-vous , foyez sages comme eux.  
Ne manquant de talents , d'esprit , ni de lumiere ;  
Ils sçavoient bien que la matiere ,  
Indifférente au mouvement ,  
Ne le reçoit pas d'elle-même ,  
Qu'elle le doit à quelque agent ;  
Et qu'à quelque vitesse extrême  
Que le mouvement soit porté ,  
Il n'a point la propriété  
De concevoir une pensée.  
Bien affermis dans cette idée ,  
Ils nous ont dit qu'un être intelligent ;  
Capable de sentir toute son excellence ,  
Est un esprit ; & que si l'ame pense ,  
Elle doit être esprit indubitablement.

Rien de plus vrai que cette conséquence.

- Et voyez l'incongruité ;

Si l'ame étoit matérielle ;

Il s'ensuivroit qu'elle auroit comme telle ;

Des dimensions , de la solidité ,

Et la divisibilité.

Mais il est sûr que la pensée ,

Effet de l'ame le plus vif ,

Le plus frappant & le plus distinctif ,

Ne peut point être divisée :

N'est-il pas vrai qu'elle auroit en cela

Plus de relief , plus de mérite

Que l'ame qui l'auroit produite :

Convendez-en. Ainsi voilà

L'effet plus noble que la cause.

Eh ! non , l'Auteur de toute chose

N'opere point dans ce goût-là.

Marqués au coin de la justesse ,

Tous ses ouvrages sont parfaits ;

Jusques aux plus petits , tous ils portent les traits

Et l'empreinte de sa sagesse.

Constamment sage & toujours réfléchi ,

Set Etre tout-puissant se seroit démenti ,

S'il n'eût pas fait l'ame immatérielle ;

Dès qu'il voulut en être le modele ,

Elle devoit , ainsi que lui ,

Etre une , simple , indivisible :

Aussi l'est-elle , & le fait est sensible ;

A V

## 10 MERCURE DE FRANCE.

Car étant , comme elle est , infuse exactement  
Dans tout le corps qu'elle meut , qu'elle anime ,  
me ,

Quelque membre qu'on en supprime ,  
Elle est , tout comme auparavant ,  
Capable de penser , & de penser en grand ;  
Et loin que ce soit un problème ,  
La conviction en cela même  
Précède le raisonnement.

L'ame étant immatérielle ,  
Il s'ensuit naturellement  
Que l'ame doit être immortelle.  
En effet qu'est-ce que la mort ?  
C'est , nous en demeurons d'accord ;  
La dissolution des parties ;

L'ame étant un esprit n'en est point assortie ;  
Donc l'ame ne peut point mourir.  
La conséquence est toute unie.

Eh ! si sans goût & sans désir  
Pour le bonheur d'un avenir  
Qui nous attend dans l'autre vie ;  
L'ame étoit faite pour périr ,  
L'homme à mille fléaux en butte ,  
Forcé de vivre avec des foux ,  
Tous injustes , méchans , dissimulés , jaloux ;  
Toujours en crainte d'une chute ,  
Et soumis à des loix qui gourmandent ses goûts ;  
L'homme seroit moins heureux que la brute ,

Qui sans former des desirs impuissans,  
Jouissant de son sort sans crainte & sans murmure,

A l'abri des remords, libre dans ses penchans ;  
N'a d'autre loi que la nature.

Ainsi l'immortalité  
Et la spiritualité  
Forment la trempe de nos ames,  
Malgré toutes les trames  
De l'incrédulité,  
Ses vains détours & ses fausses maximes ;  
Et voilà les rapports intimes  
De l'homme à la Divinité.

Considéré sous ces rapports sublimes,  
Que l'homme est grand ! que son destin est  
beau !

Portrait sacré, vivant tableau  
De la Divinité son auguste modele,  
Plein d'un esprit reconnoissant,  
L'objet le plus intéressant  
Qu'il puisse avoir dans l'ardeur de son zèle ;  
Est d'être toujours agissant  
Pour devenir parfait comme elle.

Dans cet état immoler en effet,  
Sans retour, comme sans regret,  
Jusqu'aux attraits de la passion chérie  
A l'austere amour du devoir ;

A vj

## 12 MERCURE DE FRANCE.

Et pour ne craindre plus l'effet de son pouvoir ;  
Etre bien assuré qu'elle n'est plus en vie.

Comme souvent la victime en furie ,  
Quand le coup qui l'abbat n'est pas le coup mortel ,

Se relève , s'échappe & s'enfuit de l'autel ,

La passion qui n'est qu'amortie ,

Se rallume aisément au feu de l'occasion ;

Et si des sens la fatale illusion

Vient se mettre de la partie ,

La rechûte s'enfuit indubitablement.

Un parti sûr dans ce moment ,

Seroit bien de s'enfuir ; mais en a-t-on la force ?

Du plaisir la fatale amorce

Séduit , arrête impérieusement.

Dans tout ce que l'on fait , dans tout ce qu'on décide ,

Sans cesse avoir l'honneur pour guide ,

Cet honneur rigoureux fêté par la vertu ,

Et non cet honneur arbitraire ,

Idole si chere au vulgaire ,

A qui le vrai ne fut jamais connu.

Etre fidele à sa parole ,

L'intérêt , quel qu'il soit , n'en peut point excuser ;

L'homme d'honneur n'a point à reculer.

Toute excuse en ce cas est honteuse & frivole.

Avoir à tout âge , en tout tems ,  
 Une probité toujours neuve ,  
 Et capable à tous les instans

De tenir au creuset de la plus forte épreuve.  
 Ainsi loin d'approuver tous ces détours honteux ;  
 Subterfuges rampans , maneges ténébreux ,  
 Qu'une coupable politique  
 Autorise & met en pratique ,  
 Et dont ses héros même ont tout à redouter ;  
 A l'aimable candeur prodiguant son estime ,  
 Renoncer au bonheur , s'il devoit nous coûter  
 La seule apparence du crime.

Mépriser souverainement  
 L'injuste procédé d'un vulgaire profane ;  
 Qui par envie & méchamment ,  
 Sans nous approfondir , nous juge & nous con-  
 damne :

Etre toujours en état cependant  
 De pouvoir se rendre à soi-même  
 Le témoignage consolant  
 D'une délicatesse extrême  
 En matiere de sentiment ,  
 D'une intention toujours droite & sincere ;  
 Et laisser voir incessamment  
 Ce qu'on fera , par ce que l'on doit faire.

Etre généreux , bienfaisant.  
 Avoir le cœur noblement tendre ;  
 Toujours officieux & toujours prévenant ;

## 14. MERCURE DE FRANCE.

**Anticiper le don , loin de le faire attendre ,  
Par amour pour l'humanité ,  
Saisir avec vivacité**

**D'obliger un chacun l'occasion offerte ;  
Quand ce seroit en pure perte ,  
Et travailler pour des ingrats ,  
Les services qu'on rend dans ces sortes de cas.  
N'ont que plus de noblesse.**

**Sans orgueil , comme sans bassesse ,  
Vaincre ses ennemis à force de bienfaits.  
Assez heureux pour repousser les traits  
D'un concurrent , d'un rival téméraire ,  
Faire grace au rival qu'on pourroit immoler.  
Quand on ne sçait pas se venger ,  
Lorsque l'on a le pouvoir de le faire ,  
C'est imiter le ciel , c'est excès de vertu.**

**Tel qu'un rocher qui sans cesse battu  
Par les efforts de la tempête ,  
Brise les flots qui menacent sa tête ,  
Fait face aux ouragans , & n'est point abattu ,  
Avoir une fermeté mâle ,  
Persévérante & constamment égale ,  
Que le respect humain ni la timidité ,  
L'impression de l'autorité ,  
Les menaces ni les promesses ,  
Ni l'appas des honneurs , ni celui des richesses  
Ne puissent jamais ébranler ,  
Lorsque l'on veut nous entraîner**

Dans les routes du vice,

Où nous forcer à faire une injustice.

Si l'on a du sçavoir, si l'on a des talens,

Afin de les sauver des fureurs de l'envie,

Leur donner pour assortimens.

Les couleurs de la modestie :

Par où l'on n'entend point cette adroite manie,

Qui sous un air d'humilité,

N'est qu'un orgueil plus raffiné ;

Mais cette vertu simple, unie,

Modeste dans le vrai, engageante & polie,

Qui possédant tous les égards,

Sçait excuser les foibleffes des autres,

Et les plaindre dans leurs écarts,

Quoiqu'inflexible pour les nôtres ;

Qui sentant combien la vertu

A besoin d'être encouragée,

Dans un siècle aussi corrompu,

Se montre toujours empressée.

D'en estimer les moindres traits,

De les relever, de les peindre,

Pour en accélérer l'amour & les progrès ;

Qui ne sçachant point l'art de feindre,

S'impose le devoir, & nous l'impose à tous,

De placer au-dessus de nous.

Ceux qui n'esperent pas de pouvoir nous atteindre.

Qu'on soit un simple citoyen,

Qu'on ait droit au pouvoir suprême.

## 16 MERCURE DE FRANCE.

Qu'on soit d'un ordre mitoyen ,  
Etre bien assuré que c'est moins pour soi-même  
Qu'on se trouve placé dans le poste où l'on est ,  
Que pour le bien & l'intérêt  
De l'Etat & de la patrie ,  
Et pour l'utilité de l'homme en général ;  
Ainsi se faire un capital  
De ne point ménager sa vie ,  
Lorsqu'un de ces objets , toujours intéressans ,  
Exige qu'on l'expose à des dangers pressans :  
La tenant dans sa main , si l'on peut ainsi dire ,  
Comme un effet qu'on est prêt de laisser  
Dès qu'il paroît qu'on le desiré ;  
Ne se permettre d'en user ,  
Et de pousser sa destinée ,  
Que parce que notre devoir  
Ne l'a pas encor demandée ;  
Et sans se bercer de l'espoir  
D'une flateuse renommée ,  
Sans l'attendre ni la prévoir ,  
Comme près de l'Être suprême ;  
Un cœur bienfait qui le sert & qui l'aime ;  
N'entrevoit que lui seulement ,  
Se proposer uniquement  
Pour motif , le devoir lui-même ,  
Pour but son accomplissement.

Quand on est assez heureux  
Que de réduire en pratique

SEPTEMBRE. 1754. 17

Ces préceptes lumineux ,  
Cette morale héroïque ,  
Dont peu de monde se pique  
Dans ce siècle tortueux ,  
Où l'on compte pour rien d'être bon , vertueux ;  
Pourvu qu'on puisse le paroître ;  
Si l'on n'est pas encore un sage décidé ,  
Au moins on est bien près de l'être.

O vous , qui m'avez inspiré ,  
Belle & sçavante . . . . .  
Vous de qui je tiens mon modele ,  
Que j'ai sçû rendre trait pour trait ;  
S'il peut être un sage femelle ,  
C'est vous dont le feu de mon zèle  
Vient de crayonner le portrait,





LES RUINES DE PALMYRE,

*Autrement dite* : TEDMOR AU DESERT.  
*Extrait tiré du Journal Britannique, par*  
*M. Maty.*

**L**A préface de ce bel ouvrage fait connoître ceux à qui on le doit. MM. Bouverie & Dawkins, après avoir fait hors de leur île, & sur tout en Italie, divers voyages de simple curiosité, se proposèrent en 1750 d'en entreprendre un nouveau, qui pût devenir intéressant pour le public. Ils crurent qu'une description plus parfaite des pays qui bordent la mer méditerranée, seroit digne d'un siècle qui cherche à se perfectionner sur les plus grands modeles. Rien ne manquoit à nos voyageurs pour réussir dans ce projet. Goût, sçavoir, fortune, santé, loisir, ils avoient tout ce qu'il faut pour bien voir & pour bien décrire les monumens qui résistent encore aux efforts de la barbarie & du tems. Ils mirent d'abord dans leur société un de leurs compatriotes nommé M. Wood. Comme il avoit vû auparavant les pays qu'ils avoient dessein de parcourir, il devenoit pour eux un guide extrê-

nement utile. Ils s'assurèrent ensuite à Rome d'un célèbre Architecte ( a ), pour les accompagner dans leur voyage, & pour faire des desseins de tout ce qu'ils trouveroient de curieux. Après avoir passé l'hiver dans cette capitale, & s'y être rafraîchi la mémoire des détails de l'histoire & de la géographie ancienne, ils se rendirent à Naples. Un vaisseau loué pour eux en Angleterre, & chargé de livres, d'instrumens, & sur tout de présens pour les Turcs les y attendoit. Ils s'y embarquerent, & visiterent à leur aise la plupart des isles de l'Archipel, une partie de la Grece, les côtes Asiaticques de l'Hellespont, de la Propontide & du Bosphore; l'intérieur de l'Asie mineure, de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine & de l'Egypte. Leur voyage eût à tous égards été heureux, si la mort ne leur eut enlevé dans M. Bouverie, un homme aussi digne par le cœur que par le sçavoir, d'une pareille société.

Le plaisir qu'on goûte à lire la vie de Miltiade dans les plaines de Marathon, à comparer les rives du Scamandre avec les descriptions de l'Iliade, à suivre dans ses courses le héros de l'Odyssée, n'est fait que pour être senti. Mais l'instruction que pro-

( a ) Il s'appelle M. Borra.

## 20 MERCURE DE FRANCE.

curen ces diverses scènes peut être communiquée. Souvent le meilleur commentaire d'un auteur ancien est fourni par le simple aspect du lieu qu'il a décrit. Nos voyageurs n'ont jamais négligé dans ce cas d'en faire lever le plan. Ils ont fait un ample recueil des inscriptions qu'ils ont rencontrées ; ils ont acheté divers manuscrits des Maronites de Syrie ; ils ont emporté autant de marbres antiques que l'avarice & la superstition des habitans leur a permis ; ils ont enfin pris , à la manière de Desgodets , les dimensions des restes des anciens édifices de la Lydie , de l'Ionie & de la Carie. Ces matériaux pourroient servir à une histoire des progrès de l'Architecture depuis Periclès jusqu'à Diocletien. Mais il faudroit y joindre les monumens qui subsistent encore à Athènes & dans le territoire de l'Attique. Contens de satisfaire à cet égard leur curiosité particulière, nos voyageurs ont laissé à Mrs Stewart & Revet le soin de satisfaire celle du public.

L'ouvrage qu'ils publient actuellement n'est qu'une petite partie de leur travail , & le succès de cet échantillon décidera du sort du reste. Il s'agit d'un lieu qui n'est presque connu que par ses ruines. L'histoire si remplie des éloges d'anciennes vil-

les, dont on ne trouve plus même la place, ne nous apprend presque rien ni de Balbeck ni de Palmyre. Cependant les monumens qui survivent en quelque sorte à la mémoire de ces deux villes, nous apprenent d'un côté combien l'antiquité nous est peu connue, & de l'autre que si des édifices dont les ruines nous étonnent, ont été négligés par les Historiens & par les Poëtes, ce qu'ils ont loué & qui ne subsiste plus devoit en effet surpasser toutes nos conceptions. *Leur silence au sujet de Balbeck, dit l'éditeur de cet ouvrage (b), confirme ce qu'on rapporte de Babylone, & les édifices peu exaltés de Palmyre relevent la gloire de ceux de l'Egypte & de la Grece.*

Avant la fin du dernier siècle on ignoroit toutes les richesses que recele Palmyre. Ce ne fut qu'en 1678 que des négocians Anglois, établis à Alep, eurent la curiosité d'aller visiter ces ruines jusqu'alors ignorées. Ils ne furent rebutés, ni par les fatigues du voyage dans le vaste desert qui entoure cette ville, ni par le

(b) M. Dawkins, content de travailler à l'instruction du public, par les mesures qu'il a prises lui-même sur les lieux des divers morceaux représentés dans ces planches, a cédé à M. Wood le soin & le profit de la publication..

malheur qui leur arriva de tomber entre les mains des Arabes & d'en être pillés. Le peu qu'ils avoient vû leur donna les plus grandes idées de ce qu'ils n'avoient pû examiner. Ils prirent mieux leurs mesures, & retournerent au même endroit en 1691. Leur relation fut publiée dans les *Tranſactions Philoſophiques* de l'année 1695 (c). Cette relation, avec la figure & les inſcriptions dont elle eſt accompagnée, a fourni le ſujet de divers volumes de conjectures, dont j'épargne les titres à mes lecteurs. Mais le petit nombre de particularités certaines que les ſçavans ont ramassées ſur cette ville, n'allongera que peu cet extrait, & y répandra quelque jour.

On croit que Palmyre eſt l'ancienne Tadmor ou Tedmor, bâtie par Salomon au deſert (d). Le nom de Palmyre lui vient des Grecs & des Romains; celui qu'elle avoit reçu du fondateur s'eſt conſervé chez les habitans du pays. Il n'y a que des Arabes qui puiſſent ſ'imaginer que les monumens qui ſubſiſtent encore ayent été l'ouvrage de Salomon. Ces mê-

(c) N<sup>o</sup>. 217. art. & N<sup>o</sup>. 218. art. II. & III.

(d) 1. Rois IX. 18. 2. *Chron.* VIII. 16. & *Joſeph. Ant.* l. VIII.

Les Arabes firent à nos Anglois l'honneur de penser que les génies qui assistèrent le Roi des Juifs dans la construction de son séraïl, du tombeau d'une de ses concubines, & de ses autres édifices, leur servoient de même à découvrir les trésors cachés dans les ruines. S'il y a lieu de présumer que Palmyre ne résista pas aux armes d'Alexandre, & qu'elle fut soumise, du moins pour quelque tems, aux Seleucides, il ne reste aucun témoignage historique qui puisse nous en assurer. L'histoire Romaine garde un égal silence au sujet de cette ville jusqu'au tems d'Antoine, qui échoua dans son dessein de la piller (e). Pline le naturaliste faisoit sous Vespasien une description de Palmyre qui ne permet pas de la méconnoître, quoiqu'en vantant ses richesses, sa situation, son indépendance, il ne dise rien de ses palais ni de ses temples (f). Les expéditions de Trajan & d'Adrien dans l'orient, obligèrent sans doute ces Empereurs à s'assurer de cette place. Un auteur ancien nous apprend que le dernier la fit rebâtir & appeller de son nom (g); celui de colonie Romaine lui est donné sur la monnoie

(e) Appian. *De Bell. Civil. L. V.*

(f) *Hist. nat. L. V. c. 5.*

(g) Steph. *de Urbib.*

## 24 MERCURE DE FRANCE.

de Caracalla , & Ulpien dit que Palmyre jouissoit du droit Italique ( *h* ). Ces diverses autorités , aussi bien que les inscriptions flatteuses pour quelques Empereurs , & les prénooms Romains ajoutés aux noms des habitans , ne prouvent qu'une soumission passagere & incomplète. La situation de Palmyre assuroit sa tranquillité! Cette ville , détachée du reste de la terre par une mer de sable , paroissoit destinée à séparer les grands Empires des Romains & des Parthes , à balancer leur fortune & à s'attirer leurs égards. Les Palmyreniens conserverent leur territoire tant qu'ils ne songerent point à l'étendre. Ils perdirent ces avantages & leur obscurité par l'ambition d'une héroïne , qui voulut se rendre maitresse des Etats des Ptolemées & des Seleucides , & ébranler le trône des Césars moins hommes qu'elle. Aurelien , successeur de ces Princes foibles , devint avec peine , & moins par ses armes que par ses intrigues , maître de Zénobie & de Palmyre. Ce triomphateur d'une femme ternit sa gloire par les excès de sa vengeance & par l'exécution de Longin. Privée d'habitans par un massacre affreux , & réduite en province sous un Prefet Romain , Pal-

( *h* ) *Dig. 50. l. 1. §.*

myre

myre dut à Diocletien quelques édificés, & à Justinien de nouveaux murs. L'histoire ecclésiastique & celle des Turcs ne disent rien d'une ville qui cessa d'être considérable en cessant d'être libre, & les mafures de Palmyre ne sont plus habitées que par une poignée d'Arabes.

C'est pour voir ces mafures que nos Anglois entreprirent celui de leurs voyages, qui a dû le plus leur coûter. Alep & Damas étoient les deux villes par lesquelles on pouvoit le plus commodément entreprendre cette expédition. Le premier de ces chemins qui avoit été suivi par ceux à qui l'on doit la première découverte de Palmyre, s'étant trouvé fermé pour nos voyageurs, ils laisserent leur vaisseau à Beryte, traverserent le mont Liban & arriverent à Damas.

Le Bacha de cette ville ne leur fit espérer aucune utilité de sa puissance ou de son nom dans l'endroit où ils alloient. Il fallut qu'ils se rendissent à Hassia, village situé à quatre journées de Damas sur le chemin d'Alep, à une petite distance de l'Antiliban & de l'Oronte. L'Aga, qui y demeure, & dont la juridiction s'étend jusqu'à Palmyre, reçut ces étrangers avec l'hospitalité familière aux Orientaux, & quoiqu'extrêmement surpris de leur curio-

B

ficé , il les mit par ses avis & par ses secours en état de la satisfaire.

Ils partirent de Haffia le 11 de Mars 1751 , escortés de quelques cavaliers Arabes , armés de mousquets & de longues piques. Ils traverserent une plaine stérile qui les conduisit au bout de quatre heures à Sudud. Rien en apparence de plus misérable que les Maronites qui habitent ce lieu. Leurs cabanes ne sont faites que de boue séchée. Ils cultivent cependant autant de terre qu'il leur en faut pour se nourrir , & font de très-bon vin. Nos voyageurs continuerent leur route après le dîner , & arriverent au bout de quatre heures à Hovareen. Ce hameau ne se distingue de Sudud que par quelques ruines des environs. Il en est à peu-près de même de Carietein , village à cinq lieues de Hovareen , où l'on s'arrêta un jour pour attendre le reste de l'escorte , & se préparer à la partie la plus fatigante & la plus dangereuse du voyage. Il s'agissoit d'une marche de vingt-quatre heures , à travers un desert sablonneux , destitué d'arbres & d'eau , & exposé à la rencontre des plus impitoyables brigands.

La caravane , trop nombreuse pour être bien réglée , partit le 13 à dix heures du matin. C'étoit beaucoup trop tard. On se

trouvoit exposé pendant deux matinées à l'ardeur du soleil , augmenté par la réverbération des sables. Pour desennuyer nos voyageurs dans une marche aussi uniforme que desagréable , les cavaliers Arabes prouvoient dans de feintes escarmouches qu'ils n'avoient point dégénéré de leurs ancêtres de Palmyre , dans leur adresse à manier leurs chevaux. Les deux heures de repos qu'on accorda à minuit à la caravane , furent employées par les Arabes à prendre leur café , à fumer leur pipe , à chanter , & à faire des contes de guerre & d'amour.

La plaine que nos voyageurs traversoient a dix lieues de large. Elle est bordée de deux rangs de montagnes entiere-ment nues , qui s'approchent aux environs de Palmyre , & ne laissent qu'un passage étroit , où la caravane n'arriva qu'à midi. On y voit les restes d'un aqueduc ruiné , & des deux côtés les sépulchres des Palmyreniens. A peine a-t-on passé ces monumens vénérables , que le passage s'ouvre , & offre le spectacle le plus frappant. On découvre les restes d'une ville superbe , ou plutôt d'un assemblage de palais , de temples , de portiques , & sur tout de colonnes , qui entieres en quelques endroits , sans presque aucun mur qui les soutienne , pri-

vées en plusieurs autres de quelques-unes de leurs parties , ou même entièrement renversées , inégales par tout & disposées différemment , donnent à chaque pas de nouveaux points de vûe. Toutes ces ruines sont de marbre blanc , & l'on n'en trouve en aucun autre lieu du monde , ni autant , ni en aussi bon état. Au-delà l'on apperçoit de vastes plaines qui s'étendent vers l'Euphrate , sans aucun objet qui les borne , ou qui donne quelque signe de mouvement & de vie.

Cette perspective occupe les trois premières planches , qui faites pour être jointes , ne composent qu'une figure. Celle des Transactions Philosophiques , qu'on a insérée dans l'Histoire universelle (i) , représente les mêmes objets ; mais il n'y a point de comparaison du côté de la précision , de la grandeur , du dessein & de la gravûre. On désigne dans celle-ci , par des lettres & des renvois , les divers édifices qui sont ensuite dépeints séparément , & chaque partie de ces édifices fournit le sujet d'une figure. Le plan de la ville fixe la situation des objets. L'œil se porte d'abord sur le temple du Soleil , qu'Aurelien fit réparer , en y consacrant une partie des tré-

(i) L. L. c. 54

sors trouvés dans la cassette de Zénobie. Ce temple paroît avoir occupé une étendue de cent vingt toises en quarré. D'abord se présentoit une grande cour, qu'entouroit un mur décoré de pilastres, & d'un portique abbattu par les Turcs. Tout autour de cette vaste enceinte se trouvoit au dedans un double rang de deux cens colonnes. Le perystile du temple occupoit le milieu de la cour. C'étoit un quarré long de trente-trois toises à son plus grand côté, & de vingt au plus petit. Les quarante colonnes singulierement cannelées de cette colonnade intérieure, étoient beaucoup plus élevées que celles de la cour; & l'on y arrivoit par des degrés. Le temple même avoit vingt-cinq toises de long sur huit de large. Il est impossible de juger du dedans à cause de la quantité de décombres qui le remplissent, & des altérations qu'y ont faites les Mahométans. Mais les chapiteaux, les frises, les soffites, &c. sont tous couverts d'ornemens de sculpture d'une délicatesse achevée. Tout l'édifice fait face aux quatre points cardinaux. Ce temple n'est pas plus remarquable par sa grandeur & par sa magnificence que par ses singularités. Les connoisseurs d'Architecture sçauront les discerner, & M. Wood leur en laisse le soin. On ne peut,

### 30 MERCURE DE FRANCE.

ce semble , que regarder comme un défaut les avances dont le fût des colonnes est interrompu au tiers de leur hauteur. Ces piédestaux servoient à placer des statues , dont on ne voit plus que l'empreinte des pieds & les fers qui les souûtenoient. C'est à l'orgueil des vivans que ces statues étoient consacrées , aussi bien que les inscriptions gravées au dessous ; & je croirois assez que les unes & les autres étoient postérieures à la construction du temple & des autres colonnes où il s'en trouve de pareilles. Au reste , ce temple est l'unique portion de la ville qui soit actuellement habitée. Les Arabes ont rempli la cour de leurs huttes , & rien ne peut être plus frappant que le contraste de leurs misérables demeures avec les superbes ruines qu'elles entourent.

Un autre monument supérieur encore , s'il se peut , au précédent , consiste en un arc de triomphe , auquel aboutit une allée bordée de colonnes des deux côtés. Cette colonnade est de près d'un mille. M. Halley a conjecturé qu'elle avoit été érigée à l'honneur & aux dépens d'Adrien. Les inscriptions qui s'y trouvent sont postérieures à ce Prince , & l'on sçait qu'il se plaisoit à remplir les villes qu'il visitoit , des monumens de sa magnificence & de son goût.

Divers autres temples, des colonnes qui au premier coup d'œil semblent avoir formé un cirque ( *k* ), d'autres colonnes isolées & extrêmement hautes, quelques-unes de granite, les demeures des morts enfin aussi ornées que celles des Dieux, montrent quelle doit avoir été la splendeur de ce peuple, qui resserré dans sa ville n'avoit rien négligé pour l'embellir.

Les murs de Justinien paroissent encore en plusieurs endroits. Leur enceinte n'occupoit qu'une partie de l'ancienne ville. Ce n'étoit plus en qualité de capitale opulente que cet Empereur s'intéressoit à Palmyre; il ne songeoit qu'à s'assurer d'une place forte contre les insultes des Parthes. Il paroît par une tour substituée à la princi-

( *k* ) L'inspection du terrain n'a point confirmé cette conjecture; & nos voyageurs ont été fort surpris qu'une ville où l'on devoit manquer d'amusemens, ne fit voir aucun reste de théâtre ou de cirque. Ces édifices si communs dans toute l'Asie mineure, ont le mieux résisté aux efforts du tems. Il semble cependant, par le titre d'*αγοραμυς* ou d'*Edile*, donné à Zénobius dans une des inscriptions, & par l'éloge qu'on fait de sa libéralité dans l'exercice de sa charge, que cet emploi n'étoit pas borné au soin des marchés, & que de même que les magistrats du même nom à Rome & ailleurs, ceux de Palmyre tâchoient de se rendre le peuple favorable par des spectacles & par des jeux.

B iiii

### 32 MERCURE DE FRANCE.

pale entrée du temple du Soleil , que les Turcs ont eu la même vûe , & nos voyageurs conjecturent que si le Grand Seigneur perdoit Bagdad , il ne manqueroit pas de faire fortifier Palmyre.

Outre l'aqueduc dont j'ai déjà parlé , on a dans la ville deux sources d'une eau chaude & minérale , mais dont les habitans s'accommodent & qu'ils trouvent fort saine. Chacune de ces sources forme un petit ruisseau d'un pied de profondeur & de trois de largeur. Le courant de ces deux ruisseaux est assez rapide , & ils se réunissent en un seul lit. On voit les restes des canaux de pierre dans lesquels les Palmyreniens faisoient couler une eau qui leur étoit si précieuse , & qui leur servoit à cultiver le terrain autour de la ville. Une inscription nous apprend que le soin de l'une de ces fontaines étoit remis à des directeurs , & il y a lieu de croire que ces deux sources , avec une troisième actuellement perdue , formoient la riviere dont parle Ptolémée. Le Pactole , le Melas , & divers autres fleuves n'avoient pas plus de droit à ce nom. Faute d'entretien cette eau se perd à présent dans les sables.

On souhaiteroit sans doute de connoître un peuple, dont l'obscurité nous étonne autant que la magnificence. On voudroit

deviner quelle fut l'origine de son opulence, & l'époque de sa grandeur. M. Wood n'a pour satisfaire notre curiosité à ces divers égards, que quelques observations détachées à nous offrir.

On distingue deux périodes dans les ruines de Palmyre. Les plus anciennes ne consistent qu'en décombres, que la main du tems a graduellement consumées, & qu'il est impossible de reconnoître ou de mesurer. Celles qu'on vient de décrire ont au contraire beaucoup moins souffert du tems que des hommes, & l'on seroit surpris de les trouver si entières, si l'on ne songeoit que la nature du climat, le petit nombre d'habitans, l'éloignement des autres villes ont concouru à leur préservation. Le mausolée de Jamblique, bâti depuis 1750 ans, est le morceau le plus complet d'Architecture antique que M. Wood ait jamais vû; & quoique cet édifice ait cinq étages, les escaliers & les planchers n'ont jusqu'ici rien souffert.

Dans les pays qui furent pendant une longue suite de siècles le séjour des beaux arts, il n'est pas difficile de distinguer les divers âges des édifices. On en juge par la diversité de leur construction autant que par l'état de leurs ruines. A la simplicité & à l'utilité des édifices de Rome les

### 34 MERCURE DE FRANCE.

plus maltraités par le tems , on reconnoît les ouvrages de la République ; ceux des Empereurs se distinguent par la richesse & les ornemens. Athenes permet également de distinguer la majestueuse simplicité des premiers âges & la licencieuse composition des siècles postérieurs. Chaque ordre d'Architecture a eu un différent période. Le plus ancien est le Dorique , l'ordre Ionique succéda ; & soit par une supériorité réelle , soit par la partialité des inventeurs , soit enfin par sa facilité & par la liberté qu'il laisse à l'imagination , cet ordre obtint la préférence dans les pays & dans les siècles où l'Architecture atteignit de plus près à la perfection. L'ordre Corinthien ne vint que plus tard , & la plupart des édifices de cet ordre sont postérieurs à l'établissement des Romains dans la Grece. L'ordre Composite enfin ne fit voir ses bizarreries que lorsqu'à la parure on eut sacrifié les proportions.

L'Architecture de Palmyre ne découvre ni de tels progrès ni de pareilles variations. Tout y est à peu près du même âge , du même goût , & de la même durée. Si quelques édifices ont moins bien résisté , des matériaux moins bons & la violence des hommes en sont les causes. A l'exception de quatre demi-colonnes Ioniques dans le

temple du Soleil, & de deux autres du même ordre dans l'un des mausolées, tout est de l'ordre Corinthien.

L'Architecture & la Sculpture se font en général suivies : mais la sculpture est arrivée plutôt à sa perfection, & en est plus vite déchûe. Les métopes des temples de Thésée & de Minerve, bâtis à Athenes suivant l'ordre Dorique, l'un après la bataille de Marathon, l'autre du tems de Périclès, sont admirables pour la sculpture, mais leur architecture est moins parfaite. Il s'y trouve des défauts suivant les règles de Vitruve, règles fondées sur des édifices moins anciens. D'un autre côté, on remarque dans les villes de l'Asie mineure plusieurs ouvrages d'une architecture supérieure à la sculpture qui les orne ; mais cette différence n'est nulle part plus sensible qu'à Palmyre (1).

Cette observation a sans doute de quoi surprendre. L'Architecture, fruit de la

(1) C'est ce que je ne comprends pas, vû les éloges que les curieux d'Alep, & nos voyageurs après eux donnent aux bas-reliefs & aux autres ornemens de sculpture qui subsistent encore à Palmyre. *Le marbre*, disent en un endroit les derniers, *ne veut être travaillé d'une manière plus achevée.* Il s'en faut bien qu'ils ne disent la même chose du travail ou du moins du goût des Architectes.

nécessité & des premiers besoins, peut-elle avoir été devancée par un art plus nouveau, qui fut la production du loisir & du luxe ? Le fait ne peut cependant être contesté, & M. Wood en donne une raison fort ingénieuse.

La nature offre au Sculpteur des modèles déterminés. Les objets qui l'environnent, la figure humaine sur tout, le conduisent au beau. Ses premières ébauches doivent être l'imitation de ce qu'il voit, & le plus grand effort de son art n'est que cette même imitation. L'Architecte ne trouve pas aussi facilement les proportions les plus parfaites ; mais quand à force d'essais elles ont été suffisamment établies, il est moins aisé & moins naturel de s'en écarter. La première partie de cette remarque indique ce qui a rendu la Sculpture plus précocè ; la seconde, pourquoi l'Architecture a été plus durable.

Ces réflexions générales appliquées aux édifices de Palmyre, en fixent la date après l'époque de la perfection des beaux-arts. On étoit, s'il se peut, plus magnifique, mais la simplicité n'existoit plus, l'élégance déclinait, la barbarie alloit éclore.

Consultons cependant les inscriptions sur ce sujet. La plus ancienne remonte à la 3<sup>e</sup> année de notre ère ; celle qui l'est le moins

& la seule qui soit en latin , est du tems de Diocletien. On peut donc conjecturer que c'est dans l'intervalle entre ces deux périodes , intervalle qui comprend autour de trois siècles , que Palmyre reçut ses principaux édifices.

Nos voyageurs ont rassemblé toutes les inscriptions Grecques qu'ils ont trouvées dans cette ville. La plupart avoient déjà paru ; mais l'exactitude de la nouvelle copie renverse presque toutes les corrections qu'on a voulu y faire. Le caractère est fort mauvais , & il s'y trouve plusieurs fautes & variétés d'ortographe , causées ou par l'inadvertance des ouvriers , ou par le peu de connoissance qu'on avoit du Grec à Palmyre. Longin se plaignoit de la difficulté d'y trouver un copiste dans cette langue.

On voit par ces inscriptions qu'on se servoit à Palmyre de l'ere des Seleucides & des mois Macédoniens. Il ne faut pas en conclure que cette ville ait toujours été soumise aux successeurs d'Alexandre. Le silence de leur histoire à l'égard d'une place aussi considérable , montre que loin d'avoir appartenu aux Grecs , à peine leur étoit-elle connue.

La plupart des inscriptions sont honoraires , elles rapportent les services & les titres de quelques-uns des citoyens. Les

38 MERCURE DE FRANCE.

autres inscriptions sont sépulchrales. On y lit que Jamblique fils de Mocime , qu'Éloble Mannayus , que Septime Odenat ont fait construire des tombeaux pour eux & pour leur famille. La date des deux premières inscriptions montre que dans les plus anciennes tous les noms étoient Palmyreniens ; la dernière de même que la plupart des honoraires , indiquent par le prénom l'influence que les Romains avoient acquise dans cette ville. On y voit d'ailleurs le nom de Philippe le meurtrier & le successeur de Gordien effacé , & le titre de Dieu accordé à Adrien & à Alexandre Severe.

Les incipitions Grecques qui m'ont paru le plus remarquables , sont la V , la X , la XIII & la XVIII. Elles regardent toutes le commerce de Palmyre , & comme la première n'avoit , si je ne me trompe pas , encore été publiée , je la copierai ici.

NECHAΛA TOY NEC . . . .

NECHAΛA TOY NECH TOY AΛA TOY PEPH-  
AOT

TOY APICCE TOY CTNO ΔIAPXHN OI CTN A-  
NABAN

TEC METATOY EMΠOPOIA ΠOΦOPATOY KE  
OΛA ΓAC IΔOC TEBIMH CKAI ETXAPICE-  
TEIAC

ΕΝΕΚΕΝΕΤΟΥΓΓΝΥΜΗΝΟCΖΑΝΔ... (m).

Quoique cette inscription soit fautive & imparfaite, elle nous apprend que les Palmyreniens entretenoient un commerce à Vologesias, ville située sur l'Euphrate, à dix-huit milles de Babylone; que ce commerce se faisoit par compagnies ou par caravanes, que le chef de ces caravanes recevoit des honneurs, & entr'autres, comme il paroît par l'inscription X (n), celui d'une statue pour les services rendus à ces caravanes. De tout tems les voyages dans ces deserts ont été dangereux, & la description que Strabon fait des petits Princes de brigands, qui rendoient les chemins peu sûrs, à moins qu'on ne marchât

(m) Les lettres ΓΝΥ doivent, dans cette inscription, de même que dans toutes les autres, à la reserve d'une seule, se compter de droite à gauche. Elles donnent ici l'année 453 qui répond à l'an 142 de J. C.

(n) Au lieu de lire dans cette inscription avec M. Halley, *κατελθοντες εις βολογσιαδα εμποροιας εστιασεν* descendentes ad Vologesiada commercium stabiliverunt; anno 558 sive anno Christi 247, nos voyageurs divisent différemment les mots *εμποροι ανεστιασαν*, qui alors signifient, que les marchands accompagnés & défendus par Jules Aurele, &c. dans leur voyage à Vologesias, lui érigerent une statue.

## 40 MERCURE DE FRANCE.

par bandes & avec des escortes ( o ) , ne differe point de ce qu'on observe actuellement.

Que les Palmyreniens fissent en effet un négoce très-lucratif , c'est ce que prouve , outre le témoignage positif d'Appien & l'entreprise d'Antoine , la situation même du pays & la magnificence de la ville. Il n'y a que le commerce qui ait pû procurer des trésors suffisans pour de tels édifices. Palmyre n'a jamais été la capitale d'un Etat suffisant à soi-même , ni la demeure de conquerans. Mais le desert , au milieu duquel elle se trouve , a séparé les premières sociétés civiles dont l'histoire ait fait mention. Les écrits de Moyse attestent qu'il y a eu une communication très-ancienne entre Paddan-Aran ou la Mésopotamie , & la terre de Chanaan. L'eau si nécessaire pour le passage de ce desert , se trouvoit dans les sources de Palmyre ; ce lieu situé à vingt lieues de l'Euphrate & à cinquante de la mer méditerranée , étoit le plus commode entrepôt entre les côtes de la mer & les bords du grand fleuve , & c'est sans doute dans cette vûe que Salomon le choisit.

Peut-être , dira-t-on , que ce desert ne

( o ) Strab. l. XVI.

servoit point à cette communication , & que les négocians tenoient dès les premiers tems la route plus longue & plus sûre que suivent à présent les caravanes , au travers d'un pays habité , & des villes de Damas , de Hamah , d'Alep , de Bir , &c. Mais la promptitude des voyages de Jacob & de Laban , depuis Haran jusqu'à la montagne de Galaad , ne permet pas de croire qu'ils ayent pris un autre chemin. Le Patriarche sur tout qui voyageoit avec le même embarras de famille , d'effets & de bétail que le font à présent les Arabes , & qui de même qu'eux se servoit de chameaux pour ce transport , n'auroit pû , même en traversant le desert , arriver en moins de dix jours au terme de son voyage. Depuis tant de siècles le pays & les peuples ont peu changé , & ce que font actuellement les Arabes donne lieu de juger de ce que les Patriarches ont fait.

De tout tems le commerce des Indes a enrichi les pays qui lui ont servi de canaux. Les Phéniciens apprirent des Juifs l'avantage de ce négoce , & il est vraisemblable que Palmyre , moins éloignée de leur capitale que de celle des Juifs , leur parut le lieu le plus propre pour le faire avec succès.

Avant la découverte du Cap de Bonne-

## 42. MERCURE DE FRANCE.

Espérance , les marchandises des Indes passaient par l'Egypte & par la mer rouge. Eziongeber , Rhinocolure , & Alexandrie étoient les foires où venoient se pourvoir les marchands de la Judée , de la Phénicie , & de la Grece. Mais outre ces grandes voyes de communication , il y en avoit certainement & il y en a encore de moins considérables. M. Wood ne doute pas , sur ce qu'il a vû & sur ce qu'on lui a dit , que si les affaires étoient administrées comme il faut , & le gouvernement des Turcs mieux réglé , le commerce ne refleurît à Palmyre , quoique l'Egypte en fût toujours le grand canal.

Mais quelle que soit l'époque où le commerce ait enrichi Palmyre , on ne peut douter que l'opulence , les édifices , le luxe des habitans n'ayent eu cette source. C'est faute de faire attention à leurs avantages , qu'on a attribué aux Rois de Syrie ou aux Empereurs Romains des entreprises dont ils étoient en état de faire eux-mêmes tous les frais. Si les Auteurs n'ont rien dit de ce peuple dans cette époque brillante , c'est qu'appliqué aux arts lucratifs & utiles il ne se mêloit point des querelles de ses voisins. Un pays où l'on vit d'une manière aussi tranquille , fournit aux historiens peu d'événemens & de

matériaux. Son obscurité est un garant de son bonheur , & il n'éclate que par sa chute. Palmyre perdit presque à la fois son indépendance , ses trésors , son industrie & ses habitans. Voilà l'ordre des calamités publiques; & si dans cette ville cette succession fut fort prompte , c'est qu'un pays sans terre est privé de tout quand il l'est de commerce & de liberté.

Les tombeaux des Palmyreniens offrirent à nos voyageurs une découverte curieuse. Ils y virent des restes de momies toutes semblables à celles des Egyptiens. Les sauvages habitans du lieu , leur dirent que tous les sépulchres contenoient autrefois des momies , mais qu'ils les avoient détruites dans l'espérance d'y trouver des ornemens de prix. On promit à ces Arabes de les bien payer s'ils pouvoient en trouver quelqu'une qui fut entiere. Mais leurs recherches furent vaines , & nos Anglois ont seulement emporté quelques fragmens, entre lesquels se trouve une chevelure de femme tressée suivant la mode , qui n'a point changé en Arabie.

Les inscriptions dans la langue du pays , qui se trouvent sur ces tombeaux & sur d'autres édifices publics, fourniroient peut-être de nouveaux éclaircissemens si l'on pouvoit les déchiffrer. Les Sçavans qui s'y

#### 44 MERCURE DE FRANCE:

font appliqués n'y ont point réussi, faute d'avoir une quantité suffisante de matériaux. Nos Anglois leur en fournissent une abondante récolte, & les treize inscriptions qu'ils ont copiées ont une précision dont on leur doit sçavoir d'autant plus de gré qu'ils ont eu en vûe la curiosité d'autrui plutôt que la leur. Ils ont même apporté avec eux trois des marbres chargés de ces caracteres inconnus. Comme celles de ces inscriptions qui sont au dessous des Grecques paroissent à plusieurs indices contenir le même sens, la comparaison des noms propres servira à fixer l'alphabet de la langue. Il me semble que la chose n'est ni aussi impossible ni aussi inutile que l'a pensé M. l'Abbé Renaudot (p). C'est à ceux qu'anime la recherche de la langue & des hiéroglyphes de l'Egypte, & plus encore celle des inscriptions du Sinai, à s'assurer jusqu'à quel point la langue de Palmyre pourroit leur en faciliter l'intelligence.

Il paroît du moins que cette ville imitoit les plus grands modeles. Son culte & ses Dieux lui venoient probablement de la Syrie, ses coutumes funéraires de l'Egypte, son luxe de la Perse, ses lettres &

(p) *Mem. de l'Acad. des Inscip. &c. tom. IV. p. 152. édit. de Holl.*

ses arts de la Grece. Des traits de ressemblance aussi marqués entre des nations voisines, servent d'indices de leur communication réciproque. Il est fâcheux de ne sçavoir que si peu de chose d'une ville qui a laissé de tels monumens de sa magnificence, & qui a eu à la fois pour Reine une Zénobie, & pour premier Ministre un Longin.



O D E

*Sur la Musique. Par M. le Baron de Pointis  
Taurignan.*

**O** Toi ! qui du destin barbare  
Accusant l'injuste rigueur,  
Jadis des gouffres du Ténare  
Osas braver la sombre horreur :  
Orphée, élève mon génie,  
Pour célébrer de l'harmonie  
Dignement les effets divers,  
Silence, inutile critique,  
Je vais parler de la Musique,  
Respecte l'objet de mes vers.



Quel art égale tes merveilles

## 46. MERCURE DE FRANCE.

Et le pouvoir de tes accens !  
Art enchanteur de mes oreilles ,  
Tu l'es aussi de tous mes sens.  
Est-il un être , s'il respire ,  
Qui ne connoisse ton empire ?  
Tu regnes sur les immortels.  
Le Scythe & l'Iroquois sauvage ;  
Le Macassar , l'Anthropophage ,  
Reverent tes sacrés autels. \*



Qu'avec succès de la nature  
Tu me retraces le tableau !  
Ici , j'entends le doux murmure  
Des ondes claires d'un ruisseau ;  
Ici , du papillon volage  
Tu me dépeins le badinage  
Et les tendres égaremens :  
Tantôt , imitant la tempête ,  
Tu sembles menacer ma tête  
De la fureur des éléments.



Dans les ennuis qui de la vie  
Sans cesse empoisonnent le cours ,

\* M. de Voltaire dit dans son Essai sur le Poëme Epique , chapitre cinquième , qu'on a trouvé des chansons chez les Caraïbes qui ignoroient sous les arts.

A-t-on jamais de l'harmonie  
 Sans fruit imploré le secours ?  
 Au deuil a succédé l'ivresse ;  
 Les jours sereins , de la tristesse  
 Ont dissipé la sombre nuit.  
 Ainsi l'esclave dans les chaînes  
 Souvent oublie avec ses peines  
 Le triste sort qui le poursuit.



Mais je la vois aux champs de gloire ;  
 Sur un char couvert de lauriers ;  
 Elle préside à la victoire,  
 Et fixe le sort des guerriers . . . .  
 L'aspect de l'acier homicide,  
 Du soldat le plus intrépide  
 A d'abord ralenti le bras. ( a )  
 L'airain ranime son audace . . . .  
 Il va par tout laisser la trace  
 Du feu , du sang & du trépas.



Sans elle, vainqueur de Messene , ( b )  
 Tu succombois sous tes rivaux ;  
 Et le superbe Aristomene  
 Voyoit triompher ses drapeaux . . . .

( a ) . . . *Fulgor armorum fugaces  
 Terret equos , equitumque vultus.* HOR.

( b ) Tirtée.

Déjà la farouche Bellone  
Trois fois contre Lacédémone  
Avoit fait pancher les hazards ;  
Tu vis tes troupes rechauffées  
Montrer que les sçavantes Fées  
Eroient plus guerrieres que Mars. (a)



Quels sons au loin se font entendre ?  
De cris , quel mélange confus ? (b)  
C'est Jéricho qu'on met en cendre ;  
Ses tours altieres ne sont plus.  
Est-ce par l'effort des machines  
Qu'on vient d'entraîner les ruines  
De ces énormes fondemens ?  
Non ; ces murs qui bravoient la foudre  
Ont tous été réduits en poudre  
Par le seul bruit des instrumens. (c)



Ainsi la puissante harmonie,  
Maîtresse des événemens,  
Des succès dont elle est suivie  
Laisse par tout des monumens . . .

(a) Voyez M. Rollin. Hist. anc. tom. 3. avant  
propos.

(b) *Conclamabit omnis populus vociferatione  
maximâ. Jos. 6°.*

(c) . . . *Igitur . . . clangentibus tubis . . . . . muri  
illico corruerunt. Jos. ibid.*

Mais

Mais elle parle . . . quel silence! . . .  
 L'enfer surpris en sa présence  
 N'ose plus réclamer ses droits : ( a )  
 Touché par le son d'une lire  
 Le monarque du sombre empire  
 Suspend la rigueur de ses loix.



Quel poison infecte les veines  
 De cet homme sans mouvement ?  
 Les ressources de l'art sont vaines  
 Et son secours est impuissant.  
 C'est toi , touchante mélodie ,  
 Qui vas du souffle de la vie  
 Ranimer ses sens assoupis . . .  
 C'en est fait . . l'active cadence  
 Lui fait retrouver dans la danse  
 Sa guérison & ses esprits. ( b )



Mais quel mortel pourroit décrire  
 Tous ces prodiges éclatans ?  
 Phébus lui-même qui m'inspire  
 N'a pas des vers assez puissans.

( a ) *Quin ipsa stupuere domes atque intima Lethi  
 Tartara.* Virg. Georg. 4.

( b ) Les effets de la Musique sont admirables  
 sur ceux qui ont été mordus de la tarentule.  
*Voyez les Mém. de l'Acad. des Sci. an. 1701.*

C

Dans tous les âges triomphante ,  
 La Musique toute puissante  
 A fait regner ses douces loix . . .  
 Thebes , tu vis tes citadelles  
 Et tes murailles immortelles  
 S'élever au gré de sa voix. ( a )



Que la fortune trop altiere  
 Sur moi signale ses rigueurs ;  
 Je redoute peu la barriere  
 Qui m'éloigne de ses faveurs.  
 Constant à braver ses outrages ,  
 Je n'irai point par mes hommages  
 Fixer ses caprices divers ;  
 Sous les auspices de ma lyre ,  
 Un seul accord peut me suffire  
 Contre les plus affreux revers.

*Hoc opus inceptum desperatumque.*

( a ) *Dicitur & Amphion Thebana conditor arcis  
 Saxa movere sono testudinis.* Horat de art. p.





*Additions & éclaircissemens au plan d'une  
Maison d'association, dans laquelle, au  
moyen d'une somme très-modique, chaque  
Associé s'assurera dans l'état de maladie  
toutes les sortes de secours qu'on peut desirer.*

**L'**Approbation que le Public vient de donner à ce plan d'association, est l'encouragement le plus flatteur que nous pussions recevoir.

Malgré le reproche que l'on fait aux François de leur amour excessif pour la nouveauté, on a vû dans tous les tems les meilleurs & les plus solides établissemens souffrir d'abord de grandes difficultés, quelquefois même être rejettés, par la seule raison que c'étoient des nouveautés.

Il ne seroit pas difficile à ceux dont l'occupation est de développer les ressorts de l'esprit humain, de justifier notre nation sur cette inconséquence apparente; en rapprochant les faits, ils feroient voir clairement que cet empressement avide qu'on lui attribue pour tout ce qui porte le caractère de nouveauté, ne paroît aveugle que sur les choses de pur agrément, dont les suites ne sont point dangereuses; mais que lorsqu'il s'agit d'un projet sé-

## 52 MERCURE DE FRANCE.

rieux , intéressant , utile , elle veut en connoître tous les avantages avant que de l'adopter.

On ne trouvera peut-être pas chez les peuples de l'antiquité , les plus célèbres par leur sagesse , une conduite plus conforme à la raison & au bien public. C'est donc pour satisfaire nos concitoyens , sur les précautions légitimes que leur prudence & leur délicatesse peuvent exiger , que pénétrés de reconnoissance pour les premières marques de bonté dont ils honorent notre entreprise , nous croyons leur devoir des éclaircissemens qui n'ont pu trouver place dans le court espace du premier plan d'association. Nous nous flations d'avoir tout prévu , mais nous étions bien assurés de n'avoir pas tout dit.

Nous répondrons en même tems à quelques objections qui nous sont revenues , en priant instamment ceux qui pourront en imaginer de nouvelles ; de les faire passer jusqu'à nous , soit par la voie des Journaux , ou de la manière qui leur conviendra le mieux. La vérité sera tellement notre guide , que n'ayant aucun intérêt d'éluder les difficultés , nous souscrirons de bonne foi à celles que nous ne pourrons résoudre , & que nous profiterons en ces occasions des lumières que l'on voudra bien nous suggérer.

En formant le projet, nous sommes bien éloignés de penser que dans l'ordre des simples citoyens, un seul puisse devenir utile à tous. Ce bonheur suprême n'est réservé qu'aux maîtres des nations, aucun particulier ne pourroit y prétendre sans un orgueil chimérique & insensé ; & si le public attache quelque honneur à cette entreprise, chaque associé, par sa souscription, en partagera la gloire avec les instituteurs.

Chez tous les peuples, même les moins policés, il s'est trouvé des hommes sensibles aux maux de l'humanité, qui ont détaché une portion de leur bien pour le soulagement des misérables. De là sont nés ces établissemens si respectables & si utiles, mais dont la dénomination révolte ceux auxquels il reste de leur éducation quelques sentimens d'amour propre & de décence, toujours blessés en recevant des secours à titre de charité. Pour vaincre cette difficulté, & répandre sur tous les états les secours d'une nécessité indispensable dans les tems d'infirmités & de maladies, il falloit chez une nation où l'honneur est aussi cher que délicat, que ces secours fussent réciproques & indépendans. C'est de ce point de vûe que nous sommes partis, & qu'après des méditations de plusieurs

#### §4 MERCURE DE FRANCE.

années nous avons formé le plan dont nous avons fait part au public.

C'est le premier établissement que la nation se fera donné à elle-même, puisque c'est du concours de l'intérêt & du bien de chaque associé que résultera le bien général que nous proposons.

Pour oser mettre au jour un projet qui demande autant de réflexions, pour en saisir toute l'utilité, il falloit vivre dans un siècle aussi éclairé que celui-ci & sous le regne d'un Monarque toujours disposé à accorder sa protection à ce que ses sujets pourront se procurer d'avantageux pour eux-mêmes, & d'honorable pour la nation.

La plus forte objection est l'étonnement qui résulte de l'étendue de nos engagements, comparée avec la médiocrité de la rétribution de chaque associé. On a peine à s'imaginer qu'avec si peu on fasse tant de choses. Rien cependant n'est plus aisé à comprendre.

L'exécution de ce plan est fondée sur deux vérités prouvées par une expérience constante & uniforme. La première, que sur cent personnes prises indifféremment, il n'y en a pas plus de douze malades dans le cours d'une année.

La seconde, que toutes les maladies,

l'une dans l'autre , ne font jamais de plus d'un mois.

La preuve de la premiere proposition se tire d'un relevé exact des registres des administrations de Sacremens qui se conservent dans quelques paroisses. On a trouvé que le nombre des administrations à S. Eustache ne monte, année commune, qu'à onze à douze cens. S. Sulpice n'a pas un dixieme de paroissiens de plus que S. Eustache ; ainsi on ne pourroit se tromper en y comptant treize à quatorze cens administrations de Sacremens par an. Mais augmentons encore ce nombre , & supposons que dans les deux paroisses de S. Eustache & de S. Sulpice on porte les Sacremens aux malades trois mille fois par an ; on conviendra aisément qu'il y a environ un tiers des malades de maladies graves qui reçoivent leurs Sacremens , ainsi dans ces deux paroisses il y auroit par an neuf mille malades de maladies sérieuses ; & quand on voudroit qu'il n'y eût que le quart de ces malades qui reçussent leurs Sacremens , il s'ensuivroit toujours que les deux paroisses dont on vient de parler , ne donneroient par an que douze mille véritables maladies. Or il n'y a personne qui ne sçache que les deux paroisses de S. Eustache & de S. Sulpice font plus du quart

de Paris ; supposons cependant qu'elles n'en font exactement que le quart. Voilà donc dans tout Paris , où l'on compte 800000 habitans , 48000 malades seulement. Or 48000 est à 800000 comme six est à cent , & non pas comme douze ; d'où il suit que l'expérience ne nous donne que six malades sur cent personnes , au lieu que nous en comptons douze.

Il est vrai que nous ne comptons ici que les maladies graves , & qu'il faut encore ajouter les indispositions pour lesquelles on n'a pas besoin de s'aliter , mais qui exigent quelques remèdes. Ces indispositions sont du double plus nombreuses que les maladies ; ainsi Paris nous donnant 48000 malades par an , il faudra compter sur 96000 indispositions , outre les maladies. Nous ferons voir bientôt que notre établissement fournira abondamment de quoi procurer dans ces indispositions tous les secours dont on peut avoir besoin : mais ici nous ne parlons que des maladies qui exigeront un lit dans la maison.

La preuve de la seconde proposition est encore fondée sur l'expérience ; & pour s'en convaincre il ne faut que jeter les yeux sur le calcul que l'on a fait des malades qui sont entrés à la Charité dans le tems que cette maison n'avoit que 160 lits ,

on verra qu'avec ces 160 lits elle en a reçu dans le cours de douze années 27000, ce qui par année commune fait 2250 : or il est démontré que si les maladies eussent été toutes d'un mois entier l'une dans l'autre, on n'auroit pû recevoir par an que 1920 malades ; ce qui prouve que les maladies l'une dans l'autre, ne sont pas même d'un mois ; & l'on ose se flater d'en abrégier encore la durée, par les soins & la présence continuelle de ceux de qui les malades attendent leurs secours, par la précaution d'employer tous les moyens de renouveler l'air dans les salles, quoique l'intervalle qui se trouvera entre chaque lit, donnera une colonne d'air suffisante pour empêcher la communication d'un malade à un autre. De ces deux vérités appuyées sur l'expérience, il suit que cent personnes ne donneront jamais plus de douze mois de maladies, & qu'ainsi un lit doit naturellement suffire à cent personnes. Inutilement objecteroit-on que plusieurs personnes peuvent être malades à la fois. Plus l'association sera nombreuse, & moins cet inconvénient sera à craindre. D'ailleurs c'est l'affaire de ceux qui président à cet établissement, de fournir des lits à tous ceux envers lesquels ils se feront engagés. Ils se proposent pour cela d'en avoir un

certain nombre prêts à placer dans le cas d'une épidémie générale qui dérangerait cette proportion, qui ordinairement ne varie point.

Si un lit suffit pour cent personnes, mille personnes n'occuperont que dix lits, & dix mille personnes cent lits. Il n'est pas besoin d'avertir que nous entendons parler ici de cent lits pleins pendant toute l'année.

Ne supposons maintenant les dix mille associés dont nous parlons que de la dernière classe, & ne prenons d'eux que vingt-cinq sols par mois, ils nous donneront douze mille cinq cents livres par mois, ce qui fait cinquante mille écus par an.

Or nous venons de faire voir que cette somme sera employée à soigner cent lits, qui étant toujours pleins nous donnent douze cents malades dans le cours de l'année; ainsi chaque lit aura 1500 livres de revenu, chaque malade 125 livres à dépenser par mois, & 4 livres 3 sols 6 den. par jour.

Par la même supputation, 1000 associés de la seconde classe produiront 18000 livres par an, ce qui donne à chaque lit 1800 livres de rente, & à chaque malade 150 livres par mois, & cent sols par jour.

Le même nombre de 1000 associés dans

la troisième classe , donnera 2000 livres par mois , 24000 liv. par an , & pour chaque lit 200 livres par mois & 6 livres 13 sols par jour.

Les mêmes 1000 associés dans la quatrième classe produiront 3000 livres par mois , & 36000 liv. par an ; ce qui donne à chaque lit 3600 livres par an , 300 liv. par mois , & dix livres par jour.

Enfin la classe des appartemens , toujours sur le pied de 1000 associés , donneroit 60000 francs par an , 6000 francs pour chaque appartement , 500 livres par mois , & 16 livres 12 sols par jour. Le nombre des associés pour les appartemens , peut n'être pas à beaucoup près si grand , mais la proportion étant toujours la même , le revenu de chacun doit aussi toujours être le même.

Nous allons comparer dans la table suivante , les produits & la dépense de notre établissement , en supposant l'association composée de dix mille deux cens personnes distribuées ainsi qu'on va le voir. On n'y suppose la dépense de chaque lit qu'à la moitié du revenu dont il jouit , & nous ferons en état de prouver par d'autres tables que nous donnerons dans la suite , si le public le desire , que cette dépense est plus que suffisante. Il importe seulement,

C vj

quant à présent , de rappeler deux choses.  
 1°. Qu'à l'Hôpital de la Charité , dont le public est content , l'on fonde un lit moyennant dix mille francs qui ne peuvent produire cinq cens livres de rente , attendu les droits d'amortissement qu'il faut prélever. 2°. Que les secours & les soins vraiment utiles étant les mêmes pour toutes les classes , le fond de la dépense doit être toujours le même , & qu'ainsi l'excédent que l'on donnera pour les commodités de simple agrément , sera supérieur de beaucoup aux dépenses que ces commodités occasionneront à la maison. \*

L'hospice fera donc un profit considérable sur les associés. Ce bénéfice ne peut être incertain que pour ceux qui ne considèrent pas qu'un gain qui est comme 1 , & qui est perçu dix mille fois , est aussi grand & plus sûr qu'un gain qui est comme 10000 , & qui n'est perçu qu'une fois. Nous disons que ce gain est plus sûr , parce que les caprices du sort peuvent en un instant perdre tout d'un côté & ruiner le plus magnifique établissement , & qu'ils ne peuvent de l'autre que diminuer le bénéfice de quelques millièmes parties ; diminution incapable d'ébranler un établis-

\* Voyez la table à la fin.

fement fondé sur des principes tels que ceux que nous avons posés.

Mais on dit : » Un associé qui a payé  
 » pendant un seul mois 1 livre 10 s. ou 3  
 » livres, &c. suivant la classe qu'il a choisie , peut se faire transporter dans la  
 » maison , & lui couter 150 liv. pour une  
 » seule maladie d'un mois. Il faut bien  
 » que cette dépense vienne d'une autre  
 » contribution que la sienne. » De là naissent dans les esprits , & l'idée de secours gratuits dont la délicatesse de l'amour propre est blessée , & peut-être la répugnance de s'associer. Ce qui forme une seconde objection.

On ne veut pas faire attention que l'établissement proposé est une sorte de lotterie , dont la chance heureuse est la santé , sans que la maladie soit une chance humiliante. Celui qui n'ayant mis que vingt sols à une lotterie , gagne dix mille livres , croit n'avoir & n'a réellement aucune obligation à ceux dont les billets n'ont pas porté.

La comparaison est exacte. Quelque soient les secours qu'un associé reçoit de la maison dans l'état de maladie , quelques dépenses qu'on ait faites pour lui , il n'est pas moins fondateur , il n'est pas moins propriétaire de l'hospice que les souscrip-

teurs qui ont été assez heureux pour n'en avoir pas besoin.

Ces secours étrangers , dont l'amour propre s'allarme si mal à-propos , ces avantages qu'un malade tirera de son association , & qu'il ne pourroit se procurer chez soi que par des dépenses considérables & fort au-dessus de ses facultés actuelles , deviennent donc l'éloge le plus complet de notre projet.

Mais si les avantages de la maison sont si considérables pour les associés , & les bénéfices de l'association si considérables pour la maison , en calculant seulement d'après un nombre de 10200 associés , comme nous l'avons supposé dans l'état de dépense & de recette que nous avons donné , que ne deviendront point ces avantages & ces bénéfices , dans la supposition naturelle d'un nombre double ou triple ? Il est évident que la maison faisant un petit bénéfice sur chaque associé , plus il y aura d'associés , plus ces bénéfices légers seront réitérés ; plus la somme en sera grande , plus la maison sera riche , plus l'établissement s'avancera à sa perfection.

Mais cette considération fait naître une troisième objection diamétralement contraire à la première. On craignoit d'abord que la maison ne fût pas assez riche pour

se soutenir, & l'on craint maintenant qu'elle ne le soit trop. On demande l'emploi de ce surplus de recette, & malheur à nous si cette question nous offenoit.

Nous répondrons qu'il sera employé sous les yeux du public & avec l'agrément des associés, en améliorations nécessaires, jusqu'à ce que la maison ait pris l'état de consistance le plus parfait. Dans la suite le bénéfice annuel accumulé servira à fournir des secours & à préparer une retraite à ceux des associés qui tomberont dans l'état de caducité & d'incurabilité. Ainsi les associés, après avoir été fondateurs, auront encore le bonheur de devenir bienfaiteurs les uns des autres, tous restant également propriétaires. Enfin l'on parviendra à baisser le prix des associations pour la plus grande commodité des citoyens, ou à former quelque autre établissement utile que l'amour du bien public pourra nous suggérer, après toutefois que nous aurions pris l'avis de l'association représentée par des Députés & Syndics de tous les Corps associés dans l'assemblée générale qui se fera tous les ans.

Quatrième objection. On s'est borné dans le commencement à dix mille associés, & c'est sur ce nombre que sont fondés tous les calculs qui précèdent; mais

s'il ne s'en présentoit pas dix mille , l'établissement n'auroit donc pas son exécution ? Nous pouvons répondre avec confiance , que l'accueil du Ministère prouvé par les souscriptions de quelques - uns de ses membres , que l'approbation des grands & de cette portion de citoyens faits pour éclairer les autres , en un mot que le concours & l'empressement du public écartent bien loin toute crainte à cet égard , & nous font concevoir au contraire l'espérance d'un nombre infiniment plus grand que dix mille.

Mais quand par impossible , ce nombre ne se rempliroit pas , si l'établissement est de sa nature avantageux pour ce nombre , il doit l'être pour la moitié , dans une proportion égale ; la différence ne peut tomber sur les avantages de l'association , elle frapperoit uniquement sur l'excédent de recette de la maison.

Les malades seront toujours également bien traités ; mais la maison bénéficiant d'une moindre somme relativement à ses vûes d'extension , l'exécution de ses dernières vûes seroit renvoyée à un tems plus éloigné. Par exemple , le prix des associations qu'on auroit pû baisser très-prompement si le nombre des associés eût été considérable , se soutiendrait plus long-tems sur le même pied.

» Ces intentions , repliquent quelques  
 » personnes , sont infiniment louables ;  
 » mais qui nous assurera qu'elles auront  
 » lieu ?

Nous répondrons à ce doute , en adres-  
 sant la parole à celui qui nous le propose ,  
 & nous lui dirons : » Est-ce à vous , souf-  
 » cripteur , à avoir une pareille crainte ?  
 » Oubliez-vous que rien ne vous attache  
 » à la maison que votre intérêt ? que vous  
 » n'y tenez qu'autant que l'administration  
 » vous convient ? Les choses dégènerent-  
 » elles ? Vous paroissent - elles contraires  
 » à la pureté des vûes des premiers inf-  
 « tituteurs ? Séparez - vous , rompez vo-  
 » tre lien. Le seul tems pour lequel vous  
 » vous engagez , est le mois pour lequel  
 » vous allez souscrire ; passé ce tems ,  
 » vous ne devez rien à la maison , ni la  
 » maison à vous. Vous êtes libre de ne  
 » vous plus représenter , & votre associa-  
 » tion se dissout d'elle-même.

Les promesses que nous faisons aux as-  
 sociés étant fondées sur leur propre vo-  
 lonté , il est très-évident que nous ne ha-  
 zardons rien , en assurant de deux choses  
 l'une , ou que l'établissement ira nécessai-  
 rement en s'améliorant , ou qu'il se dis-  
 soudre de lui-même. Mais qu'il tombe ou  
 qu'il se soutienne , comme il ne s'éteindra

qu'au moment où il cessera d'être utile , on aura trouvé son avantage à nourrir son association tant qu'il aura duré.

Une conséquence qui découle immédiatement de l'esprit dans lequel l'établissement est formé , c'est que chaque associé étant propriétaire , l'administration représentant le corps des associés , toute proposition faite par un associé doit être pesée & répondue publiquement , soit qu'on l'accepte , soit qu'on la refuse.

C'est pour nous conformer dès-à-présent à cette loi invariable que nous demandons ici aux personnes qui se présentent , ayant apparemment dessein d'entrer dans l'association pour acquérir la nomination à un ou plusieurs lits , ce qu'elles entendent par cette nomination. Est-ce un lit dont elles voudroient disposer , & qu'elles rempliroient à leur volonté toutes les fois qu'il seroit vacant ? N'est-ce que le droit de faire traiter tous les ans quelques malades privilégiés ? Si c'est un lit dont ces personnes veulent disposer , elles n'ont pas sans doute compris l'esprit de l'association ; il est totalement contraire à leur proposition , & elle seroit également opposée à l'intérêt même de ces fondateurs.

1°. *A l'esprit de la maison.* On aimeroit mieux renoncer au projet , que d'avoir à

se reprocher d'y employer des fonds qui ne doivent point être soustraits à la société. Il est à craindre que toute administration qui a des fonds ne se détériore, & le premier fondement de la nôtre est qu'elle soit dépendante à jamais du goût & de l'inspection du public.

2°. *A l'intérêt des fondateurs.* En effet, est-ce pour sa maison particulière, est-ce pour le bien de l'humanité en général qu'on veut acquérir la nomination d'un lit ? Dans le premier cas, nous ferons observer à un maître qui a dix domestiques, que l'emploi de dix mille francs qu'il sacrifieroit à sa fondation, lui ôteroit cinq cens livres de rente, & ne lui donneroit qu'une place, au lieu qu'avec cent cinquante livres il en auroit dix par la voie de l'association.

Ajoutez à ces observations que la nomination des lits fondés ne coutant plus rien aux héritiers des fondateurs, ils pourroient se remplir par la suite de gens dont le soulagement doit être l'objet propre des charités publiques, des hôpitaux & des paroisses.

Si l'on attache d'autres idées à la nomination d'un lit, & qu'il ne soit question que du droit de placer dans la maison un certain nombre de malades par an, l'évaluation de ce droit suppose des combinai-

sons que nous n'avons pas encore faites ; mais ceux qui se proposent de l'acquiescer doivent être assurés de l'empressement avec lequel l'administration se portera à seconder leurs vûes. Elle ne s'occupe sans cesse que des moyens d'étendre & de généraliser les siennes ; & c'est en conséquence de quelques observations & sur les remontrances de plusieurs personnes bien intentionnées, qu'elle offre aujourd'hui des souscriptions aux personnes même de l'âge de soixante ans & au-delà, pourvû qu'elles se présentent dans les premières années de l'établissement. Au défaut de tarifs qui fixent la valeur de ces associations, on laissera chaque particulier équitable & éclairé juger lui-même des augmentations qu'on lui demandera. Cette offre nous a paru nécessaire pour remplir totalement l'idée de l'établissement & le rendre accessible à tout le monde. Si cependant le public paroît désirer des tarifs, on les donnera dans l'écrit par lequel nous allons incessamment indiquer le lieu où commencera cet établissement, & les personnes qui doivent en composer l'administration. L'offre des souscriptions pour des personnes de soixante ans & au-dessus ne s'étend qu'aux premières années, parce que passé ce terme l'établissement sera assez univer-

sellement connu pour que l'on ne puisse nous reprocher d'en avoir exclu personne.

Nos desirs à cet égard sont si étendus, que respectant la noblesse du sentiment qui porte une famille à se séparer d'enfans chéris, qui sont souvent toute son espérance, afin de leur procurer une éducation qui en fasse un jour des citoyens dignes de leur patrie, nous offrons à tous ceux qu'on enverra dans la première école du monde, quelque âge qu'ils aient, d'être reçus sous le certificat des supérieurs des collèges ou des maîtres, dans un asyle où ils trouveront les soins les plus intelligens & l'attention des parens les plus tendres.

Au reste nous n'ignorons pas qu'il est des particuliers qui s'imaginent avoir un intérêt personnel à désapprouver nos desseins, & que leurs propos vagues sont répétés de bonne foi par d'autres qui n'en pénètrent pas les motifs.

Il suffit d'inviter ces derniers à examiner notre projet par eux-mêmes, & à se tenir en garde contre les préventions. Si un projet peut nuire à quelques particuliers, ce n'est souvent que par la raison même qu'il est avantageux au total de la société. Cela est si vrai dans le projet dont il s'agit, que l'on abandonne pour toujours ce qui ne pourroit être

avantageux qu'à la maison , comme d'y gagner des maîtrises , &c. D'ailleurs nous sentons qu'avec le zèle & l'amour du bien public il faut encore du courage.

Il nous avoit paru que dans ce premier moment , comme il ne s'agissoit que de constater le desir du public pour cet établissement , nous ne devions pas donner de formes aux billets de souscriptions ; qu'au contraire il falloit donner toute liberté à chaque particulier de s'exprimer comme il le jugeroit à propos : mais comme plusieurs de MM. les Notaires en demandent une , voici celle dont se sont servis plusieurs d'entr'eux.

*Modele d'association dont plusieurs de MM. les Notaires se sont déjà servis. \**

Etat des personnes qui se sont présentés chez M<sup>c</sup> \_\_\_\_\_ , Notaire , pour souscrire à l'association proposée par un mémoire imprimé & distribué dans le public.

\* Cette forme n'est point obligatoire , elle n'est que pour ceux qui voudront s'en servir , étant bien entendu que chacun sera le maître de s'exprimer comme bon lui semblera.

SEPTEMBRE. 1754. 71

Du 1754.

Le sieur *qualité* âgé de  
demeurant pour la chambre à 3 lits, &  
a signé.

Du 1754.

Le sieur *sa qualité* âgé de  
demeurant pour l'appartement, & a  
signé.

Cent associés ne peuvent donner plus de douze malades dans le cours de l'année ; & chaque maladie, l'une dans l'autre, ne peut être de plus d'un mois : ainsi ,

	Affociés.	Malades par mois.	Malades par an.
Appartemens.	200	2	24
Chambre à un lit.	800	8	96
Chambres à deux ou trois lits.	2000	20	240
Petites Salles.	3002	32	384
Salles plus grandes.	4000	40	480
<b>Totaux</b>	<b>10200</b>	<b>102</b>	<b>1224</b>

	Les associés produisent chacun , à raison de 5 l. par mois dans la pre- miere clas- se , 3 liv. dans la se- conde, 2 l. dans la troi- sième, 1 l. 10 s. dans la quatr. & 1 livre 5 s. dans la cin- quième.	Les malades de l'associa- tion dépen- sent chacun à raison de 250 livres pour la pre- miere clas- se, 150 liv. pour la se- conde, 100 liv. pour la trois. 75 l. pour la qu. 62 l. 10. s. pour la cin- quième. Le tout par mois.	Béné- fice.	
Appartemens.	12000 l.	6000 l.	6000 l.	
Chamb. à 1 lit.	28800	14400	14400	
Chambres à 2 ou 3 lits.	48000	24000	24000	
Petites salles.	57600	28800	28800	
Salles plus gr.	60000	30000	30000	
<b>Totaux</b>	<b>206400 l.</b>	<b>103200 l.</b>	<b>103200 l.</b>	

Sur les 10200 associés, en supposant qu'il y en eût 5000 des Corps & Communautés qui payent 5 s. par mois, 3 l. par an de moins que les autres, il faudroit défalquer 15000 livres, qui joint à la dépense des Médecins & Chirurgiens de quartier nécessaires pour porter des secours prompts & gratuits aux associés dans  
le

le cas qui demande d'être secouru dans l'instant, comme aussi dans ceux d'indisposition où le malade n'étant point allité ne peut demander un lit dans la maison, mais en peut exiger tous les secours nécessaires à son état : toutes ces sommes, comme on va le voir, se montent à celle de 37200 livres, ainsi le bénéfice se trouvera réduit à 66000 liv.

Honoraires de 12 Médecins correspondans, à 600 l. chacun . . . . .	7200 l.
Ceux de 12 autres suppléans, à 300 liv. chacun . . . . .	3600
12 Chirurgiens correspondans, à 300 liv. chacun . . . . .	3600
12 Chirurgiens suppléans, à 150 l. chacun . . . . .	1800
Frais de Pharmacie pour les associés qui ne seroient pas dans la maison . . . . .	6000
Diminution de 3 l. par an qu'il faut faire sur les 5000 associés qu'on a supposés être des communautés . . . . .	15000

---

Total 37200 l.

---

Laquelle somme diminuée de celle de  
D

103200 l. il reste celle de 66000 l. de bénéfice net & clair que l'établissement feroit tous les ans sur les 10200 associés. Ce bénéfice au reste appartiendra au corps de l'association, & ne sera employé qu'à sa plus grande utilité. Ainsi, outre les secours que chaque particulier tirera de la maison, il deviendra propriétaire de sa quote-part d'un bénéfice qui (l'établissement subsistant) lui procurera des avantages, dont il ne jouiroit pas sans cette association.

*Copie de la délibération des six Corps des Marchands, en date du 13 Juillet 1754.*

M. de Chamouffet, Maître des Comptes, ayant présenté dans les bureaux des six Corps deux écrits imprimés, dont l'un est intitulé, *Plan d'une maison d'association, dans laquelle, au moyen d'une somme très-mo-dique par mois, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours que l'on peut désirer*; l'autre contient des *additions & éclaircissemens audit plan.*

Les Gardes de chaque Corps après avoir examiné ces écrits en particulier, se sont assemblés ce jour au bureau des six Corps, pour recevoir les avis de la compagnie en général, & ont observé qu'il leur paroît

que l'Auteur dans son plan a fait une omission concernant la Pharmacie , qui est une des trois parties essentielles de la Médecine , pour le gouvernement de laquelle ils requierent qu'il soit choisi parmi les Maîtres Apothicaires de Paris sujets suffisans pour y présider ; demande trop bien fondée pour qu'elle ne leur soit pas accordée. Cette observation admise ils ont délibéré unanimement qu'on ne pouvoit rien imaginer de plus utile , de plus avantageux à la société & de plus louable pour son auteur ; & que sur l'exposé desdits plan & additions ils en desirerent l'exécution , après laquelle ils ne doutent pas qu'un grand nombre de leurs membres ne souscrivent à ladite association.

*Verron, Havart, Hatry, Vassal, de Camp l'aîné, Sauvage, Chapelet, Feti, Jacquin, Lepine, Santussant.*

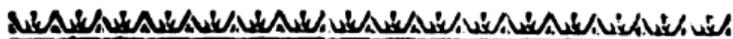
Il y aura toujours dans l'administration six députés du bureau général des six Corps , nommés par leurs bureaux , indépendamment des Syndics qui seront créés tous les ans dans leur bureau particuliers , pour délivrer les billets d'association dans leurs Corps , en recevoir les payemens & donner les certificats nécessaires pour mettre l'associé malade en état de

se faire transporter à la maison.

Nous sommes convenus avec le bureau des six Corps, de donner à chaque Corps & Communauté un droit de deux nominations sans payer, par chaque cent d'associations. Ces nominations ne pourront être remplies que par les Syndics & le bureau de chaque Corps, & ne pourront être données qu'à des personnes du Corps qui seront désignées nommément.

La démarche du bureau des six Corps ayant paru devoir être suivie par le plus grand nombre des Communautés de Paris, il a été convenu que successivement elles auroient le droit de députer un administrateur pris d'entre leurs Maîtres, mais dont l'administration ne durera qu'un an, afin que toutes les Communautés associées puissent y passer successivement.





IMITATION LIBRE

*D'une Ode de Catulle.*

**V**ivons pour nous aimer, ma charmante Lesbie,  
 Pour ennyvrer nos cœurs du nectar des désirs,  
 Et laissons contre nos plaisirs  
 Radoter la vieilleſſe & mumurer l'envie.  
 Phébus éteint ſes feux dans les bras de Thétis ;  
 Il revient plus brillant ſur les pas de l'Aurore.  
 Notre ſort eſt moins beau, la Parque nous dé-  
 vore ;  
 Quand nos jours ſont éteints ils ſont anéantis.  
 Jouiſſons, c'eſt tout l'art de prolonger la vie ;  
 C'eſt le grand art des Dieux, qu'il ſoit le tien,  
 Lesbie ;  
 Arrachons au trépas, conſacrons aux amours  
 Ces inſtans précieux, ſi charmans & ſi courts.  
 Prodiges tes faveurs à l'amant qui t'adore ;  
 Donne-moi cent baiſers, cent mille autres en-  
 core ;  
 Confondons nos ſoupirs, nos transports & nos  
 vœux ;  
 Goûtons, multiplions les traits délicieux  
 De la félicité ſuprême ;  
 Dérobons-en le nombre au jaloux curieux ;  
 Qu'il le vöye & l'ignore, ignorons-le nous mê-  
 me :  
 Ne nous ſuffit-il pas de ſçavoir être heureux ?

D iij



## D I S S E R T A T I O N

*Sur le Testament de Louis XIII.*

**L**E Mercure a donné une Dissertation il y a quelques mois sur le Breviaire de Louis XIII. Cet ouvrage n'est pas rare ; je crois que le Codicille attribué au même Prince l'est davantage. Comme plusieurs personnes pourroient être curieuses de le connoître , je vais tâcher de les satisfaire.

La date de l'impression de cet ouvrage prouve que le goût d'attribuer aux Souverains & aux hommes célèbres dans l'Etat , des testamens dont ils ne furent jamais les auteurs , est très-ancien. A la fin du Codicille de Louis XIII on trouve cette note : *achevé d'imprimer le 7 d'Août 1643.* Il est par conséquent antérieur aux testamens des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin , du Duc de Lorraine , de MM. Colbert & de Louvois , & à tant d'autres qui ont paru depuis. L'exemplaire que j'ai entre les mains est relié en deux petits volumes *in-18* , menu caractère. Voici le titre qu'il porte.

CODICILLE DE LOUIS XIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE;

*A son très-cher fils aîné & successeur en ses Royaumes de France & de Navarre, Canada, Méxique . . . . en ses Monarchies d'Italie, d'Allemagne; en ses Duchés de Savoye, Milan, Saxe, Luxembourg, Cleves, Juliers, Gueldres . . . .*

Cette énumération renferme près d'une page : le Monarque s'y attribue les titres de Landgrave, de Palatin, d'Exarque, de Marquis de Brandebourg, de Seigneur des îles & des mers, & même d'Archevêque de Cologne, en un mot d'Empereur d'Europe & d'Amérique. Les Rois d'Espagne n'en ont jamais tant pris, & je crois même que les diplômes des Potentats de l'Orient ne sont pas aussi enflés. Première absurdité; mais ce n'est pas la seule, l'ouvrage répond parfaitement au frontispice. Comment se peut-il trouver des personnes assez dénuées de jugement, pour mettre sur le compte des Princes ou des grands hommes les rêveries d'un cerveau dérangé? Je ne m'amuserai pas à développer toutes les extravagances de l'imposteur qui a pris le nom de Louis XIII; je ferai seulement

D iiij

quelques remarques détachées sur son ouvrage, qui, quoique ridicule, coûte fort cher.

Le prétendu Roi débute par se féliciter de ce que le très-miséricordieux lui a pardonné le péché pour lequel il le privoit de lignée. Il se plaint ensuite que des méchans ont voulu le détourner d'écrire (il avoit donc laissé transpirer son dessein ?), qu'ils ont dit une iliade d'injures à ce sujet (belle supposition !); après quoi il entre en matière. L'ouvrage est divisé par chapitres. Les dix-sept premiers renferment, outre une énumération fort enflée des sciences dont le jeune Prince doit s'instruire, les principes les plus fins de la Théologie dogmatique & mystique, sur les attributs divins, positifs, relatifs, négatifs, sur l'unité de Dieu, la connoissance de soi-même, le vice & la vertu. Tout cela eût été fort bon pour un Bachelier de Sorbonne dans ce tems-là; mais Louis XIV ne devoit point aspirer à prendre le bonnet de Docteur.

Le dix-huitième chapitre renferme un conseil assez extraordinaire dicté par la sagesse (car c'est d'abord au nom de la sagesse que le Roi parle); c'est de se faire éveiller tous les jours par son Confesseur à cinq heures du matin. Ensuite la sagesse

lui apprend une longue oraison mentale, qui prouve que l'auteur étoit au fait de cette matiere. Cette oraison devoit durer une demi-heure, & se faire au lit; sans doute que la sagesse avoit chargé le Confesseur d'empêcher ce jeune Roi de s'endormir.

On trouve dans le dix-neuvième chapitre la priere que le jeune Prince doit dire tous les jours à genoux en langue Françoise. Elle commence par le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, & le Pseaume XLVIII<sup>e</sup> paraphrasé à la mode du tems. Vient après cela une formule d'oraison fort dévotte, où le Roi promet entr'autres choses à Dieu de ne plus souffrir de maltôtes dans son Royaume. J'ignore si cette priere devoit durer une heure & demie, ou ce que Louis XIV devoit faire pendant tout ce tems-là. Mais le Codicille ne reprend l'ordre des actions de la journée qu'à sept heures du matin: c'étoit alors que le Prince devoit entendre la Messe.

Dans autant de chapitres qu'il y a de jours dans la semaine, l'auteur, en commençant par le Lundi, rapporte l'oraison que le Roi devoit dire chaque jour avant la Messe: ensuite la sagesse lui donne trois leçons, après quoi il doit encore faire une oraison.

D v.

## 82 MERCURE DE FRANCE.

Le chapitre vingt-sept renferme les prières que le Monarque doit réciter pendant la célébration du saint Sacrifice. La première est une confession & résolution de se corriger : la seconde doit être dite avant que le Prêtre lise en *François* & explique l'Épître : la troisième avant qu'il lise dans la même langue l'Évangile & qu'il l'explique comme l'Épître : la quatrième après cette explication : la cinquième après que le Prêtre & le Roi auront dit en *François* le Symbole des Apôtres ; celle-ci est en forme de méditation. Enfin les deux dernières avant & après la Communion, que le Roi doit par conséquent recevoir tous les jours. Tout ceci est terminé par la paraphrase du Cantique de Simeon chantée à deux chœurs, par un quatrain, où le Prince donne son ame à Dieu ; enfin par une courte prière en *François*.

Voici la seconde & la cinquième ou dernière strophe de la paraphrase du *Nunc dimittis* : par cet échantillon on pourra juger du goût & de l'exactitude du Poète. Les Rois ne sont pas obligés d'être des Apollons . . . .

Mes yeux ont vû ton salutaire ;  
 Qui retirera tes enfans

Du gouffre des enfers puants ,  
Pour les mettre en ton sanctuaire.

Étends la main , prends moi toi-même ,  
Sauve-moi , vuide moi de moi ,  
Et me remplis le cœur de toi ,  
Et qu'éternellement je t'aime.

Les leçons que la sagesse donne au Prince chaque jour sont la plûpart fort instructives : le Lundi elle l'avertit qu'il a dans son Royaume trois sortes de personnages ; les Athées , qui le remplissent , & qu'il faut ou convertir ou exterminer ; les idolâtres , c'est-à-dire les Catholiques qui représentent le Pere Eternel sous la figure d'un vieillard ; le Fils , sous le symbole de l'agneau ; le S. Esprit sous celui d'une colombe ( le bon Roi Louis X I I I étoit donc iconoclaste ). Les troisièmes sont les superstitieux , que Dieu hait plus que les Athées & les idolâtres ( voila la fameuse question décidée , de sçavoir si la superstition est plus criminelle que l'athéisme ) : cette leçon de la sagesse a été dictée par l'esprit de Calvin. Le Roi très-Chrétien n'est nullement Catholique sur le célibat des Clercs , sur l'abstinence , le jeûne , l'observation des Fêtes . . . & cependant il conseille à son fils de communier

D vj

tous les jours : quelle inconséquence !

La même sagesse , page 102 du premier volume , traite Clovis de Saint , ainsi que Charlemagne : elle a tort de prévenir le jugement de l'Eglise.

La confession que le Roi doit faire au commencement de la Messe a quelque chose encore de plus ridicule que tout ce qu'on vient de voir. Voici comme il est prescrit au Prince , coupable ou non , de s'exprimer. » Je m'accuse de mes idolâtries & » superstitions , de mille blasphêmes contre votre saint nom , de l'inexécution des » codicilles de mon pere , ( l'Auteur pré- » voyoit bien que Louis XIV ne seroit » pas fort exact à les observer ) & de mes » irrévérences envers ma bonne mere : j'ai » souillé mon ame de fornications & d'a- » dulteres , mes mains d'usures & de mal- » tôtes : je m'accuse d'orgueil & de va- » nité , d'avarice envers mon peuple , & » de prodigalité envers les étrangers ; je » m'accuse de mes intempérances & d'u- » ne damnable paresse.

Louis XIII n'avoit gueres bonne idée de son fils , quoiqu'il n'eût tout au plus pour lors que cinq ans. Entre les belles résolutions qu'il forme après cette priere , il promet à Dieu de travailler & faire travailler six jours de la semaine , de ne

fouffrir aucune représentation des choses qui font là sus au ciel , ni ici bas en terre.

La sagesse finit ses représentations par conseiller au Roi de se retirer tous les soirs avant dix heures dans son cabinet , & là prosterné à genoux , de faire sa priere ; ensuite de faire un examen très-prolixé sur le décalogue , puis une seconde priere fort dévote , enfin une dernière oraison dans son lit ; après cela elle le quitte , & lui permet enfin de s'endormir. Tel est le plan des cent quarante-sept premières pages du Livre : on peut les regarder comme la première partie de cet ouvrage.

Dans la seconde , la prudence prend la place de la sagesse , & parle d'abord fort sagement. Elle prouve parfaitement que le Roi de France , quant au temporel , ne dépend ni du Pape ni de l'Empereur , & que le Souverain Pontife ne peut délier les sujets du Roi du serment de fidélité. Mais ensuite elle pose des principes assez extraordinaires : à l'en croire , un Roi peut être déposé par les trois Ordres de son Royaume assemblés en commun , s'il prétendoit altérer la Religion , ou renverser les loix fondamentales de son Royaume. L'Auteur suppose ici , comme dans la première partie , que le Roi est le maître de l'Espagne , du Mexique & de l'Amérique

entiere, qu'il divise par Gouvernemens & par Bailliages, comme l'Isle de France & les provinces du Royaume. Il convient cependant qu'il y a quelque pays de cet empire imaginaire qui n'est pas du ressort de nos Parlemens. Entr'autres la Castille, qu'il prétend avoir été perdue par les intrigues de la Reine Blanche, mere de S. Louis; laquelle pour avantager sa sœur, engagea le Prince son fils à porter ses armes en Afrique, où il mourut; au lieu de les tourner contre l'Espagne, où il eût triomphé.

Il prouve à peu près de même, que toute l'Europe, sans en excepter la Suede, le Danemarck & la Pologne, doivent appartenir à la France. Il attribue la cause de toutes ces aliénations aux étrangers chargés du Gouvernement. On se ressouvenoit encore en 1643 du Maréchal d'Ancre, & sans doute qu'on étoit déjà prévenu contre le Cardinal Mazarin.

Malgré la fausseté de son hypothese, il a la folie d'engager le Roi à envoyer des Gouverneurs au Mexique, dans la Floride, la Virginie, les Pays-Bas, & supposant la chose déjà faite, il leur donne des avis sur la maniere de se bien conduire.

Après avoir reformé le Gouvernement civil, il entreprend de perfectionner la discipline ecclésiastique.

D'abord il veut qu'on choisisse un Patriarche en France, & ce doit être, selon lui, l'Archevêque de Paris ( en pareil cas celui de Lyon céderoit-il aisément ses droits ? ), qu'il charge principalement d'abolir le culte des images, & de fixer un certain nombre de jours où l'on fasse mémoire des victoires remportées par les Rois de France, & sur tout par S. Clovis, avec défense de célébrer d'autres fêtes.

Il conseille au Roi de créer six Cardinaux, qui doivent être les Archevêques de Toulouse, de Rouen, de Rennes, de Dijon, d'Aix & de Bourdeaux. Comme dans ce projet il érige deux Evêchés en Archevêchés, il réduit au contraire en Evêchés les Archevêchés de Rheims, de Sens, de Narbonne, de Vienne, d'Arles, d'Avignon, d'Auch, d'Embrun, de Tarantaise, de Cologne, de Tours, de Bourges, de Treves, de Mayence & de Malines.

Chaque Prélat doit faire, selon lui, la visite de son Diocèse quatre fois par an, & se transporter chez tous les Curés, dans toutes les Abbayes, Couvens . . . . Voici la manière dont il lui est prescrit de voyager, & la façon de le régaler.

» Il aura avec lui un Notaire, un laquais, un cocher menant le carrosse tiré

## 88 MERCURE DE FRANCE.

» à deux chevaux , & rien davantage , à  
» peine de dix mille livres d'amende & de  
» confiscation de corps & de biens.

» Les Curés le traiteront ainsi : il aura  
» à déjeuner une demi-livre de beurre &  
» une demi-douzaine d'œufs , deux livres  
» de pain blanc , trois livres de pain bis ,  
» deux pintes de vin , & pour les chevaux  
» deux bottes de foin chacune pesante douze  
» ou treize livres ; une carte & demi-raise  
» d'avoine , poids & mesure du Pont-de-  
» l'Arche ( même au Mexique & au Cana-  
» da ) , avec quarante sols pour droit de  
» visite.

» Pour collation , un quarteron de fro-  
» mage , douze poites de bon-chrétien ,  
» deux pommes de reinette , trente noix ,  
» ou chataignes ou marrons , deux livres  
» de pain blanc , trois livres de pain bis ,  
» deux pintes de vin , trois cartes rayes  
» d'avoine , trente livres de foin , & qua-  
» tre francs.

» A dîner , la soupe mitonnée , deux  
» livres de mouton , une livre & demie  
» de bœuf , une livre de lard , une fesse  
» de mouton rôti , une demi-livre de fro-  
» mage , quatre poires de bon-chrétien ,  
» un quarteron de sucre , quatre pommes  
» de reinette , cinquante noix , chatai-  
» gnes ou marrons , trois livres de pain

» blanc , cinq livres de pain bis , trois  
 » pintes de vin , trente six livres de foin ,  
 » deux cartes rayes d'avoine , & dix livres  
 » pour son droit.

» A souper une soupe faite d'une poule ,  
 » de trois livres de mouton , de deux li-  
 » vres de bœuf & d'une livre de lard , un  
 » poulet d'inde rôti , une demi-livre de  
 » fromage , six poires de bon-chrétien ,  
 » six pommes de reinette , deux quarte-  
 » rons de sucre , cinquante noix , & le  
 » reste à peu près comme au dîner ; mais  
 » le droit de visite est double ou triple ,  
 » selon le revenu du Curé ; tout cela sans  
 » distinction de Carême , de vigile & de  
 » jour maigre , apparemment en faveur de  
 » la visite. Tous les Clercs , Chanoines ,  
 » Vicaires . . . . . payent à proportion de  
 » leurs revenus. Les Religieux , comme de  
 » raison , sont les moins ménagés. Le pré-  
 » tendu Louis XIII eût dû cependant avoir  
 » des égards pour les pauvres Capucins, qu'il  
 » condamne à payer chacun vingt livres à  
 » l'Evêque par chaque visite. *Nota* que cela  
 » arrive quatre fois par an. Ce qui doit les  
 » consoler , c'est que les Récolets , Carmes  
 » déchaussés , Jacobins , Mathurins & Bar-  
 » nabites en payent trente ; les Franciscains ,  
 » Célestins , Jésuites & Freres de la Charité  
 » ( telle est sa progression algébrique ) qua-

rante livres ; les Augustins , les Bénédictins , Carmes & Jésuites ( autres que les précédens ( il paroît que l'Auteur les distingue en deux Ordres différens ) , cinquante livres ; enfin les Pénitens , les Feuillans , Minimes , Augustins & Théatins , soixante livres. Toutes ces constitutions ne laisseroient pas que de grossir les revenus d'un Evêque bien traité par tout avec sa suite. Par malheur l'hypothèse n'est pas encore réduite à l'acte.

Les Religieuses sont plus maltraitées que les Religieux , puisque chaque Ursuline , Magdelonette & Feuillantine est taxée à quatre-vingt livres : quelle cruauté ! L'Auteur va cependant bien déclamer contre la maltôte.

S'il tâche d'enrichir les Evêques , ce n'est pas au moins pour eux seuls qu'il travaille ; il veut à toute force qu'ils entrent en ménage , & qu'on puisse dire en France comme en Angleterre , Madame l'Archevêquesse , & Madame l'Evêquesse.

Le reste de cet article roule sur le tarif ecclésiastique , tellement rédigé qu'il ne permet qu'un seul cierge à la Messe pour les enterremens des plus grands Seigneurs ; sur l'examen des Clercs , qu'il oblige de répondre même sur l'Astrologie & les Méteores ; sur la Prédication. . . .

Suivons le dans les Monasteres de Moines & de Nonains , comme il les appelle. Il défend d'y entrer avant trente-cinq ans , & d'admettre à la profession autres que ceux qui auront fait le Roi leur héritier. Ce qu'il y a de plaifant , c'est que chaque Religieux voltige fans cesse d'un Ordre à un autre , selon les idées de cet habile homme.

Par exemple , il est Minime deux ans , Bénédictin douze ans , Célestin douze ans , Jacobin dix ans , enfin il finit par être Chartreux. Pour que cela puisse s'exécuter généralement & sans restriction , plusieurs corps Religieux sont associés ensemble , & divisés des autres pour ainsi dire par compartimens. Dans ce projet avant de pouvoir être Jésuite seulement pendant douze ans , il faut avoir été deux ans Théatin , après quoi on devient Barnabite , & enfin Prêtre de la Doctrine Chrétienne. C'est ainsi qu'un insecte se transforme successivement en chrysalide & en papillon.

Je me lasse de transcrire des folies , & peut-être le Lecteur s'en lasse-t-il encore plus que moi. Le Livre qui les renferme s'est cependant vendu à deux reprises quatre-vingt-cinq & quatre-vingt-dix livres. Disons à présent quelque chose du Gouvernement civil,

## 92 MERCURE DE FRANCE.

Le soi-disant Louis XIII soutient *mor-*  
*dicus* qu'il y a dix-sept Parlemens en France. Celui de Paris doit être composé de quatre Grand-Chambres, de quatre Chambres de l'Edit, quatre Chambres Criminelles, & quatre Chambres des Requêtes. Que de Chambres, bon Dieu ! Comme il est en peine où les loger toutes, il place les secondes Chambres aux Capucins de la rue Saint Honoré, les troisiemes au Val-de-Grace, & les quatriemes aux Jésuites de la rue Saint Antoine. Le Parlement de Canada est fixé à Quebec ; celui de la Floride & de la Virginie à la Caroline ; celui du Mexique à Santa-Fé ; celui des isles à Saint-Christophe. Les Ecclésiastiques sont bannis à jamais des Parlemens : les Présidiaux, Table de marbre, Amirautés, Maîtrises des Eaux & Forêts, Prévôtés, Chambres des Comptes, Cours des Aides ; tous ces Tribunaux sont conservés, mais avec des réformes considérables ; les derniers entr'autres sont chargés de lever les impôts, & de marier tout le monde, même les Ecclésiastiques, Curés & Evêques inclusivement. Pendant que l'Auteur étoit en train, il eût, sans doute, aussi marié les Religieux avec les Religieuses ; mais par malheur celles-ci doivent avoir cinquante ans lorsqu'elles font pro-

ffession, & les autres n'en ont que vingt-cinq, l'âge des parties seroit trop disproportionné.

Dans l'énumération des impôts il s'en trouve de ridiculement forgés. Il y a un impôt de *priorité* & de *posteriorité* ( ce sont des Scholastiques & non pas des traitans qui ont inventé ces impôts là ); un impôt sur les vices ( le système de la pierre philosophale imaginé il y a quelques années, n'est pas nouveau, comme on voit ); un impôt sur l'ignorance, la fainéantise, & le célibat : celui-ci est de la moitié du revenu.

Les filles doivent être mariées à quinze ans juste, sous peine pour les parens de six mille livres par chaque année d'infraction de cette loi, qui ne déplaira sûrement pas au beau sexe.

En mariage on donnera	}	Aux Duchesses & Princesses	90000.
		Aux Marquises	30000.
		Aux Comtesses	20000.
		Aux Barones	10000.
		Aux simples Demoiselles	5000.

La fille d'un artisan a pour sa part 2000.

Le prétendu Roi accorde généreusement à toutes ces jeunes personnes la liberté de

prendre cet argent où elles pourront ; mais au cas qu'il y ait du reste , la dot payée , il déclare d'avance qu'il se porte pour héritier de tous les biens meubles & immeubles. Suit un nouvel impôt aussi plaisant que les autres : c'est une taxe sur les Ecclésiastiques , Religieux & Nonains , qui doit être employé à détruire les vices , le Judaïsme , le Mahométisme , la symonie , la fornication , les blasphêmes . . . . Les Capucins , déjà épuisés par la visite de l'Evêque , sont encore obligés ici de payer seulement cent dix livres par tête , & cela tous les mois , quand ils n'auroient pas le sol. Les premiers Jésuites chacun cent quinze livres ; les seconds cent vingt . . . Les Magdelonettes toujours les moins épargnées , sont condamnées , je ne sçais pourquoi , à trois cens quatre-vingt livres par tête.

Le plaisant est qu'il prétend que tout cela est compris dans la Loi Salique. Dieu nous délivre d'un pareil législateur. Il pousse les choses à un tel excès , qu'il taxe chaque degré d'escalier à cinq sols de rente annuelle ( dans ce cas-là il faudroit se servir d'échelles. ) Tout d'un coup au milieu de l'explication de la loi qu'il vient d'imaginer , il entre dans un enthousiasme ridicule , parle comme si la France étoit en-

core l'ancienne Gaule , habitée par les Druides & les Carnutes , & se perd enfin dans une obscurité qu'il n'est pas permis de percer ; il ne laisse pas cependant au travers des ténèbres qui l'enveloppent , de prononcer près de trois cens arrêts de mort , de proscription , d'exil , pour des fautes la plupart assez légères , comme par exemple , pour avoir parlé au Roi , ou à la Reine , si l'on n'est pas François.

Il doit y avoir , selon lui , autant de Ministres d'Etat qu'il y a de Parlemens. Chacune de ces Cours Souveraines fournit un de ses membres à cet effet , qui après quelques jours d'exercice , est remplacé par un autre. Les Procureurs généraux des Parlemens sont Chanceliers tour à tour , & ceux des Cours des Aides , Gardes des Sceaux. Il faut remarquer que le Canada, le Labrador , le Mexique. . . n'est pas excepté dans cet arrangement. A l'entrée & à la sortie du Conseil , le Roi fait à genoux une prière & une oraison assez longue ; tout se passe dans le Conseil en interrogations de la part du Roi , & en réponses de la part du Ministre , toujours sur les mêmes articles , soit que les affaires varient ou non.

Pour présider aux Conciles généraux & provinciaux on doit choisir un Docteur de Sorbonne & un Conseiller du Parlement

de Paris. Les maltôtiers & les traitans , les borgnes & les boiteux sont exclus de ces assemblées. Le peuple doit tous les jours dire le Pseaume LXXII<sup>e</sup> & trois oraisons fort pieuses , pour obtenir de Dieu les graces dont le Roi a besoin pour assurer le bonheur de ses peuples. C'est par ce conseil que la prudence termine ce qui regarde l'état civil. Venons à présent à un avis qu'elle donne sur le militaire.

D'abord avant de commencer la guerre, on est obligé d'observer dans tout le Royaume trois jours de jeûne consécutifs , & communier le quatrième , qui doit être un Dimanche. ( L'Auteur , dans un autre endroit , proscriit les jeûnes , mais ici il les rétablit. ) Le Roi & le peuple font des prieres en leur particulier , après quoi on prend les armes par tout.

On met un Généralissime à la tête de deux Généralités. Le Généralissime des troupes de l'Isle de France , à la tête des braves Parisiens , va se jeter dans le pays de Luxembourg , de Gueldres , Alsace , Allemagne , Pologne , Hongrie . . . , Grece & Constantinople , où il s'arrête enfin après avoir réuni ces vastes contrées au domaine de la France.

Le Généralissime du Languedoc a l'Espagne pour sa part. Après s'en être emparé, il

il va trouver à Constantinople les Parisiens, pour achever avec eux la conquête du monde entier.

Le Généralissime de Normandie est chargé de se rendre maître de la Flandre & de l'Italie. Celui de Bretagne le suit & n'a rien à faire, & les autres presque rien, excepté ceux du Canada & du Mexique, qui doivent assujettir toute l'Amérique & se réunir avec les autres à Constantinople.

Pendant ce tems-là le Roi reste tranquille à Paris. Les Provisionnaires des armées de terre & de mer doivent être les Abbés des Bénédictins & des Bernardins; & les Vivandiers sur ces deux élémens, les Filles du tiers Ordre de S. François, les Béguines, les Bénédictines, les Ursulines .... Les Régimens ne sont autres choses que des milices, & chacun d'eux porte le nom du pays où il a été levé.

Dans ce projet les vaisseaux sont au nombre de quatre cens quarante, & chacun doit avoir un nom de Saint. On en trouve dans l'énumération de la Généralité de Paris, qui s'appellent S. Clovis, S. Dagobert .... Le Cavalier est armé d'un fusil pendu à son côté, de deux à l'arçon de sa selle, & de deux dans ses poches. Il est obligé de tirer cinq coups en chaque com-

E

bat , ou de payer trois sols d'amende pour ceux qu'il n'a pas tiré , & deux sols pour chaque coup tiré sans tuer un ennemi.

Pour exemple de la maniere de former les régimens & du nombre de soldats & d'Officiers dont ils doivent être composés, l'auteur cite celui du Pont de l'Arche, dont il fait le Baron de Beéthomas Mestre de camp, le Baron d'Aquigny Lieutenant du Mestre de camp, le Baron de Vandreuil Commissaire, le Baron Ecclésiastique de Bonport Munitionnaire ... Il paroît par le détail immense dans lequel il entre à ce sujet, qu'il connoissoit parfaitement ce pays-là, & je le soupçonnerois volontiers d'y être né, ou moins d'y avoir fait un séjour considérable.

Cependant il est tems que le Roi se marie. La prudence n'y avoit pas encore songé. Voici les défauts dont la Princesse qu'il épousera doit être exempte.

Elle ne sera point idolâtre, infidele, hérétique, méchante, vicieuse, ambitieuse, insolente, paresseuse, maussade, laide, sujette aux maladies de l'ame ou du corps, inféconde. Il propose pour modèle à la Reine, Constance, femme du Roi Robert, laquelle (dit-il) abhorroit les Ecclésiastiques, & ceux qui n'étoient pas encore mariés.

Les enfans de France sont astreints par

le prétendu Roi Louis XIII à avoir des Maîtres jusqu'à 31 ans. On leur montre tout ; mais principalement on leur fait apprendre par cœur l'oraison de Manassés.

La source des guerres civiles vient, selon lui, du mépris des Princes pour les loix, de l'autorité des Ecclésiastiques & des étrangers, enfin de la tyrannie des maltotiers. Voici le portrait qu'il fait des derniers, & la conclusion qu'il en tire, p. 120 de la seconde partie du tome 2.

» Ces bourreaux pires que voleurs, plus  
 » cruels que Turcs, se mettent en parti pour  
 » plus sûrement piller les peuples & violen-  
 » ter les loix. Ils font bons vos deniers  
 » pour dérober sans honte & avec impu-  
 » nité. La concussion leur donne plus d'af-  
 » surance qu'au larron le larcin de crainte.  
 » Le larron craint la Justice ; le souvenir  
 » de sa rigueur le détourne de sa malice :  
 » les Traitans croient leurs extorsions  
 » équitables, & les appuyent des Edits  
 » royaux ; ils vivent sans peur dans les  
 » bombances, au tems que le peuple est  
 » contraint de vivre dans la misere. Ex-  
 » terminez ces insolens, renversez leurs  
 » maisons, & donnez à vos Officiers ( des  
 » Cours des Aydes ) la levée de vos de-  
 » niers & vos recettes.

Après cette iliade d'injures ( comme  
 E ij

l'auteur s'exprime) vient la liste des Prédicateurs, Confesseurs & Aumôniers des Parlemens. Le Parlement de Paris a pour Prédicateur le troisième Chanoine de Notre-Dame, le troisième Chanoine de S. Jacques de la Boucherie pour Confesseur, le troisième Chanoine de S. Germain pour Aumônier.

Un Prêtre de l'Oratoire, un Chanoine de S. Germain & le Curé de S. Eustache vont à Quebec s'acquitter de ces trois fonctions auprès du Parlement de Canada. Un Jésuite, un Prêtre de l'Oratoire & le Curé des SS. Innocens se rendent à Santa-Fé pour remplir le même devoir auprès du Parlement du Mexique.

Les Aumôniers du Roi doivent être trois quarts-d'heure à dire la Messe. Après toutes ces rêveries le Codicille finit par des prières, & une récapitulation de ce que l'Auteur a dit jusqu'alors. Il s'y trouve cependant du nouveau, comme lorsqu'il s'exprime ainsi, pag. 150 : » N'épargnez » pas le S. Pere ; ôtez-lui Rome, Roma- » gne, Romagnolle, Avignon, le Venaif- » sin, & ses autres biens temporels : ôtez- » lui la souveraineté . . . envoyez-le prê- » cher dans tous les cantons du monde.

Voilà une esquisse légère des impertinences dont le Codicille attribué à Louis

SEPTEMBRE. 1754. 108  
XIII est rempli. Tombé dans le mépris  
dès sa naissance , il n'a d'autre mérite que  
sa rareté. Si les voyages de Cyrano de Ber-  
gerac étoient moins communs , peut-être  
les estimeroit-on davantage. L'Auteur de  
l'ouvrage dont je viens de rendre compte ,  
étoit très-certainement un fou. Comme il  
pourroit cependant s'en trouver un autre ,  
qui prendroit à la lettre tout ce qu'il dit ,  
& croiroit sur sa parole qu'un Roi aussi  
sage que Louis XIII a composé le Codi-  
cille qui porte son nom , j'ai cru qu'il  
étoit à propos de prévenir le public là-  
dessus. Si j'ai satisfait sa curiosité , je n'au-  
rai plus lieu de me reprocher l'ennui que  
cause naturellement la lecture d'un fatras  
d'impertinences & d'absurdités.

---

Le mot de la première Enigme du Mer-  
cure d'Août , est *Sifflet*. Celui de la secon-  
de , est *la Mode*. Le mot du Logogryphe ,  
est *Bouclier* , dans lequel on trouve *viole* ,  
*lire* , *cor* , *Oubli* , *roue* , *jeu* , *cul* , *libre* , *co-*  
*lier* , *bouc* , *biche* , *Vire* , *jour* , *cœur* , *Luc* ,  
*or* , *bleu* , *re* , *voile* , *vol* , *Clio* , *rue* , *livre* ,  
*ver* , *boire* , *cube* , *boure* , *ciel* , *olive* , *cire*.



## ENIGMES EN VAUDEVILLES.

Air : *Babet , que t'es gentille.*

**M**A tige est dans les cœurs ;  
 Mais , par un sort bizarre ,  
 J'y produis quelques fleurs ,  
 Mon fruit n'est que trop rare ;  
     Et pour le cueillir  
     On n'ose s'unir ,  
 Hélas ! qu'en apparence.  
 Que de *Sinons* , pour un *Nisus* !  
 On me peint , on ne me sent plus ;  
 La Gaule m'offroit des tributs  
     Qu'on me refuse en France. (*bis*)

## A U T R E .

Air : *V'là c'que c'est qu'd'aller au bois.*

**F**ier préjugé , je t'ai vaincu ;  
     V'la que c'est qu'd'avoir vécu.  
 Jadis j'étois un saugrenu ,  
     Cherchant le mystère,  
     Un retour sincère ;  
 De les fuir je suis convaincu :  
     V'là c'que c'est qu'd'avoir vécu.

A U T R E.

Air : *Ne v'là t-il pas que j'aime.*

**I**L est un être fréluquet  
Formé des deux especes ;  
De l'une il double le caquet,  
De l'autre les souplesses.

D'un air de tête il enlaidit  
La beauté simple & neuve ;  
D'un ton pressant il dégourdit  
Une indolente veuve.

Son tribunal est le *sopha* ,  
L'arrêt un Vaudeville ;  
Ses épices , le brou ah , ah ,  
De sa cour volatile.

L'Enigme est faite à peu de frais ,  
Nous dira-t-on peut-être ?  
Comment cacher certains objets  
Qui veulent tant paroître ?

*Par une société de Dames lettrées,  
de Laval au Maine.*

---

**LOGOGRYPHE.**

**J**E vas , je viens , j'agis , je bâtis , je voyage :  
 Tu me connois , Lecteur , si j'en dis davantage.  
 Combine les dix pieds qui composent mon tout ;  
     Transporte chacun à ton goût ,  
     Suivant les loix du Logogryphe ,  
 D'abord tu trouveras un souverain Pontife ;  
     La fille d'Inachus ,  
     La mere d'Epaphus ,  
 La noire passion que souvent une offense  
 Produit , & qui de soi nous porte à la vengeance ;  
     Un synonyme de plaissant ,  
     En outre celui de présent ;  
 Deux fleuves , l'un de France & l'autre d'Allema-  
     gne ,  
 Plus un autre en Egypte ; une ville en Bretagne ;  
 Deux oiseaux à long col , un vent , un beau mé-  
     tal ,  
 L'endroit où se retire un petit animal ;  
     Le nom que l'on donne au Monarque ;  
 Ce qui de la vieillesse est la fatale marque ,  
 Ce que joue un acteur , un terme négatif ,  
     Plus un pronom démonstratif ,  
     Le synonyme de folie ,  
     Un autre de nativité ,  
 Le miroir où Narcisse admiroit sa beauté ;

Un grand Prophete à qui Dieu conserva la vie,  
 Ce qui te fait entendre & ce par où tu vois.  
 Cher Lecteur , me tiens-tu ? non , je m'en apper-  
 çois ;  
 Eh bien , cherche , chez moi tu trouveras encore  
 Ce qu'au fond du tonneau laissent tous nos bu-  
 veurs ,  
 L'utile instrument des Paveurs ;  
 Poursuis , & tu verras éclore ,  
 De l'Etat , de l'Empire un solide soutien ;  
 De divers corps le premier ou l'ancien ;  
 L'épithete qu'on donne à la femme guerriere ,  
 Une espece particuliere  
 De Poësie , une plante , un animal dormeur ;  
 Une herbe , une figure , enfin bien autre chose.  
 Ici malgré cela je termine ma glose ,  
 C'est trop ennuyer son Lecteur.

*Par L. P. P. H. de Braine.*





## NOUVELLES LITTERAIRES.

**T**ABLE générale des matieres contenues dans le Journal des Sçavans, de l'édition de Paris, depuis l'année 1565 qu'il a commencé, jusqu'en 1750 inclusivement, avec les noms des Auteurs, les titres de leurs ouvrages, & l'extrait des jugemens qu'on en a porté. *A Paris*, chez *Briasson*, rue S. Jacques, 1754, in-4°. tom. 4<sup>e</sup>.

Ce volume qui contient les lettres D, E, F; est fait avec le même soin que ceux qui l'ont précédé. Indépendamment de l'avantage qu'a cette table de rendre utile la collection du Journal des Sçavans, elle est instructive par elle-même, & peut être lûe avec fruit.

*PEUTERBERGIANA tabula itineraria qua in augusta Bibliotheca Vindobensi nunc servatur, accuratè exscripta, cum prefatione & dissertationibus. Autore Francisco-Christophoro de Scheib, Patricio. In folio, Vindonoba, 1753. forme d'Atlas, avec douze cartes, représentant la table de Peutinger dans la dernière exactitude, & en-*

tièrement conforme à l'original. Nous n'avons pas vû ce grand ouvrage ; mais des gens dont le goût est sûr & les lumieres fort étendues, nous marquent que c'est un chef-d'œuvre d'érudition & même d'impression. Recherches, goût, papier, impression, gravure, tout se trouve assorti ; l'Impératrice, Reine de Hongrie, ne veut pas qu'il manque rien à sa gloire. Après avoir fait pour ses Etats ce que le Souverain le plus courageux, le plus ferme, le plus sage & le plus éclairé peut faire, elle encourage les Belles-Lettres. Ce soin n'a pas été jusqu'ici celui qui a le plus occupé les Princes de sa maison.

*CONSTANTINI Porphirogeneti Imperatoris de ceremoniis Aula Bysantina, libris duo prodeunt nunc primum græcè, cum latina interpretatione & commentariis, curarum Jo. H. Leichius, & Jo. Jac. Reischius, to. 2. Lipsia, apud Joa. Fred. Gledisch; & venant Parisiis, apud Briasson & socios, 1754.* Le tome premier a paru il y a deux ans. Ces deux volumes sont faits sur le modele des Auteurs de la Bysantine, imprimés dans le siecle passé au Louvre, par ordre de Louis XIV. Ils y font suite, & ne leur cèdent point quant à la beauté de l'impression & du papier.

E vj

BIBLIOTHEQUE curieuse des livres rares & difficiles à trouver , avec des notes par David Clement. *A Harleuvre*, 1754. Cet ouvrage qui est *in-4°*. & dont on nous donne aujourd'hui le cinquième volume , renferme quelques choses communes , & beaucoup de très-particulieres. Les Sçavans livrés à cette sorte d'étude , ne peuvent pas s'en passer. On le trouve chez *Briasson* , rue S. Jacques.

*Jo. Danielis Schoepflini Consil. Reg. & Francia Historiogr. Vindicia Celtica, Argentorati, apud Amand. Konig; & se vend à Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science, 1754, in-4°. 1 vol.*

Le premier volume de l'Histoire d'Alface a placé M. Schefflin au rang des plus sçavans hommes du siècle. Recherches , ordre , critique , style , on y a tout trouvé. Le nouvel ouvrage que nous annonçons , ajoutera encore à la réputation de ce sçavant homme. Pour mettre nos lecteurs en état de saisir son plan , & de juger de la tournure de son esprit & de sa maniere d'écrire , nous transcrirons sa préface.

» *Alfatix illustratæ tomus alter, qui ci-*  
 » *vilem ejus historiam absolvit, sub prelo*  
 » *dum sudat, Vindicias Celticas, quas*  
 » *priore promisi, in lucem emitto. Popu-*  
 » *lus, qui rerum gestarum nominisque*

» fama veterem orbem replevit ; qui orien-  
 » tis Regibus , septentrionalibus & occi-  
 » dui populis , ipsi denique Romæ fuit  
 » fatalis , meretur profectò , ut in origi-  
 » nem ejus inquiratur & patriam. Celta-  
 » rum incunabula pridem investigarunt  
 » Geographi , at parum prospero successu.  
 » Investigando enim in tam diversas sunt  
 » distracti sententias , ut ipso examine  
 » res deveniret obscurior. Diversitatis opi-  
 » nionum causa est ipsa gentis & colonia-  
 » rum ejus , per Europea & Asiæ regio-  
 » nes , antiquissimo ævo jam diffusarum ,  
 » celebritas , qua factum , ut primaria  
 » ejus sede neglecta , plerique in coloniis  
 » & indigena populo , cui ver sacrum ,  
 » egressis , ejus origines quærerunt filiam-  
 » que adeo cum matre confunderent.  
 » Sunt , qui à Phrygibus regno Traja-  
 » norum destructo ; sunt , qui à Ponto  
 » Euxino ; sunt , qui ex Græcia Celtas in  
 » Galliam inducerent , cum inverso or-  
 » dine Celtas ex Gallia in remotas illas  
 » regiones inducere debuissent colonos.  
 » Nonnulli apud Hyperboreos ; alii in  
 » maxima Europea parte ; quidam in Ger-  
 » mania & Gallia Celtarum patriam quæ-  
 » runt ; alii denique à Celtici communio-  
 » ne nominis planè Gallos excludunt.

» Errores , in tractando hoc argumento

» commissos, junioribus Geographis eo  
 » promptius condonamus, quod ipsi inter  
 » se veteres super eo discordant, Cel-  
 » ticasque adeo jam turbarunt, origines;  
 » Græci præsertim, rerum occidentis, &  
 » speciatim Gallicarum, tam parum periti,  
 » ut Flavius Josephus Vespasianorum ævo  
 » scribens historicos de Gallia atque His-  
 » pania nihil ferè viri prodidisse fateatur.  
 » Remedium tamen quærendum est ma-  
 » lo, sed in ipsa quærendum mali radice.  
 » Græci, discordiæ autores, examinandi  
 » sunt funditus, verusque singulorum æs-  
 » timandus valor. Unanimes autem cùm  
 » inter se sint scriptores Latini, dispicien-  
 » dum, ejus ponderis sint Græci, qui cum  
 » Latinis concordant. Quod si examine  
 » facto reperias, Græcorum gravissimos,  
 » fide & autoritate digniores adhærere La-  
 » tinis, in critico foro, testium idoneo-  
 » rum ratione, res judicata viderur.

» Hanc ego in argumento tam dubio  
 » mihi normam proposui. Quidquid Græca  
 » & Latina antiquitas de Celtis reliquit, id  
 » ipsis ex fontibus erui, exuta comparavi,  
 » comparata discussi; omnem causæ istius  
 » doctrinam repetiturus ab ovo; quod ex  
 » canonis hujus neglectu diversitatem opi-  
 » nionum provenisse intellexi. Plerisque,  
 » qui Celticas tractarunt origines, evenit,

» ut ambigam antiqui cujusdam Græci  
 » testimonium pro fundamento substerne-  
 » rent , quod lucidioribus aliorum , fide  
 » protiorum , testimoniis haud difficulter  
 » evertitur , habendumque pro nullo.

» Ex omnibus his veterum documentis ,  
 » quæ elicienda sententia sit , judicet lec-  
 » tor. Singulis in Republica literata Se-  
 » natoribus liberum est suam proferre.  
 » Erunt fortassis , qui causa examinata sen-  
 » tient , Galliam solam solum natale pro-  
 » prium extitisse Celtarum.

TRAITÉ des collations & provisions  
 des Bénéfices. Le premier traité des colla-  
 tions sur résignation en faveur ; le second,  
 du visa & des refus de provisions. Par M.  
 de Piales , Avocat en Parlement. *A Paris* ,  
 chez *Jean-Th. Hérisant* , rue S. Jacques ;  
 chez *Durand* , rue S. Jacques ; & à *Char-  
 tres* , chez *Le Tellier* , 1754 , in-12. 3. v.

NOUVEL abregé chronologique de  
 l'histoire des Emperears , tome second. *A  
 Paris* , chez *David le jeune* , quai des Au-  
 gustins , au S. Esprit , in-8°. 1754.

Cet ouvrage dont nous annonçâmes le  
 premier volume il y a environ deux ans ,  
 fait partie de la nombreuse postérité qu'a  
 eu l'abregé chronologique de l'histoire de

France. La copie est inférieure au modèle, comme il est naturel que cela soit ; mais elle est pourtant utile, très-bien digérée, pleine de recherches. Pour mettre nos lecteurs en état de juger du style, nous transcrirons le morceau par où finit l'ouvrage.

» Mahomet marche en 1453 vers Con-  
 » stantinople, à la tête d'une armée de trois  
 » cens mille hommes, & y fait conduire  
 » une flotte de quatre cens galeres à trois  
 » rames. Les Grecs n'avoient que sept mille  
 » hommes en état de porter les armes, &  
 » treize galeres. Au commencement de Fé-  
 » vrier les Turcs amènent leur artillerie  
 » devant la ville. Ils avoient une pièce de  
 » canon d'une grosseur énorme. Pour la  
 » traîner il fallut soixante - dix paires de  
 » bœufs & deux mille pionniers. On fut  
 » près de deux mois à la transporter d'An-  
 » drinople à Constantinople. On assure  
 » qu'elle avoit neuf pieds de calibre, &  
 » qu'elle lançoit des pierres de douze mille  
 » livres pesant. Les Turcs commencent leur  
 » attaque avec une violence extrême. Les  
 » Grecs se défendent avec tant de courage  
 » & d'adresse, que Mahomet en est étonné  
 » au point de dire que quand trente - sept  
 » mille Prophètes lui auroient assuré la pos-  
 » sibilité de ce qu'il voyoit, il ne les auroit  
 » pas cru. Il fit lui - même ce que tout lec-

» teur aura peine à croire. Voyant que  
 » ses vaisseaux ne pouvoient entrer dans  
 » le port de Constantinople, parce que  
 » l'accès leur en étoit bouché par deux  
 » chaînes d'une force extraordinaire, il fit  
 » pratiquer un chemin, depuis le rivage  
 » de Bosphore, en passant derrière Ga-  
 » lata, jusqu'à l'autre côté du golfe de  
 » Céras, ce qui faisoit un trajet de deux  
 » lieues. Par ce chemin il fit traîner ses  
 » vaisseaux, & les transporta dans le port  
 » de Constantinople. Les Grecs frappés  
 » d'étonnement & de crainte, voulurent se  
 » rendre; mais l'Empereur les arrêta à for-  
 » ce de promesses. Crainte que l'argent  
 » ne lui manquât, il fit fondre les vases  
 » sacrés. Les forces & la constance des  
 » Turcs lui firent voir la certitude de sa  
 » ruine. Il propose la paix à Mahomet;  
 » mais ce fier Sultan lui fait réponse qu'il  
 » est décidé à prendre Constantinople;  
 » que cependant s'il veut lui céder cette  
 » place, il donnera en échange d'autres  
 » provinces. Les Grecs indignés de cette  
 » réponse, prennent la généreuse résolu-  
 » tion de s'ensevelir sous les ruines de  
 » leur ville. La résistance des Grecs dé-  
 » courage les Turcs, au point que Maho-  
 » met se voit à la veille de lever le siège.  
 » Il propose à ses soldats de faire un der-

## 114 MERCURE DE FRANCE.

» nier effort , ordonne un jeûne général ;  
» & promet le pillage de la ville. Le fana-  
» tisme & l'espérance du butin relève les  
» courages abattus , & le jour marqué pour  
» l'assaut paroît trop éloigné. L'attaque  
» commence le 29 Mai. Les Grecs se dé-  
» fendent avec tant de valeur que les  
» Turcs plient plusieurs fois ; mais Justi-  
» nien , Lieutenant général de l'Empereur ,  
» est blessé. Il perd courage à la vûe de  
» son sang ; il quitte son poste , ses soldats  
» ne le voyent plus , ils ne combattent  
» plus , & les Turcs les enfoncent. L'Em-  
» pereur au désespoir se jette au milieu  
» des ennemis pour y trouver sa mort. Un  
» Turc le tue d'un coup de sabre. Sa mort  
» mieux que ce qu'on peut dire , fait son  
» éloge. Il mourut en défendant un Empi-  
» re qu'il ne pouvoit plus conserver. Après  
» sa mort , il n'y eut plus de résistance  
» dans la ville . & Constantinople fut en  
» un instant remplie de Turcs. Les soldats  
» effrenés ne songeoient qu'à piller , vio-  
» ler & massacrer ; mais Mahomet écouta  
» tout ce que la voix de la nature lui dic-  
» ta. Il arrêta le carnage , rendit la liberté  
» aux prisonniers , & fit faire les obsè-  
» ques de l'Empereur avec une pompe di-  
» gne de son rang. Trois jours après il fit  
» une entrée triomphante dans la ville ,

» distribua des largesses à tous ses peuples ,  
 » fit taire l'Alcoran , accorda le libre exer-  
 » cice de religion à tout le monde , installa  
 » lui-même un Patriarche , parce que le  
 » siège étoit alors vacant. Il fit de Conf-  
 » tantinople la capitale de l'empire des  
 » Turcs. Sa politique & ses autres vertus  
 » y attirerent du monde de toutes parts ,  
 » & cette ville , sous son regne , fut la  
 » plus florissante du monde.

TRAITÉ historique & moral du Blason ,  
 Ouvrage rempli de recherches curieuses &  
 instructives sur l'origine & les progrès de  
 cet art. Par J. B. Dupuy Demportes. *A*  
*Paris* , chez *Jombert* , rue Dauphine , à  
 l'image Notre-Dame , 1754. in-12 , deux  
 volumes.

» Depuis qu'à la honte des hommes , on  
 » a été obligé , dit l'Auteur , d'inventer  
 » des récompenses pour leur faire aimer la  
 » vertu , & des punitions pour leur inspi-  
 » rer l'horreur du crime , le blason n'a ja-  
 » mais été si négligé qu'il l'est aujour-  
 » d'hui : cependant la connoissance de cet  
 » art ne fut jamais si nécessaire , ne fut-ce  
 » que pour mettre au grand jour les vols  
 » que le crime glorieux de ses succès ose  
 » faire à la vertu. Que d'opulences forties  
 » du néant , & soutenues de menées sour-

» des & criminelles , arborent effrontément  
 » l'écu , ou du moins les pièces des mai-  
 » sons dont les ancêtres n'ont obtenu cette  
 » distinction glorieuse qu'à force d'accu-  
 » muler pour ainsi dire des actions écla-  
 » tantes ? Tel dont le pere est encore enfé-  
 » veli dans la poussiere , prend des armes  
 » dont les émaux & les pierres le feroient  
 » regarder comme le descendant de quel-  
 » que Monarque , si des personnes offen-  
 » sées de son insolence & de son ingrati-  
 » tude , n'avoient la charitable méchan-  
 » ceté de dire que c'est un papillon , qui  
 » tout glorieux de ses nouvelles aîles , ou-  
 » blie qu'il a été ver.

» Mais cette négligence du Blason qui  
 » est comme accréditée , ne viendrait-elle  
 » point du peu d'attention qu'ont porté les  
 » auteurs qui en ont traité à en dévelop-  
 » per l'origine ? oui , sans doute ; on peut  
 » observer comme nous l'avons fait , que  
 » tous les auteurs héraldiques n'ont dis-  
 » cuté cette matiere que très-superficielle-  
 » ment. Ceux d'entr'eux qui semblent à  
 » l'entrée de leur ouvrage , vouloir don-  
 » ner un certain jour intéressant à ce ca-  
 » hos , aussi sec que ténébreux , ne font  
 » qu'y répandre une lumière obscure : vic-  
 » times d'une précision déplacée , ils ont  
 » fait naître en nous le désir de connoi-

» tre ce qu'ils nous rendent encore plus  
» inintelligibles.

L'Auteur dont nous annonçons l'ouvrage , ne peut pas être accusé du défaut qu'il reproche aux écrivains qui l'ont précédé dans la carrière qu'il court. On trouvera dans son traité tous les détails qu'on peut souhaiter , & on les y trouvera à leur place.

CONSULTATIONS de Médecine , par M. Frederic Hoffman , Conseiller privé , premier Médecin de Sa Majesté le Roi de Prusse , célèbre Professeur en l'Université de Hall , membre des Académies des Sciences de Berlin , Londres , Petersbourg , &c. traduites du Latin. *A Paris* , chez Briasson , rue Saint Jacques , 1754 , in-12. 4 vol.

Le premier volume traite des maladies de la tête. Le second des maladies de la tête & de la poitrine. Le troisième des maladies de la poitrine. Le quatrième des maladies du bas-ventre. Il n'est pas nécessaire d'être Médecin pour sçavoir que le Livre que nous annonçons a une très-grande réputation ; tout le monde sçait que c'est à ses consultations que M. Hoffman doit une grande partie de sa réputation. La traduction qu'on nous en donne les rendra plus utiles & d'un usage plus général.

OBSERVATIONS physiques & chymiques, dans lesquelles on trouve beaucoup d'expériences curieuses & de remèdes très-efficaces, & qui servent à établir une Chymie solide & raisonnée. Traduit de M. Frederic Hoffman. *A Paris*, chez Briasson; 1754. in-12. 2 vol.

» Il n'est presque point de Livre, dit le  
 » sçavant Auteur, où l'on rencontre tant  
 » d'expressions monstrueuses, de termes  
 » équivoques & ambigus, & , le dirai-  
 » je ? des rêveries, que dans les ouvrages  
 » des Chymistes & des Alchymistes. Les  
 » Médecins n'en ont tiré qu'une infinité de  
 » procédés, & des remèdes d'une opéra-  
 » tion douteuse & incertaine. Ces remèdes  
 » étant très-actifs, je ne sçais si lorsqu'ils  
 » sont tombés entre les mains de gens peu  
 » habiles, dans un tems où la médecine  
 » n'étoit pas encore fondée sur une théo-  
 » rie solide & sur un raisonnement juste,  
 » je ne sçais, dis-je, s'ils n'ont pas fait  
 » plus de mal que de bien aux malades.

» Il y a eu peu de Chymistes qui avec  
 » un travail infatigable ont traité les corps  
 » par le feu, & qui en tentant de fort  
 » belles expériences ont produit des effets  
 » trop curieux. Mais comme ces Messieurs  
 » n'avoient qu'une très-légère connoissan-  
 » ce des choses naturelles lorsqu'ils ont en-

» trepris ces sortes d'expériences , ils n'ont  
 » pas pû les expliquer convenablement , ni  
 » en tirer parti pour la Médecine. De ce  
 » nombre sont Paracelse , Isaac le-Hollan-  
 » dois , Basile Valentin , entre les anciens ;  
 » Glaubert , Becher & Kunkel , entre ceux  
 » qui sont plus modernes.

» Plusieurs de ceux qui se donnoient  
 » fastueusement pour de sublimes Chy-  
 » mistes , ne se vantent pas des secrets  
 » pour la médecine , & pour la transfor-  
 » mation des métaux ; que des dissolutions  
 » radicales des corps , que des mercures ,  
 » des soufres , des sels métalliques , & au-  
 » tres pareilles chimères ; ou bien ils en  
 » viennent par leurs spéculations creuses ,  
 » jusqu'à vouloir démontrer les premiers  
 » principes & élémens de la nature.

» Il s'est trouvé très-peu de Chymistes  
 » qui ayent fait sur les corps de tous les  
 » regnes , des observations & des expé-  
 » riences soigneuses & exactes , & qui  
 » ayent été assez bien instruits des princi-  
 » pes de la bonne Physique pour être en  
 » état de découvrir les causes des phéno-  
 » menes qui se présentoient , de les expli-  
 » quer d'une manière satisfaisante , & d'en  
 » faire usage dans les autres sciences. Ro-  
 » ber Boyle , cet illustre Philosophe An-  
 » glois , est presque le seul qui ait cultivé

» la Chymie d'une manière ſçavante &  
 » raifonnée, comme on peut voir dans ſes  
 » ouvrages, dignes de l'immortalité. La  
 » Chymie eſt aſſurément d'un uſage uni-  
 » verſel, & elle ſert merveilleuſement à  
 » perfectionner toutes les ſciences & tous  
 » les arts. Mais ſur tout un Médecin qui  
 » veut ſe rendre véritablement habile dans  
 » ſa profeſſion, ne ſçauroit en aucune fa-  
 » çon ſ'en paſſer.

Ceux qui ſeront convaincus de l'utilité qu'on peut retirer de la Chymie, ne peuvent rien faire de mieux, ni d'auffi bien peut-être, que de beaucoup étudier le Livre que nous annonçons. Les gens capables de l'apprécier, le jugent tout-à-fait digne de la grande réputation de l'Auteur.

DICTIONNAIRE portatif des Théâtres, contenant l'origine des différens théâtres de Paris; le nom de toutes les pièces qui y ont été représentées depuis leur établifſement, & des pièces jouées en province, ou qui ont ſimplement paru par la voye de l'impreſſion depuis plus de trois ſiècles; avec des anecdotes & des remarques ſur la plûpart. Le nom & les particularités intéreſſantes de la vie des Auteurs, Muſiciens, & Acteurs; avec le catalogue de leurs ouvrages, & l'expoſé de leurs talens. Une  
 chronologie

chronologie des Auteurs, des Musiciens & des Opéra ; avec une chronologie des pièces qui ont paru depuis vingt-cinq ans. *A Paris*, chez *Jombert*, rue Dauphine, à l'image Notre-Dame ; 1754. in-8°. 1 vol.

Le titre de l'Ouvrage, qui est très-bien rempli, peut passer pour un extrait. Tous les détails qu'on peut désirer concernant le théâtre s'y trouvent dans l'ordre, l'étendue & le style convenables à un Dictionnaire. Trois ou quatre morceaux que nous allons transcrire au hazard, aideront nos lecteurs à se faire une idée juste de la nouveauté que nous annonçons.

» Le Conte de Fée, *Comédie* en un acte  
 » en vers libres, ornée de chants & de  
 » danses, par les sieurs Romagnesi & Ric-  
 » coboni, représentée aux Italiens le 26  
 » Mai 1735, & reçue favorablement. Le  
 » rôle d'un Géant qu'on avoit mis exprès  
 » dans la pièce, fut représenté par un Fin-  
 » landois âgé de vingt-neuf ans, haut de  
 » six pieds huit pouces huit lignes, mesu-  
 » re de France, exactement prise sans sou-  
 » liers, & très-bien proportionné d'ail-  
 » leurs, qui se faisoit voir alors à Paris :  
 » il étoit le septième de onze enfans, &  
 » pesoit quatre cens cinquante livres. Cet-  
 » te nouveauté attira tout Paris au théâtre  
 » Italien.

F

» Le Gentilhomme Guespin , *Comédie en*  
 » un acte en vers , par Donneau de Visé ,  
 » donnée en 1670. Un auteur moderne  
 » rapporte qu'à la première représentation  
 » de cette pièce , il y avoit sur le théâtre  
 » beaucoup de gens de condition , amis de  
 » de Visé , qui rioient à chaque endroit : le  
 » parterre ne fut pas de leur avis , & siffla  
 » de toute sa force. Un des rieurs s'avança  
 » sur le bord du théâtre , & dit : si vous  
 » n'êtes pas contents on vous rendra votre  
 » argent à la porte , mais ne nous empêchez  
 » pas d'entendre les choses qui nous font  
 » plaisir : un plaisant lui répondit :

» Prince , n'avez-vous rien à nous dire de plus ?

un autre ajouta :

» Non , d'en avoir tant dit il est même confus.

» Cependant , comme ces deux vers se  
 » trouvent dans la neuvième scène du qua-  
 » trième acte de la tragédie d'*Andronic* ,  
 » qui ne fut donnée qu'en 1685 , il y a  
 » apparence que cette anecdote est fautive ;  
 » ou bien que c'étoit à quelque reprise du  
 » *Gentilhomme Guespin* que cela arriva ,  
 » & non à la première représentation ; à  
 » moins cependant qu'on ne veuille dire  
 » que Campistron ait fait usage de ces deux  
 » vers déjà connus.

» Romulus, *Tragédie* de La Motte, re-  
 » présentée pour la première fois le 8 Jan-  
 » vier 1722, avec beaucoup de succès, ce  
 » qui lui attira deux parodies, l'une inti-  
 » tulée *Arlequin Romulus*, par Domini-  
 » que, donnée aux Italiens le 18 Février  
 » suivant, mais qui ne fit pas fortune; &  
 » l'autre par MM. Le Sage, Fuzelier &  
 » d'Orneval, sous le titre de *Pierrot Ro-*  
 » *mulus*, qu'on courut voir à la Foire  
 » Saint-Germain, quoiqu'elle fut jouée par  
 » des Marionettes, le chant & la parole  
 » ayant été interdits aux Troupes foraines.

» Il arriva une nouveauté à la première  
 » représentation de cette tragédie de Ro-  
 » mulus; c'est que contre la coutume de  
 » jouer seules les pièces nouvelles, &  
 » de n'y joindre de petites pièces qu'après  
 » les huit ou dix premières représenta-  
 » tions, ce qui donnoit lieu de croire que  
 » la pièce commençoit à tomber; pour pré-  
 » venir ces jugemens, quelquefois mal  
 » fondés, La Motte fit jouer une petite  
 » pièce dès la première représentation de  
 » sa Tragédie. Cet exemple a été suivi de-  
 » puis par les Auteurs, qui souhaitoient  
 » tous que cet usage fût établi, mais aucun  
 » ne vouloit commencer, de crainte de  
 » donner une mauvaise idée de sa pièce  
 » dès la première représentation.

## 124 MERCURE DE FRANCE.

» Antier (*Marie*). Cette célèbre Actrice  
 » de l'Opéra étoit née à Lyon ; elle vint  
 » débiter à Paris en 1711 , & charma d'a-  
 » bord tout le monde par la beauté & l'é-  
 » tendue de sa voix ; s'étant formée ensuite  
 » sous la Dlle *Rochois* , elle parvint à un  
 » degré de perfection qui la fit admirer  
 » pendant près de trente ans dans les rôles  
 » majestueux de Princesse , de Divinité ,  
 » de Magicienne , &c. Elle quitta le théa-  
 » tre en 1741 , avec une pension de quinze  
 » cens livres , & comblée de présens de la  
 » Reine , du Comte & de la Comtesse de  
 » Toulouse , &c. & mourut à Paris le 3  
 » Décembre 1747.

» Le Grand (*Marc-Antoine*) , Comé-  
 » dien du Roi , & fils d'un Chirurgien  
 » Major des Invalides , aussi Maître Chi-  
 » rurgien de Paris , où il naquit le même  
 » jour que Moliere mourut , débuta & fut  
 » reçu dans la Troupe Françoisse au mois  
 » d'Octobre 1702. Il avoit la voix belle  
 » & sonore , mais la taille petite , peu ma-  
 » jestueuse , & une figure à laquelle on  
 » avoit eu de la peine à s'accoutumer lors  
 » de son début , & dans les premiers tems ;  
 » on rapporte même à ce sujet qu'un jour  
 » qu'il avoit joué un grand rôle tragique ,  
 » où il avoit été mal reçu , il harangua le  
 » public à l'annonce , & finit par dire :

» Messieurs, il vous est plus aisé de vous ac-  
 » coutumer à ma figure qu'à moi d'en chan-  
 » ger. Comme c'étoit le grand Dauphin  
 » qui l'avoit fait revenir de Pologne où il  
 » étoit, ce Prince le protégea, & le fit re-  
 » cevoir. Voici six vers qu'il lui adressa :

» Ma taille par malheur n'est ni haute ni belle,  
 » Mes rivaux sont ravis qu'on me la trouve telle !  
 » Mais, grand Prince, après tout, ce n'est pas là  
 » le fait ;  
 » Recevoir le meilleur est, dit-on, votre envie,  
 » Et je ne serois pas parti de Warsovie,  
 » Si vous aviez parlé de prendre le mieux fait.

» Le Grand étoit homme d'esprit, plai-  
 » sant, & entendant bien le théâtre, sur  
 » tout pour les sujets qui n'étoient pas  
 » trop élevés. Au défaut d'autres il repré-  
 » sentoit les *Rois*, & dans le comique il  
 » jouoit bien les rôles de *Paysans* & ceux  
 » à manteau ; ainsi il étoit très-utile à sa  
 » troupe, non-seulement par la diversité  
 » des personnages qu'il représentoit, mais  
 » encore par les nouveautés qu'il lui four-  
 » nissoit ; ce qui s'étendit même aux au-  
 » tres théâtres de Paris & de Province,  
 » pour lesquels il travailla aussi. Il mou-  
 » rut le 7 Janvier 1728, dans la cinquante-  
 » sixième année de son âge. On donne

ensuite le catalogue de ses pièces.

» Le sieur le Grand , son fils , à présent sur  
 » le théâtre , s'acquitte avec beaucoup de  
 » succès des rôles à récits dans le tragique, &  
 » de plusieurs rôles dans le comique. Il se  
 » trouve actuellement le Doyen des Comé-  
 » diens François , ayant été reçu le 15 Fé-  
 » vrier 1720 , après avoir débuté le 10  
 » Mars 1719 , par *Pyrrhus* , dans *Andro-*  
 » *maque*. On lui attribue la Comédie du  
 » *Luxurieux* , imprimée en 1731.

PARALLELE de deux instrumens qui por-  
 tent le nom de Lithotome caché. Le pre-  
 mier de ces instrumens est du Frere Côme ,  
 Feuillant , dont les succès ont fait & font  
 encore tous les jours tant de bruit. Le se-  
 cond est de M. Thomas , Chirurgien , ga-  
 gnant Maîtrise à Bicêtre. L'écrit qui fait le  
 parallele des deux lithotomes mérite d'être  
 lû. Tout ce qui intéresse essentiellement la  
 vie des hommes devoit les occuper plus  
 qu'il ne le fait ; nous sommes frivoles jus-  
 ques-là.

TRAITÉ sur le commerce & sur les avan-  
 tages qui résultent de la réduction de l'in-  
 térêt de l'argent ; par Josias Child , Che-  
 valier Baronet ; avec un petit traité contre  
 l'usure , par le Chevalier Thomas Culpe-  
 per ; traduits de l'Anglois. *A Amsterdam* ,

& se trouve à Paris, chez *Guerin & Delatour*; 1754, in-12. 1 vol.

Le premier chapitre de cet important ouvrage est destiné à prouver que la réduction de l'intérêt de l'argent à un très-bas prix est le plus grand avantage que puisse avoir une nation commerçante. Cette proposition est démontrée par les faits, par les raisonnemens, & par les réponses aux objections les plus fortes qu'il soit possible de faire. Tout cet appareil étoit nécessaire en 1669, tems où M. Child écrivoit : aujourd'hui cet écrivain ne trouvoit plus de contradicteurs parmi les gens instruits. La France, en particulier, sent cette vérité, & commence à agir en conséquence.

On traite dans le second chapitre du soulagement & de l'emploi des pauvres. Quoique le premier de ces devoirs intéresse essentiellement l'humanité, & le second la politique, ils sont presque généralement négligés. Les grands principes du Gouvernement sont trop connus parmi nous, pour qu'on n'y profite pas des vûes de M. Child.

Le troisième chapitre roule sur les compagnies de marchands; elles sont de deux sortes : celles dont le fonds est réuni, telle que la Compagnie des Indes, & celles qui se conduisent par de certaines règles qui

sont les mêmes pour tous ceux qui se font recevoir dans ces compagnies , mais qui ne font point leur commerce avec un fonds réuni. L'Auteur prétend que dans les pays où il faut élever des forts & entretenir des troupes pour faire le commerce, comme aux Indes Orientales & en Guinée, les compagnies sont nécessaires, & doivent faire le commerce par un fonds réuni. Il pense que les compagnies sont nuisibles dans toutes les autres suppositions. Cette dernière proposition ne peut gueres trouver de contradiction : la première n'est pas si évidente, & nous connoissons de très-habiles négocians qui pensent autrement.

L'acte de navigation fait le sujet du quatrième chapitre. Tout l'univers sçait que cet acte, ouvrage du génie & de l'habileté de Cromwel, a fait la grandeur, le bonheur & l'opulence de l'Angleterre. Cette nation n'étoit pas pourtant alors dans une situation aussi avantageuse que paroît être aujourd'hui la France, pour prendre une résolution si importante. Est-ce que ce qui a réussi alors ne réussiroit pas aujourd'hui ?

Le cinquième chapitre du transport des dettes est extrêmement sage. L'Auteur voudroit qu'au lieu de vendre & d'acheter des marchandises par des contrats unique-

ment verbaux, comme c'est l'usage, on fit des billets sous feing-privé pour constater les dettes & la valeur des marchandises. Une loi autoriseroit le transport de ces billets d'une personne à une autre.

On prouve dans le sixième chapitre la nécessité d'une juridiction marchande. Il y a long-tems que la France jouit de cet avantage qui est immense dans le commerce. On a peine à comprendre comment les Anglois, le peuple qui jusqu'ici a le plus vû le commerce en grand, ne sont pas parvenus à sentir le besoin d'un pareil établissement, ou qu'ils n'ont pas réussi à surmonter les difficultés qui s'y oppo-  
soient.

La naturalisation des étrangers, qui fait la matiere du septième chapitre, a occasionné de grands troubles en Angleterre. Il n'est pas douteux qu'elle n'y fût très-utile, & M. Child en a bien vû tous les avantages; mais le peuple est peuple dans la Grande - Bretagne, quoiqu'il le soit moins qu'ailleurs, & il s'est plus conduit dans cette occasion par ce qu'il a cru son intérêt, que par son intérêt même. Aucune nation n'est dans une aussi heureuse position que la Françoise pour appeller les étrangers par une naturalisation générale : la France est le pays de l'Europe où il est

plus aisé de faire fortune, & plus com-  
mode de jouir de sa fortune.

Dans le chapitre huitième qui traite de  
la laine & des manufactures de laine, M.  
Child dit : » on demandera si je pense qu'il  
» soit avantageux au commerce général  
» de l'Angleterre, de laisser indifférem-  
» ment à tout le monde la liberté de faire  
» quelle espèce de drap & d'étoffe ils vou-  
» droient, comme ils le voudroient, dans  
» tous les tems, dans tous les lieux qu'ils  
» voudroient, du poids, de la longueur &  
» de la largeur qu'il leur plairoit. Je ré-  
» ponds sans balancer, que je regarde cette  
» liberté comme très-avantageuse au com-  
» merce de l'Angleterre, excepté cepen-  
» dant pour quelques genres d'étoffes dont  
» le Roi & le Parlement jugeroient à pro-  
» pos d'établir des dépôts ou des magasins  
» publics, telles que les bayettes de Col-  
» chester, les sempiternelles de Norwich,  
» auxquelles on voudroit faire l'honneur  
» d'accorder un sceau public, sur la foi  
» duquel elles pourroient être achetées ici  
» & chez l'étranger comme si c'étoit sur la  
» foi publique & la garantie de l'Angle-  
» terre. Je voudrois que toutes les fois que  
» le sceau public seroit accordé & attaché  
» à la marchandise, cette marchandise par-  
» faitement fabriquée, suivant son institu-

» tion , fût toujours maintenue dans une  
 » certaine largeur , longueur & bonté ,  
 &c. l'opinion de M. Child mérite un exa-  
 men sérieux.

L'Auteur dit dans son neuvième chapitre tout ce qui se peut dire de mieux sur la balance du commerce. C'est un des morceaux les plus approfondis de l'ouvrage & de ceux qui seront lus plus utilement. Nous en disons autant du chapitre des colonies. Le volume est terminé par un traité du Chevalier Thomas Culpeper contre l'usure , écrit en 1621 , où l'on examine les effets du prix de l'intérêt de l'argent sur le commerce & sur la culture des terres. Comme les principes de MM. Child & Culpeper sont les mêmes , on a bien fait de réunir leurs ouvrages. Le traducteur a évidemment un autre mérite que celui de bien sçavoir l'Anglois. On sent qu'il possède supérieurement le commerce : l'expression la plus simple , la plus claire & la plus juste est celle qui se présente toujours à lui.

SIMON , Imprimeur du Parlement ,  
 rue de la Harpe , à l'Hercule , propose par  
 souscription une Histoire générale des Pro-  
 vinces-Unies , par MM. D \*\*\* , ancien  
 Maître des Requêtes , & S \*\* , de l'Aca-

Fvj

132 MERCURE DE FRANCE.  
dénie Impériale & de la Société royale de  
Londres.

Le premier & le second volume sont consacrés au récit de ce qui s'est passé depuis les tems les plus reculés jusqu'aux Comtes. Le regne des Comtes occupe les troisième & quatrième tomes. Les événemens qui se sont passés depuis le commencement des troubles jusqu'à la trêve de douze ans, remplissent les cinquième & sixième tomes. Le septième conduit jusqu'au commencement de la guerre de 1672 ; & le huitième jusqu'à la paix d'Utrecht. Cet ouvrage qui manquoit à la République des Lettres, aura huit volumes *in-4<sup>o</sup>*. dont chacun contiendra environ quatre-vingt feuilles d'impression, c'est-à-dire au-dessus de six cens pages, & l'on ne tirera qu'un petit nombre en grand papier.

Il fera orné de cartes, tant pour la Géographie ancienne que pour la moderne, & pour les possessions de la République dans les autres parties du monde ; de portraits des Comtes de Hollande, Stadhouders, & autres personnes illustres, pris sur les fameux originaux de Titien, Rubens, Van Dyck, Honthorst, Visscher, &c. de plusieurs antiquités, médailles, vignettes, &c.

Les Souscripteurs payeront d'avance,

SEPT E M B R E. 1754. 133  
*pour le grand papier.* 36 l. *Pap. ord.* 24 l.

En recevant les volumes I, II & III, en Juin 1755 . . . . .	27	.	.	18
En recevant les volumes IV & V, en Janvier 1756 . . . . .	27	.	.	18
En recevant les volumes VI, VII & VIII, en Novembre 1756 . . . . .	30	.	.	20
	<hr/>			
	120 l.			80 l.

L'on ne sera reçu à souscrire que jusqu'au premier Février de l'année 1755.

L'on ne tirera qu'un petit nombre d'exemplaires au-dessus du nombre des souscriptions. L'exemplaire se vendra à ceux qui n'auront pas souscrit, 120 livres papier ordinaire.

Ceux qui n'auront pas retiré leurs exemplaires un an après que les trois derniers volumes auront été livrés au public, perdront leurs avances. C'est une condition expresse, sans laquelle on n'auroit pas fait un si grand avantage aux Souscripteurs.

La loi que nous nous sommes imposée de remplir à la rigueur nos engagements avec le public, nous oblige à prendre un

terme un peu long pour la publication des trois premiers volumes. Le grand nombre de gravures dont ils sont chargés, en est une excuse suffisante.

*JOURNAL du Citoyen. A la Haye, & se trouve chez Jombert, rue Dauphine, 1754.*

» On donne ici, dit l'Editeur, une dis-  
 » tribution toute simple de Paris, dans  
 » laquelle on indique les choses qui ont  
 » paru d'une utilité plus générale; c'est du  
 » gouvernement de la ville, dont on a  
 » tâché de donner des idées assez détail-  
 » lées pour l'utilité de chaque particulier.  
 » Ce sont les Jurisdictions dont on a donné  
 » un tableau le plus précis qu'il a été pos-  
 » sible. L'Etat ecclésiastique y est considéré  
 » sous la forme qui rentre le plus dans le  
 » point de vûe de tout l'ouvrage; les ins-  
 » titutions, soit royales ou particulières,  
 » publiques ou privées, pour tout ce qui  
 » peut concerner l'éducation, n'y sont pas  
 » omises. La Finance y est accompagnée  
 » de tous les tarifs généraux & particu-  
 » liers qu'on a pû se procurer sur tous les  
 » différens droits qui se levent sur les den-  
 » rées & marchandises. Outre une idée  
 » assez distincte du commerce intérieur  
 » de la ville, on y a joint quelques parti-  
 » cularités sur le change & le rapport de

» différens poids & mesures. Les Manu-  
 » factures , Arts & métiers y sont présen-  
 » tés avec des tarifs particuliers & des prix  
 » courans de quelques marchandises : on  
 » n'a pas même oublié les voitures publi-  
 » ques , tant par terre que par eau ; en un  
 » mot , on a fait toutes les recherches pos-  
 » sibles pour déterminer le prix de chaque  
 » espece de droits , de marchandise ma-  
 » nufacturée ou non , des dépenses sur  
 » tout ce qui peut concerner différens par-  
 » ticuliers par rapport à la vie , à l'éduca-  
 » tion & à l'état , &c.

Tous les objets du Journal que nous annonçons , nous ont paru bien choisis , présentés avec ordre & précision , & nécessaires ou commodes pour la plupart des Citoyens & des étrangers. Nous ne doutons pas que cette compilation ne soit dans peu d'un usage général.

DE LA GUETTE , Imprimeur de l'Académie de Chirurgie , rue S. Jacques , vient d'imprimer *in - 4<sup>o</sup>*. trois lettres de M. Dibon , Chirurgien ordinaire du Roi dans la Compagnie des Cent Suisses de la garde de Sa Majesté. Le but de ces lettres est de décrier le remede de M. de Torrès pour la guérison des maladies vénériennes , & de donner une idée avantageuse

## 136 MERCURE DE FRANCE.

de celui de M. Dibon. Ce parallele conduit à cette conclusion. » Je viens , dit M. Dibon , de penser à un moyen que M. de Torrès pourroit employer pour faire valloir ce remede , qu'il exalte avec tant d'emphase. Il devroit accepter un défi dont le succès le mettroit certainement dans la plus haute réputation. Ce seroit de prendre avec moi , au choix de Médecins ou de Chirugiens , un nombre égal de malades dont l'état seroit bien caractérisé , nous les traiterions chacun de notre côté , sous les yeux de quelqu'un que ces Maîtres nommeroient à cet effet ; on verroit qui des deux opéreroit plus doucement , plus sûrement & plus promptement. Alors s'il étoit démontré que M. de Torrès , en ne se servant que du prétendu mercure qu'il annonce , guérît néanmoins parfaitement ses malades , je ferai le premier à reconnoître l'efficacité d'un remede que les connoisseurs regarderont toujours comme une chimere , tant que sa vertu ne sera pas confirmée par des exemples éclatans.

EXPERIENCES Physico-mécaniques sur différens sujets , & principalement sur la lumiere & l'électricité produites par le frottement des corps ; traduites de l'An-

SEPTEMBRE. 1754. 137

glois de M. Hauksbée , par feu M. de Bremond , de l'Académie royale des Sciences ; revûes & mises au jour , avec un discours préliminaire des remarques & des notes , par M. Desmarest , avec des figures en taille-douce. *A Paris* , chez la veuve *Cavelier* & fils , rue S. Jacques , 1754 , in - 12 , 2 vol. Nous parlerons le mois prochain de cette nouveauté qui mérite l'attention des Physiciens.

ESSAI sur l'éducation médicinale des enfans & sur leurs maladies. Par M. Brouzet , Médecin ordinaire du Roi , de l'Infirmerie royale & des Hôpitaux de Fontainebleau , correspondant de l'Académie royale des Sciences , & membre de l'Académie de Beziers , &c. *A Paris* , chez la veuve *Cavelier* & fils , rue S. Jacques , 1754 , in - 12 , 2 vol. Cet ouvrage dont nous rendrons compte incessamment , mérite l'attention du public & l'examen des gens faits pour le juger.

LETTRÉ sur les maladies veneriennes , dans laquelle on publie la maniere de préparer le mercure , dont la plus forte dose n'excite point de salivation. Par M. Louis , Professeur royal en Chirurgie. *A Luxembourg* ; & se trouve à *Paris* , chez *Lambert* ,

138 MERCURE DE FRANCE.  
près de la Comédie Française, 1754, in-  
12. brochure de 27 pages.

Cette brochure doit être lûe avec soin par tous ceux qui font leur occupation de la santé des citoyens. Elle est de M. Louis qui sçait écrire, qui a de l'esprit, & qui possède la théorie & la pratique de son art.

RECUEIL d'actes & pièces concernant le commerce de divers pays de l'Europe. *A Londres*, 1754, in-12, 230 pag. & se trouve à *Paris*, chez *Guillin*, quai des Augustins.

Ce volume est une traduction fidele & exacte de huit discours prononcés par des Seigneurs Anglois dans la chambre des Pairs, sur la question, *lequel est le plus utile pour l'Angleterre, que le commerce qu'elle fait au Levant soit réservé à une Compagnie exclusive, ou qu'il soit libre à tout sujet Anglois d'y prendre part.* La question suffisamment discutée, est intervenu un acte du Parlement, qui rend à l'avenir le commerce dont il s'agit, libre à tous les Anglois, sans cependant supprimer la compagnie qui le fait en corps, & cet acte termine le volume.

Il paroît par le frontispice & par l'avertissement, que l'Editeur se propose de nous

donner ainsi volume par volume , toutes les piéces & actes qu'il pourra recueillir sur les différentes questions de commerce.

» Je rapporterai , dit-il , nuement les pié-  
 » ces & actes qui font foi de la condui-  
 » te des autres nations par rapport au com-  
 » merce. Ce ne sera pas toujours des mo-  
 » deles à suivre , parce que chaque pays a  
 » des mesures différentes à prendre relati-  
 » vement à sa position , à la qualité de  
 » son sol & au génie de ses habitans ; mais  
 » il pourra quelquefois arriver que les  
 » vûes de nos voisins étendent les nôtres ,  
 » & en ce cas là mon travail aura été bon  
 » à quelque chose.

Autant le commerce contribue à la richesse d'une nation , autant estimons-nous utile le projet de l'auteur du Recueil. Si par de pareils ouvrages on n'acquiert pas la réputation de bel esprit ( que ces ouvrages d'ailleurs n'excluent point ) on obtient assurément celle de bon patriote & de citoyen zélé , que nous ne conseillerons à personne de troquer pour la première.



*Solution du Problème proposé dans le Mercure de France, au mois de Juin 1754.*

**L**E Problème proposé est celui-ci :

1<sup>o</sup>. De toutes les ellipses qui passent par quatre points donnés, déterminer celle qui approche le plus du cercle, & celle qui s'en éloigne le plus.

2<sup>u</sup>. De toutes les hyperboles qui passent par quatre points donnés, déterminer celle qui approche le plus de l'hyperbole équilatère, & celle qui s'en éloigne le plus.

S O L U T I O N .

Soient M, N, P, Q, les quatre points donnés que je joins comme on le voit ici par les droites MN, PQ.

Je fais  $MO = l$ ,  $PO = n$ ,  $OQ = m$ ,  $MN = b$ , sin.  $MOQ = p$ , cos.  $MOQ = q$ .

Je prends pour l'équation de la courbe cherchée l'équation suivante, ... (S) ...  
 $a + by + cx + dx^2 + fxy + yy = 0$ , dans laquelle  $a, b, c, d, f$ , sont des coëf-

ficiens indéterminés. Si on cherche les valeurs des demi-diamètres conjugués qui doivent servir à la construction de la courbe dont cette équation est le lieu, on trouvera en les nommant X & Y, & regardant a, b, c, d, f, comme déterminés, on trouvera, dis-je, pour l'ellipse,

$$\left\{ \begin{aligned} X &= \frac{\sqrt{(4 + 4gf + ff) \times (b^2d - bcf + cc)}}{4d - ff} \\ Y &= \sqrt{\left( \frac{b^2d - bcf + c^2}{4d - ff} \right)} \end{aligned} \right.$$

Ayant calculé le sinus de l'angle que forment ces demi-diamètres, on le trou-

$$\text{vera} = \frac{p}{\sqrt{1 + gf + \frac{1}{4}ff}}$$

Or les diamètres & le sinus de l'angle compris étant donnés, on trouve facilement la différence des axes : ainsi nommant D cette différence, on aura (T) ..

$$D = \frac{4 \sqrt{(1 + gf + d - p \sqrt{4d - ff}) \times (dbb - bcf + cc)}}{(4d - ff)^2}$$

Mais la condition de passer par les quatre

142 MERCURE DE FRANCE.  
 points M, P, Q, N, ne laissera d'indéterminé dans l'équation (S) qu'un coefficient, lequel sera ici  $f$ .

Mettant les valeurs des autres coefficients dans l'équation (T), & faisant pour abréger  $2nn - mn$   
 $\frac{2nn - mn}{bl - ll} = k, n - m = r$ , on aura (R)

$$D = 4 \sqrt{\frac{(1 + qf + k - p \sqrt{4dff}) \times (k \cdot r - fl^2 + kbf \cdot r - fl + k^2 b^2)}{(4d - ff)^2}}$$

On déterminera donc  $f$  par la condition qu'elle rende  $D$ , un plus grand ou un plus petit : il ne s'agit pour cela, ayant imaginé une courbe dont  $f$  soit l'abscisse, &  $D$  l'ordonnée, & qui ait pour équation l'équation (R), que de déterminer les *maxima* & *minima* d'ordonnées, ce que l'on peut faire sans le secours du calcul différentiel, ainsi que l'enseigne M. Cramer. (*Analys. des Courb. pag. 488, & suiv.*)

A l'égard de l'hyperbole, il sera facile de voir après cette solution, que le procédé du calcul est tout-à-fait le même, & qu'il n'y a gueres de différence que dans les signes de certains termes.

Il faut de plus observer que le problé-

SEPTEMBRE. 1754. 143  
me n'est possible en général pour l'ellipse ,  
que lorsque  $ff < 4k$ .

Et pour l'hyperbole , lorsque  $ff > 4k$ .

M. Bezout , *Maître de Mathématiques* ,  
*demeurant à Paris , rue Grenier S. Lazare* ,  
*après avoir ainsi résolu le problème précédent* ,  
*propose le suivant.*

### P R O B L E M E.

De toutes les ellipses qui passent par  
quatre points donnés , qu'on suppose être  
à la circonférence d'un même cercle , dé-  
terminer celle dont la surface est à celle  
du cercle qui passe par ces quatre points  
dans le plus grand ou le plus petit rapport ,  
tant géométrique qu'arithmétique.

*A Paris , ce 19 Juillet 1754.*



*Lettre de M. Clofier d'Etampes, en réponse à celle de M. Mussard, insérée dans le Mercure de Mai.*

**M**onsieur, si j'ai tardé si long-tems à répondre à l'honneur de votre dernière, c'est que je voulois vous marquer quelque chose de positif sur l'endroit où l'on a trouvé les os de renne dont vous me parlez, & je n'ai pû m'y transporter que depuis quelques jours.

Tout ce qui me vient de vous m'est assurément fort agréable; mais votre envoi avoit encore droit de me plaire par un mérite qui lui étoit particulier. Je voudrois bien que vous ne perdissiez point tant à notre petit commerce, & vous envoyer autres choses que des miseres; mais au moins c'est tout ce que j'ai. Je suis charmé qu'elles vous aient fourni de nouvelles preuves de ce que nous devons aux coquilles qui se trouvent si généralement répandues par tout. Tant mieux si le petit caillou n'a point été chauffé! il est mon voisin d'assez près pour que je m'intéresse à son sort. Je ne l'avois craint pour lui, que parce que j'avois cru y appercevoir des marques de feu; & que je l'ai trouvé

avec

avec beaucoup d'autres dans un endroit rompu , & où il paroïssoit s'être fait une éruption , à cause du mélange & de la confusion des différentes couches de terre.

J'ai donc été vérifier vos conjectures sur cette renne , & voilà ce que j'ai remarqué. Son cadavre étoit à mi-côte sous une roche dans un lit de sable gris , d'environ trois pieds. Ce lit est recouvert d'un autre de pareille épaisseur , mais de terre rouge , surmonté lui-même d'une couche de terre végétale encore plus épaisse que ces deux premiers lits. Toutes ces couches n'ont souffert aucun dérangement , comme il seroit arrivé dans le cas que vous supposez ; au contraire les couches ont conservé très-distinctement dans leur épaisseur les formes des sillons qu'ont dû leur imprimer les vagues. En outre qui a pu faire venir de la Laponie cette renne laisser ses os dans nos terres , & les confondre avec quelques os d'hippopotame , qui ont été décidés tels par Messieurs de l'Académie royale des Sciences , & qui ont été trouvés sous la même roche ?

Ma lettre du mois de Janvier dernier doit assurément tout à ce qu'elle dit de vous ; on est sûr du succès quand on loue un mérite connu. Souffrez donc que je

G

profite des avantages que me donne l'honneur de votre connoissance.

Je crois être entré dans votre idée au sujet des couleurs des corps fossiles, & n'en avoir pas parlé comme de votre sentiment décidé : je demandois à ce sujet vos conjectures, & je suis très-flaté de la promesse que vous me faites de me les communiquer. Il m'en coutera mon sentiment, mais qu'importe ; je me ferai toujours gloire de le sacrifier au vôtre. Permettez-moi seulement, Monsieur, que je tente de faire quelques réponses aux observations que vous opposez à ce que j'ai hasardé sur la couleur blanche des coquilles fossiles.

Pour répondre à vos cinq objections, il faut préalablement étendre l'idée que j'ai donnée dans ma lettre de Janvier, & que vous combattez aujourd'hui. Je crois qu'une coquille perd sa couleur même avant sa pétrification, & toujours dans le système que la couleur est un accident occasionné par la modification, la structure, ou façon de se joindre des parties intégrantes du corps coloré.

On trouve, sur tout dans le sable, des coquilles très-frêles & très-légères qui ont perdu toutes leurs couleurs, sans tenir rien de la pierre ; ce qui ressemble plutôt à une

matiere de plâtre. Ne penseriez-vous pas que c'est chez elles un commencement de décomposition, qui affaissant les petites lames dont les angles occasionnoient la réflexion des couleurs, les fait tomber sur l'orifice des pores qu'elles bouchent, & enlèvent par ce moyen à la coquille ses couleurs, & même quelque chose de son volume, puisque ses lames sont affaïssées les unes sur les autres, & applaties ?

Si vous m'accordez cette conjecture, je vous répons : 1°. dans les couches épaisses de coquilles décolorées, ou fragmens, sans mélange d'autre matiere dont vous parlez, ce commencement de décomposition ou affaïssement suffit pour opérer cette décoloration sans le secours d'aucune matiere hétérogene : de plus cette matiere hétérogene, si les coquilles sont pétrifiées, pourroit bien s'insinuer en parties imperceptibles dans les pores de ces coquilles, seuls capables de les retenir, sans s'arrêter dans les interstices de ces mêmes coquilles, trop larges pour pouvoir s'opposer à leur passage.

2°. Ces coquilles qui ont conservé quelque chose de leurs couleurs, quoique pétrifiées, peuvent l'avoir été avant de souffrir cet affaïssement ou commencement de décomposition.

3°. L'eau seconde peut opérer ce même affaïssement, sans enlèvement ni addition de substance, ce qui n'est ici d'aucune considération, & que je ne prétends point examiner.

4°. Le volume des coquilles décolorées diminuant par cet affaïssement, elles doivent aussi perdre de leur poids : ajoutez que par le commencement de décomposition elles se dépouillent des parties salines, grasses & huileuses qu'elles avoient tirées des poissons qu'elles contenoient, & perdent des sucs nutritifs qui avoient servi à leur accroissement.

5°. Enfin, ce n'est pas l'absorption de lumière qui, dans mon idée, occasionne la couleur blanche, mais au contraire sa réflexion totale : ainsi les pores bouchés devenant des solides, & tout solide opérant cette réflexion totale, ce corps décoloré devient blanc, parce qu'à l'extérieur il est tout solide.

Voilà sur quoi je vous prie instamment, Monsieur, de vouloir me donner vos décisions dans votre première lettre, afin de me déterminer, parce que vous voyez que je n'avance ici que des peut-être, que vous pouvez fixer sans appel.

On ne peut rien de mieux imaginé & de plus conséquent que votre idée sur le bois

pétrifié ; elle m'a satisfait entièrement par la facilité qu'elle me donne d'expliquer les différences du bois naturel à celui qui est transformé en pierre : je crois cependant avoir fait une observation que je vous prie d'approfondir. J'ai crû voir que les parties les moins denses & les plus poreuses du bois naturel , comme l'aubier & l'écorce , ont aussi dans la pétrification moins de densité & plus de porosité : ce qui iroit contre votre système ; & même les endroits vermoulus dans le bois naturel m'ont paru très-remarquables par la moindre consistance de leur pétrification. On distingue encore , en examinant les choses avec attention , que les interstices des cercles concentriques des sèves qui étoient dans le bois naturel , les parties les moins denses & les plus poreuses le sont encore après le changement de ce même bois en pierre.

Je vous réitere , Monsieur , combien je suis flaté d'un commerce qui m'est si avantageux ; car outre ce que j'y gagne par les lumières qu'il me communique , il me procure encore la satisfaction de pouvoir vous renouveler les assurances de mon respect & de ma parfaite considération. J'ai l'honneur d'être , &c.

*Clozier.*

Gij

*Lettre de M. Toussaint à l'Auteur du  
Mercure.*

**M**onsieur, comme je m'étois en quelque façon engagé avec le public, en consentant que vous annonçassiez dans votre volume de Mai, que j'allois désormais diriger l'édition du *Journal étranger*; je me flate que vous voudrez bien concourir à me dégager, en insérant dans votre volume de Septembre la présente déclaration, par laquelle je vous informe que de bonnes raisons m'ont déterminé à abandonner ce travail. Si vous me demandez, Monsieur, quelles sont ces raisons, en en supprimant beaucoup que le public n'a pas besoin de sçavoir, je vous répondrai simplement, que l'engagement que je contractois, faisoit supposer qu'on me fourniroit une quantité suffisante de bons matériaux, ou qu'on me laisseroit au moins prendre des mesures pour m'en procurer, mais qu'on n'a fait ni l'un ni l'autre: que je devois être le maître d'employer ou de n'employer pas les extraits qu'on me remettroit, suivant que je les jugerois propres à faire la fortune du Journal, ou à y nuire, & que je ne l'ai pas été: qu'on y a fait entrer des morceaux que j'étois

d'avis qu'on rejeût, & qu'on en a rejeût que j'exigeois qu'on employât : qu'on s'est même plaint que j'en réformasse qui avoient besoin de réforme : qu'en un mot si j'avois déferé aux vûes de mes contradicteurs, j'aurois été plutôt le Gagiste que l'Editeur du Journal.

REFLEXIONS sur l'Alphabet & sur la Langue dont on se servoit autrefois à Palmyre. Par M. l'Abbé Barthelemi, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles Lettres, Garde du Cabinet des Médailles du Roi. *A Paris, chez Guerin & Delatour, 1754. in-4°. pag. 32.*

La découverte & la description des ruines de Palmyre ont fait beaucoup d'honneur aux Anglois, nation sçavante, riche & généreuse. M. l'Abbé Barthelemi fait partager à la France la gloire de cette entreprise. Ses réflexions sont plus que des conjectures, & peuvent passer pour des démonstrations; elles ne sont pas susceptibles d'extrait. Il faut voir le mémoire entier; on le lira avec plaisir & avec fruit.

Le grand procès de la quadrature du cercle est en état d'être jugé. M. le Chevalier de Causans vient de publier sa Démonstration. C'est un *in-4°.* de 22 pages,

G iij

152 MERCURE DE FRANCE.  
avec cinq figures. Il l'adresse aux hommes.  
Ceux d'entr'eux qui sont profonds dans  
ces matieres, examineront sans doute avec  
empressement & prononceront avec équité.

---

*Lettre de M. de Torrès, Médecin de S. A. S.  
Mgr le Duc d'Orleans, &c. à M. Fal-  
conet, Docteur-Régent de la Faculté de  
Médecine de Paris, Médecin Consultant  
du Roi, de l'Académie royale des Inscryp-  
tions & Belles-Lettres, &c.*

**M**onsieur, à qui puis-je mieux adres-  
ser les nouvelles preuves de la su-  
périorité de ma méthode qu'au Médecin  
aussi éclairé qu'intègre, qui en a été si  
souvent témoin? Vous en avez suivi, Mon-  
sieur, l'administration avec une attention  
qui n'appartient qu'aux cœurs vraiment ci-  
toyens. Vous en avez examiné les effets  
avec cette sagacité qui caractérise un esprit  
observateur. Vous les avez scellés de vo-  
tre suffrage, avec une candeur qui montre  
combien vous êtes supérieur aux cris de  
la jalousie, de la prévention ou de la hai-  
ne. Voilà, Monsieur, mes titres pour de-  
mander votre témoignage devant toute  
l'Europe, sur un fait encore plus inté-  
ressant pour le public que pour moi. Je

me flate que vous serez aussi charmé de rendre justice à la vérité que vous avez été empressé à la connoître.

Vous avez vû sans doute , Monsieur , les Brochures qui ont paru depuis peu , dont les unes attaquent la bonté de ma découverte , & les autres sa supériorité. Comme c'est une question de fait , pour réponse unique aux premières , j'opposerai mes succès. Les auteurs des secondes ne trouveront pas mauvais que-j'annonce toujours ma méthode comme préférable , jusqu'à ce qu'on lui en ait opposé une autre qui guérisse aussi sûrement & aussi promptement.

Je ne vous rappellerai pas , Monsieur , tous les succès que j'ai eus sous vos yeux sur des malades desespérés ; je ne rapporterai que quelques-uns de ceux qui vous ont paru les plus étonnans. D'ailleurs les cures frappantes que j'ai faites sur quatre personnes de l'Art qui ont voulu les rendre publiques elles-mêmes , vous ont donné la plus haute idée de ma méthode. Je me bornerai donc en ce moment à prouver qu'elle guérit efficacement les dartres , les rhumatismes , les sciaticques , &c.

Il suffiroit de publier ce que vous avez vû ; Monsieur , pour que le plus incrédule renonçât à ses doutes ; cela suffiroit aussi

pour réfuter les calomnies d'un Ecrivain suspect , qui prétend que j'en impose au public en étendant l'usage de mon spécifique à des maladies pour lesquelles le mercure n'a, selon lui, aucune vertu. Mais peut-on m'accuser que j'aie cité dans mes écrits des observations qui semblent dictées par l'intérêt ? Toutes celles que je rapporte sont attestées par les plus célèbres Médecins & Chirurgiens de Paris. C'est donc à eux en quelque sorte à me défendre de cette accusation ; elle les attaque , elle les blesse autant que moi.

Vous sçavez , Monsieur , combien les veroles mal guéries ou palliées engendrent de maladies différentes ; elles traînent souvent à leur suite des rhumatismes , des sciaticques , des dartres , &c. d'autant plus funestes , qu'elles résistent pour la plûpart aux méthodes connues d'employer le mercure ; ou parce que n'étant pas assez purifié il n'est pas assez divisé pour pénétrer jusqu'aux dernières ramifications des vaisseaux ; sur tout dans les maladies de la peau ; ou parce qu'à cause de la salivation , si redoutable à tant d'égards , on ne peut administrer au malade une assez grande dose de ce minéral précieux , pour détruire toutes les concrétions que le virus a formées. De là vient que les dartres cau-

fées par l'épaiffissement & l'âcreté de la lympe qui féjourne dans les vaisseaux capillaires de la peau & qui les ronge peu à peu , font de jour en jour de tels progrès , que malgré tous les remedes usités , elles se répandent sur toute la surface du corps , & se changent enfin en une espece de lépre. Il est assez clair par la nature de ce mal , qu'on ne doit alors attendre des effets salutaires que d'une méthode telle que la mienne. Aussi ai-je sauvé des malades qui avoient depuis long-tems desespéré de leur guérison. Lisez , je vous prie , Monsieur , les détails suivans. Le malade y parle lui-même , & son témoignage , quoique suffisant , est garanti par les noms les plus respectables de la Faculté.

» Je suis âgé de cinquante-sept ans , il  
 » y en a seize que je fus atteint d'un ch ...  
 » & d'une gon .... cordée. Je m'adressai à  
 » M . . . . Maître Chirurgien , qui me fit  
 » passer par le grand remede. Je salivai  
 » pendant trente-un jours , d'une maniere  
 » si forte , que je perdis presque toutes  
 » mes dents. Six mois après j'eus le cha-  
 » grin de voir reparoître le ch . . . . à la  
 » même place , sans que j'y eusse donné de  
 » ma part la plus légère occasion. Je fus  
 » en même tems attaqué de douleurs  
 si vives , que je pouvois à peine dor-

G vj

» mir deux heures , au point que j'aimois  
 » mieux geler de froid pendant l'hyver de  
 » 1740 , que d'être exposé à des douleurs  
 » si vives , en me tenant chaudement dans  
 » mon lit. Je m'adressai à un autre Maître  
 » Chirurgien... qui entreprit de me guérir  
 » par des bols mercuriels & des tisanes  
 » sudorifiques. Les douleurs diminuerent ,  
 » mais mon dos se couvrit peu à peu de  
 » boutons dartreux , qui se font étendus  
 » dans la suite jusqu'aux jambes. J'ai em-  
 » ployé toutes sortes de remedes pour les  
 » faire disparoître ; & malgré l'horreur  
 » que j'avois pour le mercure dès la pre-  
 » miere fois que j'en fis usage , j'ai en-  
 » core passé deux fois par le grand remede,  
 » dans la vûe de diminuer au moins la de-  
 » mangeaison qui m'empêchoit toujours  
 » de reposer ; mais les dartres ne faisoient  
 » que changer de place ; attaquées dans un  
 » endroit elles reparoissoient dans un au-  
 » tre , jusqu'à ce qu'ayant négligé pour  
 » un tems l'application infructueuse des  
 » topiques , mon corps s'en est trouvé  
 » presque tout-à-fait couvert. Tant de  
 » souffrances m'avoient si fort affoibli que  
 » je pouvois à peine marcher. Un de mes  
 » amis m'adressa à M. de Torrès , qui ne  
 » voulut se charger de moi qu'après avoir  
 » fait constater mon état par MM. Falco-

» net , Vernage & le Thieuthier , Docteurs-  
 » Régens de la Faculté de Paris , & par M.  
 » Fernandez , membre de l'Académie roya-  
 » le de Chirurgie , &c.

» J'ai fait usage de la méthode du Doc-  
 » teur Torrès. J'ai sué abondamment , &  
 » ma sueur étoit très fétide. Je n'ai point  
 » éprouvé de salivation ; bien loin de là  
 » toutes les fois que ce Médecin s'apper-  
 » cevoit que les grandes doses de mercu-  
 » re qu'il m'administroit , rendoient mes  
 » gencives un peu sensibles , au lieu d'en  
 » suspendre l'usage il en augmentoit sur  
 » le champ la dose , & ma bouche recou-  
 » vroit sa première fraîcheur , ce que j'ob-  
 » servai trois fois comme un phénomène  
 » singulier.

» En un mot , toutes mes dartres ont en-  
 » tièrement disparu. Mon corps est aussi  
 » net que si je n'avois jamais eu un seul  
 » bouton ; & il est remarquable que M. de  
 » Torrès ne m'a jamais fait appliquer de  
 » sa pommade mercurielle sur les dar-  
 » tres , ce qui me fait croire que le prin-  
 » cipe du mal est entièrement emporté ;  
 » car n'est-il pas évident que la nature n'a  
 » point été forcée , mais seulement aidée  
 » par le remède qui a dissipé toutes mes  
 » douleurs , m'a redonné des forces &  
 » mon premier embonpoint , ce que je  
 » certifie comme très-vrai.

Nous souffignés , Docteurs - Régens de  
 » la Faculté de Médecine de Paris , certi-  
 » fions avoir vû le malade dont la relation  
 » est ci-dessus , attaqué de tous les symp-  
 » tômes qui y sont mentionnés , & qu'a-  
 » près l'avoir examiné plusieurs fois dans  
 » le cours du traitement , nous l'avons vû  
 » à la fin dudit traitement parfaitement  
 » guéri , au moyen de la préparation de  
 » mercure que M. de Torrès lui a admi-  
 » nistrée , sans que le malade ait jamais  
 » salivé. *A Paris, ce 5 Mars 1754.*

Falconet, *Médecin* Le Thieullier l'aîné.  
*consultant du Roi.* M. D. P.

Vernage.

Fernandez.

Voici encore , Monsieur , une autre ob-  
 servation qui vous convaincra également  
 de l'efficacité du remede qui m'est particu-  
 lier sur les maladies de la peau. Une Dame  
 de qualité , âgée d'environ quarante ans ,  
 étoit attaquée depuis dix ans de dartres  
 vives aux cuisses. Elle avoit fait avec le  
 dernier soin tous les remedes que lui  
 avoient conseillés les plus grands Maîtres  
 de l'Art; elle avoit même passé deux fois  
 par le grand remede. Tout ayant été inu-  
 tile , elle mit en usage les secours qui lui  
 furent prescrits par un grand nombre de  
 charlatans ; mais son mal , loin de dimi-

nuer, devint si opiniâtre, que la malade pouvoit à peine dormir trois heures par nuit, sans avoir auparavant arraché presque entierement la peau de ses cuisses, tant la demangeaison étoit devenue insupportable, sur tout pendant qu'elle restoit au lit. Je me chargeai de la guérir, & en peu de tems je la rétablis si parfaitement, qu'elle jouit d'une très-bonne santé depuis dix mois qu'elle a quitté les remedes. M. le Docteur Sanchez, ci-devant premier Médecin de l'Impératrice de Russie, &c. s'est fait un plaisir d'être témoin de cette cure. Voici son témoignage.

» Je souffigné, &c. certifie que M.  
 » de Torrès a guéri sous mes yeux une  
 » Dame attaquée depuis dix ans de dar-  
 » tres vives qui avoient résisté à tous les  
 » remedes qu'on estime les plus efficaces.  
 » Je certifie de plus que la malade n'a ja-  
 » mais salivé, & que M. de Torrès ne  
 » lui a jamais fait frotter de son onguent  
 » mercuriel que les endroits sains, ce qui  
 » m'a beaucoup surpris. *A Paris, ce 20*  
 » *Février 1754.*

*R. Sanchez.*

Le fait suivant seroit seul capable de convaincre le plus incrédule de l'efficacité de ma méthode pour guérir les darts les plus rebelles. Je ne retrancherai rien du

bel exposé que le malade fait lui-même de sa triste situation, d'autant plus que c'est un homme dont vous connoissez les ouvrages & les talens.

» Il y a vingt ans ( j'en ai à présent  
 » trente-huit ), qu'après avoir affronté les  
 » dangers qui résultent des combats amou-  
 » reux, il me survint des porreaux & des  
 » petits ch . . . . Je lavai le gland avec des  
 » eaux spiritueuses, jusqu'à ce que les-  
 » dits accidens furent dissipés. J'étois alors  
 » dans l'isle de Saint-Domingue; ainsi le  
 » mal fut puisé dans la source même. Il  
 » eut le tems de jeter de profondes raci-  
 » nes, & ma santé vigoureuse sembla ne  
 » servir qu'à le couvrir pendant quelques  
 » années pour le laisser paroître ensuite  
 » avec plus de violence.

» En effet, ma poitrine commença à se  
 » parsemer de boutons dartreux, & la ra-  
 » cine de mes cheveux n'en fut pas exem-  
 » te. Enfin le mal se manifesta sous la for-  
 » me de vraies dartres vives; elles gagne-  
 » rent terrain tous les jours, se répandi-  
 » rent sur tout mon corps, m'attaquerent  
 » la tête & me couvrirent presque entie-  
 » rement les bras & les cuisses. Un Chi-  
 » rurgien de mes amis qui remarquoit aus-  
 » si bien que moi l'inutilité des remedes  
 » que plusieurs de ses confreres m'avoient

» conseillés, me détermina à faire usage  
» du mercure.

» Je fus traité méthodiquement, en  
» éprouvant toutes les horreurs de la sa-  
» livation. Le succès le plus grand en ap-  
»arence suivit ce traitement. Ma peau  
» devint nette, à quelques traces près, que  
» le tems devoit, dit-on, bientôt effacer,  
» du moins je l'esperai. Je fus trompé dans  
» mon attente. Peu de tems après les dar-  
»tres reparurent avec tant de violence,  
» qu'elles s'étendirent en moins d'un mois  
» par tout mon corps, & se présentèrent  
» enfin sous la forme de ce cercle lépreux,  
» qui caractérise le dernier période des  
» maladies de la peau, pour me servir de  
» l'expression de l'oracle de la Chirurgie  
» Françoisse, M. Morand, qui a été témoin  
» de ma guérison; la suppuration s'y éta-  
» blit constamment, & la surface de mon  
» corps ne fut plus qu'un ulcere.

» J'invoquai les lumières de la Faculté  
» de Montpellier. Le résultat de la con-  
» sultation fut de revenir au grand reme-  
» de, précédé de cinquante bains. Ce re-  
» mede n'avoit été pour moi qu'un pallia-  
» tif; je ne me déterminai qu'avec défian-  
» ce. La réputation de M. de Torrès me  
» conduisit chez lui. Il me fit administrer  
» vingt-deux frictions de sa pommade.

» Je suis si disposé à saliver que la plus  
 » légère dose de mercure m'occasionne un  
 » abondant ptyalisme. Je n'ai pas salivé  
 » cependant. Il est vrai qu'aussi-tôt que ma  
 » bouche étoit un peu échauffée par les  
 » doses de l'onguent avec lequel le Doc-  
 » teur Torrès me faisoit frotter, il en dou-  
 » bloit ou en triploit la quantité, &  
 » tous les accidens qui annonçoient une  
 » violente salivation disparoissoient. Des  
 » sueurs abondantes & d'une fort mauvaise  
 » odeur seconderent les vûes que ce Mé-  
 » decin s'étoit proposées pour me guérir.  
 » Mon corps s'est pelé comme celui d'un  
 » serpent, & ma peau est devenue aussi  
 » saine que si je n'y avois jamais eu de  
 » mal. Ce qui m'étonne beaucoup, c'est  
 » que malgré mes instances, jamais M. de  
 » Torrès ne voulut appliquer de sa pomma-  
 » de sur les parties affectées. Je me porte  
 » parfaitement bien, & je rends très-vo-  
 » lontiers ce témoignage à la vérité. A  
 » Paris, ce 27 Décembre 1753.

» Je soussigné, Maître en Chirurgie,  
 » &c. certifie avoir vû chez M. de Torrès  
 » un malade qui avoit le corps couvert  
 » de dartres blanches fort épaisses, & qui  
 » commençoit à user du remède particu-  
 » lier de M. de Torrès. J'ai revû ce même  
 » malade à la fin du traitement, & l'ai

SEPTEMBRE. 1754. 163

trouvé bien guéri. *A Paris, ce 27 Décembre 1753.*

*Morand.*

J'allois vous rappotter, Monsieur, d'autres observations aussi intéressantes & qui ne laisseroient pas le moindre doute sur l'efficacité de ma méthode pour emporter ces sortes de maux ; mais j'aime mieux qu'il y ait encore des incrédules de gayeté de cœur, que de vous ennuyer par des faits trop uniformes, & dont vous avez été témoin vous-même. Je me contenterai de remarquer en passant que cette pommade dont vous avez entendu dire souvent qu'elle ne faisoit pas saliver, parce qu'il n'y avoit que de la graisse mêlée avec de la poudre d'ardoise, a été assez efficace pour guérir dix-neuf malades attaqués de dattres, qui avoient résisté à toutes les méthodes connues. Je remarquerai encore que cette même pommade qu'on s'est tant efforcé à décrier, guérit d'une manière bien singulière, puisque je n'en applique jamais sur les parties affectées ; ainsi elle fait plus que la pommade mercurielle ordinaire, qui n'emporte pas ces maux, même en l'y appliquant dessus.

Je continuerois à vous exposer, Monsieur, d'autres faits qui prouvent incontestablement que ma méthode est aussi propre pour la cure radicale des maux véné-

riens que pour celle des rhumatismes ,  
sciaticques , &c. Les succès que j'ai eus sous  
les yeux de deux de vos confreres , aussi  
recommandables par leur probité que par  
leur sçavoir , justifieroient ce que j'avan-  
ce. Mais comme je crains de fatiguer vo-  
tre attention par un grand nombre de dé-  
tails , j'ai choisi les deux cas suivans , com-  
me les plus récents , dans une liste d'obser-  
vations que je me propose de rendre pu-  
blique , toutes attestées par les personnes  
de l'Art les plus habiles.

Voici , Monsieur , l'exposé qu'un mala-  
de fit à M. Buffon , Médecin , dont tout  
le monde connoît l'esprit & les talens.

» J'ai quarante-cinq ans , & il y en a  
» près de trente que je me conduis de fa-  
» çon à ne me laisser aucun doute sur la  
» malheureuse certitude d'être actuelle-  
» ment attaqué de la verole. J'ai eu dans  
» cet intervalle de tems plusieurs gon . . . .  
» dont les unes ont été traitées méthodi-  
» quement , mais le plus grand nombre  
» l'a été mal. J'ai eu sur tout depuis sept  
» à huit ans plusieurs fois des ch . . . . soit  
» au gland , soit au prépuce , ainsi que des  
» porreaux ; je me suis contenté de brûler  
» les premiers avec le vitriol , & de cou-  
» per les seconds quand ils m'incommo-  
» doient trop. J'ai passé à la vérité par les

» remedes il y a trois ans , mais il faut  
 » que le traitement ait été défectueux ;  
 » puisque les ch . . . & les autres accidens  
 » revinrent après tout comme auparavant.  
 » Il s'y en est joint d'autres depuis que j'ai  
 » mérités de nouveau ; ils sont de nature  
 » à me corriger à perpétuité , si je suis  
 » assez heureux pour en être délivré.

» Voici donc mon état actuel , tel qu'il  
 » est au commencement de Mai 1754.  
 » J'ai des porreaux répandus en différens  
 » endroits du gland ; j'ai les amigdales  
 » ulcérées par deux ch . . . qui m'incom-  
 » modent depuis long-tems ; il m'en sur-  
 » vient d'autres de tems en tems en diffé-  
 » rens endroits de la bouche , mais qui sont  
 » moins opiniâtres. Je ne dors point , par-  
 » ce que je suis tourmenté la nuit par des  
 » douleurs à la tête & au milieu des os  
 » des bras & des jambes ; mais ce qui  
 » m'afflige plus que tout le reste , est une  
 » douleur qui s'étend depuis la hanche  
 » droite jusqu'à l'extrémité du pied du  
 » même côté , qui a commencé à se faire  
 » sentir il y a six mois , & qui a augmen-  
 » té au point de ne pas me permettre de  
 » marcher ni de me tenir droit ; de sorte  
 » que la douleur & la foiblesse de cette  
 » partie , ou me font tomber , ou m'obli-  
 » gent à me plier en deux quand je veux

» me soutenir plus de deux minutes sur  
 » mes jambes. Je ne doute aucunement  
 » que ce triste état ne soit une suite de  
 » mes erreurs passées; je m'arrête d'autant  
 » plus à cette idée, qu'elle me laisse plus  
 » d'espérance de guérison.

Votre sçavant confrere M. Buffon va vous apprendre, Monsieur, de quelle maniere je suis venu à bout de rendre une très-bonne fanté au malade en question.

» Je soussigné Docteur - Régent de la  
 » Faculté de Médecine en l'Université de  
 » Paris, certifie avoir vû au commence-  
 » ment du mois de Mai dernier le mala-  
 » de dans l'état-ci-dessus exposé; & qu'au  
 » moyen d'un traitement conduit par M.  
 » de Torrès, qui a duré cinq semaines,  
 » que j'ai suivi exactement, & pendant  
 » lequel il n'a fait usage que des frictions  
 » de deux jours l'un avec la pommade  
 » mercurielle qui lui est propre, sans  
 » avoir excité aucune salivation, tous les  
 » accidens ont disparu absolument, & le  
 » malade s'est trouvé au bout de ce tems  
 » parfaitement guéri. *A Paris, le 30 Juin*  
 » 1754.

*Buffon, D. M. P.*

Cet habile Médecin expose d'une maniere si nette tout ce qu'il a remarqué au sujet de mon remede, que je suis tenté de

rapporter dans la suite toutes les observations que j'ai faites sous ses yeux. Par là on apprendroit que les rhumatismes & les gon . . . . ont cédé entièrement aux frictions abondantes de ma pommade mercurielle. Mais comme je ne voudrois pas détailler les succès dont M. Buffon a été témoin , sans y ajouter ceux que M. Sanchez , premier Médecin de l'Impératrice de Russie , a vûs lui-même , je me détermine à les publier dans un autre Recueil , crainte de fatiguer votre attention. Je terminerai cette lettre par l'observation suivante.

Un homme âgé de 25 ans & qui avoit gagné plusieurs ch . . . . dont l'un avoit rongé le filet , s'adressa à M . . . . Maître Chirurgien , qui le mit à l'usage des remèdes ordinaires ; mais son mal augmentant tous les jours , il lui survint un phimosis des plus considérables , accompagné d'une violente inflammation , qui étant arrivée à son dernier période , fut terminée par la gangrene , qui affecta non-seulement le prépuce , mais aussi les membranes qui recouvrent les corps caverneux. Le malade se voyant dans ce triste état , s'adressa à moi. Je vis du premier coup d'œil que cet homme étoit menacé de perdre les parties naturelles , & même la

vie, si je n'arrêtois les progrès de la gangrene. Pour cet effet, je priai M. Dieuzaidé de faire de profondes scarifications; ensuite je fis administrer une friction avec une once de ma pommade mercurielle; je fis continuer tous les jours les mêmes frictions avec environ six gros de cette même pommade, & au bout de douze jours le malade fut parfaitement guéri, & eut l'avantage de conserver les parties naturelles, qu'il auroit infailliblement perdues sans l'efficacité singulière de ma découverte.

Quoique M. de la Virotte, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, ait été souvent témoin des cures frappantes que j'ai opérées sous ses yeux, celle que je viens de vous exposer, Monsieur, le remplit d'admiration. Comme je ne prétends pas qu'on croye mes succès sur ma parole, je rapporte fort volontiers le témoignage de ce sçavant Médecin.

» Je soussigné Docteur-Régent de la  
 » Faculté de Médecine de Paris, &c. certifie avoir vu le malade en question at-  
 » taqué des symptômes fâcheux détaillés  
 » ci-dessus, je l'ai trouvé au bout de quin-  
 » ze jours parfaitement bien rétabli, au  
 » moyen de la méthode de M. de Torrès. *A*  
 » Paris, ce 24 Décembre 1753. *La Virotte.*

SEPTEMBRE. 1754. 169

Il me paroît qu'après des faits pareils, j'ai droit de conclure que ma méthode est la plus efficace, la plus prompte & la plus commode de celles qu'on connoît jusqu'à présent. J'ai déjà convaincu de cette vérité les plus célèbres Médecins & Chirurgiens de Paris. Je suis sûr d'en convaincre tous ceux qui voudront me suivre, comme je les y invite, dans le traitement de quelques malades abandonnés. Après cela, je puis, ce me semble, laisser parler la jalousie & la prévention. Votre suffrage, Monsieur, suffiroit pour réduire mes ennemis au silence.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*De Torrès.*

---

## BEAUX ARTS.

**L**A *Pourvoyeuse Flamande*, de Vanik, vient d'être gravée par Marie-Magdeleine Igonnet, élève de M. l'Epicié, Secrétaire de l'Académie de Peinture. On trouve cette estampe à Paris, chez Mlle *Bourguet* & MM. *Igonnet*, place Dauphine; & chez M. *Surugue*, Graveur du Roi, rue des Noyers, vis-à-vis les murs de S. Yves.

M. Buache vient de présenter à Monseigneur le Dauphin, pour servir à l'instruction de M. le Duc de Bourgogne, une

H

170. MERCURE DE FRANCE.  
carte générale pour servir à l'intelligence  
de l'Histoire Sainte , principalement par  
rapport à ses premiers âges. Il a joint à  
cette carte un mémoire pour s'en servir ,  
qui est très-bien , & que les parens zélés  
pour l'instruction de leurs enfans doivent  
se procurer.

REFUTATION suivie & détaillée des  
principes de M. Rousseau , de Geneve ,  
touchant la Musique Françoisé ; adressée  
à lui-même en réponse à sa lettre. *A Pa-*  
*ris* , chez *Chaubert* , quai des Augustins ;  
& *Hochereau* , quai de Conti.

LE sieur le Rouge , Ingénieur , Géogra-  
phe du Roi , rue des Augustins , vient de  
réimprimer son recueil des sièges & ba-  
tailles pour servir à l'Histoire des guerres  
de 1741 ; afin de compléter ce volume ,  
l'on y a ajouté les attaques de l'Ecluse , de  
S. Guislain , de Lille , du Fort de la Croix ,  
de Charleroy , Sas de Gand , Axel , Philip-  
pine , Hulst , l'affaire de Melle , la bataille  
de Kesselsdorff , 53 feuilles , grand *in-folio* ,  
prix 24 liv. broché.

GAILLARD , rue S. Jacques , au-def-  
sus des Jacobins , vient de graver deux  
estampes tout-à-fait agréables , d'après M.  
Eisen. La première est intitulée l'*Accord*

*de mariage* ; & la seconde , le *Bouquet*.  
Ce sont deux actions communes , mais  
bien rendues par le Peintre & par le Gra-  
veur.

MOYREAU , Graveur du Roi , & de  
l'Académie royale de Peinture & Sculptu-  
re , vient de mettre au jour une nouvelle  
Estampe qu'il a gravée d'après Philippe  
Wouwermens. Elle représente le quartier  
des Vivandiers. Le Tableau original est au  
cabinet de M. le B\*\*\* D\*\*\*. C'est le  
numero 77 de la suite de M. Moyreau. Sa  
demeure est rue des Mathurins , la quatrié-  
me porte cochere à gauche , en entrant par  
la rue de la Harpe.

*Sur le Neptune François , dont les planches  
ont été remises au dépôt des cartes & plans  
de la Marine , 1754.*

Le Neptune François , ouvrage connu  
& estimé de toutes les nations de l'Europe ,  
étoit depuis très-long-tems perdu pour le  
public. Enseveli dès le commencement de  
ce siècle parmi les effets d'une succession ,  
on avoit en vain tenté de l'en tirer pour le  
rendre à l'empressement des Navigateurs ,  
qui connoissant tout son prix , en recher-  
choient les exemplaires qui devenoient de  
jour en jour & plus rares & plus chers.

H ij

Le ministère de la Marine en a fait l'acquisition, & en a remis les planches au dépôt des cartes & plans de la Marine.

Ce recueil composé de vingt-neuf cartes, avoit été publié en 1693, par M. Sauveur, Maître de Mathématique des Enfans de France, de l'Académie royale des Sciences; & par le sieur Pene, Ingénieur, Géographe de Sa Majesté. Ils n'en étoient en quelque façon que les Editeurs. M. de Chazelles & de la Voye, Ingénieurs de la Marine, y eurent la plus grande part.

Quoique ce recueil fût un des plus beaux & des meilleurs que l'on eût en ce genre, il étoit par sa nature susceptible de corrections & d'améliorations, auxquelles on ne pouvoit parvenir que par la suite des tems. D'ailleurs l'espece d'oubli dans lequel il étoit tombé & le peu de soin qu'on avoit eu des planches, exigeoient des réparations assez considérables; outre cela, deux des principales planches étoient perdues.

Ces deux objets également importans ont engagé le Ministre à charger M. Bellin, \*

\* M. Bellin, Ingénieur de la Marine, Censeur Royal, de l'Académie de Marine, de la Société royale de Londres, attaché depuis très-long-tems au dépôt des cartes & plans de la Marine, & Auteur de ces belles cartes réduites, si recherchées des Navigateurs, auxquelles il continue de travailler.

de remplacer les deux planches perdues, & de faire sur tout l'ouvrage les additions & les corrections qu'il croiroit nécessaires, & qu'il jugeroit convenables pour le bien du service.

C'est ce que cet Ingénieur a exécuté avec l'attention & l'exactitude qui caractérisent tous ses ouvrages. Il a joint à la nouvelle édition du Neptune François un mémoire sur l'ouvrage en général, pour en faire connoître tout le mérite; mais en même tems il y a joint un examen critique de chaque carte en particulier, dans lequel il rend compte des additions & des corrections qui étoient indispensables, & qui sans rien changer au fond de l'ouvrage, le rendent beaucoup plus utile à la navigation. On trouve à la fin de ce mémoire l'approbation de l'Académie de Marine établie à Brest, à laquelle M. Bellin l'a communiqué avant que de le mettre au jour. Une telle approbation est l'éloge le plus digne qu'on puisse faire d'un pareil travail.

LE Sr Saint-Pée, Maître en Chirurgie, habitant au quartier de la Riviere salée, isle de la Martinique, a trouvé le secret de faire de l'indigo avec une plante différente de celle dont on s'est servi jusqu'à présent.

H iij

Cette nouvelle plante n'est point sujette aux chenilles , & les grandes pluyes n'en font point tomber les feuilles ; deux inconveniens ordinaires à l'ancienne plante & qui ruinent ceux qui la cultivent , puisque l'on tire l'indigo de ces feuilles. Le Sr de Saint-Pée en a tiré de parfait de la plante qu'il a découverte. Il a présenté de cet indigo à M. de Bomparre , Gouverneur général , & à M. d'Hurson , Intendant des îles du Vent , qui l'ont trouvé parfaitement beau. Le Sr la Butte , Officier de Milice , encouragé par l'exemple du Sieur de Saint-Pée , a cultivé cette nouvelle plante & en a fait de fort bel indigo. Sa beauté égale celui de Saint Domingue , & le sieur Saint-Pée espere même qu'il le surpassera. Les nouvelles découvertes se perfectionnent avec le tems par des expériences réitérées. C'est ce que continue de faire le Sr de Saint-Pée. •

*Manufacture de couleurs fines , établie à l'Hôtel de Guise au Temple , par privilège du Roi.*

Le Sr de Wouters , occupé depuis long-tems à la recherche de tout ce qui peut être utile au progrès & à l'honneur d'un art qu'il chérit , persuadé que le déperis-

fement si subit des tableaux ne peut provenir que de la mauvaise qualité des matieres qu'on employe d'ordinaire , a cru trouver les causes de cette variation dans les couleurs terrestres , les blancs & les huiles grasses : en effet , les couleurs naturelles sont chargées d'une infinité de parties sabloneuses & non colorantes , très-nuisibles à la permanence des couleurs & capables de détruire les couleurs fines auxquelles elles sont jointes. C'est dans ce dessein qu'il a essayé avec succès de dépouiller ce qu'on appelle les grosses couleurs de leur terrestrité , & de les rendre par ce moyen permanentes , transparentes , & propres à glacer.

Le blanc de plomb lui ayant paru très-contraire à la permanence des couleurs auxquelles il est joint par la quantité de parties mercurielles qu'il renferme , & par le penchant insurmontable qu'il a à pousser en noir , il lui en a substitué un qu'il nomme blanc des Carmes , & qui est extrêmement pur. La même cause qui subsistoit dans les huiles grasses , qui sont aussi chargées de beaucoup de plomb , l'a engagé à chercher dans les végétaux une substance qui eût les mêmes propriétés que les huiles ordinaires ; & ils lui en ont fourni une blanche , simple & dessicative ,

incapable d'altérer les couleurs.

L'outre-mer d'argent plus brillant que l'outre-merde *lapis lazuli*, aussi permanent, & qui de plus a l'avantage d'être bien inférieur par le prix, puisque l'outre-mer de *lapis* est à cent quatre-vingt livres l'once, & qu'il peut donner la première nuance de l'outre-mer d'argent à quarante-huit livres l'once, & la seconde à trente livres, est encore le fruit de ses veilles & de son amour pour la peinture.

Les couleurs fines ne lui ont pas paru à négliger; il a raffiné les laques au point qu'il en a jusqu'à douze livres l'once.

Il fait aussi du stil de grain jaune de quatre nuances au-dessus du plus beau qui soit sorti de Troyes. Il a mis aussi la dernière main à son carmin, qu'il a rendu propre à être employé à l'huile, même dans les chairs, le mélange qu'on fait d'ordinaire de laque & de cinabre lui ayant paru incapable de permanence.

Il espère que l'amour que les Artistes ont pour leurs ouvrages, le dédommagera des dépenses considérables qu'il a été obligé de faire, & qu'ils ne regarderont pas à une modique augmentation lorsqu'il s'agira de l'immortalité.

Au reste il a toutes les couleurs ordinaires pour ceux qui seroient arrêtés par

SEPTEMBRE. 1754. 177

le prix , elles sont même plus belles & à meilleur compte qu'on ne les trouve communément.

Il donne aux personnes connues toute facilité dans le payement.

---

*Lettre d'un Horloger de Province.*

**A** Bien considerer , Monsieur , la nature & les effets des échappemens , a-t-on pû raisonnablement dire que le choix en fût indifférent ? J'applaudirois volontiers à la hardiesse de cette nouvelle proposition si nos opérations en Horlogerie pouvoient répondre en égalités parfaites à la justesse de la théorie : je m'explique.

Les propriétés générales des échappemens sont de suspendre & de ralentir les mouvemens circulaires des roues , afin de prolonger la durée de leurs révolutions ( il est ici question des échappemens de pendules seulement ; je me réserve de parler de ceux de montres dans un autre tems ). Les propriétés connues du pendule sont d'osciller en tems égaux , s'il le fait seul & indépendamment de causes étrangères quelconques : un pendule en mouvement tend de lui-même à son repos ; il est donc nécessaire pour l'entretenir en mouvement , de lui en restituer à mesure & autant qu'il en perd. Il n'a pas pour propriété d'être insensible aux différentes forces qui lui sont communiquées en restitution ; donc pour entretenir le pendule dans un mouvement égal , il lui faut de la restitution , & qu'elle soit égale. C'est dans cette égalité que consiste la difficulté de l'exécution , elle n'est même possible que par une construction nouvelle de l'échappement.

H v

## 178 MERCURE DE FRANCE.

Il est inutile de vous rappeler ici , Monsieur ; les motifs qui ont engagé nos plus grands Maîtres à chercher des propriétés de compensations dans les échappemens ; s'il étoit possible de donner à chaque rouage encore plus de perfection que celle dont pourroit être capable le plus habile ouvrier , on se seroit évité bien des peines & des veilles pour trouver un échappement parfait. Je conviendrois alors que le choix en seroit indifférent ; mais la difficulté , je le repete , l'impossibilité même de former & égaliser les dentures des roues , les aîles des pignons , assez exactement pour qu'ils se développassent les uns sur les autres avec toute l'uniformité & la précision qu'exigeroient leurs rapports ; cette impossibilité , dis-je , détruira toujours les plus fortes raisons qu'on pourroit alléguer en faveur des échappemens connus ; ainsi pour en triompher , je crois qu'il est indispensable de chercher ailleurs ce principe de justesse que personne ne peut se flatter d'avoir trouvé.

En supposant , comme je l'ai déjà dit , un mouvement construit selon toutes les règles de l'Art , que s'ensuivra-t-il ? l'échappement pourra suspendre & ralentir avec égalité pour un instant le mouvement circulaire des roues , cette égalité ne fera pas de longue durée.

Vous êtes convenu plusieurs fois , Monsieur ; avec tous les Maîtres , que par le mouvement les rapports se détruisent d'eux-mêmes , qu'il y faut de l'huile , que cette huile augmentant d'instans à autres les frottemens , leurs progrès interceptent nécessairement la force , laquelle diminue dans la même raison , & se trouve moindre sur l'échappement.

Il étoit donc nécessaire que l'on tentât de ren-

dre les échappemens insensibles aux différentes forces; on l'a fait avec quelque sorte de succès. Néanmoins on n'est point encore parvenu à le construire tel qu'il le faut pour produire des effets égaux & constans sur le pendule.

Point d'autre échappement que celui de M. Graham n'a approché plus en apparence de ce caractère si desirable. Admiré, saisi, pratiqué de presque tous les Artistes, étoit-il croyable que quelques-uns eussent pensé qu'il suffisoit de le défigurer pour empêcher que l'on ne le reconnût à travers les corrections & les formes nouvelles dont ils cherchoient à l'envelopper pour se le rendre propre? J'avois conçu à ce sujet le dessein de faire quelques observations sur les échappemens & leurs comparaisons; mais M. Jodin, qui vient de publier ses réflexions sur cette partie, laisse très-peu de choses à desirer.

La confiance avec laquelle il se détermine en faveur de l'échappement de M. Graham, paroît avoir pour motif la simplicité & une plus grande facilité dans l'exécution: *On ne peut disconvenir, dit-il, qu'en augmentant le nombre des pièces dans les machines de toutes especes, on y multiplie les défauts de construction & les difficultés d'exécution.* Cette remarque, quoique juste, n'est pas sans exception: si c'étoit un principe incontestable qu'on fût obligé de simplifier tout, qui oseroit désormais tenter de produire du nouveau? Cette idée seule décourageroit les meilleures dispositions, & nous priveroit peut-être de découvertes très-précieuses.

L'on doit chercher à simplifier les machines, à multiplier les effets; voilà le grand art, j'en conviens.

Mais si en simplifiant une chose on ne peut

la rendre plus parfaite ; si au contraire en y ajoutant un peu l'on y parvient , sera-ce une raison suffisante pour condamner & rejeter une découverte utile , & une plus grande perfection dans la mécanique ? M. Jodin me permettra d'en douter , sur tout dans le cas où il s'agit de produire des effets inconnus & nécessaires.

Ces effets désirés doivent être produits par un certain nombre de pièces , le succès de la machine exige qu'on n'en retranche aucune , on ne pourroit la simplifier qu'en lui ôtant de sa perfection ; on ne doit donc pas la simplifier. Que certains effets soient connus en même tems que leurs causes , si l'on annonce une découverte sur cet objet , ce n'est qu'autant qu'on simplifie & qu'on retranche , que l'on est digne du suffrage du public ; mais qu'on annonce des effets inconnus jusqu'ici , il faut des causes nouvelles pour les produire. Si la découverte est essentielle , si le succès est certain , on doit permettre sans doute de multiplier ces mêmes causes en faveur de l'avantage qui en doit résulter.

J'ose me flater , Monsieur , que vous pensez comme moi , sur tout à l'égard de l'échappement , cette partie si essentielle dans l'Horlogerie , puisque c'est de l'échappement seul que devroit dépendre la justesse d'une horloge. Je voudrois bien , ( & je conçois mon desir possible ) en voir éclore un , qui à tout événement fût composé de plusieurs pièces , mais aussi qui produisît des effets supérieurs à ceux dont on annonce au public l'utilité , & dont on auroit pu avouer en même tems les imperfections.

De tous les échappemens trouvés jusqu'à présent , le meilleur est sans doute , comme je l'ai dit , celui qui souffre moins des différentes for-

tes qui lui sont transmises : j'ajoute encore par une conséquence nécessaire , celui qui a le moins de frottemens : or comme ils en ont tous , il me seroit difficile de me déterminer sur le choix , d'autant plus qu'on sçait que dans le grand nombre des différens échappemens connus , il ne s'en trouve aucun qui n'ait une entière dépendance de toute la machine , & qui ne soit susceptible par conséquent des différens efforts dont elle est susceptible elle-même.

La connoissance de ces inconvéniens me détermine à suivre des routes différentes de toutes celles qui nous ont été tracées. Quelque respectables qu'elles soient pour moi , je n'ose m'en écarter que parce que les moyens dont je me sers pour parvenir au terme que je me suis prescrit , me paroissent beaucoup plus sûrs.

Je compte soumettre incessamment à vos lumières le fruit des connoissances qu'un peu d'expérience & beaucoup de zèle m'ont acquises : puisse-t-il être digne de votre attention ! Le suffrage dont vous l'honoreriez , assureroit son succès à l'Académie à laquelle je dois avoir l'honneur de le présenter.

J'ai celui d'être , &c.

Le portrait de Mlle Favart vient de paroître sur une planche de dix-sept pouces de hauteur , sur douze de largeur. Cette Actrice est en *Bastienne*, rôle dans lequel elle a charmé tout Paris pendant six mois. Il n'est pas étonnant que le morceau que nous annonçons , mérite une grande attention. Tous ceux qui se connoissent un peu en peinture , sçavent que les Peintres d'Histoire ont toujours l'avantage de rendre les portraits qu'ils ont la complaisance de faire , plus parfaits.

## 182 MERCURE DE FRANCE.

Ils joignent la ressemblance à l'action de la figure. La sécheresse du portrait s'évanouit par leur facilité ; leurs fonds sont plus riches ; rien enfin ne les arrête de ce qui peut convenir au caractère de l'objet qu'ils veulent imiter. Tous ces avantages se trouvent singulièrement dans le badinage heureux du pinceau de M. Carlé Vanloo que nous annonçons. L'intelligence & l'accord du burin de M. Daullé, qui a gravé ce morceau, ne laissent rien à désirer. On peut demander à cette occasion, si le mérite de l'exécution de ces deux grands Artistes est augmenté ou diminué par les graces piquantes de l'original ? C'est un problème qui pourroit fournir la matière d'une agréable dissertation. On voit au bas de l'estampe que nous annonçons, huit vers qui sont sûrement d'un homme de beaucoup d'esprit.

L'amour sentant un jour l'impuissance de l'art ;  
De Bastienne emprunta le nom & la figure ,  
Simple , tendre , suivant pas-à-pas la nature ,  
Et semblant ne devoir ses talens qu'au hazard ;  
On démêloit pourtant la mine d'une espiegle ,  
Qui fait des tours , se cache afin d'en rire à part ,  
Qui séduit la raison , & qui la prend pour règle :  
Vous voyez son portrait sous le nom de FAVART.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

LE PRINTEMPS,

*Musette, à Mlle de la C\*\* .. Par Mr Thomassin de Juilly, Garde du Corps. La Musique est de M. de Buri, Surintendant de la Musique du Roi.*

**D**Ans ce riant bocage  
Tous les cœurs sont contens;  
Les jeux sur ce rivage  
Célèbrent le Printems.  
Zéphir, que Flore amène,  
Annonce son retour,  
Et déjà dans la plaine  
Folâtre avec l'amour.

Sa présence féconde  
Ranime nos côteaux,  
Rend le murmure à l'onde  
Et le-chant aux oiseaux.  
Sous ses pas la verdure  
Embellit nos gazons,  
Et la triste nature  
Change en fleurs ses glaçons.

Au loin dans la prairie  
Je vois l'Amant heureux  
Baïser la main chérie

Qui couronne ses feux.  
 Il n'est plus de martyr  
 Dans ce tems fortuné ;  
 Tout berger qui soupire  
 Est amant couronné.

D'une nouvelle flamme  
 Il embrase les cœurs ;  
 Sa chaleur est à l'ame  
 Ce qu'elle est à nos fleurs.  
 Pour la seule Isabelle  
 L'amour est sans appas ,  
 Et c'est toujours pour elle  
 La saison des frimats.

*Réponse de Mlle de la C\* \*. même air.*

**L**Es sons de ta musette  
 Sont venus jusqu'à nous ;  
 Quand l'écho les repete  
 Il n'est rien de si doux.  
 Ton souvenir me flatte  
 Et m'ôte de souci ;  
 Pourquoi me croire ingrate ?  
 Il n'en est point ici.

Quoi , la saison nouvelle  
 Te fait songer à moi !  
 Tu te plains d'Isabelle ;

Elle se plaint de toi.  
 Une timide amante  
 Craint une feinte ardeur ;  
 Je fis l'indifférente  
 Pour éprouver ton cœur.

Si tu reviens fidele,  
 Malgré l'air de la Cour,  
 Tu seras le modele  
 Des Bergers d'alentour :  
 Si cette longue absence  
 N'a rien pu sur tes feux,  
 Le prix de ta constance  
 T'attend dans ces beaux lieux.

Quelle aimable peinture  
 Tu nous fais de ces bords ?  
 On croit voir la nature  
 Prodiguer ses trésors :  
 Flore en vain les rassemble ;  
 Ce n'est qu'à ton retour  
 Qu'on peut y voir ensemble  
 Le Printems & l'Amour.





## S P E C T A C L E S.

**L'**Académie royale de Musique continue trois fois la semaine les représentations des *Fêtes de l'Hymen & de l'Amour*.

Les Comédiens François ont remis au théâtre Lundi 5 Août, *Herode & Mariamme*, Tragédie de M. de Voltaire, représentée pour la première fois le 10 Avril 1723. Cette reprise est très-heureuse. On convient généralement que ce Poëme est un des mieux écrits du grand Poëte qui en est l'auteur. Les deux principaux rôles, celui d'Hérode & celui de Mariamme, sont bien rendus par Mlle Gauffin & M. le Kain.

Les mêmes Comédiens ont donné Lundi 12, la première représentation de *La Créole*, Comédie en un acte & en prose, de M. le Chevalier de la Morlière. Cette pièce qui n'a été jouée qu'une fois, a été suivie d'un ballet tout-à-fait ingénieux, dont on continue les représentations. Mlle Hus y danse avec des graces d'autant plus remarquables que la danse n'est pas son talent. Voici l'idée de ce ballet, intitulé *l'Amour fixé*.

Des Bergers poursuivent des Bergeres insensibles; elles refusent les bouquets qu'ils leur offrent: en fuyant elles passent devant un myrthe, du tronc duquel l'Amour sort & leur lance des flèches. Elles commencent à retourner la tête vers les bergers, paroissent attendries & acceptent leurs bouquets. L'Amour se félicite de les avoir mis d'accord: les bergers & les bergeres le remercient; il les invite à aller se reposer sur des bancs

de gazon dans un bosquet de roses , & rentre dans le myrthe. Une bergere est poursuivie par un berger ; il a beau la presser , elle dédaigne son hommage ; il va cacher sa honte & son dépit dans l'ombre de la forêt. L'Amour a pitié de ce berger , & sort du myrthe , une flèche à la main , pour blesser la bergere : frappé à sa vûe , il détourne avec vivacité la flèche qu'il est prêt à lui lancer , & s'en blesse lui-même. Il se jette aux genoux de la bergere , qui le relève , sans marquer prendre aucune part à sa douleur ; il lui remet son carquois & ses flèches pour l'attendrir : elle les jette avec indifférence , en lui montrant qu'il a des aîles , qu'il s'envoleroit bientôt , & qu'elle veut un amant constant. L'Amour s'arrache lui-même les plumes des aîles , & s'appercevant qu'elle commence à s'attendrir , lui fait voir , pour achever de la déterminer , le bonheur dont jouissent dans le bosquet les bergers & les bergeres qu'il a rendu sensibles. La bergere émue à ce spectacle , consent à faire le bonheur de l'Amour , pourvû qu'en prenant l'habit de berger il en prenne aussi le caractère fidele ; il va se déguiser & revient se jeter à ses genoux. Dans ce moment le berger qu'elle avoit dédaigné , paroît : il est desespéré de la voir sensible aux veux d'un autre amant ; l'Amour pour le consoler & pour marquer en même tems qu'il renonce à jamais à toute autre conquête , lui fait présent de ses flèches & de son carquois. Le berger content , & sûr avec de pareilles armes de dompter les cœurs les plus rebelles , se joint à la contredanse générale qui finit le ballet.

Les Comédiens Italiens ont donné le Mercredi 14 deux nouveautés : *la Campagne*, pièce en un acte & en vers , de M. de Chevrier ; & *la Servante*

*Maitresse*, traduction en vers de la *Serva padrona*; par M. Boran. Ces deux pièces ont été reçues avec de grands applaudissemens. Nous en parlerons en détail dans le prochain Mercure.

Le théâtre de la Foire a donné le 12 Août *Cythere assiégée*, Opéra comique, en un acte & en vers. Cette agréable bagatelle, ouvrage de M. M. Fagan & Favart, appartient presque entièrement à M. Favart depuis les changemens qu'il y a faits. Nous parlerons de la pièce & du ballet de M. Noverre dans le prochain Mercure.

---

### CONCERT SPIRITUEL.

LE Concert spirituel du jour de l'Assomption a été brillant. Il commença par une symphonie à cors-de chasse del Signor Giuseppe Touchemolin, premier violon de S. M. le Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Ensuite *Omnes gentes*, nouveau motet à grand chœur, à timbales, trompettes & cors-de-chasse de M. Cordelet. Mlle Marchand joua un concerto de violon de la composition de M. Mondonville. Cette jeune personne, âgée de douze ans seulement, est de Caën, & fait plus que donner des espérances: elle a acquis tout ce qu'il est possible d'avoir à son âge, & promet le talent le plus décidé. La Signora Galli, Cantatrice Italienne, nouvellement arrivée de Londres, chanta deux airs Italiens: on lui a trouvé une voix franche, sonore & agréable. M. Vanmalder, Maître des concerts & premier violon de S. A. S. le Prince Charles de Lorraine, joua un concerto de violon de sa composition. Ce virtuose a un archet fier, beaucoup de précé-

sion , & des pratiques à lui. C'est un grand talent. Le Concert finit par *Bonum est* , motet à grand chœur , de M. Mondonville.

---

## L'HEUREUX,

*Pièce philosophique , en prose & en trois actes , qui n'a pas été jouée.*

**L'**Idée de cet Ouvrage est extrêmement singulière.

Un Roi entouré de courtisans, occupés sans cesse du soin de lui plaire, des femmes charmantes qui s'empressent à imiter & à combler ses desirs; un Roi adoré de ses sujets, craint & respecté de ses ennemis, couvert de gloire; un Roi enfin à qui il ne manque rien pour être parfaitement heureux, est cependant dévoré par l'ennui quand il est environné de sa cour, elle l'embarrasse; quand il est seul, il est à charge à lui-même; d'où il conclut qu'il n'y a point de véritable bonheur. Il fait part de son état déplorable à un de ses plus intimes confidens; celui-ci après avoir applaudi aux sentences que le Roi débite contre le bonheur, ne peut s'empêcher de dire que M. Felix, propriétaire d'un château voisin de la Cour, paroît jouir d'une entière félicité; le Roi n'en veut rien croire. Pour s'en éclaircir il va tout seul en habit de campagne chez M. Felix, qu'il trouve endormi sur un lit de gazon. M. Felix s'éveille & ne reconnoît point le Roi; il le prend pour un curieux qui vient voir de beaux jardins: le Monarque l'interroge sur le bonheur & sur le malheur; M. Felix répond que l'homme ne doit jamais son

malheur qu'à lui-même , & que dans quelque situation où il puisse se trouver , il ne dépend que de lui d'être heureux. Le Roi vient retrouver son favori , & lui dit que le prétendu bonheur de M. Felix ne consiste que dans un grand fond de vanité , sous lequel est cachée l'ame la plus chancelante. Je veux le démasquer , ajoute le Roi , & je vais le faire passer par de si rudes épreuves qu'il ne pourra les soutenir. M. Felix est enchanté de son château, qu'il a pris soin lui-même d'embellir. Le Roi ordonne qu'on mette le feu aux quatre coins de ce château ; il est obéi , & en un instant le château est consumé , ainsi que les meubles précieux qu'il renferme. M. Felix est insensible à cette perte , & son unique soin est de consoler sa femme qu'un pareil désastre a plongée dans la plus vive douleur. M. Felix a un ami sur la sincérité duquel il compte ; cet ami va à la Cour , & le Roi le corrompt au point de lui faire publier que M. Felix est un coquin. Une pareille infamie ne fait point d'impression sur M. Felix ; il plaint seulement son ami , à qui l'ambition a tourné la tête. M. Felix adore sa femme , qui est belle , jeune , tendre , & fidele ; le Roi la fait enlever par des assassins , qui la dépouillent & laissent ses habits tout sanglans ; M. Felix veut la secourir , mais c'est inutilement , & un moment après on vient lui faire des complimens de condoléance sur la mort de son épouse ; de sorte qu'il ne peut plus douter de son malheur. Il pleure & il trouve des délices dans les pleurs qu'il répand , elles sont la source du sentiment ; il veut songer sans cesse à ce qu'il a perdu ; & ce souvenir , loin de troubler son bonheur , ne fait que l'augmenter. M. Felix est accusé d'avoir lui-même assassiné sa femme ; il est arrêté & conduit dans un cachot , il va être traî-

né au supplice , & dans cet état il dit : » Puisqu'il  
 » est un terme à la vie de l'homme , quelle cir-  
 » constance plus favorable pour la perdre que celle  
 » où je me trouve ! privé d'un bien qui faisoit mes  
 » doux amusemens , séparé cruellement d'une  
 » épouse chérie , accusé de crimes que je n'ai pas  
 » commis , enfermé dans un noir cachot , chargé  
 » de fers , que puis-je faire encore dans le mon-  
 » de ? serai-je jamais assez heureux que de trou-  
 » ver une pareille occasion pour le quitter ? La  
 » mort ne peut être supportable que quand on se  
 » trouve dans une mauvaise situation , il est fâ-  
 » cheux d'en subir la rigueur dans une autre , &  
 » ne me voila-t-il pas dans le plus mauvais état ?  
 » Mourir dans cet instant , n'est-ce pas être heu-  
 » reux ? quelle consolation de ne point survivre à  
 » tant d'accidens ! peut-être aurois-je perdu dans  
 » la fuite cette tranquillité où j'ai vécu jusqu'à ce  
 » jour .

Cependant la femme de M. Felix n'est pas mor-  
 te ; elle a été conduite à la Cour , où l'on a pour  
 elle toutes sortes d'égards ; elle y est traitée ma-  
 gnifiquement , & on lui a donné des gens pour  
 lui faire tout voir ; elle demande à aller dans le  
 parc : au lieu de l'y conduire , on l'égare , & elle  
 trouve sur son passage son mari que l'on conduit  
 au supplice ; il la reconnoît , il lui parle , mais  
 elle fait semblant de ne l'avoir jamais vû . M. Felix  
 dit ensuite que dans ce trouble affreux il lui reste  
 encore une consolation ; c'est de sçavoir qu'elle res-  
 pire . Son ami survient , & de peur qu'on ne suspen-  
 de l'exécution , il confirme qu'il a vû lui-même  
 M. Felix assassiner sa femme ; elle est néanmoins  
 devant ses yeux . Alors le Roi paroît ; il calme les  
 allarmes de M. Felix , il lui rend sa femme , il  
 promet de réparer les maux qu'il lui a causés , &

il se guérit de l'erreur funeste dans laquelle il étoit tombé. M. Felix pardonne à son ami qui se repent de son crime , & tous sont heureux.

Cette pièce se vend à *Paris* , chez *Duchefne* , rue Saint Jacques , & chez *Lambert* , rue de la Comédie.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

## NOUVELLES ETRANGERES.

### D U N O R D.

DE PETERSBOURG , le 28 *Juin*.

**I**L paroît une ordonnance qui défend de laisser sortir des bois de l'Esthonie & de la Livonie. On a publié aussi depuis peu un réglemeut concernant le logement des troupes dans les lieux où elles n'ont point de casernes.

Le 23 du même mois , l'Impératrice fit la revue du troisième Régiment des Gardes à pied. Cette Princesse tint le lendemain un conseil d'Etat , & l'on y délibéra sur quelques dépêches d'un courrier arrivé de Constantinople. Le Conseil de Commerce s'assembla le 25 en présence de Sa Majesté Impériale. Avant-hier , l'Impératrice prit le divertissement de la chasse dans les environs de Petershoff. Elle alla hier se promener à sa maison de plaisance de Czarska-Zelo.

DE WARSOVIE , le 6 *Juillet*.

L'ouverture de la Diète générale se fera le 25 ; & l'on procédera ces jours-ci à l'élection des Députés qui doivent assister de la part de l'armée de

SEPTEMBRE. 1754. 193

de la couronne à cette assemblée. On assure que les Communautés Protestantes de la Prusse Polonoise se proposent d'y envoyer aussi des Députés. Les Commissaires chargés d'examiner les moyens d'accorder l'affaire de l'Ordinaire d'Ostrog sont le Comte de Bruhl, premier Ministre; le Comte de Mnisceck, Maréchal de la Cour, & le sieur Dembousky, Evêque de Cujavie. Les opposans ont nommé pour leurs représentans l'Evêque de Cracovie; le sieur Rzewousky, Petit Général de la Couronne, & le Comte Potocky, Ecuyer Tranchant de la Couronne. Le Prince Sangusko a remis au Comte Wilopolsky, Palatin de Sandomir; au Prince Czartorinzki, Grand-Chancelier de Lithuanie, au Comte Maffalsky, Vice-Maréchal du même Grand Duché, le soin de défendre ses intérêts devant la Commission.

DE STOCKHOLM, le 12 Juillet.

Leurs Majestés & la Famille royale sont toujours à Drottningholm. Le 5 Juillet, jour de S. Frederic, dont le Roi porte le nom, la Reine lui donna une fête dans ce château. On avoit construit exprès à l'extrémité des jardins un palais à la Chinoise. Vis-à-vis, on avoit élevé un Mont-Parnasse. Apollon, représenté par un Musicien Italien, chanta une cantate en l'honneur du Roi. Neuf des Demoiselles que la Reine fait élever à ses dépens, & plusieurs jeunes Gentilhommes de la Cour, représentoient les Muses & les Arts. Ils offrirent au Roi divers présens. Le Dieu Pan & sa suite offrit aussi les siens. Plusieurs bergers & bergeres chanterent des vers François. On servit ensuite un souper somptueux, auquel succéda une magnifique illumination. Le 30, Leurs Ma-

I

194 **MERCURE DE FRANCE.**  
jettés partiront pour aller visiter les provinces  
méridionales de ce Royaume.

**DE COPENHAGUE, le 17 Juillet.**

Sa Majesté a nommé Directeur de l'Académie de Peinture & de Sculpture, à la place du feu Colonel Heigved, le sieur Saly, l'un des Adjoints à Professeurs de l'Académie de Peinture & de Sculpture de Paris.

Il se répand un bruit que le commerce de l'Amérique sera rendu libre pour tous les sujets du Roi, & qu'on supprimera la compagnie des Indes occidentales.

**A L L E M A G N E.**

**DE VIENNE, le 27 Juillet.**

Près de six mille ouvriers sont employés actuellement à réparer les chemins de la Bohême & de la Moravie. L'Hôtel des Invalides établi en cette capitale se trouvant trop surchargé, la Cour se propose de répartir dans diverses places ceux qui sont encore en état de faire quelque service.

**DE RATISBONNE, le 11 Juillet.**

La Capitulation perpétuelle, la visite de la chambre Impériale de Wetzlar, l'affaire des monnoyes, la réparation des fortifications de Philibourg, & les différens touchant le Directoire du cercle de Franconie, seront les principaux objets des délibérations de la Diète dans les prochaines séances. Le Comte de Pappenheim, Maréchal Héréditaire de l'Empire, a représenté à cette af-

SEPTEMBRE. 1754. 195

semble que les émolumens attachés à sa dignité ne le mettent pas en état de soutenir les dépenses extraordinaires qu'exigent de lui certaines circonstances, telles qu'ont été les élections des deux derniers Empereurs.

## ESPAGNE.

DE MADRID, le 23 Juillet.

Sa Majesté ayant dépossédé le Marquis de la Ensenada & Don Augustin-Paul d'Ordegnana de leurs emplois, a donné le Département des Affaires étrangères à Don Richard Wall; le département de la guerre à Don Sebastien d'Esclaba, Capitaine-Général, & Directeur général de l'Infanterie; le Département de la marine à Don Julien d'Arriaga, Chef d'escadre, Président de la contractation des Indes, & Intendant de la marine à Cadix; & le Département des Finances & du commerce au Comte de Valparaíso, premier Ecuyer de la Reine. Le Marquis de la Ensenada est exilé à Grenade, & Don Augustin-Paul d'Ordegnana à Valladolid.

## ITALIE.

DE GENES, le 29 Juillet.

Depuis long-tems le Marquis de Grimaldi; Commissaire général dans l'isle de Corse, sollicitoit son rappel; mais les circonstances demandant qu'il continuât d'exercer un emploi dont il s'acquittoit avec la parfaite satisfaction du Sénat, on n'avoit point eu d'égard à sa priere. Il a tellement réitéré ses instances qu'on n'a pas cru pou-

Iij

## 296 MERCURE DE FRANCE.

voir lui refuser ce qu'il souhaitoit. La République, pour le remplacer, a jetté les yeux sur le Marquis Joseph Doria, qui a témoigné qu'il ne feroit point de difficulté de se charger de cette importante commission.

### DE MANTOUE, le 15 Juillet.

Toute cette ville a été deux jours en rumeur par les suites d'une émeute, à laquelle l'imprudence de quelques jeunes gens a donné occasion. Avant-hier ils allèrent chanter dans le quartier des Juifs une chanson injurieuse à cette nation. Les Juifs en portèrent leurs plaintes au Préteur, qui ordonna à une patrouille de faire retirer les auteurs de l'insulte. Ceux-ci ayant continué de chanter la même chanson malgré les défenses, la patrouille se saisit d'un des plus opiniâtres, & le conduisit en prison. Aussi-tôt la populace s'attroupa dans la résolution d'exterminer tous les archers. Une partie des séditieux courut en même tems au quartier des Juifs, & il auroit été brûlé, si l'on n'y avoit fait marcher promptement un détachement de soldats. La populace ayant eu l'audace de charger ce détachement à coups de pierres, on a été obligé de le faire soutenir par quatre cens hommes du Régiment d'Andlau. Moyennant les précautions qu'on a prises, le tumulte a cessé.

### DE MILAN, le 23 Juillet.

Pendant qu'on se réjouissoit d'apprendre que l'émeute de Mantoue étoit apaisée, on a couru risque ici d'en essuyer une, qui quoique moins considérable, pouvoit être dangereuse. On a fait venir du Modenois un certain nombre de garçons

SEPTEMBRE. 1754. 197

Boulangers, & l'on a fixé leur salaire à quelque chose au-dessus de ce qu'on a coutume de payer aux garçons Boulangers de cette ville. Ceux-ci, piqués de la distinction que l'on accordoit à des étrangers, avoient formé le complot de quitter tous ensemble leurs maîtres. Il a fallu employer la force pour réduire ces mutins. On en a emprisonné quelques-uns, & l'on instruit actuellement leur procès.

DE TURIN, le 27 Juillet.

On a fait l'échange des ratifications du Traité conclu entre Sa Majesté & la République de Genève. En même tems, selon un des articles de ce Traité, le Roi a fait remettre à la République un acte portant cession des droits de fief, dixmes & autres revenus que l'Ordre de Saint Maurice & Saint Lazare possédoit à Genève & dans son territoire.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 25 Juillet.

Il s'est trouvé cette année à la pêche de la baleine soixante-six bâtimens Anglois ou Ecoissois, & cent trente-deux Hollandois. Presque toutes les baleines qu'on a prises sont petites; & quoiqu'on en ait pêché un plus grand nombre que de coutume, la quantité d'huile ne sera pas la même que les autres années. La pêche du hareng n'a pas été fort abondante.

Depuis le 16, l'entrée de l'avoine venant des pays étrangers est libre dans le port de Newcastle.

Quelques difficultés retardent la conclusion d'un traité de commerce proposé entre la Grande-Bretagne & les Etats de Sa Majesté Sicilienne.

Le Lord Willoughby a été élu Président de la Société royale des antiquaires.

Il paroît une proclamation par laquelle l'ouverture du Parlement, qui devoit commencer aujourd'hui ses séances, est renvoyée au 22 du mois d'Octobre. Une autre proclamation diffère jusqu'au 23 du même mois l'assemblée du Clergé d'Angleterre.

On a établi en Irlande une lotterie sur le plan de celle dont le premier tirage s'est fait le 26 Août à la Haye. Les souscriptions sont actuellement remplies. Chaque billet est de cinq guinées. Le bénéfice de cette lotterie produira vingt mille livres sterlings, & l'on se servira de ce fonds pour établir un Hôpital à Dublin. Quatre-vingt-dix personnes de la même ville, désirant d'y faire fleurir la Peinture, ont résolu de fournir chacune tous les ans une guinée, afin de distribuer deux prix, l'un pour un tableau d'histoire & l'autre pour un paysage.

Les Commissaires de la Compagnie des Indes orientales continuent d'avoir de fréquentes conférences avec le sieur Duvelaar.

Un navire qui revient d'Espagne a apporté la nouvelle que la peste s'étoit de nouveau manifestée dans quelques endroits de la côte de Barbarie.

## P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 3 Août.

Il paroît une nouvelle Ordonnance de l'Impératrice Reine, concernant l'observation des Di-

SEPTEMBRE. 1754. 199

manches & des Fêtes, les assemblées des jeunes gens dans les cabarets, celles qui se font les soirs dans les maisons des gens du peuple, les banquets des noces & des funérailles. Par rapport à ces banquets, Sa Majesté défend absolument d'en donner aucun à l'occasion des enterremens, & elle veut qu'on n'admette jamais au repas des noces plus de quarante convives, ni que la fête dure au-delà de deux jours, à peine de cinquante florins d'amende pour les contrevenans.

---

## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**A Compagnie des Indes a reçu avis que ses vaisseaux *les Treize Cantons* & *l'Auguste* étoient arrivés, l'un le 17, l'autre le 18 Juillet, au port de l'Orient. Le premier de ces bâtimens vient de Pondichery & de Mahé. Le second revient de la Chine.

La Reine assista le 18 au Salut dans l'Eglise des Carmelites.

Le 19 & le 21, leurs Majestés souperent au grand couvert.

Le 20, le Roi entendit une Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De Profundis* fut chanté par la Musique, pour l'anniversaire de Madame la Dauphine, Infante d'Espagne.

Le même jour, la Reine, après avoir dîné au Monastere des Carmelites, assista dans l'Eglise de ces Religieuses au Sermon de l'Abbé de Perthuis, Chapelain de Madame Adelaïde. Sa Majesté entendit ensuite les Vêpres & le Salut.

I iiij

## 200 MERCURE DE FRANCE.

La Reine fit rendre le 21 les pains bénits dans l'Eglise de S. Jacques , paroisse du Château. Ils furent présentés par l'Abbé d'Andigné , Aumônier de Sa Majesté en quartier.

Le Roi & la Reine , accompagnés de Madame Adelaïde , & de Mesdames Victoire , Sophie & Louise , entendirent l'après-midi les Vêpres & le Salut dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Corneille.

Mesdames de France allerent le même jour se promener à Royal-Lieu.

Le 23 , Monseigneur le Dauphin arriva de Versailles.

Le Duc de Mirepoix , Ambassadeur extraordinaire du Roi auprès de Sa Majesté Britannique , ayant obtenu la permission de venir pour quelque tems en France , a eu l'honneur de rendre ses respects à Sa Majesté.

L'Abbé de la Caille , associé de l'Académie royale des Sciences , & Professeur de Mathématiques au Collège Mazarin , est revenu du Cap de Bonne-Espérance , où il étoit allé par ordre du Roi , pour observer les différens mouvemens de la Lune. Il a rendu compte de ses observations à l'Académie.

On a reçu avis que le 3 Juillet la Reine des deux Siciles étoit accouchée d'une Princesse.

Le 24 du mois de Juillet , Madame Louise donna le voile blanc à une pensionnaire dans le Monastere des Chanoinesses Régulieres de S. Nicolas , Ordre de S. Augustin , qui desservent l'Hôtel-Dieu de Compiègne. L'Abbé de la Croix , Vicaire général de l'Evêché de Soissons , fit la cérémonie de la vêtue , & le Sermon fut prononcé par le Pere le Féron , de la Compagnie de Jesus.

Le 25 , Fête de S. Jacques , patron de l'Eglise paroissiale du Château , la Reine , accompagnée de Monseigneur le Dauphin , de Madame Adelaïde

de , & de Mesdames Victoire , Sophie & Louise , entendit la grande Messe dans cette Eglise.

Monseigneur le Dauphin y fit rendre les pains bénits , qui furent présentés par l'Abbé de la Chaigneraye , Comte de Lyon , & Aumônier du Roi.

L'après-midi , leurs Majestés & la Famille royale assistèrent dans la même Eglise aux Vêpres & au Salut. M. Paterre , Curé de la paroisse , y officia , ainsi qu'il avoit fait à la grande Messe.

Le même jour , le Baron de Knyphausen , Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse , eut audience de Monseigneur le Dauphin. Il y fut conduit par le Sr Dufort , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 27 , La Reine entendit la Messe dans l'Eglise des Religieuses de Sainte Marie , & le Salut dans l'Eglise des Carmelites.

Madame Adelaïde fit rendre le 28 les pains bénits dans l'Eglise de S. Jacques. Ils furent présentés par l'Abbé de Soulanges , Aumônier de cette Princesse.

Leurs Majestés se rendirent l'après-midi à l'Abbaye de Royal-Lieu , & y assistèrent aux Vêpres & au Salut.

Le même jour , Monseigneur le Dauphin & Madame Adelaïde furent parein & mareine de deux cloches de l'Eglise des Minimes. Elles furent bénites par le Prince Constantin , premier Aumônier du Roi , & elles furent nommées , l'une *Louise* , l'autre *Adelaïde*.

Le Roi soupa le 25 & le 28 au grand couvert chez la Reine , avec Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France.

Le 28 , le Roi a donné à M. Rouillé , Ministre & Secrétaire d'Etat , qui avoit le département de

la Marine , celui des Affaires étrangères , qu'avoit le feu Marquis de Saint-Contest.

Sa Majesté a accordé à M. de Machault , Garde des Sceaux de France , Ministre d'Etat , & Contrôleur général des Finances , la charge de Secrétaire d'Etat , vacante par la mort du Marquis de Saint-Contest , & le département de la Marine qu'avoit M. Rouillé.

Le Roi a disposé de la place de Contrôleur général des Finances en faveur de M. Moreau de Seychelles, Conseiller d'Etat, Intendant de Flandre.

M. de Machault , Garde des Sceaux de France , Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine , s'étant démis de sa charge de Commandeur , Grand Trésorier des Ordres du Roi , Sa Majesté a disposé de cette charge en faveur de M. Rouillé , Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères.

Le Roi a conservé à M. de Machault les honneurs desdits Ordres , en le dispensant des vingt années de possession requises.

Sa Majesté a accordé à M. Binet , Mestre de Camp de Cavalerie , & Premier Valet de Chambre de Monseigneur le Dauphin , la charge de Gentilhomme ordinaire , vacante par la mort de M. de Julienne.

Monseigneur le Dauphin partit le 29 pour retourner à Versailles.

Le 30 , pendant la Messe de leurs Majestés , la Musique chanta le *De profundis* pour l'Anniversaire de la feuë Reine Marie-Therese d'Autriche , épouse de Louis XIV.

Le Roi jugeant à propos de faire rassembler son Parlement à Paris , Sa Majesté a fait expédier les ordres nécessaires pour cet effet.

Le Roi a créé en faveur des Officiers de la Ma-

rine , un Grand Croix de l'Ordre de Saint-Louis , trois places de Commandeurs , & treize pensions de cinq cens , de quatre cens & de trois cens livres sur le même Ordre. Sa Majesté a accordé la pension de Grand-Groix à M. de Barailh , Vice-Amiral , qui en avoit déjà obtenu les marques d'honneur. La pension de Commandeur , qu'il laisse vacante , a été donnée au Marquis d'Amblimont , Chef d'Escadre & Commandeur honoraire. Les trois nouvelles places de Commandeurs ont été accordées au Chevalier de Cresnay & au Comte de Vaudreuil , Lieutenans-Généraux des armées navales , & au Comte du Guay , Chef d'Escadre , & Commandant la Marine à Brest. Sa Majesté a disposé en même tems de plusieurs pensions sur ce même Ordre , & elle a fait Chevaliers de Saint Louis trente-sept Lieutenans de Vaisseaux.

Selon les lettres du Comtat , M. Passionei , nouveau Vice-Légar d'Avignon , y est arrivé le 25.

Le 31 , Fête de S. Ignace , le Roi entendit la Messe dans l'Eglise du Collège royal des Jésuites de Compiègne. L'après-midi la Reine , accompagnée de Madames de France , assista dans la même Eglise aux Vêpres , à la Prédication & au Salut. Le Panégyrique du Saint fut prononcé par l'Abbé Dumont , Chanoine de la Cathédrale de Noyon.

Le premier Août , M. de Machault , Garde des Sceaux de France , prêta serment de fidélité entre les mains du Roi , pour la charge de Secrétaire d'Etat.

Le 2 , la Reine assista au Salut dans l'Eglise des Capucins. Sa Majesté visita ensuite l'Hôpital de cette ville , & fit distribuer des aumônes aux Pauvres de la Maison.

La Reine dîna le 3 dans le monastere des Carmelites.

La Reine entendit le 4 la grande Messe dans l'Eglise de S. Jacques, Paroisse du Château. Le Duc d'Orléans y fit rendre les Pains bénits, qui furent présentés par l'Abbé le Chanteux, Aumônier de ce Prince, en quartier.

Leurs Majestés & Mesdames de France assistèrent l'après-midi au Salut dans l'Eglise des Carmelites. La Reine y avoit entendu les Vêpres.

M. de Maupeou, premier Président du Parlement de Paris, vint le même jour faire sa cour à leurs Majestés.

Le 2 & le 4, le Roi soupa chez la Reine, au grand couvert.

Le 5, M. Peirenc de Moras, Intendant du Haynault, a remercié le Roi de l'expectative de la premiere charge d'Intendant des Finances qui vaquera, dont Sa Majesté lui a accordé l'agrément, avec la permission à M. de Seychelles, Contrôleur général des Finances, de lui en faire remplir dès-à-présent les fonctions.

Le même jour, la Reine partit pour retourner à Versailles.

Le même jour, la distribution des prix généraux de l'Université a été faite en la maniere accoutumée dans les Ecoles de Sorbonne. On a eu l'attention, ainsi que l'année dernière, de laisser vuides les fauteuils du Parlement, qui n'a pas voulu permettre que la cérémonie fût différée jusqu'à son retour. Le discours a été prononcé par M. Quervelle, Professeur d'éloquence au Collège du Plessis, & a eu les applaudissemens d'un auditoire des plus nombreux. L'Abbé Colbert de Castehill, Ecoissois, Pensionnaire au Collège d'Harcourt, a remporté le premier prix, qu'il auroit

**S E P T E M B R E. 1754. 205**

reçu des mains du premier Président du Parlement, si cette Compagnie avoit assisté à cette distribution, suivant l'usage. Cette établissement continue d'exciter l'émulation la plus vive parmi les Maîtres & les Ecoliers de l'Université.

Le Roi partit le 6 ; il alla coucher au Château de la Meute, où Mesdames se rendirent le même jour.

Le Roi se rendit le 7, du Château de la Meute à Versailles, pour voir la Reine & Madame la Dauphine, & alla ensuite coucher à Bellevûe.

Sa Majesté a donné à M. de Beaumont, Intendant de Franche-Comté, l'Intendance de Flandre, vacante par la nomination de M. Moreau de Seychelles à la charge de Contrôleur général des Finances.

Le 8, M. Pagny, Démonstrateur de l'Université, eut l'honneur de faire à Bellevûe, en présence du Roi, toutes les expériences du Phosphore de Kunkel. Il avoit fait le 15 du mois dernier les mêmes expériences devant Madame la Dauphine.

Le 9, le Roi revint du Château de Bellevûe.

Le 10, M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères, prêta serment entre les mains du Roi, pour la charge de Commandeur, Grand-Trésorier des Ordres de Sa Majesté.

Le Roi a mis la Duchesse de Broglie & la Princesse de Chimay au nombre des Dames nommées pour accompagner Mesdames Victoire, Sophie & Louise.

Le Prince de Condé est parti le même jour, pour aller tenir les Etats de la Province de Bourgogne, qui ont dû faire le 13 l'ouverture de leur Assemblée.

Le Roi a accordé au Marquis de la Chetardie,

## 202 MERCURE DE

Le 1<sup>er</sup> de ce mois le 2<sup>e</sup> de ce

Le 1<sup>er</sup> de ce mois le 2<sup>e</sup> de ce  
M. de St. Jacques, l'Am  
Louis d'Orléans y ir rendre les  
sieur de la Roche, en qualité

Le 1<sup>er</sup> de ce mois le 2<sup>e</sup> de ce  
Le 1<sup>er</sup> de ce mois le 2<sup>e</sup> de ce

M. de Maupeou, premier Pr  
sieur de Paris, sur le même j  
Le 1<sup>er</sup> de ce mois le 2<sup>e</sup> de ce

Le 2 & le 4, le Roi soupa  
grand couvert.

Le 5, M. Poirier de Mo  
Haynal, a remercié le Ro.  
la première charge d'Intendant  
vaquera, dont Sa Majesté lu  
ment, avec la permission à  
Contrôleur général des Fin  
remplir des-à-présent les fon

Le même jour, la Reine  
à Versailles.

Le même jour, la défilé  
raux de l'Université a été fi  
coutumée dans les Ecoles de  
l'attention, ainsi que l'usage  
vu des les fauteuils du Parleme  
lu permettre que la cérémonie  
son retour. Le discours a été  
Quesnel, Professeur d'éloque  
Plessis, & a eu les applaudisse  
re des plus nombreux. L'Abbé  
hill, Ecossais, Pensionnaire au  
court, a remporté le premier

de

.

1-

2-

3-

Jes

ols;

foi-

foi-

Mier-

is les

Lieutenant général des armées de Sa Majesté , le Gouvernement du Fort-Louis sur le Rhin , vacant par la mort du Comte de Montesquiou.

M. Trudaine a obtenu la survivance de sa charge d'Intendant des Finances , pour M. Trudaine de Montigny son fils , Conseiller en la seconde Chambre des Requêtes du Parlement.

Sa Majesté a nommé M. de Boismont , Intendant de la Rochelle , à l'Intendance de Valenciennes ; & le sieur Bourgeois de Boynes , Maître des Requêtes , à l'Intendance de Besançon.

L'Académie Française a élu M. de Boissy , pour remplir la place que la mort de M. Nericault Des-touches a fait vaquer dans cette Compagnie.

Le prix d'éloquence Latine , fondé par M. Coignard pour les Maîtres-ès-Arts de l'Université , a été remporté cette année par M. Malbeste , Professeur au Collège de Navarre.

Leurs Majestés , accompagnées de la Famille royale , assistèrent le 11 dans la Chapelle , au Salut célébré par les Missionnaires.

Le 11 , le Roi alla souper & coucher au Château de la Meute. Sa Majesté se rendit le 13 à Choisy , d'où elle revint le 14.

Le Roi chassa le 12 au fusil dans la plaine de S. Denis , & soupa le soir à Saint Ouen chez le Prince de Soubise.

Madame Adelaïde , & Mesdames Victoire , Sophie & Louise , allèrent le même jour dîner à Mousseaux , sur le chemin de Fontainebleau , chez la Duchesse de Brissac , Dame de Compagnie de Madame Adelaïde.

Le 14 , la Reine communia par les mains de l'Abbé d'Andigné , Aumônier de Sa Majesté , en quartier ; Monseigneur le Dauphin , par celles de l'Abbé de Chabannes , Aumônier du Roi ; Mada-

me la Dauphine, par celles de l'Archevêque de Sens, son premier Aumônier; Madame Adelaïde; par celles de l'Evêque de Meaux, premier Aumônier de cette Princesse; Mesdames Victoire, Sophie & Louise; par celles de l'Abbé Solon, Chapelain du Roi.

Le même jour, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens douze livres dix sols; les Billets de la premiere Lotterie, à sept cens soixante-sept; & ceux de la seconde, à six cens soixante-sept.

Le 15, Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, la Procession solennelle qui se fait tous les ans à pareil jour en exécution du vœu de Louis XIII; se fit avec les cérémonies ordinaires, & l'Archevêque de Paris y officia. La Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville y assisterent.

L'Académie royale des Sciences élit le 14 MM. Moivre & Haller pour remplir la place vacante par la mort de M. Wolf. Le 17, le Comte d'Argenson écrivit à l'Académie que le Roi avoit choisi M. Moivre. L'Europe sçavante, accoutumée à regarder ce grand Géometre avec admiration, applaudira sans doute à un choix si sage.

M. Triboulet de Mainbray, Docteur Anglois, & Professeur de Physique expérimentale, a commencé le 19, à onze heures & demie du matin, un cours dans la salle des Augustins de la place des Victoires.

## BÉNÉFICES DONNÉS.

SA Majesté a donné l'Abbaye de la Victoire, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Senlis, à M. l'Evêque de Tulle; celle de Huiron, Ordre de S.

## 208 MERCURE DE FRANCE.

Benoît , Diocèse de Châlons - sur - Marne , à M. l'Abbé Allaire , Précepteur de M. le Duc de Chartres ; celle de S. Martin des Aires , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Troyes , à M. l'Abbé de Lorry , Vicaire général de l'Evêché d'Orléans ; & l'Abbaye Régulière de la Colombe , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Limoges , à Dom Rousseau , Religieux du même Ordre.

Le Roi a accordé l'Abbaye de Cormeilles , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Lizieux , à M. l'Abbé de Cheylus , Vicaire général de l'Evêché de Lizieux ; celle de la Noe , Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Evreux , à M. l'Abbé Bidos , Doyen de l'Eglise Cathédrale de Bayeux ; celle de Valbonne , même Ordre , Diocèse de Perpignan , à M. l'Abbé de Saint Afrique , Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Chartres ; celle d'Oigny , Ordre de S. Augustin , Diocèse d'Autun , au sieur Bouettin , Chanoine Régulier de Sainte Genevieve ; l'Abbaye Régulière de S. Ruf , Diocèse & ville de Valence , au sieur de Nantes , Chanoine Régulier du même Ordre ; & l'Abbaye Régulière de Notre-Dame , Ordre de S. Benoît , Diocèse & ville de Saigtes , à la Dame de Parabere.

Le Roi a nommé M. l'Evêque de Gap à l'Evêché d'Auxerre ; M. l'Abbé de Prousse , Conseiller-Clerc du Parlement de Grenoble , à l'Evêché de Gap ; & M. l'Abbé de Montlouet , Vicaire général de l'Evêché de Dol , à l'Evêché de Saint-Omer.

Le Roi a accordé l'Abbaye de la Charité , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Besançon , à M. l'Abbé de Breteuil , ancien Agent général du Clergé ; celle de la Cour-Dieu , même Ordre , Diocèse d'Orléans , à M. l'Abbé d'Andigné , Aumônier de la Reine ; & l'Abbaye élective d'Estun , Ordre de

**A R R E T S N O T A B L E S.**

**A** R R E S T du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Avril 1754; qui ordonne que celui du 15 Mai 1753, par lequel il a été permis à Jean-François Bavart & Therese Premery son épouse, de faire fabriquer, vendre & débiter, tant à Paris que par-tout ailleurs, des marmites, casseroles, poissonnières & autres ustensiles de cuisine de fer forgé, blanchi (étamé) en dedans & en dehors, avec queues, anses & pieds desdits ustensiles en fer noir & non blanchi, sera exécuté selon sa forme & teneur, sans que pour raison de ce ils puissent être inquiétés ni troublés par qui que ce soit: Et pour l'avoir fait, condamne les Jurés Gardes de la Communauté des Maîtres & Marchands Chaudronniers de Paris, en tous les dommages & intérêts en résultans, & au coût du présent Arrêt, le tout liquidé à trois cens livres.

**I** N S T R U C T I O N sur l'exercice de l'Infanterie, du 4 Mai 1754.

**A** U T R E, sur l'exercice de la Cavalerie, du 4 Mai.

**A** U T R E, sur le service que les Régimens de Cavalerie devront faire dans les camps qui s'assembleront pendant la présente année 1754; du même jour.

**A** R R E S T du Conseil d'Etat du Roi, du 21 Mai; qui maintient le Sr de Rembures dans un

droit de péage par lui prétendu sur le Pont de Courtenai , Généralité de Paris.

AUTRE du 4 Juin ; qui évoque les contestations nées & à naître , concernant la construction des bâtimens destinés à la Manufacture royale de la Porcelaine de France , au village de Sevres ; & en renvoie la connoissance à M. Berryer , Conseiller d'Etat , Lieutenant général de Police.

ORDONNANCE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris , du 25 Juin ; concernant les alignemens qui seront donnés dans la rue de Bercy , conformément au plan levé de l'autorité du Conseil.

ARREST de la Chambre royale , tenue au Château du Louvre , du 2 Juillet ; qui condamne les nommés Jacques Chevance & Nicolas Tavernier à être attachés au carcan en la principale place du village de Cuisy , pendant deux heures , ayant écriteaux devant & derriere , portant ces mots : *Voleurs de bois* ; & à un bannissement de trois ans : Et le nommé Adrien Després , à être admonesté & aumôné.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi , du 9 Juillet ; qui ordonne que les cires jaunes & blanches venant de l'Etranger , seront admises à toutes les entrées du Royaume , en acquittant les droits auxquels-elles sont respectivement assujetties.

---

### E R R A T A.

**A** La page 207 , ligne 31 , après ces mots , le 26 Septembre , *ajoutez* 1698.

MARIAGES ET MORTS.

**M**essire Claude-Marguerite-François Renard de Fuchsamberg, Comte d'Amblimont, fils de Messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, Marquis d'Amblimont, Chef d'Escadre des armées navales de Sa Majesté, Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de S. Louis; & de Dame Marguerite - Michelle de Saint-Fort, a épousé à Cachan, près d'Arcueil, le 17 Juillet, Dlle Marie-Anne de Chaumont de Quitri, fille de feu Messire Jacques-Antoine de Chaumont, Marquis de Quitri, Baron d'Orbeck, & de Dame N. . . . : Dufay. Leur contrat de mariage avoit été signé le 29 Juin par leurs Majestés & par la Famille royale.

Jean - Charles - François, Comte de Lavaulx, Baron de Vrecourt, Guidon de Gendarmerie, & Chambellan du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, épousa le 9 Juillet, dans la Chapelle des Incurables, Marie-Magdeleine de Peichpeyroux-Comminges de Guiltaud, fille de feu Louis-Athanase de Peichpeyroux-Comminges, Comte de Guiltaud, Marquis d'Espoisses, Lieutenant général des armées du Roi, & Inspecteur général de Cavalerie; & de Dame Elizabeth - Magdeleine Chamillard. Le Comte de Lavaulx est fils de feu Messire Charles-Nicolas Dieu-donné, Comte de Lavaulx, Baron de Vrecourt, Colonel de Cavalerie au service de l'Empereur Charles VI, Chambellan du feu Duc de Lorraine, & son Envoyé à Turin, & de Dame Anne-Françoise-Agathe Joli de Morey.

Leur Contrat de Mariage avoit été signé le 29.

Juin par le Roi , la Reine & la Famille royale. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'Abbé de Brienne , Vicaire général de l'Archevêché de Rouen. *Voyez Lavaulx dans les Tablettes historiques, sixième partie, pag. 72 & 76. & Peichpeyroux dans la cinquième, pag. 7 & 266.*

Le 7 Août , François - Louis , Comte des Sales, Capitaine au Régiment d'Harcourt , fils de Louis-Alexandre , Comte des Sales ; & de Marie-Louise de Beauveau , épousa dans le Château de Rochambeau en Vendomois , Dlle Philippine-Elizabeth de Vimeur de Rochambeau , fille de Joseph-Charles de Vimeur , Marquis de Rochambeau , Gouverneur & grand Baillif du Vendomois ; & de Dame Marie-Claire-Therese Begon , Gouvernante des enfans de Mgr le Duc d'Orléans.

La maison des Sales est très-illustre , ancienne & très-connue ; elle est originaire de Bearn , & établie depuis long-tems en Lorraine , où elle a pris des alliances avec les plus grandes maisons de cette province. Celle de Rochambeau est aussi très-anciennement connue dans le Vendomois , sans y voir le commencement de son établissement. Nous en avons rapporté la filiation depuis quatre cens ans dans le Mercure du mois de Mars 1750 , à l'occasion du mariage du Comte de Rochambeau , Colonel du Régiment de la Marche , frere de la nouvelle mariée.

Dame Anonyme Le Fevre de Givry , veuve de M. Pierre Duquesnoy , Ecuyer , Conseiller-Secrétaire du Roi , Maison , Couronne de France & de ses Finances , Receveur général des Finances de la Généralité de Montauban , Seigneur de Mously , Duquesnoy , &c. mourut à Paris le 11 Mai , âgé de cinquante-huit ans.

Messire François de Chieza, Comte de Servignasco, Maréchal des camps & armées de Sa Majesté, ancien chef d'une Brigade du Régiment royal des Carabiniers, est mort le 14 à Vitry-le-François, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Le 16 Mai, mourut à Rouen Françoise-Charlotte de Pardieu, fille de défunt Philippe de Pardieu, Marquis d'Avremenil, ci-devant Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis; & de Genevieve du Maisniel de Sommery. Elle étoit sœur de feu Constance de Pardieu, mariée en 1724 à Louis-Augustin de Canouville, Marquis de Raffetot, dont Charles-Louis-Joseph-Alexandre de Canouville, Marquis de Raffetot, Enseigne de Gendarmerie; & de Louis-François-Joseph de Pardieu, Comte d'Avremenil, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, marié le 17 Février 1738, avec Gabrielle-Elisabeth de Beauvau, fille de Gabriel-Henri de Beauvau, Marquis de Montgoger, Capitaine des Gendarmes & des Gardes du Corps de Monsieur, frere de Louis XIV, & de Marie-Madeleine de Brancas, dont Louis-Elizabeth, Marquis de Pardieu, Officier dans le Régiment du Roi Infanterie, né le 23 Avril 1739.

La branche de Maucombe est finie dans Louis de Pardieu, Marquis de Maucombe. Il étoit neveu de François de Pardieu, Commandant la Cavalerie de France à Ast, où il mourut; & avoit épousé Marie le Veneur, fille de Henri, Comte de Tilieres & de Claude de Rouault, dont deux filles; l'une mariée le 10 Mai 1703, avec Henri-Charles le Veneur, Seigneur de Cesseville son cousin; & l'autre mariée en 1715, avec Jacques, Comte d'Osmont, Seigneur de Medavi.

La maison de Pardieu est une des plus ancien-

nes de Normandie, où elle est connue dès l'an 1260, par l'établissement des Cordeliers d'Evreux, fondés par Henri de Pardieu, Chevalier, & Jeanne d'Ailly sa femme.

Valentin de Pardieu, Comte d'Ekelbeke, Gouverneur de Gravelines, Général de l'Artillerie du Roi d'Espagne, si connu dans les guerres de Flandres, où il fut tué en 1595 au siège de Dourlens, à la tête de l'Artillerie Espagnole, étoit cadet de cette maison.

La maison de Pardieu est alliée avec celles d'Ailly, Bonneval, d'Assigné, Pisseleu, Claire, Pellevé, Clermont d'Amboise, Bec - Crespin, Boulainvilliers, Fautereau-Meinieres, le Veneur, d'Osmont, du Maisniel-Sommery, Beauvau, Canouville-Raffetot, &c.

Messire Jacques-Charles Bochart, Marquis de Champigni, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, chef d'Escadre des armées navales du Roi & ci-devant Gouverneur, & Lieutenant général pour Sa Majesté des isles du Vent de l'Amérique, mourut le 20, âgé de quatre-vingt-un ans.

Jean-Armand de Saint-Simon, Duc de Ruffec, Pair de France par la démission du Duc de Saint-Simon son pere, & Grand d'Espagne de la première classe, Maréchal des camps & armées du Roi, est mort le même jour dans la cinquante-cinquième année de son âge.

Messire Arnould, Comte de Pracontal, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, est mort le 22, dans la vingt-neuvième année de son âge.

Messire Charles - Martin de Vallendré, Brigadier de Cavalerie, mourut le 23, âgé de quatre-vingt-six ans.

Frere Jacques - Louis du Moustier de Sainte-Marie , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , & Commandeur de Couleurs , est mort le même jour à Nanterre , âgé de soixante-treize ans.

Frere Claude de Thiard de Bissy , Grand-croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , Commandeur de Xugni & de Libdo, Grand Prieur de Champagne , ancien Capitaine des Galeres du Roi , mourut à Paris le 27 , dans sa quatre-vingt-douzième année. Il étoit fils du feu Cardinal de Bissy.

Messire André de Fay d'Hatis , Comte de Cilly , Maréchal des camps & armées du Roi , Commandeur de l'Ordre royal & militaire de S. Louis , & Gouverneur de Marle , est mort le même jour en son Château de la Neuville de Beaumont , âgé de quatre-vingt-deux ans.

M. Remond Brochet de Pontcharron , Secrétaire du Roi , est mort le 28 , âgé de soixante-quatorze ans.

Messire Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval , Colonel d'Infanterie , est mort le 3 Juin , âgé de soixante-cinq ans.

Messire N ..... de la Bastie , Abbé de l'Abbaye de Corneilles , & Vicaire général de l'Evêché de Lizieux , est mort le 4 , âgé de quarante ans.

Michel-Charles de Roncherolles , Marquis de Pont-Saint-Pierre , premier Baron de Normandie , Conseiller d'honneur né au Parlement de Rouen , mourut à Paris le 8 , dans la quatre-vingt-septième année de son âge.

Le 11 , est mort à Paris M. Jean - Jacques - Raimond Brochet de Pontcharron , Capitaine au Régiment de Picardie.

Messire Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves , Evêque de Saint-Omer , est mort dans son

## 116 MERCURE DE FRANCE.

Diocèse , le 13 , âgé de soixante-dix ans.

M. Etienne le Couteux , Doyen des Secrétaires du Roi , mourut à Paris le 17 , âgé de soixante-quatorze ans.

Jean-Paul Timoleon de Cossé-Brissac , fils de Hugues-René Timoleon , Comte de Cossé-Brissac , Lieutenant général des armées du Roi , & Menin de Monseigneur le Dauphin , est mort à Paris le 23 , âgé de six ans.

Messire François - Dominique de Barberie , Marquis de Saint-Contest , Commandeur , Prévôt-Maître des Cérémonies des Ordres du Roi , Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères , ci-devant Ambassadeur de Sa Majesté auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies , est mort le 24 Juillet à Versailles , âgé de cinquante-quatre ans.

---

### A V I S.

**L**E sieur Mollée , Chymiste , demeurant à Paris , rue Ville-l'Evêque , Faubourg Saint Honoré , N<sup>o</sup>. II. continue d'employer avec les plus grands succès sa quintessence anti-vénérienne. Les cures publiques qu'il a fait sous les yeux de beaucoup de maîtres en l'art de guérir , & celles qui sont faites en province par les personnes de l'art , constatent que son remede détruit radicalement le vice vénérien ; que les préparations & l'administration qu'il exige ne gênent point les malades , & ne les empêchent pas de vacquer à leurs affaires ; qu'il ne fatigue pas les personnes les plus délicates , & que même les femmes enceintes & les enfans de l'âge le plus tendre , peuvent en faire usage sans le moindre inconvénient  
aux

aux doses convenables , & que ce remede enfin est tellement analogue à la nature , qu'il la fortifie à vûe d'œil , enforte que l'on voit chaque jour les symptômes du mal disparoître , & les malades acquérir des forces , de l'embonpoint & des couleurs. Dans l'Ecole de Médecine de la Faculté de Paris , & à l'Académie royale de Saint Côme , on a fait publiquement l'éloge de cette quintessence , tant pour l'intérêt de la vérité que pour le bien public.

A U T R E.

**L**E sieur Hallé de la Touche , Dentiste , élève & gendre du sieur Dugeron , ancien Chirurgien en charge des Cent Suisses de feu Monsieur , frere unique de Louis XIV , & Chirurgien de feu S. A. R. Mgr le Duc d'Orleans , continue de débiter avec succès , à la satisfaction de nombre de personnes de distinction & autres , tant en France qu'en pays étrangers , les remedes ci-après ; & il prouve par des lettres & certificats les heureux succès qu'ils ont eu.

Un Opiat Turquois , composé de différens simples , qui n'a aucune sensation de goût ni odeur ; il a la vertu de préserver les dents de se gâter & de tomber ; il conserve l'émail & les gencives , empêche le tartre & la crasse ou limon de s'y former de nouveau , détruit tous les différens accidens qui peuvent y survenir , occasionnés par le tartre & la carie , lesquels causent des douleurs & fluxions continuelles & des abscess fistuleux.

Cet Opiat arrête les progrès de la carie , & entretient les dents saines & dans une parfaite blancheur ; il a aussi la propriété de dégonfler les gencives , de les raffermir , & de n'y souffrir aucune impureté,

K

Une Essence Prussienne , volatile & spiritueuse ; dessicative , balsamique & antiscorbutique , qui a la vertu innée de guérir les affections scorbutiques de la bouche , de fortifier les gencives , de les faire recroître , & de raffermir les dents dans leurs alvéoles , seroient - elles ébranlées par des maladies scorbutiques ou autres sur lesquelles certains remèdes auroient influé , de dissiper la trop grande âcreté & la saumure des liqueurs salivaires qui arrosent & parcourent les vaisseaux capillaires , qui rongent les gencives , & y produisent souvent des hémorragies ; ces parties se relâchant par la desunion de leurs fibres , donnent occasion au sang d'y abonder , & à la sérosité de s'y amasser en trop grande quantité , ce qui forme dans la suite des fungusités , des ulcères , & occasionne à la carie de s'attacher sur les dents. Cette Essence a d'ailleurs l'avantage d'en faire cesser les douleurs , de prévenir les affections scorbutiques , & d'empêcher le mauvais air de s'attacher sur les gencives , & de guérir les apthes ou petits ulcères qui surviennent au dedans des lèvres , & toutes les maladies de bouche , d'y laisser une odeur suave , & de rendre l'haleine très-gracieuse.

Il s'est appliqué depuis plusieurs années à faire la découverte des remèdes propres à l'utilité & à la perfection de son art. Par son étude , il a reconnu que l'usage des instrumens dont on se sert ordinairement pour nettoyer les dents , les détruisent , déchaussent , ébranlent & altèrent leur émail , pour quoi il donne ,

- Un Elixir odontoïde , qui a la propriété d'enlever le tartre , le limon , & toutes les taches noires de dessus les dents , de les rendre blanches comme neige sur le champ , sans les endommager

ni aucune partie de la bouche ; il répare au contraire tout ce qui peut y survenir de défectueux.

Il travaille en tout ce qui concerne l'ornement de la bouche ; il plombe les dents, soit en plomb, or ou argent, les égalise, les sépare, les redresse ; en met d'artificielles, sans qu'elles donnent de mauvaise odeur ; il tire les dents, surdents, racines cassées ou manquées, les plus difficiles, fussent-elles couvertes par les gencives.

*Gratis*, depuis deux heures après-midi jusqu'à cinq.

Il va chez les personnes qui lui font l'honneur de l'appeller.

Son nom & son cachet sont sur ses boîtes & bouteilles, qui sont les boîtes d'Opiat, de trois livres & de six livres. Ses bouteilles d'Essence de trente sols, trois livres & six livres ; & son Elixir odontroïde est de trente sols & de trois livres la bouteille ; ses remèdes se peuvent transporter dans les pays étrangers sans se corrompre.

*Sa demeure est rue S. Honoré, au caffè des Beaux Arts, vis-à-vis l'Opéra.*

*Lettre de M. Knapen, Imprimeur-Libraire.*

J'Ai été fort surpris, Monsieur, de voir l'Errata du mois d'Août du Journal étranger. Des disputes d'intérêt sont les seules causes de l'avertissement qui précède cet Errata. L'Entrepreneur de ce Journal a d'autant plus tort, que je lui ai fait voir que toutes ces fautes ne devoient pas m'être imputées, après la confrontation qu'il en a faite lui-même sur les épreuves avant de donner son avertissement. J'ai même eu une per

K ij

mission supérieure de me justifier, & cela après avoir fait voir par les épreuves que toutes les fautes qu'on m'attribuoit ne provenoient en aucune façon de celui qui a l'honneur d'être, &c.

*REPONSE de M. Ferrier, Chirurgien Major du Régiment Royal artillerie au Bataillon de Bourquesfelden, à M. Vacher, Chirurgien Major de l'Hôpital militaire de Besançon; pour lui prouver & au public le contraire des faits qu'il a avancés au désavantage de l'opération de la pierre avec le lithotome caché, dans le second volume du Mercure de France de Juin 1754.*

**L**E 26 Novembre dernier, j'annonçai au Frere Côme une nouvelle expérience qui aide à constater l'utilité de son lithotome; c'est un tribut que je crus devoir à ses talens & à son amitié pour moi. Ma lettre parut dans le Mercure de Janvier de cette année; je ne m'attendois assurément pas à être imprimé, & encore moins à être contredit par un confrere avec qui j'ai toujours vécu en liaison depuis que je suis dans cette ville. Il vous a plu m'attaquer par une lettre que vous avez fait insérer dans le second volume du Mercure de Juin. Les remarques d'un homme en place pourroient éblouir ceux de qui je n'ai pas le bonheur d'être connu. Vous me permettrez donc, Monsieur, de les détromper en répondant à chaque article de votre lettre, par des faits appuyés de certificats, & dont toute la ville de Besançon pourra s'éclaircir.

Pour diminuer le mérite de la cure en question vous voudriez la faire passer pour une des plus communes, en contestant que l'état de la vessie fût tel que je l'avois annoncé. Il est étonnant que vous soyez assez prévenu pour vous-même, pour l'affirmer par le moyen de l'algalie, & que vous sachiez d'en imposer à ce sujet ceux qui l'ont examiné lors de l'opération, en portant le doigt dans sa capacité. Quelque habile que vous puissiez être, quelque peu expérimenté qu'on nous suppose, on dira toujours, depuis quand juge-t-on mieux des choses par des moyens médiats qu'immédiats? Si vous refusez mon témoignage comme partie dans la cause, voici un certificat de gens de l'art faits pour être nos juges, & auquel vous n'avez rien à opposer.

Nous soussignés, Rey, ancien Chirurgien Major du Régiment de Picardie; Dufour, Chirurgien-Major du Régiment de Berry, Cavalerie; & d'Arc, Maître en Chirurgie de cette ville, certifions que le taillé dont il est fait mention dans la lettre de M. Ferrier au frere Côme, & qui est insérée dans le Mercure de Janvier dernier, avoit la vessie racornie & remplie de graviers; nous en avons jugé ainsi en portant le doigt dans sa capacité, nous avons même fait voir de ces graviers à M. Lange, Professeur en Médecine, qui étoit présent à l'opération. Le malade étoit même en si mauvais état, que les Chirurgiens ci-devant de quartier audit Hôpital bourgeois avoient refusé de le tailler, à moins qu'il ne revînt dans une situation à pouvoir l'entreprendre: en foi de quoi nous avons signé le présent pour servir en ce que de raison. A Besançon, le 4 Juillet 1754. Signé Rey, Dufour & d'Arc.

A vous entendre, les moindres événemens en

## 222 MERCURE DE FRANCE

Chirurgie sont des prodiges pour moi. Détrompez-vous, Monsieur ; quoique je n'aye pas, grâce à Dieu, une aussi longue pratique que vous, je ne suis pas non plus tout-à-fait novice dans la profession ; c'est vous qui me prêtez gratuitement le prodige que vous prétendez m'avoir frappé dans le cas présent. Il n'est pas étonnant que vous ayez vû des cas plus fâcheux. Je ne déciderai pas ici s'ils ont tous fini aussi heureusement. Il est surprenant qu'ayant fait part à l'Académie des Sciences de la plupart de vos opérations, vous ayez laissé dans l'oubli celle *du père*, dont vous parlez dans votre lettre. Elle a cependant été ignorée par tous les Médecins & Chirurgiens de la ville de Besançon, excepté par un de ces derniers auquel le malade n'a pû se soustraire, étant dans une maison dont vous êtes tous deux chargés. C'étoit pour le coup un prodige à annoncer si la cure a été aussi prompte & aussi radicale que vous l'insinuez.

Je reviens au taillé qui est l'objet de ma première lettre. Vous sçavez, Monsieur, qu'il étoit à l'Hôpital bourgeois, que quatre Chirurgiens de la ville le servent par quartier, les opérations n'y sont faites que par eux. Le malade avoit été fondé par MM. Morel pere & fils, & d'Arc, dans les trois quartiers précédens, lesquels ayant reconnu le mauvais état de la vessie du malade, n'avoient pas voulu le tailler. A cette occasion vous avancez que vous n'êtes que deux lithotomistes dans cette ville, & vous laissez le public juge de la prééminence entre vous deux. En effet, il ne l'accorde qu'aux succès. Je sçai qu'il y a d'autres Chirurgiens dans cette ville qui ont taillé, & de plus réussi. C'est à eux à relever cet article. Vous ne pouvez pas vous plaindre de ce que le malade

ne vous a pas été *présenté*, puisqu'il étoit dans une salle où vous n'avez aucun droit d'opérer. Si vous l'avez *entrepris*, dites-vous, vous auriez fait l'opération suivant votre méthode; je le crois, parce que l'autre ne vous est pas assez connue.

Je n'ignorois pas la définition que vous donnez de l'appareil latéral. Par l'ancienne méthode, j'entendois celle de l'incision latérale, qui est en effet la meilleure de toutes, excepté, selon moi, celle du lithotome caché. Je ne l'ai nommée ancienne qu'eu égard à cette dernière: je n'ai pas non plus prétendu que le malade n'eût pu guérir suivant cette méthode; cela seroit absurde, puisque tant d'autres en ont guéri. Tout ce que j'ai posé en fait, c'est que le malade avoit été guéri en vingt jours, ce qu'il n'auroit jamais fait par l'autre méthode. Voici sur quoi j'étois fondé. Par l'incision faite avec le lithotome caché, on entre facilement dans la vessie sans causer de tiraillement à ce viscere ni aux parties voisines, à quoi on est souvent exposé dans la façon ordinaire de tailler. Dans le cas dont il s'agit, on a été obligé de réitérer l'entrée des tenettes dans la vessie, pour avoir la pierre qui étoit enchassée derrière le pubis: si donc on avoit fait l'opération suivant la méthode que vous adoptez, les tiraillemens que la vessie auroit esluvés nécessairement, auroient été suivis d'inflammation, de dépôts, &c. aux environs de ce viscere. A supposer que le malade en eût réchappé, ce n'auroit assurément pas été dans une espace aussi court que celui de vingt jours; voilà ce que j'ai prétendu.

Vous ajoutez que vous vous seriez bien gardé de vous servir de cet instrument dans une vessie racornie; sur les imperfections que vous lui attribuez, on voit bien qu'il ne vous est pas familier &

aussi crainte d'être obligé de revenir de votre opinion, vous n'avez pas seulement voulu l'essayer sur les cadavres. Vous devez vous souvenir, Monsieur, qu'à mon arrivée ici vous me parutes charmé que je fusse partisan du lithotome caché ; vous projetâtes de nous exercer ensemble avec cet instrument sur tous les cadavres qui se présenteroient, & vous convîntes qu'il paroïssoit très-avantageux. Sans doute que des raisons que j'ignore vous ont depuis fait penser différemment. Je crois devoir vous rappeler un fait qui prouve assez le peu d'envie que vous aviez de vous décider avec connoissance de cause, pour adopter ou rejeter le lithotome caché. Un particulier ayant été taillé dans une ville de cette province sans qu'on pût lui ôter la pierre à cause de sa grosseur, fut transporté à l'Hôpital bourgeois de cette ville il y a environ quatre ou cinq mois.

Un Chirurgien, de ceux que vous n'adoptez pas pour lithotomiste, étoit destiné par M. l'Archevêque pour faire cette opération ; le malade mourut avant qu'on pût l'opérer. M. Cornibert, Aide-Major de l'Hôpital, qui en fut informé, vint me prier de lui prêter mon lithotome caché, & d'être témoin de l'opération qu'il vouloit faire sur ce cadavre. Le Chirurgien de quartier venoit de nous prévenir, & avoit enlevé la pierre pour la faire voir à M. l'Archevêque. Nous vous rencontrâmes, & vous nous dites, en nous montrant vos anciens instrumens (ou nouveaux, si vous l'aimez mieux) que vous veniez pour faire l'opération, & qu'on devoit au moins vous sçavoir gré de votre bonne volonté. Est-ce là le moyen de s'assurer de la vérité, quand on veut la rechercher de bonne foi ? Convenez, Monsieur, qu'en aucun cas vous n'avez été tenté de vous

éclairer sur les avantages ou imperfections du lithotome caché. On peut prendre toute votre conduite à cet égard pour pure opiniâtreté & attachement aveugle à vos anciens principes ; car enfin dans ce cas ci vous n'auriez exposé la vie de personne ; le mort vous auroit pardonné volontiers le peu de succès que vous attendiez de l'instrument , & s'il s'étoit cassé dans l'opération , vous auriez alors attaqué à plus juste titre la prérogative que nous lui attribuons.

A l'égard des autres imperfections de l'instrument & de la façon de s'en servir , je vous renvoye au second volume des pièces importantes au sujet du lithotome caché , vous y verrez ce qu'en dit le célèbre M. le Cat , la réfutation qu'en fait le Frere Côme , & comment M. Muséux , Chirurgien-Major de l'Hôtel-Dieu de Rheims , a sçu tirer partie de cet instrument dans un cas où la pierre remplissoit exactement la vessie ; par ce moyen vous reviendrez de votre terreur panique , & de l'idée singuliere que cet instrument ne peut agir qu'en sciant sur une vessie racornie. Vous convenez de la facilité de l'opération avec le lithotome caché entre des mains habiles. Le Frere Côme a-t-il jamais prétendu le confier à des Chirurgiens peu experts ? est-il quelque remede qui ne perde toute sa vertu lorsqu'il est mal administré ? la crainte que des ignorans n'abusent d'une découverte a-t-elle jamais été une objection contre elle , si l'utilité en est constatée par plusieurs expériences. En vous voyant attaquer le lithotome avec de si foibles armes , ne peut-on donc pas vous suspecter d'avoir d'autres motifs que le bien public ? Vous convenez qu'il est louable de publier ses découvertes quand elles tournent à l'avantage de la société , mais vous ajoutez qu'il faut montrer l'ob-

jet de tous les côtés, & qu'une réticence dans ce genre est de conséquence ; je l'avoue, & ne crains point qu'on m'en accuse, rien de plus facile que de m'en justifier ; mais aussi une indiscretion sous prétexte de bien public, est-elle beaucoup moins excusable ; Vous feignez d'imputer au lithotome caché la mort du second taillé, pour publier la méprise de l'Opérateur. Cependant ce taillé dont vous prétendez rendre un compte si exact, n'a point péri par la faute de l'instrument de l'opérateur, ni de l'opération ; j'avoue qu'elle fut un peu longue, parce que l'opérateur glissa son lithotome dans le tissu cellulaire ; soit par quelque petite négligence de sa part, ou pour s'être servi malheureusement d'un catheter mal conformé. Toutes ces tentatives avec la tenette se portèrent donc entre la vessie & le rectum, & vous vîtes qu'il fut obligé, après que je l'eus bien assuré qu'il n'étoit point dans la vessie, d'y remettre son catheter & son lithotome pour l'ouvrir, au moyen de quoi il tira très-facilement la pierre. Est-ce là la faute du lithotome ? Si l'opérateur a fait une fausse route, est-il le premier à qui cet accident soit arrivé, puisqu'il est si commun par les autres méthodes ? il avoit très-bien fait la première opération ; avec un peu moins de vivacité, qui n'est pas toujours un défaut, il auroit terminé aussi heureusement cette seconde ; mais le malade n'en seroit pas moins mort, puisqu'une maladie très-étrangere à l'opération, & qui fait rarement grace, a terminé ses jours le vingt-cinquième de l'opération. Je ne vous pardonne pas d'avoir ajouté foi à ceux qui vous ont dit que le malade avoit des dépôts de sang & de pus répandus dans le bas-ventre. Je ne puis me persuader que le plaisir de servir les antagonistes du Frere Côme vous l'ai fait supposer. Vous

avez sans doute ignoré que le malade avoit mal à la poitrine avant de se marier, selon le témoignage de sa femme. Les Sœurs de l'Hôpital lui ont vû cracher du pus long-tems avant l'opération. Il n'a eu d'inflammation au bas-ventre que les quatre ou cinq premiers jours; elle fut dissipée par les remèdes ordinaires. Enfin à l'ouverture de son corps on n'a trouvé aucune sorte d'épanchement dans le bas-ventre. Quoique mes occupations ne me permissent pas d'y assister, je ne m'en suis pas moins assuré. Tous les faits que je viens d'avancer sont prouvés par le certificat ci joint des Religieuses de l'Hôpital, dont la probité & les connoissances ne peuvent être révoquées en doute. . . .

Nous soussignées, Religieuses Hospitalieres, certifions avoir assistées à l'ouverture du cadavre de Pierre Perrot; qui mourut la nuit du onze au douze Janvier 1754, & avoit été taillé le 17 Décembre 1753, à l'ouverture duquel il n'y avoit aucune marque d'inflammation aux parties contenues dans le bas-ventre, mais le poulmon droit abscedé, & du pus épanché dans la cavité de la poitrine; & que nous lui avons vû cracher du pus avant l'opération qui lui fut faite par le Chirurgien de quartier; ce que nous certifions être véritable. A Besançon le 6 Juillet 1754. Signée Sœur Brun, Sœur Bourgon, Sœur Bernadet, & Sœur de Ramé.

Permettez-donc; Monsieur, que je vous dise à mon tour, & avec plus de raison, *que vous aviez été un peu trop vite en besogne*; vous deviez attendre plusieurs mauvais succès dérivés du lithotome caché, avant de déclarer au public que vous étiez du sentiment des grands lithotomistes qui n'adoptent pas cet instrument. Tout récemment

vous venez d'être témoin d'une taille que j'ai fait en votre présence avec ce même instrument, si dangereux suivant vous : vous avez vu en combien peu de tems le sujet a été guéri, sans pansement, & malgré des accidens survenus & étrangers à l'opération. Cette dernière épreuve vous ramenera peut être, puisque vous l'avez certifiée, à reconnoître que la précédente, malgré la mort du sujet, ne prouve rien contre l'instrument.

Je suis fâché, Monsieur, que l'envie de déprimer le lithotome caché vous ait porté à m'attaquer aussi vivement & aussi mal à propos ; ce qui m'a obligé à découvrir des choses qui auroient dû être ensevelies. Je suis d'autant plus surpris de votre sortie, que l'amitié que vous m'avez témoigné auroit dû vous engager à me communiquer votre lettre avant de la faire paroître ; nous nous serions expliqués entre nous, & nous aurions évité d'ennuyer le Public, d'autant que vous n'étiez point impliqué dans ma dernière lettre. Je me rends assez de justice pour ne pas prétendre à la prééminence dans le pays libre des arts ; mais cette même égalité républicaine que vous m'admettez, me permet de me défendre lorsque je suis attaqué. Ces disputes ne doivent jamais altérer le cœur, puisque l'on n'y doit chercher qu'à éclairer l'esprit, en détruisant ses illusions, &c.

Je suis, &c.



*Certificat de M. Ferrier, Chirurgien-Major  
du Régiment de Royal-Artillerie, à Besançon ; lequel prouve incontestablement le  
progrès des succès du lithotome caché pour  
l'opération de la pierre.*

Je souffigné, Chirurgien-Major du Régiment Royal-Artillerie, au Bataillon de Bourquefelden, certifie que le septième Mai de la présente année, j'ai fait l'opération de la taille selon les conditions prescrites par le Frere Côme, avec le lithotome caché, à la coupe de neuf lignes, à Jean-Baptiste Baigue, âgé de huit ans, fils de Pierre Baigue & de Barbe Hudelot, habitans de la Paroisse de Bussey-lès-Gy, Diocèse & à six lieues de Besançon, en présence de MM. Vacher, Chirurgien-Major, Consultant des armées & des Hôpitaux de cette ville ; Bernier, Chirurgien-Major & Inspecteur général des Hôpitaux de cette province ; Dufour, Chirurgien Major du Régiment de Berri, Cavalerie ; Cornibert, Chirurgien-Major du Fort Griffon, & Aide de l'Hôpital ; Jusly, Maître en Chirurgie de cette ville ; que je lui ai tiré avec beaucoup de facilité deux pierres pesant chacune une once, & d'une figure assez irrégulière ; que le dix-huit les urines ne passoient plus par la playe, malgré une fièvre considérable pendant quatre jours, survenue par une indigestion ; que le vingt-six la playe étoit totalement cicatrisée, sans avoir fait d'autre pansement que d'appliquer un linge sur la playe trempé dans le miel rosat. Le trente, j'ai présenté ledit malade à tous ces Messieurs ci-dessus nommés ; à MM. Athalin & Lange, célèbres Professeurs en

## 230 MERCURE DE FRANCE.

Médecine, & à M. Clery, Chirurgien-Major du Régiment de la Marche, qui n'ayant pû se trouver à l'opération, a vû le malade plusieurs fois pendant son traitement. A Besançon, le 24 Juin 1754. *Ferrier, Athalin, Professeur en Médecine, Bernier, Vacher, Cornibert, Lange, Dufour, Jussy, Clery.*

---

### A V I S.

**Q**uoique l'on ait fait courir le bruit que la veuve du sieur Bailly avoit cessé de vendre des savonnettes, elle avertit le public qu'elle continue à vendre & débiter, avec le même succès que ci-devant, les véritables savonnettes légères de pure crème de savon, dont elle a seule le secret; comme plusieurs se mêlent de les contrefaire & les marquer comme elle, pour n'être point trompés, il faut s'adresser chez elle, *rue Pavée S. Sauveur, au bout de celle du Petit-lion, à l'image S. Nicolas, une porta cochere presque vis-à-vis la rue Françoisse, quartier de la Comédie Italienne.*

---

Nous avons oublié, en annonçant la charmante estampe qui nous retrace Mlle Favart, que l'illustre Graveur qui en est l'Auteur, demeure rue du Plâtre S. Jacques.

---

**A P P R O B A T I O N .**

**J** Ai lu , par ordre de Monseigneur le Chancelier , le Mercure du mois de Septembre. A Paris , le 28 Août 1754.

LAVIROTTE.

---

**T A B L E .**

<b>P</b> IECES FUGITIVES en Vers & en Prose.	
Essai sur le Sage. A Madame la Marquise de . . . par M. Ducaffe ,	page 3
Les ruines de Palmyre , autrement dite Tedmor au desert, extrait du Journal Britannique , par M. Maty ,	18
Ode sur la Musique ; par M. le Baron de Pointis Taurignan ,	45
Additions & éclaircissemens au plan d'une Maison d'association ,	51
Imitation libre d'une Ode de Catule ,	77
Dissertation sur le Testament de Louis XIII.	78
Mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure d'Août ,	101
Enigmes, en Vaudevilles ,	102
Logogryphe ,	104
Nouvelles Litteraires ,	106
Solution du Problème proposé dans le Mercure de Juin dernier ,	140
Lettre de M. Clofier d'Etampes , en réponse à celle de M. Muffard, insérée dans le Mercure de Mai,	144
Lettre de M. Toussaint à l'Auteur du Mercure ,	150
Lettre de M. de Torrès, Médecin de S. A. S.	

Mgr le Duc d'Orléans, &c. à M. Falconet, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, &c.	152
Beaux Arts,	169
Lettre d'un Horloger de Province,	177
Le Printems, Mulette; à Mlle de la C***. Par M. Thomassin de Juilly, Garde du Corps,	183
Spectacles,	186
L'Heureux, Pièce philosophique en prose & en trois actes,	189
Nouvelles Etrangères,	192
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	199
Bénéfices donnés,	207
Arrêts notables,	209
Mariages & Morts,	211
Différens avis,	216
Lettre de M. Knapen, Imprimeur-Libraire,	219
Réponse de M. Ferrier, Chirurgien Major du Régiment Royal - Artillerie au bataillon de Bourquefelden, à M. Vacher, Chirurgien major de l'Hôpital militaire de Besançon, au sujet du Lithotome caché,	220
Certificat de M. Ferrier sur le même sujet,	229

*La Chanson notée doit regarder la page 183.*

---

De l'Imprimerie de Ch. A. JOMBERT.

EP

HS









20 1333



Digitized by Google

